22-10-65.

S. 810. A.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

AMIENS,

IMP. DE DUVAL ET HERMENT, IMP. DE L'ACADÉMIE,
PLACE PÉRIGORD, 1.

1839.

...ssées, dont les nombreuses et sa-
...avait usées depuis cinquante ans
...olet; a léguée à personne le soin
...elles lui est chargée elle-même
...qu'elle ne peut remplacer, dans
...ment la manifestation isolée d'une
...eme l'œuvre collective de chacun
...ont donné.

...e *Moniteur* en volumes a été dès
... par les sympathies de toutes les
...ermunes, les suffrages des person-
...ents, nationaux et étrangers, sont
... s'adresse à tous les partis, à toutes
...es. Pour chacune d'elles, en effet,
... l'œuvre elle joint un intérêt spé-
...térêt, pour l'homme politique et

pour l'historien, une ample moisson de faits et d'idées; pour le savant, le philosophe, le jurisconsulte, de précieux documents de science, de philosophie et de législation; d'abondantes inspirations pour l'artiste et le poëte; pour le citoyen de hauts enseignements; et la vérité pour tous.

Mais il restait une lacune à remplir; il fallait, dans la nouvelle édition, reproduire les peintures et les dessins de scènes prises à l'instant même par les artistes de l'époque.

C'est la reproduction fidèle de ces compositions que nous avons voulu rendre. Les recherches faites par ... et consciencieux artistes dans les divers dépôts publics et dans les cabinets d'amateurs, notamment dans les précieuses collections de M. Hénin et de M. Laterrade, donnent à cette reproduction le cachet d'une incontestable authenticité.

...l paraît chaque semaine, au prix de 10 centimes la livraison.

DEUX LIVRAISONS DE LA CONSTITUANTE

ET

...U DEUX LIVRAISONS DE LA CONVENTION.

CHAQUE LIVRAISON SE COMPOSE :

De huit pages grand in-8° à deux colonnes, sur papier jesus glacé;
...e GRANDE VIGNETTE, reproduction d'une gravure du temps,
tirée à part sur huitième *jésus* de *taille douce*.
...s de 16 pages de texte, forment deux numéros de l'ancien *Moniteur*.

...ERSONNES QUI PRÉFÈRENT DES CAHIERS AUX LIVRAISONS :

Il paraît le 20 de chaque mois

...A CONSTITUANTE ET UN CAHIER DE LA CONVENTION.

...mposé de 12 numéros du *Moniteur* avec leurs suppléments, et de 4 ou 5 grandes gravures.

Prix du Cahier : 1 franc.

En préparation :

...NITEUR DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE,

...UBLIEMENT PAR LIVRAISONS ET PAR CAHIERS.

MEMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

S. 810. A. 3.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

AMIENS,

IMPRIMERIE DE DUVAL ET HERMENT, IMP. DE L'ACADÉMIE,
PLACE PÉRIGORD, N.° 1.

—

MDCCCXXXIX.

L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

BELLES-LETTRES ET ARTS

SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE

MÉMOIRES

RAPPORT

ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

DU 1.er NOVEMBRE 1836, AU 1.er NOVEMBRE 1837,

PAR M. ANSELIN, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

L'OBLIGATION imposée à votre secrétaire de vous présenter chaque année l'analyse de vos travaux, n'est point une satisfaction donnée à l'amour-propre. C'est un devoir contracté envers un public bienveillant, c'est un besoin de vous rendre compte à vous-même de l'emploi du temps. Un sage, lorsque sa journée n'était pas marquée par un bienfait, s'écriait : *Diem perdidi!*

Ainsi diriez vous de l'année, Messieurs, si elle s'écoulait sans laisser la trace d'utiles travaux. Loin de nous la prétention d'enrichir annuellement la science de quelques découvertes ; il n'est donné qu'au génie de venir, à de longs intervalles, jeter la lumière où l'obscurité régnait, et encore faut-il avouer que souvent le hasard est venu au secours de la science ; mais de même qu'on a senti la nécessité des associations nombreuses pour les grandes entreprises ; l'utilité

de la mise en commun de capitaux que leur isolement eut rendus improductifs ; de même il faut reconnaître que les efforts constans des réunions où chacun apporte le tribut de ses lumières , pour concourir à un but commun ; l'obligation de produire et de coordonner les travaux , et de combattre ainsi la tendance naturelle de l'esprit au repos, amènent d'heureux résultats.

Vous vous êtes divisés en quatre classes , Messieurs , elles comprennent : les sciences naturelles , physiques et mathématiques , l'agriculture et le commerce ; l'eloquence , les beaux-arts et la poésie , l'histoire , les antiquités , la philosophie , la philologie ; n'eussiez-vous dans l'une de ces branches , ajouté que la plus minime parcelle à la masse des connaissances acquises ; jeté qu'un rayon de la lumière la plus douteuse , sur les parties non explorées , vous vous estimeriez heureux , d'avoir concouru au progrès ; car vous avez compris combien devait être immense dans l'avenir , le résultat de toutes les collaborations , de tous les efforts , qui , avec le temps , formeront le faisceau des connaissances humaines. Point de fausse honte ; enregistrons avec patience et persévérance les produits de toutes les méditations , et acceptons comme le plus digne prix de nos efforts , l'espoir que de ces productions accumulées , dont beaucoup peut-être seront livrées à l'oubli , il pourra jaillir au profit de l'avenir , une pensée féconde ou un résultat utile.

Je ne me dissimule pas , Messieurs , combien est périlleuse la mission qui m'est confiée. S'il est difficile de rendre compte dans un langage approprié des travaux divers dont j'ai à vous entretenir , il l'est encore plus d'inspirer l'intérêt , ou de fixer l'attention sur des

analyses rapides, sur des indications fugitives de productions, dont plusieurs sont le fruit de profondes études et qui demandent à être méditées. Un tel travail n'a d'autre mérite que la clarté et la concision. Je m'efforcerai d'être fidèle à ces exigeances.

Adoptant les divisions suivant l'ordre de vos quatre classes, je commencerai par celle des

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas est la devise de toutes les intelligences, le besoin de tous les temps. La recherche de la vérité, *de ce qui est*, doit être rangée au nombre des instincts dominans de notre nature, que le temps n'affaiblit pas. L'imagination s'attiédit, les couleurs brillantes dont le poète revêt ses pensées, palissent à mesure que les illusions s'évanouïssent, la poésie cesse de régner où la réalité pénètre. Mais le savant au contraire, celui qui a commencé par l'étude de la réalité, la cherche sans cesse, la science produit la soif de la science, et il semble que dans cette progression instinctive du connu à l'inconnu, l'esprit humain ne puisse s'arrêter.

Tout ce qui nous environne est l'objet de nos investigations ; les phénomènes atmosphériques qui frappent nos yeux ou dont nous ressentons les effets sans les voir, offrent un vaste champ à l'observation ; leur étude constitue la science de la météorologie. Vous devez à M. Caresme un excellent mémoire sur ce sujet. Il y a démontré l'utilité de cette science, fait entrevoir les nombreuses applications dont elle est susceptible, et les services signalés que rendraient une

série d'observations consciencieusement faites et recueillies avec soin.

Cette science liée d'une part à la physique, de l'autre à la géologie, est une conséquence de la première et sert de base aux recherches de la seconde. L'ensemble des faits qui résultent de l'action isolée ou simultanée des forces physiques, se manifeste au sein de l'atmosphère, à la surface ou dans la profondeur des continens et des eaux, appartient à l'étude de la météorologie. C'est assez dire quelle influence elle aura sur la théorie des marées, celle des vents, des orages; de là ses applications fécondes à la navigation, à la recherche des fontaines jaillissantes, à l'agriculture, à l'hygiène. M. Caresme a fait ressortir tous ces avantages avec force, et nous ne doutons pas que grâce à l'impulsion qu'il aura donnée, les élémens, isolément recueillis d'abord, coordonnés ensuite, ne forment des tables d'un haut intérêt; mais il en est des essais en ce genre, comme de tous les travaux auxquels l'homme consacre ses veilles; le temps seul les féconde, et ils ne sauraient perdre de leur importance, parce qu'il est réservé à l'avenir d'en recueillir les fruits.

M. Coquerel auquel vous avez été redevable, l'année dernière, d'un travail intéressant sur l'existence présumée, disons presque certaine, des mines de houille dans le département, vous a, cette année, lu plusieurs rapports. Le premier sur un mémoire de M. Ravin, votre associé correspondant, concernant le bassin d'Amiens et, en particulier, les cantons littoraux de la Somme; il nous présente ce bassin sous la figure d'un vaste triangle, dont le littoral des départemens de la Somme et du Pas-de-Calais forment la base, et dont les

côtés vont se réunir au point culminant qui sépare le cours de l'Oise de celui de la Somme. Il fait encore remarquer que dans les terrains secondaires que ce bassin présente, se rencontrent des couches de charbons de terre. Cette revue géologique du sol où se concentrent les élémens de prospérité, et ceux de l'histoire de notre terre natale, est remplie d'intérêt, et bientôt surgiront de ces études, nous l'espérons, des résultats d'une utilité incontestable.

Cette attention portée sur les produits du sol nous conduit, Messieurs, à vous parler d'un rapport fait par M. Pauquy, sur un N.° du mémoire de l'académie de Bruxelles. Après avoir analysé des observations botaniques dont la science seule peut s'emparer, M. Pauquy a émis le vœu de voir fonder dans nos murs, sous les auspices et la direction de l'Académie, un musée d'histoire naturelle de tous les produits du département, dans les trois règnes, afin d'en étudier les propriétés, et d'en rechercher les usages dans la vie civile ou industrielle. Vous avez jugé cette pensée de M. Pauquy, féconde en résultats, non-seulement pour vous, mais pour toute la France. Vous l'avez accueillie avec empressement. M. Garnier, rapporteur d'une Commission nommée à cet effet, vous a présenté avec lucidité et précision les moyens d'exécution pour lesquels vous avez dû vous concerter avec l'autorité locale ; vous avez trouvé une bienveillante coopération dans l'administration municipale, et vous avez l'espoir de voir bientôt s'élever un établissement dont le but ne sera pas de satisfaire une frivole curiosité ; mais de rassembler dans un même cadre tous vos produits naturels, d'en livrer l'examen à tous les esprits indus-

triels et analytiques qui réclameront l'honorable mission de les faire concourir à votre bien-être ou à votre prospérité. Déjà plusieurs départemens nous ont devancés dans cet acte de gratitude envers une nature féconde qui nous a si richement dotés.

Le second rapport de M. Coquerel a porté sur diverses parties des mêmes mémoires de l'académie de Bruxelles, à l'occasion desquels M. Pauquy vous a présenté la proposition dont je viens de vous entretenir. Les expériences faites pour prouver qu'une éclipse solaire suspendait momentanément la respiration des plantes, a d'abord fixé son attention, il est résulté des expériences que la respiration chez les plantes pouvait être suspendue, sans amener, ce que le botaniste appelle leur sommeil, autrement le rapprochement des limbes des feuilles ; d'où les conséquences que ces deux facultés sont indépendantes. Passant à d'autres matières, M. Coquerel a fait encore ressortir les avantages géminés de l'emploi de l'air chaud dans les hauts fourneaux consacrés à la fonte des métaux.

Vous devez à M. Routier plusieurs rapports. L'un sur la vaccine, est fait à l'occasion d'une brochure qui a paru sur la prétendue découverte du vaccin primitif à Amiens. Trop de raisons de douter que les animaux desquels on a tiré ce vaccin, aient produit le véritable, n'ont pas permis à M. Routier de trancher une question, que des expériences positives n'ont pas encore résolue. Mais il en a pris occasion de traiter la matière et de démontrer que quand même le véritable *cow-pox* se trouverait sur nos vaches de la Hautoye, il ne faudrait pas croire qu'il serait un préservatif plus efficace de la petite vérole, que le vaccin

d'ancienne origine, pris de bras à bras. Le rapporteur s'élève surtout contre l'opinion qui tendrait à présenter ce dernier vaccin comme étant dans un état de dégénérescence et d'inefficacité ; et sous ce rapport, les conclusions du travail de M. Routier, qu'il n'appartient qu'à la faculté de discuter, nous semblent assez rassurantes pour mériter la publicité.

Dans un second rapport, M. Routier a présenté l'analyse de la brochure de M. Ravin, notre laborieux correspondant, contenant la description d'un cétacé, échoué à la côte de la baie de Somme, et une dissertation sur cette substance d'un usage si répandu, tirée du fanon de la baleine.

Enfin, dans un dernier rapport, votre collègue a rendu compte d'anciens procédés rappelés dans un N.° de la revue ébroïcienne, relatifs à la translation du sang ; méthode qui à la honte de la science, a eu ses apologistes, et qu'une physiologie plus éclairée, réduit à sa juste valeur, en la reléguant au rang des systèmes dont la médecine, plus que toute autre science, doit se garantir.

DEUXIÈME CLASSE.

AGRICULTURE, COMMERCE.

Dans un département où la richesse du sol le dispute à l'activité de l'industrie, vous avez voulu, par une tentative nouvelle, appeler l'agriculture à seconder le commerce. Nos manufactures emploient la soie, et pour cette matière première, nous sommes tributaires d'autres contrées. Nous affranchir de ce tribut en naturalisant chez nous le mûrier et l'insecte précieux qu'il nourrit, était une heureuse pensée ; elle est suivie

avec persévérance par l'un de vos membres, qui n'épargne rien pour réaliser un vœu auquel il attachera son nom. M. Riquier vous a lu de nombreux rapports sur la culture du mûrier et l'industrie sériciculc. Il vous a rendu compte des différens essais de culture qui ont eu lieu autour de la ville et dans le département ; des espérances qu'on pouvait concevoir ; des résultats obtenus ; des pertes qu'un hiver prolongé avait fait subir ; des moyens de les réparer et de les prévenir en étudiant les effets produits sur les différentes espéces cultivées. Les rapports satisfaisans de M. Riquier ont provoqué l'allocation de subsides par le Conseil général pour les années précédentes, et ils ont été cette annéc la base d'une nouvelle demande qui, nous n'en doutons pas, sera encore favorablement accueillie.

L'éducation des abeilles tient à l'industrie agricole et mérite d'autant plus d'intérêt qu'elle améliore le sort du ménage le plus modeste et n'exige point de capitaux. M. Riquier a porté son attention sur cette partie, et vous lui devez une notice où il a comparé la récolte anglaise de M. Nutt Du Lincolnshire, à celle de M. A Leprince, notre compatriote, et d'après laquelle l'avantage demeure à cette dernière. Enfin, Messieurs, vous devez encore à votre laborieux collègue un rapport sur la division de la surface du département de la Somme, auquel il a joint des tableaux synoptiques, utiles à consulter et dont vous avez ordonné l'impression.

M. Henry Marotte a présenté un rapport sur un ouvrage de M. Gronier, ayant pour titre : *Aperçu statistique et comparatif des améliorations obtenues de* 1791 *à* 1835, *sur les revenus des propriétés particulières et celles des hospices.* Aux chiffres probans de l'auteur, M. Marotte a ajouté des ob-

servations qui lui sont propres sur le mode de location des biens des hospices, ce qui prouve qu'il possède à fond la matière.

Dans un rapport sur le journal du Comice agricole, M. Dewailly a fait sentir l'importance qui doit résulter de cette publication et tout le bien qu'elle doit produire pour le progrès de l'industrie agricole. Le Comice, Messieurs, a de fréquentes relations avec vous, il a provoqué une amélioration dans l'instruction élémentaire, en vous proposant de concourir à l'introduction dans l'école normale primaire d'Amiens, d'un cours d'agriculture théorique et pratique. Vous avez nommé une Commission au nom de laquelle M. Roussel vous a fait un rapport dont les conclusions ont été adoptées ; et vous avez prélevé, sur la modique subvention qui vous est allouée, une somme de 250 fr. pour l'appliquer au cours projeté.

Si, dans cette circonstance, M. Roussel n'a été que l'organe de la Commission, il a, dans une circonstance plus importante, pris l'initiative. Il vous a proposé de fonder, à Amiens, sous le patronage et la direction de l'Académie, un cours de droit commercial. Une telle institution était indispensable dans notre ville, sa nécessité a été vivement sentie, et la proposition accueillie et régularisée. Sous l'autorisation de l'Académie universitaire dont l'approbation doit être requise, va s'établir ce cours gratuit, les professeurs seront pris dans votre sein, et les jurisconsultes que l'Académie compte parmi ses membres seront heureux de concourir à propager, dans une ville industrielle, les saines et indispensables notions du droit commercial, souvent ignorées de ceux qui ont le plus d'intérêt à le connaître (1).

M. Raynard a rendu compte de l'ouvrage de M. Pal-

(1) Ce Cours est maintenant ouvert.

las, médecin à Saint-Omer, l'un de vos correspondans, sur le maïs. Le rapporteur a combattu l'assertion d'Arthur Young, sur la restriction de la latitude, passée laquelle, il prétend qu'on ne peut plus cultiver cette plante. Il établit, d'après M. Pallas, les emplois multipliés qu'elle offre à l'industrie, soit comme aliment, soit pour le sucre, la mélasse et l'alcool qu'on peut en extraire, et enfin le papier qu'on fabrique avec la pulpe après l'extraction du sucre. Sous ces rapports, le maïs, en comparant les frais de culture à la valeur des produits qu'on en retire, aurait l'avantage sur tous les autres végétaux.

TROISIÈME CLASSE.

ÉLOQUENCE, POÉSIE, BEAUX-ARTS.

Pour les uns, Messieurs, l'utilité des académies se renferme dans les travaux de vos deux premières classes : *sciences positives et richesses;* pour les autres, il n'y a de véritables travaux académiques que dans les dernières : *Poésie et beaux-arts, abstractions de l'esprit.* Nous conviendrons qu'il faut donner aux exigeances de la vie, mais que celles-ci satisfaites, l'homme rentre avec bonheur et orgueil dans le domaine de la pensée, où l'attendent des jouissances d'un ordre élevé, plus pures et non moins vives que celles de la vie matérielle. Il ne marche plus péniblement à la recherche de la vérité ou du bien-être, il est dominé par les facultés morales où il domine par elles ; il reconnaît aux inspirations de la poésie, aux créations des beaux-arts, qu'un rayon de l'essence divine l'éclaire, et qu'en cédant à sa puissance, il obéit à la mission élevée pour laquelle il est créé. Aussi, Messieurs, voyez quel empire exercent sur les masses ces êtres privilégiés, ces or-

ganisations exceptionnelles douées du pouvoir de transmettre leurs profondes émotions à la foule docile, et de la soulever au souffle qui les anime. Lisez ces pages touchantes que la perte d'une cantatrice célèbre a inspirées à l'un de vous, et vous aurez le secret de cette puissance qui exalte les esprits et bouleverse les cœurs.

Il appartenait encore à une femme de vous émouvoir, en vous enrichissant de ses poésies contemplatives; vous comptez au nombre des meilleures productions de vos correspondans, les heures de solitude de M.me Fanny Dénoix.

N'attendez de moi, Messieurs, aucune analyse; celui qui comprend la poésie, ne comprend pas qu'on puisse l'analyser. Aussi dans le rapport que M. Creton vous a fait des heures de solitude, s'est-il borné à vous lire : *Pourquoi je suis poète, ce que j'aime et le Passager.* Ces pièces ornent aujourd'hui votre recueil.

M. Jourdain (Louis) aime, vous le savez, Messieurs, la littérature sanscrite; il a surmonté les longues et pénibles études qui seules peuvent initier aux poésies antiques et brillantes de l'Inde, ce berceau de la poésie. En vous présentant cette année une traduction, fragment du Ragou Vandsa, poème attribué à Kalidosa; il l'a fait précéder d'une notice critique, remarquable par des réflexions de la plus haute portée sur l'histoire de la poésie dans tous les âges; sur les différentes phases qu'elle offre chez une même nation, dans les diverses périodes de la civilisation. Il envisage les chances de succès du poète, suivant les sujets qu'il traite, et les montre toujours décroissantes à mesure qu'il s'éloigne des inspirations primitives, pour se soumettre aux exigeances de l'époque, du goût et même de la mode. Ces considéra-

tions générales, fruit d'observations profondes et d'un goût exercé, ont recueilli les marques d'une vive approbation, et vous en avez ordonné l'impression.

Parmi les poésies dont vous a fait hommage M. Bazénerie, votre correspondant, vous avez distingué la barque du pêcheur Ballade allégorique, dont vous avez ordonné l'impression.

L'envoi des œuvres musicales de notre compatriote Lesueur a donné lieu à un rapport qui vous a été annoncé l'année dernière, et que M. H. Marotte vous a lu cette année. Il fallait être aussi bon musicien que le rapporteur, et posséder ce tact qui le caractérise pour analyser, ainsi qu'il l'a fait, les partitions volumineuses confiées à son examen. Le suivre dans cette analyse serait impossible. Vous avez désiré que le rapport prit place dans votre recueil, comme un hommage rendu au célèbre compositeur, auquel notre pays s'honore d'avoir donné le jour.

Un excellent ouvrage sur les arts du dessin, de la peinture et de la danse a été publié par M. Butteux, votre associé correspondant. Ce livre tend à vulgariser des connaissances trop généralement renfermées chez un petit nombre d'adeptes. J'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, et vous avez reconnu que l'auteur avait bien mérité en réunissant ainsi, dans un cadre resserré, des règles, des principes et des observations qui seront bien accueillies dans un département, où la création récente d'une Société des Amis des Arts, tend à propager les notions d'un goût épuré.

QUATRIÈME ET DERNIÈRE CLASSE.

HISTOIRE, ANTIQUITÉS, PHILOSOPHIE, PHILOLOGIE.

Dans l'insatiable désir de connaître, que nous avons

dit être naturel à l'homme, il ne lui suffit pas de savoir ce qu'il est, où il est, quel langage il parle ou doit parler ; il a besoin de savoir pourquoi il est là, qui l'a précédé, comment ceux qui l'ont précédé se sont exprimés, quelles idées ils lui ont transmises, comment ces idées se sont modifiées pour arriver jusqu'à lui. De là ces diverses branches sur lesquelles les controverses sont d'autant plus vives que la science est moins certaine et le champ des conjectures plus vaste.

Une basilique majestueuse s'élève au milieu de nous, quelques siècles ont passé sur elle, le temps semble à peine avoir effleuré ses ornemens et déjà ses bas-reliefs sont pour nous un mystère. Déjà nous échappe la pensée qui conduisait le ciseau du sculpteur.

Cette pensée, M. Obry, l'un de nos plus zelés collaborateurs, l'a recherché dans l'exécution des bas-reliefs qui décorent le portail de notre Cathédrale et surtout dans celui qui représente le jugement dernier. Une profonde érudition, des citations nombreuses et bien coordonnées, une logique suivie, et un intérêt soutenu caracterisent ce mémoire dont l'analyse serait impossible dans les bornes de cette séance ; mais dont la conclusion est que les scènes représentées sur le grand portail, conviennent autant à la religion profane, qu'à la religion chrétienne et que quelques-unes même ont plus d'analogie avec la première qu'avec la seconde.

M. Rigollot, auquel, comme président de la société d'archéologie, revient de droit tout ce qui concerne la science des anciens monumens, vous a présenté l'analyse de l'ouvrage de M. Dusevel, ayant pour titre :

Rapport à M. le Ministre de la Justice et des Cultes, sur les principales églises du département de la Somme. Il a indiqué dans une revue rapide les édifices dignes d'attention et les traits caractéristiques qu'ils présentent.

Une pyrogue d'un seul tronc de chêne d'une antiquité incontestable, et qu'on croit d'origine gauloise, a été découverte en 1854, au-dessous d'un banc de tourbe, dans les marais du village d'Etrebœuf, près Saint-Valery. Elle a été le sujet d'une brochure de M. Ravin, dont M. Coquerel nous a rendu compte. Joignant ses propres observations à celle de l'auteur, il a expliqué d'une manière satisfaisante le fait, d'abord surprenant, de la position de cette pirogue au-dessous du banc tourbeux, par l'espèce de fluidité que le terrein a dû conserver avant de passer à l'état tourbeux.

Vous venez d'admettre récemment au nombre de vos Collégues, un jeune legiste qu'une vocation bien décidée entraine vers les études graves et la méditation. M. Hardouin vous a fourni le plan d'une histoire des origines du droit français. Il appartenait à l'un des chefs les plus éclairés de la magistrature, de faire ressortir l'importance de ce travail et d'en caracteriser les avantages. M. Quenoble vous a fait ce rapport. Vous lui devez aussi, à l'occasion de l'analyse et des mémoires de la société de Caen, des considérations historiques sur l'établissement des Normands.

M. Boullet, votre directeur, vous a lu, sur les enfans trouvés, des réflexions d'un haut intérêt ; les preceptes d'une saine philanthropie, s'allient à des considérations morales et d'économie politique d'une grande portée.

Vous recueillez avec empressement tout ce qui tend au progrès, et vos regards se portent toujours avec un vif intérêt sur les organes de l'instruction primaire. M. Durieux, instituteur à Boves, vous a adresssé un mémoire sous le titre de dissertation sur l'étude de la langue latine. M. Hubert vous en a donné l'analyse.

Tout en combattant, au profit peut-être des méthodes universitaires, les objections de cet instituteur, il le place au nombre de ces hommes hors de ligne, qu'on est heureux de rencontrer dans une modeste et utile carrière, où la direction de l'instruction exercée sur les masses, peut avoir tant d'inflence sur l'avenir.

La tombe de Gresset a été relevée, ses restes longtemps oubliés, ont, avec pompe, été déposés dans notre cathédrale. Cette solennité est devenue le sujet d'un concours poétique, dont M. Delamorlière remporta le prix. Il manquait à la mémoire de Gresset un autre hommage, l'histoire de sa vie, et cet hommage eut été incomplet, s'il ne fut sorti de la plume d'un compatriote.

Sous le titre modeste de notice, M. Berville nous peint l'homme et l'auteur, avec une élégance, une naïveté et une bonne foi qui caractérisent tout à la fois Gresset et son historien. Il est, dit-il, du petit nombre de ceux qui ont mérité le titre d'*Écrivain honnête homme.* Les succès, les mécomptes, et jusques à quelques travers innocens, sont retracés avec fidélité dans la notice. Elle vous rappelle, Messieurs, que l'Académie s'honore de compter Gresset parmi les fondateurs d'une société dont il fut l'ornement. C'est à lui, en effet, que la société d'Amiens, dût en 1750, d'être érigée

en Académie ; et ce fut lui qui, comme président, vint l'inaugurer par un discours, sur la *Liberté littéraire et philosophique.*

Vous devez aussi à M. De Cayrol, naguerre votre collègue, aujourd'hui votre correspondant, une notice sur Gresset. Il a recherché avec persévérance les fragmens épars de quelques pièces inédites de notre poète, il en a complété quelques lacunes avec bonheur, sa notice qui porte plutôt sur la famille de Gresset que sur lui-même, renferme des faits qui ne peuvent être indifférens, quand il s'agit du chantre de *Ver-Vert* et de l'auteur du *Méchant.*

Vous le voyez, Messieurs, la bonne direction donnée à vos travaux, et pourquoi craindrions-nous de le dire, la nécessité du travail imposée par quelques modifications dans vos règlemens, porte ses fruits. Dans toutes vos classes la production est en progrès, et le compte que vous vous rendez à vous-même, devra, de plus en plus, justifier de vos efforts constans vers le noble but de votre institution.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

OUVERT POUR LE PRIX DE POÉSIE.

A DÉCERNER EN 1837,

PAR M. MACHART, PÈRE.

MESSIEURS,

Vous avez cru long-temps que s'il est permis aux auteurs de ne consulter dans le choix de leurs sujets, que les inspirations presque toujours si sûres de leur esprit et de leur goût, il n'en est pas de même des compagnies créés, comme la nôtre, pour procurer à la littérature des ouvrages qui joignent au mérite de l'exécution l'utilité des résultats ; et, pendant nombre d'années, on vous a vus proposer, pour sujets de prix, les idées les plus morales et les plus élevées : *la Traite des Noirs, le Don de la Charte*, l'*Amour de la patrie, les Consolations de la Religion, le Panthéon rendu aux grands Hommes ;* tels sont, Messieurs, les sujets que, dans ces dernières années, vous proposâtes à la poésie. Vous espériez qu'inspirée par de pareilles pensées, elle répondrait à vos appels ; que des concours s'ouvriraient où le nombre et la puissance des talens ne vous laisseraient que la plus

heureuse des difficultés, l'embarras du choix. Votre espoir fut déçu : à part quelques travaux heureux et justement couronnés, la médiocrité seule s'offrit à vos concours, et, découragée par vos refus, finit elle-même par déserter la carrière.

Une ressource vous était offerte, Messieurs, et vous l'avez saisie : laisser désormais aux auteurs le choix de leurs sujets ; leur donner le droit de les traiter dans l'une des diverses formes que vous avez désignées, telle est la résolution que vous avez prise. L'événement a prouvé qu'elle était sage ; la carrière s'est rouverte ; des rivaux nombreux y sont entrés. Treize pièces vous ont été envoyées, et l'on trouve parmi celles mêmes que leur infériorité vous a fait écarter du concours, des preuves de talent auxquelles votre Commission a su rendre justice.

Cinq poëmes ont été distingués, et c'est entre eux que le débat s'est engagé. Je vous les rappellerai, Messieurs, non dans l'ordre de leur réception, mais dans le rang que leur mérite comparé leur assigne, de manière à vous conduire de ceux à qui vous avez accordé une mention honorable, jusqu'à l'élégie que vous avez couronnée.

Dans cet ordre se présente d'abord une ode intitulée : *Eternité*. La majesté du début répond à la grandeur du sujet.

« L'éclair brisa la nue.... et la base des mondes
S'émut à ce signal de la fureur du ciel ;
D'un mot Dieu souleva l'air, la terre et les ondes,
Et, dans ses retraites profondes,
L'homme entendit la voie de l'Eternel :

« Adam, je te maudis... et tes fils, d'âge en âge,
» Maudiront ton malheur qu'ils auront hérité ;
» Tes enfans légueront à leur postérité
« Les chaînes de leur esclavage ».

Alors du haut des cieux, l'ange de la vengeance,
Rapide, s'élança sur le maudit de Dieu.....
L'homme déchu voulut implorer sa clémence,
L'ange brisa son espérance
En le frappant de son glaive de feu !....
Pour la première fois la vaste solitude,
Surprise, répéta des accens de douleurs
Et le premier mortel qui répandit des pleurs
Les versa dans la servitude.

Et nous, fiers rejetons de la race proscrite,
Nous soulevons encor nos bras chargés de fers :
L'homme dans sa poussière avec orgueil s'agite,
Et de sa parole maudite
Brave, en rampant, les cieux et les enfers !...
Nos pères ont chanté des hymnes de victoire
En bondissant d'ivresse au bruit de leurs exploits :
Ils se sont crus des Dieux, parce qu'ils étaient rois ;
Ils ont passé comme leur gloire.

Quels sont donc ces débris, ces ruines antiques,
Ces temples renversés, ces cirques, ces remparts ?
Quels Dieux adorait-on sous ces nobles portiques ?
Pourquoi ces frontons magnifiques
Gisent-ils là confusément épars ?....
Baissons-nous et lisons.... ce tronçon de colonne
N'a gardé qu'un seul mot... Celui de liberté;
Et je demande encor au passant arrêté :
« Est-ce Athène ou Lacédémone?

Des tombeaux des héros que la ronce dévore
Tombe de jour en jour quelque marbre outragé,
Et sur leur vieux granit, que le temps décolore,
A peine peut-on lire encore
Le nom du mort que les vers ont rongé !
Le vent, de leurs palais renversant la coupole,
Dispersa leurs débris comme un vain souvenir ;
Le temps, qui détruit tout, à son gré peut choisir
La chaumière ou le capitole.

Salut, vous dont les noms burinés dans l'histoire
Comme un beau météore apparaissent aux yeux !
Salut, Grecs et Romains ; le temple de mémoire
Dans une auréole de gloire
Avec respect garde vos noms fameux !
Mais les hordes du Nord, marchant comme un seul homme,
En un jour ont chassé vos Dieux du Panthéon ;
Et les fils des Gétas aux fils de Scipion
Interdirent les champs de Rome.

Un autre homme a foulé cet antique rivage ;
Il n'a fait que passer, et, semblable au torrent
Qui renverse les monts brisés par son passage,
Sous le glaive de son courage
Il terrassa ses rivaux en courant.
Oh ! Qui dira jamais de quels chants de victoire
L'univers tout entier salua le vainqueur !
Quel œil eut jamais pu sonder la profondeur
De son avenir plein de gloire ?

Ses nobles compagnons marchaient à la bataille
Comme on vole en riant aux fêtes de la cour ;
Derrière eux, tout noircis des feux de la mitraille,
Comme une invincible muraille
Apparaissaient ces vieux soldats d'un jour !...

Hélas ! Ils sont tous morts !... Si parfois la mémoire
Nous rappelle, en passant, que leur témérité
Marchait au pas de charge à l'immortalité,
Que reste-t-il de tant de gloire ?

Nous aurions désiré, Messieurs, que l'Ode se fût soutenue à cette hauteur ; que le poète eût plus largement développé sa pensée, c'est-à-dire qu'il eût opposé à la vanité de nos désirs, au néant de nos joies passagères, le religieux dédain, les sublimes détachemens qu'inspire l'immense idée de l'éternité. Mais le sujet n'est qu'indiqué ; au lieu d'un tableau, nous n'avons qu'une esquisse.

Dans un rang supérieur à cette Ode, se présente un Poéme intitulé : Louis XIV vengé. Son mérite est celui d'une versification facile et correcte, toujours concise et souvent élégante. L'auteur passe en revue tous les titres du monarque à l'immortalité : Roi puissant, gouvernant sans ministres long-temps heureux guerrier, ornant Paris, créant Versailles, étonnant le monde par la sagesse de ses lois, l'éclat de ses victoires, la magnificence de ses monumens, la pompe de sa cour, le luxe de ses fêtes, sa noblesse dans la prospérité, sa dignité dans le malheur : c'est sous ces traits que l'auteur nous présente son héros. Mais bientôt, effrayé à la vue de la tâche qu'il s'est imposée, il s'arrête, et semble s'excuser devant Louis-le-Grand de la témérité d'une inutile apologie. Rappelons ce passage qui, par le genre de gloire qu'il relève, a dû particulièrement fixer l'attention d'une compagnie vouée à la culture des lettres. Le poète s'adresse au Roi :

Mais, en la défendant, j'outrage ta mémoire.
Nos arts, nos monumens, tout proclame ta gloire.
Quel monarque aima mieux la sage liberté ?
Montauzier devant toi disait la vérité :
Loin de la redouter, tu cherchais la lumière.
Sous des traits empruntés, le mordant Labruyère,
De l'altière sottise ennemi sans retour,
Révélait, impuni, les travers de la cour.
Plus profond, plus naïf et moins compris peut-être,
La Fontaine trouvait l'ennemi dans un maître.
Despréaux, des Cotins ardent persécuteur,
N'accablait pas toujours un misérable auteur;
Mais ses vers généreux, de la France interprètes,
Devant un conquérant ont blâmé les conquêtes.
O sublimes penseurs ! Vos écrits éclatans
N'ont rien à redouter des injures du temps ;
Le sentiment profond qui brille en vos ouvrages
Par sa vérité même éclaire tous les âges.
Fénélon, Bossuet, en instruisant les Rois,
Aux peuples agrandis montrent encor leurs droits ;
Pascal démasque encor, par sa raison profonde,
Dans les fils d'Escobar les oppresseurs du monde ;
Molière, en traits de feu, d'un fer accusateur,
Marque éternellement le front de l'imposteur ;
Par ces puissantes voix, hautement proclamée,
La raison désormais ne peut être opprimée,
Et, du peuple et du Roi discutant le pouvoir,
Elle a posé pour tous les bornes du devoir.

O Louis, ne crains plus un vain peuple en délire !
C'est toi qui de nos lois as préparé l'empire.
Reviens montrer enfin à ce peuple changé
Ton front de tant d'honneurs et de gloire chargé;

Reviens dans ce séjour tout rempli de toi-même,
Où ton ombre erre encor sur mille objets qu'elle aime ;
Viens ! Pour former ta cour, tu verras assemblés
Ces héros que jadis la guerre a signalés.
Du présent au passé, là, rattachant la chaîne,
Duguesclin et Clisson, Luxembourg et Turenne,
Avec un noble orgueil reconnaissent pour fils
Les guerriers du Thabor, les guerriers de Memphis ;
Gaston, mourant vainqueur, de sa mort se console,
En voyant l'exilé qui fut vainqueur d'Arcole ;
Et maintenant unis, Bayard avec Bourbon,
Montre à chérir l'honneur, à fuir la trahison.
De tous ces demi-dieux que la France contemple,
O grand Roi ! ton palais est devenu le temple.
Mais sont-ils donc enfin ces portraits glorieux,
Un vain spectacle offert aux regards curieux ?
Non, tout inspire ici de plus hautes pensées ;
Ces gloires de nos jours et ces gloires passées,
Propageant des vertus le fécond souvenir,
Pour la France déjà disposent l'avenir ;
De ces illustres morts la leçon immortelle,
Préparant de lauriers une moisson nouvelle,
Versera d'âge en âge au cœur de nos Français
L'amour de la patrie et l'amour des hauts-faits.

Ce passage suffit sans doute, Messieurs, pour justifier ce que j'ai dit du mérite de l'ouvrage. Votre Commission eût désiré plus de variété dans la composition, plus de coloris dans certains tableaux, mais surtout plus de chaleur. Il eût fallu s'inspirer de tout l'enthousiasme du grand siècle, pour peindre le monarque qui lui donna son nom.

Près de ce poème s'est placée une ode qu'une égalité de facture nous a fait croire de la même main.

Ce n'est plus la puissance et la gloire que célèbre l'auteur ; c'est quelque chose de plus noble encore ; c'est la vertu. Le poète offre à la mémoire du cardinal de Chéverus un hommage de vénération. Il le peint dans les fers, priant pour les meurtriers qui menacent ses jours, soutenant l'indigence par l'aumône, le malheur par des consolations ; puis, sur les bords de la Tamise, opposant à l'illusion des fausses doctrines les lumières de la foi, les portant aux rivages de l'Ohio, dans le nouveau-monde, au sein du Meschacébé. Frappé de ce pieux dévouement, il s'écrie :

« Solitudes du nouveau-monde,
» Alors de vos antres émus
» Se dissipa l'horreur profonde,
» Aux doux accens de Chéverus.
» Forêts, temples de la nature,
» Dont la sublime architecture
» Révèle son divin auteur,
» Sous vos ombres sa voix fidèle
» Sembla monter plus solennelle
» Jusqu'au trône du Créateur ».

Mais, comme si ce n'était point assez d'avoir peint la foi vive du prélat, ses lumières, sa bienfaisance, la sainteté de ses discours, la charité de ses œuvres et son héroïsme au milieu des dangers, le poète se reproche la faiblesse de ses efforts et l'impuissance de ses accens.

O ! que ma lyre est impuissante
Pour célébrer tant de bienfaits !
Qui peut de ta vie agissante
Reproduire les nobles traits ?

Couvert de la pourpre romaine, (1).
Ton âme n'en est pas plus vaine,
Tu n'y vois qu'un nouveau lien ;
Dans ta modeste obéissance,
Tu n'acceptes plus de puissance,
Que pour faire encor plus de bien.

Ces honneurs que la flatterie
Souvent arrache aux mains des Rois,
Tu les reçus pour la patrie ;
Tu les déposes à sa voix. (2).
Ce rang, objet de tant d'hommages,
Est un écueil où les naufrages
Pour le devoir sont dangereux ;
Et, courbé dans le sanctuaire,
Tu bénis la loi salutaire,
Qui rend ta vie aux malheureux.

Loin ces prélats dont la molesse
De soie et d'or forme les jours ;
Dont l'ambitieuse souplesse
Ménage la faveur des cours.
Ces fiers ministres de la foudre
Sur les fronts courbés dans la poudre
En dispersent les vains éclats ;
Mais, prudens au fort des tempêtes,
Leur courroux épargne les têtes
Des redoutables potentats.

(1) *Nommé Archévêque de Bordeaux, Pair de France et Cardinal.*

(2) *En* 1830, *rayé du nombre des Pairs avec les autres Prélats, il vit sa radiation avec plaisir.*

Chéverus, c'est sous la chaumière
Que tu vas, au milieu des pleurs,
Verser les soins et la prière
Sur un lit en proie aux douleurs ;
Ton cœur saintement intrépide
Ose braver d'un corps livide
Les fétides exhalaisons.
Mais, atteint du mal qui le brûle,
Déjà, dans tes veines circule
Tout le feu des plus noirs poisons. (1).

De la Garonne à la Gironde,
L'encens fûme sur chaque autel ;
Mais la douleur la plus profonde
Ne peut changer l'ordre éternel :
Les âmes pures et sacrées,
Ici bas ne sont qu'égarées ;
En vain un faible espoir a lui :
C'est pendant le saint sacrifice
Qu'il faut que le tien s'accomplisse ;
Dieu paraît et t'appelle à lui. (2).

Tu meurs : mais de ta Bienfaisance
Les fruits vivront dans l'avenir ;
De Belzunce ainsi la Durance
Chérit encor le souvenir.
Tu meurs : mais, lorsqu'en sa détresse
Le pauvre aura de la richesse
Enduré les refus affreux,
Ton nom de sainte renommée,
Au nom fameux des Borromée
Viendra se joindre dans ses vœux.

(1) *Son mal commença dans ses tournées apostoliques.*

(2) *Il expira pendant la messe, à l'élévation.*

C'est, Messieurs, à cette pièce, ainsi qu'aux deux précédentes, que vous avez accordé la distinction d'une mention honorable.

J'arrive à celle que vous auriez couronnée, si un talent plus heureux ne lui eût disputé la palme ; je veux parler de l'Elégie à qui l'accessit a été décerné. Elle méritait cette distinction : Sous le simple titre de *Souvenirs d'Enfance*, elle offre une poésie douce et naïve en effet comme l'enfance, tendre et touchante comme la piété filiale.

Parlons plus bas, ma sœur, laissons dormir ma mère ;
Le sommeil est bien doux pour qui souffre si fort !...
Son œil sourit encor sous sa blanche paupière :
Parlons plus bas, ma sœur ; vois : Notre mère dort.

Peut-être dans son cœur l'illusion d'un rêve,
Rieuse, apporte-t-elle un doux penser d'amour ;
Oh ! Ne l'éveillons pas ; que ce songe s'achève ;
C'est un songe sacré ; qu'il dure jusqu'au jour.

Ma sœur, te souviens-tu des jours de notre enfance,
Quand nous allions tous trois cueillir les fleurs des champs ?
Insoucieux alors de toute autre espérance,
Un baiser suffisait à nos lèvres d'enfans ;

Les roses des buissons nous semblaient sans épine ;
Nous montions en riant la pente du côteau,
De ce côteau là-bas d'où la cloche argentine
Annonçait la prière aux pâtres du hameau :

Et là, quand du printemps la brise matinale
Soulevait mollement nos longs cheveux flottans,
Que, de nos fronts si purs la blancheur virginale
A ma mère quêtait des baisers caressans,

Oh ! Dis, te souviens-tu de nos cris d'allégresse,
De nos transports si doux payés par un baiser,
Par un baiser de mère, ineffable caresse
Qu'on savoure une fois, sans jamais l'oublier ?...
Et puis nous franchissions le seuil de la chapelle,
Et, tous trois à genoux sur le sacré parvis,
Elle, priait pour nous ; nous murmurions pour elle
Des mots mystérieux qu'on nous avait appris !...
Et, lorsque nous quittions l'enceinte solitaire,
Des larmes de bonheur brillaient dans nos yeux bleus ;
Et nous n'avons jamais au cœur de notre mère
Répandu que les pleurs que versent les heureux !....

Au bord des fontaines,
Quand chantait l'oiseau,
Nos mains incertaines
Voulaient saisir l'eau :
Notre frêle image
Dans l'azur du flot,
Bien loin du rivage
Fuyait aussitôt....
Et la bonne mère
Nous disait : « Enfans,
» Cette onde légère
» Fuit, ombre éphémère,
» Vos doigts impuissans :
» Ainsi, dans la vie,
» Toujours des soupirs,
» Toujours une envie
» Suivront vos désirs :
» L'homme sur la terre,
» Bercé par l'erreur,
» Prend l'onde légère
» Au lieu du bonheur !... »

Et nous, plus près d'elle
Craintifs, nous venions;
Puis, forts sous son aîle,
Joyeux, nous disions :
« Mère, sois tranquille,
» Nous serons heureux;
» Notre âme docile
» Comblera tes vœux.... »

Parlons plus bas, ma sœur, laissons dormir ma mère,
Le sommeil est si bon pour qui souffre si fort!
Son œil sourit encor sous sa blanche paupière;
Parlons plus bas, ma sœur; vois, Notre mère dort.

Et puis la jeune fille raconte à demi-voix les bonnes œuvres de sa mère, de cette mère qui avait du pain et des pleurs pour les malheureux; mais ce sommeil qu'elle craint de troubler, c'est celui dont aucune voix ne nous réveille; la pauvre mère n'est plus :

« Pleurons, pleurons, ma sœur, nous n'avons plus de mère;
» D'un sommeil sans réveil la voici qui s'endort;
» Son œil ne sourit plus sous sa blanche paupière;
» Pleurons, pleurons, ma sœur; ce sommeil, c'est la mort. »

Et bientôt, après l'épanchement de cette naïve douleur; vient un retour au passé, des larmes pour l'avenir, une touchante peinture de l'abandon où vont languir les jeunes orphelins. Seuls désormais, sans leur amie, sans leur mère, leur enfance ne connaîtra ni les jeux, ni les plaisirs, ni les fleurs et les beaux jours du printemps. Et vous, pauvres, qu'elle aimait, qu'elle soulageait,

» Vous ne la verrez plus, aux heures de misère,
» Mêler à vos sanglots les pleurs de la pitié ;
» Vous ne la verrez plus s'asseoir dans la chaumière,
» Et de votre fardeau vous prendre la moitié.

Pourquoi faut-il, Messieurs, que toute la pièce ne soit pas écrite avec ce charme d'expression, cette douce et tendre mélancolie ? Mais des inégalités s'y rencontrent, et elle n'est pas toujours exempte d'incorrection.

Je suis arrivé à celle dont les beautés vous ont paru pures de tout mélange, à celle dont l'auteur doit recevoir le prix dans cette solennité.

Ce n'est pas sans plaisir qu'après l'avoir jugée digne de la couronne, vous avez appris le sexe et le nom de l'auteur. Si vous étiez de ceux qui refusent aux femmes, sinon l'énergie des sentimens, au moins celle de l'expression, vous auriez pu éprouver de la surprise. Mais nul de vous n'ignore, Messieurs, que si, dans les choses où doivent dominer l'étendue et la profondeur des conceptions, dans certains arts, dans les sciences abstraites, la nature a mis entre les deux sexes une distance que nos modestes rivales ne doivent point tenter de franchir, il en est autrement dans les œuvres de sentiment et de goût, dans celles qui veulent les mouvemens de l'âme, la délicatesse de l'esprit, et, dans le style, la douceur et l'harmonie. Vous savez qu'appelées, comme nous, aux jouissances de la vie ; mais, comme nous, condamnées à ses malheurs, les femmes peuvent, avec autant de vérité et plus de sensibilité peut-être, peindre la mélancolie des passions, l'inanité de nos désirs, la vanité de nos

espérances, les illusions de l'amour, les mécomptes mêmes de l'amitié.

L'Elégie sur la Vie offre une vive et touchante image des douleurs auxquelles l'existence humaine est condamnée, et cette Elégie est l'ouvrage d'une femme. Si, dans ses détails, elle n'a rien de supérieur aux passages que j'ai choisis dans les autres pièces, elle a sur celles-ci le précieux avantage de l'unité, de la régularité dans sa marche, de la progression dans l'intérêt. Le mérite d'un ouvrage n'est pas dans la perfection de quelques-unes de ses parties, mais dans la bonne exécution de toutes, dans l'harmonie de son ensemble, l'accord et la liaison des idées, dans cette combinaison heureuse qui, saisissant le sujet dans son principe, le développe sans efforts, le suit sans s'égarer jusqu'à la pensée dominante qui en est le but et en offre, en quelque sorte, le dénouement.

Vous avez pensé, Messieurs, que, sous ce rapport, l'Elégie dont je vais donner lecture méritait la préférence que vous lui avez accordée. L'auteur de cette pièce est Madame Fanny Dénoix, de Beauvais.

LA VIE.

Objet de tous nos soins, objet de notre envie,
Je voudrais t'expliquer, énigme de la vie;
Oui, je vais mesurer toute ta profondeur,
Dans ta source et ta fin rechercher ta nature,
Dans ton état présent, dans ta grandeur future
Estimer ta valeur!

Quel bonheur m'offres-tu, fugitive existence?
Si la mort m'apparaît, je tremble en sa présence,

Et cherche en vain les biens qui me font te chérir.
Ah ! qui m'expliquera la puissance des charmes
Qui m'attachent si fort à ce séjour de larmes
Où nous devons mourir ?

Nous naissons dans les pleurs ; les lèvres d'une mère
Effacent d'un baiser leur trace passagère.
Lorsque nos pas grandis dédaignent tout secours,
Si, dans la route humaine, ils trouvent la souffrance,
A travers son prestige une aimable espérance
Nous montre d'heureux jours !

Ils arrivent ces jours, précieuse richesse !
Tout bouillonnant d'ardeur, de force, de jeunesse,
Mortel ! au devant d'eux tu voles te jeter.
Semblable au fier coursier, ton noble front s'élève ;
Tu respires l'ivresse.... Oh ! quel magique rêve
Te fait donc palpiter ?

Le rêve de l'amour, l'amour, ombre divine !
Sous son aile d'azur comme bat ta poitrine !
Que d'attraits séduisans entourent la beauté !
Elle est bientôt l'objet de ton idolatrie ;
La pressant dans tes bras, ton cœur ému s'écrie :
C'est la félicité !

Mais hélas ! dans tes bras tu n'enchaînes qu'un songe,
Une vaine espérance, un séduisant mensonge,
Qu'avec insouciance une heure emportera !
Déjà d'autres amours occupent ta tendresse.
Tu les crois plus constans ; leur frivole promesse
Demain s'envolera !

La gloire t'apparaît : quel éclat l'environne !
Tu regardes au loin scintiller sa couronne ;
Ton ardente prunelle embrasse son chemin ;
De ton humble cité tu franchis les murailles ;
Le casque ceint ton front, le glaive des batailles
Etincelle en ta main !

Pauvre insensé ! Cours donc aux plaines du carnage ;
Des partis acharnés va défier la rage ;
Brave les traits mortels que vomit le canon ;
De ton généreux sang inonde la poussière ;
Le burin des héros sur le marbre ou la pierre
Imprimera ton nom !

Oh ! Comme tu bondis, guerrier enthousiaste !
Il semble qu'il n'est pas de carrière assez vaste
Pour tes élans de feu, pour tes nobles transports.
Mais l'honneur, mais l'orgueil dont je te vois repaître,
Mais ce riche avenir, vont bientôt disparaître
Sous un monceau de morts !

« Si la gloire des camps, dis-tu, semble fragile,
» Le génie en promet une autre moins stérile ;
» Le luth harmonieux va frémir sous mes doigts,
» Et des chants immortels illustreront ma vie ! »
Tu chanteras ! Pourquoi ? L'égoisme et l'envie
Etoufferont ta voix !

Puisque du tendre amour, et puisque de la gloire,
Mobiles si puissans, le charme est illusoire,
Où te réfugier ? J'entrevois leur rival :
Le prestige de l'or ! Ton désir en réclame :
Sans mesure en voici ; pour les vœux de ton âme
Qu'il est froid ce métal !

« Titres, ambition, non, ce n'est point encore
» Ce qui peut étancher la soif qui me dévore ;
» Il me faut, réponds-tu, de quoi remplir mon cœur ;
» Du bonheur sans mélange ! Oh ! Oui, j'en suis avide ;
» Pour le saisir, en vain je plonge dans le vide !
» Où donc est le bonheur ?

» Enfin je l'apperçois dans l'amitié céleste :
» Amitié ! chère idole, ô seul bien qui me reste !
» Quelle douceur de vivre à côté d'un ami,
» De moitié dans les ris, de moitié dans les larmes !
» Amitié ! sur ton sein, sans craintes, sans alarmes
» Je me suis endormi ! »

Aveugle ! Eveille-toi, tu dors sur un abîme ;
D'un fantôme trompeur ne sois pas la victime ;
Trop souvent l'intérêt glace le sentiment ;
De la constance en vain le masque le déguise ;
Tôt ou tard la richesse ou le malheur l'épuise ;
Adieu l'enchantement !

« Hélas ! Il n'est donc rien sur cette ingrate terre
» Que le chagrin ne trouble, ou que le temps n'altère :
» Quoi ! Rien pour notre espoir, pour nos vœux obstinés !
» Pas un plaisir ne vient qui soudain ne nous quitte.
» Mais si de tout bonheur le sort nous deshérite,
» Pourquoi sommes-nous nés ? »

Pourquoi nous sommes nés ? Pour livrer notre tête
Aux frimats des hivers, aux vents de la tempête,
Pour traîner des ennuis l'inexorable poids,
Pour léguer nos sueurs aux puissans de la terre,
Pour ramper à leurs pieds, pour souffrir et nous taire,
Esclaves de leurs lois !

Nous sommes nés pour être offerts en sacrifices
A cet être inconnu qui rit de nos supplices,
Dont l'oreille impassible est fermée à nos cris ;
Nous sommes nés pour boire à longs flots la tristesse,
Pour perdre tour-à-tour espoir, gaîté, jeunesse
Et tomber en débris !

Voilà pourtant les biens que nous promet la vie !
Et notre âme est encore à son joug asservie !
Puisqu'un maître inflexible a dit en nous créant :
Que l'infortune soit ton unique partage,
Nous, enfans du malheur, ayons en le courage
Invoquons le néant !

Opprimés de la vie, effaçons en le rêve ;
Dans nos cœurs, sans frémir, osons plonger le glaive ;
Jetons, jetons nos jours aux vagues des torrens ;
Qu'un poison meurtrier circule dans nos veines;...
Ou plûtôt, Dieu cruel, que tes foudres soudaines
Ecrasent tes enfans.

Que l'univers ne soit qu'une immense ruine !
Règne sur le cahos, règne bonté divine !
Le silence et la mort vont nous confondre tous ;
Tu n'as point entendu nos plaintes légitimes ;
Nous sommes affranchis. Orgueilleuses victimes,
Nous bravons ton courroux !

Oh ! Qu'ai-je proféré ! se peut-il, Dieu suprême,
Que mon langage impie exhale le blasphême,
Quand je devrais des jours apprécier le don ?
Maintenant, ô mon Dieu ! Ta vérité m'éclaire ;
C'est toi qne je cherchais, désarme ta colère,
J'implore ton pardon !

Artisans de nos maux, de nos destins prospères,
Nous quittons le sentier pour suivre des chimères ;
Nous nous plaignons de toi ; nous répandons des pleurs ;
Des folles passions nous subissons l'empire,
Et souffrons dans l'excès d'un coupable délire
Les plus cruels malheurs.

Je le sens ; héritiers d'un avenir céleste,
Nous devons abjurer une erreur trop funeste :
Si nos faibles esprits sont encore ébranlés ;
Au souffle des douleurs si notre âme est flétrie,
Nous te contemplerons, ô ma sainte patrie !...
Nous serons consolés !

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS EN 1837,

POUR LE

PRIX DE L'AGRICULTURE,

PAR M. J.en DEWAILLY.

MESSIEURS,

EN 1834, l'Académie proposa pour sujet du prix sur l'agriculture, les questions suivantes :

» Exposer les progrès de l'agriculture dans les départemens du nord de la France et particulièrement dans le département de la Somme.

» Indiquer les moyens d'y accélérer les méthodes de perfectionnement. — Faire connaître la marche la plus facile pour arriver à la suppression des jachères. — Traiter de l'assolement propre aux bonnes et aux mauvaises terres. — Offrir des considérations sur le défrichement de ces dernières et sur la question de savoir s'il est plus avantageux de les planter en bois que de les soumettre à la culture, ou de les laisser à l'usage de la vaine pâture.

» Exposer 1.° sous un point de vue général; 2.° en ce qui concerne le département de la Somme, les avantages et les inconvéniens du parcours et de la vaine

pâture. — Traiter cette question sous les différens rapports de la clôture des héritages, des plantations, de l'éducation des bestiaux et notamment des bêtes à laine.

» Faire connaître l'état de la législation sur le parcours et la vaine pâture et les changemens qu'il conviendrait d'y apporter.

» Traiter de l'établissement d'une ferme-modèle dans les départemens du nord de la France.

Un seul mémoire, envoyé en 1836, n'obtint pas le prix et le programme fut remis au concours pour 1837. L'importance de la question engagea l'Académie à doubler la valeur du prix qui se trouve portée à 600 fr.

Vous n'avez reçu, pour ce concours, qu'un seul mémoire ayant pour épigraphe : « Les biens que donne la ter» re sont les seules richesses inépuisables, et tout fleurit » dans un état où fleurit l'agriculture ». (Sully).

La Commission, chargée de prendre connaissance de ce mémoire, vient vous rendre compte de son examen, que le developpement de l'ouvrage ne lui permettra pas de vous faire suivre dans tous ses détails ; elle croit devoir se borner, dans cette séance, à vous mettre sous les yeux l'analyse des chapitres qui traitent directement les questions proposées, et à vous présenter ensuite les observations qui ont motivé son jugement.

Dans une introduction qui a pour titre : Causes des progrès de l'agriculture en France, et notamment dans les départemens du nord, l'auteur se livre à des considérations générales sur la marche de l'agriculture, depuis les temps anciens de la monarchie, jusqu'à nos jours. La principale cause d'un grand développement des progrès de l'agriculture doit être attribuée, dit-il, à la révolution de 1789, qui amena la division des pro-

priétés et l'introduction dans les campagnes des journaux qui y répandirent des idées et des notions nouvelles. Après les guerres de l'empire et la restauration, la rentrée des soldats licenciés dans leurs foyers y rapportant des méthodes de culture en usage dans les pays qu'ils avaient parcourus ; la résidence dans les campagnes d'un grand nombre de propriétaires riches, la législation sur les grains, l'instruction partout répandue sont désignés comme les causes de l'avancement de l'art agricole en France. Pour ce qui regarde particulièrement le département de la Somme, l'auteur compare l'arrondissement d'Abbeville avec les autres du département, en expliquant l'état plus stationnaire qui s'y remarque par le voisinage de la mer, l'existence de grandes cultures sur l'ancien pied, l'élévation des fermages et la migration vers les villes des enfans les plus intelligens des propriétaires aisés. Après le développement d'autres causes générales et particulières de la supériorité agricole des autres arrondissemens sur celui d'Abbeville, cette introduction résume ainsi les progrès de l'agriculture dans les départemens du nord : « Depuis » 1789, les habitations y ont été assainies et mieux dis» posées. Un grand nombre d'instrumens aratoires nou» veaux et perfectionnés y a été importé, la culture » s'est accrue de plantes oléagineuses et textiles, qui » font aujourd'hui la richesse du pays ; la formation et » l'usage des engrais et amendemens y sont mieux com» pris ; les moyens de conserver les récoltes et les » grains y sont employés avec intelligence. Faut-il s'é» tonner de tant de progrès, si on songe à l'augmen» tation toujours croissante de la population dans cette » partie déjà si populeuse du territoire, aux exigences

» du commerce varié qui l'exploite, aux efforts de l'ad-
» ministration locale, pour augmenter continuellement la
» production et les forces qui produisent, à l'existence
» d'un grand nombre de corps savans et de sociétés
» agricoles qui établissent à l'envie des concours et pro-
» posent des prix. »

L'ouvrage se divise ensuite en deux parties : la 1.re expose l'état actuel de l'agriculture dans le nord de la France et aborde la question de la suppression des jachères, celle de la plantation et du défrichement des mauvaises terres ; la 2.me partie indique les moyens généraux à employer pour parvenir au plus grand développement possible des forces agricoles.

Nous ne ferons qu'indiquer les premiers chapitres de la première partie, étrangers aux questions du programme ; ils contiennent des notions générales sur la différence des sols, sur les labours, et une revue des instrumens aratoires anciens et perfectionnés en usage dans les départemens du Nord. — Dans le troisième chapitre qui a pour titre : *Amendemens et Engrais*, l'auteur fait la distinction des uns et des autres, et désigne toutes les substances employées pour activer la fécondité du sol ; il enseigne la manière de produire et d'employer les fumiers, et fait remarquer les pratiques vicieuses en usage dans presque toutes les fermes qui empêchent de tirer tout le parti possible des matières que les cultivateurs ont à leur disposition. Dans le chapitre quatrième l'auteur passe en revue toutes les plantes cultivées dans le département, et présente sur leur culture et leur conservation des notions qui prouvent que les observations d'une pratique raisonnée lui sont familières. — La suppression des jachères est le sujet

du chapitre suivant, supprimer les jachères, y est-il dit, c'est l'art de tirer le meilleur parti possible des forces productives de la terre, d'obtenir les produits les plus abondans avec le moins de dépenses possible. Pour arriver à ce but l'auteur établit comme principes la connaissance parfaite du sol et des propriétés plus ou moins épuisantes de chaque plante, la succession des racines fibreuses aux racines pivotantes et le remplacement d'une récolte qui a sali la terre par une autre qni la nettoie. Principes moins indispensables, toute fois que les engrains et les amendemens en quantité convenable.

Il cite ensuite comme pouvant facilement conduire à la suppression des jachéres sur les mauvaises terres un système de culture dans lequel on regarde tous les sols comme convenables à toutes les plantes qu'ils peuvent également bien produire si on les cultive en planches de 5 à 6 pieds de large avec des intervalles libres, de manière qu'une partie du terrain non ensemencée permette de sarcler et remuer la terre auprès des racines. — Pour répondre à la question de l'assolement propre aux bonnes et aux mauvaises terres, une rotation de neuf années est indiquée comme la pratique la plus généralement suivie dans les communes de notre département où la suppression de la jachère se fait remarquer. Ici se trouve aussi un moyen de réduire à moitié les jachères dans les communes où leur système est encore suivi et qui consiste à récolter dans la sole de jachères une portion de trefle semé sur avoine, une portion d'œillettes semées sur trefles après blé et une portion de colza après une récolte de vesce. L'auteur avance ensuite que le système des ja-

chères peut disparaître entièrement à l'aide d'une culture simple et facile dont il indique l'application et qui est celle du trèfle blanc.

Le chapitre 7 signale les progrès de l'art du planteur, et les avantages résultans des plantations imposées sur les terrains contigues aux grandes routes. Après un tableau des différentes essences qui croissent dans les différens sols il y est question du murier dont la culture dans le département de la Somme est l'objet du zèle éclairé de l'un de vos membres. L'auteur appelle l'attention sur cette nouvelle culture qui conviendrait dans plusieurs cantons de l'arrondissement d'Abbeville. Il parle ensuite du pommier à cidre dont il indique les variétés préférables. Ici se trouvent les considérations sur le défrichement des mauvaises terres, sur les résultats à attendre de leur plantation, de leur culture ou de leur abandon à la vaine pature. L'auteur attribue à des esprits inquiets l'examen de ces questions qui, dit-il, semblent résolues par l'expérience et la raison la plus commune ; il regarde le défrichement et la culture des mauvaises terres comme plus avantageux que les meilleurs systèmes de semis et de plantation, et trouve impraticable la vaine pature sur les terres arides pendant toute l'année, il conclut en terminant que le cultivateur intelligent gagnera toujours plus en cultivant un sol ingrat qu'en le plantant ou le livrant à la vaine pature. Le huitième chapitre contient des observations sur les habitations rurales, et des notions très étendues sur l'éducation des animaux qui servent à l'exécution des travaux champêtres et de ceux qui sont déstinés à l'engrais.

Nous arrivons à la deuxième partie de l'ouvrage où

sont traitées la plus part des questions du programme. Les moyens indiqués pour accélérer les méthodes de perfectionnement sont la formation d'une ferme-modèle, les Comices agricoles, les prix et les primes, les comptoirs communaux et les modifications à faire aux lois et réglemens sur le parcours et la vaine pature.

L'auteur distingue deux espèces de fermes-modèles, les unes destinées par des expériences souvent coûteuses à un enseignement général et qui ne peuvent être soutenues que par le gonvernement; les autres de peu d'étendue où l'on ne cultive que les plantes qui peuvent convenir à la localité.

Pour l'établissement d'une ferme-modèle du deuxième ordre, il propose le terroir d'Hardinval, à une lieue de Doullens où il regarde comme réunies toutes les conditions désirables de bon établissement sur un sol de nature très-variée. En attendant que la formation d'une ferme-modèle puisse se réaliser, il appelle de tous ses vœux la publication d'instructions courtes et pratiques qui seraient répandues parmi les cultivateurs pour propager la connaissance des bonnes méthodes de culture et qui seraient adoptées par eux avec moins de défirance si elles étaient mises à leur portée dans de petits livres convenablement écrits.

Nous ne pouvons suivre ici les détails des projets auxquels se livre l'auteur du mémoire, sur les rapports des propriétaires des fermes-modèles du deuxième ordre avec un comité d'arrondissement et sur les attributions des comices agricoles, projets suivis de réflexions sur les obstacles opposées aux progrès par le morcellement des terres, et d'un autre côté par les grandes fermes, et sur le système proposé par un agronome de ce dé-

partement, des fermes de 12 à 20 hectares comme celles qui favorisent le plus les perfectionnemens de l'art.

Dans la suite de ce chapitre, l'auteur examine les améliorations faciles à réaliser pour le présent au nombre desquelles il cite les bonnes méthodes d'engrais et d'éducation des bestiaux qu'on peut espérer de propager rapidement au moyen des primes, des éloges publics accordés par les sociétés d'agriculture et répetés par les journaux. L'influence des institutions telles que les Académies et les Sociétés d'agriculture, le conduit à des réflexions sur les avantages et les abus de leur existence, et à développer des vues sur leur organisation qui nous ont parues devoir donner lieu dans leur application à des résultats utiles, mais il met en doute la possibilité de l'application des banques centrales proposées depuis long-temps où les cultivateurs pourraient apporter et laisser en dépôt leurs denrées sur la valeur desquelles il leur serait fait des avances.

Enfin le résumé des moyens qu'il indique pour hâter les progrès de l'agriculture est de centraliser les Sociétés agricoles, d'étendre les moyens d'action de manière qu'il y ait rapport entre elles, et que leurs enseignemens soient mis à la portée des masses, de perfectionner plutôt que d'inventer et de spécialiser le plus possible l'instruction dans les campagnes.

Ce mémoire se termine par un examen sommaire du parcours et de la vaine pature où sont citées les coûtumes générales qui réglaient anciennement l'exercice de ce droit. — Les édits de 1769 et de 1771 qui l'abolirent dans la province de Champagne le Hainaut et la Flandre française, les lois des 5 et 12 Juin 1791

et celles du six octobre suivant qui avec plusieurs articles du nouveau code forestier forment aujourd'hui le droit commun de la France sur cette matière. L'insuffisance des dispositions du décret de 1791, donna lieu à un projet de code rural qui admettait la suppression du parcours et de la vaine pâture. Ce projet fut soumis à l'examen de commissions spéciales qui conclurent toutes à la suppression du parcours et un certain nombre à celle de la vaine pâture ; ici l'auteur cite l'analyse du rapport d'une commission nommée à la Chambre des députés en 1836, pour examiner la proposition de M. Magnoncourt, sur la suppression de la vaine pâture et des jachères, il regarde comme des théories les motifs de la conclusion du rapport qui admettait la possibilité et l'utilité de la suppression du droit et les combat successivement par des raisonnemens qui ne nous ont pas paru plus concluans que ceux du rapport.

Cependant la question est ici tranchée en ces termes : Il est inutile et il serait dangereux d'abolir le droit de vaine pâture, il ne peut être question que de modifier les principes sur lesquels il repose. Ces modifications présentent de nombreuses difficultés que l'auteur cherche à vaincre en se livrant à des vues réglementaires pour concilier les intérêts des forts propriétaires et celui des simples ménagers, et pour rendre libre pour les uns comme pour les autres le droit de propriété en faveur duquel la vaine pâture devrait être interdite sur les terrains plantés, sur les bords des chemins, le tour des communes et près des haies.

Deux principes sont proposés pour être introduits dans la loi 1.° que la durée et les heures de la vaine

pature soient les mêmes pour le troupeau commun et ceux des particuliers ; 2.° que la pature ne soit permise que cinq jours au moins après l'enlèvement des récoltes. Quant aux abus reprochés à l'administration, l'auteur explique qu'ils auraient pu être évités par l'administration supérieure.

Par ce qui précède nous avons cherché à donner un aperçu de l'ouvrage sur lequel il nous reste à faire connaître l'opinion de la commission chargée d'en rendre compte. Déjà dans une précédente séance les membres de cette commission vous ont soumis le résultat de leur examen que nous résumerons ici en manifestant d'abord le regret que ce mémoire n'ait pas répandu un nouveau jour sur les principales questions du programme, celles des jachères et de la vaine pature, et ne les ait point traitées sous un point de vue qui pût mieux conduire à leur solution que les moyens indiqués dans la plupart des écrits des agronomes célèbres de notre époque.

Ces observations, Messieurs, ont donné lieu à votre décision que le prix de 600 f. ne serait pas accordé ; mais hâtons-nous de le dire, votre commission a reconnu dans ce mémoire une œuvre de conscience et de talent, et vous avez regardé comme ayant des droits assurés à votre reconnaissance l'auteur qui, pour répondre à votre appel, s'est livré à un travail remarquable par des notions complètes et fidèles de la pratique agricole des départemens du Nord, et dans lequel l'étude et l'observation des faits se trouvent réunies aux considérations les plus élevées de la science sur les sujets indiqués.

Aussi avez-vous adopté la proposition unanime de

votre commission de décerner à l'auteur, M. Eugène Dusevel de Doullens, une médaille d'encouragement, de la valeur de deux cents francs.

MÉMOIRE

SUR LES

ANTIQUITÉS DE POIX

ET DE SES ENVIRONS,

ET SUR

L'ORIGINE DU NOM DE PICARDIE,

PAR M. BRESSEAU, PROPRIÉTAIRE A POIX,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

L'HISTOIRE écrite de Poix commence à la première mention que les historiens ont faite de cette ville ;

« Poix (en latin) *Picum*, dont les habitans ont été » dits *Picards* et leur pays *Picardie.* »

Cette proposition, d'où il est naturel de conclure que les Picards et la Picardie doivent leur nom aux habitans de Poix, sera sans doute d'abord regardée comme un paradoxe, comme une idée flatteuse que chaque auteur cherche à donner de son pays ; cependant ce n'est point une opinion que je hazarde ; c'est de l'histoire que je cite, et de l'histoire qui paraît écrite, il y a neuf cents ans, qui ne manque ni de vraisemblance, ni de preuves, ni de monumens à son appui.

Déjà plusieurs savans ont traité cette question : de savoir, comment et à quelle époque, cette partie de

la Gaule Belgique que nous occupons, dont Amiens est la Capitale, a pris le nom de Picardie. Mais leur variété d'opinions à cet égard, le peu de solidité de leurs conjectures, fait encore de cette question un vrai problême, et laisse la Picardie en arrière de presque toutes les autres provinces qui connaissent au moins l'étymologie du nom qu'elles portent. Les Normands savent très-bien qu'ils ont reçu ce nom des hommes du Nord qui ont envahi l'embouchure de la Seine ; les Bretons, qu'ils ont reçu le leur de l'émigration dans les Armoriques des peuples de la Grande Bretagne ; la Champagne, de ses vastes plaines ; la Bourgogne, du nom des Barbares qui se la sont appropriée ; le Languedoc, de l'idiome méridional qui divisait le Français naissant ; la Lorraine, du nom des Lothaires qui en furent les souverains ; le Beauvoisis, de Beauvais, sa capitale. Mais où trouver la racine du mot Picardie? Je ne m'arrêterai pas à de futiles étymologies tirées de mots baroques et éloignés de notre langue, et qui ne sont guère persuasifs, mais seulement à celles qui jusqu'aujourd'hui ont paru les plus plausibles.

Les uns ont présumé que les Picards avaient reçu ce nom, comme les Lombards de la nature particulière de leurs armes qui auraient été des piques ; mais il y a ici cette différence : c'est que *Long-bard* caractérise une espèce de hache qui apparemment n'étant pas encore en usage au moment que les Barbares qui la portaient pénétrèrent en Italie, a fait donner à cette horde nouvelle le nom de Lombards, tandis qu'il est bien loin d'être prouvé que les peuples aujourd'hui nommés Picards aient exclusivement fait usage de la pique dans les armées françaises ; d'autres veulent qu'ils

ayent mérité ce nom parce qu'au moins ils se seraient signalés avec cette arme adoptive par leur dexterité ou leur impétuosité dans les combats. On sait bien ; car on nous le dit assez souvent, que le Picard est chaud, prompt, impétueux, poussant la hardiesse et la bravoure jusqu'à la témérité, qualités essentielles pour ceux qui manient l'arme blanche ; mais il me semble qu'il faudrait, pour que son nom fût venu de là, que dans une mémorable occasion, il eut décidé de la victoire par l'usage signalé qu'il aurait fait de la pique, il en est qui font remonter notre qualité de Picards ou Porte-Lances, au temps des Druïdes qui se faisaient précéder des Bardes ou Hallebardiers ; c'est nous chercher des parrains un peu loin et supposer que l'histoire a long-temps ignoré notre acte de baptême. Ceux qui ont cherché notre titre de Picard dans quelque nom de lieu analogue à celui de pique, tel que Conty, qu'ils feraient deriver du latin *Contus*, qui est une lame, une pique, un dard, dont ils supposent que les habitans auraient fait usage avec distinction, me paraissent avoir approché le plus près de la vérité.

En effet ce ne furent pas toujours les métropoles qui donnèrent leur nom à la province qu'elles gouvernent ; mais souvent quelque chose de moins considérable : Paris n'a point donné le sien à l'île de France, mais bien une espèce d'île formée par les rivières de Seine, de Marne, d'Oise et d'Aisne, environnant un canton bien moins considérable que Paris et que le reste de la province. La Brie dont la capitale est Meaux paraît avoir reçu sa dénomination d'une moindre ville, Brie-Comte-Robert : le Bourbonnais dont la capitale est

Moulins, d'une ville de la même province qui lui est bien inférieure. C'est Porto qui a donné son nom à tout le Royaume de Portugal au préjudice de Lisbonne : et c'est Américo-Vespuce, un marin de Florence, qui a baptisé la quatrième partie du monde.

Pour en revenir maintenant à l'origine du nom de Picardie, qui comme on le voit, peut se tirer d'une localité beaucoup moins importante que sa capitale, ou d'un événement quelconque, il me semble qu'il faut d'abord remonter à l'époque la plus reculée où l'histoire nomme ainsi notre province ; examiner si le motif de cette dénomination n'y est point indiqué, voir au moins, si elle n'aurait pas reçu ce nom à la suite d'un événement remarquable dont elle aurait été le théâtre ; et si dans son voisinage quelque peuplade fortement intéressée à co-opérer à cet événement n'aurait pas à quelque titre porté le nom de Picards.

Un nouvel auteur qui a fait des recherches archéologiques sur notre province et dont les efforts peuvent être profitables, assigne à la bataille de Bovines, en 1214, l'époque où elle reçut le nom de Picardie. Ce combat fut à la verité célèbre par l'usage de la pique qui était l'arme blanche de ce temps-là ; le voisinage de notre province dut y amener beaucoup de picards, et l'armée française quoique de moitié inférieure en nombre y remporta une victoire complète par l'impétuosité de ses combattans ; mais en supposant que les Picards se soient signalés en cette rencontre, il y avait déjà plus de trois siècles que notre partie de la Belgique avait reçu le nom de Picardie : l'historien Daniel en fixe l'époque à l'an 881, citant pour autorité de ce qu'il raconte une chronique ayant pour titre :

Gestes des Normands, année 880. Voici le texte de son récit :

« Le lendemain de Noël les Normands forcèrent St.-» Omer, et ensuite prirent Theroüene, Saint-Riquier, » Saint-Valéry, Amiens et Corbie. Ils faisaient partout » les plus horribles ravages, et alors les Gaules se » trouvèrent dans un état tout pareil à celui où ils » avaient été trois siècles auparavant, où les Gots, les » Bourguignons et les autres Barbares y entrèrent, et » désolèrent ce beau pays, et tant de villes florissantes; » tout cela fut fait avant la fin de janvier 881. Ils » prirent encore Arras, au mois de février et le pil-» lèrent après un carnage effroyable des habitans.

» Le roi de France, avec son corps d'armée, s'a-» vança à grandes journées vers cette province qui » *depuis a été appelée Picardie*, et se tint pendant » quelques mois en deça de la Somme pour couvrir » Paris. Mais les Normands ayant passé cette rivière » au mois de juillet, il hasarda la bataille, qu'il ga-» gna, et neuf mille normands demeurèrent sur la » place (1). De ce nombre fut Guaramand à qui ils don-» naient le nom de Roi. Le reste de ces normands » repassa la Somme, sans qu'on les poursuivît fort » vivement, le Roi apprehendant d'en venir à un se-» cond combat, parce qu'il avait perdu beaucoup de » monde dans le premier. »

Le témoignage est clair et positif : depuis la défaite des Normands en 881, notre province reçut le nom de Picardie. Il ne dit pas pourquoi ; mais c'est à nous d'étudier et d'interroger les événemens, et le théâtre

(1) Mazerai dit que ce fut auprès d'Amiens.

des événemens, qu'il nous indique : nul doute que c'est là que se tient cachée la cause du nom de Picardie.

Observons d'abord que plus de la moitié de notre province était alors au pouvoir des Normands : ils avaient dépassé la Somme ; Amiens et Corbie étaient entre leurs mains ; il ne leur restait plus à conquérir de l'Amiénois que les rives de la Selle où se trouvaient Poix et Conty. Tout porte à croire que ce fut là que le Roi vint avec son armée en deça de la Somme pour couvrir Paris, et ce qui le prouve assez clairement, c'est que la bataille se livra dès que le gros des Normands eut franchi cette rivière. Le séjour de plusieurs mois que le Roi fit aux environs de la Selle, avait sans doute pour but de s'y fortifier et d'y observer les mouvemens de son ennemi. Or nuls n'étaient plus intéressés à seconder le Roi dans ses efforts que les habitans du pays qu'il occupait en deça de la Somme; pour eux en cas de revers il y avait péril imminent de leur fortune, de leurs foyers, de leurs femmes de leurs enfans ; seuls par conséqent plus intéressés à se signaler et à obtenir la victoire. Or quelles étaient ces peuplades au milieu desquelles le Roi séjournait et organisait son armée ? elles se composaient de Picards de profession, j'entends par là, de fabricans d'armes aigues et tranchantes, telles que piques, lances, hallebardes, épées, et il est assez démontré que là où se fabriquent des armes, là aussi se trouvent les plus habiles à s'en servir : les Navarrais et les Biscayens ont beaucoup de forges et de fabriques d'armes, et l'Espagne n'a point de meilleurs soldats.

Il s'agit maintenant de prouver que la Vallée de Selle possedait des manufactures d'armes assez considé-

rables pour avoir donné aux habitans de cette contrée le nom d'armuriers ou de Picards. D'abord Conty en latin *Contium*, dérive assez évidemment de Contus, lame ou hallebarde ; l'auteur que j'ai déjà cité en a fait la remarque, et a cru y entrevoir l'origine du nom de Picards : il cite aussi Contenchy, Conte-Ville ; pour appuyer son opinion, j'ajouterai qu'en remontant la Selle se trouve aussi le village de Contre qui rapproche assez de Contus ; mais quelque chose de bien plus décisif, c'est le nom latin de Poix, primitivement appelé *Picum*, ensuite *Piccium*, celui des noms de lieux de toute la province qui approche le plus de picard ou picardie. Il ne faut point s'en tenir aux dictionnaires français-latin, qui expriment Poix, tantôt par *Pisæ*, tantôt par *Poxium* : ce ne sont là que des latinisations arbitraires faites sur le Français ; mais pour trouver le véritable nom que Poix portait dans l'antiquité, il faut le chercher dans l'histoire ou dans les plus anciennes chartres de la ville. Or le plus ancien auteur qui nomme Poix, comme nous le verrons plus loin, lui donne le nom de Picum, et le nom de picardus à son adjectif pour signifier qui est de Poix ; habitant de Poix : les plus anciennes chartres de la ville, années 1118, 1121, nomment Poix Piccium, et lui donnent pour adjectif Picciensis, appliqué seulement aux choses inanimées, comme église : double adjectif qui n'est point rare dans les noms de ville, comme Ambianus et Ambianensis, qui se confondent quelquefois, mais dont le premier indique exclusivement les habitans. Dans une chartre de 1173, qui est un acte fait à Poix où comparaissent plusieurs témoins dont le nom ordinairement univoque est suivi de

celui du pays qu'il habite, on y lit ceux-ci. (Remarquez que la tournure de la phrase veut le génitif), Hugonis de Fontanis, Guermundi *Picardi*, Guarini de Mareschel, Roberti de Wailli, Gaufridi *Ambianensis*, Stephani de Noisi, Hugonis de Balloil. Dans les autres actes solennels on avait coutume alors de faire intervenir des témoins de différens lieux, et on n'a point de peine, malgré quelques légères altérations, à reconnaître qu'il s'agit ici de Fontaines, Mariscel, Wailly, Amiens, Oissi, tel qu'il est écrit ailleurs, et Bailleul. De quel lieu était donc Guermond? indubitablement de Poix, comme Gaufroy était d'Amiens, si les adjectifs de ces deux villes sont Picardus et Ambianensis. On remarquera que les noms de villages s'écrivent tels qu'ils sont en y ajoutant l'article *de*, tandis que les noms de ville se déclinent: cette chartre de 1173, confirmerait donc ce qui a été dit plus haut que les habitans de Poix s'appelaient Picards, dérivé du nom primitif de Poix qui était Picum.

Je sais que ce nom de Picum fut changé ensuite en celui de Piccium: ce dernier mot est plus latin pour un nom de lieu et plus significatif; il se termine à la manière de Conteium, Conty, qui venant de Contus, lance, exprime d'une manière très latine, le lieu où on en fabriquait, où l'on en faisait usage. Picum vient évidemment du latin Picus, sorte d'oiseau dont le bec aigu représente le bout d'une pique, et d'où évidemment dérive le mot français pic, pique; mais Piccium exprime très-bien le lieu où on les fabriquait; comme Pisiacum, Poissi, de Pisies, Poisson, lieu où on en pêche; Pomarium, de Pomus, arbre fruitier, lieu qui en produit, verger, fruiterie.

Reste maintenant à constater que la principale industrie des habitans de Poix consistait à fabriquer des armes, au point de leur faire mériter le nom d'armuriers ou Picards.

Poix ayant été réduit en cendres par les Anglais en 1346, et la plupart de ses habitans exterminés ou dispersés, il n'est plus possible de juger par son état présent, quelle a été son ancienne industrie ; cependant pour une petite ville, on y remarque encore beaucoup d'ouvriers en fer. Plusieurs familles des plus anciennes, et qui portent encore des noms qui se lisent dans une chartre de 1118, n'offrent héréditairement que des forgerons. C'etait un armurier de Poix qui dirigeait la manufacture d'armes d'Abbeville vers 1793 ; Mais aujourd'hui les plus habiles armuriers ayant quitté le pays, Poix sous ce rapport n'a plus rien de remarquable, sinon d'anciens et nombreux monumens qui attestent qu'il y avait autrefois à Poix des rues et des faubourgs entiers peuplés de forgerons. Etant tout jeune encore j'appris d'un serrurier des plus anciens du pays qu'avant la destruction de Poix il existait une rue de la Taillanderie, à l'endroit actuel du chemin de Meigneux. Je gravai alors dans ma mémoire cette tradition qui d'ailleurs est commune dans le pays. Plus tard ayant feuilleté de vieux titres, je reconnus qu'elle était bien fondée, et que même sur le cours de la rivière qui longe cette ancienne rue, il existait un moulin, dit de la Taillanderie, qui n'étant point du domaine de la principauté, devait être à l'usage commun et exclusif des Taillandiers ; ce qui m'a paru supposer une manufacture considérable et bien au-delà des besoins ordinaires du pays et des environs, puisqu'une machine hydrau-

lique avait été à son usage. Ceci piqua ma curiosité, et je voulus reconnaître quelle pouvait avoir été l'étendue et la position de cette rue. Je savais qu'elle était hors des murs de la ville dont je venais de constater les vestiges, et qu'elle partait de la porte de Ponthieu, de laquelle on vient tout recemment de découvrir l'un des piliers ; je fus d'abord surpris de la longueur de cette rue ; car à la distance de 280 mètres de cette porte, je trouvais encore du machefer, des tuiles, des briques et autres indices de construction. J'avais borné là mes explorations, m'imaginant qu'il ne s'agissait que d'une seule rue dont j'avais trouvé le bout ; mais m'étant avancé sur la droite par un chemin qui conduisait à Eplessier, et qui coupait le bout de cette rue par un angle de 80 degrés, ma surprise fut extrême lorsque dans une autre distance de 320 mètres à partir de ce dernier point, je trouvai plus que jamais une infinité de décombres, en briques, pierres, cailloux taillés, tuiles, ardoises, carreaux à paver, débris de vaisselle ancienne, machefers, morceau de fer et de fonte. Je voulus m'assurer d'abord si ce n'étaient point des démolitions transportées hors du pays pour amender les terres ; mais on me certifia qu'ils avaient été tirés des trous d'arbres plantés en cet endroit le long du rideau de la couleuvre ; que dans toute cette distance on avait trouvé des murs de maisons, des âtres de cheminées, des débris de forges, des tas de ferrailles, entre autres une quinzaine de fers à cheval, différens de ceux que l'on fabrique aujourd'hui ; enfin de la monnaie de cuivre de la grosseur d'un sou : moi-même j'y remarquai dans des lieux qui n'avaient point été fouillés des briques, des tuiles

et des ardoises dont on ne retrouve les modèles que dans les plus anciens édifices ; des monceaux d'ossemens se montrent aussi à découvert dans les flancs de ce rideau peu élevé, et au-dessus duquel je suivis une longue traînée des menus décombres qui se voient en dessous et qui paraissent avoir formé le second rang de cette nouvelle rue avec des embranchemens qui se dirigeaient vers la porte de Ponthieu. Je conclus donc de cette découverte que la rue de la Taillanderie dont on m'avait parlé, était plutôt un vaste faubourg de 720 mètres de développement qui s'étendait jusqu'au bas de la montagne où est situé le village d'Eplessier ; et une découverte toute recente vient de confirmer la justesse de ma supputation ; car à l'extrêmité de ce faubourg, proche le chemin d'Hornoy, où ses vestiges ont cessé d'apparaître, on vient d'exhumer les fondations d'une tour parfaitement ronde qui paraît avoir été un colombier.

Cette rue de la Taillanderie aujourd'hui en culture, n'est pas la seule dont on trouve les débris et qui puisse faire apprécier l'ancienne importance de la ville de Poix ; neuf autres rues, la plupart hors de l'enceinte des anciens murs, desquelles les vestiges sont encore très apparens, bordées aujourd'hui de granges, de quelques rares habitations, de jardinages, où d'une longue file de débris, offrent dans leur ensemble, y compris celle de la Taillanderie un développement de 2300 mètres environ. Or les 10 rues aujourd'hui habitées, autres que les 10 rues détruites dont nous venons de parler, donnent ensemble environ 1000 mètres de longeur et une population de 1000 habitans. Il s'en suivrait donc dans la même proportion que

Poix aurait eu autrefois une population de 3,300 âmes. Froissard dit que Poix était une bonne ville ayant deux beaux châteaux. Ses quatre églises, compris Saint-Lazare, et ses trois paroisses constataient assez une telle importance. Mais ce n'est pas dans le faubourg seul de la Taillanderie, qu'on a trouvé des débris de forges ; les déblais de la rivière à l'endroit du pont-neuf en étaient farcis ; en la place d'une grange sur la route d'Amiens où vient de s'élever une maison neuve, autre point également éloigné des deux autres, on a reconnu qu'il y avait eu autrefois une forge, par des marteaux, ferrailles, charbons de terre, trouvés dans un caveau de cet emplacement. Il me semble donc qu'on ne puisse révoquer en doute que Poix n'ait possédé autrefois une vaste manufacture de Taillanderie; je dis Taillanderie, parce qu'il y existait une machine hydraulique à l'usage des taillandiers ; que le faubourg de la Taillanderie formait seul le quart du pays, et que dans ces temps là une Taillanderie de quelqu'importance ne pouvait être qu'une manufacture d'armes, de fléches, d'épées, de piques, d'où sera venu à ses habitans le nom de Picards ou Armuriers.

Un autre fait que j'ai déjà fait remarquer dans la description de l'église de St.-Denis qui date de l'an 1126, sur ses divers genres d'industrie des habitans de Poix, chaque industrie y étant représenté par son patron, St.-Eloi patron des forgerons, y tient un rang distingué : sa fête s'y célébrait tous les ans avec solennité et l'oblation d'un pain béni ; il y a même peu des temps que ce dernier usage est tombé en désuétude.

J'ai vu au château de Poix, avant la révolution,

dans la salle d'armes un faisceau de neuf piques en forme de hallebardes : n'étaient-ce point là par hazard les derniers souvenirs de l'ancienne industrie des habitans, et que seront venus déposer les braves échappés au fer des Anglais en 1346, ou après les avoir repoussés du château de Famechon ?

Mais après tous ces documens qui tendent à démontrer que les habitans de Poix, ou Picum, se nommaient Picards, et que selon toute vraisemblance ils avaient communiqué ce nom aux peuplades de la rivière de Selle qui paraissent avoir exercé la même industrie. Revenons à l'an 881, à l'époque où la Picardie reçut le nom qu'elle porte.

Lorsque Louis III, pour repousser les Normands, vint à la tête de son armée dans les environs de la Selle où il séjourna plusieurs mois, il dut se féliciter de trouver là de quoi armer et organiser de nouveaux bataillons, et nul doute qu'au moment du combat les Picards quittant leurs enclumes, pour manier la pique qu'ils avaient forgée eux-mêmes, n'aient volé les prémiers à la défense de leurs foyers, de leurs femmes et de leurs enfans ; ne se soient signalés par leur dextérité et leur valeur, et n'aient contribué à cette victoire sur les Normands, à la suite de laquelle le Belgium reçut le nom de Picardie, sans doute comme un mémorial de cette glorieuse journée qui rappelât en même temps, et le théâtre du combat, et le concours des Picards de nom et de profession qui s'y étaient distingués ; et certes si ce fut un honneur aux habitans de Picum de donner alors leur nom à toute leur province, ce fut un honneur mérité, eux seuls et

leurs environs n'ayant point subi alors, comme le reste de la province, le joug des Normands, et s'étant joints à l'armée française pour affranchir leurs compatriotes de la domination de ces barbares.

Maintenant il faut convenir que si à tant de démonstrations déjà si riches en vieux écrits, en monumens incontestables, en vraisemblances quasi évidentes, venait se joindre la sanction positive de quelqu'auteur contemporain de l'époque où la Picardie reçut son nom, le problême de son étymologie serait à jamais résolu.

Les historiens du neuvième siècle sont assez rares et ne se trouvent guère que parmi les gens d'église qui se mêlaient peu de combats et surtout de notions géographiques à moins qu'elles n'eussent quelque rapport au culte religieux. Le huitième siècle enfanta les martyrologes, espèce de calendriers étendus, qui renfermaient l'histoire des saints, et quelquefois des lieux où ils étaient le plus honorés ; mais ces martyrologes du huitième siècle étant consacrés spécialement à l'usage de l'église romaine, Usuard les retoucha dans le siècle suivant afin de les généraliser à l'usage de toutes les églises, et dédia son travail à Charles-le-Chauve, sur la fin de l'an 875. Ce nouveau martyrologe fut universellement accueilli, d'où lui vint le nom de martyrologe universel. Cependant, au rapport de Baillet qui fit une savante dissertation sur ces sortes d'ouvrages, chaque province ou diocèse y fit des additions, surtout des noms de lieux les plus remarquables où les saints avaient des églises dédiées sous leur nom. De nouveaux efforts furent tentés de distance en dis-

tance pour perfectionner ce travail ; en 1603, Antoine Sylvio avec d'autres collaborateurs essayèrent d'y mettre la dernière main ; mais en ce qui concerne les noms de lieux, ils étaient tellement épars dans les martyrologes additionnels de chaque diocèse, qu'il ne fallut pas moins qu'une table alphabétique pour les réunir sous un seul coup-d'œil et en rendre la recherche facile ; c'est ce que fit en 1709 Fréderic Léonard, après avoir traduit en français l'ouvrage de Sylvio, et sa table alphabétique est peut être le plus sûr dictionnaire géographique que nous ayons, en ce qui touche l'exactitude des noms latins de chaque ville, parce qu'il les a puisés dans une antiquité qui remonte au neuvième siècle, époque des martyrologes. Il déclare, page 1009, que dans sa nomenclature il y a plusieurs noms qui ne sont pas dans les dictionnaires géographiques, et qui, s'ils y sont, n'y sont que forgés à discrétion, ou du moins énoncés d'une manière fautive ; que pour lui, il s'est attaché à les rendre en français, selon son usage le plus pur, et en latin, selon les titres anciens et les moins corrompus. Nous n'avons point sous les yeux les originaux où Fréderic Léonard a puisé ses notices ; mais il nous suffit de savoir que ce dut être dans les martyrologes diocésains qui se firent après l'an 875, à la suite de celui d'Usuard : voilà bien une époque contemporaine à celle où la Picardie reçut son nom ; car il n'y a pas loin de l'an 875 à l'an 881 ; la Picardie venait alors de recevoir fraîchement son nom : c'était un evénement remarquable pour quiconque devait alors en parler ; eh bien ! que nous dit l'organe de ces chroniques de la fin du neuvième siècle en parlant de Poix ?

Français.	Latin.
Poix, en Picardie.	Picum, dont les habitans ont été dits Picards, et leur pays Picardie.

Voyez à la Bibliothèque d'Amiens, le Martyrologe universel, n.° 957, page 1051.

CORRESPONDANCE

RELATIVE

A GRESSET,

COMMUNIQUÉE PAR M. S.t-A. BERVILLE.

C'EST à M. Monmerqué, conseiller à la Cour royale de Paris et littérateur distingué, que je dois la communication des lettres qui suivent. Retrouvées par lui, elles avaient été imprimées par la Société des Bibliophiles français, qui ne les avait fait tirer, selon son usage, qu'à un nombre d'exemplaires égal seulement au petit nombre de ses membres. Elles restaient donc à peu près inconnues, lorsque M. Monmerqué, à qui j'avais fait hommage d'une notice sur Gresset, eut la bonté de me révéler l'existence de ces lettres, dont il me laissa prendre copie, en m'autorisant à les réimprimer, si je le trouvais convenable. J'ai profité de son obligeante autorisation pour les communiquer à mon tour à l'Académie d'Amiens, qui a cru devoir leur donner une place dans ses mémoires.

Ces documens rectifient une erreur où sont tombés tous les Biographes de Gresset, moi compris. Nous avions tous pensé que notre poète, après *Ver-Vert*,

avait quitté les Jésuites, ennuyé des tracasseries que lui avait attirées cet innocent badinage. Il est constant aujourd'hui que Gresset, déjà puni d'exil pour son premier pêché de *Ver-Vert*, fut renvoyé par ses supérieurs, sur l'avis d'un premier ministre, pour s'être mis en état de récidive en publiant la *Chartreuse* et les *Ombres*.

Les notes qui accompagnent les lettres, sont, ainsi que l'avertissement qui les précède, de M. Monmerqué.

S.t A. Berville.

Avertissement de M. Monmerqué.

Les quatre lettres suivantes demandent peu d'explication. Gresset, rélégué en 1734 à la maison des Jésuites de la Flèche, pour avoir composé le charmant badinage de *Ver-Vert*, avait promis de ne plus s'occuper de poésie française; cet engagement téméraire ne pouvait guères être tenu; aussi, dès le mois de novembre 1735, des exemplaires imprimés de la *Chartreuse* et des *Ombres* se vendaient-ils sous le manteau. Quelques-vers de la *Chartreuse* firent craindre aux Jésuites que le Parlement de Paris ne prît contre eux un nouvel ombrage. On y lit, en effet, un portrait de la justice, dans lequel le Parlement ne devait pas se reconnaître, mais dont cependant il aurait pu se montrer blessé. Voici le passage de la *Chartreuse*:

Egaré dans le noir dédale
Où le fantôme de Thémis,
Couché sur la pourpre et les lis,
Penche sa balance inégale,

Et tire d'une urne vénale
Des arrêts dictés par Cypris,
Irais-je, orateur mercenaire
Du faux et de la vérité,
Chargé d'une haine étrangère,
Vendre aux querelles du vulgaire
Ma voix et ma tranquillité,
Et dans l'antre de la chicane,
Aux lois d'un tribunal profane
Pliant la loi de l'Immortel,
Par une éloquence anglicane
Saper et le trône et l'autel?

Le P. de Linyères et le P. Lavaud crurent prudent, dans de semblables circonstances, de renvoyer Gresset de leur Compagnie; le cardinal de Fleury partagea leur avis, et notre poète, rendu à lui-même et aux lettres, rentra dans le monde à la fin du mois de novembre 1735.

Les originaux des lettres qui établissent ce fait de la vie d'un de nos plus aimables poètes font partie de la collection d'autographes que possède l'auteur de cette note. M.

I.

Lettre du P. de Linyères, Jésuite, au Cardinal de Fleury.

« Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'écrire à votre Eminence pour une » affaire qui nous intéresse, et dont M. Hérault (1)

(1) René Hérault, conseiller d'état, lieutenant général de police, mort en 1740; c'est le grand-père du trop fameux Hérault de Séchelles. M.

» est instruit; nous avons un jeune homme, nommé » Gresset, fils d'un fort honnête homme d'Amiens, » qui a un vrai talent pour la poésie française; et, » comme le jugement n'est pas toujours joint à ce » talent, et que la lecture des poètes français n'inspire » pas ordinairement l'esprit de piété, ce jeune homme, » après avoir fait des pièces de vers sur des sujets » indifférens (1), s'est échappé à en faire quelques- » unes où il y a des choses très-répréhensibles (2). » Lorsque les supérieurs en ont été parfaitement ins- » truits, ils l'ont congédié de Paris, où il étudiait » en théologie, et l'ont renvoyé à la Flèche. Quelques- » uns même étaient d'avis qu'on le renvoyât sur le » champ de la Compagnie : mais d'autres, touchés du » repentir que le jeune homme témoignait de sa faute, » et de la promesse qu'il a faite de ne jamais faire » de vers français que par ordre de ses supérieurs, » ont cru qu'on devait au moins surseoir à cette pu- » nition. Mais aujourd'hui, nous apprenons qu'outre » la première pièce qui était venue à notre connais- » sance, il y en a une seconde qui contient quelques » vers très-propres à choquer avec raison le parlement » (3). Cette pièce est tombée entre les mains d'un li- » braire qui l'a imprimée; mais M. Hérault, par sa » vigilance et par son affection pour nous, a empêché

(1) L'Ode de Gresset sur l'*Amour de la Patrie*, composée en 1730; l'Ode au Roi sur la *Guerre*, en 1733, et d'autres poésies moins importantes. M.

(2) C'est le Poème de *Ver-Vert* qui est traité ici avec tant de sévérité; il fut la cause de l'exil de Gresset à la Flèche. M.

(3) La *Chartreuse*. M.

» qu'elle ne sortit de sa boutique. Mais il est à crain-
» dre que, par l'avidité du gain, il ne la distribue
» enfin, ou qu'il ne la communique à quelqu'un de
» ses confrères, à moins que, par un ordre très-
» exprès et très sévère, on n'arrête le coup. Alors pour
» n'être point exposés à toutes les suites fâcheuses que
» cela pourrait nous attirer du côté du Parlement,
» nous serions obligés de congédier l'auteur de la
» pièce. Si votre Eminence veut bien conférer de cette
» affaire avec M. Hérault, elle verra mieux que nous
» ce qu'il nous convient de faire. Je suis fâché, au
» milieu des occupations importantes et nécessaires
» qu'elle a, de l'importuner pour pareille affaire.

» Je suis, etc.

» (Signé) De Linyères.

» A Paris, 18 novembre 1735. »

II.

Lettre du Cardinal de Fleury à M. Hérault, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

A Issy, le 23 novembre 1735.

« Voici une lettre, Monsieur, du P. de Lynières, au
» sujet de ce jeune homme dont vous m'avez donné
» trois petits ouvrages. Celui du Perroquet est très-joli
» et passe bien les deux autres ; mais il est bien liber-
» tin, et fera très-certainement des affaires aux Jésui-
» tes, s'ils ne s'en défont. Tout le talent de ce garçon
» est tourné du côté du libertinage et de ce qu'il y
» a de plus licencieux, et on ne corrige point de pareils
» génies. Le plus court et le plus sûr est de le ren-
» voyer, car les nouvelles ecclésiastiques triompheront
» sur un homme de ce caractère. Je vous envoie aussi

» une Oraison qu'on vend et qu'on crie dans tous les » villages ; il faudrait arrêter tous ces colporteurs (1). »

(Signé) *Le Cardinal* De Fleury.

III.

Lettre du P. Lavaud, Jésuite, à M. Hérault, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

A Paris, ce 26 novembre 1735.

« J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, la let- » tre que vous aviez bien voulu me confier. Nous nous » déterminâmes hier à suivre le sage conseil que son » Eminence a daigné nous donner, et sous quatre ou » cinq jours, ce sera chose tout-à-fait exécutée. La » *Chartreuse* et les *Ombres* paraissent dans le public » imprimées. Des Jésuites m'ont assuré en avoir lu hier » un exemplaire. Je ne sais qui les vend, mais on dit » qu'il s'en débite au jardin du Palais Royal. Comme » vous en aurez sans doute bientôt quelque exemplaire, » j'ai cru pouvoir me dispenser du soin qu'il aurait fallu » prendre pour trouver une copie manuscrite des *Ombres* » que je vous avais promis de chercher. J'ai l'honneur, » etc. »

(Signé) J. Lavaud, *de la Compagnie de Jésus.*

IV.

Lettre du P. Lavaud, Jésuite, à M. Hérault, Conseiller d'Etat, Lieutenant-Général de Police.

A Paris, ce 17 décembre 1735.

« J'allai hier chez vous, Monsieur, pour avoir l'hon-

(1) Il s'agissait d'une *Prière à Dieu, par l'intercession de François de Pâris ;* suivie d'une *Oraison.* Ainsi voilà Gresset accolé au diâcre Pâris. M.

» neur de vous parler. J'y avais été deux fois, il y
» a quelques jours, sans pouvoir y réussir, faute d'a-
» voir pris assez bien mon temps. Ce que je me pro-
» posais était de vous prier avec instance de rappe-
» ler à son Eminence l'extrême misère de notre Mai-
» son du noviciat, et de tâcher d'en obtenir quelques
» secours. Ce qui occasionne mes instances est un en-
» tretien que j'eus dernièrement sur ce sujet avec le
» Père Provincial, qui me dit, que malgré le besoin pres-
» sant que nous avions de recevoir des sujets, il en
» avait refusé de fort bons, parce que le Procureur
» du noviciat lui avait dit qu'il ne pouvait nourrir ceux
» qui y étaient déjà, à moins qu'on ne lui donnât in-
» cessamment des secours ; et ce secours, nous ne voyons
» pas où le trouver, s'il ne nous vient pas de la part
» de son Eminence. Je vous conjure de lui représen-
» ter notre besoin tel que je vous l'expose moi-même,
» sans rien exagérer. J'ai confiance qu'elle en sera tou-
» chée, et que la bonté dont elle nous honore lui fera
» prendre des mesures pour nous garantir du danger
» prochain où nous sommes de manquer de sujets pour
» nos emplois.

» Je voulais aussi vous parler du sieur Gresset ; vous
» n'ignorez pas sans doute qu'il est à Paris depuis quel-
» ques jours. Il y est en habit ecclésiastique, et déter-
» miné à suivre cet état. Quelques personnes de con-
» sidération s'intéressent, à ce qu'on dit, à lui ména-
» ger un honnête établissement. Il paraît s'en rendre
» digne par tout ce qui me revient de ses sentimens
» présens et de la sage conduite qu'il se propose de
» tenir. J'ai l'honneur, etc. »

(Signé) *Ut Suprà.*

LE SOLDAT VOYAGEUR,

PAR M. N. DELAMORLIÈRE.

Quelles sympathies ne va-t-il pas remuer l'homme qui fut à la fois l'un des plus grands capitaines du monde et un législateur immortel, celui qui détrona l'anarchie et ramena l'ordre dans les finances et le gouvernement? (JOURNAL DES DÉBATS).

O siècle de délire ! au sortir de l'enfance ,
Au moment où l'amour, suivi de l'espérance,
Dans un monde enchanteur guidait mes premiers pas,
Et vantait ces beaux jours qu'hélas je ne vis pas ,
La discorde s'élance au sein de ma patrie.
Que dis-je ? l'univers qu'ébranle sa furie ,
Des plus affreux combats voit donner le signal ;
Chaque peuple pour nous est bientôt un rival.
Envain la France ouvrant sa brillante carrière ,
A ces peuples ingrats prodigue la lumière ;
Montre à l'homme asservi ses droits , sa dignité ,
Et pour le rendre grand lui rend la liberté ,

Les peuples et les rois jaloux de notre gloire,
Nous forcent à voler de victoire en victoire.
J'aimais à voyager ; ce goût fit mon bonheur,
Car tout soldat français est un grand voyageur.
Bientôt dans les dangers l'ardeur nous précipite ;
Cependant, je l'avoue, un peu cosmopolite,
Il me coûtait de voir que l'on eût peur de moi,
Et l'attirail guerrier inspirant trop d'effroi,
Je désirais qu'un Dieu suspendît le carnage,
Et m'offrit plus d'heureux dans un si long voyage.
Je visitai d'abord ces valheureux Germains,
Peuple dont la sagesse étonnna les Romains ;
Mais qui trop divisé par ses lois si bisarres,
Dut souvent ses malheurs à ses codes barbares ;
J'admirai les vertus dont il est l'héritier
Et son goût pour les arts et son esprit guerrier.
Admis souvent au sein de ses dieux domestiques,
J'étudiais ses mœurs dignes des temps antiques ;
Toujours à ses foyers je trouvais la bonté
Et la crainte des dieux et l'hospitalité :
Touché de ce spectacle, entraîné par l'exemple,
Souvent au milieu d'eux j'étais conduit au temple.
Tremblant dans le lieu saint, avec eux prosterné,
Abymé devant Dieu, mon esprit étonné
Des cieux resplendissant interrogeait l'espace
Et devant l'éternel se croyait face à face.
Comme aux temps d'Israel, cinq cents jeunes beautés,
Cinq cents jeunes garçons, l'un par l'autre exaltés,

Adressant en commun la prière unanime,
Aux sons des instrumens mêlent leurs chants sublimes.
O Mozart! Haïden! inspirés par le ciel,
Vous m'élevez à lui, moi si faible mortel,
Je cède à vos transports, un feu sacré m'embrase,
Et mon cœur est plongé dans une douce extase.
Mais ce peuple si bon, si fécond dans les arts,
Dans les champs du génie eût aussi ses écarts.
Je ne fus point séduit par sa métaphysique;
Du sage Condillac l'esprit analytique
M'apprit à rejeter ces écrits trop fameux
Des disciples de Kant systèmes ténébreux,
Que la mode essaya de reveiller encore,
Où l'esprit creuse en vain quand il faut qu'il adore,
Où le talent trompé se plaît à s'égarer,
Et sent en rougissant qu'il ne peut qu'admirer.
Je pris plus de plaisir aux doux sons de la lyre
De Koethe de Klopstoc et plein de leur délire,
J'aimais à m'égarer dans ces bosquets charmans
Où le cœur s'abandonne à ses ravissemens,
Où Gleim, Wieland, Schiller, ces aimables poëtes,
Chantaient, de la nature éloquens interprètes.
Mais Mars à ces loisirs laisse peu ses soldats;
Des Bataves bientôt nous forçons les états.
Nymphes, au sein des eaux leurs villes sont assises.
Nous voguons, nous marchons de surprise en surprises.
Les villages, les bourgs, les hameaux, les cités
A ce peuple amphibie étalent leurs beautés;

J'y vois régner le luxe enfant de la mollesse
Et ces rafinemens qu'invente la richesse.
A l'éclat des palais je songe aux immortels,
Et l'humble propreté partout a des autels.
Les fleuves et la mer balancent nos gondoles ;
D'une forêt de mâts flottent les banderoles.
De cent peuples divers je vois les pavillons
Fuir ou se pavoiser devant nos bataillons.
Révant au bruit des flots, je m'étonne en silence
A l'aspect imposant de cette digue immense
Qui, le dos appuyé sur la masse de l'eau,
Montre un peuple tranquille au-dessus du niveau.
J'en gravis le sommet, et lorsque je m'avance,
De l'homme avec orgueil j'admire la puissance.
Contre les parapets envain luttent les flots ;
Ils se dressent au haut de ces vastes enclos,
Et, voyant les états ravis à leur empire,
Retombent dans l'abyme où leur fureur expire.
Courage, fier Titan, géant audacieux,
Oppose monts sur monts à ces flots furieux ;
Couvre toutes les mers de tes voiles rapides,
Et de l'Inde au Japon, du Cap aux Pyramides,
Dans les champs de Plutus moissonne ces trésors
Qui, malgré la nature, enrichissent tes bords.
Antonide en ses vers célébra ces merveilles,
Une gloire immortelle est le prix de ses veilles.
Rotgans chanta Guillaume et tes fameux guerriers.
Mais sur ton sol ingrat il croît peu de lauriers.

Les peuples en tes ports arrivant en tumulte,
N'y demandent que l'or, seul objet de ton culte.
Apollon indigné s'envole vers les cieux,
Et laisse les autels qu'encensaient tes aïeux.
De ce peuple déchu que dira donc l'histoire ?
Vainqueur de l'Orient, tout rèvèle ta gloire.
Ces vastes monumens d'une antique splendeur,
Ces temples, ces palais, restes de ta grandeur,
Disent ce qu'elle fut, son éclat, ses prestiges,
Tes jours de liberté si féconds en prodiges.
Mais dans l'abaissement, hélas ! où je te vois,
Il me semble trouver deux peuples à la fois.
La France toujours grande au milieu des conquêtes,
Chez ce peuple éperdu conjure les tempêtes,
Et signalant pour lui sa générosité,
Après l'avoir soumis, lui rend sa liberté.
A peine goûtions-nous au sein de l'abondance
Ces momens de repos si rares pour la France,
Le clairon retentit jusqu'en nos cœurs émus ;
Nos champs ont reproduit les soldats de Cadmus.
Une torche à la main aux confins de la terre,
Albion en fureur a rallumé la guerre ;
Elle excite au combat les barbares du Nord ;
Elle acheta leur sang et les traîne à la mort.
A de nouveaux exploits la gloire nous appelle :
Nous franchissons bientôt cette neige éternelle
Que les Alpes envain opposaient à nos pas.
Le Saint-Bernard encor voit l'apprêt des combats ;

Hérissé de nos fers, il jette l'épouvante,
Et paraît agiter sa cime menaçante.
Le bronze des combats tonne de toutes parts ;
Dans un air embrasé flottent nos étendarts.
Un affreux tourbillon de souffre et de fumée
Dérobe tour-à-tour et montre notre armée ;
Enfin du haut des monts inpétueux torrents,
Nous nous précipitons, nous renversons ces rangs
Que le Russe effrayé s'efforce de défendre ;
Le sang coule à grands flots et l'écho laisse entendre
Et le cri du vainqueur et les cris du mourant.
Suwarov furieux s'éloigné en frémissant ;
Il croit voir d'un volcan la flamme et le ravage ;
Ses soldats sont détruits : que lui sert son courage ?
Il maudit son destin, et, brisé de douleur,
S'il revoit son pays, les champs de sa valeur,
Hélas ! tout est changé, la gloire l'abandonne,
Et c'est dans un exil que la mort le moissonne,
Aux champs de l'Helvétie attiré par mes goûts,
Mes yeux étaient frappés d'un spectacle plus doux.
C'est là qu'un peuple libre, ami de la nature,
Offre des vrais plaisirs la source la plus pure ;
Simple, bon, généreux, constant dans ses travaux,
Il cultive ses champs ou garde ses troupeaux.
Au sein de ses forêts, exempt d'inquiètude,
Il charme par ses chants ces vastes solitudes.
L'aspect le plus sauvage y devient enchanteur,
Et tout semble y montrer l'asile du bonheur.

Mais ce peuple toujours guidé par la sagesse,
Joint aux mœurs des bergers les vertus de la Grèce.
Ces hameaux, ces cités où règne le repos,
Contre la tyrannie enfantent des héros.
Là souvent l'étranger touché de leur histoire,
Retrouve avec transport les traces de leur gloire.
O vous, Verner, Arnold, Walter, Guillaume-Tell!
Sauveurs de l'Helvétie! un encens éternel
Fume parmi les fleurs sur vos tombes sacrées,
Des pleurs baignent encor vos cendres révérées;
J'y vois dans leur amour les peuples à genoux
Et l'immortalité qui commence pour vous.
Voyageur solitaire, errant sur vos montagnes,
Des rochers effrayans, de fertiles campagnes,
Un mêlange étonnant de saisons, de climats,
La neige et les gazons, des fleurs et des Frimats,
Près de sombres forêts, d'agréables prairies
Entretenaient souvent mes douces réveries.
Ici du haut d'un roc un rapide torrent
Dans un abîme affreux roulait en mugissant.
Là brillait au soleil sur de vastes arcades
Le pur crystal des eaux qui tombait en cascades.
Mille rians aspects, des vignes, des vergers,
L'aigle planant au loin vers des cieux étrangers,
Auprès d'une fontaine où coule avec murmure
L'onde qui rafraichit la mousse et la verdure,
Ces amans fortunés, les yeux pleins de langueur,
Confiant au désert tous les feux de leur cœur,

Des rochers suspendus l'effrayante ruine,
Ces lacs où des côteaux le reflet se dessine,
Le doux parfum des fleurs porté par le zéphir,
Ces chênes dont j'entends le feuillage frémir ;
De tant de monts glacés les rayonnantes cimes,
L'air où je respirais, mille pensers sublimes,
Tout ravissait mes sens ; là mon cœur épuré
S'élance vers les Dieux dans l'espace azuré.
Au-dessus des mortels, tout entier au prestige,
Chaque pas, chaque instant faisait naître un prodige.
Sur des milliers de monts l'un à l'autre enchaînés,
S'ouvre une mer de glace aux regards étonnés ;
J'admire avec effroi ce réservoir immense
Monument de la terre, asile du silence.
Tout-à-coup le soleil à mes yeux éblouis
Fait briller sur ses flancs l'azur et le rubis ;
Son disque répété sur les glaciers humides
Agrandit dans son tour leurs vastes pyramides.
Les Nayades en foule, aux fleuves, aux ruisseaux
Y creusent en fuyant de paisibles berceaux.
Du haut de ces glaciers, à leur enfance obscure
Elles montrent déjà les prés et la verdure ;
Mais dans ma douce extase un spectacle plus beau
Parmi tant de plaisirs cause un plaisir nouveau.
A mes pieds en grondant se forment les orages
Au milieu des éclairs sur de sombres nuages,
La nature à mes yeux d'un air majestueux
Vient accomplir l'hymen de la terre et des cieux ;

Ils se couvrent d'un voile et l'éclat du tonnerre
Proclame les bienfaits dont va jouir la terre.
Le Rhône et l'Eridan et l'Adige et le Rhin
Jaillissent, et, s'ouvrant un rapide chemin,
A travers les vallons, leurs eaux impétueuses
Font fleurir vingt Etats sur leurs rives heureuses.
Je te quitte à regret, ô fortuné séjour !
Où Gesner a chanté les bergers et l'amour.
Mars remonte en son char ; son signal nous rallie,
Et déjà nos guerriers inondent l'Italie.
O champs de Marengo ! dirai-je ces exploits
Qui changaient les destins des peuples et des rois ?
Non, c'est à Calliope à chanter les batailles
Et ces bords illustrés par tant de funérailles.
Ah ! si ma voix timide en ces modestes chants
Paraissait préluder à de plus fiers accens.
O Français ! ô héros ! ce serait votre ouvrage.
Pour moi, je n'ai voulu que chanter un voyage.
Ces lieux qu'ont habités les plus grands des humains,
Ces débris éloquens, la cendre des humains,
Tout me frappe et m'arrête en ces belles contrées ;
J'y cherche les héros qui les ont illustrées ;
Hé quoi ! tout est détruit ! Ces rois, ces dictateurs,
Ce sénat, ces consuls, ces fameux empereurs,
Tous ces maîtres du monde ont passé comme un songe.
Votre gloire, ô mortels ! n'est qu'un brillant mensonge.
Voyez ces monumens et ces riches palais
Où le marbre et l'albâtre amassés à grands frais

Ressuscitant des grecs la noble architecture,
Du Vandale cruel ont effacé l'injure.
Les muses en ont fait le séjour des beaux-arts ;
Mais quel Dieu leur rendra les aigles des Césars,
La vertu des Catons, la valeur des Emile ?
Où sont les Scipion, les Brutus, les Camille ?
Rome les perdit tous avec sa liberté ;
Sur leurs palais détruits sourit la volupté ;
Là, des cœurs amollis s'ouvrent à tous les vices,
Et jusqu'à la vertu s'endort dans les délices.
O Rome ! c'est en vain que, sensible à ta voix,
Et de tes murs détruits levant l'énorme poids,
Ton superbe génie écartant leur poussière,
Vers les cieux étonnés dresse sa tête altière.
Il retombe impuissant et mouille de ses pleurs
Les tombeaux profanés de tes triomphateurs.
Tel est donc du destin l'arrêt inévitable ;
Tout finit ici-bas ; le ciel inexorable
De ses traits tout puissans renverse les pervers,
Et dans leur sang impur rajeunit l'univers.
Ainsi je méditais pensif sur des ruines,
Quand mon cœur pénétré d'influences divines,
S'échauffant par degré cède au plus doux transport.
Tout-à-coup une voix sort du sein de la mort :
« Français, pourquoi gémir ? Contemple ta patrie ;
» Le ciel la protégea contre la tyrannie.
» Le monde a récouvré ses antiques destins.
» Admire encor la gloire au milieu des humains,

Sous les traits d'un héros la vois-tu qui s'avance ?
Monde, réjouis-toi, le grand siècle commence :
Voilà Napoléon, déjà la liberté
Soumettant à ses lois l'antique royauté,
S'asseoit près de son trône ; il vient calmer vos haines,
Peuples infortunés ! il brisera vos chaînes ;
Il tarira vos pleurs. Plus prompt que les éclairs,
Sur son char de triomphe il franchit l'univers.
Princes, rassemblez-vous ; déployez vos bannières ;
Soulevez contre lui des nations entières,
Il paraît ; il a vu tous ces fiers conjurés,
Et la foudre déjà les a tous dévorés.
Que l'univers se lève au bruit de ses conquêtes.
Il marche plus terrible entouré de tempêtes ;
On voit fuir devant lui les peuples dispersés.
Les remparts sont détruits, les trônes renversés ;
Et quand ces rois si vains sont frappés du tonnerre,
Les vertus à sa voix descendent sur la terre ;
Il épure les mœurs, relève les autels,
La paix revient enfin consoler les mortels,
Et la religion plus touchante et plus belle
Dévoilant de son front la douceur immortelle,
Porte aux pieds du Très-Haut ces hommages pieux
Que cent cultes divers élèvent vers les cieux.
Qui t'arrête, ô Français ? Vole vers ta patrie.
Son éclat, sa grandeur, à ton âme attendrie
Feront goûter bientôt des plaisirs inconnus ;
Tu verras son héros entouré de vaincus ;

Aux rois, aux nations dicter ses lois suprêmes.
Il fonde les états, donne les diadèmes.
Eclipsant tous les rois dans son cours glorieux,
Bienfaiteur de la terre à l'exemple des dieux,
De son code immortel, la science profonde
Prépare dans ses lois la liberté du monde.
J'obéis, et la France à mes yeux étonnés
Vient offrir aussitôt ses peuples fortunés.
Tout plein des sons divins qui frappaient mon oreille,
Je me crois transporté de merveille en merveille ;
Mille cris éclatans s'élèvent dans les airs ;
La joie et le bonheur par leurs accens divers
Dans la foule enivrée ont exalté les têtes ;
Je ne vois que transports, que triomphes, que fêtes ;
D'innombrables drapeaux arrachés aux vaincus,
Dans les airs agités balancent suspendus.
Des palais de nos rois les immenses portiques
Etalent orgueilleux ces merveilles antiques,
Ces marbres où la Grèce en ces jours glorieux
Vit renaître immortels ses héros et ses dieux,
Et ces chefs-d'œuvre où l'art, rival de la nature,
Sut animer la toile et créa la peinture :
La victoire elle-même assembla de ses mains
Ces restes précieux, dépouille des humains ;
J'y vois revivre encor les siècles du génie...
Mais quels nouveaux accens ? Quelle douce harmonie ?
Elève des concerts ô reine des cités !
Rappelle les plaisirs dans tes murs enchantés.

Les voilà ces héros, cette invincible armée
Que demandait en vain la patrie alarmée,
Soult, Gérard, Masséna sur de brillans coursiers
Bondissent. Leur aspect transporte nos guerriers.
Ney, Lefebvre, Mortier, ces rocs inébranlables,
S'émeuvent aux accens, aux cris inexprimables
D'un peuple transporté. Molitor, Pérignon,
Serrurier, Kellermann, Suchet, Davoust, Maison,
Lobau, Moncey, Clausel et Foi dont l'éloquence
Fit briller des vertus si chères à la France,
Hoche, Drouot, Saint-Cyr, Damrémont, Lallemand,
Lecourbe, Macdonald, Bessière, Jourdan
Berthier, Grouchy, Friant, et Lasalle et Vandame,
Phalange de héros qu'un même amour enflamme,
Sous cent arcs de triomphe offerts à leurs exploits,
S'avancent et leurs cris répondent à nos voix.
Tout m'élève et m'inspire, et l'éclat des conquêtes
Et le chant du triomphe et la pompe des fêtes.
Vierges, séchez vos pleurs, apportez des lauriers ;
Couronnez de vos mains le front de nos guerriers.
Que vos groupes charmans expriment l'allégresse !
Que vos chants, que vos vœux redoublent leur ivresse !
Dieux ! Quels transports ! La foudre a donné le signal ;
Parmi tant de héros sur son char triomphal
Napoléon debout conduit par la victoire,
Lève ce front auguste où resplendit la gloire.
Tous les cœurs l'ont suivi jusqu'au pied des autels.
Mais quels flots de clarté ! Je vois les immortels....

Un essaim de héros, vieux enfans de la terre,
Abaissant leurs regards du séjour du tonnerre,
Contemplent ici bas le plus grand des humains,
Et suspendent pour lui leurs cantiques divins.
Tout l'univers ému tressaille en sa présence ;
Et la terre et les cieux admirent en silence.
Ainsi quand l'Orient au lever du soleil,
De la pourpre et de l'or déployant l'appareil,
S'enflamme et tout-à-coup dans sa vaste carrière
Offre au monde ébloui l'astre de la lumière,
La nature sortant de sa profonde nuit
Admire avec transport le Dieu qui l'embellit ;
Tout renaît, tout s'anime aux rayons de sa flamme,
Et l'univers charmé semble n'avoir qu'une âme...

DISCOURS

SUR LE

CARACTÈRE DOMINANT DE L'ÉPOQUE ACTUELLE

EN FRANCE,

PAR M. CARESME.

MESSIEURS,

Il faudrait être complètement étranger à l'histoire des sociétés humaines pour ne point reconnaître chez les différens peuples, dont elle nous a conservé le souvenir, un caractère particulier qui les distingue les uns des autres, qui domine dans toutes les phases de leur existence, se fait jour à travers toutes les vicissitudes de leur fortune. C'est dans l'ordre moral un exemple de cette inépuisable variété, que la nature s'est plu à jeter dans le monde physique.

Ce caractère spécial, tout en conservant son empreinte originelle, se modifie lui-même sous l'influence active de la civilisation dont il subit tous les effets. Avec elle varient les goûts, les penchans, les habitudes d'un peuple : On croirait un enfant qui naît, qui

grandit, qui se fait homme ; et l'on peut dire avec vérité de la vie des peuples comme de celle des individus :

> Le temps qui change tout change aussi nos humeurs,
> Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

Ainsi, Messieurs, nous apparaît le génie français dans tous les grands événemens qui signalent les progrès de la civilisation moderne. Tour-à-tour législateur, guerrier ou philosophe, tantôt au nom sacré de la religion, tantôt au cri de la liberté, vous le voyez partout se nuancer de couleurs diverses, mais au fond toujours le même, toujours hardi par la pensée, habile dans la pratique.

Les développemens se suivent de près dans l'état social de la France comme dans son état intellectuel ; ils se précipitent et réagissent les uns sur les autres : les faits se mettent en harmonie avec les idées, et de leur union intime prend naissance un nouvel état d'équilibre : il y a progrès : un pas de plus a été fait dans la voie des améliorations.

C'est en suivant cette marche continue de l'humanité que nous parvenons à savoir tout ce qu'il y a de richesses dans l'héritage que nous ont légué nos pères, que nous pouvons apprécier tous leurs efforts, assister aux luttes qu'ils ont soutenues, applaudir à leurs succès et reconnaître leurs erreurs.

Instruits par l'expérience du passé, revenus à peine de toutes les secousses violentes qui naguères avaient ébranlé l'ordre social, nous avons abandonné peu à peu le champ des hypothèses : l'imagination dans ses écarts a paru désormais un guide peu sûr ; et de là s'est

formé un esprit de réflexion qui examine, compare, juge et déduit les conséquences : de là une prédilection toute spéciale pour l'étude des faits, de ceux particulièrement qui nous touchent de plus près ; de là un élan de la pensée vers tout ce que comprend le monde matériel.

C'est avec cette disposition d'esprit que la génération présente a pris place sur la scène. Elle aussi, elle a pensé qu'une mission lui était confiée pour travailler à la gloire du pays et pour assurer son avenir, qu'elle avait des devoirs à accomplir, un hèritage à transmettre ; mais en lui versant ses bienfaits, la civilisation qui excite et provoque le besoin des jouissances matérielles, lui avait en même temps imposé toutes ses exigeances. Les intérêts positifs acquièrent une importance nouvelle, se multiplient autour d'elle, la pressent de toutes parts : le travail devient à ses yeux une nécessité, les voies de l'industrie s'ouvrent à elle, elle y entre avec ardeur. Notre époque, Messieurs, est avant tout une époque d'industrie ; tel est le caractère qui la distingue.

Quand un peuple veut obéir à la voix grande, impérieuse qui lui crie de marcher ; quand il s'est dit : Voilà la condition de mon existence ; quand il a su démêler l'élément essentiel à sa prospérité ; qu'il s'agit pour lui d'un besoin réel à satisfaire, et que ce besoin est senti de tous, que la conviction a passé dans les esprits et les a pénétrés ; alors, Messieurs, se rencontrent des talens supérieurs, des hommes qui voient loïn, parce qu'ils regardent de haut, qui pressentent et devinent l'avenir. Ce sont eux qui les premiers préparent les voies, disposent les matériaux, nivèlent le

terrain, et impriment aux masses la direction convenable.

La France, je vous le demande, a-t-elle manqué sous ce rapport à ce que les circonstances semblaient exiger d'elle ? Quel spectacle s'est offert à nos yeux, que s'est-il passé au milieu de nous depuis quelques années ? Que de nobles et généreux efforts pour concourir chacun dans sa sphère à l'accomplissement de l'œuvre et pour apporter son tribut !

Le législateur, de sa main tutélaire, réforme le code, l'enrichit de lois nouvelles, y introduit les dispositions propres à faciliter ou à régler les opérations industrielles ; et chaque jour des institutions fécondes, germant sur notre sol et s'y multipliant, nous avertissent qu'il s'agit d'intérêts puissans, de ces intérêts qui touchent au cœur même de la société. Les anciens avaient leurs jeux pythiens et leurs jeux olympiques pour développer l'adresse et la force du corps ; ils avaient les combats des gladiateurs pour entretenir dans les âmes les vertus guerrières, pour habituer les yeux de bonne heure à la vue du sang et des blessures ; nous, Messieurs, pour exciter au milieu de nous le noble amour du travail, nous étalons aux regards des nations les merveilles de notre industrie.

L'économie politique, peu connue jusqu'alors, s'est presque révélée de nos jours pour nous dispenser ses trésors, pour donner à notre industrie des bases solides et durables, pour en assurer la marche chancelante. Là où dominait sans mesure le mouvement irrégulier des esprits, les faits ont posé leur empire légitime, absolu. Nous savons aujourd'hui comment les richesses se produisent et se distribuent, comment elles

se consomment : les idées se sont classées : les théories vagues et hasardées ont fait place aux principes fondés sur la connaissance du vrai.

Qui pourrait dire encore tout ce qu'a fait pour l'industrie l'étude des sciences exactes? Renfermées jadis dans le cabinet de quelques adeptes, dérobées aux yeux du vulgaire dont il semblait que le regard fût pour elle un regard profanateur, elles n'ont été pendant long-temps que des spéculations complètement étrangères aux besoins de l'industrie. Voyez-vous comme de nos jours, elles ont brisé les fers qui les retenaient captives, comme elles ont franchi les limites qui leur étaient posées, comme elles ont pris un noble essor? Les voyez-vous étendre de plus en plus leur domaine, et marcher à la conquête du monde matériel? Partout elles soulèvent avec audace et bonheur le voile qui couvre la nature; partout elles lui dérobent ses mystères, et leurs victoires sont autant de bienfaits pour l'humanité.

Ainsi donc, législateurs, économistes ou savans, tous ont répondu à l'appel de la France. Rien n'a manqué à leur ardeur, rien à leurs succès.

Dès-lors la révolution, qui depuis long-temps s'opérait dans l'ordre intellectuel, se dessine plus largement et s'empreint d'un caractère plus fortement prononcé. La tendance générale des esprits s'affermit, et tout présage dans un avenir prochain les développemens rapides de l'industrie.

Bientôt en effet les communications plus régulières, plus nombreuses et plus faciles, sillonnent le pays dans toute son étendue; la théorie des échanges, mieux appréciée dans ses principes et dans ses consé-

quences, ajoute à la consommation et multiplie les produits : la division du travail, source féconde de prospérité s'introduit dans les ateliers : l'industrie emprunte aux méthodes géométriques l'exactitude et la solidité des assemblages la précision du dessin, la continuité rigoureuse des contours et des superficies : la mécanique lui prête ses moteurs et ses mille combinaisons de forces et de mouvemens ; elle nous livre ses machines qui régularisent et perfectionnent le travail, affranchissent l'ouvrier de pratiques pénibles ou dangereuses, et le rendent libre pour des occupations plus nobles et plus dignes de lui : les sciences physiques et naturelles mettent à notre disposition tous les agens dont elles ont constaté la nature et les propriétés : l'industrie s'en empare, elle s'en fait des armes invincibles, qui soumettent toute la matière aux caprices de son empire. A sa voix puissante les élémens se séparent ou se réunissent, de nouveaux corps se forment, d'autres se décomposent ; sous l'action de la vapeur, dans les mouvemens rapides qu'elle imprime aux machines, le temps ne se mesure plus, les distances se rapprochent et semblent s'effacer. Les progrès se succèdent plus prompts que l'essor de la pensée : à chaque jour de nouveaux prodiges : les esprits comme animés d'abord d'un mouvement spontané, poussés bientôt après par l'émulation, déploient toute leur énergie à inventer et à perfectionner les arts. On dirait un second travail de création, où le génie de l'homme remplace la main de l'éternel.

C'est ainsi que s'accomplissent les destinées du pays : son industrie naissante a grandi tout-à-coup ; au sortir du berceau, elle a pris en un jour la stature et la

force d'un géant ; et chaque fois que dans une exposition solennelle, elle est conviée de tous les points de la France à présenter ses chefs-d'œuvre au monde civilisé, elle acquiert des droits nouveaux à notre juste admiration : nous trouvons chaque fois qu'elle a reculé ses limites sur des routes, où chacun la croyait parvenue au dernier terme assigné par l'expérience et par l'habileté. Quel spectacle imposant que cette brûlante activité, qui a laissé déjà sur son passage de si brillans trophées, et nous promet encore des conquêtes plus étendues que celles du passé, plus utiles peut-être, et par là même plus glorieuses !

Dans cet élan général des esprits, dans leur marche continue vers un but marqué, dans cette suite non interrompue de succès, l'observation, Messieurs, n'a-t-elle donc à puiser aucun enseignement sur l'avenir de la France? Ce vif éclat que jette l'industrie serait-il l'effet du hasard, serait-il passager tel que ces météores qui brillent un instant et disparaissent aussitôt? S'agit-il seulement d'un fait isolé, d'un épisode sans cause que rien ne rattache au passé, que rien ne doit lier à l'avenir? Au caractère qui distingue notre époque, vous avez reconnu sans peine un des traits dominans de la civilisation moderne, un progrès social, un fait fondamental qui a eu son principe et aura ses conséquences. Nous cédons à l'empire des circonstances ; car aujourd'hui un peuple puissant doit être riche, pour être riche il doit être industriel, et c'est au peuple français, habitué depuis long-temps à servir d'exemple aux autres nations, c'est à lui qui déjà, dans les travaux de la guerre, dans la littérature et dans les beaux arts, a porté si haut ses titres à la gloire, c'est à lui plus

qu'à tout autre qu'il appartient encore aujourd'hui de marcher au premier rang. Cet esprit d'industrie qui se manifeste au milieu de nous, nous devons donc le considérer comme une des conditions de notre existence sociale, telle que l'a faite la civilisation, comme une des conditions de notre prééminence sur les nations étrangères : à ce double titre, nous lui devons respect et protection.

Il est d'ailleurs en harmonie avec la loi générale de l'humanité, qui nous oblige à chercher dans le travail l'exercice de nos facultés intellectuelles et physiques : or rien n'est plus propre que les grands travaux de l'industrie à développer les forces du corps, à exciter l'intelligence et agrandir l'imagination. Les merveilles de la nature nous révèlent le Créateur, les merveilles de l'art nous attestent tout ce qu'il y a de puissance dans le génie de l'homme : et toutefois, Messieurs, l'homme n'a point seulement à pourvoir aux besoins de son existence, aux agrémens et aux douceurs de la vie.

Quand son intelligence s'est développée dans son action sur le monde physique, il n'a point accompli sa mission tout entière, il demeure incomplet. La société n'est point satisfaite, s'il néglige, s'il abandonne l'exercice de ses facultés morales. A côté, disons mieux, au dessus de cette agitation physique, de ces calculs tout positifs, de ces aspirations aux jouissances matérielles, la providence a placé le sentiment moral, les grandes notions d'ordre et de justice, qui seules doivent régler les sociétés. Il faut, chez un peuple, des croyances qui affermissent les mœurs, des pensées généreuses qui émeuvent les âmes, les épurent et les ennoblisent, des principes de conviction qui portent l'homme à la vertu, le

soutiennent dans sa dignité, dans son indépendance et lui inspirent le désintéressement ; il faut chez un peuple du dévouement et de l'énergie morale, il faut du patriotisme : c'est là surtout qu'une nation puise sa force et sa grandeur ; c'est par là qu'elle assure son avenir et sa prospérité.

Dans l'état actuel de la civilisation moderne, hâtons-nous de le reconnaître, nous avons un écueil dangereux à éviter, à redouter un grand péril. Il est beau sans doute que l'industrie se perfectionne et s'agrandisse ; mais faut-il que la pensée se préoccupe exclusivement des intérêts positifs ? N'est-il pas à craindre que soumise à cette influence prépondérante, elle ne s'abaisse en oubliant sa noble origine, ne se rétrécisse, ne se matérialise elle-même en se concentrant tout entière sur le monde physique ? Evitons que l'esprit d'industrie se glisse et pénètre partout, qu'il sorte de son domaine, pour envahir et la littérature et les beaux-arts, que son empire s'étende là où il ne lui est pas donné de régner : car il se dénature alors en portant son action sur des objets qui lui sont étrangers ; il n'est plus qu'élément dissolvant, principe destructeur : son souffle trop aride refroidit, flétrit et dessèche ce qu'il ne peut féconder.

C'est qu'en effet, Messieurs, l'industrie seule ne peut faire ni la gloire ni la grandeur d'un peuple. Livrée à ses seules forces, si elle donne le travail, le bien-être matériel, le luxe et l'opulence, ne lui demandez pas autre chose, vous la trouverez impuissante : et bientôt après, à la suite de l'opulence qui satisfait sans mesure le besoin des jouissances matérielles, arrivent l'égoïsme qui les veut pour lui seul, la mollesse qui n'a

pas le courage de se les conserver, puis la misère enfin, puis la dégénération sociale. En perdant le pays, l'industrie se sera suicidée.

Nous sommes jeunes d'expérience, et cependant dès aujourd'hui n'avons-nous encore aucun fait à recueillir, aucune donnée qui puisse nous éclairer ? Qui de vous n'a souvent été frappé de la démoralisation profonde qui pèse sur la partie laborieuse de la société, dans ces grands centres où l'industrie prépare ses chefs-d'œuvre. Là où l'intelligence ne peut qu'admirer, le cœur n'a-t-il pas à souffrir ? Quand, soumis aux travaux de l'atelier dès l'âge le plus tendre, l'ouvrier abandonné à lui-même sans guide et sans principe, se trouve jeté pour ainsi dire au milieu de l'école du vice, quand tout autour de lui étouffe les germes de vertu qui ne demandent qu'à s'ouvrir ; dites si vous êtes satisfaits ! Il reçoit du travail et du pain, mais qui donc se charge de veiller à son éducation morale ; qui jamais lui fait entendre les mots d'honneur et de vertu ? Et pourtant ses facultés s'éteignent, ses forces physiques se détruisent ; bientôt peut-être elles ne suffiront plus aux travaux industriels. C'est que tôt ou tard, l'état social doit souffrir d'une prépondérance exclusive, accordée aux intérêts matériels ; c'est qu'il en est d'autres d'un ordre plus élevé que la société doit défendre et faire prospérer ; c'est qu'un peuple enfin, pour être grand et puissant, ne doit pas seulement être riche, il faut qu'il soit fort par son dévouement et son énergie morale, fort par son patriotisme.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je cherche par ces paroles à rabaisser à vos yeux les avantages qui naissent des progrès de l'industrie. Je sais apprécier ces

avantages ; je veux l'industrie et ses progrès ; Je les appelle de tous mes vœux dans une ville dont la prospérité se lie essentiellement au développement des arts : et pourrais-je m'exprimer autrement dans cette enceinte, au milieu de vous, Messieurs, qui, par tous vos efforts, excitez l'émulation de nos concitoyens? Quel autre langage me serait permis, lorsque investi de l'honneur de présider votre séance, je semblerais vouloir parler en votre nom et donner à mes paroles une autorité qu'elles emprunteraient de votre assentiment? Non, Messieurs, vous m'avez compris : j'ai voulu saisir le caractère distinctif de notre époque, faire ressortir ce qu'il renferme de beau, d'utile et de grand ; dire tout ce qu'il y a d'avenir et d'espérance dans le riche développement de l'industrie française ; mais, convaincu qu'en un pareil sujet il convient d'exposer sa pensée tout entière, j'ai cru devoir aussi, tout en appréciant le bien, signaler le mal qu'il importe d'éviter.

De là, Messieurs, résulte pour nous une double obligation. Nous continuerons à travailler de concert aux améliorations de l'industrie locale, à encourager ses travaux, à lui communiquer les inventions nouvelles, les découvertes scientifiques qui peuvent recevoir des applications, mais nous comprendrons qu'à côté de ce rôle, il en est un autre qui complète le premier, rôle de civilisation, rôle imposé à tous les hommes qui, comme vous, Messieurs, ne peuvent s'isoler de la société et sont appelés à exercer sur elle, et par l'exemple et par les idées, une influence active et salutaire.

RÉSUMÉ

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1838-1839,

PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'ANNÉE Académique qui finit peut être comptée par vous au nombre de celles qui ont été le plus fécondes en travaux de tout genre. Animés d'une louable émulation presque tous les membres ont largement acquitté leur tribut, et soixante mémoires et rapports attestent que vos séances ont été bien remplies. Dans le court exposé que je vais tâcher de présenter des principales lectures de chacun de vous, je suivrai l'ordre que m'indique naturellement la division en quatre classes. En groupant ainsi les objets analogues, vous jugerez mieux de l'ensemble de vos productions, et vous reconnaîtrez, je l'espère, que l'année n'a point été stérile.

La science qui touche de plus près à nos intérêts, puisqu'elle s'exerce directement sur nos corps, la médecine a trouvé parmi vous de nombreux interprètes.

M. Routier a consigné dans deux mémoires ce qne son expérience lui avait appris sur plusieurs maladies et notamment sur la variole et le croup. Une vaccination faite régulièrement a pû occasionner une varioloïde, et le vaccin provenant du sujet attaqué de cette varioloïde produit à son tour une vaccination ordinaire. Ce fait constaté en 1837, ne saurait avoir trop de publicité, puisqu'il prouve la bonté d'une vaccination dans le cas même où elle présenterait tous les symptômes d'une varioloïde. Déjà l'année dernière M. Routier vous avait démontré la nécessité de recourir à une vaccination nouvelle après un intervalle de quinze à vingt années pour s'assurer si le vaccin primitif avait conservé sa faculté préservative.

M. Routier vous a également entretenus d'un moyen employé avec succès, au début du croup; il consiste à introduire un petit cylindre de nitrate d'argent dans l'arrière bouche, et à le promener rapidement sur tous les points de la surface du larynx, pendant une seconde ou deux et cela, à plusieurs réprises. Cette cautérisation empêche la formation de la membrane, et le malade guérit. Cette opération qui peut paraître effrayante, n'a rien de dangereux dans ses résultats. Seulement la grande difficulté est dans l'appréciation de l'instant du début du croup, et dans la distinction à faire entre cette maladie et les autres affections pulmonaires qui y ressemblent.

Galien avait donné pour origine à toutes les maladies l'altération des humeurs, et la doctrine de l'humorisme régnait souverainement, lorsque Pinel y substitua le solidisme qui fait dépendre les maladies de l'altération des solides. Les immenses travaux de la chi-

mie organique tendent aujourd'hui à la réhabilitation de l'humorisme. Dans un mémoire sur le sang, M. Routier se montre très zélé partisan de cette doctrine. Pour lui, l'altération du sang, qui est un fait prouvé dans le cours des maladies, est la *cause* et non l'effet de ces maladies. Il s'étonne que l'empoisonnement manifeste du sang dans le cholera ait été méconnu par la plupart des médecins, que l'affection prémitive du sang ait été regardée, pour ainsi dire, comme une affection secondaire provenant de celle des nerfs, pendant que les fonctions du système nerveux et surtout du cerveau ne paraissent pas même troublées dans le début et souvent dans le cours de la maladie. Le sang au contraire est évidemment altéré dans sa nature et ses éléments dès le commencement. S'il est une maladie qui puisse mettre l'humorisme en honneur, c'est le cholera et même la fièvre jaune.

M. Barbier a appelé votre attention sur le rôle important que le sel marin joue dans l'alimentation de l'homme. Des recherches persévérantes l'ont conduit à cette conclusion ; que tous les hommes prennent avec leur nourriture quotidienne, entre trois et huit gros de sel marin. Vieillards et enfans, religieux des deux sexes soumis aux règles les plus austères, tous consomment à-peu-près une égale quantité de sel. Il n'est pas seulement un excitant destiné à développer les forces digestives, ses principes dissociés reçoivent nécessairement dans le corps un emploi qu'on n'a pas sû encore apprécier. Les peuples des divers climats de la terre offrent-ils des différences dans l'emploi du sel marin ? la quantité qu'ils en consomment journellement

influe-t-elle sur leur complexion, leurs maladies, leur longévité ? Telles sont les questions que M. Barbier propose à l'investigation des savants qui parcourent le globe dans tous les sens.

M. Barbier vous a présenté des considérations d'un ordre élevé sur les caracteres généraux des corps naturels. Tous les corps terrestres sont divisés en deux masses immenses, les corps inorganisés et les corps organisés. Les premiers n'augmentent de volume que par des additions à leur surface, aucun mouvement n'agite leur intérieur, une immobilité moléculaire est la condition de leur existence.

Les végétaux et les zoophytes ont deux facultés, celle de se nourrir et celle de se reproduire.

Les animaux en ont deux de plus. D'abord la faculté d'établir des relations avec toute la nature à l'aide d'organes qui complètent leur organisation corporelle, puis la faculté de posséder des instrumens qui comme des piles voltaïques, créent, préparent pour le reste du corps des principes de mouvement, de chaleur et de vie.

Les végétaux ne vivent que sous l'influence actuelle d'un certain nombre d'excitans extérieurs ; il leur faut de la chaleur, de la lumière et chez les mammifères et les oiseaux ce n'est plus de l'impression des excitants atmosphériques terrestres que dépend l'exercice de la digestion, des actes de la locomotion, ces fonctions ont lieu en hiver et en été, par un temps sec et par un temps humide.

Linnée avait dit avec plus de concision que de justesse :

Les minéraux croissent ;

Les végétaux croissent et vivent ;

Les animaux croissent, vivent et sentent.

M. Barbier dit avec vérité :

Les minéraux forment une nature inorganique et morte ;

Les végétaux et les animaux forment une nature organisée et vivante ;

Les végétaux vivent et se reproduisent sous la puissance stimulante d'excitants extérieurs.

Les animaux vivent et se reproduisent : ils établissent des rapports avec les êtres qui les entourent ; ils ont en eux-mêmes des appareils qui préparent les principes vivifians par lesquels leurs tissus organiques sont mis et tenus en action.

Dans les végétaux, les mouvements organiques sont provoqués.

Dans les animaux, ils sont spontanés.

M. Pauquy vous a rendu compte de l'analyse qu'il a faite de concrétions extraites de l'articulation d'un goutteux. La solubilité complète de ces calculs dans l'eau de potasse lui fait penser qu'une liqueur alcaline pourrait, dans certains cas, empêcher la formation de ces calculs, ou du moins soulager les malades qui en seraient atteints.

M. Pauquy a de plus décrit avec de longs développemens, un procédé à l'aide duquel il peut reconnaître les quantités les plus minimes d'arsénic, dans un liquide tel que thé, café, bouillon, vin, etc. Ce moyen est assez puissant pour que la présence d'un seul grain d'arsenic et des sels d'antimoine dissous dans un grand verre d'eau soit signalée, même en opérant sur une pe-

tite cuillerée de cette dissolution. M. Pauquy fait ressortir cette précision de la chimie inorganique qu'il compare avec les résultats quelquefois douteux obtenus dans l'analyse des substances végétales et animales, lorsque des poisons y sont mêlés. Des résultats en apparence contradictoires d'une même science, il ne faut pas se hâter de prononcer son impuissance. Qu'on se rappelle qu'il a fallu plus de quarante années de recherches laborieuses, pour amener la chimie minérale au point de perfection où elle est parvenue. La chimie végétale et animale n'est encore qu'à sa naissance : qu'on sache attendre qu'elle ait pris des forces, mais toutefois que quelques enthousiastes ne se flattent pas de trouver le secret de la vie au fond d'un creuset : que pourront jamais tous les essais, toutes les analyses pour la connaissance des phénomènes complexes de notre existence?

M. Anselin vous a fait un résumé complet du système de Gall et des réfutations dont il a été l'objet. Ce système connu sous le nom de phrénologie repose sur trois principes, pluralité des facultés, innéité de de quelques-unes, inhérence de toutes à l'organisation cérébrale, les deux premiers sont généralement admis, bien que le second ait été controversé. Quant à l'inhérence, c'est-à-dire à la localisation des facultés, c'est à faire connaître les preuves avancées pour en nier l'existence que tend spécialement le mémoire de M. Anselin. Lorsque les phrénologistes ont attribué à chacune des facultés un siége déterminé sur les hémisphères cérébraux, de telle sorte que de la conformation extérieure de ces derniers, dépendrait le plus ou moins d'intensité de nos facultés, ils ont mal interprété la for-

me des crânes. Cette forme est constamment liée aux conditions de station et de mastication et souvent indépendante du moral des animaux. Témoins, la bellette, animal carnassier, et la souris, animal frugivore. L'anatomie comparée et la pathologie s'accordent pour combattre victorieusement la doctrine phrénologique, doctrine séduisante au premier aperçu, arme dangereuse peut-être, mais d'un effet puissant dans le monde moral, et à laquelle cependant, si l'on enlève le mérite de la vérité, il ne restera plus que ses dangers.

Les découvertes que chaque jour voit éclore produisent des effets bien différents sur quelques sciences; ainsi la chimie organique se complique à chaque conquête qu'elle fait; son langage autrefois si admirable dans sa simplicité tend à devenir inintelligible. La physique au contraire se rapproche de l'unité dont la chimie semble s'éloigner. Les quatre corps impondérables naguères bien distincts, se réduisent pour ainsi dire à deux : chaque fait nouveau vient établir d'une manière plus évidente, la presque identité de l'électricité et du magnétisme, de la lumière et du calorique : ce n'est pas tout, telle doctrine d'abord universellement admise, puis abandonnée pour un système plus séduisant renaît enfin plus triomphante que jamais. Nous avons vu que tel a été le sort de l'humorisme, tel est, dans la théorie de la lumière, celui des ondulations. Ce système dû au génie de Descartes, avait été remplacé par le système corpusculaire ou de l'émission, imaginé par Newton. M. Pollet a consacré deux mémoires à vous faire connaître les derniers phénomènes dont se sont enrichis la lumière et le calorique. Vous avez pensé que l'honorable

assemblée qui daigne assister à votre séance publique entendrait avec intérêt la lecture de celui de ces mémoires où M. Pollet a rassemblé en faisceau les savantes recherches de M. Melloni, jusqu'à présent éparses dans un grand nombre d'ouvrages. Dans son second mémoire M. Pollet vous a présenté des considérations sur la théorie de la chaleur. Après avoir montré qu'il existe la plus parfaite analogie entre la manière dont sont produits la lumière et le son, dans le système des ondulations, il s'est demandé si l'optique n'est point une autre acoustique, dans laquelle les vibrations des corps sonores sont remplacées par celles des corps lumineux, l'air par l'éther, l'oreille par l'œil ; la lumière serait alors l'agitation de l'éther, comme le son est l'agitation de l'air, l'obscurité serait le silence ou le repos de l'éther: c'est en prouvant que l'obscurité pouvait naître du concours de lumières que Fresnel a ramené les savants à la théorie des ondulations. Deux rayons partant d'une même source, reçus et réfléchis par deux miroirs verticaux, peuvent se détruire en totalité, ou s'ajouter pour doubler leur éclat. M. Pollet poursuivant l'analogie qu'il a signalée entre la lumière et l'acoustique, définit la température, l'amplitude des oscillations des atômes du corps échauffé, comme l'intensité du son est l'étendue des excursions des particules vibrantes. Il arrive enfin à cette loi, résultat remarquable des principes qu'il a posés : le produit de la capacité calorifique d'un corps par le poids de l'atôme est un nombre constant.

Lorsque la France se sillonne de canaux, de routes et de chemins de fer, lorsque les départements et les

communes font les plus grands sacrifices pour accroître les moyens de communication, M. Machart fils a pensé qu'il fallait sortir de l'oubli les cours d'eau secondaires, en démontrant l'utilité dont ils pourraient être, s'ils étaient rendus navigables. Comme voies de terre, les chemins de fer appartiennent à la politique, les routes à l'industrie, les chemins vicinaux à l'agriculture ; comme voies navigables, la politique et l'industrie ont les rivières et les canaux, pourquoi l'agriculture n'aurait-elle pas ses rivières vicinales ? Cette assimilation paraît si naturelle qu'il est permis de s'étonner avec M. Machart, qu'aucune tentative n'ait été faite pour compléter par l'usage, l'analogie établie par la nature. Les dépenses seraient bien moins considérables qu'on ne le suppose, et rien ne serait plus facile que de rendre les plus faibles ruisseaux susceptibles de recevoir des bateaux du port de 8 à 10 tonneaux. M. Machart conçoit l'espoir qu'un objet d'une utilité aussi incontestable finira par appeler l'attention publique, et cet espoir est fondé sur ce que, dans l'art des communications, les voies principales précèdent toujours les voies secondaires.

Le siphon a constamment été appliqué jusqu'à ce jour à faire couler l'eau de haut en bas ; M. Martial Roussel est le premier qui l'ait utilisé pour élever l'eau. Il vous a soumis une machine hydraulique de son invention, admise en ce moment à concourir pour le prix de mécanique fondé par M. de Monthyon ; la pièce principale est un siphon garni d'un renflement sphérique à la partie supérieure de la branche la plus courte, et de quatre soupapes placées en différens points des deux branches. La machine mise en jeu par une

petite roue à aubes que fait tourner elle-même le courant d'eau du réservoir inférieur, l'eau passe dans la sphère et lorsque celle-ci est remplie, la moitié de l'eau qu'elle contient est versée dans un bassin supérieur destiné à la recevoir.

Les mathématiques ont aussi leurs interprètes au sein de l'académie. Dans une notice de quelques pages, M. Delorme vous a fait connaître la simplification qu'il a imaginée pour arriver à une prompte extraction des racines cubiques. C'est dans la formation des triples carrés, formation indispensable pour déterminer les 2.e, 3.e, etc. chiffres de la racine que consiste l'innovation de M. Delorme. Un judicieux emploi des calculs déjà faits lui permet d'opérer en un quart d'heure une extraction qu'on ferait à peine en une heure par les procédés ordinaires.

M. Daveluy vous a entretenus de la trisection de l'angle, problème qui a exercé les plus habiles géomètres, et de l'inscription de l'ennéagone régulier. La construction relative à la trisection imaginée, vous a-t-il dit, par un de ses amis, joint à une grande simplicité, l'avantage d'être d'une application facile. Elle a donné l'idée d'un instrument propre à opérer la trisection. C'est une régle sur laquelle on trace des divisions égales à partir de son point milieu et qu'on promène tangentiellement, par ce point, à l'arc qu'il s'agit de diviser, jusqu'à ce qu'à partir du point de contact, il y ait d'un côté jusqu'à la corde prolongée, de l'autre côté jusqu'à la perpendiculaire à l'extrémité de la corde, un même nombre de divisions. Le point tangent ainsi obtenu indique le tiers de l'arc.

Quant à l'ennéagone, M. Daveluy ayant pensé qu'il devait avoir quelque rapport avec le triangle équilatéral et l'hexagone, a vû ses prévisions justifiées. Il a trouvé en effet que le côté de l'ennéagone inscrit était égal au quart de la somme du triangle équilatéral et de l'hexagone ou du rayon réunis ensemble, et ici, le procédé graphique qu'il indique se trouve encore confirmé par le calcul.

L'AGRICULTURE, objet de la constante sollicitude de l'académie, a donné lieu à seize mémoires et rapports. Tous ont pour but les perfectionnements à apporter à la culture, l'introduction des méthodes dont l'expérience a constaté les bons effets ailleurs, la naturalisation de plantes qui deviendraient une source nouvelle de richesse pour notre sol. L'académie met tous ses soins à répondre aux généreux efforts que l'administration préfectorale ne cesse de faire pour élever notre département à ce haut degré de perfection agricole dont il porte en lui-même tous les éléments. M. Spineux vous a présenté un mémoire sur les baux à long terme: il a fait ressortir les nombreux avantages qu'ils assurent aux fermiers en les maintenant dans une position stable qui excite leur zèle et les détermine à faire en bestiaux et en engrais toutes les avances nécessaires. Les baux de longue durée sont le seul moyen de supprimer la jachère; cette suppression exige un accroissement considérable d'engrais; quel cultivateur consentira à en faire la dépense lorsqu'il est exposé, à la fin d'un bail trop court, à léguer à son successeur le fruit de ses avances, ou à payer lui-même, par une nouvelle enchère, les améliorations coûteuses qu'il

aura apportées sur une terre qui ne lui appartient pas? C'est aux établissements publics à donner l'exemple bienfaisant des baux à long terme ; c'est à eux d'entrer les premiers dans cette voie si simple et si facile d'enrichir et de féconder le sol. M. Spineux pense que la législation n'a pas fait assez en concédant aux établissements publics la faculté des baux à long terme ; elle aurait dû leur en imposer l'obligation, d'abord dans l'intérêt de leurs possessions, puis par le salutaire exemple qu'en aurait reçu la propriété particulière.

M. Dewailly, entre plusieurs notices, vous en a lu une sur la charrue qui a remporté le prix au concours de 1837. Le problème que M. Wasse s'était proposé de résoudre, c'est de rendre le versoir mobile : s'il n'a pas complètement atteint le but, du moins il s'en est approché plus qu'aucun de ses devanciers dans les modifications apportées aux divers systèmes de charrues. Un mécanisme aussi simple qu'ingénieux permet de changer au bout de chaque sillon la position du versoir et du coûtre, et celà sans effort, pendant que les chevaux tournent. On conçoit l'économie de temps qui résulte de cette facilité de placer le versoir à droite ou à gauche, surtout dans les terrains en pente où l'on est dispensé de faire toute marche inutile. Cette charrue exécute un labour aussi parfait que celui des charrues à versoir fixe. Elle n'exige pas plus de tirage ; sa construction est économique ; elle est aisée à régler et à conduire, enfin elle fonctionne également bien sur les pentes les plus rapides comme dans les plaines.

Consultés par M le Préfet sur le meilleur mode de

distribution des primes accordées par le conseil-général pour l'encouragement de la culture de la garance, vous avez chargé une commission de recueillir tous les renseignements qui pourraient faciliter votre réponse. Le rapporteur, M. Pauquy, après vous avoir fait connaître les tentatives long-temps faites sans succès pour naturaliser dans le département de la Somme une plante qui croît sous toutes les latitudes, vous a rendu compte des heureux résultats obtenus par M. de Piolenc. La garance que ce dernier a récoltée, soumise à l'essai, a été reconnue meilleure que celle d'Avignon, en ce sens qu'elle n'est pas falsifiée comme toutes celles qui viennent de Provence et d'Alsace. Aussi, sur la proposition de l'académie qui désirait voir récompenser le zèle que M. de Piolenc met à propager la culture d'une plante si précieuse, M. le Préfet a bien voulu lui accorder une médaille d'or. Puisse M. de Piolenc trouver bientôt de nombreux imitateurs, afin que notre industrie cesse de demander au loin la plante tinctoriale dont elle fait le plus d'usage.

M. Riquier vous a fait plusieurs rapports sur la betterave, les vers à soie et le mûrier. C'est à ses soins vigilants, nous n'hésitons pas à le dire, que le mûrier devra sa naturalisation complète dans le département. Il s'est constamment étudié à en démontrer toute l'importance : par combien de titres en effet cet arbre ne se recommande-t-il pas ? La première feuille sert de nourriture aux vers-à-soie ; la litière qui en provient est un fourrage qu'on donne en buvée aux vaches et aux brebis laitières ; la seconde feuille cueillie en automne et bien séchée est encore un fourrage qui

se conserve long-temps. Son émondage donne des fagots et son bois est au nombre des meilleurs pour la menuiserie.

Dans un dernier rapport renvoyé par vous à M. le Préfet, M. Riquier vous a montré de quel avantage serait l'établissement, à Amiens, d'un marché de graines oléagineuses, pour les agriculteurs qui assurés d'une vente facile, s'empresseraient d'accroître leur production de plantes grasses, pour les industriels qui trouveraient sous la main les matières dont ils ont besoin.

M. Garnier vous a donné des détails sur quelques maladies des céréales, telles que la carie, le charbon et l'ergot, et sur les moyens de prévenir leurs ravages. La carie, que des botanistes ont cru le produit d'effets climatériques et de certains états de l'atmosphère, est bien réellement un champignon intestinal qui se multiplie par des séminules, s'accroît et se développe dans l'intérieur du végétal, et ne se montre à l'extérieur qu'après sa constitution parfaite. Le charbon et l'ergot sont également des champignons qui se forment de la même manière et ne diffèrent que par la nature des plantes qu'ils affectent de préférence. M. Garnier indique les divers moyens employés pour garantir de ces fâcheuses maladies les céréales destinées à la semence. C'est toujours de la chaux combinée dans de certaines proportions, soit avec le sel marin, soit avec le sulfate de soude.

Si l'académie a consacré la plus grande partie de ses séances à la lecture de travaux scientifiques, elle

n'a pas cependant renoncé tout-à-fait aux excursions littéraires.

Sous le titre de conseils sur un cours de lecture, M. Hubert vous a soumis un écrit dans lequel il pose en principe que la lecture est aussi indispensable que la composition aux jeunes disciples de l'éloquence. Bien écrire à cet âge, c'est souvent bien imiter ; qui donc imitera mieux que celui qui se sera le mieux pénétré de l'esprit des modèles. On partagera donc son temps entre la lecture et la composition à peu près également ; surtout, il faudra lire avec fruit, avec gout, avec ordre, avec choix ; après avoir justifié ces règles générales, M. Hubert indique les productions dont il recommande la lecture. C'est Virgile tout entier, ce sont des morceaux choisis de Lucrèce, tous les discours de Lucain, les harangues de Cicéron et de Démosthènes, et avant tout le *Conciones* que M. Hubert appelle le bréviaire des rhétoriciens. Dans cette revue, les poètes et les orateurs français ne sont point oubliés ; le théâtre, la chaire, le barreau, la tribune offrent de parfaits modèles, Racine, Corneille, Voltaire, Bossuet, Mirabeau, Foy trouvent dans M. Hubert un ardent admirateur.

Dans son discours de réception, M. Tavernier a établi que c'est à l'immensité de la science et à la faiblesse humaine que les sociétés savantes doivent leur naissance ; les plus hautes intelligences ont besoin de stimulant, et de l'influence sympathique de l'homme sur l'homme. Dans les débats littéraires et scientifiques la composition des académies est la meilleure garantie

des jugements qu'elles portent. Deux générations s'y trouvent ordinairement en présence ; chez l'une, mobilité d'impression, volonté et besoin d'agir ; chez l'autre, répugnance au changement, ténacité dans les idées ; de cette lutte naît un pouvoir tutélaire et pondérateur qu'on pourra bien par fois traiter de rétrograde, mais qui saura maintenir les bonnes traditions et sauver les admirateurs eux-mêmes de chefs-d'œuvre éphémères. Tout en se défendant de l'enthousiasme, les académies ne doivent pas céder aux idées généralement reçues ; il leur appartient de résister à l'autorité du nom, quand ce nom, exerce un empire non justifié ; elles doivent repousser les vues hasardées, les systèmes trompeurs, les hypothèses séduisantes. C'est en un mot l'arène où le peuple des savants vient éprouver ses découvertes ou faire absoudre ses erreurs.

Dans une circonstance analogue, M. Damay a traité des devoirs d'une académie par rapport à l'esprit et aux besoins de l'époque actuelle. Dans le travail sans fin de la civilisation, chaque époque paraît avoir sa pensée. La pensée religieuse surgit à l'instant où les libertés communes commencèrent à briser le réseau de la féodalité, et domine pendant plusieurs siècles, elle produit les croisades, rompt l'unité catholique, enfante le protestantisme, elle donne le trône à Henri IV et le tue, après l'édit de Nantes. L'intérêt religieux est l'âme de tout ce qui se fait de bon ou de mauvais. Au 17.me siècle, la préoccupation religieuse est appaisée, l'intérêt politique lui succède ; il se développe et bientôt domine ; il va du trône aux corps privilégiés et de ceux-ci dans les masses. Le siècle de

Louis XIV, tout littérateur qu'on le croit exclusivement a travaillé aussi pour les libertés publiques. Molière avec Tartuffe et ses marquis ridicules, Corneille et ses Romains ; Fénélon, Massillon, Bossuet lui-même, avec leurs leçons d'humilité, d'égalité données aux grands et aux rois, c'était déjà la révolution française fourbissant ses armes. Une troisième époque est venue, celle des intérêts matériels. L'intérêt religieux et l'intérêt politique assurés, c'est-à-dire la liberté intime et la liberté extérieure, le droit de jouir de soi d'abord, des choses ensuite ; il reste à féconder la terre conquise et à jouir de ses richesses. Mais quelque penchant qu'ait notre époque à chercher l'utile, elle n'est point insensible aux charmes de la poésie, aux merveilles des arts. Versailles, l'antique symbole du pouvoir absolu se nationalisant pour rajeunir et pour vivre, se transformant du temple d'une idole en asile commun de nos arts et de nos gloires, est-ce une nation toute aux intérêts matériels qui l'a salué d'universels applaudissements ? Le mérite des corps savants, dit M. Damay, est dans l'ensemble ; aux individus le génie ; il faut qu'il se meuve dans sa force et sa liberté ; qu'il puisse monter au ciel ou tomber dans l'abîme ; les académies ne découvrent pas d'Amérique, mais elles explorent un pays conquis. Elles ne font pas de génie, mais de la sagesse ; elles adoptent tout ce qui est progrès véritable, profit et conquête pour la civilisation.

M. Martial Roussel vous a parlé de l'impossibilité d'embrasser aujourd'hui l'ensemble des connaissances humaines, il ne peut plus y avoir comme autrefois d'homme universel et pourtant cette universalité est en

quelque sorte nécessaire pour produire l'effet le plus simple. Ainsi à combien de sciences la mécanique n'emprunte-t-elle pas ses préceptes et ses explications. Celles qui en paraissent le plus éloignées ont encore avec elle de nombreux points de contact. La médecine elle-même ne peut-elle pas un jour enrichir l'industrie d'un nouveau moteur?

M. Pollet vous a parlé de l'influence des études scientifiques sur le sentiment religieux. Celui-ci reçoit du développement des connaissances positives une impulsion puissante, aussi bien que les arts et l'industrie. L'astronome, le physicien, le géomètre peuvent-ils en présence des secrets impénétrables que leur offre le monde matériel, rejeter ceux du monde moral ? Celui qui se livre aux études scientifiques n'aura pas la prétention de ne croire que ce qu'il explique : impuissant à dissiper les nuages qui enveloppent les causes premières, il ne recherche pas ce que la vue ne peut atteindre, il sait douter. Environné de mystères, il sait abaisser sa raison et croire ce que celle-ci se refuse à comprendre : ainsi nos idées actuelles sur l'état primitif du globe sont plus rapprochées de la vérité que celles de nos pères, puisqu'elles reposent sur un plus grand nombre d'observations. M. Pollet voit, dans la succession des catastrophes qui ont bouleversé la terre, la conformité la plus complète avec les diverses époques de la création, telles que les assigne la Génèse. La science loin d'ébranler la foi de l'homme religieux, lui révèle au contraire des vérités nouvelles qui l'éclairent et l'affermissent.

M. Léonor Jourdain vous a lu la traduction de la première scène de l'*Amphytrion* de Plaute.

M. Hardouin a consacré une notice à notre compatriote Ducange ; après avoir rappelé que l'Académie a décerné, en 1764, un prix pour l'éloge de Ducange, il annonce qu'il n'a point été découragé par l'idée de venir à la suite des nombreux panégyristes du savant glossateur. C'est une œuvre utile et patriotique de remettre en honneur ses prodigieux travaux, dont une partie notable ne méritait pas l'oubli auquel elle paraît avoir été condamnée. M. Hardouin sollicite, pour la mémoire de Ducange, une réparation qu'il croit juste et opportune.

Sous le titre de *Coup-d'œil général sur les mystères du paganisme*, M. Obry vous a lu, en plusieurs séances, un fragment de l'ouvrage qu'il a entrepris sur le culte de Mithra. Il décrit les cérémonies extérieures qui avaient lieu lors de la célébration des mystères, pénètre dans l'intérieur des sanctuaires et tache d'y découvrir les instructions et les scènes dramatiques qu'on offrait aux initiés, et notamment dans les mystères de Cérès, à Eleusis. — Le secret des mystères porta toujours sur les dogmes qui y étaient enseignés, tels que l'unité de Dieu, la chûte des âmes et leur rédemption ; ces dogmes ne furent révélés que depuis l'ère vulgaire, lorsqu'on voulut les opposer au christianisme. L'initiation aux mystères avait pour effet de répandre l'esprit d'union et d'humanité ; elle faisait disparaître les distinctions de rang et de fortune, elle inspirait l'amour de la vertu, et prescrivait des règles de con-

duite pour toutes les actions et toutes les situations. C'était pour les dévots du paganisme une seconde naissance, une rénovation spirituelle. Les initiés seuls étaient destinés à habiter les Champs-Elysées, le reste des hommes devait être précipité dans le Tartare ; de là, un grand zèle pour les mystères, beaucoup d'ardeur pour jouir des privilèges de l'initiation.

Pour satisfaire au désir de M. le Ministre de l'instruction publique, M. Garnier vous a soumis comme organe d'une commission spéciale, un mémoire d'une grande étendue, sur l'état actuel des monuments publics et historiques du département. M. Garnier a tout vu, tout décrit, depuis la pierre druidique de Doingt jusqu'au château féodal de Rambures, depuis la plus humble de nos églises de campagne, s'il s'y rattache quelque souvenir, jusqu'à l'immense basilique, orgueil de notre cité. Il a indiqué ceux de ces monuments dont la conservation intéresse l'histoire ou les arts, qu'il faut défendre contre les ravages du temps, et plus souvent encore contre les attaques des démolisseurs ou le mauvais goût des maçons auxquels est parfois abandonné le soin de les entretenir. Il a cité la chapelle d'Ayraines, l'antique collégiale de Nesle, la façade de Bertheaucourt, les églises de Roye, Lucheux, Conty, Rue et Tilloloy, comme réclamant, par leur importance historique ou artistique, les secours les plus prompts.

Cet exposé est bien long, et pourtant je n'ai rien dit des nombreux rapports que MM. Cocquerel, Louis Roussel, Obry, Routier, Mallet, Delorme, Garnier, Dewailly ont fait sur les bulletins et mémoires que vous

avez reçus, pendant l'année, d'un grand nombre de Sociétés savantes ; je n'ai parlé ni de l'analyse des ouvrages de chimie de M. Girardin, professeur à Rouen, par M. Delamorlière, ni de celle des lettres sur l'astronomie de M. Albert de Montémont, par M. Anselin, ni de l'examen auquel M. Hardouin a soumis, dans deux mémoires, les œuvres de M. Troplong et de M. Michelet. Dans plusieurs de ces comptes-rendus, libres de toute entrave, vos rapporteurs ont pu formuler leurs observations, faire une part à l'éloge, une part à la critique, et quelquefois transformer leurs rapports en mémoires aussi susceptibles d'analyse que les ouvrages eux-mêmes. Je n'ai pas fait mention des réponses que M. Caresme, en qualité de directeur, a adressé aux quatre membres dont l'académie a complété ses rangs. Je n'ai pas dit qu'un cours public de droit commercial s'ouvrirait sous vos auspices et par vos soins, dans les premiers jours de novembre et qu'il aurait pour professeur titulaire M. Louis Roussel, et pour professeur suppléant, M. Hardouin.

Je m'arrête cependant, Messieurs, dans cette rapide revue de vos travaux. Pour les mieux faire juger, il aurait fallu étendre outre mesure cette froide analyse, dans laquelle je n'ai réussi, je le crains, qu'à décolorer vos écrits, à en donner l'idée la plus incomplète. La rédaction de vos procès-verbaux n'exige que du zèle et de l'exactitude ; mais le résumé qui doit en être présenté dans cette séance solennelle réclame bien d'autres conditions ; ce n'est pas sans regret que je reconnais mon insuffisance pour l'accomplissement d'un devoir auquel je me serais soustrait avec empressement si j'avais pû le faire avec honneur.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR

LE PRIX D'AGRICULTURE,

PAR M. SPINEUX.

L'ACADÉMIE a donné pour sujet de concours, au prix d'agriculture de cette année,

Un *Manuel d'Agriculture pratique*, à l'usage du département de la Somme, applicable surtout aux fermes de 20 à 30 hectares. Ce manuel doit indiquer, pour chaque espèce de terre suivante, le meilleur assolement :

1.° Pour les terres fortes ou argileuses ;

2.° Pour les terres légères ou sablonneuses et tourbeuses :

3.° Pour les terres blanches ou crayeuses et marneuses ;

4.° Pour les terres à cailloux ou siliceuses.

Le sol du département se composant généralement de ces quatre espèces de terre, on devait indiquer brièvement, mais complètement pour chaque genre de terrain :

Les engrais à appliquer ;

Les labours et façons à donner ;

Les meilleurs instrumens à employer

Aux cultures suivantes :

Aux céréales, aux fourrages, aux prairies artificielles, aux graines grasses, aux plantes textiles, aux racines.

Un seul ouvrage contenant 126 pages, a été adressé à l'Académie. Votre Commission avait cru d'abord y reconnaître l'écriture du mémoire fort remarquable primé l'an dernier. Elle s'en est depuis convaincue, par la confrontation.

Elle s'est de plus assurée, que certains passages en ont été extraits textuellement, d'autres plus ou moins modifiés, et qu'en général on pourrait dire que c'est toujours le même ouvrage reproduit sous un autre titre.

En ce cas, vous auriez déjà rendu justice au mérite incontestable de ce mémoire, puisque vous lui avez accordé précédemment une médaille d'or. Mais pouvons-nous maintenant considérer ce mémoire, quoique revu, corrigé et augmenté, comme le Manuel d'agriculture pratique demandé par l'Académie? Votre Commission ne le pense pas! Au reste, nous allons essayer, par un rapide examen, de vous mettre à même d'en juger.

Dans une introduction nouvelle, mais qui ne nous a point paru heureusement placée dans un Manuel d'Agriculture pratique. L'auteur se livre à des conseils, à des réflexions dont nous croyons pouvoir contester la justesse. Après avoir engagé les cultivateurs et leurs enfans à se vouer exclusivement aux soins des travaux

champêtres ; à ne pas songer à l'industrie, au barreau, à la carrière militaire, il finit par dire :

« Nous avons pensé qu'un livre trop élémentaire, » serait, dans nos départemens du nord, dédaigné des » classes auxquelles nous voulons être utile, pour ren- » dre service aux enfans, il faut s'adresser non seu- » lement à eux, mais encore à ceux qui les élèvent et » les entourent. »

Il nous semble, au contraire, qu'on ne saurait être trop simple, ni trop élémentaire, en s'adressant à des enfans, et même à des hommes qui, comme la plupart de nos campagnards, savent à peine lire.

N'est-ce pas tomber ici dans l'erreur trop commune à nos agronomes qui écrivent pour l'agriculture ? Ils croient sans cesse parler à des gens qui en savent théoriquement autant qu'eux, ils ne sauraient se familiariser avec cette idée, qu'en général, nos cultivateurs auraient déjà fait un notable progrès, s'ils possédaient pour toute science théorique les élémens dédaignés par nos écrivains. Le maître ne doit-il pas épeler pour nous apprendre à lire ?

Nous ne pouvons concéder à l'auteur la justesse de cet autre trait, par lequel finit son introduction :

« Nous avons comparé, (dit-il), les cultures et les » moyens de production, et nous avons compris que » les systèmes qui semblent devoir tout changer en » agriculture, produisent des bouleversemens, et que » les seules améliorations possibles doivent consister à » former des hommes vertueux et contens de leur po- » sition. » Nous sommes loin assurément de conseiller aux cultivateurs toute innovation brusque et inconsidérée. Mais dire qu'il n'y a pas d'améliorations pos-

sibles dans notre pays, lorsqu'il s'y trouve encore à peu près un tiers des terres en jachère, et que les deux tiers cultivés pourraient produire presque le double ; si on faisait à la terre les avances nécessaires, dire que les nouveaux systèmes de culture viennent tout bouleverser ; c'est une erreur qu'il importe de combattre avec d'autant plus de force, qu'elle encourage la routine, éloigne toute idée de progrès, et va précisément contre le but que l'Académie se propose ; puisqu'elle cherche chaque année à récompenser un ouvrage utile aux progrès de l'agriculture.

Après cette introduction, viennent des notions historiques sur l'agriculture. Ces notions bien écrites sont entièrement copiées sur le mémoire de l'an dernier. Nous leur avions alors rendu justice. Comme faisant partie d'un mémoire, chacun de nous les avait remarquées ; mais, il faut le dire, nous les trouvons mal placées dans un manuel. Elles en augmentent le volume sans utilité, et ce manuel d'ailleurs n'est pas fait que nous sachions pour des économistes, il est destiné à des enfans ou à des hommes fortement occupés, qui ont moins besoin de savoir en agriculture ce qu'on a fait autrefois, que ce qu'il faut faire maintenant.

Vient enfin la première partie intitulée : *Culture et multiplication des végétaux.*

Les réflexions courtes et sages qui commencent cette partie de l'ouvrage, ne sauraient être trop louées, et bien mieux selon nous que tout ce qui précède, pouvaient servir d'introduction.

L'auteur divise son ouvrage en trois parties, 17 chapitres et 7 sections.

La première partie contient 11 chapitres subdivisés en 5 sections et 58 paragraphes.

La deuxième partie contient 4 chapitres subdivisés en 2 sections et 12 paragraphes.

La troisième partie contient 2 chapitres sans subdivisions.

Nous devons d'abord dire que nous comprenons la formation d'un Manuel pratique, autrement que l'auteur ; nous commencerons, cependant, par le suivre dans l'ordre de ses idées ; nous dirons plus tard comment nous la comprenons.

Le chapitre premier, *Etude du terrain*, pouvait être plus court ; mais il est bien fait. Il parle des diverses sortes de terre qui composent le département, des avantages et des inconvéniens attachés à chacune d'elles.

Le chapitre deuxième donne la nomenclature des principaux instrumens aratoires employés dans le nord. Il en signale les avantages, et en donne la description abrégée.

Nous y avons remarqué quelques erreurs sur l'emploi du brabant dont on se sert aujourd'hui avec beaucoup de succès dans le département de la Somme, notamment pour le labour des mars.

Sur l'extirpateur Bella, signalé comme le meilleur extirpateur, auquel nous préférons pourtant celui fait à Villers-Bretonneux, arrondissement d'Amiens.

Sur le trysocle Forget, qui exige autant de force que l'extirpateur à cinq socs précité, fait moins de travail, et convient peu à enfouir la semence.

Nous regrettons aussi que l'auteur n'ait pas fait assez valoir les avantages de la sape flamande ou piquet

pour la moisson. Cet instrument fait presqu'autant d'ouvrage que la grande faulx, et a sur elle l'immense avantage de couper sans perte les céréales et fourrages versés et tourbillonnés.

Nous ne trouvons rien non plus qui ait trait au semoir en ligne. C'est pourtant un instrument appelé à rendre de grands services, quand nos cultivateurs seront plus familiarisés avec les machines et les confieront à des ouvriers plus instruits ou plus intelligens.

Dans le chapitre 3, l'auteur donne, sur les travaux de préparation du sol, des renseignemens utiles, et en peu de mots.

Le chapitre 4, consacré aux engrais et amendemens, n'offre rien qui n'ait été dit par ceux qui en ont écrit. Il est un peu long, et copié littéralement sur le mémoire de l'an dernier.

Le chapitre 5 le plus important à notre avis de l'ouvrage, est divisé en 3 sections.

La première section traite des céréales ;

La deuxième des plantes oléagineuses et textiles ;

La troisième des plantes légumineuses et fourragères.

C'est particulièrement ici que se fait remarquer l'inconvénient des divisions adoptées par l'auteur.

En effet, il donne pour chaque plante, le choix de la graine, la quantité de semence, l'époque de la semaille, le moment de la récolte ; mais des engrais, des labours, des façons qui précèdent ces opérations, des instrumens employés de préférence, il n'en est point question. Il faut les aller chercher dans d'autres chapitres, et quoique souvent ils y soient insuffisamment renseignés, ils nécessitent pourtant des recherches qu'il eût été facile d'éviter par une autre division.

Le chapitre 6 sur les prairies est divisé en deux sections et huit paragraphes.

La première section traite des prairies naturelles, flottée et sèche. La deuxième section des prairies artificielles les plus usitées dans le nord. Ce chapitre est bon, et peut être consulté avec fruit.

Le chapitre 7 nous entretient de plantes diverses, telles que tabac, ajonc, osier, houblon. Ces cultures toutes exceptionnelles nous ont paru convenablement placées dans un chapitre séparé. Il y a pourtant une erreur à signaler sur le houblon dont le fruit et non la fleur sert à la composition de la bière.

Nous passerons rapidement sur le chapitre 8 concernant les plantes parasytes, les animaux et insectes nuisibles, pour arriver au chapitre suivant relatif à la conservation des récoltes et des grains. L'auteur conseille et approuve l'usage des moyettes après en avoir donné la description.

C'est ici un progrès véritable qu'il vient lui-même constater. Nous ajouterons néanmoins, que l'usage n'en est pas à beaucoup près aussi général qu'il devrait l'être. Puisque l'expérience nous a prouvé que la mise en moyette d'un hectare de blé coûtant environ 4 à 5 francs est payé 3 et 4 fois par la qualité acquise au grain, et la conservation des pailles.

Disons encore que le cultivateur qui emploie ce moyen, est certain de n'avoir jamais de grain germé, quelle que soit l'intempérie éprouvée dans le cours de la moisson.

Le chapitre 10 sur les plantations, tout succint qu'il est, ne nous semble pas se rattacher assez directement à l'agriculture, pour faire partie d'un manuel-

pratique, il a l'inconvénient de l'allonger. Il nous paraîtrait beaucoup mieux placé dans un traité spécial d'arboriculture, il aurait là l'étendue convenable, partant, une bien autre utilité.

Le chapitre 11, intitulé : *Moyens d'utiliser* les produits de la ferme. Au milieu de quelques conseils bons à suivre, l'auteur en donne que nous ne saurions approuver.

Il engage par exemple le cultivateur à convertir en huile la graine qu'il récolte. Un industriel comprendra de suite que l'huile obtenue par une machine aussi petite qu'elle soit, lui coûtera beaucoup plus cher, par l'intérêt du prix d'achat et l'entretien de la machine, que celle achetée au fabricant. Telle est encore la vente des produits dans le grenier du cultivateur. N'est-il pas évident que le marchand qui vient lui acheter son blé, ne le fait pas sans avantage et sans frais. Il faut à celui-ci des chevaux et des équipages exclusivement employés au transport des grains, tandis que le cultivateur en a souvent d'inoccupés dans sa cour et ses écuries, et puis ignorant les mouvemens de hausse, en peut-il profiter ? S'il vient au contraire vendre ses grains à la ville, il est exactement fixé sur leur valeur, et ne saurait jamais être dupe, c'est de plus une occasion pour lui d'acheter à meilleur marché les objets dont il a journellement besoin.

Nous arrivons à la seconde partie.

Le chapitre premier des habitations contient des observations fort sages et fort utiles, mais elles auraient dû faire, selon nous, plutôt le sujet d'une note que celui d'un chapitre.

Le chapitre II est relatif à l'éducation, à l'en-

graissement des bestiaux. L'auteur y donne de bons conseils sur la manière de nourrir, de loger, d'entretenir le bétail. Dans les paragraphes divers qui le composent, il donne des détails sur l'élevage, les propriétés, les maladies du cheval, du bœuf, de la vache et autres animaux domestiques. Puis viennent d'autres détails sur les soins à donner à la volaille, à la basse-cour. Ce chapitre n'est pas sans utilité, loin de là, mais il fait le sujet de plus de 20 pages, et formerait à lui seul un petit cours d'économie et de pratique vétérinaire.

Nous en dirons autant du chapitre III suivant, sur les moyens d'utiliser les animaux morts de maladie.

Le chapitre IV des vers à soie et des abeilles, parle fort peu des premiers, et donne sur celles-ci des renseignemens un peu longs, quoiqu'intéressans.

Vient enfin la troisième partie de l'ouvrage intitulée : *Considérations générales sur l'exploitation d'une ferme dans son ensemble, sur les rapports qui doivent exister entre les diverses cultures épuisantes, ou productives d'engrais.*

Dans des considérations générales que suivent divers genres d'assolement, l'auteur, malgré ce qu'il a dit ailleurs, reconnaît implicitement qu'il y a bien encore des améliorations possibles, puisqu'il s'exprime ainsi :

« Il a fallu tous les efforts de la science, pour » prouver que le système des jachères loin d'être utile, » nuisait à l'agriculture. Aujourd'hui que les lumières » ont pénétré au fond des campagnes, et que les » bienfaits des assolemens irréguliers y ont été appré- » ciés, tous les cultivateurs reconnaissent que la terre » ne se fatigue pas de produire, lorsqu'on renouvelle

» ses forces par des engrais, et des travaux préparatoires convenables, et plus loin. C'est ainsi qu'une » partie du département de la Somme demeure assolée, » quoiqu'il se trouve un grand nombre de propriétaires » éclairés, qui comprennent et désirent les améliorations » qu'ils voient surgir autour d'eux.

Après ces considérations qui nous ont d'autant plus frappé, qu'elles étaient inattendues, l'auteur, sans émettre d'opinion, signale deux rotations de neuf ans, comme la pratique la plus suivie dans les communes où la suppression des jachères se fait remarquer. L'une de ces rotations est applicable aux bonnes terres, et l'autre aux mauvaises.

Dans l'une comme dans l'autre, le blé se reproduit trois fois en neuf années. C'est conséquemment l'assolement triennal qu'il propose. Cependant, les agronomes préfèrent avec raison l'assolement quatriennal.

Ensuite nous voyons aux septième et huitième années de rotation, deux céréales, le blé et l'avoine, se succéder ; c'est un vice imité des cultures avec jachère, qu'il importe d'éviter avec soin. Puis nous ne voyons pas qu'on ait assigné à chaque plante de la rotation une part proportionnelle. On conçoit cependant qu'il faut cultiver moins d'avoine que de blé, et plus d'avoine que de lin. Cette remarque est commune à l'assolement des bonnes comme des mauvaises terres.

A la suite de ce premier tableau, vient un mode d'assolement avec conservation d'un septième de jachère, il doit et peut être suivi comme un acheminement à la suppression totale des jachères ; à ce titre seul il pourrait offrir quelqu'intérêt.

Viennent enfin quatre tableaux d'assolement, pour

les quatre espèces de terre désignées dans le programme de l'académie. L'auteur s'arrête à l'assolement triennal, c'est-à-dire, à celui où le blé se reproduit tous les trois ans sur la même terre. Nous l'avons dit tout-à-l'heure, nous préférons l'assolement de quatre ans; mais nous remarquons de plus, que pour les terres fortes, celles où les herbes parasites croissent le plus abondamment, les plantes sarclées qui pour bien faire devraient s'élever au tiers, ne vont pas même au quart de la totalité des terres. Les plantes textiles et oléagineuses qui sont aujourd'hui la plus grande ressource du cultivateur des départemens du Nord, y sont trop rares; les prairies artificielles n'y sont pas assez abondantes, et parmi elles ne figure pas la luzerne, plante qui végète fort bien dans cette espèce de terrain.

L'absence des plantes sarclées se fait bien plus sentir encore dans l'assolement des terres légères. Nous y voyons toujours un tiers en blé, nous en voudrions moins, et par contre, plus d'orge d'hiver. Nous voudrions y voir trois à quatre hectares d'avoine au lieu d'un. Il nous semble impossible aussi d'entretenir 50 hectares de terre dans un bon état de netteté avec le peu de sarclage occasionné par la culture de trois hectares de colza de mars; ensuite, pourquoi du colza de mars, dont la récolte et la qualité sont si chétives, plutôt que du colza de saison? Pourquoi pas d'œillettes? de betteraves, sur cette espèce de terre?

Les céréales dans l'assolement des terres blanches y sont toujours selon nous en trop grande quantité, même rareté de plantes sarclées; absence totale d'œillette. Elle vient cependant fort bien dans ces sortes de terrains, lorsqu'ils sont bien fumés et convenable-

ment préparés, c'est de plus la plante qui précède le plus heureusement le blé, à cause de ses sarclages, et du fumier convenable qu'elle lui laisse.

Mêmes observations sur l'assolement des terres à cailloux. Les racines y pivotent moins bien à la vérité ; les sarclages y sont plus difficiles ; mais on y voit souvent de beau lin, de belles betteraves, de bon colza.

Le sainfoin, la luzerne y végètent convenablement, et il nous semble indispensable, si l'on supprime une grande partie des plantes sarclées, d'y substituer des prairies artificielles. Sur 30 hectares, nous n'en comptons que deux cultivés en plantes légumineuses, ce n'est pas assez. Dans ces quatre assolemens, nous ne voyons pas assez d'avoine. L'ouvrage se termine par un chapitre consacré aux avantages de la comptabilité agricole. L'avis donné aux cultivateurs de tenir note de leurs recettes et dépenses est fort bon assurément ; mais il est bien prématuré. Combien peu pourraient aujourd'hui le faire ? C'est par leurs granges, leurs étables, leurs greniers, que l'inventaire des cultivateurs se fera long-temps encore !

Cependant l'instruction, devant augmenter avec les richesses agricoles, un jour viendra où ces conseils que nous reconnaissons bons, excellens même, pourront recevoir leur application ; mais alors aussi nous aimons à le croire, un manuel d'agriculture pratique, simple, élémentaire, tel que nous le voudrions maintenant, sera beaucoup moins utile, et n'aura plus besoin d'être donné comme sujet de concours.

Nous touchons enfin au terme d'une tâche bien ari-

de. Nous ignorons toutefois si nous en avons dit assez pour vous mettre à même de juger l'ouvrage dont nous vous entretenons, vous faire partager notre opinion.

Il ne nous reste plus qu'à vous donner une idée sommaire de l'ordre que nous jugeons le plus convenable à la formation d'un Manuel. Nous avons besoin de nous expliquer ici, pour ne pas entendre dire cette vérité, que la critique est aisée et l'art difficile. Nous comprenons un Manuel d'agriculture pratique, applicable à notre département comme suit.

L'auteur aurait dû, selon nous, se borner à donner, pour chacune des quatre espèces de terre qui composent le sol du département de la Somme, un mode d'assolement particulier.

En d'autres termes, il aurait dû dresser pour la culture de 30 hectares de terre, un tableau de rotation de neuf ans, dans lequel il aurait compris un quart au moins de plantes sarclées, un tiers à un quart de céréales, un quart de prairies artificielles, le reste en fourrages et légumineux.

Il aurait dû proportionner chaque espèce de plante aux besoins de l'exploitation de 30 hectares, et donner sur chacune d'elles les détails suivans :

L'espèce et la quantité de fumier et engrais à épandre.

Le nombre des labours et façons à donner.

Les époques où ces labours et façons devraient se faire.

Les meilleurs instrumens à employer.

La quantité de semence à jeter suivant le terrain.

La préparation à donner à la semence,

L'époque et le mode de semaille.

Les soins à donner dans le cours de la végétation.

La meilleure méthode de récolte.

Le meilleur système de conservation.

Ce tableau de rotation répété quatre fois, c'est-à-dire, à chacune des quatre espèces de terre, et avec les variétés de plantes que chaque terrain nécessiterait, formerait le corps du manuel.

Quelques chapitres accessoires sur la préparation et la conservation des engrais et fumiers, sur l'élevage, l'entretien, l'engraissement des bestiaux; les maladies des plantes, l'importance d'un long bail. Quelques considérations sur les préjugés, auraient complété ce manuel court, simple, facile à suivre.

Par ce moyen on donnerait, nous en avons la persuasion, au cultivateur un guide clair et précis qu'il consulterait avec fruit. Il n'aurait qu'à comparer le terrain qu'il cultive à celui indiqué dans le manuel, il trouverait à l'instant et sans efforts les moyens de tenter de nouvelles expériences.

En adoptant un principe d'assolement, il aurait sous la main tous les détails propres à le développer avec succès.

Nous terminons enfin ce rapport long et fatiguant à entendre, quoiqu'il n'ait pas reçu peut-être tous les développemens que son importance réclamait, pour nous résumer en disant. Comme mémoire, l'ouvrage dont nous vous parlons, a certainement beaucoup de mérite, il est bien écrit, il a nécessité des recherches fort longues, il contient de bons préceptes, il a puisé ses leçons pratiques à de bonnes sources. à ce titre, il

justifie pleinement la récompense que vous lui avez accordée l'an dernier. Mais comme manuel pratique élémentaire, il manque d'ordre, de simplicité, de précision. L'auteur nous semble s'être trop éloigné du programme, pour que son ouvrage puisse remplir le but d'utilité que se proposait l'académie. Par ces motifs, nous nous voyons à regret forcés de dire qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix d'agriculture cette année.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. CRETON.

MESSIEURS,

L'APPEL que vous avez fait aux amis des Muses n'a pas été stérile : odes, dithyrambes, épîtres, élégies sont arrivés au jour marqué ; et peut-être devons nous dire que ces pièces si nombreuses et si diverses ne paraissent pas avoir été d'abord, dans l'intention de leurs auteurs, destinées toutes au concours que vous avez ouvert. En laissant libre le choix des sujets, vous rendez à l'imagination toute son énergie, toute sa puissance ; mais parfois aussi vous appelez à vous quelques pièces long-temps oubliées de ceux mêmes qui leur ont donné l'être : le portefeuille se vide, et le carton paie son tribut. Voilà, Messieurs, les réflexions qui nous sont venues, en présence de la bizarrerie, du vague et quelquefois du vide des sujets, et lorsque de rares étincelles ont frappé nos yeux au milieu d'une sorte

de cahos d'expressions impropres, de négligences de style, et même de fautes contre les règles.

Quelques morceaux ont toutefois révélé le mérite de leurs auteurs. Le concours dont nous vous avons rendu compte porte l'empreinte de cette philosophie religieuse, de ces pensées sublimes et consolantes auxquelles les peuples doivent faire retour, après avoir parcouru le cercle des catastrophes humaines et des illusions d'ici-bas. Certes il y a de la poésie dans la contemplation des intelligences; soit que l'on s'élève dans les espaces infinis pour adorer ce qu'il ne sera jamais donné de comprendre, soit que l'on descende dans les mystères de l'âme et que l'on interroge la pensée. Celui qui aura parcouru le monde intellectuel comme l'aigle franchit les régions aériennes, n'enviera pas aux anciens leur séduisante mythologie, leurs fictions ingénieuses, ni leurs peintures inimitables de tout ce qui frappe les sens.

De dix-sept pièces envoyées au concours, trois seulement ont paru dignes d'être méditées. Mais vous n'avez point voulu d'exclusion en masse, et vous avez demandé compte à votre Commission de sa sévérité. Nous avons dû vous faire connaître tous les sujets, et vous donner les motifs d'un jugement qui n'était que provisoire avant d'avoir été sanctionné par vous.

Il faut de l'actualité, lors même que l'on va puiser ses inspirations aux sources antiques. Des beautés de détail, un style vigoureux peuvent seuls couvrir le défaut d'intérêt: *la mort de Goliath* n'a point obtenu vos suffrages.

Dans le petit poëme intitulé *Kioma* ou *la chaste Gauloise*, vous n'avez trouvé ni choix heureux du sujet,

ni rapidité de narration, ni justesse de pensées. Les dernières paroles de l'héroïne pouvaient-elles désarmer votre justice?

Kioma, d'un accent qu'un noble orgueil anime :
» Je connais une chose encore plus sublime,
» Plus belle que la mort au milieu des combats ;
» C'est que nul étranger ne m'aura dégradée,
» Car deux hommes vivans de m'avoir possédée
» Ne se vanteront pas. »

La Prise de Constantine offrait à l'imagination une vaste et noble carrière; l'auteur de l'*Épître à l'armée d'Afrique* ne l'a point parcourue avec bonheur. Il faut du discernement dans le choix des expressions et surtout dans celui des pensées. Le fer meurtrier vient d'atteindre le chef de nos admirables phalanges: à ce spectacle douloureux et sublime, l'âme se sent émue de sentimens autres que ceux-ci :

. . . Sied-il bien qu'un vers accusateur
Aille de tels propos outrager une tombe ?
Non, brave il est tombé, comme le brave tombe,
Face à l'ennemi. Paix à sa cendre : un boulet
En traversant le corps, par le trou qu'il y fait
Avec les chairs qu'il broie enlève bien des taches. »

Le parallèle entre la passe-rose et la femme n'est pas un sujet neuf; il date, je pense, du réveil de notre premier père. Mais il est des choses qu'on ne se lasse ni de voir, ni de dire, ni d'entendre : chaque printemps n'a-t-il pas pour nos yeux tout le charme de la nouveauté? mais quand on veut peindre ce qu'il y

a de plus frais, de plus aimable, de plus séduisant sur la terre, il faut de la suavité dans les couleurs presqu'autant que dans le sujet lui-même. Des vers tels que ceux-ci doivent être revus :

> Aussi dans cette femme au vêtement sévère
> Reconnaîtriez-vous la sylphide légère
> Qui, par son élégance, éblouissait les yeux,
> Et par les mouvements cadencés de sa hanche,
> Évaporant les plis de sa tunique blanche,
> Semblait prête à fuir dans les cieux ? »

Permettez-nous, Messieurs, d'abréger cette revue critique que nous avons dû vous présenter complète dans nos réunions de famille. Votre devoir est de juger ; mais votre bonheur serait d'applaudir.

Les trois pièces que vous avez distinguées ont chacune leur mérite particulier. C'est à regret que vous avez décidé qu'il n'y aurait point de prix ; mais la pièce qui seule ne contient pas de fautes, qui seule pourrait être couronnée, vous a paru ne pas offrir assez de traces de ce feu sacré, de cette onction pénétrante qui constitue la véritable poésie. Beaucoup moins pures, moins correctes que celle-ci, les deux autres ont plus de mouvement et d'intérêt.

Vous avez classé dans l'ordre suivant les pièces que vous jugez dignes de mentions très-honorables :

1.re *Le Curé de Village*, élégie, ayant pour épigraphe :

> « Mon fils, vous n'aurez pas long-temps
> » à travailler ici-bas, et vous ne serez
> » pas toujours dans la peine : attendez
> » un peu, et vous verrez la fin de vos
> » maux.
>
> (Imitation de J.-C. Chap. XLVII.)

2.e *Les Girondins*, Ode : épigraphe :

» C'est demain une de ces fêtes
» où le fer qui tranche les têtes
» remontera vingt fois tout sanglant vers les cieux. »

3.e *Érasme à François I.er*, Épître.

» O laborum
» dulce lenimem !
(Horace.)

Ce dernier ouvrage, Messieurs, se fait remarquer par une correction parfaite, et par une élégance soutenue. L'auteur est assurément un versificateur habile, imbu de nos meilleurs modèles et ne s'écartant jamais de ce que prescrivent la raison et le bon goût. S'il eût envisagé d'un point de vue plus élevé la renaissance des arts et des lettres ; si, moins didactique, il se fût abandonné plus souvent à l'élan poétique, la récompense promise eût été pour lui.

Voici le début de la pièce :

François I.er avait écrit à Érasme pour l'attirer à sa Cour ; ce savant lui répond :

Quelle imposante voix a de ma solitude
Troublé les doux loisirs occupés par l'étude,
Et, me peignant la France et ses puissans attraits,
De mon cœur ébranlé vient altérer la paix ?
Qu'ai-je lu ? se peut-il qu'un illustre monarque
M'offre de son estime une si douce marque ?
Hé quoi ! de Marignan le vainqueur glorieux
Sur le peu que je suis daigne jeter les yeux ;
Et, du sein d'une Cour, qu'embellit la victoire,
Aux fruits de mon étude a trouvé quelque gloire,

Lui, dont mille talens disputent les regards
Dont le palais auguste est le temple des arts!
Je ne l'ignore pas, ta bonté souveraine,
Grand Roi, n'est pas bornée aux rives de la Seine;
Sur l'univers surpris tu verses tes bienfaits:
Le mérite étranger à tes yeux est Français.
Des talens en tous lieux protecteur secourable,
Tu tends à leur malheur une main favorable.
Les arts, disparaissant dans la nuit du tombeau,
Avaient vu dans la Grèce éteindre leur flambeau;
Toi, réparant l'outrage et des tems et de l'homme,
Tu ramènes les jours d'Athènes et de Rome.
Envain, sur la ruine élevant sa grandeur,
L'Ottoman de la Grèce efface la splendeur,
Envain aux cris de mort, au bruit affreux des chaînes,
Les siècles ont pesé sur la cendre d'Athènes;
L'étincelle jaillit des décombres épars,
Et ranime, à ta voix, le feu sacré des arts.
D'un farouche vainqueur fuyant la barbarie,
Les lettres dans ta Cour trouvent une patrie,
Et le palais des Rois, sous ses pompeux lambris,
De ce vaste naufrage accueille les débris.

L'auteur termine ainsi :

Poursuis donc ta carrière, ô Roi! que le savoir,
Sur le trône avec toi vienne à jamais s'asseoir!
Loin qu'il puisse affaiblir l'éclat qui t'environne,
Sa splendeur immortelle ornera ta couronne.
Du prince conquérant le nom est admiré;
Du prince ami des arts le nom est révéré.
Dissipe à leurs clartés l'ignorance grossière:
Les grands Rois n'ont jamais redouté la lumière.

Que ne puis-je aux beaux lieux, par tes soins illustrés,
Aller passer des jours aux lettres consacrés;
Et, répondant aux vœux d'un héros et d'un sage,
Associer mon nom à cet immense ouvrage!
Mon cœur, je l'avouerai, seconde ton désir:
Je choisirais ta Cour, si je pouvais choisir;
Mais, malgré tes bienfaits, dans mon âme attendrie
J'entends incessamment la voix de la patrie;
La patrie!.. Ah! ce nom, de mes doutes vainqueur,
Par de nouveaux liens semble attacher mon cœur.
Qu'elle offre à mon esprit de riantes images!
Elle aura mes premiers et mes derniers hommages.
Je la préfère pauvre à la Cour d'un grand Roi:
Ses marais, ses roseaux ont des charmes pour moi.
Souffre donc que, sans gloire, à l'abri de l'envie,
Dans l'étude, à mon gré, je cache encor ma vie.
Je t'ouvre de mon cœur les plus secrets replis:
Non, ce n'est pas le Roi, c'est la Cour que je fuis.
Toutefois, quoique absent, soigneux de ta mémoire,
Je serai sur nos bords le héraut de ta gloire;
J'applaudirai de loin à ces nobles succès
Qui de l'esprit humain vont hâter les progrès.
Ah! crois-moi, l'avenir, confirmant mon suffrage,
Attachera ton nom à ce glorieux âge,
Et même, quand le fruit de l'étude et du temps
Aura fait naître enfin des jours plus éclatans,
Quand la France illustrée, en chefs-d'œuvre féconde,
Dictera par le goût ses douces lois au monde,
Les lettres, dont les sons et la puissante voix
Impriment leur grandeur au nom des plus grands rois,
Rediront tes bienfaits et ton règne prospère,
Et dans François I.er reconnaîtront leur père.

L'*Ode aux Girondins*, a pour elle le mouvement du style et l'élévation des pensées; mais elle manque quelquefois d'harmonie et de justesse dans l'expression. La seconde moitié de l'ouvrage renferme ce qu'il y a de mieux.

Mais quelle voix harmonieuse
De ces lieux trouble les échos?..
— Sur sa lyre mélodieuse
Prélude le jeune Ducos!!..
— C'est le chant du Cygne... — Silence!
Vergniaud sur un banc s'élance
Dans ses yeux brille un feu divin...
— Amis? dit-il, l'heure est venue...
Et sur sa lyre détendue
Ducos laisse tomber sa main...

« — Oui, l'heure est venue; elle sonne..
» Quelques instans encore et, sur nos fronts joyeux,
» Nous allons poser la couronne
» Et paraître aux autels des Dieux;
» — Quelques instants et, sous la hache,
» Nous aurons accompli la glorieuse tâche
» Que la France nous confia;
» — S'il a bien mérité de sa patrie ingrate,
» Qu'importe au citoyen la coupe de Socrate
» Ou la roche de Tarpéia?

» — Oh! que Valazé nous l'envie
» Ce trépas glorieux par vos bras évité!
» — C'est lui qui va, sur notre vie
» Mettre le sceau divin de l'immortalité;
» — Escortant nos mâles courages
» Que d'un peuple avili la haine et les outrages

» Nous suivent sur le char fatal;..
» Un jour, l'échafaud qui nous tue
» Pour recevoir notre statue
» Peut se changer en piédestal...

» — Qu'il vienne donc le victimaire :
» L'autel attend le sang promis;
» Qu'il vienne et sous les coups de sa main meurtrière
» Nous courberons un fronts soumis.
» — Quand le bronze des combats tonne,
» Au poste assigné par Bellonne
» Le guerrier meurt sous son drapeau;
» — Nous, quand la liberté succombe,
» Quand les tyrans creusent sa tombe,
» Notre poste est à l'échafaud!..... »

— Tout-à-coup les portes s'ouvrirent;
Sous les voûtes des noirs cachots
Des voix confuses retentirent....
— C'était l'approche des bourreaux.
Les martyrs alors s'embrassèrent,
Sur le char de mort s'élancèrent,
Et puis, sous le ciel pluvieux,
Chanté d'une voix énergique
Des Marseillais l'hymne héroïque
De la foule couvrit les cris injurieux.

Une heure après, la place immense
N'offrait plus à l'œil du passant
Que l'instrument de la vengeance
Tout souillé de fange et de sang :
Tout était fini!.. — pour ses fêtes
Demandant de nouvelles têtes,

Le peuple hurlait furieux....
Et vingt juges du Roi de France
Rendaient compte de leur sentence
Au juge souverain qui siége dans les Cieux.

Les trois derniers vers pourraient être bons ailleurs; mais ici l'opposition de sentiments est trop brusque : on ne passe point ainsi de l'apothéose à une sorte d'imprécation.

Il nous reste à vous parler, Messieurs, *du Curé de Village*, du pasteur selon l'esprit de l'évangile. L'auteur de ce petit poëme à dans le cœur tout ce qu'il faut pour traiter ce sujet auguste; mais il devrait se défier d'une facilité peut-être excessive. Que n'a-t-il plus long-temps médité? que n'a-t-il consulté quelques amis dignes de lui signaler ses fautes? car une telle matière n'admet ni le sophisme ni l'hyperbole. Qu'ici les élans du poète suivent le flambeau de la philosophie. Soyez sublime dans la contemplation d'ineffables grandeurs; mais, si vous redescendez vers l'homme, soyez juste et vrai, comme vous êtes compatissant et généreux.

Messieurs, au moment où vous aviez à juger cette élégie si pleine de sentiment et d'actualité, Dieu rappelait à lui un de ces hommes qu'il lui plaît de nous donner, pour l'exemple et le soulagement de ceux qui souffrent sur la terre, et la reconnaissance publique honorait par des larmes les restes mortels du bon pasteur. Et, quand nos suffrages qu'un souffle emporte accueillaient des vers inspirés par la religion consolante et par la charité chrétienne; dans son éternité, Dieu donnait à la charité chrétienne des palmes qui ne périssent pas. Rapprochement douloureux pour nous, dou-

loureux pour le peuple dont l'homme de Dieu soulagea les misères, mais plein aussi de ce charme mystérieux, de ce parfum si pur qui environne les pensées d'une autre vie ! Peut-être, Messieurs, la réalité présente, en appelant toute votre faveur sur le choix du sujet, vous a-t-elle rendu plus difficiles sur l'exécution, sur l'ensemble de la pièce, sur ses détails. Vous auriez voulu plus de variété, plus de profondeur : il y a tant de plaies à sonder dans le cœur de l'homme, tant de douleurs à découvrir ! Dites comment l'énergie des passions humaines cède à une énergie plus puissante, comment l'âme s'élève dans la résignation et dans l'espérance, et comment il est doux et glorieux de courber la tête devant les célestes décrets.

Enfin, jeunes poëtes, si nos couronnes ont quelque prix à vos yeux, souvenez-vous des préceptes de nos maîtres et ne dédaignez pas la pureté du langage.

Je vais lire presque en entier la pièce que vous avez préférée :

Le prêtre s'avança sans bruit et sans cortège ;
Il marchait lentement dans l'ombre du saint lieu ;
Sur son front que les ans blanchissaient de leur neige
Brillait la majesté du ministre de Dieu :
Et, quand sa faible voix murmura la prière,
Des larmes en secret vinrent mouiller mes yeux,
Car je voyais en lui l'ange qui de la terre
Allait quitter l'exil, pour retourner aux cieux ;
Et je pleurais encor, en voyant dans le temple
Les pauvres villageois qui priaient avec lui,
Eux que, du haut des cieux, le Tout-Puissant contemple
Et qui, dans l'éternel, ont du moins un ami !

« — Priez, disait le prêtre, enfans dont la prière
» S'élève toujours pure au ciel que vous aimez ;
» Priez, petits enfans, qui n'avez plus de mère,
» Dieu lui-même l'a dit : Oh ! Vous la reverrez !...
» Et vous, femmes, priez, si l'herbe de la tombe
» De vos fils nouveaux-nés a couvert les berceaux,
» Car, à vos bois mourans lorsqu'une feuille tombe,
» Dieu peut, quand il lui plaît, donner d'autres rameaux ;
» Priez, bons laboureurs, si vos moissons si belles
» Aux fureurs de l'orage ont livré votre espoir ;
» Car Dieu qui tient la clef des sources éternelles
» Peut tonner à l'aurore et vous bénir le soir.
» Oh ! ne murmurez point aux heures des misères,
» Et des riches jamais n'enviez le repos ;
» Croyez votre pasteur, restez dans vos chaumières,
» Le bonheur, mes enfans, n'est pas dans leurs châteaux !
» Vous mourez, sans quitter le toit qui vous vit naître,
» Vous labourez en paix le champ de vos ayeux ;
» Le Dieu, *qu'enfans encor*, *ma voix* vous fit connaître
» Sera, bien après vous, le Dieu de vos neveux ;
» Et, quand tout ici-bas périt, change ou s'efface,
» Quand le passé s'écroule au sein de la cité,
» Chez vous, qui l'ignorez, rien, jamais rien ne passe,
» Vous traversez le siècle en votre obscurité.....

» Ah ! réjouissez-vous d'un si noble héritage
» Et méprisez ces biens qu'un souffle fait périr :
» Dieu légua, quand il fit ce consolent partage,
» Aux riches le présent, aux pauvres l'avenir ;
» Et, pour mieux traverser le désert de la vie,
» Enfans, sans murmurer, suivez votre pasteur ;
» Croyez toujours sa voix, car le ciel l'a bénie.
» Cette voix, soixante ans, vous parla de bonheur !...

» Frères, sur ce chemin si hérissé d'épines
» On trouve encor parfois une fleur à cueillir ;
» Ces bonheurs passagers sont des faveurs divines,
» Et Dieu ne défend pas à nos cœurs d'en jouir.
» Mais n'oubliez jamais aux jours de votre joie
» Celui qui des heureux implore la pitié,
» Car des biens que le ciel ici-bas nous envoie
» A vos frères souffrans vous devez la moitié.
» Ne demandez jamais aux pleurs de l'indigence
» Quel Dieu dans sa prière elle invoque en chemin ;
» Ah ! quelque soit son Dieu, son nom ou sa croyance,
» Ouvrez-lui votre porte et donnez-lui du pain :
» Divine charité, c'est surtout au village
» Que tu répands pour tous tes consolations :
» Le village est discret, et c'est ton apanage
» Que le droit de donner, sans qu'on vante tes dons !... »
— Ainsi parla le prêtre, et sa voix vénérable
Au cœur de ses enfans versait un doux espoir ;
Il ne leur parla point du séjour redoutable
Qu'aux seuls maudits de Dieu l'on doit faire entrevoir :
Le ciel, toujours le ciel dernier but du voyage ;
Jamais, jamais l'enfer qu'ils n'auraient pas compris !
Et depuis soixante ans qu'il prêchait au village,
C'était toujours ce ciel qu'il leur avait promis !...

Plus tard, quand je revins visiter la vallée,
L'airain sonnait encor la prière du soir ;
J'allai, comme autrefois, vers l'église isolée
Où priait le vieillard que je voulais revoir....
Nulle voix ne troublait la voûte solitaire,
La nef était déserte :.... Et, quand vint le pasteur,
Je ne reconnus point au pied du sanctuaire
L'homme dont, l'an dernier, j'admirais la candeur.

Celui que je voyais avait un froid visage,
Et de longs cheveux noirs accusaient sa fierté ;
Il était cependant au printemps de cet âge
Où l'on ferme son âme à la sévérité....
Quand sa voix réveilla l'écho du santuaire,
J'entendis murmurer de lugubres accens ;
Ce n'était plus hélas ! la touchante prière
Du tolérant vieillard parlant à ses enfans !
Puis, lorsque je quittai cette enceinte sacrée,
J'errai dans la nuit sombre à l'entour du saint lieu,
Et je vis une croix nouvellement plantée....
Le vieillard, dans le ciel, était auprès de Dieu !

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA

CHIMIE ORGANIQUE,

PRÉCÉDÉES DE

L'ANALYSE CHIMIQUE

DE DEUX CONCRÉTIONS ARTHRITIQUES,

Par M. Pauquy, Docteur en Médecine.

S'il est une science qui par de nombreuses et utiles applications soit aux arts, soit à la médecine, ait bien mérité du genre humain, c'est sans aucun doute la chimie. Appelé depuis plusieurs années à enseigner dans l'école secondaire de médecine d'Amiens, la partie de cette science qui est applicable à l'art de guérir, je ne puis voir sans peine et sans étonnement quelques physiologistes de nos jours lui dénier toute utilité, quelques médecins, au contraire, tout attendre d'elle. Également éloigné de l'une et de l'autre opinion, mon but aujourd'hui est de démontrer que sans trop compter sur la chimie pour l'accroissement des sciences physiologiques ou médicales, on doit cependant lui reconnaître, au moins pour l'avenir, une utilité non contestable, utilité qu'il me semble bon de

restreindre pour ne point compromettre cette science en fondant sur elle et à l'avance des espérances qu'elle ne peut et ne pourra peut – être réaliser un jour. Pour appuyer mes vues à cet égard, je me fonderai sur une série d'expériences chimiques auxquelles je me suis livré conjointement avec M. Bor, pharmacien distingué de notre ville. N'abordant toutefois ces considérations sur les avantages de l'analyse chimique organique par rapport à la médecine en général, qu'après avoir fait mention de l'analyse chimique de deux concrétions arthritiques.

Deux concrétions extraites de l'articulation d'un goutteux ont été présentées par M. Tavernier, notre collègue à la société de médecine, et nous fûmes chargés, M. Bor et moi, de leur analyse. Ces dépôts crétacés, dont Aretée a caractérisé avec sa précision ordinaire le mode de formation, et les effets étaient connus dès les temps les plus anciens. N'a-t-on pas vu de vieux goutteux, dont les articulations étaient couvertes de tumeurs et d'aspérités crétacées, rendre par ces mêmes parties tant de matières topheuses qu'on les comparaient à des carrières ambulantes. Tels étaient ces podagres que l'antiquité nous a représentés comme ensevelis dans la craie et à qui du moins, après leur mort, on eut pu élever un tombeau avec le plâtre sorti pendant leur vie de leurs pieds et de leurs mains. Tel était ce Gordius, dont toutes les articulations avaient été déformées par la goutte et qui lui-même composa son épitaphe où l'on trouve cette plaisanterie : *nomine re que, ut nodus Gordius essem.*

Mais on ignorait alors la composition de ces concrétions et les anciens se les représentaient comme

constituant le genre tophacé de la goutte. Sydenham, lui-même, après tous les autres auteurs humoristes des siècles antérieurs au sien, les croyait composées d'une matière goutteuse indigeste répandue sur les articulations et amenée à l'état de dûreté qui lui est propre par la chaleur et la douleur de l'articulation. Van-Swieten parle de cette matière calcaire comme étant d'abord disposée à circuler dans les vaisseaux, et il la considère comme un dépôt de la circulation. Dans la persuasion où il est que ces concrétions sont d'une véritable nature calcaire, il les dit solubles dans les acides et il conseille comme leur dissolvant l'acide nitrique uni à l'huile de térébenthine ; il est réellement curieux de voir cet auteur recommander comme remède d'après son expérience prétendue, l'acide dans lequel le composé urique est le moins soluble. Cependant il remarque ensuite que les applications alcalines ont été généralement employées et par lui-même, à ce qu'il prétend, avec beaucoup de succès. Telles sont les conclusions incomplètes auxquelles ce célèbre médecin a été conduit par l'ignorance universelle de la chimie organique où l'on était de son temps.

Plus tard, d'autres expériences chimiques furent tentées sur ces concrétions, Leuwenhoeck, Kerkring, Skenkius, Hales, Whytt, Watson, Pinelli s'en occupèrent successivement. Tennant, chimiste anglais, donna le premier sur ces concrétions quelque chose d'exact. Ce n'est cependant, il faut l'avouer, que depuis 1797 que nous connaissons sinon la nature du moins la base principale de toutes ces concrétions. Alors Wollaston les soumit à l'analyse et trouva qu'elles étaient formées d'urate de soude, résultats qu'obtinrent

aussi Fourcroy et Vauquelin et que confirme une espèce de synthèse chimique que l'on peut faire en triturant ensemble de l'acide urique, de la soude et un peu d'eau chaude ; il se forme alors une masse qui après avoir été lavée pour séparer l'excès de soude à toutes les propriétés chimiques des concrétions arthritiques. Cependant si l'on considère cette manière d'être si variée de la goutte et les différences notables que présentent entr'eux les calculs trouvés dans une même cavité, la vessie ; on pouvait douter que les tophus goutteux dussent être constamment les mêmes et être composés des mêmes substances. L'analyse chimique est venue lever ce doute. Elle a montré que bien que l'acide urique fut la principale base de ces concrétions, il pouvait y être réuni à des corps variables. Ainsi Vogel eut occasion d'analyser une de ces concrétions qui était formée outre l'urate de soude, d'urate de chaux et d'un peu de sel marin. Laugier fit une observation semblable, seulement il trouva plus de chlorure de sodium, que le chimiste allemand. Un chimiste qui a rendu de grands services à la science, Vauquelin, trouva dans d'autres concrétions du même genre un urate acide de soude, un peu d'urate de chaux, du phosphate de chaux et une matière animale ; matière que nous n'avons pas signalé dans la composition des autres calculs, bien qu'elle existe dans tous et qu'elle y serve de lien à la matière inorganique.

Ce dépôt d'acide urique, élément constitutif des fluides ou des calculs urinaires, sur les articulations des goutteux, pouvait s'expliquer, aisément même, sans recourir aux théories des anciens humoristes, en considé-

rant la goutte comme attaquant l'économie toute entière avant qu'elle vint éclater partiellement sur telle ou telle de nos parties. Mais comment la concevoir aujourd'hui en ne voyant dans la goutte qu'une affection articulaire locale, qu'une inflammation des parties fibreuses des articulations. Sans doute un dépôt régulier de phosphate calcaire a lieu dans ces parties par le fait de la nutrition qui chaque jour doit réparer les pertes qu'éprouvent chacun de nos organes. Il était juste de penser que ce mode de sécrétion de la matière calcaire pouvait vicieusement s'augmenter par un appel de fluides plus grands sur les parties irritées ; alors aussi dépôt irrégulier, plus considérable de phosphate de chaux qui, agissant comme corps étranger, pouvait donner lieu au gonflement des parties, à l'ulcération chronique des tégumens qui les recouvrent et à la sortie lente et graduée de ces dépôts calcaires.

Dès-lors plus d'urate de soude, dont le raisonnement ne peut expliquer la formation et la présence dans ces concrétions d'apparence cretacée : tel était au moins le sentiment de ceux qui s'étayaient sur les données de la théorie nouvelle ; opinion que ne pouvaient admettre ceux qui ne veulent s'en rapporter qu'aux faits et aux résultats que la chimie a offerts jusqu'à présent.

Ces deux manières de voir, quant à la nature des concrétions arthritiques, ayant été vivement débattues dans le sein de la société de médecine, les membres qui la composent dûrent en appeler à une nouvelle analyse de ces matières tophacées, et ici commence notre véritable travail.

Les deux concrétions, qui ont été l'objet de notre analyse, étaient du volume d'un pois et d'un blanc

jaunâtre : l'une d'elles était parcourue par deux lignes d'un rouge brique. Elles étaient légères, comme spongieuses, et pesaient toutes deux réunies 296 milligrammes. Leur tissu avait quelqu'analogie avec celui de l'agaric blanc des pharmaciens.

Sous le pilon, elles se pulvérisaient, mais en s'agglutinant comme les résines sans présenter cette élasticité dont parle Laugier, et qui rend leur division souvent difficile : ce qui dépendait sans doute de ce que les concrétions, sur lesquelles nous devions réagir, étaient plus sèches que celles du savant que nous venons de citer.

Après ce premier examen des caractères physiques de ces concrétions, nous nous livrâmes immédiatement à l'analyse chimique que nous fîmes par deux modes distincts afin de la rendre plus complète, savoir en agissant d'abord sur ces deux concrétions, telles qu'elles se présentaient et ensuite sur leurs cendres.

PREMIER MODE D'ANALYSE.

EXAMEN DES CONCRÉTIONS.

1.° Une petite quantité de ces concrétions chauffées avec de l'acide azotique, jaunit d'abord et acquiert ensuite une couleur rouge assez prononcée. Caractère distinctif de l'acide urique, qui par suite de la réaction de l'acide azotique, sur lui se trouve changé en acide purpurique, en matière colorante rouge et en acide oxalique.

2.° Une autre portion mise en contact avec les couleurs végétales ne leur a pas fait éprouver d'alté-

ration : traitée par l'acide chlorhydrique, il n'y a pas d'effervescence sensible.

3.° Une quantité un peu plus considérable chauffée fortement dans une petite capsule de porcelaine, noircit, laisse échapper des vapeurs piquantes qui offrent d'abord une odeur analogue à celle du pain grillé dans le beurre, et ensuite celle assez prononcée d'acide cyanhydrique, due sans doute à la formation d'un cyanhydrate d'ammoniaque qui est volatil et odorant.

4.° Triturée avec la chaux vive, le mélange n'exhale aucune odeur d'ammoniaque : ce qui exclut la présence de cette base salifiable dans ces concrétions.

5.° Une autre portion ayant été chauffée avec deux onces environ d'eau distillée et portée pendant au moins dix minutes à l'ébullition, presque toute la matière a été dissoute, si on en excepte une partie d'apparence membraneuse, qui d'abord a surnagé le liquide et ensuite est restée sur le filtre. La solution aqueuse, filtrée à plusieurs reprises, est toujours restée louche, opaline, comme l'aurait été une dissolution très-légère d'albumine. Elle s'est de plus montrée neutre aux divers réactif. De l'albumine y était sans doute rendue soluble par un petit excès de soude, ce qui semblerait démontré non par l'alcool qui n'a pas changé l'aspect de la liqueur, mais bien par l'acide acétique qui la rendue plus blanche, probablement en facilitant la séparation de l'albumine par son action sur l'albuminate de soude.

6.° Le reste de la solution aqueuse évaporée lentement et à siccité, a laissé un résidu assez abondant, en le comparant au peu de matière employée. Ce résidu, soumis à l'action de la chaleur avec de l'alcool,

afin de voir s'il céderait à ce nouveau menstrue une certaine quantité de sel marin, a peu ou point diminué de volume. Aussi la solution alcoolique, traitée par l'azotate d'argent, réactif si précieux pour reconnaître les plus petites quantités de chlore ou d'acide chlor hydrique, n'a offert aucun précipité. Le même résultat s'est présenté après l'évaporation à siccité de la solution alcoolique et la reprise par l'eau distillée du léger résidu non cristallin qu'elle avait laissé. D'où absence de chlorure de sodium.

7.° La partie non dissoute par l'alcool, traitée par l'eau distillée et un peu de potasse caustique s'est dissoute entièrement. Cette solution refroidie a offert un précipité blanc abondant par l'acide chlor hydrique en excès. Ce dépôt, regardé par les uns comme de l'acide urique, est plutôt un sur-urate de chaux comme on le verra plus tard. Car, dans cette circonstance, il est à remarquer que la potasse employée ne déplace ni ne précipite la chaux. Ce fait étonnant avait déjà été signalé par Vauquelin et ensuite par Laugier qui avaient reconnu que l'urate de chaux pouvait être dissous par la potasse. Aussi n'est-ce, comme nous l'avons bien constaté, qu'après avoir saturé par l'ammoniaque liquide la solution potassique dont on a préalablement précipité le sur-urate de chaux par l'acide chlorhydrique et avoir rendu neutre cette solution, qu'on peut faire naître dans la liqueur un dépôt par l'emploi de l'acide oxalique. Dépôt blanc qui, insoluble dans un excès de l'acide qui l'a formé, ne peut être qu'un oxalate de chaux : ce qui démontre dans ces concrétions la présence de cette base sub-alcaline.

8.° Le précipité, obtenu en versant un excès d'aci-

de chlor hydrique dans la solution potassique ci-dessus, n'est, avons-nous dit, qu'un sur-urate de chaux et non de l'acide urique pur. Ceci nous paraît suffisamment prouvé par l'absence de cristallisation du précipité et par le défaut de coloration de ce même résidu, quand on le traite à chaud par l'acide azotique. Aucun chimiste n'ignore aujourd'hui que l'acide urique pur précipité des calculs n'apparaisse sous forme cristalline, ni qu'il ne se colore en un beau rouge, quand il est soumis à l'aide de la chaleur à l'action de l'acide azotique. Coloration due à ce que l'acide urique est changé en acide oxalique, purpurique et en une matière colorante rouge ; couleur qui ne doit pas être, comme l'a fait faussement Scudamore, attribué à la présence d'un phosphate.

DEUXIÈME MODE D'ANALYSE.

EXAMEN DES CENDRES PROVENANT D'UNE AUTRE PORTION DE CES CONCRÉTIONS DÉCOMPOSÉES PAR LE FEU.

1.° Traitées par les acides acétique et chlor hydrique, ces cendres font une effervescence marquée ; ce qui tient aux urates de soude et de chaux que la chaleur a décomposés et changés en carbonates de soude et en chaux vive.

2.° Soumises à l'action de l'eau et bouillies avec elle, elles se dissolvent entièrement et une petite partie de cette solution traitée par l'oxalate d'ammoniaque donne un précipité d'oxalate de chaux.

3.° La même solution, soumise à l'action de l'ammoniaque liquide en excès, ne se trouble pas et ne don-

ne point de précipité ; ce qui exclut la présence de tous phosphates.

4.° L'azotate d'argent y détermine, il est vrai, un léger précipité jaunâtre, insoluble dans l'ammoniaque. Serait-ce un peu d'urate ou purpurate d'argent, nous n'osons nous prononcer. Mais ce qu'il faut qu'on sache, c'est que le chlorure d'argent est soluble dans un excès d'ammoniaque, et qu'il forme un précipité blanc caillebotté ; caractère opposé au léger dépôt obtenu, d'où absence de sel marin ou chlorure de sodium.

5.° Enfin la solution aqueuse des cendres, évaporée à siccité, n'a point présenté les cristaux cubiques du sel marin. Traité à chaud par l'acide azotique, le résidu de l'évaporation a donné une matière solide, jaune, mêlée d'un peu de rouge, une petite quantité d'acide urique, avait-elle échappé à l'action décomposante de la chaleur, lors de l'incinération ou carbonisation d'une portion de ces concrétions ? Ce qu'il y a de certain, c'est que, soumise à chaud à l'action de nouvel acide azotique, cette matière solide a pris la teinte grisâtre du sur-urate de chaux.

Cette série d'expériences prouve que les deux concrétions à examiner étaient évidemment formées :

1.° D'urate de soude ;

2.° D'urate de chaux ;

3.° D'une matière animale albumineuse.

Mais qu'elles ne contenaient ni phosphates, ni chlorure de sodium.

De la solubilité complète de ces concrétions ressort un fait de thérapeutique important, savoir qu'une liqueur alcaline administrée à l'extérieur ou intérieurement, pourrait dans certains cas empêcher la formation

de ces masses tophacées ou au moins soulager les malades qui en seraient atteints. Ainsi une analyse exacte vient confirmer les données offertes par Van-Swieten et Scudamore qui se louent de l'emploi de ce moyen.

Mais la chimie ne s'est point bornée dans ses progrès à nous faire connaître la composition de quelques corps organiques ou autres et à enrichir la médecine de médicamens nouveaux. Fournissant à l'art de guérir des remèdes pour la plupart héroïques ; remèdes qui pour être salutaires, demandent à être employés par une main prudente et sage ; elle fait plus, elle sait encore en déceler la présence au milieu de nos tissus, quand ces agens propres à soulager nos maux, ont été, par la plus lâche et la plus infâme des scélératesses, convertis en un instrument de mort.

Pour prouver, ce que j'avance, il me suffira de vous parler d'un procédé simple et nouveau par lequel on peut reconnaître les quantités les plus minimes d'arsenic ; moyen que nous avons employé, M. Bor et moi, plusieurs fois et avec le plus grand succès.

Ce procédé, que nous avons dû modifier d'après les idées de Berzélius, n'ayant pu trouver ou construire de suite un appareil semblable à celui de l'auteur, est dû à M. Marsch, chimiste allemand. Notre appareil consiste en un flacon en verre blanc de cinq à six pouces de haut et d'un pouce environ de diamètre, surmonté d'un bouchon muni de deux tubes effilés à l'une de leurs extrémités. L'un de ces tubes, droit et terminé supérieurement par un petit entonnoir ; sert à verser l'acide ; l'autre horizontal, sert à conduire le gaz que l'on brûle à son extrémité ou dé-

compose dans son trajet à l'aide d'une lampe à esprit de vin.

Muni de l'appareil précédemment décrit ou de celui inventé par M. Marsch, il suffit de prendre le liquide lait, thé, café, bouillon contenant très-peu d'arsenic, ou l'eau qui aurait bouilli quelque temps sur des substances solides, comme pain, viande, contenant de ce même poison ; puis d'en verser jusqu'au bon tiers du vase et de mettre alors un morceau de zinc bien pur et un peu d'acide sulfurique purifié que l'on verse par le tube vertical et terminé par un entonnoir. A peine l'eau et le zinc sont-ils en contact que, sous l'influence de l'acide sulfurique, l'eau qui est formée de deux principes oxigène, et hydrogène, se décompose. Son oxigène se porte sur le zinc, son hydrogène, libre et à l'état de gaz, se dégage en entraînant l'arsenic auquel il s'est uni après l'avoir réduit de son état d'acide arsénieux ou arsénique, c'est-à-dire lui avoir enlevé son oxigène. Le gaz hydrogène chargé d'arsenic, ou pour mieux dire arséniuré, chauffé ou brûlant se décompose et laisse échapper l'arsenic à l'état métallique ou d'acide arsénieux. On peut donç d'après les indices théoriques chauffer ou enflammer le gaz qui se dégage par le tube horizontal, quelques temps toutefois après le premier dégagement, afin d'attendre qu'il n'y ait plus d'air dans l'appareil et d'éviter ainsi une explosion assez forte pour amener la rupture des vases dans lesquels on opère. Ce qui permet, suivant qu'on enflamme le gaz à l'extrémité du tube ou qu'on chauffe celui-ci dans le premier tiers de sa longueur, d'avoir dans le premier cas de petites taches noirâtres sur une soucoupe de porcelaine que l'on place sur sa flamme ;

et dans le second, une incrustation noire dans la moitié du tube : incrustation que l'on peut faire cheminer dans le tube quand on en rapproche la lampe à esprit de vin, effet qui se produit lorsqu'on réagit sur un métal volatil comme l'arsenic. Mais l'hydrogène à l'état de gaz naissant se comporte de même avec l'antimoine ou les sels de ce métal ; et il en résulte un hydrogène antimoniuré qui se décompose aussi par l'action de la chaleur ou par la combustion dans l'air en donnant de semblables taches ou une incrustation pareille. Il fallait donc rechercher des moyens pour différencier les taches ou incrustations données par ces deux métaux et qui plus est les distinguer de celles formées par un dépôt de carbone, taches qui pouvaient se former soit qu'elles vinssent de la présence du carbone dans le métal employé, soit qu'elles dussent leur apparition à la carbonisation d'une matière animale entraînée par le gaz. Nous sommes encore redevables à la chimie de procédés, je dirai d'une précision presque mathématique, pour résoudre cette délicate question de médecine légale.

Les taches provenant d'un dépôt de charbon quelle-qu'en soit la source, ne disparaissent pas sous l'action de l'acide azoto-chlorhydrique (eau régale), mélange d'acide azotique et chlorhydrique ; tandis que celles qui résultent de l'antimoine ou de l'arsenic s'effacent à l'instant même pour reparaître avec une couleur différente, quand on place sur la goutte incolore qui leur a succedé, une autre goutte d'acide sulfhydrique. Alors il se forme dans l'un et l'autre cas, un sulfure jaune-serin pour l'arsenic, jaune plus ou moins orangé pour l'antimoine. Mais ici ; je l'avoue, l'erreur pourrait être

facile si l'on devait sur la simple coloration décider entre les deux métaux. Mais qu'on ajoute une goutte d'ammoniaque liquide sur les deux taches, alors il ne pourra y avoir d'incertitude, car le sulfure d'arsenic se dissout et disparaît et le sulfure d'antimoine résiste à l'action du réactif. Il est superflu de dire que la nature de l'incrustation dans le tube peut être reconnue par les mêmes procédés.

Toutefois quand on pense à ce nouveau moyen, on doit peut-être moins s'étonner de sa grande précision, que de la quantité minime de ces métaux que l'on peut reconnaître. C'est ainsi que, plusieurs fois, avec M. Bor, nous avons pu, en traitant avec notre appareil de Marsch modifié, une cuillerée à café de liquide extraite de six onces d'eau, valeur d'un verre à bière, dans lequel nous avions fait dissoudre un seul grain d'émétique ou d'acide arsénieux, constater sans le moindre doute la présence de ces agens de de destruction, obtenant chaque fois, malgré la quantité presqu'inappréciable de substances vénéneuses mises en expérience, un assez grand nombre de taches pour en bien reconnaître la nature.

Cependant, et il faut l'avouer, la chimie ne donne pas toujours des résultats aussi satisfaisans, et cette partie de la science qui porte ses recherches sur les produits organiques, offre encore dans plus d'un cas des problèmes à résoudre.

Nous en trouverons un exemple dans les recherches medico-légales auxquelles nous nous sommes livrés, M. Bor et moi, dans le cours de l'hiver dernier 1838. Ayant fait bouillir dans de l'eau distillée des morceaux d'estomac et d'intestins provenant d'une personne chez

laquelle il y avait un soupçon d'empoisonnement, nous obtinmes après la filtration une liqueur d'un brun jaunâtre, rougissant faiblement la teinture de tournesol, mais ne donnant lieu à aucune effervescence sensible avec un carbonate. Cependant, sans cet essai préliminaire et ceux qui le suivirent, une partie de cette liqueur traitée par l'azotate d'argent et le chlorure de barium nous ayant offert, avec chacun de ces réactifs, un précipité blanc des plus abondans on eut pu faire croire à l'existence dans ce liquide d'une assez forte proportion d'acide sulfurique et chlorhydrique. Le précipité formé par le sel d'argent, qui se colora par l'influence solaire, était de plus soluble dans un excès d'ammoniaque liquide et insoluble dans l'acide azotique : caractère du chlorure d'argent. Celui de baryte était aussi insoluble dans un excès d'acide azotique, signe certain du sulfate de baryte. Cependant à l'aspect de ces précipités, il était facile à des yeux exercés de ne point pouvoir s'y méprendre. Ainsi que nous l'avons dit les fragmens que l'on avait fait bouillir dans l'eau distillée était des morceaux de viscères imprégnés de bile, il restait à s'assurer si les réactifs employés n'avaient pas pu, en réagissant sur la matière jaune de la bile former ces précipités abondans. L'acide azotique en excès et aidé de l'action de la chaleur pouvait seul nous éclairer et nous faire éviter une funeste erreur, soit en détruisant la matière animale et en annihilant ou réduisant à presque rien les précipités, soit en les laissant intacts s'ils étaient dûs à la présence des acides énergiques dont nous avons parlé. Soumis à l'action de cet acide puissant, le précipité formé par le chlorure de barium disparût, il ne resta qu'un peu de

celui provenant de l'action du nitrate d'argent ; ce qui nous démontra qu'il n'y avait point d'acide sulfurique et qu'il n'existait que quelques traces d'acide chlorhydrique. Au contraire, nous constatâmes par une autre expérience la présence d'une petite quantité d'acide acétique et il nous fût prouvé qu'il ne se trouvait mêlé aux fragmens des viscéres sur lesquels nous avions agi, que de faibles proportions d'acide acétique et chlorhydrique, produits qu'on y rencontre quelquefois par suite d'une altération morbide spontanée.

Les mêmes inconvéniens à éviter se présentent quelquefois lorsqu'on veut, à l'aide des réactifs seuls, reconnaître une substance vénéneuse dissoute ou suspendue dans un liquide chargé de matières animales, du bouillon, par exemple. Contentons-nous de citer un fait relaté dans l'ouvrage de M. Devergie. Un étudiant lui présenta un jour un bouillon gras, en le priant d'y rechercher la présence de l'arsenic. La personne qui avait avalé une portion de ce liquide, ayant éprouvé tous les accidens d'un poison irritant. L'acide sulfydrique, employé jusque là comme le réactif le plus sensible ne donnant aucun précipité, M. Devergie crut devoir conclure d'après cet essai à la non existence d'une préparation arsenicale. Cependant, quelle ne fut point sa surprise, quand huit jours après, il put reconnaître ce poison par un précipité jaunâtre de sulfure d'arsenic ; dépôt dont la présence de la matière animale avait de beaucoup retardé la formation. Depuis et pour éviter cette cause d'erreur, ce médecin distingué indique de traiter les solutions animales par un peu d'acide chlorhydrique ajouté goutte par goutte.

Mais ce moyen, disons-le, laisse encore, selon nous, beaucoup à désirer. Aussi notre intention serait-elle de tenter quelqu'autre procédé pour arriver à une séparation plus complète de la matière animale ; moyen qui serait de la précipiter soit par l'alcool, la noix de galle ou l'acétate de plomb. Ici, il est vrai, deux modes d'action peuvent avoir lieu ou la matière animale entraînera le poison avec elle, ou elle le laissera dans la liqueur qui surnage et, dans ce dernier cas seulement, il y aurait avantage et progrès. Quels que soient au reste nos résultats, je m'empresserai de les soumettre à une société que distingue son zèle pour les sciences, et qui compte dans son sein quelques hommes qui, s'étant occupés ou s'occupant encore avec distinction de la chimie, pourraient, je n'en puis douter, jeter quelques lumières sur un pareil sujet.

Mais ces essais deviennent encore plus difficiles, lorsqu'il s'agit d'analyser un liquide vivant, qu'on me passe cette expression, je veux dire soumis à l'action directe de la vie, du sang par exemple, désigné par l'ingénieux Bordeu, sous le nom de chair coulante ; ici que de mécomptes ? Pour ne parler de ce liquide que dans un seul état, on sait que les médecins anciens et quelques modernes ont rencontré quelquefois un sang dont le sérum était blanc comme du lait, soit au sortir de la veine, soit peu de temps après. Cette couleur anormale du sérum ou, si on l'aime mieux, cette décoloration de cette partie du sang fut attribuée autrefois à la présence d'une grande quantité de chyle dans ce fluide ; car, dans ces derniers temps seulement, la chimie dût chercher la solution d'un tel problème. Mais ici quels résultats divers ! Tantôt on trouva dans le

sang, et cela d'une manière anormale les élémens de toutes les graisses, la stéarine, la margarine, l'oleïne d'autrefois, on y rencontra une matière analogue à la matière grasse du cerveau. Dans d'autres circonstances, cet état du sang fut attribué à un excédant dans ce liquide d'albuminate d'ammoniaque, composé connu autrefois sous le nom de gélatine du sang ; d'autrefois, enfin le sang n'offrit que ses élémens constitutifs ordinaires et normaux et il fallut attribuer ce phénomène à un arrangement différent de ses molécules ou faire intervenir l'influence vitale.

Ces résultats contradictoires obtenus d'une même science cesseront de surprendre si l'on réfléchit qu'il a fallu plus de cinquante années de recherches laborieuses pour trouver dans la chimie inorganique ou minérale une source d'applications utiles. Si l'on pense aussi que pendant ce temps quelques incursions qui ont été tentées dans le règne animal et surtout dans le règne végétal, n'ont pas même servi à élever à l'état de science cette partie de la chimie. S'il est donc démontré par ces considérations que la chimie organique au lieu d'être à son apogée n'est qu'à sa naissance et qu'il la faut laisser grandir et se développer. Alors les médecins ne lui proposeront plus de problèmes qu'elle ne peut encore aborder et ils se garderont de la déclarer impuissante avant de lui avoir donné le temps de prendre des forces. Quelques chimistes aussi, au lieu de l'interroger sur des mystères qu'elle ne peut encore approfondir, au lieu d'analyser au hasard et sans suite des liquides organiques plus ou moins altérés, s'occuperont de la développer, d'élargir ses bases, chercheront à se créer des types,

des termes de comparaison pour se guider plus tard dans les analyses inabordables aujourd'hui des productions morbides que leur fournissent les êtres organisés. C'est ainsi seulement qu'on pourra s'avancer avec certitude dans la voie du progrès et assurer l'état réel d'une science dont trop de précipitation pourrait compromettre l'autorité ou entraver la marche.

Que s'il faut cependant aux chimistes pour les encourager dans leurs recherches pénibles et de longue haleine, le *nil desperandum chimiâ duce*, il ne faut pas quelqu'enthousiastes qu'ils soient de leur science qu'ils espèrent trouver dans le fond d'un creuset ou d'une cornue, le secret de la vie. Agissant sans cesse sur des organes frappés de mort, ou seulement sur leurs produits que peuvent, pour la connaissance des phénomènes complexes de notre existence, tous leurs essais. Chez les êtres vivans les affinités chimiques, les propriétés physiques des tissus, l'élasticité, la porosité, la filtration, l'évaporation des sucs, la gravitation, l'attraction élective n'agiraient-elles donc que comme dans les vases inertes, les matras, les creusets de nos laboratoires où s'opèrent des sublimations, des précipitations et diverses combinaisons salines ou une distillation ou des fermentations et des effervescences.

Si donc la chimie peut et doit arriver un jour à l'analyse exacte des fluides animaux, encore nous faudra-t-il cesser de croire à une application toujours utile de cette science pour nous faire connaître toute leur nature intime. Si plus tard comme aujourd'hui elle nous fait reconnaître les mêmes élémens constitutifs dans le fluide prolifique de l'homme, source de son existence, que dans le fluide salivaire de ce même

être. Comme il faudra bien cesser aussi de nous émerveiller du grand savoir de notre siècle tant qu'il y aura nécessité d'expliquer la génération par une cristallisation, la sensibilité par un choc purement électrique, la pensée par une sécrétion cérébrale, l'amour par un gonflement du cervelet et tant d'autres belles choses de ce genre.

NOTE

SUR LES

CARACTÈRES GÉNÉRAUX

DES CORPS NATURELS, MINÉRAUX, VÉGÉTAUX ET ANIMAUX,

PAR M. BARBIER, Médecin.

Les naturalistes qui d'abord s'attachèrent aux qualités extérieures des corps, distinguèrent un règne minéral, un règne végétal et un règne animal. Chaque règne offrait un ordre de productions si dissemblables, si étrangères les unes aux autres, que cette division des êtres de la nature semblait l'expression de la volonté même du Créateur. Quoi de plus opposé qu'un crystal que l'on compare à un chêne, ou que ce dernier, s'il est mis à côté d'un mammifère.

Cependant lorsque l'on s'occupa d'étudier l'intérieur des êtres créés, lorsqu'on arriva à constater les conditions d'existence des productions de chaque règne, il fallut reconnaître qu'une première division était nécessaire. Il existe des corps qui sont des composés d'organes; il existe des corps qui n'ont point d'organisation. Voilà une base fonda-

mentale qui établit au milieu de la création une longue ligne, par laquelle tous les corps terrestres sont séparés en deux masses immenses.

Les corps sans organisation ou les minéraux se font remarquer par l'homogénéité de leur composition. Partout ils offrent les mêmes principes : c'est par des additions à leur surface qu'ils augmentent leur volume : aucun mouvement n'agite leur intérieur ; une immobilité moléculaire est la condition de leur existence. Ils seraient éternels, si des agressions extérieures ne venaient troubler leurs affinités chimiques. Leur état habituel est l'état de mort des autres productions naturelles.

Bien différents se montrent les végétaux et les animaux. Ces êtres sont organisés, c'est-à-dire, que leur corps est un composé d'organes dissemblables, qui occupent dans ces combinaisons vivantes des places déterminées, et qui exécutent des opérations dont l'ensemble entretient le matériel de toutes les parties, accroît leurs dimensions, défend leur intégrité normale. Les racines, les tiges, les feuilles dans les plantes, l'estomac, les intestins, le cœur, les poumons, etc. dans les animaux, sont des instruments dont les fonctions font du corps de ces êtres organisés des sortes de milieu où tout s'agite, se modifie, change sans cesse, et où cependant la masse se conserve, se maintient un tems plus ou moins long.

Les corps organisés jouissent de grandes facultés qu'il convient ici de signaler ; mais ils n'en possédent pas tous le même nombre.

L'organisation végétale offre, seulement de deux facultés la faculté de se nourrir et celle de se reproduire. Des appareils distincts sont chargés de l'exercice de ces facul-

tés. La racine dans la terre, les feuilles dans l'air, recueillent des principes qu'elles introduisent dans la plante, et qui après les élaborations convenables, sont assimilés à tous les tissus végétaux. Dans la fleur existent les organes d'une fécondation, et le fruit recèle des germes, puis des graines, qui assurent des nouvelles générations.

Les zoophytes n'ont aussi que les deux facultés de se nourrir et de se reproduire : leur corps s'accroit, se développe par un travail intérieur de nutrition; ils se multiplient par des sortes de bourgeons.

Mais à ces grandes facultés les animaux en joignent d'autres. Nous noterons d'abord le privilège de prendre connaissance des corps qui sont étrangers au cens, d'étudier les qualités de ces corps, d'établir des relations avec toute la nature. Cette faculté s'exerce à l'aide de plusieurs systèmes d'organes qui complettent leur composition corporelle.

Des sens vont interroger les objets environnants; les sensations qu'ils rapportent, remontent dans un renflement médullaire que l'on nomme cerveau; là elles deviennent des perceptions qui font naître des idées, qui amènent des déterminations : le cerveau est l'organe de la volonté, l'agent des opérations de l'intelligence. Plus ce centre médullaire a de volume, plus les puissances intellectuelles montrent de développement.

Il est dans l'organisation animale une quatrième faculté dont l'importance, dont la spécialité ne me paraissent pas avoir été bien comprises et sur laquelle je veux en ce moment appeler l'attention. J'entends ici parler de la faculté vraiment merveilleuse qui a été concédée à certaines parties de l'économie animale, bien isolées, bien apparentes, dans les mammifères et dans les oiseaux,

de créer, de préparer pour le reste du corps, des principes de mouvement, de chaleur, de vie.

On sait que la moelle allongée, que la moelle épinière animent, mettent en jeu, par le moyen des cordons nerveux, tous les tissus organiques auxquels ces cordons vont se distribuer. Si un cordon nerveux est coupé, lié ou seulement comprimé, aussitôt les parties auxquelles ce cordon se rendait perdent leur action naturelle; elles cessent de se mouvoir, il y a perturbation dans la fonction qu'elles exécutaient.

Faudrait-il ici signaler la prééminence dans le corps animal de la moelle allongée et de la moelle épinière? faudrait-il rappeler que dans la formation des embryons animaux, ces centres médullaires précedent toutes les autres parties, que leur présence semble nécessaire pour que l'évolution de l'être animal ait lieu. Nous accordons une égale importance aux plexus des nerfs ganglionaires. Nous disons que les sources mêmes de la vie existent dans les organes que nous venons de citer. Ils tiennent tous les autres appareils organiques du corps dans un état de sujetion. Ces derniers n'exécutent leurs mouvemens, ne remplissent leurs fonctions, qu'autant qu'ils sont en communication libre et directe avec un des centres médullaires qui nous occupent.

Les corps organisés ont été formés sur deux plans bien différents, et je ne trouve plus de lien commun entre les êtres qui ont une moelle allongée, une moelle épinière, des plexus nerveux, et ceux qui n'en possèdent pas: les conditions d'existence des premiers ne sont pas les mêmes que celles des derniers. Les uns se donnent la vie: les autres n'en jouissent que par l'influence de choses qui sont en dehors de leur corps.

Les centres médullaires dont nous nous occupons sont les agents de l'innervation dans les organisations animales où ils existent. Comme de véritables piles voltaïques, ils créent par une action mystérieuse mais incessante des principes de vie que les cordons nerveux transmettent à tous les tissus. Ces centres ou ces appareils que nous nommons *biogéniques*, placent les êtres qui les portent dans des conditions privilégiées. Puisant en eux mêmes la raison de leur existence, ils ont dans la nature une indépendance que tous les autres êtres ne présentent pas.

Voyez les végétaux : pour vivre il faut qu'ils soient sous l'influence actuelle d'un certain nombre d'excitants extérieurs. Une plante est munie de sa racine, de sa tige, de ses feuilles ; ces parties de son corps sont saines et dans un état d'intégrité normale ; hé bien, elles resteront dans une inertie complette ; elles demeureront des instruments inutiles, si les influences réunies de la chaleur, de la lumière, de l'air, de l'eau, de la terre, de l'électricité, ne viennent les stimuler, ne viennent provoquer leur action. La plante avec son organisation complette avait bien la puissance de vivre ; mais elle n'aurait pas vecu, aucun des actes de la vie végétative ne se serait effectué, si l'aiguillon des causes extérieures que nous venons de citer, n'était intervenu ; si ces causes n'avaient donné l'impulsion aux organes de la plante ; si elles n'avaient soutenu l'exercice de leurs fonctions.

Nous ajouterons que la marche de la végétation suivra fidélement le dégré de force de ces influences. Vous verrez la végétation s'accroitre avec la puissance de la chaleur, de la lumière etc. Vous la verrez se

ralentir, s'interrompre même, lorsque cette puissance baissera.

C'est sans doute parce que les organes des plantes doivent être toujours sous l'impression de stimulants atmosphériques, que ces êtres les portent, les étalent au dehors; pendant que l'animal les a au dedans de son corps.

Il n'en sera plus de même, si nous observons les conditions de la vie dans un mammifère ou dans un oiseau. Sans doute ces derniers sentent le pouvoir du froid et du chaud, de l'humidité et de la sécheresse; mais ces circonstances ne sont plus la cause nécessaire des mouvemens qu'exécutent les organes animaux. Ce n'est point de l'impression des excitants atmosphériques ou terrestres que dépend l'exercice de la digestion, de la circulation, de la respiration, des actes de la locomotion, etc. Ces fonctions ont lieu en hiver et en été, par un temps sec et par un temps humide.

Il existe dans les combinaisons corporelles des animaux des centres d'où sort une puissance souveraine qui se répand dans toute l'économie, qui préside à toutes les opérations de la vie. La chaleur, le froid, l'humidité, la sécheresse, etc. peuvent tout au plus modifier la disposition actuelle du corps, le dégré d'activité des fonctions; mais ces causes n'ont plus le pouvoir de les suspendre, ni celui de les rétablir, comme dans les plantes; leur présence n'est pas nécessaire, indispensable pour l'exercice des fonctions animales. Ces causes qui décident de la vie des corps végétants n'ont plus qu'une importance bien sécondaire, quand on suit leur action sur les êtres qui possédent des centres médullaires ou des centres biogèniques.

Dans la plante la vie n'a pas un cours continu. C'est par moments, c'est avec des intermittences qu'ont lieu la marche de la sève, l'élongation des tiges, le développement des boutons.

Dans les animaux à centres biogéniques, la digestion, la circulation, la respiration, suivent un rhythme plus égal. Ces fonctions ne sont plus suspendues par un changement de température, par une variation atmosphérique.

Nous noterons toutefois que l'activité des centres médullaires, que leur aptitude à créer des principes vivifiants, n'est pas toujours la même. Lorsqu'ils fournissent un produit plus considérable, nous éprouvons un sentiment de vigueur inaccoutumée. C'est au contraire lorsque leur opération décroit, lorsqu'elle ne se fait plus qu'avec langueur, qu'il se manifeste dans tout le système animal des signes de foiblesse, d'accablement. Si dans les tems doux, humides, orageux, nous tombons dans un état d'affaisement, de malaise, c'est que la fonction des centres médulaires se ralentit.

Les animaux qui se montrent les plus forts, les plus hardis, les plus vivaces, les plus agiles, sont ceux qui ont la moelle alongée et la moelle épinière plus actives et plus vivantes. Il est dans toutes les espèces des individus qui se font remarquer par une plus grande force relative; chez eux tous les actes de la vie, les digestions, la circulation, etc. montrent une énergie facile à constater; ils sont robustes; ils résistent à la fatigue. C'est que dans leur organisation, les appareils de l'innervation sont plus développés, c'est que dans ces êtres ces appareils ont une prédominance qui explique les avantages exceptionnels dont ils jouissent. Au contraire

on rencontre dans chaque espèce des individus faibles, délicats, sans courage, timides : dans leur combinaison corporelle les centres médullaires sont d'un volume plus petit, ou la substance de ces centres a une mollesse, ou d'autres qualités mal connues, qui la rend moins apte à créer des principes vivifiants.

Dans la plupart de nos maladies, l'action biogénique des centres médullaires éprouve des perturbations plus ou moins notables. Trop souvent l'atonie des tissus, l'épuisement des forces sont pour le médecin des symptomes redoutables, qui résistent à tous les remèdes. D'autres fois il rencontre des spasmes, des mouvemens anormaux, des efforts desordonnés qui lui inspirent les plus vives craintes. S'est-il alors opéré une modification moléculaire dans la pulpe de la moelle allongée, de la moelle épinière, dans la substance des plexus nerveux ? Toujours il y a ralentissement de la fonction de ces centres de vitalité dans le premier cas. Il y a accélération de la même fonction, un produit surabondant, déréglé de principes vivifiants dans le second.

Si l'emploi du vin et des liqueurs alcoholiques développe soudain toutes les forces du corps, c'est que l'impression excitante des molécules de ces agents sur les centres médullaires, augmente leur activité, accèlère la formation des principes qui animent tout le système animal.

Un exercice musculaire trop prolongé amène la fatigue, parce qu'il nécessite une dépense de ces principes si grande, que la moelle épinière ne peut la balancer.

Entre les plantes qui ne possédent point de centres nerveux ou biogéniques, qui vivent sous l'empire de la

chaleur, de la lumière, de l'eau, de l'air, de la terre, et les mammifères qui ont dans leur système d'organisation des parties qui sont chargées de vivifier, d'animer les autres, viennent se placer un grand nombre de combinaisons corporelles dissemblables. Les classes les plus riches de la zoologie sont là : les vers, les insectes, les mollusques, les poissons, les reptiles ne vivent pas comme les plantes dans un état de sujétion envers les influences atmosphériques ; mais la plupart de ces animaux n'en sont point aussi indépendants que les mammifères. Il serait bien important de pouvoir estimer les rapports particuliers de tous ces êtres avec les variations de l'air, de juger les dégrés inégaux de puissance de ces variations sur toutes ces organisations si diversifiées.

On arrive même, en observant l'action de l'atmosphère sur les diverses classes d'animaux, à l'idée d'y chercher des instruments météorologiques dont nous sommes si pauvres. Il n'est personne, je pense, qui ne reconnaisse qu'il y a dans l'atmosphère autre chose que du calorique, de la lumière et de l'eau, que le fluide atmosphérique agit sur les êtres vivants autrement que par sa température, son humidité et sa pésanteur. Certes le thermomètre, l'hygromètre, le baromètre, ne nous montrent ni tout ce qui existe, ni tout ce qui se passe dans l'air au milieu duquel nous vivons.

Les abeilles, pleines de gaieté, bourdonnent en grand nombre autour des fleurs : tout à coup elles rentrent dans leurs ruches, elles n'en sortent plus : je consulte le thermomètre, il n'a pas baissé ; j'examine l'hygromètre et le baromètre, ils marquent les mêmes points : mais le vent s'est subitement porté au nord. Quel changement donc ce vent apporte-t-il dans le fluide atmos-

phérique pour que ce dernier blesse les abeilles, pour que ces insectes fuyent son impression.

Les pécheurs savent que le poisson perçoit au milieu de l'eau, les qualités nouvelles que donne à l'atmosphère une autre direction du vent.

Les tempêtes, les grandes commotions atmosphériques sont ressenties d'avance par diverses espèces d'animaux qui éprouvent de l'agitation, du malaise, qui poussent des plaintes, des cris etc.

Il y a dans l'air qui nous environne des principes actifs que nos sens ne saisissent pas, que nos instrumens de physique ne nous démontrent pas. Peut être arriverait-on à constater leur existence, même à acquérir quelque notion sur leur nature, si l'on s'attachait à observer ce qu'éprouvent certains animaux dans des circonstances déterminées, à comparer les effets qui se manifestent alors sur eux. Le limaçon était un hygromètre certain, avant que Desaussure en ait formé un avec des cheveux. Les dégrés inégaux d'agilité de nos lésards et de nos couleuvres nous donneroient la mésure de la température comme nos thermomètres.

Revenons à notre première pensée : suivons l'ordre établi par les naturalistes : reconnaissons les trois grandes divisions qu'ils ont formées dans les corps de la nature : mais donnons des caractères différents, des caractères nouveaux aux êtres qui appartiennent à chacune de ces divisions.

1.° Les minéraux sont des corps d'un volume indéterminé ; offrant intérieurement une composition partout similaire ; ne laissant appercevoir dans leur intérieur aucun travail, aucun mouvement ; livrés a une immu-

tabilité que des agressions chimiques peuvent seules altérer.

2.° Les végétaux sont des corps organisés, composés de parties dissemblables qui remplissent des fonctions distinctes dont l'exercice combiné et harmonique constitue l'état de vie ; mais ces parties n'agissent que par l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'electricité : les plantes se nourrissent de principes puisés dans la terre, dans l'eau et dans l'air : ils se reproduisent par une génération ou par des boutures.

3,° Les animaux sont des corps composés d'organes, ou d'appareils organiques qui exécutent des fonctions nombreuses et bien distinctes. Les animaux se nourrissent comme les végétaux, comme eux ils se reproduisent. Mais les animaux possedent des appareils organiques, qui ne se trouvent pas dans les corps végétants, et qui concédent aux premiers des facultés qui ont été refusées aux derniers.

Ainsi l'organisation animale considérée surtout dans les mammifères, dans les oiseaux, comprend des instruments qui, comme des piles voltaiques, ont la mission merveilleuse de produire, de créer des principes que les cordons nerveux portent à tous les organes, qui animent ces derniers, et qui présidents à l'exercice des fonctions digestive, circulatoire, respiratoire, etc. Ces instruments ont pour effet de rendre la vie des animaux indépendante des influences atmosphériques.

Une quatrième faculté signale l'organisation animale, c'est celle qu'elle tient des organes des sens, des renflements cérébraux avec lesquels ces derniers communiquent, c'est celle de se mettre en relation avec les

choses environnantes, de juger les qualités des autres produits naturels.

Ainsi à l'organisation végétale sont liées la faculté de se nourrir, et la faculté de se reproduire : mais ces facultés sont conditionnelles; elles n'existent que quand elles sont suscitées par des influences extérieures.

Avec l'organisation animale se rencontrent les mêmes facultés, mais ici il y a de plus un privilège ; c'est celui d'avoir des organes d'où sort une influence qui vivifie toute la machine organisée, et qui ne rend plus que d'une utilité secondaire l'impression de la chaleur, de la lumière etc. pour l'exercice de la vie. Ajoutons les appareils nécessaires à la connaissance, à l'examen des choses qui sont en dehors du corps animal.

Linné avec une admirable concision de style a dit:

Lapides crescunt.

Vegetabilia crescunt, et vivunt.

Animalia crescunt, vivunt et sentiunt.

Il est évident que ces pensées du grand naturaliste que je viens de citer manquent de justesse.

Lapides crescunt. Les mineraux croissent, mais c'est par une addition de molécules similaires que l'attraction chimique applique à leur surface: leur accroissement n'est point le résultat des opérations nutritives qui s'exécutent dans les végétaux et dans les animaux.

Vegetabilia crescunt et vivunt « L'accroissement des végétaux dépend de la vie; le développement de toutes leurs parties, s'opère par l'exercice de fonctions intérieures: dire qu'ils croissent, c'est dire qu'ils vivent : ce sont deux faits qui sont liés à une seule et même loi : croitre est ici l'effet de vivre.

Animalia crescunt, vivunt et sentiunt. Reconnaitre

dans les animaux avec les facultés de croître et de vivre, le sentiment, c'est tout au plus indiquer les facultés de perception et d'intelligence : mais où trouvez-vous signalée, inscrite, proclamée, cette souveraine puissance des centres médullaires ou biogéniques de l'organisation animale.

Les minéraux forment une nature inorganique et morte.

Les végétaux et les animaux forment une nature organisée et vivante.

Les végétaux vivent et se reproduisent sous la puissance stimulante d'excitants extérieurs.

Les animaux vivent et se reproduisent ; ils établissent des relations avec les êtres qui les entourent ; mais ils ont de plus en eux mêmes des appareils qui préparent, qui crécnt des principes vivifiants par lesquels tous leurs tissus organiques sont mis et tenus en action.

Dans les végétaux les mouvemens organiques sont provoqués.

Dans les animaux ils sont spontanés.

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

THÉORIE DE LA CHALEUR,

PAR M. POLLET.

MESSIEURS,

ON entend quelquefois demander à quoi servent les théories en physique. Dans l'étude de la nature, dit-on, les phénomènes présentent seuls de l'intérêt et de l'utilité. Lorsque le mécanicien emploie l'élasticité des vapeurs comme force motrice, il a besoin de connaître les propriétés dont elles jouissent : le constructeur d'instrumens d'optique doit savoir par quels moyens on peut éviter la décomposition des rayons lumineux dans les verres lenticulaires. Mais qu'importe à l'un et à l'autre que la transformation des liquides en gaz et l'épanouissement des brillantes couleurs du spectre soient ou non les effets d'une même cause ? Qu'on se borne donc à bien observer, mais pourquoi s'épuiser en vains efforts pour bâtir des systèmes et imaginer de stériles hypothèses ?

De pareils argumens tombent d'eux-mêmes aux yeux de quiconque a porté une attention sérieuse sur quelque branche de la philosophie naturelle, ou suivi l'his-

toire de ses développemens. Si l'esprit avait à retenir isolément les attributs si variés des êtres matériels, la fatigue et l'ennui le contraindraient bientôt à abandonner une tâche aussi pénible. En les coordonnant par des classifications, il en restreint, pour ainsi dire, le nombre : les méthodes forment une mémoire artificielle qui soutient celle que nous a départie la nature, et en augmente la portée. Aussi n'y a-t-il de progrès possibles dans les sciences descriptives, qu'au moyen de ces espèces de catalogues raisonnés, de cet échafaudage de divisions successives fondées sur les degrés plus ou moins grands de ressemblance observés dans les corps. Or, qui ne voit que les théories hypothétiques des physiciens ne sont autre chose que les classifications des naturalistes? Par elles, les faits se groupent et s'enchaînent : formulés dans un petit nombre de principes qui les résument, ils se développent comme conséquences de lois générales, et la mémoire, trouvant dans les déductions de l'intelligence un puissant auxiliaire, est soumise à des efforts qu'elle peut supporter.

Il faut avouer que les systèmes dépassent le plus souvent les limites des faits constatés ; mais, loin d'y trouver un inconvénient, j'y trouve un précieux avantage. L'analyse nous fait connaître l'étendue de nos hypothèses ; elle en isole les résultats et nous suggère ainsi l'idée de recherches expérimentales auxquelles, peut-être, nous n'aurions jamais été conduits par une physique réduite à des faits. Par cette heureuse réaction, nos fautes et nos erreurs peuvent devenir la source des découvertes les plus fécondes.

Ils servent donc véritablement les intérêts de la

science ceux qui consacrent leurs veilles à discuter les explications admises, et à les approprier, par des modifications convenables, aux phénomènes que l'observation ajoute chaque jour aux phénomènes antérieurs. Cette considération me justifiera d'avoir arrêté quelques instans votre attention sur des questions de pure théorie.

La chaleur et la lumière offrent des analogies bien frappantes. Des corps chauds et des corps lumineux s'échappent, dans tous les sens, des rayons qui se propagent en ligne droite, avec une intensité réciproquement proportionnelle au carré de la distance. Ces rayons viennent-ils à rencontrer dans leur marche une surface polie? Ils rebroussent chemin et se réfléchissent, suivant la même loi. Ou, si la substance qu'ils ont frappée ne leur est pas imperméable, ils la traversent librement, après s'être brisés en y pénétrant. Diversement colorés, les uns pour l'organe de la vue, les autres pour ce sens nouveau que l'appareil d'un savant physicien a ajouté à nos sens naturels (1), ils nous annoncent par leurs qualités distinctes la différence de leur nature.

Des rapports aussi essentiels ne suffisent-ils pas pour obliger un esprit judicieux à rapporter à une théorie unique les effets de deux agens naguère distinctement séparés? La découverte de l'électromagnétisme a fait ranger les propriétés des aimans parmi les phénomènes variés de l'électricité dyramique. Pourquoi les travaux de M. Melloni ne conduiraient-ils pas à attribuer la

(1) Voyez le résumé des recherches de M. Melloni sur la chaleur, page 207.

chaleur et la lumière à une seule et même cause ? Les points de ressemblance ne sont ni plus multipliés, ni plus sensibles d'un côté que de l'autre : n'y aurait-il pas inconséquence à admettre, dans un cas, l'identité que l'on rejetterait, dans le second, par un excès de circonspection ?

Pour moi, Messieurs, il m'a toujours paru que ces agens multiples de nos théories ne devaient point exister dans la nature. La puissance créatrice est trop grande pour avoir besoin de tant de moyens, de tant de forces. Une cause, une loi lui a suffi pour produire cette variété infinie que nous admirons, et, si nous ne parvenons à nous en rendre compte que par un assemblage d'hypothèses diverses, c'est que notre intelligence est trop faible pour comprendre toutes les conséquences d'un même principe.

Ajouterai-je que je ne fais que formuler ici l'opinion de plusieurs d'entre vous, et celle des grands maîtres de la science qui n'hésitent plus aujourd'hui à prononcer l'identité de la chaleur et de la lumière ?

Admettant cette identité, à quelle théorie devrons-nous nous fixer ? L'optique est riche d'un plus grand fonds, parce qu'elle possède un sens plus délicat et des instrumens plus précis. Cherchons un système qui représente fidèlement les faits dont se compose son domaine actuel : quand nous aurons fait notre choix, nous aurons à examiner si le système adopté s'applique avec la même rigueur aux actions calorifiques.

Une théorie a d'autant plus de probabilité qu'elle repose sur des analogies plus nombreuses et qu'elle s'adapte à un ensemble plus complet d'observations exactes. Si, par des mouvemens excités dans la ma-

tière pondérable, nous pouvions occasionner des phénomènes semblables à ceux de la lumière, ce serait une forte présomption en faveur d'un système qui assimilerait à ces mouvemens ceux du fluide lumineux. Lorsqu'une corde ébranlée accomplit de part et d'autre de sa position de repos des vibrations décroissantes, ses agitations se répercutent sur l'air environnant : elles y produisent des compressions et des dilatations successives qui, se communiquant de proche en proche aux couches atmosphériques, arrivent enfin à l'oreille qu'elles impressionnent. Le son créé par cette corde se transmet, ainsi que la lumière, dans tous les sens et suivant des directions rectilignes : dans les deux cas, l'intensité décroît comme le carré de la distance augmente. La même ressemblance existe dans la réflexion. L'image d'un objet derrière un miroir plan est symétrique de l'objet : pareillement, l'écho répète nos paroles comme le ferait un homme qui, séparé de nous par l'obstacle réflecteur, en serait aussi éloigné que nous le sommes nous-mêmes. Par ce rapprochement, les ondulations sonores deviennent, pour la théorie de la lumière, un modèle que la nature semble offrir à notre imitation.

Deux hypothèses principales se sont, depuis l'origine de la science, disputé l'optique : elles ont incessamment lutté, tour-à-tour victorieuses et vaincues. La première, qui est due à Newton, reçoit les noms de système corpusculaire ou de système de l'émission : elle suppose la lumière composée de molécules extrêmement subtiles, qui, projetées par les corps, franchissent l'espace avec une incalculable vitesse, jusqu'à ce qu'elles rencontrent des obstacles : ceux-ci les atti-

rant ou les repoussant les détournent de leur route rectiligne, et les réfractent ou les réfléchissent suivant des lois invariables. La seconde appartient à Descartes ; c'est le système des ondulations. On admet qu'un fluide éthéré remplit et l'immensité de l'espace et les pores de la matière. Il est doué d'une élasticité parfaite et d'une telle subtilité qu'il n'offre pas de résistance appréciable aux révolutions des astres qui le traversent. Les atômes des corps lumineux sont animés de mouvemens oscillatoires qui, se transmettant aux molécules de l'éther, se propagent indéfiniment, à l'aide de ce véhicule, dans toutes les directions. Ces mouvemens produisent sur la rétine des agitations correspondantes auxquelles est due la vision. Ainsi, la propagation de la lumière serait le résultat d'impulsions opposées, de compressions et de dilatations alternatives imprimées à l'éther par les atômes des corps lumineux, comme la transmission du son s'opère par des compressions et des dilatations successives communiquées à l'air par les particules des corps sonores.

De même que le nombre plus ou moins grand des excursions exécutées, dans un temps donné, par chaque particule du corps sonore, détermine la hauteur du son ; de même la fréquence des ébranlemens que le nerf optique reçoit de l'éther qui le frappe déterminerait la couleur. L'intensité de la lumière serait, comme celle du son, en rapport immédiat avec l'amplitude absolue des écarts des particules vibrantes.

Il y aurait donc les relations les plus intimes entre la lumière et le son, et, se laissant aller à cette séduisante analogie, on pourrait dire avec quelque vérité : L'optique est une autre acoustique, dans laquelle

les vibrations des corps sonores sont remplacées par celles des corps lumineux, l'air par l'éther, l'oreille par l'œil. La lumière est l'agitation de l'éther comme le son est l'agitation de l'air : l'obscurité est le silence de l'éther.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous faire juger que j'incline en faveur de cette dernière hypothèse. Je regrette de ne pouvoir point vous présenter le détail de tous les faits qui militent pour l'une et pour l'autre. Je me bornerai à vous rappeler que les phénomènes, en apparence incohérens, qui constituent l'optique actuelle, s'expliquent naturellement dans le système ondulatoire, indépendamment de ces surcharges, de ces modifications nouvelles que la théorie newtonienne réclame à chaque nouveau fait. Cependant, il m'est impossible de résister au désir de vous remettre sous les yeux un principe entièrement désastreux pour le système de l'émission : ce principe est celui des interférences établi d'une manière incontestable par l'illustre Fresnel qui, enlevé à la science dans un âge peu avancé, eut, malgré la trop courte durée de sa carrière, la gloire de ramener les savans à une théorie qu'ils avaient abandonnée.

Deux miroirs métalliques plans sont disposés verticalement à côté l'un de l'autre, à peu près comme les feuillets d'un livre ouvert, de manière qu'ils fassent entre eux un angle très-obtus. Au devant, une lentille concentre en son foyer un faisceau de lumière homogène et dirigé horizontalement. Le cône divergent qui en résulte tombe en partie sur chacun des deux miroirs, et les rayons, après s'être réfléchis, viennent se croiser dans l'espace sous des directions presque

parallèles. Là, ils forment des lignes alternativement sombres et brillantes que l'on peut recevoir sur un carton. Ainsi, deux rayons lumineux, émanés d'une même source, et qui se rencontrent sous une petite obliquité, exercent une action l'un sur l'autre, de telle sorte qu'ils peuvent se détruire en totalité ou s'ajouter pour doubler leur éclat.

L'obscurité naissant du concours de deux lumières, c'est là sans doute une chose qui paraît paradoxale et que l'esprit serait tenté de rejeter comme absurde et impossible, si l'impérieuse évidence des faits ne résistait à tous les raisonnemens. Ici, d'ailleurs, l'expérience est d'autant plus certaine qu'elle a été répétée, avec l'exigence du doute et le désir de donner un démenti, par les partisans de la doctrine de l'émission, qu'elle frappe d'un coup mortel. Aucun d'eux, jusqu'à présent, n'a pu concilier la doctrine et le fait, et rien, en effet, ne paraît plus inconciliable. Deux molécules sont animées d'une même vitesse ; elles vont dans le même sens, se rencontrent sous un petit angle, et leurs vitesses se détruisent. N'y a-t-il point impossibilité mécanique ?

Au contraire, dans le système des ondulations, le mouvement des particules éthérées étant alternativement dans un sens et dans l'autre, on voit que deux rayons doivent se détruire en se croisant, si, par une cause quelconque, ils arrivent au point de rencontre avec des mouvemens opposés. Une onde de l'un d'eux comprime l'éther qu'elle traverse, et, en même temps, une autre onde appartenant au second dilate ce fluide : sous ces influences opposées, il conserve son état d'élasticité normal et son immobilité. Or l'é-

ther en repos n'est pas de la lumière, pas plus que l'air en repos n'est du son.

Dans la lutte récente qui s'est établie, au milieu du monde savant, entre les défenseurs des idées de Newton et ceux de la théorie des ondes, les succès obtenus par ces derniers ont d'abord été contestés. Mais, quand Fresnel eut mis hors de doute le principe des interférences, quand il fut parvenu à déduire d'un petit nombre de suppositions simples et fécondes un enchaînement rigoureux de tous les faits de l'optique, et leur explication complète, jusque dans leurs moindres variétés, il fallut se rendre à l'évidence, ou reconnaître, au moins, que l'idée des vibrations était *plus heureuse* que celle de l'émission. Que le parti réduit au silence cherche, tant qu'il voudra, une excuse de sa défaite dans le *rare bonheur* de ses adversaires : pour nous, qui ne voulons que la vérité, nous adopterons les principes de Fresnel comme offrant un guide certain pour l'explication des phénomènes de l'optique.

Il faut voir maintenant s'ils s'appliqueront avec la même rigueur aux phénomènes de la chaleur.

Remarquons d'abord que ces phénomènes peuvent se diviser en deux grandes séries : à la première appartiendront tous ceux qui sont relatifs à la propagation de la chaleur, soit dans l'espace, soit à travers les corps : la seconde comprendra les effets que la chaleur, interposée dans la matière, lui fait éprouver.

Par cette division, la question se trouve considérablement restreinte : on n'a plus à s'occuper des faits qu'embrasse la première série. A chacun d'eux correspond un fait analogue en optique, en sorte que leur

explication est ramenée à celles que Fresnel a données pour cette dernière branche de nos connaissances. Il est vrai qu'au milieu de ces analogies il existe quelques différences ; mais elles ne portent point sur les lois physiques des phénomènes : elles résultent uniquement des impressions diverses produites sur nos organes. Nous n'avons pas besoin, par exemple, d'instrumens habilement combinés pour reconnaître qu'un verre rouge ne se laisse traverser que par la lumière rouge : il a fallu, au contraire, un appareil d'une excessive précision pour nous démontrer la multiplicité de nature de l'agent calorifique. Cela provient, sans doute, de ce que l'œil est doué d'une délicatesse infiniment supérieure à celle du toucher ; et, tandis que le sens de la vue apprécie les moindres nuances des couleurs, l'organe grossier du tact est affecté de la même manière par toutes les diathermansies du calorique. Ce n'est point au physicien qu'il appartient de rechercher les causes de cette inégale sensibilité : dès que les nerfs sont frappés, sa science est à son terme ; tout ce qui suit rentre dans le domaine de la physiologie.

Avec cette sage réserve, les difficultés disparaissent : sous des traits communs qui rappellent l'unité de leur origine, les deux agens qui nous occupent présentent des caractères distinctifs qui donnent à chacun d'eux sa physionomie, son allure. Ces caractères, on les attribuera, soit à la vitesse plus ou moins grande des oscillations, soit à la nature plus ou moins complexe de ces mouvemens atômiques. Je m'arrête quelques instans à ce dernier avis qui me paraît être le plus probable.

Un diapason ébranlé accomplit des vibrations qui le

rendent sonore. Supposons que, l'ayant suspendu à une corde, on l'écarte de la direction verticale que lui donne l'attraction terrestre : alors, tout en continuant ses vibrations, il battra, comme un pendule, une suite d'oscillations décroissantes. Ainsi les particules, entraînées par un mouvement commun, se balanceront en outre les unes autour des autres.

Semblablement, on peut imaginer que, sous des influences diverses, les atômes de l'éther reçoivent deux espèces de mouvemens. Tantôt, ils subiront simplement les impressions alternatives de compressions qui les éloigneront du corps chaud et de dilatations qui les en rapprocheront : leurs ondulations alors seront entièrement identiques avec celles de l'air, lorsqu'il sert de véhicule au son. D'autres fois, à ces impulsions uniformément réparties dans toute la masse d'une couche éthérée se joindront des agitations individuelles des molécules, qui oscilleront, par exemple, dans une direction perpendiculaire à celle du transport commun. Le premier mouvement pourra être assimilé aux battemens pendulaires du diapason ; le second représentera les vibrations par lesquelles le son prend naissance.

Si j'ai été assez heureux pour exprimer clairement ma pensée, vous comprendrez, Messieurs, que les ondulations qui constituent la chaleur ont un degré de complication moindre que les ondulations lumineuses. Le mode d'agitation que possèdent à la fois les unes et les autres expliquera les faits qui établissent entre les deux agens une ressemblance frappante : l'ébranlement particulier qui caractérise la lumière rendra compte des phénomènes spéciaux à celle-ci.

Peut-être ces idées vous paraîtront-elles des spécu-

lations vagues et sans fondement : mais, Messieurs, elles ont subi l'épreuve de calculs positifs qui les ont pleinement confirmées. Les lois de la réflexion, par exemple, sont les conséquences rigoureuses des ondulations simples, et, vous le savez, l'expérience les a trouvées identiques pour la chaleur et pour la lumière. Mais la double réfraction, cette propriété curieuse qu'ont certains cristaux d'offrir une double image des objets qu'ils séparent de l'œil, ne peut se déduire des considérations analytiques sans l'introduction des vibrations latérales des particules éthérées.

Les effets que j'ai classés dans la seconde série présentent plus de difficultés, ou du moins leurs explications sont enveloppées d'une plus grande incertitude : car je ne sache pas que, jusqu'à présent, aucun géomètre en ait fait l'objet de recherches mécaniques bien exactes. Je serai donc réduit à vous proposer ici des aperçus généraux qu'il appartiendrait à des talens supérieurs au mien de soumettre à un examen plus profond.

Lorsque la chaleur absorbée par un corps s'est répartie dans sa masse, deux effets simultanés se sont produits : au toucher, le corps nous fait éprouver une sensation plus énergique ; les modifications qu'il a subies nous sont annoncées par ce *je ne sais quoi*, que nous désignons sous le nom de *température*, et que nous ne pouvons définir. En même temps, les dimensions du corps se sont agrandies, et c'est parce que l'élévation de la température et la dilatation sont choses inséparables que nous nous servons de l'une pour mesurer l'autre.

Quelquefois pourtant, ces deux effets disparaissent :

le corps solide devient liquide, le liquide se transforme en vapeur. La glace a-t-elle atteint la température de 0° ? Si vous lui communiquez une dose nouvelle de calorique, vous la verrez se fondre. En vain la soumettriez vous à l'activité du foyer le plus ardent ; sa température ne s'élevera point. Elle dissimulera, rendra *latente* toute la chaleur qu'elle recevra, jusqu'au moment où sa conversion en eau sera complète.

Cette absorption du calorique pendant la fusion des corps nous fournit le moyen le plus rationnel de comparer les intensités de cet agent. Veut-on découvrir si l'application d'une même quantité de chaleur à deux corps, de poids égaux, mais de nature différente, échauffera ces deux corps du même nombre de degrés ? Après leur avoir donné une température égale, on les refroidira l'un et l'autre jusqu'à 0°, en employant toute la chaleur qu'ils laisseront échapper à fondre de la glace. La répétition d'un effet toujours semblable exige évidemment la répétition d'une force constamment identique. Une quantité double ou triple de glace fondue résultera donc d'une quantité double ou triple de chaleur, de sorte qu'on évaluera la proportion de cette dernière que l'on ne peut voir, par la quantité de glace fondue que l'on pourra peser.

Par l'application de ce procédé, on reconnaît que des substances différentes ayant le même poids ont besoin de quantités de chaleur très-inégales pour s'élever d'un même nombre de degrés, et en même temps on détermine les rapports de ces quantités de chaleur à celle qui peut fondre un kilogramme de glace. Ces rapports sont désignés sous le nom de capacités calorifiques.

Cet exposé sommaire permet de résumer ainsi les faits que notre théorie doit embrasser : définir la température, expliquer la dilatation, les changemens d'état et la dissimulation de chaleur qui les accompagne, rendre compte de l'inégalité des capacités calorifiques.

La température sera l'amplitude des oscillations des atômes, comme, en acoustique, l'intensité du son est l'étendue des excursions des particules vibrantes. Pour parler en termes plus précis, rappelons que l'effet utile et sensible d'une force a pour mesure le produit de la masse à laquelle elle s'applique par le carré de la vitesse qu'elle lui communique, produit que les mécaniciens appellent *force vive*. Nous donnerons alors une définition exacte de la température, en disant que ce mot exprime la force vive des atômes ébranlés. Lorsque cette force sera la même dans deux corps en contact, il n'y aura entre eux aucun échange de mouvement, et l'égalité de température ne sera que l'égalité des forces vives des atômes.

Considérez une file d'atômes à l'instant où ils s'écartent les uns des autres ; elle va prendre un allongement d'autant plus considérable que cet écartement le sera lui-même davantage. Par le mouvement opposé, elle se raccourcira ; mais d'autres files, entrant dans la phase première de vibrations, s'allongeront à leur tour. En sorte que, par ces gonflemens continuels de certaines séries de molécules, le corps nous paraîtra d'autant plus volumineux que ces gonflemens seront plus forts ou la température plus élevée.

Lorsqu'on pince une corde fortement tendue, elle cède à l'impulsion et devient sonore : si l'on cherche à l'écarter un peu trop, elle se rompt avec violence.

C'est là une grossière image de ce que les corps éprouvent dans leurs changemens d'états. La rupture de la corde provient de ce que ses molécules, soumises à leur action mutuelle, ne peuvent point subir tous les mouvemens ; il en est d'incompatibles avec la liaison de ses parties. Pareillement, lorsque l'impulsion de l'éther imprime aux atômes d'un corps des agitations qui ne peuvent s'accorder avec leur union actuelle, la limite des vibrations qu'ils peuvent accomplir est dépassée : ils ne reviennent plus dans leurs positions primitives, et, prenant d'autres arrangemens, ils se transforment en un corps nouveau.

Tout l'effort du fluide propagateur pour augmenter la vitesse des particules, se trouve ainsi détourné dans la production d'un autre effet ; la force qu'il leur communique n'a d'autre résultat que de changer leurs dispositions relatives, mais elle est impuissante pour amplifier leurs excursions ou élever leur température.

Tels sont les principes qui me paraissent propres à ramener à une explication naturelle et tout-à-fait mathématique les variations de volume, les changemens d'états et l'absorption de chaleur latente qui les accompagne. L'inégalité des capacités calorifiques se conçoit avec la même facilité.

J'ai appelé température la force vive des atômes, et j'ai réduit l'égalité de température entre deux corps à celle de la force vive de leurs atômes. Il résulte de ces définitions que, lorsqu'on échauffe deux corps d'un même nombre de degrès, la force vive atômique augmente, dans chacun d'eux, d'une égale quantité ; que, par conséquent l'atôme de l'un et de l'autre reçoit l'impulsion d'une même puissance, ou, en d'au-

tres termes, la même quantité de chaleur. Mais sous des poids égaux, des corps différens contiennent des nombres inégaux d'atômes : la quantité de chaleur prise par chacun des atômes sera donc diversement multipliée dans un même poids de substances différentes, et, par cette inégale répétition, formera des sommes nécessairement différentes.

Ici, Messieurs, permettez-moi une ligne de calculs simples qui rendront plus claire la déduction d'une conséquence importante.

Dénotons par n et n' les nombres d'atômes contenus dans un kilogramme de deux corps, par p et p' les poids de ces atômes, en sorte que l'on ait $np=n'p'=1$ kilogramme. Appelons q la quantité de chaleur que prend un atôme, quand la température s'élève d'un degré ; nq et $n'q$ seront les expressions des quantités de chaleur capables d'élever d'un degré les 2 kilogrammes que nous considérons ; ce seront, en d'autres termes, les capacités calorifiques des corps dont ces kilogrammes sont formés ; en sorte que, ces capacités étant désignées par c et c', nous aurons : $c=nq$, $c'=n'q$, ou $\frac{c}{c'}=\frac{n}{n'}$; mais l'égalité $np=n'p'$ donne $\frac{n}{n'}=\frac{p'}{p}$, d'où il résulte $\frac{c}{c'}=\frac{p'}{p}$, ou bien $cp=c'p'$. Résultat remarquable qui s'énonce ainsi : le produit de la capacité calorifique d'un corps par le poids de l'atôme est un nombre constant. Cette loi, qui peut avoir une grande utilité en chimie, se trouve confirmée par l'expérience, comme l'a remarqué le premier M. Dulong. En l'appliquant aux corps élémentaires dont le poids atômique est admis de tous les savans, on trouve

des résultats qui ont pour moyenne le nombre 0,3755, et chacun d'eux diffère si peu de ce nombre lui-même que les différences retombent dans les erreurs des observations.

NOMS des CORPS.	CAPACITÉS CALORIFIQUES	POIDS ATOMIQUES.	PRODUITS.
Plomb . . .	0,0293	12,95	0,3794
Étain . . .	0,0514	7,35	0,3779
Fer	0,1105	3,39	0,3746
Soufre. . .	0,1880	2,01	0,3779
Platine. . .	0,0314	12,34	0,3875
Zinc. . . .	0,0927	4,03	0,3736
Tellure .	0,0912	4,01	0,3657
Nickel. . .	0,1055	3,69	0,3893

Ce développement d'un fait tout particulier sortait des limites que je m'étais imposées, puisque j'avais voulu me borner à quelques considérations générales ;

mais j'ai pensé qu'il ne serait point hors de propos d'appliquer la théorie que mon but était de défendre à un exemple qui lui donne la prééminence, puisque la loi de M. Dulong s'en déduit avec rigueur et facilité, tandis qu'elle paraît inexplicable dans le système de l'émission.

RÉSUMÉ

DES

RECHERCHES DE M. MELLONI

SUR LA CHALEUR,

PAR M. POLLET.

MESSIEURS,

PARMI les travaux qui doivent contribuer d'une manière efficace au progrès des théories physiques, viennent se placer au premier rang ceux de M. Melloni, sur la chaleur, en 1833 et en 1835. Ses mémoires, relégués dans les recueils scientifiques, n'ont pu trouver place jusqu'ici que dans un petit nombre d'ouvrages élémentaires : aussi, ne sont-ils guère connus que de ceux que leur profession oblige à se tenir au courant des découvertes récentes. Le haut intérêt qu'ils présentent, la précision remarquable des expériences qui s'y trouvent décrites, les rendent pourtant dignes de figurer à l'avenir dans tout enseignement qui s'élève au-dessus des premières notions. Permettez-moi, Messieurs, de vous en présenter le résumé rapide : je vous indiquerai le but que l'auteur s'est proposé, la marche

qu'il a suivie pour l'atteindre, les résultats qu'il a obtenus.

Lorsqu'on veut décrire les effets de la chaleur, on est presque toujours obligé d'adopter, au moins dans le langage, une hypothèse sur la nature de cet agent. Comment exprimer, par exemple, cet échange qui s'établit entre les corps chauds et l'espace qui les environne? On a coutume de dire que les corps chauds rayonnent du calorique dans toutes les directions. Enoncer ainsi le fait, c'est évidemment supposer l'émission d'une substance engagée primitivement dans la masse échauffée : car, à coup sûr, si l'on regardait la chaleur comme le résultat d'ondulations excitées dans un fluide qui remplirait tout l'espace, on ne parlerait pas plus de rayonnement du calorique qu'on ne parle de rayonnement du son. Sans me prononcer en faveur d'aucun système, je conserverai les termes consacrés par l'usage ; mais j'avais besoin de vous expliquer la valeur que je leur attribue, puisqu'ils seront conformes à une hypothèse que je ne prétends pas accepter.

C'est un fait bien connu que les rayons calorifiques traversent librement l'atmosphère, sans être arrêtés ou absorbés dans leur course. Une observation bien simple met cette vérité à l'abri d'aucun doute : placés devant la porte entr'ouverte d'un poêle, nous éprouvons la double impression du courant d'air froid qui s'élance du dehors pour alimenter la combustion, et de la chaleur qui, par un mouvement opposé, vient du foyer jusqu'à nous. En vain même agiterait-on l'air situé devant la porte du poêle ; on ne saurait déranger la marche des rayons.

La plupart des corps solides transparens laissent aussi

à la chaleur un libre passage : personne n'ignore, par exemple, que le soleil élève rapidement la température d'un appartement dont les fenêtres sont closes. Ce phénomène avait été reconnu depuis long-temps, mais on était loin de s'accordor sur l'explication qu'il fallait en donner.

L'opinion la plus commune était que la chaleur, absorbée par la face antérieure de la lame, s'y accumulait peu à peu, et qu'elle se propageait ensuite de couche en couche jusqu'à la seconde surface, où elle recommençait à rayonner. Ainsi, la transmission de la chaleur était le résultat de la conductibilité, et les corps diaphanes ne la propageaient que par l'échauffement successif de leurs différentes couches, comme auraient pu le faire des substances d'une opacité complète.

Cette manière de voir ne saurait cependant soutenir un examen attentif. Il ne s'écoule pas de temps appréciable entre le moment où l'on ouvre le volet d'une chambre noire, pour laisser tomber sur les vitres les rayons du soleil, et celui où un thermomètre placé dans cette chambre, à peu de distance de la fenêtre, commence à s'élever. En considérant l'extrême difficulté avec laquelle le verre conduit le calorique, on voit bien que cet échauffement instantané est en opposition formelle avec l'explication que nous réfutons.

Elle a, d'ailleurs, été renversée par des expériences directes et ingénieuses. On fixa verticalement au tuyau d'une fontaine un ajutage de deux lames de verre parallèles : l'eau s'étendit ainsi en une nappe d'un quart de ligne environ. On plaça d'un côté un thermomètre à air, et de l'autre un fer chaud : le thermomètre monta sensiblement. Or, il est évident que, dans ce

cas, la propagation successive par les différentes couches de l'écran sans cesse renouvelé ne pouvait s'effectuer. Il fallut donc admettre que les rayons de chaleur traversaient, *d'une manière immédiate*, des substances diaphanes, autres que l'air atmosphérique. Des observations semblables, exécutées sur des plateaux de verre animés d'un mouvement de rotation très-rapide, conduisirent au même résultat.

Delaroche, qui démontra le premier cette transparence de certains corps pour la chaleur, se livra à quelques essais pour en découvrir les lois ; mais ses recherches incomplètes laissèrent de nombreuses lacunes que M. Melloni s'est proposé de remplir.

La partie principale de son appareil est un thermomètre fort sensible auquel il donne le nom de *thermo-multiplicateur*. Soixante petits arcs métalliques sont implantés dans un cercle non conducteur de l'électricité : chacun d'eux est formé d'une lame de bismuth et d'une lame d'antimoine soudées bout à bout. L'extrémité libre de l'antimoine de chaque petit arc est soudée à celle du bismuth de l'arc précédent, en sorte que toute la série forme une courbe sinueuse, perpendiculaire au plan du cercle qui la soutient, et présentant un égal nombre de soudures de part et d'autre de ce plan. Les bouts libres des deux arcs extrêmes sont, au moyen de fils métalliques, en communication avec les rhéophores d'un galvanomètre. Si l'on tourne l'une des faces du cercle vers un corps échauffé, la chaleur émise par celui-ci élève la température de toutes les soudures voisines, sans affecter celles que le cercle soustrait à son influence. Un courant thermo-électrique s'établit alors dans tous les contours des arcs métalli-

ques et du galvanomètre, dont l'aiguille éprouve une déviation d'autant plus forte que ce courant a plus d'énergie.

Telle est, Messieurs, la délicatesse de ce précieux instrument qu'il est influencé par la chaleur de la main placée à 25 ou 30 pieds, et que l'effet est instantané. Ainsi, les plus faibles doses de chaleur sont rendues sensibles : un nouveau monde est, pour ainsi dire, dévoilé ; et, de même que la lumière, le calorique possédera désormais un microscope.

La source de chaleur employée par M. Melloni était une petite lampe de Locatelli, placée sur un support dont la distance au thermo-multiplicateur pouvait être changée par un mouvement doux et facile. Pour modifier le rayonnement de la flamme, il l'entourait, tantôt d'une spirale de platine qui devenait subitement incandescente, tantôt d'un mince fourreau de cuivre qui prenait une température de 400° centigrades environ.

Entre la source et le thermo-multiplicateur était placé un diaphragme percé d'une petite ouverture : de cette façon, l'instrument thermométrique ne pouvait recevoir d'autres rayons que ceux qui traversaient l'ouverture.

Cette description sommaire, dans laquelle j'ai omis plusieurs détails de perfectionnement, suffira pour faire comprendre la marche des expériences.

La lampe étant disposée à une distance convenable pour que l'aiguille indicatrice du galvanomètre marque 30° de déviation, on intercepte le rayonnement par un écran que l'on place entre l'ouverture du diaphragme et la source de chaleur ; l'aiguille revient au zéro de

sa division. On établit alors contre l'ouverture une pla que de verre, et l'on pousse le diaphragme à une distance à peu près égale entre le thermo-multiplicateur et la lampe. On ôte l'écran opaque ; les rayons traversent le verre, tombent sur les soudures et font aussitôt mouvoir l'aiguille du galvanomètre. Après un certain nombre d'oscillations décroissantes, dont la durée totale est d'une minute et demie, elle parvient enfin à une position d'équilibre dans laquelle elle se fixe. Cette déviation de l'aiguille annonce bien que le thermo-multiplicateur reçoit du calorique, mais il faut prouver que ce calorique a traversé la lame de verre par un rayonnement direct, et non par l'échauffement successif de ses différentes couches. Deux sortes de preuves mettent cette vérité hors de doute.

On répète l'expérience sur d'autres lames diaphanes ayant des épaisseurs très-différentes, depuis un centième de ligne jusqu'à cinq ou six pouces : l'aiguille éprouve des déviations plus ou moins grandes, mais le temps nécessaire pour atteindre la position d'équilibre est toujours le même. Enfin, si l'on note le temps qu'il faut à l'aiguille pour arriver à 50°, lorsque les rayons tombent directement sur les soudures, on le trouve encore d'une minute et demie. La constance d'un tel intervalle, dans des circonstances si variées, ne montre-t-elle pas avec la dernière évidence que les déviations résultent exclusivement de la chaleur qui arrive sur le thermo-multiplicateur, par le seul mode de transmission instantanée ? Mais, en opérant sur des écrans opaques, on peut avoir une preuve directe de cette proposition.

Aux lames transparentes employées jusqu'ici, on subs-

titue des lames opaques : c'est une plaque de verre noircie à l'encre de chine sur l'une de ses faces, une lame de cuivre noircie sur les deux faces, une plaque mince de bois, ou bien enfin une simple feuille de papier. Les rayons calorifiques, tombant sur la face antérieure de l'une de ces substances, l'aiguille demeure stationnaire. Et pourtant, il est incontestable que l'échauffement que ces substances éprouvent est au moins égal à celui des plaques diaphanes.

Voilà donc une méthode d'observation dans laquelle les déviations de l'aiguille indicatrice proviennent *uniquement* de la chaleur qui traverse, *d'une manière immédiate*, les écrans translucides placés devant l'ouverture du diaphragme. J'en ai décrit les principes un peu minutieusement peut-être, mais les détails dans lesquels je suis entré, éviteront pour la suite des répétitions fastidieuses.

Le premier problème qui se présente dans la série des questions relatives au passage de la chaleur rayonnante à travers les corps solides, c'est de déterminer l'influence que le degré de poli exerce sur la quantité de rayons transmis. A cet effet, M. Melloni plaça successivement devant l'ouverture du diaphragme des plaques de verre réduites à une épaisseur commune de $0^m,008$. Ces plaques étaient des fragmens d'une même glace usés de manière à former une série complète de surfaces planes plus ou moins finement travaillées, depuis le premier dégrossage jusqu'au poli le plus parfait. Les déviations de l'aiguille ont varié, pour ces différentes pièces, de 5° à 19°. Ainsi, pour la chaleur comme pour la lumière, le rayonnement à travers un

milieu diaphane est d'autant plus grand que la surface est plus polie.

Des procédés analogues et sur lesquels il me paraîtrait superflu d'insister, ont servi à déterminer l'influence de l'épaisseur, l'un des élémens les plus essentiels à connaître. De nombreuses vérifications ont constaté les faits aperçus à cet égard par Delaroche : la chaleur, en rayonnant à travers un corps, éprouve de sa part une perte d'autant plus grande qu'elle parcourt une plus grande étendue, mais la diminution que subit son intensité n'est point proportionnelle à cette étendue : en d'autres termes, les rayons qui ont traversé une première lame sont absorbés en moindre proportion, lorsqu'ils en traversent une seconde.

Ces résultats sont importans sans doute, mais ils ne font que confirmer des résultats antérieurs, ou justifier des prévisions que l'analogie de la chaleur et de la lumière avait, dès long-temps, suscitées. Ceux qu'il me reste à rapporter sont d'une portée bien supérieure : ils me paraissent propres à établir la théorie de la chaleur sur des bases toutes nouvelles.

Des lames différentes, placées successivement devant l'ouverture du diaphragme, font éprouver à l'aiguille des déviations très-variables. Afin de mettre dans tout son jour une conséquence qui en résulte et qui peut devenir un principe fondamental, je citerai quelques données.

Sous l'influence d'une lame de verre de 3^{mm} d'épaisseur, l'aiguille éprouve une déviation de 21°. Elle retourne à 28° par l'interposition d'une plaque de sel gemme, parfaitement diaphane et de la même épaisseur. Une pareille plaque de cette espèce d'alun qui,

à cause de sa parfaite transparence, reçoit dans le commerce le nom d'*alun de glace*, la fait retomber à 4°. Ainsi des plaques également diaphanes et également épaisses ne sont pas susceptibles de transmettre la même quantité de chaleur rayonnante.

Qu'à la plaque d'alun, on en substitue une autre de cristal de roche *enfumé*, épaisse de 86 millimètres, l'aiguille ira s'arrêter à 19°. La couleur brune du cristal employé par M. Melloni était si fortement prononcée, qu'en le posant sur une page imprimée en gros caractères et exposée au grand jour, on ne pouvait même pas distinguer les lettres; le papier et les caractères se confondaient complètement et formaient une teinte noire uniforme. Il peut donc arriver que, de deux corps, celui-là transmette le plus de chaleur rayonnante qui sera le plus épais et le moins transparent.

Enfin, certains verres noirs, d'une opacité complète, que l'on emploie dans la construction des miroirs pour la polarisation de la lumière, transmettent une quantité notable de rayons calorifiques.

Il résulte évidemment de ces faits que *la faculté que possèdent les corps de se laisser traverser par la chaleur rayonnante diffère essentiellement de leur transparence pour la lumière.* Il faut donc distinguer avec soin les corps de facile transmission calorifique des corps de facile transmission lumineuse, et désigner les premiers par des dénominations différentes de celles que l'on donne aux seconds. M. Melloni propose de les appeler *transcaloriques*, ou *diathermanes*, par analogie avec les mots translucides et diaphanes, que l'on emploie pour les corps doués de la même propriété relativement à

la lumière. Il adopte le nom d'*athermanes* pour les substances opaques, par rapport au calorique.

Les rayons émergens de chaque lame, exposée à la même source, donnant une élévation de température plus ou moins grande, lorsqu'ils tombent sur le corps thermoscopique de l'appareil, on en déduit immédiatement que la quantité de chaleur qui passe à travers un écran donné varie avec sa composition et son épaisseur. Mais cette *différence de quantité* est-elle bien la seule qui existe entre les rayons immédiatement transmis par les corps de diverse nature? Nous allons en juger par quelques expériences.

Si l'on fait arriver, sur le thermomultiplicateur, les rayons de la lampe Locatelli, après qu'ils ont traversé une lame de substance peu diathermane, telle que l'acide citrique, on obtient un effet assez faible dans le cas ordinaire où l'action totale et directe équivaut à 30° du multiplicateur; mais on peut l'augmenter en approchant la source de chaleur. Je suppose donc que l'on ait produit, *à travers l'acide citrique*, une déviation de 30° sur le galvanomètre. Les choses étant dans cet état, on interpose une lame d'alun, de manière que les rayons émergens de l'acide citrique soient forcés de la traverser avant d'arriver au corps thermoscopique : l'aiguille aimantée ne descend que de 3 ou 4 degrés.

Maintenant, on recommence l'opération sur une autre substance différente de l'acide citrique, sur du verre, par exemple; c'est-à-dire que l'on fait varier la position de la lampe jusqu'à ce que l'on obtienne encore une déviation de 30° par l'action de la chaleur rayonnante *à travers le verre :* puis, on interpose la

lame d'alun. L'index magnétique ne retombe plus seulement de 3 ou 4°, comme dans le cas de l'acide citrique, mais il éprouve un mouvement rétrograde si prononcé qu'il vient se placer à très-peu de distance du zéro de son échelle. En variant la nature des lames, on trouve des résultats analogues.

On voit que des rayons *de même intensité*, qui sortent de corps diathermanes différens, sont inégalement transmissibles à travers la même plaque d'alun. Ainsi se trouve découverte une vérité nouvelle et imprévue : la chaleur n'est pas unique dans sa nature ; elle n'est ni plus simple, ni plus homogène que la lumière. De même que les couleurs du spectre manifestent la composition des rayons lumineux, la transmission de la chaleur à travers les corps démontre la multiplicité des espèces de calorique, émises par une même source. C'est une sorte de *coloration invisible*, que le microscope thermométrique nous a dévoilée.

L'explication de l'inégale intensité de la chaleur transmise à travers les divers corps diathermanes est par là ramenée à ses véritables principes. Il est incontestable, en effet, que ces corps n'offrent pas un égal accès aux rayons de toute espèce, puisque l'alun, par exemple, se laisse traverser par ceux qu'a propagés l'acide citrique, et qu'au contraire il absorbe complètement ceux qui sortent du verre. En cela, les corps diathermanes agissent absolument sur la chaleur comme les milieux colorés sur la lumière. Vous le savez, Messieurs, lorsqu'on expose successivement un même verre coloré à des lumières de différentes couleurs, celles qui possèdent la même teinte que le verre passent en abondance ; les autres sont presque totalement inter-

ceptées. Semblablement, chaque substance diathermane jouit d'une *couleur calorifique* qui lui est propre : parmi les rayons qu'elle reçoit d'une source, elle admet ceux dont la teinte se rapproche de la sienne, en arrêtant et absorbant tous les autres. Si la couleur calorifique de deux lames superposées est la même ou du moins analogue, les rayons sortis de la première ont une nuance qui les rend aptes à passer facilement dans la seconde : c'est le cas de l'acide citrique et de l'alun. Mais, si les deux substances ont une coloration en quelque sorte opposée, les rayons émergens de la première lame sont absorbés plus ou moins complètement dans l'intérieur de l'autre : c'est le cas du verre et de l'alun. Transparens l'un et l'autre pour la chaleur, ces deux corps superposés forment un système d'une opacité absolue, de même que deux plaques de verre, l'une rouge et l'autre verte, produisent une obscurité totale.

La coloration calorifique de la matière ou de la chaleur elle-même devant être à l'avenir un élément essentiel de toute théorie relative à cet agent, il importe de la désigner par une expression spéciale, afin d'éviter toute confusion avec les couleurs proprement dites : M. Melloni adopte celle de *diathermansie*.

Après avoir constaté la nature multiple des rayons émanés d'une source, il était curieux de rechercher si la même composition se conservait pour les rayons envoyés par toute autre source.

Rappelez-vous, Messieurs, que l'aiguille indicatrice, déviée à 30° par le rayonnement direct de la lampe Locatelli, s'est abaissée à 21° par l'interposition d'une lame de verre ; qu'elle est retournée à 28° sous l'in-

fluence d'une plaque de sel gemme, et retombée à 4° lorsque l'écran diathermane était une plaque d'alun.

Si l'on entoure la flamme de la lampe d'une spirale en platine, et qu'on la rapproche convenablement pour reproduire par le rayonnement direct une déviation de 30°, qu'alors on fasse passer les trois plaques derrière l'ouverture du diaphragme, on voit l'aiguille tomber à 0° pour l'alun, s'élever à 28° pour le sel gemme, et redescendre à 14° pour le verre.

La même expérience, étant répétée sur les rayons lancés par le fourreau de cuivre à 400°, donne une transmission nulle pour l'alun ; 2° seulement pour le verre ; mais l'index se soutient encore à 28°, lorsqu'on interpose le sel gemme.

Ainsi le platine incandescent et le cuivre échauffé n'émettent aucun rayon de même diathermansie que l'alun : du premier de ces corps, il part des rayons de la diathermansie du verre, mais ils sont beaucoup moins nombreux que dans le rayonnement de la flamme ; et ils s'anéantissent presqu'entièrement dans le cuivre à 400°.

Ces faits n'auraient-ils d'intérêt que pour la science, et l'industrie ne pourrait-elle pas en tirer quelque profit ? Toutes les espèces de chaleur sont-elles également propres à la production de tous les effets ? S'il en est une qui, dans certaines circonstances, soit capable d'une action plus énergique, ne trouverait-on pas une immense économie dans l'emploi du combustible qui la rayonnerait le plus fortement ? Il me semble, Messieurs, que cette question mérite un examen attentif et des recherches précises.

Vous avez pu remarquer, dans ce qui précède, que

le sel gemme donne, à toutes les sources, une transmission invariable de 28° sur 30 : ce corps paraît donc transmettre indifféremment et dans la même proportion toutes les espèces de chaleur. Cela se vérifie effectivement, lorsqu'on répète sur cette substance les expériences que j'ai indiquées plus haut, en parlant du rayonnement à travers deux écrans successifs. Le sel gemme est donc un diathermane universel, propageant les rayons de toutes les diathermansies, comme une lame de verre incolore propage les rayons lumineux de toutes les couleurs.

Cette propriété a permis à M. Melloni de se livrer à quelques recherches nouvelles dont je me bornerai à vous indiquer les résultats principaux : je craindrais d'être inintelligible, si je cherchais à vous donner de vive voix et sans dessin la description de l'appareil destiné aux expériences.

Tout le monde sait que la concentration des rayons solaires au foyer d'une lentille produit une chaleur locale assez intense, mais on a douté long-temps que ce fût l'effet d'une réfraction de la chaleur. On expliquait le fait par un échauffement inégal des différentes parties du verre : la chaleur, disait-on, s'accumule vers le centre ; les bords se refroidissent promptement, à cause de leur peu d'épaisseur ; il n'est pas étonnant, d'après cela, de voir le thermomètre monter plus rapidement quand il se trouve placé sur le prolongement de l'axe de la lentille que dans toute autre direction. Je ne fais, Messieurs, que vous répéter cette explication, dans les termes même où je l'ai trouvée ; car, à vrai dire, elle me paraît si peu claire que je n'aurais point osé me hasarder à y changer un seul mot.

Pour lever tous les doutes à cet égard, M. Melloni s'est attaché à constater la réfraction des rayons calorifiques à travers un prisme de sel gemme, et les résultats ont réalisé son espoir. Il a reconnu que les rayons de toutes les diathermansies sont susceptibles de réfraction comme les rayons lumineux, qu'en outre, ils sont inégalement réfrangibles.

Vous apercevez sur-le-champ combien ces phénomènes rendent le sel gemme précieux pour l'étude de la chaleur rayonnante. S'agit-il de propager à de grandes distances l'action d'un corps chaud de petites dimensions? On le fixera au foyer d'une lentille de sel gemme, qui réfractera les rayons, et les fera sortir parallèlement à l'axe, en formant un vrai *phare de chaleur*. Veut-on rendre sensibles des rayons extrêmement faibles lancés par une source quelconque? On les recevra sur une pareille lentille, au foyer de laquelle on placera un instrument thermométrique. On peut obtenir, par ce moyen, sur un simple thermomètre différentiel, des signes très-marqués de la chaleur qui part d'un vase fort éloigné, contenant de l'eau tiède.

Je borne ici, Messieurs, l'exposé que je me proposais de vous présenter. Il est incomplet, sans doute : si j'avais voulu vous parler de tout ce que les mémoires de M. Melloni contiennent d'important, il m'aurait fallu les transcrire tout entiers. Du moins, je vous en ai cité les faits les plus saillans, et j'espère les avoir assez fidèlement reproduits pour que vous les ayez entendus avec quelque intérêt

MÉMOIRE

SUR LE SANG,

CONSIDÉRÉ COMME CAUSE PRIMITIVE DES MALADIES.

PAR LE D.r ROUTIER.

MESSIEURS,

QUAND au commencement de ce siècle, le solidisme, cette doctrine médicale, qui fait dépendre toutes les maladies de l'altération des solides, s'établit en vainqueur sur les ruines de l'humorisme galénique et chimiatrique, par l'apparition de la nosographie philosophique du professeur Pinel, qu'il sera toujours juste de proclamer le législateur de la médecine philosophique moderne, une grande révolution s'opéra dans les sciences et dans les doctrines médicales, le jargon humoral, la polypharmacie qui depuis Gallien régnaient en maîtres dans les écoles de médecine, comme le péripatétisme dans celles de philosophie disparurent sous la force entraînante du raisonnement et sous les traits non moins puissans de la satire et de la critique. Le ridicule jeté avec tant de verve et de génie par le grand poëte à qui une noble inspiration à la-

quelle vous vous êtes associés va élever un monument national. Le ridicule jeté sur le langage et les doctrines des médecins de son siècle a plus contribué en France à leur chûte que les écrits et les travaux des érudits.

C'est une chose digne de remarque dans l'histoire des sciences que l'humorisme dont Galien, qui fut le médecin le plus savant de l'antiquité s'il n'en fut point toujours le plus judicieux, fit un dogme fondamental qui eut pendant long-temps autant de partisans que les écrits de son fondateur eurent d'autorité et de lecteurs, tomba en discrédit en même temps que la philosophie d'Aristote, qui eut bien elle une autre universalité. Ces révolutions s'opérèrent dans la dernière moitié du dix-huitième siècle.

Mais ces révolutions entraînèrent-elles la chûte d'erreurs absolues, de systèmes dénués de vérité, ou de tout ce qui pouvait les recommander même à ceux qui abordèrent l'étude de la science avec une foi et une conviction qui leur étaient opposées. Non sans doute, leur long règne, l'éclat qu'ils jettent encore, le génie, les lumières de leurs fondateurs, les travaux des grands hommes qui les ont soutenus, commentés, agrandis, prouveraient le contraire.

La science, Messieurs, ne pêche pas par fausseté, mais seulement par insuffisance. Ce qu'on appelle une erreur dans nos systèmes ne peut être que l'omission ou la négation d'une partie de la vérité, l'erreur enfin, et qu'on ne prenne point ceci pour un paradoxe, est une vérité plus ou moins incomplète, quelque soit la témérité de son vol, le point de départ de l'esprit est toujours dans la réalité.

Et voilà pourquoi le temps, les progrès de nouvelles découvertes, des moyens d'investigations plus étendus, plus riches, font revenir les esprits sur ce qui avait été condamné péremptoirement et remettent en honneur tout ou partie des doctrines trop partialement ou trop précipitamment jugées.

Aujourd'hui pour nous en tenir à la pathologie médicale, l'humorisme dégagé de son langage barbare et de sa polypharmacie nous semble tendre vers une réhabilitation. En effet, les travaux merveilleux de la chimie organique, la perfection inouie des expériences microscopiques, qui nous font descendre dans la composition intime de nos fluides, qui nous font découvrir un monde vivant animé dans les liquides secrétés, tels que le lait et d'autres humeurs, ne permettent plus guères de regarder ces fluides secrétés et ces humeurs comme des fluides absolument passifs sans influence constitutionnelle sur l'organisme, circulant dans nos solides sans propriétés qui leur soient propres, sans action effective sur l'harmonie des fonctions qui constitue la santè, ou sur l'état de trouble qui établit la maladie.

Il n'est donné jusqu'ici à personne d'apprécier toute la portée de la révolution que doivent faire dans les sciences médicales les expériences microscopiques sur les fluides vivans et les travaux de la chimie organique placée aujourd'hui si haut dans l'opinion. Je me garderai bien d'émettre sur cette matière des idées prématurées, je reconnais à ce sujet toute mon incapacité. Mais dans les sciences, Messieurs, c'est une pensée très-philosophique que de faire (permettez-moi l'expression) à certaines époques, son inven-

taire. C'est une pratique très-sage surtout, alors qu'elles semblent disposées à changer de marche, et à se montrer sous un nouveau jour. Les sciences ne doivent se constituer que de faits observés avec bonne foi et sans esprit de secte. Si on reconnaît cette vérité, on reconnaîtra en même temps que le plus modeste observateur peut, par la publicité des faits de sa pratique, et des fruits de ses méditations, contribuer aux sages révolutions qui s'y préparent ; ou contribuer à arrêter les écarts qui saperaient les saines doctrines. C'est dans ce but qu'analysant un mémoire contenu dans le n.° de mai 1837, de la société royale de médecine de Bordeaux sur la question des maladies primitives des humeurs, j'arrêterai quelques instans votre attention sur le sang comme cause et matière des maladies.

Aucune humeur ne paraît exercer des fonctions aussi importantes, que celles qui ont été confiées au sang. Il excite et entretient l'action de tous les organes ; il est sous ce rapport le siège de la vie. Nous lisons dans la Bible : *Sanguinem quoque omnis animalis, non sumetis in cibo, enim animas eorum est in sanguine.*

Les altérations du sang par l'effet et dans le cours des maladies, sont des phénomènes qu'on ne peut nier. cette humeur prend un caractère particulier dans la chlorose, dans l'hydropisie, dans le mœlena, dans le scorbut, dans la fièvre jaune, dans le cholera, (les médecins de l'Europe en ont fait une trop longue et trop triste expérience). Et lorsqu'il existe une suppuration interne, ancienne et étendue à une vaste surface, le changement que dans toutes ces circon-

stances morbides éprouve le sang, est un phénomène organique vital.

Le fait de l'altération du sang dans les maladies est prouvé ; mais ce phénomène vital est-il la cause des maladies dans lesquelles il se montre ou bien n'en est-il que l'effet ? Voilà toute la question. Offrons à ce sujet quelques propositions tout en commentant et nous aidant de l'ouvrage que nous analysons.

Première Proposition. — On ne trouvera point étrange aujourd'hui d'après la manière dont on analyse et considère les fluides vivans, d'établir que dans les maladies des symptômes essentiels, quoique n'étant pas toujours manifestes, dénotent si le sang est affecté d'une manière primitive ou secondaire. Reconnaissant la vitalité propre du sang, il faudra prendre en considération non seulement sa constitution, mais encore ses forces, ses degrès d'énergie et d'activité ; la force et l'énergie du sang sont accrues ou dans toute l'économie par la pléthore, ou dans une partie par congestion par hypertrophie ou inflammation, elles diminuent par rapport à l'organisme entier ou en partie par consomption et *oligharmie.*

Dans la fibrine est la force du sang nommé si énergiquement par Bordeu *chair coulante.* Dans une fièvre inflammatoire, le sang tiré de la veine a d'ordinaire une consistance propre. Celui qui se coagule plus tardivement paraît recouvert d'une pellicule plus ou moins épaisse que les médecins appellent croûte inflammatoire ou phlogsitique, or dans ces fièvres inflammatoires la croûte phlogistique se forme de manière que la fibrine qui, dans l'état sain du sang, reçoit l'élément rouge ainsi que les globules, se trouve dissoute dans

le serum, et comme elle est plus légère que les autres élémens du sang, elle se montre à la surface. C'est pourquoi sous la croûte le caillot est plus relâché parce qu'il contient beaucoup moins de fibrines.

Deuxième Proposition. — Les solidistes et les médecins qui ont repoussé la doctrine des fièvres essentielles vous permettront-ils d'établir cette proposition qui tend à réhabiliter une opinion long-temps dominante dans l'enseignement?

La fièvre est augmentée par toute la force du sang pour protéger la vie, et pour éliminer tout ce qui est nuisible à la vie, et plus particulièrement tout ce qui est nuisible au sang. La fièvre vient du sang et a lieu dans le sang. La fièvre est primitive sans affection intermédiaire, et le sang est subitement affecté et excité à un mouvement fébrile.

Elle est secondaire lorsque le sang même étant d'abord affecté et le système nerveux l'étant aussi primitivement, la fièvre vient à se déclarer.

Troisième Proposition. — L'humorisme rentré dans toutes ses prérogatives fera-t-il admettre comme vraie cette troisième proposition peut-être un peu subtile?

Le sang atteint par le froid fébrile se *concentre* dans les organes intérieurs et en lui-même. Il se concentre, se coagule presque, mais pas assez fort encore; il emploie ses forces réunies, vu la diminution de la nutrition et de l'énergie accoutumée à élaborer au dedans de lui le levain morbide. De là résultent l'augmentation du mouvement, l'expansion et la chaleur fébriles. Plus la nutrition éprouve d'obstacles, plus aussi la résorbtion est grande, de manière qu'en très-peu de temps cette fièvre donne lieu à la lassitude, au dé-

périssement, à la maigreur de l'organisme. Le sang dépassant ses bornes consume l'organisme, et se consume lui-même ; c'est ce qui est évidemment démontré par la fièvre hétique.

Une conséquence de cette proposition est la suivante.

Quatrième Proposition. — La troisième période de chaque fièvre est celle où le germe, le levain de la maladie doit être expulsé par les organes des sécrétions. Elle est justement appelée crise *crisis lysis*, mot sacré et si long-temps vénéré dans les écoles. Or après la crise, le sang épuisé par des attaques intenses reprend de nouvelles forces par suite de la nutrition. On éprouve alors les douceurs du retour à la santé.

Mais ce même sang épuisé est beaucoup plus facilement excité, infecté et détruit ; les convalescens périssent plus facilement, plus promptement dans une récidive qu'on ne meurt dans une maladie primitive. Cette observation confirme notre théorie.

Cinquième Proposition. — La doctrine sur la pléthore, c'est-à-dire sur la quantité de sang qui surpasse les besoins de l'organisme sur la quantité d'un sang bon et louable, a été prise en grande considération par les médecins des premiers temps.

Mais il faut reconnaître deux espèces de pléthore.

La pléthore du jeune âge, qui se concilie fort bien avec la vigueur et la santé. Elle n'est point une maladie et ne rend par elle-même ceux qui sont sous sa puissance sujets aux maladies. Le sang ici jouit de toute sa virtualité, la source en est plus large, plus abondante ; la vie est aussi plus parfaite : un sang louable ne peut engendrer de maladie.

Mais il est une pléthore morbide.

Lorsqu'il se forme une quantité de sang plus considérable qu'il ne faut à l'organisme, lorsque ce sang n'est point élaboré, lorsqu'il est muqueux, trop lymphatique, ou de caractère veineux, alors le sang devient la cause directe d'un grand nombre de maladies. Il est très-convenable de rapporter toutes les maladies muqueuses à la pléthore lymphatique ou veineuse.

Sixième Proposition. — L'inflammation est la vie surexcitée d'une partie de l'organisme en espace et en temps. L'inflammation est une vraie génération. *Nova producuntur.* Dans l'inflammation ; la vie propre du sang paraît sous de nouvelles formes. Le mouvement se produit et se manifeste comme dans l'œuf.

Le sang dans la partie enflammée a sa force, sa circulation propres qui ne dépendent plus et ne sont plus sous la puissance du cœur.

L'enflammation ainsi que la fièvre, est primitive ou secondaire.

La primitive a lieu si le sang infecté dans quelqu'organe, se meut pour défendre sa vie, et cela incontinent.

La secondaire a lieu lorsque le système des nerfs se trouvant premièrement affecté et le sang en souffrant, l'inflammation se manifeste.

Il y a dans certains cas une inflammation totale du sang.

Quoiqu'on veuille, quoiqu'on fasse pour réduire l'inflammation au seul phénomène de la vie, accrue dans une partie. Il y a cependant certaine diathèse du sang qui prédispose et détermine des maladies aigues, inflammatoires, qui n'ont point de siége fixe et déterminé, sur tel ou tel appareil organique.

On reconnait des forces inflammatoires avant qu'on s'apperçoive clairement d'une inflammation locale, c'est-à-dire avant que la vie et la force productives soient accrues localement.

Cette diathèse vient d'une véritable pléthore, d'une surabondance d'un sang louable ; mais qui, se trouvant altéré par cause interne, ou par les choses extérieures, dépasse ses limites, sort de ses conditions, conditions propres à nourrir les organes, à entretenir la vie, et devient dans ce cas la cause réelle, quoique contestée ou niée de beaucoup de maladies qui trouvent et leur cause et leur gravité dans l'altération profonde des propriétés vitales du sang.

Ici se rapporte le choléra oriental.

Il est bien surprenant que l'empoisonnement manifeste du sang, dans cette maladie, ait été méconnu par la plupart des médecins ! Que l'affection primitive du sang ait été, pour ainsi dire, par tous, regardée comme une affection secondaire provenant de celle des nerfs et du principe de linnervation, pendant que les fonctions du système nerveux et surtout celles du cerveau ne paraissent pas même troublées dans le début, et souvent dans le cours de la maladie, tandis que le sang est démontré évidemment altéré, et corrompu dans sa nature et ses élémens dès les premières déjections de l'estomac et des intestins.

Tandis que la peau privée d'un sang vital dans le réseau capillaire, change de couleur, perd sa turgescence, sa chaleur devient bleue. Tandis surtout que l'état du sang tiré de la veine est manifestement altéré, tel qu'il le serait par l'effet des vapeurs délétères de l'alcool, de l'acide prussique, etc., etc., et que,

par l'effet des déjections séreuses abondantes, dans lesquelles semble se fondre l'économie, le sang perd l'eau, l'albumine, les sels qu'il contenait.

Voyez encore la fibrine, cette portion essentiellement vivante du sang, manquer dans celui des cholériques. Voyez le sang enfin adhérer beaucoup moins au dedans des organes, qu'il semble abandonner sidéré qu'il est par une cause, qui nous est encore inconnue.

Oui, il faut assurer que s'il est une maladie qui puisse réhabiliter l'humorisme, qui donne gain de cause aux humoristes, aux partisans de la cause primitive des maladies dans nos humeurs et surtout dans le sang, c'est le choléra oriental, et ajoutons la fièvre jaune.

NOTE

SUR LE

MÉLANGE DU SEL MARIN

AUX ALIMENTS DE L'HOMME,

PAR M. BARBIER, Médecin.

J'AI eu l'honneur de soumettre à l'académie des sciences la question suivante : Ne conviendrait-il pas, dans les instructions que reçoivent les savans qui entreprennent des voyages scientifiques, de noter le mélange du sel marin aux alimens de l'homme, comme un sujet digne de fixer leur attention ?

On sait que tous les peuples qui vivent dans l'état de société introduisent le sel dans leur nourriture. Déjà, du temps d'Homère, on regardait comme une chose très-difficile de trouver des hommes qui ne suivissent pas cette pratique. Dans l'odyssée, Tirésias dit à Ulysse : Tu reprendras le cours de tes voyages jusqu'à ce que tu découvres des peuples qui n'aient aucune connaissance de la mer, et qui n'assaisonnent pas de sel leurs alimens. Lib. XI. V. 122.

Les principes de l'hydrochlorate de soude sont-ils donc nécessaires à l'organisation de l'homme ? Ce der-

nier est-il le seul être parmi les mammifères dont le corps ait besoin de cette substance ?

Nos humeurs se détériorent, nos tissus organiques perdent leur intégrité normale, quand une certaine quantité de sel marin ne pénètre pas journellement dans la machine humaine. On raconte que des seigneurs russes qui avaient voulu faire économie de cette dépense pour la nourriture de leurs vassaux, ont vu ces derniers tomber dans un état de langueur et de faiblesse ; ils offraient une paleur morbide ; ils étaient menacés d'un œdème général ; des vers se développaient dans leurs intestins.

J'ai désiré connaître quelle était la quantité d'hydrochlorate de soude que chacun de nous employait par jour. Mes recherches m'ont conduit à cette conclusion : Tous les hommes prennent avec leur nourriture quotidienne de trois gros à une once de sel au moins. A l'hospice St.-Charles d'Amiens, qui ne renferme que des vieillards et des enfans, à la maison religieuse de la Visitation, chaque individu prend journellement avec sa nourriture trois gros de sel marin. Dans les casernes, tous les militaires consomment plus d'une once de sel marin par jour.

Les deux faits suivans me paraissent curieux. Il existe à Amiens une communauté composée de vingt religieuses, qui ne vivent que de pain et de légumes, de pommes de terre, de pois secs, de salades vertes, rarement de poissons. Elles ne boivent que de l'eau ou une bière très-faible. Ces pieuses filles ne font presqu'aucun exercice, elles passent leur vie à prier. Malgré ce régime débilitant, elles ont un bon teint, elles paraissent se bien porter : elles atteignent un

âge avancé, elles sont heureuses et contentes. Si ces religieuses peuvent se passer des excitans que contient la nourriture animale ; si elles peuvent renoncer aux épices que nous ajoutons à tous nos mêts, elles ont dû excepter le sel marin. Chacune d'elles en prend tous les jours au moins trois gros. La maison en consomme annuellement cent-cinquante livres. C'est à cet emploi du sel marin que ces religieuses doivent la bonne santé dont elles jouissent. Sans le sel marin elles seraient toutes pâles, affaiblies, dans un état d'œdème général ; leur organisation serait sans cesse menacée d'une sorte de dissolution.

Le sévère réformateur de l'ordre de la Trappe a pu imposer à ses religieux d'effrayantes austérités, vouloir le travail avec une alimentation insuffisante, ordonner un silence continu, chercher à réaliser l'état de mort pendant la vie ; mais jamais il n'a essayé de proscrire le sel marin. A l'abbaye du Gard, près Picquigny, chaque trapiste prend avec les alimens de la journée plus d'une once de sel. Si ces hommes, qui ne mangent point de viande et qui ne vivent que de légumes cuits à l'eau, de pommes de terre, de salades, de fromage de Hollande, qui ne boivent qu'une bière de médiocre qualité, offrent cependant les attributs de la santé, un bon teint, un embonpoint satisfaisant ; s'ils comptent parmi eux des septuagénaires, même des octogénaires, c'est la quantité d'hydrochlorate de soude qu'ils prennent tous les jours qui m'en fournit la raison.

Je connais plusieurs octogénaires qui font un grand emploi de ce sel, qui ont toujours eu le même goût et dont le corps se fait remarquer par une grande vigueur.

A Amiens, le pain contient de dix à douze grains de sel par livre. Dans nos campagnes, on ne fait pas entrer ordinairement de sel dans le pain, mais les ouvriers, les cultivateurs salent davantage qu'en ville leur soupe, leurs légumes et leurs viandes.

Celui qui avale dans la journée trois gros de sel marin, en a introduit dans son corps plus de huit livres au bout de l'année. A soixante ans, il en aura employé sept cent vingt livres. De même l'homme qui élève sa dose journalière de sel au-dessus d'une once par jour, en aura avalé plus de vingt-trois livres par an. A soixante ans, son corps en aura reçu presque quatorze cents livres.

Pour moi l'hydrochlorate de soude que l'homme prend avec ses alimens n'est pas simplement un assaisonnement excitant. Cet agent ne borne pas son opération à donner de la saveur à la nourriture, à développer les forces digestives, à favoriser la nutrition par l'impression de ses molécules sur tous les tissus organiques. J'assigne un rôle bien plus sérieux, plus important à l'hydrochlorate de soude; et avec les effets dont je viens de parler, il en produit d'autres qui me paraissent méconnus.

L'hydrochlorate de soude en traversant les voies digestives est presque entièrement absorbé : l'analyse chimique des excrémens de l'homme le prouve. Ensuite il y a de la soude libre dans presque toutes nos sécrétions, dans presque toutes nos humeurs : de plus on y trouve des sels à base de soude, mais l'acide hydrochlorique n'y est plus.

Je crois que l'hydrochlorate de soude qui pénètre dans l'économie animale y est décomposé par les forces

de l'organisation ; que les principes dissociés de l'acide hydrochlorique y reçoivent un emploi, une destination dont on ne se doute pas. Je crois que les éléments du sel marin sont nécessaires pour que le sang et les tissus organiques de l'homme reçoivent par la nutrition la composition qui leur convient.

Toujours il me paraît curieux de rechercher si les peuples des divers climats de la terre offrent des différences dans l'emploi du sel marin, et si l'on peut attribuer à la quantité inégale de cette substance qu'ils prennent journellement, des variations dans leur complexion, dans la nature de leurs maladies, dans leurs habitudes, dans leur longévité.

OBSERVATIONS

SUR

LA POSSIBILITÉ ET LES AVANTAGES

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA NAVIGATION SUR LES COURS D'EAU SECONDAIRES,

PAR M. MACHART FILS,

INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

AUCUNE époque ne semble avoir compris aussi bien que la nôtre l'importance des voies de communication. Jamais d'aussi grands efforts n'avaient été faits à la fois, pour perfectionner celles existantes et pour en ouvrir de nouvelles. Chaque jour, la France voit s'étendre l'immense réseau des chemins vicinaux ; les lacunes des grandes routes disparaissent, et bientôt, on peut l'espérer, le vœu universel obtiendra que les chemins de fer viennent rapprocher les points les plus éloignés du pays. D'un autre côté, tandis que l'emploi de la vapeur accélère et régularise les transports par mer, à l'intérieur, les canaux se relient et s'enchaînent; l'amélioration de la navigation des rivières complète de plus en plus le vaste système de ces communications toujours les plus économiques et, souvent aussi les plus rapides.

En comparant cependant, dans leur ensemble, les voies de terre et les voies d'eau, on reconnaît, dans le système de ces dernières, une lacune qui mérite peut-être d'être signalée.

S'il est permis de séparer, par des désignations spéciales, des intérêts qui se confondent bien souvent et se touchent toujours par leurs extrêmes, on peut dire que les voies de terre ont les chemins de fer pour la politique, les routes pour l'industrie, les chemins vicinaux pour l'agriculture. Les voies d'eau satisfont également aux deux premiers de ces intérêts ; mais elles n'ont pas été appropriées au troisième : il n'y a pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, de rivières vicinales.

L'assimilation des lignes navigables aux grandes routes, conduit si naturellement à assimiler de même les cours d'eau secondaires aux chemins vicinaux, qu'on a lieu de s'étonner de ne voir aucune tentative faite pour compléter par l'usage l'analogie établie par la nature. La cause de cette indifférence générale est sans doute la crainte des dépenses qui, au premier aperçu, peuvent sembler nécessaires. Quand on considère, en effet, les immenses ouvrages d'art des canaux; quand on songe aux réparations dispendieuses qu'ils exigent chaque année ; quand on voit, de plus, les nombreuses usines qui se disputent les eaux des rivières non navigables, il semble d'abord que jamais le résultat ne pourrait être en rapport avec les travaux qu'il exigerait ; et, lors même qu'on ne serait pas arrêté par la crainte de si grands sacrifices, on pourrait encore se demander si les cours d'eau ne sont pas plus précieux à l'industrie comme moteurs, que comme moyens de

transport, et si le pays n'aurait pas tout à perdre dans l'échange qu'il ferait de ses usines contre une route.

Sans doute, si de telles objections devaient rester sans réponse, ce serait folie que de songer à modifier l'état actuel des choses; mais il n'en est pas ainsi : les difficultés qui, au premier aperçu, peuvent sembler insurmontables, disparaissent devant un examen plus approfondi. Partout, la puissance des moyens de transport doit être proportionnée à l'étendue des distances à franchir. Ainsi, que les canaux de grande navigation soient disposés pour donner passage à des bateaux capables de recevoir toute la charge d'un navire, il suffira, pour de petites rivières appropriées au commerce restreint d'une vallée secondaire, qu'elles puissent recevoir des bateaux du port de huit à dix tonneaux. Le rapport sera ainsi à très-peu près conservé, d'une part, entre les chargemens transportés par le gros roulage des routes et ceux transportés par les canaux; de l'autre, entre le poids que reçoivent les voitures des agriculteurs et celui que pourra admettre un cours d'eau de second ordre.

Réduite à ces proportions, la navigation n'exigera plus un canal ; elle pourra se contenter du lit naturel des rivières, amélioré seulement au moyen de quelques curages, de quelques élargissemens partiels peu dispendieux. Par là, seront évités et les ruineuses indemnités de terrain, et les travaux nécessaires pour soutenir les eaux au-dessus de leur lit naturel, et ceux qu'exige la conservation des communications existantes.

Quant aux usines, de très-courtes dérivations suffiraient pour les éviter. Loin qu'elles eûssent à perdre, l'amélioration du lit, les curages régulièrement exécutés, les

digues établies sur les rives trop basses, le redressement des parties trop sinueuses permettraient, presque toujours, d'en relever le point d'eau. La seule difficulté sérieuse qui restât à vaincre, serait dans les chûtes que l'on devrait franchir à la rencontre de chaque moulin.

Mais, d'abord, si ces obstacles devaient être surmontés par l'emploi des écluses à sas, ce n'est pas dans celles construites sur les grands canaux qu'on devrait chercher le modèle de la construction, ni l'évaluation de la dépense. Deux têtes seulement en maçonnerie, des portes à un seul ventail, des sas en terre suffiraient aisément à tous les besoins; et si un tel système semblait encore trop dispendieux, ou que des éclusées trop fréquentes dûssent priver d'eau les usines, des moyens plus simples encore pourraient être mis en usage.

Quelqu'admirable que soit la découverte des écluses cette base de tout le système des canaux, si on les considère comme moyen mécanique, on ne peut se dissimuler que les écluses sont encore bien loin de la perfection. Une dépense d'eau toujours la même, quelles que soient les dimensions des bateaux, toujours bien supérieure, comme puissance motrice, a la force nécessaire pour l'élévation des poids transportés, une quantité d'action qui suffit à l'élévation des chargemens employée uniquement pour les faire descendre : telles sont les imperfections qui, au point de vue purement théorique, font d'une écluse l'une des plus mauvaises machines employées dans les arts.

La presque impossibilité d'établir des constructions assez solides, de trouver des matériaux assez résistans pour supporter l'effort qui soulèverait à sec l'immense

poids des bateaux, s'opposera sans doute long-temps encore à ce qu'aucun autre système soit employé pour franchir les chûtes des grands canaux. Mais ces difficultés disparaîtraient là où l'on n'aurait plus à soulever que de petits bateaux, dont le poids ne dépasserait pas celui que portent certaines voitures de roulage.

Nous n'examinerons pas ici, en détail, les nombreux moyens qui ont été proposés pour parvenir à ce but, sur les canaux de petite navigation: tels que plans inclinés, sas mobiles, contrepoids et surtout l'ingénieux système des parallélogrammes, qui permet d'élever un bateau sur un plan incliné sans lui faire perdre sa position horisontale. La plupart de ces procédés ont déjà été employés avec succès, et il suffit que la possibilité en soit reconnue; un usage général les aurait sans doute bientôt perfectionnés. Les usines existantes pourraient ainsi être conservées. Souvent même une augmentation de chûte ferait bien plus que les dédommager du peu de puissance motrice que l'on pourrait avoir à emprunter aux cours d'eau. En même-temps, les constructions seraient simples et peu dispendieuses; et, comme elles ne seraient pas exposées, par leur nature, à l'action destructive des eaux en mouvement, elles n'exigeraient pas ces réparations fréquentes qui, outre la dépense qu'elles occasionnent, ont encore l'inconvénient d'entraver la navigation.

L'établissement du flottage sur certaines rivières pourrait être considéré comme un premier pas dans le système de navigation vicinale dont nous venons d'examiner la possibilité. On sait quels en ont été, pour bien des localités, les immenses résultats; et cependant le

flottage n'a lieu principalement que dans des contrées peu avancées sous le rapport de l'industrie, de la richesse et de la population. Il ne s'applique qu'à un seul genre de produits, et ne sert directement ni aux échanges qui sont la vie du commerce, ni au rapprochement des hommes qui est la vie de la civilisation. Il est vrai que l'établissement du flottage n'exige presqu'aucune dépense ; mais, outre qu'il impose encore aux usines d'assez grands sacrifices, qui seraient évités dans un système de véritable navigation, par combien d'autres avantages, ce désavantage unique ne serait-il pas racheté !

Partout, les vallées sont les parties du territoire les plus peuplées, les plus riches et les plus industrieuses. Ce sont donc celles où les voies de communication locale atteindraient le plus haut degré d'utilité, et, cependant, en raison des obstacles qu'y présente la nature même du sol, ce sont celles où les routes s'établissent le plus difficilement. Ainsi, en jetant les yeux autour de nous, nous voyons les vallées d'Ancre, d'Hallue, de Noye, la partie non navigable de l'Avre, encore privées, dans presque toute leur étendue, de moyens de communication. La Selle n'a obtenu que tout récemment un simple chemin vicinal parallèle à son cours, mais encore séparé par une assez grande distance des principaux centres de population; enfin la vallée de Somme elle-même n'a pas encore, au-dessus d'Amiens, de route destinée spécialement à la desservir.

Par suite de ce défaut de débouchés, la puissance hydraulique qu'une industrie avancée emploierait si utilement à mille usage divers, se trouve bornée pres-

qu'entièrement à un seul genre de travail. La mouture des grains, réduite en raison de la consommation des communes les plus rapprochées, est, à peu près, l'unique emploi de nos nombreux moulins. Aussi, l'état misérable d'un grand nombre d'entre eux, accuse-t-il le peu de valeur de la force.

Qu'un genre de communication simple et commode permette à l'industrie d'utiliser les forces inactives, et bientôt, par le simple perfectionnement des constructions hydrauliques, la puissance des moteurs se trouvera doublée. Déjà, dans l'état actuel, elle s'accroît à la vérité de jour en jour par l'emploi de chûtes jusqu'ici négligées ; mais, bornée toujours dans son action par une consommation restreinte, ce n'est pour le pays qu'un déplacement et non une augmentation de richesse.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des avantages locaux et immédiats qu'offrirait la navigation des petites rivières. Nous les avons considérées comme suivant leur cours naturel, pour apporter au bassin principal les produits des vallées secondaires, et, sous ce rapport, elles seraient déjà le meilleur système de chemins vicinaux qu'il fut possible d'établir. Mais un chemin vicinal peut acquérir assez d'importance pour être classé parmi les grandes routes ; et, de même, un simple cours d'eau pourrait peut-être par la suite s'élever au rang des canaux. Après avoir accru sa propre importance de l'accroissement donné à l'industrie du pays traversé, une petite rivière pourrait être jugée digne de recevoir de nouveaux perfectionnemens ; des travaux plus dispendieux, mais dont le résultat ne serait plus incertain, pourraient être entrepris pour prolonger la na-

vigation au-delà de sa limite naturelle ; enfin, le cours d'eau, au lieu d'être seulement tributaire du fleuve principal, pourrait lui ouvrir une communication nouvelle avec les fleuves ou les canaux voisins. Ainsi, en Angleterre, un système peu dispendieux de petite navigation a souvent précédé la construction des plus grands canaux. On pourrait donc voir, dans l'avenir, la navigation de l'Avre, franchissant le faîte qui nous sépare du bassin de l'Oise, raccourcir de moitié la longueur de la ligne navigable d'Amiens à Noyon. L'Ancre, se joignant à l'Escaut par la Sensée, nous amènerait presqu'en ligne droite les produits du nord, obligés aujourd'hui à parcourir l'immense détour du canal de St.-Quentin, la Selle, réunie au Terrain, abrègerait de vingt lieues la distance de Paris à la mer et placerait l'embouchure de la Somme plus près de la capitale que celle de la Seine. La jonction du Dom et de l'Aronde completerait, à partir de Saint-Valery, la ligne la plus directe et la plus courte depuis la Manche jusqu'au Rhin d'une part, et de l'autre jusqu'à la Méditerranée.

Malgré l'oubli dans lequel sont restés jusqu'ici les cours d'eau secondaires considérés comme moyens de transport, il est peut-être permis encore d'espérer qu'un objet d'une utilité aussi générale finira par appeler l'attention publique. Partout, dans l'art des communications, les voies principales précèdent les voies secondaires. Ce n'est que quand les premières sont établies, que les localités qui en aperçoivent les avantages, songent à en tirer parti par des embranchemens, ou à les imiter pour des relations particulières. C'est ainsi que la création des routes royales les plus importantes a précédé celle

des routes départementales suivie à son tour de l'établissement des chemins vicinaux. C'est ainsi qu'après avoir assuré, au moyen des canaux, la continuité des principales lignes navigables, on sent maintenant la nécessité de faire disparaître les obstacles dont le lit naturel des fleuves est trop souvent hérissé. Espérons que ce second pas ne sera point le dernier et qu'après avoir amélioré la navigation sur les grandes rivières; on songera à la créer sur les petites.

NOTE

SUR

L'EXTRACTION DE LA RACINE CUBIQUE DES NOMBRES ENTIERS,

PAR M. DELORME, PROFESSEUR AU COLLÉGE;

lue à la Séance du 28 *Avril* 1838.

MESSIEURS,

LA racine cubique joue, dans les questions relatives aux volumes des corps, le même rôle que la racine carrée, dans les questions relatives aux surfaces. La note que j'ai l'honneur de soumettre à l'académie a donc un but éminemment pratique; j'espère qu'à ce titre surtout, elle pourra lui paraître digne de quelque intérêt. Il est vrai qu'au moyen des logarithmes, on peut extraire toutes les racines avec cinq ou six figures, suivant l'étendue des tables qu'on emploie. Mais on conçoit aisément le cas où l'approximation donnée par les logarithmes serait insuffisante; et c'est alors surtout que le procédé qui fait l'objet de cette note, deviendra plus utile: je pourrais dire indispensable, eu égard à la longueur des calculs que nécessite la méthode ordinaire.

Deux moyens sont employés pour reconnaître si le chiffre de la racine que l'on vient de trouver est bon ou trop fort. Le premier consiste à faire le cube de la racine qu'on obtient, en le supposant exact. Si ce

cube peut se retrancher du nombre formé par l'ensemble des tranches que l'on a considérées jusques-là, le chiffre est bon ; sinon, il est trop fort : on le diminue en conséquence d'une unité, et l'on recommence l'essai ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que la soustraction soit possible. Les calculs pénibles qu'exige cette méthode la rendent presque inapplicable, pour peu qu'on ait à calculer un assez grand nombre de chiffres à la racine.

Aussi a-t-on imaginé depuis long-temps un second mode d'essai, qui consiste à calculer, pour les retrancher d'un certain reste correspondant, les trois dernières parties du cube du nombre que l'on obtient, en considérant comme des dixaines la partie de la racine trouvée jusqu'alors, et comme des unités le chiffre qu'on veut essayer. Cette méthode n'a pas paru jusqu'ici avoir sur la première un avantage bien marqué, à cause du triple carré qu'il faut former pour passer au chiffre suivant de la racine ; opération très-longue, quand on n'a d'autre moyen pour la faire que la multiplication. Or c'est précisément dans la formation des triples carrés que consiste la simplification que je propose. Une simple addition de quatre nombres connus me suffisant pour les former, le calcul devient très-rapide ; et quoiqu'il se complique nécessairement, à mesure que l'on a à considérer des nombres de plus en plus grands, c'est à peine si cette complication est sensible ; tandis que dans les méthodes ordinairement employées, la difficulté s'accroit dans une proportion vraiment désespérante.

J'ajouterai que presque toujours on verra, à l'inspection seule d'un reste et du dernier nombre écrit

dans la colonne des essais, si le chiffre qu'on vient d'écrire à la racine est trop faible.

La remarque sur laquelle repose la simplification en question, se présente si naturellement à l'esprit, que je ne puis m'expliquer comment elle ne se trouve dans aucun des traités d'arithmétique que je connaisse. Aussi ai-je cru devoir, avant de vous en faire hommage, interroger l'expérience de M. *Bourdon*, inspecteur général de l'Université, actuellement à Amiens; et ce n'est que sur sa réponse, *que cette méthode lui était inconnue*, que je me suis décidé à vous en entretenir.

Pour plus de clarté, je développerai la théorie sur un exemple; j'omettrai du reste tout ce qui se trouve dans les auteurs, ne rappelant que ce qu'il me sera impossible de passer sous silence.

Prenons pour exemple le nombre 187528419321.

Pour en extraire la racine cubique, partageons le en tranches de trois chiffres à partir de la droite; la racine cubique, 5, du plus grand cube contenu dans la première tranche à gauche, 187, sera le premier chiffre de la racine demandée. Retranchons de 187 le cube de 5; à la droite du reste, 62, écrivons la seconde tranche, 528; séparons les deux derniers chiffres à droite par un point, et divisons 625 par le triple carré, 75, du premier chiffre de la racine. Le quotient, 8, peut être trop fort; il faut donc l'essayer. Pour cela, supposons que ce chiffre soit bon, c'est-à-dire que le plus grand cube contenu dans 187528 soit celui de 58; et représentons 58 par $d+u$, savoir: 50 par d, et 8 par u. Le cube de 58 sera donné par la formule $d^3+3d^2u+3du^2+u^3$; et comme on a déjà retranché $d^3=125000$, de 187528, il est clair que 8 ne devra être conservé comme valeur de u, qu'autant que $3d^2u+3du^2+u^3$, ou $(3d^2+3du+u^2)\,u$ pourra se retrancher du reste 62528. Or on a

déjà, dans 75, le triple carré du premier chiffre 5 de la racine ; en écrivant deux zéros à la droite de 75, on aura le triple carré de 50, ou $3d^2$; on formera $3du$ en multipliant le premier chiffre 5, successivement par la valeur 8 de u, par 3 et par 10 ; ce qui donne 1200, que l'on écrira au-dessous de 7500 ; on écrira encore 64, valeur de u^2, au-dessous de 1200. La somme, 8764, de ces trois nombres sera évidemment $3d^2+3du+u^2$; il suffira donc de la multiplier par 8, valeur supposée de u, pour avoir $3d^2u+3du^2+u^3$. Le produit, 70112, de cette multiplication surpassant 62528, on en conclut que 8 est trop fort. On essaiera 7 de la même manière (*voir l'exemple*) ; et comme les trois dernières parties du cube de 57, valant ensemble 60193, peuvent se retrancher de 62528, on en conclut que le 7 est bon, et on l'écrit en conséquence à la racine.

187.528.419.321 | 5723
125
625.28
601 93
23 354.19
19 562 48
3 791 713.21
2 946 200 67
845 512 54

$3d^2$...7500 $\left(\begin{matrix} d=50 \\ u=8 \end{matrix}\right)$
$3du$...1200
u^2.... 64
$3d^2+3du+u^2$...8764×8=70112>62528

$3d^2$...7500 $\left(\begin{matrix} d=50 \\ u=7 \end{matrix}\right)$
$3du$...1050
u^2.... 49
$3d^2+3du+u^2$...8599×7=60193<62528
49

$3d'^2$...974700 $\left(\begin{matrix} d'=570 \\ u'=2 \end{matrix}\right)$
$3d'u'$... 3420
u'^2.... 4
$3d'^2+3d'u'+u'^2$...978124×2=1956248<2335419
4

$3d''^2$...98155200 $\left(\begin{matrix} d''=5720 \\ u''=3 \end{matrix}\right)$
$3d''u''$... 51480
u''^2.... 9
$3d''^2+3d''u''+u''^2$...98206689×3<379171321
9

Triple carré de la racine 5723....98258187
Triple de 5723........ 17169
1
98275357>le reste 84551254.

Le reste 2335 est l'excès de 187528 sur le cube de 57. A la droite de ce reste, abaissons la troisième tranche, 419, du nombre proposé, et séparons les deux derniers chiffres à droite par un point. Pour avoir le troisième chiffre de la racine, il faudra diviser 23354 par le triple carré de 57. Or ce triple carré peut être formé très-simplement. En effet 57 étant représenté par $d+u$, son carré le sera par $d^2+2du+u^2$, et son triple carré par $3d^2+6du+3u^2$. Mais ce dernier trinome peut se décomposer en

$3du$, dans l'exemple...	1050
$+u^2$.....	49
$+3d^2+3du+u^2$	8599
$+u^2$	49
Le triple carré de 57 sera donc.....	9747;

et l'on voit que, pour le former, il a suffi d'écrire au-dessous de 8599 le nombre 49 qui le précède immédiatement, et de faire la somme des quatre derniers nombres écrits dans la colonne des essais.

Divisons maintenant 23354 par 9747; le quotient, 2, sera le troisième chiffre de la racine, pourvu cependant que le cube de 572 puisse se retrancher de 187528419; ou, ce qui revient au même, pourvu que la somme des trois dernières parties de ce cube, $3d'^2u'+3d'u'^2+u'^3$, puisse se retrancher du reste 2335419. (Nous représentons ici 570 par d', et 2 par u'). Ces trois parties réunies s'élèvent à 1956248, nombre plus petit que 2335419; par conséquent le chiffre 2 n'est pas trop fort, et on peut l'écrire à la racine.

A la droite du nouveau reste 379171, abaissons la dernière tranche, 321, du nombre donné, et séparons les deux derniers chiffres par un point. Pour avoir le dernier chiffre de la racine, il faut diviser 3791713 par le triple carré de 572, qu'on formera en écrivant au-dessous du dernier nombre, 978124, de la colonne des essais, le nombre 4 qui le précède immédiatement, et faisant la somme des quatre derniers nombres écrits. On trouve ainsi 981552. Divisant

3791713 par 981552, le quotient 3 sera le dernier chiffre de la racine, ou un chiffre trop fort. On l'essaiera par les moyens expliqués plus haut. Calcul fait, on trouve 5723 pour la racine demandée, avec un reste 84551254.

On conclura aisément de ce qui précède la règle suivante :

Pour extraire la racine cubique d'un nombre entier, 1.° partagez ce nombre en tranches de trois chiffres à partir de la droite.

2.° Extrayez la racine cubique du plus grand cube contenu dans la première tranche à gauche ; ce sera le premier chiffre de la racine.

3.° Retranchez son cube de la première tranche ; à la droite du reste, abaissez la seconde tranche du nombre donné ; séparez les deux derniers chiffres à droite par un point.

4.° Divisez le nombre qui se trouvera à la gauche de ce point par le triple carré du premier chiffre de la racine ; le quotient sera le second chiffre de la racine, ou un chiffre trop fort.

5.° Pour l'essayer, écrivez deux zéros à la droite du triple carré du premier chiffre de la racine ; multipliez ce premier chiffre par 10 et par le triple du chiffre que vous essayez ; écrivez le produit au-dessous du résultat précédent ; au-dessous de ce produit, écrivez encore le carré du chiffre que vous essayez ; faites la somme de ces trois nombres. Si le produit de cette somme par le chiffre que vous essayez peut se retrancher du nombre formé par le premier reste et la seconde tranche, ce chiffre n'est pas trop fort, et il faut l'écrire à la racine, à droite du premier ; sinon, on le diminuera d'abord d'une unité, puis d'une seconde unité, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la soustraction devienne possible.

6.° La soustraction faite, abaissez à la droite du nouveau reste la troisième tranche du nombre proposé, et séparez les deux derniers chiffres à droite par un point.

7.° Divisez le nombre qui se trouvera à gauche de ce point par le triple carré du nombre déjà écrit à la racine. (Pour former ce triple carré, il suffira d'écrire au-dessous du dernier nombre de la

colonne des essais, le nombre qui le précède immédiatement, et de faire la somme des quatre derniers nombres écrits). Le quotient de la division sera le troisième chiffre de la racine, ou un chiffre trop fort.

8.° Pour l'essayer, écrivez deux zéros à la droite du triple carré du nombre écrit à la racine; écrivez au-dessous du résultat: 1.° le produit de la partie trouvée de la racine par 10 et par le triple du chiffre que vous essayez; 2.° le carré de ce chiffre: faites la somme de ces trois nombres. Si le produit de cette somme par le chiffre que vous essayez peut se retrancher du second reste suivi de la troisième tranche, ce chiffre ne sera pas trop fort, et vous l'écrirez à la racine, à droite des précédens; sinon, on le diminuera d'une ou de plusieurs unités, jusqu'à ce qu'on parvienne à une soustraction possible.

Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus de tranche à abaisser.

Premier Exemple :

434.762.319.538	7575
343	
917.62	14700....6, à essayer.
788 75	1260
128 873 19	36
119 230 93	15996×6.... le 6 est trop fort.
9 642 265.38	14700.....5, à essayer.
8 601 413 75	1050
1 040 851 63	25
	15775×5..... le 5 est bon.
	25
	1687500.....7, à essayer.
	15750
	49
	1703299×7..... le 7 est bon.
	49
	171914700.....5, à essayer.
	113550
	25
	172028275×5..... le 5 est bon.

Second Exemple :

36.325.176.321.804.173.912 | 3311839
27 | 2700.....3, à essayer.
93.25 | 270
89 37 | 9
3 881.76 | 2979×3.. . le 3 est bon.
3 276 91 | 9
604 853.21 | 326700.....1, à essayer.
328 782 31 | 990
276 070 908.04 | 1
263 168 880 32 | 327691×1.... le 1 est bon.
12 902 027 721.73 | 4
9 871 306 734 87 | 32868300....1, à essayer.
3 030 720 986 869.12 | 9930
2 961 426 893 957 19 | 1
69 294 092 911 93 | 32878231×1.... le 1 est bon.
1
3288816300....8, à essayer.
794640
64
3289611004×8...le 8 est bon.
64
329040577200...3, à essayer.
2980620
9
329043557829×3...le 3 est bon.
9
32904663846700...9, à essayer.
89419410
81
32904743266191×9... bon.

Il peut arriver qu'on soit conduit à une division dont le dividende soit plus petit que le diviseur. On verra aisément qu'il faut alors mettre un zéro à la racine, abaisser une nouvelle tranche du nom-

bre donné, et mettre deux zéros à la droite du triple carré qu'on vient de former. En voici un exemple :

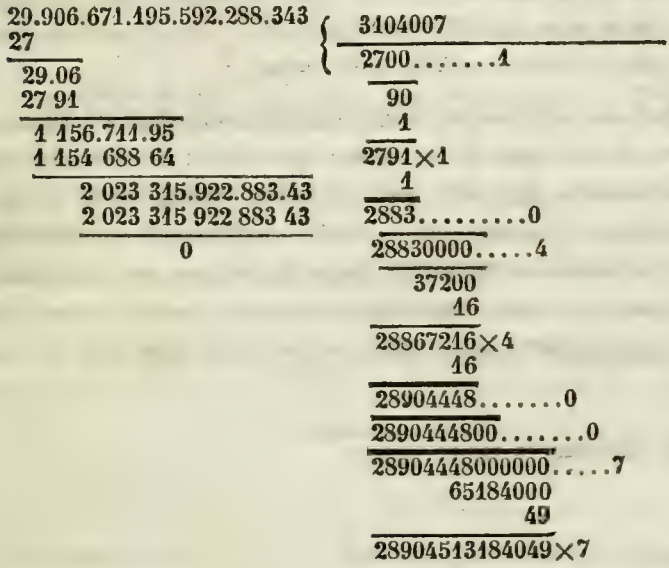

Remarque.—Les restes successifs que l'on obtient, dans l'extraction de la racine cubique d'un nombre entier, sont en général très-considérables. La méthode qne nous venons d'exposer fournit encore un moyen très-simple de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter de 1 la racine trouvée.

En effet la différence des cubes de deux nombres consécutifs se composant, en vertu d'une formule connue,

$$(a+1)^3-a^3=3a^2+3a+1,$$

du triple carré du plus petit nombre, augmenté du triple de ce nombre, et encore de 1, il est clair qu'il n'y aura pas lieu d'augmenter de 1 la racine trouvée, toutes les fois que le reste sera plus petit que le triple carré de la racine obtenue, augmenté du

triple de cette racine, et de 1. Le triple carré de la racine se fera comme on l'a indiqué précédemment, et il sera facile d'y ajouter le triple de la racine, plus un. (*Voir l'exemple de la page* 252). Dans l'exemple cité, le nombre 98275357, que l'on obtient ainsi, étant plus grand que le reste 84551254 de l'opération, il n'y a pas lieu d'augmenter de 1 le dernier chiffre de la racine.

Remarquons enfin que le dernier multiplicande étant de beaucoup la partie la plus forte de la somme $3a^2+3a+1$ (1), le reste sera presque toujours plus petit que ce dernier multiplicande. C'est ce qui a lieu dans l'exemple, où le dernier multiplicande est 98206689, et le reste, seulement 84551254. Toutes les fois que cette circonstance se présentera, on sera évidemment en droit de conclure, sans autre calcul, que le chiffre qu'on vient d'écrire à la racine n'est pas trop faible.

(1) a représente la racine trouvée.

PROPOSITION

RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT

D'UN

MUSÉE DÉPARTEMENTAL

D'HISTOIRE NATURELLE

A AMIENS,

Par M. Pauquy, Docteur en Médecine.

Messieurs,

En terminant une de mes lectures à l'Académie, j'émettais le vœu que la ville d'Amiens s'enrichit d'un musée d'histoire naturelle, et surtout que l'Académie coopérat fortement à sa fondation : je n'avais alors d'autre but que de vous engager à créer une institution utile pour la cité, honorable pour le corps savant qui la formerait : vous m'avez compris, et prompts à concourir à ce qui est bien et bon, vous m'avez chargé d'en faire pour la séance de ce jour l'objet d'une proposition.

Mais pour être bien comprise, cette proposition demande à ce que tout ce qui la concerne soit convenablement exposé et seulement établi sur des faits. Pour cela, après avoir donné aussi succinctement que possible une nouvelle preuve de l'utilité d'un établissement

de ce genre, j'insisterai sur la nécessité où se trouve l'Académie à l'époque où nous sommes, de se produire au dehors par la création de quelques institutions utiles ; je parlerai du local, des sommes nécessaires pour établir le musée et des moyens de les obtenir. Quant au musée en lui-même, j'en indiquerai le but qui, selon moi, doit être tout à la fois industriel et scientifique, j'en expliquerai la formation, ainsi je ferai connaître comment pourront être obtenus les premiers objets ceux qui en formeront la base, j'entrerai dans quelques détails sur les moyens d'administration et de conservation des objets déjà acquis, et je dirai quels sont ceux qui me paraîtront les plus propres à en augmenter le nombre et à amener cette collection à son plus haut point d'accroissement. Enfin, je terminerai en tirant des observations émises sur chacune des divisions dont je viens de parler des corollaires qui deviendront autant de propositions.

Quant à l'utilité des collections d'objets d'histoire naturelle, elle résulte évidemment de l'empressement qu'ont mis un grand nombre de ville à en former. Pour ne citer que les plus voisines de la nôtre et nous en trouverons parmi elles de beaucoup moins riches et moins importantes, nous mentionnerons Lille, Boulogne-sur-Mer, Valenciennes, Cambrai, Douai, Abbeville même. Cette dernière, quoique déjà riche de collections particulières, que leurs auteurs se plaisent à rendre publiques, commence, disons-le, à imiter les autres villes que nous avons citées. Elle s'occupe maintenant de la création d'un musée communal. Que s'il était des personnes, et nous ne pouvons le croire, qui doutâssent des avantages d'un tel établissement, nous leur

opposerions un grand nom, celui du comte Chaptal dont l'idée était qu'il y eût une collection des productions naturelles du pays dans chaque chef-lieu de département, nous leur citerions l'organisation des écoles centrales, écoles dans lesquelles l'étude des langues anciennes était sans doute trop négligée; mais qui, selon nous, ont dû contribuer puissamment à porter l'industrie à ce haut degré de perfectionnement auquel elle est arrivé de nos jours. Enfin, nous dirions un mot des deux tentatives qui ont été faites pour doter Amiens d'un musée, et cela à deux époques bien distinctes. Le premier, datant d'avant la première révolution, formé d'instrumens de physique et d'objets d'histoire naturelle, fruit d'une cotisation annuelle de membres sociétaires libres, fut détruit par la dispersion de ces membres, lors de nos premiers troubles révolutionnaires; le second, formé lors de la création de l'école centrale, disparut avec elle, si nous pouvons nous exprimer ainsi, car on ne peut donner le nom de musée aux faibles restes que nous en offre le cabinet du jardin des plantes.

Il est facile de voir que ces deux collections furent formées dans un but différent : l'une était destinée à occuper les loisirs d'amateurs appartenant à une classe élevée et instruite de la société; l'autre avait été établie au contraire pour l'étude et pour initier la jeunesse à la connaissance de productions naturelles. Déjà, il y avait progrès, et il est évident que ce qui, pour une de ces époques, était un amusement, était devenue pour l'autre une étude réellement utile. Aujourd'hui, avouons-le, Messieurs, que le prix de semblables connaissances est encore mieux apprécié, quels avantages ne résulteraient pas d'une pareille institution sur-

tout formée sur le plan que nous vous développerons, et qui la rendrait un véritable répertoire des arts du commerce, de l'industrie et des sciences de notre pays. Et si, Messieurs, vous l'accompagniez, comme il vous serait facile, de notices précises, claires, abrégées et mises à la portée du plus grand nombre. Quel livre plus excellent pour être mis dans les mains de tous et compris par tous. A une époque où tout se fait au nom des masses et pour ces masses que naguère on semblait méconnaître, il semble, je le sais, qu'il ait succédé aux agrémens d'un autre âge un positivisme désespérant, et cela seul paraît devoir être proclamé agréable qui est utile. Aussi le Comice agricole néglige les pures théories pour récompenser un grand nombre d'applications utiles à l'agriculture. La société des archéologues, née d'hier, ne publie point seulement ses travaux, mais s'efforce de se constituer un musée. Qu'il advienne dans de telles circonstances un magistrat protecteur des sciences naturelles, ou un amateur riche qui couvre de son égide tutélaire ceux qui dans notre ville les cultivent. Bientôt surgira une société d'histoire naturelle, bientôt s'élèvera une collection de ces objets d'étude. Que des intérêts commerciaux réunissent en société un certain nombre de commerçans, sans doute les personnes qui représentent chez nous la section de commerce, y figureront comme nous voyons nos agriculteurs dans le Comice agricole et nos archéologues dans la société des antiquaires. Mais ces sociétés, dirigées vers un seul but et entraînées par cet esprit dont nous avons parlé, créant par la force des choses des institutions utiles, matérielles et sensibles au plus grand nombre des intelligences, deviendront aux yeux

de presque tous les plus utiles. Vainement alors conservant votre ancienne constitution, vous montrerez-vous les fidèles dépositaires des hautes études scientifiques et littéraires, vainement aussi pour conserver votre suprématie, viendrez-vous en aide dans le début de ces sociétés, comme vous le faites pour le Comice agricole, il viendra un temps d'émancipation où elles méconnaîtront peut-être la main qui les aura protégées, ou s'il n'en est pas ainsi, il est encore à craindre que l'intérêt des masses au besoin desquelles ces associations nouvelles sauront habilement sacrifier ne s'accroisse d'autant plus pour elles qu'il diminuera pour vous. Delà, Messieurs, je crois l'avoir démontré la nécessité pour l'Académie de chercher à exercer une double influence d'action ; delà la nécessité pour elle de concourir à la création d'institutions grandes, utiles et libérales.

Dans le nombre de ces institutions, il en est une grande, utile et belle, comme la nature qu'elle tend à représenter ; c'est celle d'un musée d'histoire naturelle ; mais, pour réunir une collection en ce genre, il faut un local, et la ville, me répondra-t-on, n'en possède aucun qu'elle puisse y consacrer. Combien de fois cette objection m'a été adressée, je l'admettrais, Messieurs, s'il nous fallait un endroit immense, grandiose et digne de renfermer une collection nombreuse et déjà complète. Mais ici ce serait trop exiger, car un musée comme toutes choses humaines, commence et s'accroît. Qu'avons-nous donc à solliciter, ce que je demandais un jour à M. Duroyer, lors de son administration, une vaste salle qui fût pour nous un lieu de dépôt, un lieu de transition, un lieu qui nous permît de prendre possession : ce que nous avons à solliciter, c'est ce que

la Société d'archéologie a obtenu depuis, je veux dire quelques pieds carrés de surface pour recueillir provisoirement les dons qui nous seraient faits. Car un jour viendra où notre ville verra s'élever dans son sein un monument digne d'elle et propre à offrir dans un seul emplacement la réunion des collections de tous genres. Mais en attendant qu'un tel plan se réalise, pourquoi s'exposer à refuser ou perdre des objets qu'un jour il ne sera peut-être plus possible de retrouver. Pourquoi refuser des offres que le gouvernement nous fait comme aux autres villes qui savent mieux en profiter. Pourquoi ne pas imiter la ville de Lille qui, faute de local, a placé son musée dans les combles de sa mairie, plutôt que d'en ajourner indéfiniment la création. Cette idée de commencer sous une échelle quelque petite qu'elle fût et que j'avais depuis long-temps, M. Duroyer l'adopta lors que je lui fis part de mon projet. Dès-lors, nous visitâmes ensemble et successivement les combles de la Mairie et la maison située au coin de la rue St.-Jacques où se trouvait alors l'école normale. Le même jour, nous vîmes aussi la Salle de démonstration du Jardin des Plantes et la mansarde qui la surmonte. Ce local fut le seul qui nous parut convenable, encore faudrait-il y opérer quelques légers changemens dont je parlerai dans la suite. Nous jugeâmes en effet la mansarde, qui occupe tout la grandeur de la salle et qui est plus élevée qu'on ne le penserait, convenable pour y ranger les plantes et les animaux à la conservation desquels nuirait l'humidité de l'étage inférieur, qu'il était bon, selon nous, de consacrer seulement à réunir les minéraux, les coquilles, les zoophytes et les animaux conservés dans l'esprit de vin.

Aussi, Messieurs, c'est en faisant allusion à ce dernier projet que M. Duroyer dit ici et au milieu d'une séance, lorsqu'à la fin d'un rapport, j'engageais vivement l'Académie à prier cet administrateur pour qu'il se hâtât de jeter les premiers fondemens de cet établissement, que la chose était possible et qu'elle ne tarderait pas à s'effectuer. Mais alors M. Duroyer était maire et le surlendemain, notre ville avait à regretter l'éloignement de ce digne magistrat. Si, à cette époque, la réalisation de ce plan était facile, pourquoi ne le serait-elle plus aujourd'hui; il reste donc reconnu que ce local peut toujours être utilisé provisoirement tel qu'il est, je dis tel qu'il est, et non un peu agrandi; car lors même que les intentions de l'administration seraient, comme on l'avance, de prolonger ce bâtiment jusqu'au boulevard et de le surmonter d'un étage, un aussi faible développement ne constituerait, selon moi, qu'une dépense inutile qui ne le rendrait pas plus digne de sa destination. L'administration actuelle est trop éclairée, trop sincèrement amie de tout progrès dans la ville qui lui a confié ses intérêts, pour ne pas s'être occupée des idées que M. Duroyer avait accueillies. M. Lemerchier, au début de ses fonctions de maire, me parla lui-même de l'entretien que j'avais eu avec son prédécesseur, des propositions que j'avais faites, des espérances que j'avais données. La manière de voir qu'il avait alors, je crois, Messieurs, qu'il la conserve encore; elle est trop juste pour qu'il l'ait abandonnée. Saisissons donc le moment où nous pouvons compter sur le concours de l'administration. Des fondations comme celles que je propose, appartiennent de droit aux sociétés savantes, c'est à vous de créer un musée dans notre ville, de

le diriger et de travailler à sa prospérité, mais il vous faut le concours et la protection de l'autorité, nous avons toujours compté sur cet appui. Malheureusement, nous pouvons craindre que les ressources de la mairie ne répondent pas à ses intentions.

Si l'on considère, en effet, qu'il faut outre le local, des vitrines et des armoires vitrées et en bois de chêne, afin d'empêcher les objets de se détériorer : il sera facile de prévoir que cette première dépense ne s'élèverait pas à moins de trois mille francs, somme assez forte et que le Conseil municipal ne pourrait peut-être pas de long-temps d'ici consacrer à la fondation d'un établissement tel que celui dont nous parlons. Non point que ce Conseil auquel la ville est redevable de tant de d'améliorations et de tant d'institutions utiles ne sente comme vous, Messieurs, le besoin d'une telle allocation, mais parce que de nombreuses charges l'empêcheraient de créer aussi vite qu'il le désirerait. Je compte surtout parmi elles deux plaies, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il n'appartiendra malheureusement à aucune administration de pouvoir cicatriser, j'entends par là la réparation et la reconstruction des ponts, ainsi que les travaux de charité : travaux qui, pour être louables dans leur but ou nécessaires à la tranquillité publique, n'en exigent pas moins chaque année le sacrifice de sommes énormes que d'autres villes plus favorisées sous ce rapport peuvent consacrer à fonder des établissemens utiles ; mais si, comme je l'ai dit, l'administration municipale ne pouvait nous allouer les trois mille francs, tout me persuade qu'elle concourerait avec nous pour une plus faible somme, car elle ne nous refuserait sans doute point la légère subven-

tion qu'elle a accordée à la société des antiquaires, surtout s'il nous était donné comme à la société d'archéologie de pouvoir obtenir d'ailleurs des ressources plus considérables, soit en faisant à l'exemple de cette dernière, une demande au Conseil général du département, soit en rappelant à M. le Ministre de l'instruction publique les offres qu'il nous a faites de venir à notre secours, s'il en était besoin (*). Que si l'on m'objectait que ces demandes seraient vaines et que nous n'obtiendrions rien, il me faudrait alors rechercher pourquoi nous serions moins heureux que beaucoup d'autres villes, qu'Abbeville entr'autres dont la société d'émulation, outre les douze cents francs qu'elle a obtenus du Conseil général du département, a reçu à titre de dons quinze cents francs du Ministre de l'instruction publique. Aussi, suis-je persuadé et désirerais-je faire naître cette conviction dans vos esprits, que cette demande ne pourrait qu'être prise en considération et résolue à notre avantage, avec un concours comme celui sur lequel il me semble que nous pourrions compter.

Comment, en effet, pourrait-elle ne pas l'être, si l'Académie fait habilement ressortir l'utilité de la fon-

(*) Je m'exprimais ainsi en 1837, époque de cette proposition et on peut voir comment ma prévision d'alors a même été outrepassée. Messieurs les membres du Conseil Municipal dans leur zèle pour la prospérité de la ville qui leur a confié ses intérêts viennent de voter trois mille cinq cents francs pour jeter les premiers fondemens d'un Musée d'Histoire Naturelle. Notre cité devra donc à leur concours éclairé la création d'un etablissement utile, que sans doute nous verrons apparaître avant peu, et sous les heureux auspices de l'habile administrateur qui en a eu la première pensée.

dation d'un musée dans une ville aussi commerçante et aussi industrielle que la nôtre ; si elle est secondée, comme il faut bien l'espérer, par la chambre de commerce et par la société industrielle ; si enfin elle est appuyée par des personnes éminentes qu'elle s'honore de compter parmi ses membres, tels que M. le Préfet, M. le Recteur et M. Caumartin, député de la Somme. Après avoir parlé assez longuement des choses qui, pour paraître étrangères au musée en lui-même, n'en sont pas moins nécessaires pour en assurer la création. Je vais donner une idée de ce qu'il serait à désirer qu'il fût.

Dans toutes les villes dont j'ai parlé plus haut, les musées d'histoire naturelle ne se composent que d'une collection des productions naturelles propres ou étrangères au pays, assez complète, comme moyen d'études et dans laquelle, à défaut des objets qui seraient trop coûteux ou qu'ils seraient impossible de se procurer, on cherche à pouvoir faire paraître celles de ces productions qu'on peut regarder comme des types de famille ou genres importans. Chez nous, sans négliger ce genre de collection que nous pouvons laisser au temps à enrichir, il en est un autre, je pense, qu'il faudrait se hâter de créer. Ce serait une réuion des productions naturelles propres au département, en regard desquelles on placerait tous les produits industriels qu'on en a su tirer. Ainsi, à côté des argiles de différente nature, viendraient se ranger les poteries diverses, les tuiles, les briques et carreaux qu'on aurait pu en obtenir ; près des pierres calcaires telles que la carrière nous les offre, se trouveraient de même ces pierres polies avec indication de leur degré de dureté et de

résistance ; puis viendraient les différens bois du pays offrant des coupes dans un sens différent, horizontal, vertical ou oblique, lesquels à l'état brut se verraient plus loin vernis et polis ; il en serait de même enfin des animaux et de quelques-uns de leurs produits. Ainsi, se trouverait d'une part un musée qui attirerait les regards du savant, et de l'autre une statistique matérielle, industrielle et scientifique non moins importante, dans laquelle le laboureur et l'artisan viendraient étudier les objets qui pourraient leur servir. Ne vaut-il pas mieux, avant de connaître les insectes étrangers et les plantes rares, étudier la chenille qui ronge nos arbres, savoir distinguer le persil de la ciguë. Ne vaut-il pas mieux enfin apprendre à connaître les choses les plus communes et les plus nécessaires de nos propres contrées, ainsi que pouvoir en apprécier les avantages. Mais où trouver, me dira-t-on, les premiers élémens, les bases de ce musée ? Comment se les procurer, si ce n'est encore à prix d'argent : je me hâterai de répondre que la formation de ces collections sera beaucoup plus facile qu'on ne le pense, et qu'il en arrivera ici comme dans d'autres villes, comme à Lille et Boulogne-sur-Mer par exemple où les musées formés depuis six ans au plus sont déjà très-considérables. Pourquoi, en effet, comme dans ces villes, notre musée ne pourrait-il pas se former et s'enrichir par des dons. Amiens offrirait-il moins de personnes généreuses qui puissent concourir à cette sorte de dotation ? Il m'est certainement permis d'en douter. Et quand je vois MM. Lecorreur, Garnier, Douchet, Dujardin disposés le premier à donner des oiseaux jusqu'à ce que la ville ait pu se les procurer d'ailleurs ;

les autres leurs insectes. Quand M. Rigollot nous offrirait ses fossiles ; lorsque M. Cocquerel peut aisément nous donner la minéralogie de la contrée, et quand je viens offrir un herbier de quatre mille espèces de plante nommées d'après les meilleures collections de la capitale. Je ne puis douter davantage des dons successifs et isolés qu'il serait facile de susciter, soit en citant honorablement les noms des donateurs, soit en excitant l'émulation d'une jeunesse studieuse par une honorable récompense que l'Académie pourrait décerner chaque année à ceux qui auraient envoyé aux musées les objets les plus rares et les mieux conservés.

Pour ce qui serait des objets étrangers, quelle ville serait plus favorisée que la nôtre? M. Duméril, professeur du Muséum et notre compatriote ne se ferait-il pas un plaisir de doter sa ville et de nous favoriser dans ces nombreux envois que le Muséum fait aux villes mêmes les moins considérables. Mais il ne suffit pas, je le sais, qu'un grand nombre d'objets soient rassemblés, il faut encore que la conservation en soit assurée ; car, dans quel autre but forme-t-on ces cabinets d'histoire naturelle, sera-ce, me dira-t-on, un conservateur spécial qui en sera chargé? Alors, où prélever les fonds nécessaires à son traitement, qui ne pourrait être moins de 12 à 1,800 francs? Je me contenterai de répondre à cette objection que ce qui serait nécessaire, si nous possédions tous les élémens d'un musée, et loin d'être indispensable aujourd'hui. Car, il suffirait, ce me semble, d'un Conseil d'administration est de conservation, formé de trois membres de l'Académie qui pourraient s'adjoindre quelques personnes en dehors de cette compagnie. Pourquoi, en effet,

les personnes qui, dans chaque partie, auraient le plus donné, ne seraient-elles pas appelées naturellement à conserver ce qu'elles auraient si généreusement offerts. Ne seraient-elles pas aussi portées à veiller à la conservation de ces collections devenues publiques, que quand elles étaient les leurs propres. Au reste, quelle meilleure garantie pour celles qui ne feraient qu'un prêt, et aussi qu'elle émulation n'en résulterait-il pas parmi les personnes qui s'adonnent aux sciences naturelles. Ici, point d'exclusion fâcheuse, point de suprématie choquante qui éloignerait peut-être quelques hommes utiles et nous priverait de leurs richesses. Que si l'on me parlait alors du froissement de volontés contraires ; si l'on me menaçait de tomber dans le cahos, je dirai qu'il n'en pourrait être ainsi par la création d'un pouvoir unique dont la Commission d'administration serait investie par l'Académie, puisque de cet unique centre partirait une seule direction imprimée à tous les conservateurs qui eux-mêmes ne pourraient agir que dans leur spécialité, et encore de concert avec l'administration qui pour les changemens importans devrait s'en référer elle-même à l'Académie.

Ici, Messieurs, se terminent les observations que j'ai cru devoir vous présenter pour éclairer certains points de la question ou répondre à quelques objections qui pouvaient paraître fondées. Si je l'ai fait avec bonheur, j'en suis redevable aux sages avis de la personne avec laquelle vous m'avez autorisé à me mettre en rapport. Car, dans un entretien que j'ai eu avec M. Cocquerel, sur le musée, j'ai pu me convaincre qu'un même sentiment d'utilité pour le pays nous animait, je m'estimerais donc heureux, si l'Académie accueillait favora-

blement un projet qui nous est commun. Il ne resterait alors qu'à lui soumettre les propositions suivantes :

1.° Demander au Conseil municipal et par l'intermédiaire de M. le Maire, de mettre à la disposition de l'Académie, pour y déposer les collections d'un musée d'histoire naturelle, la salle de démonstration du Jardin des Plantes et la mansarde qui la surmonte : après avoir détruit une cloison intérieure en planche, construit un petit escalier commode et avoir abattu les arbres qui entourent ces bâtimens, afin d'en éloigner l'humidité.

2.° Demander au gouvernement une somme de trois mille francs pour la création d'un établissement dont la nature et le but lui seraient indiqués ; prier M. le Préfet et M. le Recteur de l'Académie de vouloir bien appuyer, chacun de leur côté, cette demande auprès du ministère ; informer la Chambre de commerce et la Société industrielle du projet que l'Académie a conçu, et les prier de vouloir bien nous aider de leur concours, afin d'obtenir du gouvernement ce qui lui serait demandé.

RAPPORT

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN

MUSÉE DÉPARTEMENTAL,

PAR M. COCQUEREL,

INGÉNIEUR EN CHEF DES MINES DU DÉPARTEMENT.

MESSIEURS,

DANS le courant de l'année 1837, après avoir accueilli très-favorablement une proposition de notre honorable collègue, M. Pauquy, relative à la création d'un musée départemental d'histoire naturelle en la ville d'Amiens, vous avez chargé une commission (1) de vous faire connaître la possibilité de former un semblable établissement scientifique, et surtout de vous indiquer les moyens de subvenir aux dépenses pour confection du mobilier et pour l'acquisition et la conservation des objets qui font partie des collections d'histoire naturelle.

Dans la séance du 13 août, même année, vous avez entendu et approuvé le rapport de votre Commission; vous vous rappelez sans doute que ce rapport, en mentionnant le bienveillant accueil que votre projet a reçu de M. le Préfet et de M. le Maire d'Amiens,

(1) Cette commission était composée de MM. Barbier, Pauquy, Garnier et Cocquerel.

indiquait le cabinet du Jardin des Plantes ou les vastes greniers de l'Hôtel-de-Ville comme des locaux qui, disposés et distribués convenablement, pouvaient recevoir le musée. Vous vous rappelez en outre que pour subvenir aux dépenses, la Commission proposait de s'adresser simultanément au Conseil-Municipal d'Amiens, au Conseil-Général du département et à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. le Maire de cette ville vous a donné une preuve évidente de son bon vouloir, en obtenant du Conseil-Municipal qu'une somme de 1,000 francs serait portée au budget de 1838 pour concourir aux premières dépenses de construction des salles du musée d'histoire naturelle.

Ayant à satisfaire à des besoins d'une urgence reconnue, le Conseil-Général n'a pas cru devoir prendre votre demande en considération, et nous présumons avec raison que dans cette circonstance il a moins exprimé un refus de concours qu'un ajournement ; aussi l'académie a-t-elle saisi avec empressement l'occasion que vient de lui offrir M. le Préfet, en arrêtant que votre demande sera, par l'organe et avec l'appui de cet honorable magistrat, présentée de nouveau au Conseil-Général dans la session qui s'ouvre le 20 août prochain.

C'est seulement lorsque vous connaîtrez le résultat de cette nouvelle demande qu'il sera possible de s'adresser à M. le Ministre de l'Instruction qui, certes, ne refusera pas à la ville d'Amiens une subvention qu'il a si gracieusement accordée à d'autres cités moins importantes et moins intéressées que la nôtre à posséder un musée d'histoire naturelle.

Il y a lieu de croire que le rapport que nous avons eu l'honneur de soumettre l'an dernier sera remis par M. le Préfet sous les yeux du Conseil-Général ; ce motif nous dispense d'entrer dans de nouveaux détails sur l'utilité et les avantages des collections d'histoire naturelle, bornons-nous, Messieurs, à vous signaler le goût et l'empressement avec lesquels non seulement la jeunesse, mais encore les hommes d'un âge mûr, s'occupent de l'étude des sciences naturelles.

Dans la capitale de la France, comme dans les principales villes du royaume où il existe des cours publics, on voit la chaire des professeurs assaillie par de nombreux auditeurs qui viennent demander à la science d'être initiés à la connaissance des productions du globe, et à faire servir ces derniers à l'alimentation et au développement des arts industriels. De là, Messieurs, cet empressement du gouvernement et des villes à créer et à augmenter des musées sans lesquels les leçons les plus savantes et les lectures les plus attentives peuvent être sans résultats immédiats ; de cet état de choses, naît aussi, pour un grand nombre de citoyens, le désir de laisser aux villes qui les ont vu naître, des collections formées à grands frais et dont la conservation est d'autant mieux assurée, qu'elle est confiée à des administrations dont la durée n'a pas de terme.

Le département de la Somme, vous le savez, Messieurs, est essentiellement agricole, industriel et commerçant ; rien ne peut mieux, selon nous, assurer les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce que ces collections qui nous font bien connaître les productions de notre propre sol et celles des con-

trées lointaines, c'est de l'examen des produits des trois règnes, et de leur comparaison entr'eux que l'on peut en déduire les moyens de les utiliser dans nos ateliers, dans nos relations commerciales et dans tout ce qui tient aux besoins de la vie.

NOTICE STATISTIQUE

SUR

L'INDUSTRIE AGRICOLE

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

PAR M. MALLET.

MESSIEURS,

L'INTÉRÊT avec lequel vous écoutez tous les rapports qui vous sont faits sur les développemens de l'agriculture dans notre département, m'a encouragé à faire quelques relevés dans les archives statistiques du ministère des travaux publics, et à les accompagner des réflexions qu'ils m'ont inspirées.

Le prix des grains est d'une importance trop grande sous le rapport du salaire de l'ouvrier et sous celui de l'élévation du loyer des terres, pour ne pas fixer d'abord mon attention. J'ai remarqué que de l'année 1756 à 1790, le prix le plus bas de l'hectolitre de froment a été de 8 fr. 47 cent.; le plus élevé de 21 fr. 66 cent.; et le prix moyen de ces 35 années de 12 fr. 64 cent.

De 1790 à 1797, les prix ont été déterminés par la dépréciation des assignats, le gouvernement ne s'en est pas occupé.

De 1797 à 1835, les prix ont varié de 11 fr. 3 c. le plus bas; à 36 fr. 87 c. le plus élevé; le terme moyen de ces 39 années a été de 18 fr. 17 cent.

Si le salaire de l'ouvrier n'a pas été augmenté dans la proportion de 12 fr. 64 c. à 18 fr. 17 c., on doit

probablement attribuer cette circonstance à l'emploi qu'il fait des pommes de terre, qui n'étaient pas cultivées avant 1790 ; autrement son sort serait moins heureux que pendant la première période.

Si les baux, au contraire, ont été presque doublés, quand le prix des récoltes indique qu'ils ne devraient être que tiercés ; il est facile d'en voir le motif dans l'augmentation des produits de la terre qui est venue se joindre à celle des prix de ces produits.

En 1815, l'ensemble de toutes les terres en France rendait 8 hectolitres 50 de froment par hectare : en 1835, la moyenne de la récolte a donné 13 hectolitres 50. Cette augmentation qui a eu lieu également sur les autres grains, mais dans une moindre proportion, est due à un changement d'assolement, à une meilleure culture et à une plus grande quantité d'engrais : malheureusement, et c'est sur celà que j'appelle toute votre attention, les améliorations n'ont pas eu lieu dans une égale proportion dans tous les départemens, et le nôtre surtout laisse beaucoup à désirer ainsi que vous le verrez par ce tableau.

La Somme produisait en 1815,	13 hect.	Elle produit en	1835,	15	20.
La Seine-Inférieure	» 12	50	»	» 16	90.
L'Oise	» 12	50	»	» 18	12.
L'Aisne	» 12	»	»	» 21	25.
L'Eure	» 9	»	»	» 15	20.
Le Pas-de-Calais	» 15	94	»	» 18	86.

Il résulte de cette comparaison faite entre les productions de six départemens, que le nôtre qui était le second en 1815, était le dernier en 1835, et conséquemment celui qui avait fait le moins de progrès. Quoique je ne cite que les deux années extrêmes, il

n'en est pas moins vrai que celles qui les séparent offrent le même mouvement de progrès et confirment toutes les conséquences qu'on peut en tirer, c'est-à-dire le peu de zèle des cultivateurs de notre département à profiter des améliorations qui leur sont indiquées.

En 1815, le département de la Somme n'avait que 215,750 hectares de terres ensemencées, il en avait en 1822, 321,045 : cette augmentation est due en partie aux défrichemens qui ont eu lieu, en partie à la réduction des jachères. Il a produit en 1835, 5,757,878 hectolitres de grains de toute nature : il en a consommé tant pour la nourriture de ses habitans, pour celle des bestiaux que pour les semences 5,321,959

Ainsi son excédent a été de. . . 435,919

qui sont entrés dans le commerce d'échange et ont accru de près de cinq millions les fortunes particulières de nos agriculteurs.

Le département du Pas-de-Calais avait, en 1815, 235,546 hectares de terre en culture ; en 1835, il en avait 286,470 ; il y avait alors moins d'augmentation de culture là qu'ici ; mais il est à remarquer que sur un plus petit nombre d'hectares, ce département a obtenu, en 1835, une récolte plus considérable que le nôtre de 28,503 hectolitres de grains, et que ses grains pèsent de 2 à 3 pour cent plus que les nôtres.

En recherchant la cause de notre infériorité, j'ai cru la trouver dans le rapport qui existe entre ces deux départemens pour l'entretien des troupeaux, vous en jugerez par l'examen du tableau suivant :

	SOMME.	PAS-DE-CALAIS.	SOMME.	PAS-DE-CALAIS.
Bœufs à l'engrais et au labour.			462	1,578
Tauréaux			606	1,505
Vaches à l'engrais et au labour			40,175	137,753
Veaux (comptés 4 pour un bœuf) . . .	9,718	49,924	2,430	12,481
Béliers	1,962	4,978	245	622
Moutons (comptés 8 pour un bœuf.) . .	140,819	151,023	17,602	16,378
Agneaux	83,516	72,785	10,439	9,098
			71,968	179,415

De ce rapprochement entre les départemens de la Somme et du Pas-de-Calais, il résulte évidemment que le premier ne possède en bestiaux que les deux cinquièmes de ce qui existe dans le second ; les moyens de fumer les terres se trouvent réduits dans la proportion et cela justifie le faible produit de 15 h. 20 par hectare comparé à 18. 86.

Mais ce n'est pas tout encore que l'infériorité du nombre, elle existe aussi dans les espèces et nous voyons une différence énorme dans le poids des animaux.

	Somme	Pas-de-Calais.
Poids moyen des bœufs. .	287 k.	450 k.
des vaches. .	205	340
des moutons .	25	37

Il appert de là que les bestiaux de la Somme rendent en viande trois huitièmes de moins que ceux du Pas-de-Calais, et que l'agriculture, après avoir perdu ses moyens d'engrais propres à féconder ses terres labourées et ses prairies naturelles et artificielles, perd ensuite sur la valeur même de ses troupeaux auxquels elle n'a à distribuer qu'une nourriture maigre et insuffisante.

La perte qu'éprouve le cultivateur agit également sur le consommateur.

Notre département ne possédant pas le nombre de bestiaux nécessaire pour alimenter ses marchés, il faut les faire venir des départemens voisins, alors ils coûtent plus cher ; aussi voyons-nous que quand le Pas-de-Calais consomme 4,892,224 k. de viande de toute

espèce (soit 55 k. 25 h. pour 62 fr. 98 c. par habitant), la Somme, au contraire, ne consomme que 3,393,262 k. de viande (c'est-à-dire 45 k. pour 52 fr. 20 c. par habitant). Le prix plus élevé de 2 c. par kil. dans notre département que dans celui du Pas-de-Calais suffit pour produire cette différence d'un cinquième dans la consommation ; ce résultat est aussi préjudiciable au cultivateur qu'à l'ouvrier privé du moyen de réparer ses forces par une nourriture saine et abondante.

J'ai voulu constater par des rapprochemens et par des faits incontestables tous les efforts qui sont à faire dans notre département pour qu'il reprenne dans la production agricole le rang qui lui appartient et qu'il occupait jadis. Il m'a paru démontré, qu'il fallait commencer les améliorations par les prairies naturelles et artificielles afin d'avoir des bestiaux en plus grand nombre et de meilleures espèces, que par ces bestiaux on aura une plus grande quantité de viande pour la nourriture des habitans et plus d'engrais pour améliorer les terres ; que les champs mieux fûmés rendront comme ceux de nos voisins des grains en plus grande quantité et de meilleure qualité ; que le cultivateur ne peut qu'acquérir plus d'aisance de ce changement dans ses habitudes et que les villes participeront à cet accroissement de richesse. C'est à ceux de vous, Messieurs, qui s'occupent ou se sont occupés d'agriculture, que je livre mes réflexions, si vous les approuvez, vous pourrez mieux que moi, par vos conseils et par votre exemple, convaincre les cultivateurs

trop enclins à rester dans la pratique des anciens usages, et votre tâche sera belle puisque vous aurez rendu service à votre pays.

MACHINE

DESTINÉE

A ÉLEVER L'EAU,

PAR M. MARTIAL ROUSSEL.

LA figure 1.re (*) représente une des machines destinées à élever l'eau.

A. Tuyau, formant la branche la plus courte d'un siphon ordinaire.

B. Tuyau, formant la longue branche du même siphon.

E. Capacité sphérique, placée à la partie supérieure de la branche la plus courte.

c. Robinet par lequel s'écoule l'eau contenue dans la sphère E.

d. Petite soupape destinée à permettre l'introduction de l'air dans la sphère E et à faciliter, ainsi, l'écoulement de l'eau.

a. Soupape à clapet, s'ouvrant du dehors en dedans, pour permettre à l'eau de s'introduire dans le tuyau A et pour s'opposer à sa sortie.

b. Soupape disposée comme la précédente, mais dont

(*) Voy. la planche à la fin du volume.

l'usage est un peu différent, ainsi qu'on le verra dans la suite.

f. Levier destiné à ouvrir la soupape *b*.

La figure montre la machine au moment où une portion de l'eau contenue dans la sphère E, vient de s'écouler par le robinet *c*. Les trois soupapes *a*, *b*, *d*, ainsi que le robinet *c*, sont fermés. La sphère E ne contient de l'eau que jusqu'en *g h*; toute la partie comprise au-dessus de la ligne *g h*, ainsi qu'une portion du tuyau B, comme le montre la figure, sont remplies par l'air introduit par la soupape *d*; cet air est venu prendre la place de l'eau écoulée par le robinet *c*.

Si, dans cet état, on ouvre la soupape *b*, à l'aide du levier *f*; la soupape *a* s'ouvrira d'elle-même, et l'eau montera, par le tuyau A, dans la sphère E; elle forcera l'air, compris entre la ligne *g h* et la partie supérieure de la sphère, à passer dans le tuyau B, où, bientôt, elle passera elle-même, chassant devant elle l'air et l'eau contenus dans le tuyau B. Toute l'eau contenue primitivement dans ce tuyau étant écoulée, en *b*, l'air, à son tour, s'échappera. Si alors on laisse retomber la soupape *b*, il est visible que les tuyaux A B et la sphère E seront entièrement remplis d'eau. Dans le moment où la soupape *b* retombe, l'eau s'arrêtant, cesse de soutenir la soupape *a*, qui se ferme également.

Si donc on ouvre le robinet *c* et la petite soupape *d*, la machine fournira une nouvelle quantité d'eau. Après quoi, la soupape *d* et le robinet *c* étant fermés, elle se retrouvera dans son premier état.

En continuant la même manœuvre, on obtiendra les mêmes effets.

On voit que les produits de cette machine sont intermittents.

DIMENSIONS

En prenant, pour point de départ, le volume d'eau fourni par chaque révolution de la machine, on en déterminera facilement toutes les proportions.

Je suppose que le diamètre du tube B soit tel, que le volume d'eau dont s'agit, ou, ce qui revient au même, le volume d'air qui en tient la place, occupe, dans ce tube, une longueur de 0 m. 32 c.; pour que l'équilibre puisse exister entre les deux colonnes A et B, il sera nécessaire que la colonne B ait la longueur de la colonne A, plus les 0 m. 32 c. qui seront occupés par le volume d'air, dont le poids ici est tout-à-fait à négliger. L'équilibre n'existerait, toutefois, que dans le cas où le volume d'air ne se dilaterait pas; mais il se dilatera d'une quantité plus ou moins grande, en raison de la longueur de la colonne A. Si, par exemple, cette colonne a 5 m. 20 c., le volume d'air sera doublé, et occupera 0 m. 64 c. dans la colonne B; il faudra donc que la longueur de cette colonne soit augmenté de 0 m. 32 c., seulement pour que l'équilibre existe.

Reste maintenant à déterminer par l'expérience quelle longueur il faudrait ajouter à la colonne B, pour déterminer l'eau à circuler dans l'intérieur du siphon, avec assez de vitesse, pour entraîner l'air sous la forme d'une seule bulle; condition nécessaire pour que le produit de la machine soit le plus grand possible.

Cette machine, exécutée en petit, fournit 100 centimètres cubes d'eau.

La différence de longueur entre les deux branches du siphon, est de 0 m. 55 c., dont la capacité égale 170 centimètres cubes.

On a donc la proportion suivante :

$$170 : 55 :: 100 : X = 32$$

Le nombre 32 indique, en centimètres, la portion de la colonne B occupée par les 100 centimètres cubes d'eau fournis par la machine, ou plutôt par le volume d'air qui en tient la place. Cette quantité, retranchée de la différence totale 0 m. 55 c., laisse seulement 0 m. 23 c. pour différence réelle entre les deux branches du siphon (1). Cette petite différence suffit pour imprimer à l'eau une vitesse assez grande pour entraîner l'air sous la forme d'une bulle, et assurer le jeu de la machine.

Cette différence de 0 m. 32 c. devrait, ce semble, suffire pour produire l'effet désiré, quelle que soit la longueur des colonnes A et B ; car si, d'une part, la colonne A étant plus longue, offrait plus de résistance à l'air ; la colonne B, étant également plus longue, repousserait avec plus d'énergie l'obstacle que l'air lui opposerait. A la vérité, les colonnes ayant plus de longueur, les frottemens seraient plus considérables. Mais ces colonnes étant verticales, et l'eau devant se mouvoir avec une certaine vitesse, les frottemens ne seront vraisemblablement pas un grand obstacle.

(1) Je néglige la dilatation de l'air, la colonne A n'ayant que 0 m. 48 c. de longueur.

PRODUIT.

Bien que le calcul fasse voir qu'en laissant au tuyau B un diamètre très-grand, relativement à la quantité d'eau fournie par la machine, elle donnerait des produits assez avantageux ; il est à craindre que, dans l'application, il ne soit nécessaire de tenir ce diamètre assez petit, et, par conséquent, de diminuer d'autant les produits.

On pourrait, toutefois, augmenter ces produits en faisant participer le siphon aux propriétés du Bélier hydraulique.

En faisant fonctionner la petite machine dont j'ai parlé plus haut, je tenais le siphon de la main gauche, et, de la droite, j'ouvrais et je fermais la soupape *b*. Lorsque je laissais retomber cette soupape un peu brusquement, l'eau, en mouvement dans le siphon, se trouvant subitement arrêtée, imprimait à tout le système une impulsion de haut en bas, en faisant fléchir la main qui le soutenait. Si la machine étant solidement fixée, le robinet *c* se fut ouvert au moment même de la chûte de la soupape *b*, il est certain qu'une portion de l'eau montante du tuyau A, et une autre de l'eau descendante du tuyau B, qui, arrêtée subitement, eut dilaté les parois du tuyau, et eut été repoussée en arrière par la réaction du métal, eussent jailli par le robinet *c*. La quantité d'eau obtenue, de cette manière, serait tout-à-fait indépendante du produit naturel de la machine, qu'elle augmenterait, dans des proportions que l'expérience seule peut déterminer. On pourrait, pour assurer le mouvement rétrograde de l'eau dans le tuyau B, placer un ré-

servoir d'air à côté de la soupape *b*, comme on le voit dans la fig. 3.

Toutefois, il ne faut pas le dissimuler, en faisant participer le siphon aux propriétés du Bélier hydraulique, on lui en donnerait tous les inconvéniens, et l'on ferait d'une machine fort simple, et dont l'établissement et l'entretien coûteraient fort peu de chose, un appareil compliqué qui, exigerait, pour être établi solidement, des constructions dispendieuses et des frais d'entretien assez considérables. Le mieux sera donc de s'en tenir aux produits naturels de la machine. Il est vrai qu'ils ne seront peut-être pas toujours très-avantageux, du moins l'expérience seule peut décider cette question ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existe pas de machine plus simple à laquelle on puisse demander de semblables résultats. C'est donc sous le rapport de la simplicité de la machine que je propose, que je vais en examiner l'utilité et les avantages.

Comme on le voit dans la figure, cette machine se compose d'un tuyau recourbé, d'un réservoir, auquel, pour plus de simplicité, on pourrait donner la forme d'un cone tronqué, E, fig. 4 ; de deux soupapes à clapet, et d'un robinet. Elle se placerait, de la manière la plus facile, sans constructions préalables, sur un canal, à côté d'une écluse ; sur une rivière quelconque, à côté d'un barrage de moulin. Dans ce dernier cas, un arbre, placé sur le bord de la rivière, une simple pièce de bois, suffiraient pour la soutenir. Elle utiliserait l'excédant d'eau nécessaire au jeu de l'usine, dont elle serait indépendante, et qu'elle ne gênerait en aucune manière.

Si l'on pouvait disposer d'une grande quantité d'eau, avec une faible chûte, on pourrait, au moyen d'un syphon construit sur une grande échelle, se donner la chûte nécessaire au jeu d'une roue à aubes, d'une roue à augets ou d'une turbine.

Il me resterait à décrire maintenant l'appareil destiné à ouvrir et fermer les soupapes *b* et *d* et le robinet *c*. Mais le moyen qu'on pourrait employer pour cela est si simple, qu'il me suffira de l'indiquer.

Pour éviter qu'il ne s'établisse un courant d'air de bas en haut dans la colonne B, l'extrémité inférieure de cette colonne devra plonger dans un réservoir, entretenu constamment plein par le syphon lui-même. L'eau de ce réservoir, dirigée dans un coursier, donnerait le mouvement à une petite roue, qui produirait les effets désirés. Bien que, pour ouvrir la soupape *b*, il faille soulever la colonne d'eau B, et que, pour cela, une assez grande force paraisse nécessaire ; comme l'action de la petite roue serait transmise à la soupape par l'intermédiaire du levier *f*, il serait toujours possible de charger l'extrémité *i* de ce levier, d'un poids presqu'égal à celui de la colonne d'eau, de sorte que la petite roue n'aurait à soulever que l'excédant du poids de l'eau.

La fig. 2 montre comment on pourrait disposer les siphons, si l'on voulait élever l'eau plus haut qu'on ne peut le faire avec un seul siphon.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE MODE DE DISTRIBUTION DES PRIMES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL, POUR L'ENCOURAGEMENT DE LA CULTURE DE LA GARANCE,

PAR M. PAUQUY, Docteur en Médecine.

MESSIEURS,

M. le Préfet, par une lettre, en date du 16 mai 1838, vous ayant prié de lui donner votre avis sur le mode de distribution des primes, et de lui faire connaître l'état de la culture de la garance dans le département : vous nous avez chargés MM. Barbier, Spineux et moi de vous présenter un rapport sur cet objet.

Persuadés, comme nous, comme l'administration elle-même, que la culture de la garance ne pourrait que devenir une nouvelle source de prospérités pour un département où cette substance tinctoriale offre journellement tant d'applications, soit à la teinture, soit à l'impression sur étoffe. Vous eussiez désiré, Messieurs, voir la culture de cette plante assez répandue dans notre pays pour que les primes accordées par Messieurs les Membres du Conseil général aient pu être décer-

nées. Vous l'eussiez pensé et cela d'autant plus que la garance, qui croît sauvage à Breteuil et aux environs de Paris, peut être cultivée sous toutes les latitudes avec une variété de culture, appropriée, il est vrai, à chacun de ces climats. Ne la voit-on pas, en effet, récolter par deux peuples d'un climat très-opposé, par les Hollandais et par les habitans de la Turquie Asiatique ? Au temps du grand Colbert, le premier qui ait encouragé, en France, la culture de cette plante d'un très-grand produit, n'a-t-on pas vu se former plusieurs établissemens dans l'Alsace et le midi où ils subsistent encore aujourd'hui, mais même dans la Flandre et la Normandie ? Tout concourrerait donc pour qu'on cultivât ce végétal dans un pays qui en consomme une aussi grande quantité que le nôtre. Mais, pour s'adonner à la culture d'une plante nouvelle, les théories ne suffisent pas. Les essais infructueux qui souvent en découlent, coûtent trop et détournent de nouvelles tentatives. Cultivée pour un temps vers Doullens, la garance a bientôt cessé de l'être. Peut-être, dans cet arrondissement qui renferme de bonnes terres, mais d'un prix élevé, conservée en terre pendant trois ans, au lieu d'être arrachée comme en Flandre au bout de dix-huit mois, n'a-t-elle pas rapporté autant aux propriétaires que leurs autres récoltes ? Peut-être même leur a-t-elle fait éprouver une perte réelle, en ne leur fournissant que de mauvais ou médiocres produits qu'ils auraient pu rendre bons par une culture mieux entendue ? C'est ainsi que M. Desnoyelles, d'Abbeville, dont le nom se rattache à tout ce qui peut être utile au pays, a essayé, il y a plusieurs années, la culture de la garance dans la valeur d'un demi-arpent de

terrain ; mais semé dans un sol tourbeux, cette plante n'a offert que de mauvais produits. Depuis, dit-on, un jeune propriétaire M. Greuet en aurait tenté la culture vers Ham, puisse-t-il être plus heureux ? Mais il en est un au milieu de tous ces hommes honorables qui nous semble dès-à-présent bien mériter du pays, c'est M. le comte de Piolenc qui, depuis trois ans, cultive la garance à Belloy-sur-Somme.

Un premier essai fait dans un terrain tourbeux a offert, il est vrai, à M. de Piolenc un mauvais produit, mais ne l'a point découragé. Aussi, sa constance à vouloir naturaliser sur notre sol ce nouveau genre de culture a-t-elle été récompensée. Car, depuis trois ans qu'il cultive la garance dans un meilleur terrain, il a obtenu des produits très beaux et qu'il nous a présentés. D'abord sept verges ont été plantées par lui, en 1836, et arrachées dix-huit mois plus tard en 1837. Sept autres verges, restées intactes vont bientôt avoir trois ans et seront récoltées cette année ; de plus deux journaux et demi, semés en mai 1837, vont être arrachés au mois d'août 1838. Quant aux sept premières verges récoltées, il résulte d'une lettre adressée à M. le comte de Piolenc, qu'elles ont produit 45 kilogrammes de racines qui pulvérisées ont laissé 30 kilogrammes et 9 kilogrammes de passures au moulin dont six de perte : déchet qui, sur une plus grande quantité de garance à pulvériser, se réduirait à 5 pour 100. Il résulte aussi de cette même lettre que cette garance, soumise à l'essai de la teinture, a été estimée meilleure que celle d'Avignon ; le seul reproche qui lui ait été fait étant d'être trop nouvelle et de ne pas avoir eu un an de magasin, ce qui n'aurait pu, a-t-on dit,

que la faire gagner en qualité. Jugée meilleure que celle d'Avignon, cela ne pouvait évidemment tenir qu'à ce qu'elle n'était point falsifiée comme l'est quelquefois celle d'Avignon et surtout celle d'Alsace. Falsification trop réelle, ainsi qu'on peut le voir par un rapport inséré dans le premier volume de vos mémoires, et qu'avait fait naître alors un travail de M. Dubuc, de Rouen, sur ce même objet. Obtenue sur le lieu même de son emploi, il en ressortirait donc deux avantages qui seraient l'économie des frais de transport et la difficulté de la falsification.

Maintenant, on se demandera sans doute pourquoi M. le C.te de Piolenc, qui nous a présenté de belle garance, arrachée à dix-huit mois de culture, en laisse d'autres à récolter après trois ans révolus : il est facile de répondre, c'est que la récolte de la garance doit être relative au progrès de sa croissance, qui elle-même est subordonnée au climat et au terrain : c'est qu'en général il est plus avantageux de récolter à la fin de la troisième année, parce que les racines sont plus fortes, plus remplies de matières colorantes. Toutes les expériences des agriculteurs prouvent en effet que la garance arrachée la seconde année diminue de moitié le bénéfice qu'elle aurait donnée à la fin de la troisième ; cependant, dans une terre fertile et d'un prix élevé, il faut qu'il y ait une exception comme celle que nous signalions en Flandre, à moins de ne rien gagner ou d'éprouver une perte réelle. M. le comte de Piolenc, par ces deux récoltes à deux époques aussi éloignées, cherche sans doute à se rendre compte de ce qu'il pourra faire à l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement, son plus grand désir étant de don-

ner une grande extension à cette culture dans notre pays s'il peut y avoir des chances de réussite. Ici, Messieurs, il nous serait facile de vous parler des divers modes de culture de ce végétal, il nous faudrait seulement recourir aux meilleurs mémoires ou traités sur la matière et vous citer Dambourney, Rosier et le persan Aten. Qu'il nous suffise de vous dire qu'on a le choix de semer cette plante en demeure ou en pépinière, et que le premier de ces semis semble mieux convenir aux pays du nord de la France, par là même à notre pays, où les pluies sont assez fréquentes pour faire croître rapidement la garance. En entrant dans de plus grands détails, les membres de votre Commission craindraient d'appliquer au pays le mode de culture qui lui serait peut-être le moins convenable. Ils savent trop ce que valent les théories décevantes et ce qu'elles coûtent à ceux qui s'y livrent : ils s'empresseront donc de renvoyer ceux qui voudraient cultiver la garance à un autre enseignement, à celui tout pratique qui est donné par M. de Piolenc à qui seul devra être réservé l'honneur d'avoir importé sur notre sol la culture de la garance.

Avignonais, venu avec des planteurs d'Avignon, M. le comte de Piolenc se propose de donner, comme nous l'avons dit, une beaucoup plus grande extension à la culture de la garance. Aussi, lui serons-nous redevables d'un enseignement réellement pratique qui parlera hautement aux yeux de nos agriculteurs et qui vaudra mieux sans doute que ces préceptes écrits dont ils pourraient se défier.

Vos Commissaires regrettent donc vivement que M. le comte de Piolenc ne puisse, par la quantité de ces

produits, avoir droit qu'à la dernière des primes qui serait de cent fr. pour tout cultivateur qui aurait produit moins de 400 kilog. Mais si l'on réfléchit un moment qu'au zèle et à la persévérance d'un seul homme sera peut-être due l'heureuse naturalisation sur notre sol d'un produit si précieux pour le pays et l'extension d'une culture qui pourrait contribuer à ce que la France cessât d'être tributaire à l'étranger pour cette racine si nécessaire à l'art de la teinture, on ne s'étonnera point de cette idée qui anime votre Commission et que l'Académie accueillera avec plaisir, savoir que M. le Préfet du département soit prié de proposer que la dernière des primes soit convertie par MM. les Membres du Conseil général en une médaille d'or de deux cents francs au moins.

Quel bien, en effet, ne résulterait point d'un tel encouragement qui, venant s'ajouter aux enseignemens pratiques offerts par M. le comte de Piolenc, ne pourrait qu'exciter le zèle de nos agriculteurs, amener de nouvelles tentatives pour ce genre de culture, et créer un nouveau produit qui serait pour le pays une source de richesses et de prospérités.

RAPPORT

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DE LA

CULTURE DU MURIER BLANC

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

ET

SUR L'EMPLOI DES HUIT CENTS FRANCS ALLOUÉS PAR LE CONSEIL-GÉNÉRAL, DANS SA SESSION DE 1837, POUR SON ENCOURAGEMENT ET SA PROPAGATION,

PAR M. RIQUIER.

MESSIEURS,

SUR le rapport que nous avons eu l'honneur de faire, dans votre séance du 22 juillet de l'année dernière, et dont vous avez bien voulu appuyer les conclusions, ainsi que M. le Préfet, le Conseil général, dans sa session de 1837, a accordé à l'Académie une subvention de huit cents francs pour être employés, par nos soins, à la culture du mûrier blanc et à sa propagation dans le département de la Somme.

Avant de vous rendre compte de l'emploi de ces huit cents francs, nous croyons nécessaire, surtout après un hiver aussi rigoureux que l'hiver dernier, de vous donner quelques détails sur l'état actuel de nos plantations.

Sur les six espèces de mûriers que nous cultivons, savoir : le mûrier blanc ordinaire, le mûrier à larges feuilles, le Mûrier Moretti, le mûrier Dandelo, le mûrier d'Espagne et le mûrier des Philippines ou multicaule, cette dernière espèce *seule* a été atteinte de la gelée, et atteinte de manière que tout ce qui était hors de terre, branches comme corps, tout nous a paru mort.

Nous nous sommes, en conséquence, occupés, au retour du printemps, de remplacer, par une espèce plus robuste, les multicaules qui se trouvaient sur le talus de la porte de Paris au bastion de Longueville.

En les arrachant, nous avons trouvé plusieurs pieds dont les racines, n'ayant pas été attaquées par la gelée, étaient encore saines. Cette circonstance nous détermina à détourer avec soin tous les pieds des multicaules que nous avons au Blamont. Ayant reconnu à la plupart que les racines étaient encore bonnes, nous avons pris le parti de n'en arracher aucun ; nous nous sommes bornés à couper tout ce qui était mort, et à récéper jusqu'au collet des racines.

Notre détermination a été fondée sur un double motif : d'abord, nous n'avions pas, en ce moment, de quoi remplacer convenablement ce qui eut été rejeté, ensuite, la faculté qu'a le mûrier multicaule de se reproduire de boutures, la beauté, la grandeur de sa feuille, la nourriture excellente qu'elle offre pour les vers à soie, devaient nous faire attacher du prix à la conservation de cette espèce.

Si l'expérience, que nous tentons, répond à notre attente, et si les racines de ce mûrier poussent de nouvelles branches, nous ne manquerons pas, à l'au-

tomne, de les butter soigneusement avant la gelée, afin d'en faire des boutures au printemps prochain ; c'est, selon nous, le seul moyen de conserver ce mûrier et d'utiliser ses feuilles.

Quant aux cinq autres espèces, aucune n'a souffert de la gelée, et toutes, en cet instant, sont dans un état de végétation et de prospérité, qui ne laisse rien à désirer. Aussi, pouvons-nous dire aujourd'hui avec assurance que ces cinq espèces sont acclimatées dans notre département ; car, rarement, on y éprouve des gelées de plus de 16 et 17 degrés, comme nous en avons eu l'hiver dernier.

Après ces détails que nous avons cru utile de vous donner, nous venons, Messieurs, à l'emploi des huit cents francs votés par le Conseil général dans sa session de 1837.

Le 7 juin dernier, ces 800 francs nous ont été remis par M. votre Trésorier à qui, depuis, nous en avons rendu compte en diverses pièces de dépenses s'élevant ensemble à 810 fr. 70 c. qu'il nous a soldés.

Cette somme a été employée presque en totalité en achat de mûriers parmi lesquels il s'en trouve une cinquantaine en dix nouvelles espèces que nous nous proposons d'expérimenter pour, après avoir reconnu celles les plus capables de résister aux gelées de nos hivers, et, en même-temps, les meilleures pour la nourriture des vers à soie, nous en servir, avec celles que nous avons déjà, pour écussonner et greffer les mûriers blancs ordinaires que nous avons en pépinières.

M. Aubert, directeur du domaine royal de Neuilly, nous a encore fait cadeau, cette année, de quinze mûriers Moretti, et de dix mûriers multicaule hybride,

espèce extrêmement précieuse, puisque, d'après ce que nous mande ce savant cultivateur, elle résiste aux froids de nos hivers; aussi, Messieurs, la soignons-nous d'une manière toute particulière.

Grâce à la constante sollicitude de notre très-honoré collègue, M. Lemerchier, maire de la ville d'Amiens, pour cette nouvelle branche d'industrie, et à sa bienveillance empressée à nous accorder des ouvriers attachés à l'administration et payés par elle, nous avons pu faire beaucoup de choses avec les 800 fr. alloués par le Conseil général.

1.° Nous avons créé une plantation nouvelle sur le talus du boulevard de la porte de Noyon à la porte de Paris, composée de 109 mûriers greffés à haute tige, de 111 demies tiges et de 375 mûriers nains blancs ordinaires mis en haye.

2.° Nous avons remplacé, à la plantation de la porte de Paris, au bastion de Longueville, les multicaules morts par suite des gelées excessives de l'hiver dernier.

3.° Nous avons envoyé 500 pieds de plant de deux ans dans chacun des arrondissemens de Doullens, d'Abbeville, de Montdidier, et 850, en deux fois, dans l'arrondissement de Péronne.

4.° Nous avons donné 4 à 500 pieds à différentes personnes d'Amiens et des environs.

5.° Enfin, nous avons recomplété nos pépinières au Blamont, et nous avons, dans le jardin de M. Auguste Leprince, au faubourg de Noyon, une autre réserve de 2,500 pieds environ, plant de deux ans de premier choix, dans laquelle nous nous proposons, l'an pro-

chain, de prendre les sujets propres à être écussonnés ou greffés.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir, Messieurs, le zèle et l'empressement manifestés aujourd'hui dans chacune de nos sous-prefectures pour la culture du mûrier blanc, et, notamment, dans les sous-préfectures de Montdidier et de Péronne où cet arbre commence à être apprécié comme il le mérite. Nous ne doutons pas que sa culture n'augmente de jour en jour, lorsqu'on en facilitera les moyens, en faisant, dans chaque arrondissement, des envois annuels plus considérables, tant en plant, qu'en quelques autres mûriers greffés, comme nous l'avons fait, cette année, pour M. Hiver fils de Péronne, et pour M. Delisle de Suzanne, qui déjà l'année dernière, a fait une petite éducation de vers à soie. Nous avons l'honneur de vous soumettre, Messieurs, deux échantillons de la soie obtenue par ce cultivateur.

La nécessité où nous avons été, comme nous l'avons dit plus haut, d'arracher une partie de nos multicaules et de rabattre les autres jusqu'aux racines, nous a été d'autant plus sensible, et a occasionné une perte et un vide d'autant plus grands, que, dans nos diverses plantations, nous avions beaucoup de cette espèce, et de très-beaux pieds, surtout au Blamont. Ceux-ci étaient déjà dans un état de végétation et de force tel, que bien certainement, cette année, chaque pied aurait donné au moins 4 à 5 kilogrammes de feuilles. C'est donc, nous le répétons, Messieurs, une grande perte que l'hiver dernier nous a fait éprouver, et une perte extrêmement regrettable. Aussi, plus que jamais, sommes-nous aujourd'hui bien déterminés à ne cultiver

à l'avenir le mûrier multicaule qu'avec la plus grande discrétion.

Pour donner à nos plantations de mûriers le degré de perfectionnement nécessaire, et en faire des plantations d'avenir, nous avons, de l'agrément de M le Commissaire des plantations communales, demandé à M. le Maire d'Amiens, et obtenu de ce magistrat l'autorisation de déplanter, à l'automne prochain, les arbres d'agrément qui se trouvent sur le talus du boulevard de la porte de Paris au bastion de Longueville, pour les remplacer, au printemps, avec des mûriers greffés à haute tige, comme ceux plantés cette année sur le talus du boulevard de la porte de Noyon, et dans les mêmes espèces, ou dans toute autre capable de résister aux gelées de nos hivers.

La plantation sur le talus du boulevard de la porte de Beauvais à la Fontaine des Frères, consistant en multicaules qui tous ont été atteints par les gelées de cet hiver, nous avons été également obligés de les rabattre jusqu'aux pieds. Comme depuis leur mise en place, il y a trois ans, ces mûriers n'ont presque pas poussé, ce qu'il faut attribuer au terrain qui est extrêmement mauvais, à l'exposition du vent d'ouest qui, pour cette espèce, n'est peut-être pas celle qui lui convient ; et, enfin, à ce que, dans l'origine, ces mûriers ont été plantés dans des trous ni assez larges, ni assez profonds, et sans y mettre aucun engrais, notre intention est de les déplanter à l'automne prochain, et, après avoir défoncé ce talus très-profondément, de remplacer, au printemps, ces multicaules, par une de nos cinq espèces qui n'ont pas souffert des froids rigoureux de l'hiver dernier. Et, afin de rendre ce chan-

gement complet, et d'en assurer le succès, nous nous proposons de faire remplir les trous d'une partie de bonne terre neuve, et de mettre à chaque pied un peu de fumier de vaches bien consommé ; ce qui, comme nous l'avons déjà dit, n'a pas été fait dans le temps, et ce que nous avons fait nous, à notre grande satisfaction, à toutes les plantations dont nous nous sommes occupés.

Pour opérer ces changemens, ces diverses améliorations et augmentations, et sans compter la main-d'œuvre que l'administration municipale voudra bien, nous l'espérons continuer de nous accorder gratuitement, nous calculons qu'il faudra encore faire une dépense de huit cents francs au moins.

Nos plantations de mûriers ainsi améliorées et augmentées, surveillées et soignées comme nous ne cessons de le faire depuis que nous nous occupons de cette culture, fourniront bien certainement, dans deux ou trois ans au plus tard, assez de feuilles pour faire une éducation de six onces d'œufs, soit 240,000 vers.

Ces 240,000 vers, élevés convenablement dans une magnanerie salubre d'après le système de M. Darcet, donneront au minimum, à raison de 75 kilogrammes de cocons pour 1,000 kilogrammes de feuilles par chaque once d'œufs, 450 kilogrammes de cocons (1) et

(1) La magnanerie établie par les soins du Roi à Neuilly, et dirigée par M. Aubert, offre les résultats les plus satisfaisans : 3,534 livres de feuilles (brut) ont produit 185 livres de cocons pour 1,000 kilogrammes (2,000 livres) de feuilles. Dans le midi, l'éducation est considérée comme très-bonne, lorsqu'elle a donné 80 livres de cocons pour 2,000 livres de feuilles.

(*Constitutionnel du lundi* 16 *juillet* 1838, *n.°* 197, *f.°* 2, *deuxième colonne*).

37 à 38 kilogrammes de soie, lesquels, au prix moyen de 70 fr. le kilogramme (1), produiront 2,590 à 2,660 francs, produit qui s'accroîtra tous les ans.

Nous ne vous parlerons pas aujourd'hui, Messieurs, de nouvelles éducations de vers à soie ; les divers essais que nous avons faits et dont nous vous avons entretenus dans nos précédens rapports, en vous représentant plusieurs échantillons de nos produits, ceux également faits par quelques personnes tant à Amiens et aux environs, que dans l'arrondissement de Péronne, ne laissent aucun doute, pour notre département, d'un succès complet dans cette nouvelle branche d'industrie, surtout, quand, comme aux bergeries de Sénart, comme à la ferme modèle de Grignon ; à Neuilly, dans le domaine royal ; à Ris, chez M. Henri Courdon, etc., nous pourrons opérer dans une magnanerie salubre, d'après le système perfectionné de M. Darcet.

Aussi, au printemps prochain, quand toutes nos plantations seront terminées et bien appropriées, nous proposons-nous, Messieurs, de nous occuper sérieusement de magnanerie, d'aller visiter toutes celles dont nous venons de vous entretenir, et plus tard, en vous désignant, dans un rapport spécial, l'endroit où il nous paraîtrait convenable d'en établir une, de vous présenter le plan et le devis de ce que pourrait coûter cet établissement.

Nous nous en occuperons avec d'autant plus de zèle, que, pour cette époque, nous aurons quelqu'un d'instruit et capable de diriger avec succès cet établisse-

(1) En 1835, le kilogramme de soie s'est vendu à Amiens jusqu'à 100 et 105 fr.

ment. Cet avantage, Messieurs, nous le devons à M. de St.-Aignan qui, convaincu de l'utilité de cette nouvelle branche d'industrie pour notre département, et principalement pour la ville d'Amiens à cause de ses fabriques, a bien voulu, sur notre prière, demander, et a obtenu de M. le Ministre de l'intérieur de donner, à une des bourses votées par le Conseil général pour les fermes-modèles de Grignon et de Roville, la destination de celle des bergeries de Sénart ; ce qui nous a permis d'envoyer dans cette dernière ferme le jeune Rumilly (1) d'Amiens, pour suivre les cours gratuits de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie, dirigés par M. Camille Beauvais.

Avant de terminer ce rapport, permettez-nous, Messieurs, d'appeler votre attention sur le concours que vous avez avez ouvert entre les planteurs de mûriers.

Dans la session de 1836, le Conseil général a accordé une subvention de huit cents francs pour la propagation de cet arbre précieux dans le département de la Somme. Sur ces huit cents francs, l'Académie a arrêté que 400 fr. seulement seraient employés en achat de mûriers, et que les autres 400 fr. seraient convertis en trois médailles d'or, la 1.re de 200 francs, la 2.e de 180 francs, et la 3.e de 80 francs, qui seraient décernées, dans sa séance publique de 1838, à ceux qui auraient rempli les conditions de son programme.

(1) Fils de M. Rumilly, fabricant, qui, en 1836, a exposé diverses étoffes fabriquées avec de la soie provenant d'une éducation de vers à soie qu'il a faite, et qui lui a valu une médaille d'or de deuxième classe.

N'ayant pas entendu dire qu'il ait été fait des plantations de mûriers, ou, du moins, des plantations qui puissent être présentées au concours, nous avons l'honneur de vous prier, Messieurs, de proroger ce concours à l'année prochaine 1839, et d'en donner avis dans les journaux du département.

Les quatre cents francs assignés aux primes qui devaient être la conséquence du concours proposé, n'ont pas été touchés ; et comme, d'après les règles de la comptabilité, l'exercice de 1837 sera clos, au mois de septembre prochain, vous ne pourrez obtenir l'allocation ci-dessus, qu'autant qu'elle aura été comprise dans un budget de report sur 1839. Nous vous prions de proposer ce report à M. le Préfet, et de réclamer en même-temps de ce magistrat, en lui transmettant notre rapport, sa bienveillante intervention auprès du Conseil général, pour faire obtenir à l'Académie une nouvelle subvention de 800 francs sur les fonds départementaux de 1839. Cette somme sera employée à améliorer et augmenter les plantations de mûriers blancs dans le département.

Si, comme nous avons lieu de l'espérer, ces deux propositions sont accueillies, il sera convenable de modifier, ainsi qu'il suit, les bases du concours pour les primes :

Au lieu de trois médailles d'or que l'Académie se proposait de décerner aux planteurs, elle n'en accordera que deux, en portant la première à 250 francs, et la seconde à 150 francs.

Cette modification devra être annoncée dans la séance publique de l'Académie et insérée ensuite dans les journaux.

Telles sont, Messieurs, les propositions générales que nous avons l'honneur de vous soumettre, et sur lesquelles nous vous prions de délibérer.

Note du Secrétaire.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'Académie, dans sa séance du 28 juillet 1838; et, dans sa session du mois d'août 1838, (séance du 26), le Conseil général du département, à l'unanimité, a alloué les huit cents francs demandés.

RAPPORT

SUR

LA DEMANDE DE M. LE PRÉFET RELATIVEMENT AU

COURS DE GRAINES OLÉAGINEUSES

SUR LE MARCHÉ D'AMIENS,

PAR M. RIQUIER.

MESSIEURS,

DANS une délibération du 4 septembre 1837, le Conseil général a émis le vœu que les graines oléagineuses fussent frappées, à leur entrée en france, d'un droit de *dix francs* par quintal métrique.

Cette délibération a été transmise à M. le Ministre des travaux publics, d'agriculture et du commerce, qui, reconnaissant que le vœu du Conseil méritait d'être pris en grande considération, a mandé à M. le Préfet qu'il en fera l'objet d'un sérieux examen ; mais qu'avant tout, il désire connaître d'après quels calculs on peut établir la demande d'une taxe de *dix francs*. M. le Ministre suppose qu'on en aurait les moyens en comparant entr'eux les prix successifs des graines grasses en France, depuis une dizaine d'années, afin de les rapprocher ensuite des prix successifs à

l'étranger ; il ajoute que ce travail important faciliterait beaucoup son examen, et il en demande l'envoi.

C'est en conséquence de cette demande, Messieurs, que, le 16 juin dernier, M. le Préfet a écrit à M. le Secrétaire-Perpétuel pour le prier de réunir l'académie, afin qu'elle voulût bien le mettre, autant qu'il lui serait possible, à portée de répondre à M. le Ministre.

Dans votre avant dernière séance, cette lettre vous ayant été communiquée, vous avez nommé une commission que vous avez chargée de se procurer les renseignemens réclamés. Cette commission, après être convenue que chacun de ses membres s'en occuperait sans désemparer, s'est réuni au jour par elle indiqué, et c'est avec peine qu'elle vient vous annoncer, par mon organe, que toutes ses recherches, toutes ses démarches ont été absolument infructueuses et sans aucun résultat spécial.

Depuis deux à trois ans, cependant, sur la demande de la chambre de commerce, un marché de graines oléagineuses a été établi à Amiens par l'administration municipale. Des appels réitérés ont été faits par M. le Maire, mais sans succès ; aucun vendeur ne s'est présenté. La matière, pourtant, ne manque pas ; car il se récolte dans nos environs une assez grande quantité de graines grasses ; mais les propriétaires les vendent directement aux deux ou trois marchands d'Amiens, qui font ce commerce ; ce qui ne donne pas de cours, ou ils les conduisent à Arras.

Votre commission pense donc, Messieurs, que c'est cette ville que l'académie voudra bien désigner à M. le Préfet pour obtenir les renseignemens réclamés par

M. le Ministre, renseignemens qu'elle eût elle-même demandés, si ce magistrat n'avait point paru aussi pressé de recevoir votre réponsa.

Si les recherches et les démarches, faites par votre commission, l'ont convaincue que le marché, établi à Amiens pour les graines grasses, est comme s'il n'existait pas, elles lui ont fait connaître, en même temps, que cette circonstance nuit essentiellement aux intérêts des cultivateurs et des propriétaires de ces graines, et leur cause un grand préjudice. En effet, comme je l'ai dit plus haut, il se récolte dans l'arrondissement d'Amiens une assez grande quantité de graines grasses; il s'en récolte encore plus dans les arrondissemens de Doullens et d'Abbeville, et, certes, il y aurait bien plus de facilité et d'avantage pour ceux qui se livrent à cette culture de venir à Amiens, que d'aller à Arras. leurs produits, par la consommation locale et par celle des environs, trouveraient à Amiens un debouché prompt et facile, et, en outre, en assurant les moyens de renouer avec Marseille, ils établiraient des rapports qui ont existé autrefois entre ces deux villes avec un profit réciproque.

Mais, pour que le marché d'Amiens puisse s'ouvrir pour les graines grasses, et que les cultivateurs et les propriétaires de ces graines se déterminent à le fréquenter, votre commission pense qu'il faudrait que les uns et les autres trouvassent un avantage à les apporter à ce marché. La ville les affranchit bien du droit de resserre, mais cela ne suffit pas, il faudrait qu'elle les affranchît encore du droit de déchargement et de mesurage; il faudrait même plus, il faudrait, du moins momentanément, qu'elle pût accorder quel-

ques primes à ceux qui en apporteraient le plus souvent et en plus grande quantité.

Tels sont, Messieurs, les moyens qui ont paru à votre commission devoir être indiqués pour stimuler les cultivateurs et déterminer les propriétaires de graines grasses a les apporter au marché d'Amiens. Ses vœux seraient que l'académie les prît en considération, et que, dans sa réponse à M. le Préfet, elle priât ce magistrat éclairé et tant dévoué aux intérêts du département, de vouloir bien s'entendre avec M. le Maire, afin que, par leurs communs efforts, et en adoptant les moyens ci-dessus indiqués, ou tous autres qu'ils jugeraient plus convenables, ils puissent bientôt doter notre ville de cette nouvelle et importante branche d'industrie.

Note du Secrétaire.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par l'académie dans sa séance du 11 août 1838.

NOTICE

SUR LA CHARRUE

QUI A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX

AU CONCOURS DU 2 JUILLET 1837,

ÉTABLI PAR LE COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'AMIENS,

PAR M. JULIEN DEWAILLY.

DE tous les moyens en usage pour féconder le sol sur une certaine étendue, le labour à la charrue doit être considéré comme le premier à employer et celui dont le succès est le plus assuré. Car c'est en vain que les amendemens et les fumiers seraient répandus avec profusion, si un labour convenable ne disposait la terre à une végétation d'autant plus active que sa surface aura été mieux ameublie et par là mieux exposée à l'action fécondante de l'air, de la chaleur et de l'humidité. L'importance d'un bon labour a donc dû, de tout temps, faire rechercher des changemens dans les diverses parties et surtout dans les versoirs de la charrue, mais ce n'est que depuis peu d'années qu'on s'est le plus occupé de la modifier et dans ces derniers temps, les concours établis par les comices dans plu-

sieurs départemens, en excitant vivement l'émulation des cultivateurs, ont fait apporter à cet instrument de notables perfectionnemens.

Dans tous les essais tentés jusqu'alors, le but paraît avoir été d'obtenir, avec une charrue qui pût verser la terre à droite et à gauche, le labour des charrues à un seul versoir fixe contourné, comme celui des araires de Roville et de Brabant ; en effet, le travail exécuté par ces instrumens, est le plus parfait sans doute, mais il faut reconnaître que le grave inconvénient de ne pouvoir revenir dans la même raie et par là de rendre le labour impraticable dans les terrains en pente sans une perte de temps considérable, devait s'opposer à ce qu'ils pussent être d'un usage général, avenir que des hommes célèbres en agriculture leur avaient prédit dans leur préoccupation.

L'invention due à M. Wasse, cultivateur à Cagny, qui a remporté le 1.er prix au concours du 2 juillet dernier, semble avoir atteint le but proposé sinon complètement, du moins s'en être approché bien plus que celles connues jusqu'alors dans la pratique agricole du département de la Somme et des départemens voisins.

La charrue ne diffère de celles employées dans les environs d'Amiens que par le sep et le versoir. Le premier, au lieu d'être en bois et d'une largeur de 4 pouces environ, est formé par une bande de fer étroite, qui s'élargit pour recevoir la douille du soc de forme triangulaire et dont la pointe est plus ou moins longue, suivant la nature du terrain. Le versoir, dans le mouvement duquel consiste l'invention, est une planche épaisse placée sous l'âge et traversée dans son

épaisseur près du soc par un fort boulon formant l'épée fixé d'un bout dans le sep et de l'autre dans la haie. Le trou du boulon dans le versoir est assez large pour que ce dernier puisse se mouvoir et passer de droite à gauche et de gauche à droite, au moyen d'un manche à charnière servant à faire tourner dans la haie un second boulon placé entre l'étançon et l'épée. Ce boulon, à sa partie inférieure sous la haie, a une seconde charnière tenant une tige en fer longue de 6 pouces et terminée par un bouton glissant dans une coulisse. La partie postérieure du versoir qui reçoit cette coulisse, présente une épaisseur de six pouces, et forme ainsi à droite et à gauche un revers incliné qui retourne entièrement la bande de terre. Cet ingénieux mécanisme est de la plus grande simplicité, et offre toute la solidité désirable dans les labours les plus difficiles.

Le maniement de cette charrue ne présente aucune difficulté ; quelques tours de raie suffisent pour mettre au courant le laboureur qui veut la diriger pour la première fois ; il suffit en effet de changer au bout de chaque sillon la position du versoir et du contre, ce qui s'exécute pendant que les chevaux tournent et sans exiger aucun effort. Sa conduite, pendant le travail, est la même que celle des autres charrues du pays. L'entrure se donne au moyen d'une vis de pression qui fixe l'avant-train à l'âge et par laquelle on éloigne de la pointe du soc le point de tirage.

Pour prendre plus ou moins de largeur de raie, on peut, (terme de pratique), braquer ou débraquer, (incliner en marchant le corps de la charrue à droite ou à gauche).

Dans un terrain qui ne présente pas trop de difficultés, cette charrue peut être réglée de manière à marcher seule sans que le conducteur ait besoin de tenir les mancherons : elle a du reste beaucoup d'aplomb et ne demande jamais assez de forces pour fatiguer les bras du laboureur.

Les avantages de cette charrue sont :

1.° D'exécuter un bon labour qui se rapproche beaucoup de celui des charrues à versoir fixe, dites Brabans.

2.° De n'exiger pas plus de tirage que ces dernières (le jour du concours un seul cheval l'a fait marcher en montant dans un terrain durci par la sécheresse).

3.° D'être d'une construction fort simple et pas plus coûteuse que celle des charrues ordinaires.

4.° D'être facile à régler et à conduire.

5.° Enfin, d'exécuter, dans les sols de différente nature, sur les pentes rapides comme dans les plaines, les labours les plus profonds, aussi bien que les plus superficiels.

Telle est la charrue à laquelle M. Wasse a apporté et exécuté par lui-même, diverses modifications successives qui l'ont amené à un résultat si utile, il ne lui restait plus qu'à imaginer et adapter à la charrue un soc qui ne perdît pas une partie de sa puissance, en soulevant inutilement la terre du côté opposé au versoir.

Ce but semble être atteint par une nouvelle combinaison due au zèle infatigable et au génie inventif de cet habile praticien. Nous nous proposons d'appeler bientôt votre attention sur la charrue qu'il a dernièrement

présentée au Comice agricole de cet arrondissement, et dont la construction nous a paru réunir le complément des améliorations apportées jusqu'à ce jour à cet instrument.

MÉMOIRE

SUR

LES LONGS BAUX,

PAR M. SPINEUX.

LES établissemens publics sont maintenant autorisés à passer de longs baux pour la location de leurs terres.

C'est, selon nous, une heureuse pensée, une sage mesure. Il est bien à désirer que, se conformant aux vues du législateur, ces établissemens fassent promptement jouir leurs fermiers des bienfaits de cette faculté.

Ils donneront par là dans nos campagnes un salutaire exemple, que les autres propriétaires voudront sans doute imiter. C'est à notre avis le plus simple et le meilleur moyen d'activer la suppression des jachères si ardemment et si justement désirée.

Mais, nous devons l'avouer, nous avons bien peur que cette autorisation ne soit pas convenablement appréciée.

Tout en rendant justice au zèle éclairé des administrateurs en général, nous ne dissimulerons pas

notre crainte d'en voir encore beaucoup, guidés par d'anciennes habitudes, ou préoccupés des calculs un peu étroits de l'amour propre personnel, préférer un bien présent, quoique faible, à un avantage futur bien plus important.

S'il en était ainsi, nous demanderions au législateur lui-même s'il aurait rempli sa tâche et s'il ne croirait pas devoir, dans l'intérêt véritable de la propriété comme dans celui de l'agriculture, rendre obligatoire, une mesure qui n'est encore que facultative. Nous sentons combien est délicate toute proposition qui semble toucher de si près à la libre jouissance de la propriété. C'est par cette raison même, que nous insisterons auprès des établissemens publics. Là se trouvent de nombreuses propriétés rurales, placées dans un état exceptionnel, réclamant sans cesse la tutelle, la surveillance du pouvoir. L'opinion publique trouverait donc moins extraordinaire que la loi leur assignât un mode de jouissance, pourvu que ce mode fût sagement conçu et donnât de bons résultats.

Autant que le gouvernement, nous sommes convaincus que les longs baux doivent donner de bons résultats, mais ailleurs, cette conviction est-elle généralement partagée, l'est-elle surtout par les établissemens publics? il nous est permis d'en douter, en voyant continuer, à peu d'exceptions près, les courts baux de 3, 6 et 9 ans, usités jusqu'ici.

Il faut pourtant admettre de deux choses l'une : ou la chambre était certaine que les longs baux concédés maintenant, devaient par suite servir au bien général de la propriété en France; ou elle n'avait pas cette certitude. Dans ce dernier cas, nous ne comprendrions

pas pourquoi elle serait venue troubler sans raison des habitudes contractées depuis long-temps. Dans le premier cas, qui est même le seul raisonnablement supposable, nous demandons pourquoi elle n'a pas rendu obligatoire ce qu'elle reconnaissait bon et utile, surtout lorsqu'elle paraît avoir si bien compris qu'elle ne pourrait jamais sans danger donner aux propriétaires en général que des conseils, ou mieux des exemples à suivre.

Après ces réflexions que nous livrons avec une entière franchise à la prudence d'hommes éclairés; nous essaierons de faire ressortir les inconvéniens des courts baux en usage, et nous signalerons en même temps, les avantages qui doivent, selon nous, résulter des longs baux.

On conçoit aisément qu'avec un court bail, un fermier qui entend son affaire, ne sera guères disposé à faire de grandes avances en amendices, en engrais, en fumiers sur de la terre qui peut et doit lui échapper au bout de neuf années au plus tard.

Cependant, beaucoup de propriétaires commencent à comprendre qu'il faut supprimer la jachère, que le cultivateur ne peut désormais se soutenir sans cela. Mais ceux qui possèdent quelques notions en agriculture, savent aussi qu'il n'y a pas moyen de supprimer avec succès la jachère, si on n'augmente proportionnellement la somme des engrais. Or, le fermier qui jouit pour si peu de temps, augmentera-t-il ses engrais en admettant même qu'il en ait les moyens? Non, certainement! Pourquoi les augmenterait-il? Puisqu'il n'aura pas le temps de les consommer? Pourquoi voudrait-on qu'il s'exposât à voir son successeur jouir du fruit de

ses avances? Ainsi quand on l'accuse de routine, quand on le blâme de suivre ses anciens erremens, on ne remarque pas qu'on n'en veut pas changer soi-même, et que le bon sens lui conseille presque toujours ce qu'il fait. Ici, par exemple, s'il épuise dans un court intervalle le peu de fumier répandu sur la terre qu'il loue, ne sait-il pas, s'il agissait autrement, que par une singulière bizarrerie, il lui faudrait encore payer par une nouvelle enchère, à la fin de son court bail, les améliorations coûteuses qu'il aurait apportées sur une terre qui ne lui appartient pas. Il n'en fait rien, mais en vérité, dans l'état actuel des choses, doit-il raisonnablement agir autrement?

Si au contraire le fermier avait la jouissance d'un bail de 20 à 24 ans, alors sa sécurité l'enhardirait; il comprendrait fort bien qu'en faisant quelques sacrifices, quelques avances d'engrais pendant les premières années, il en serait amplement dédommagé pendant les dernières. Il considérerait ici en quelque sorte les terres qu'on lui affermerait, comme les siennes propres. Dans cette condition, il s'efforcerait de les gérer, de les administrer en bon père de famille, ainsi que l'exige la formule ordinaire. Hors de là, on aura beau mettre des clauses sévères, le besoin de travailler, de vivre les fera accepter sans contestation sérieuse, mais bientôt le locataire les éludera, et sans qu'il soit possible au propriétaire de faire constater qu'il se soustrait à ses obligations.

Avec un long bail, remarquons comme tout change. L'intérêt du fermier parlant plus haut que toutes les conditions locatives, ou pour mieux dire, cet intérêt étant d'accord avec celui du propriétaire, celui-ci voit

tous les jours son bien gagner de la valeur, le fermage lui en être exactement payé.

Avec un court bail, nous avons pu voir tout à l'heure les deux intérêts de propriétaire et de locataire en opposition formelle. Avec un long bail, ces deux intérêts deviennent les mêmes, car où le fermier prospère, le propriétaire est réellement plus riche, puisqu'on lui remettra à la fin d'un bail de 20 à 24 ans, un marché valant un quart, et parfois plus de ce qu'il valait quand il le donna.

On conçoit sans peine que le propriétaire ayant pu jusqu'ici augmenter ses revenus à chaque renouvellement de bail, se souciera peu de s'engager pour longtemps. Il le ferait toutefois s'il était persuadé que les fermages sont arrivés à leur maximum, et s'il avait la certitude d'un avantage marqué dans la valeur du fond. Mais, dans ce cas même, il voudra profiter de l'expérience des autres (des établissemens publics, par exemple) et risquera difficilement la sienne.

A ce sujet, nous avons cru convenable de consigner la réflexion que voici :

L'augmentation constante du loyer des terres, depuis la révolution de 1789 a sans doute plus d'une cause ; mais à notre avis, celle qui a dû influer le plus sur cette augmentation, c'est la division des propriétés.

Nous remarquons en effet, que depuis la vente des biens nationaux, les grosses fermes se sont presque toutes divisées. Les grands marchés de terre se sont éparpillés. On a mis ainsi à la portée d'une multitude de petits fermiers ou de bons ménagers des exploitations sur lesquelles les soins de toute une famille se sont portés presqu'exclusivement. La culture y a incon-

testablement gagné, même en maintenant l'ancien mode d'assolement triennal. Par contre, le propriétaire a pu en demander sa part. Mais aujourd'hui une plus grande division aurait-elle encore les mêmes effets? et n'aurions-nous pas à craindre qu'elle ne fût au contraire un obstacle à de nouveaux progrès. C'est la crainte de beaucoup d'agronomes, de plusieurs économistes et nous la croyons fondée.

En ce cas, il faut bien le dire, l'espoir que le propriétaire aurait encore d'augmenter ses fermages ne saurait s'appuyer sur de bonnes raisons, alors surtout que la loi des céréales semble aujourd'hui combinée de manière à empêcher le blé d'augmenter sensiblement de prix. Alors qu'une réduction constante et intempestive des droits d'entrée sur les produits agricoles étrangers, vient appauvrir nos cultivateurs dans les mauvaises années. Alors que les impôts très-élevés semblent devoir se soutenir long-temps à ce taux. Nous regarderions donc dès à présent la prétention d'augmenter la location des terres comme difficile pour ne pas dire impossible à réaliser.

A la difficulté toujours croissante qu'il éprouve à recevoir ses fermages, le propriétaire ne sent-il pas la gêne où se trouvent ses fermiers. Il doit comprendre par là, que s'il n'aide lui-même le cultivateur à varier ses produits, à produire davantage, un moment peut venir où faute de paiement, beaucoup de terres seraient délaissées, et qui pis est, en fort mauvais état.

Celui-là ne devrait-il pas se croire heureux qui, au milieu de la gêne éprouvée par l'agriculture, l'industrie et le commerce, n'aurait à souffrir que dans

la concession d'un bail plus long. Nous croyons le moment venu, où les propriétaires les mieux avisés accorderont sans réduction de fermage, un bail de 20 à 24 ans. Par là, leurs fermiers insisteront moins sur une diminution justifiée aujourd'hui par la baisse des denrées agricoles. Dans cette position, ceux-ci se décideront certainement à faire en bestiaux, en engrais, en fumier les avances nécessaires. Ils pourront ainsi changer leurs anciens assolemens, condition indispensable aux progrès de l'agriculture, ils payeront exactement leurs fermages et le fond acquerra chaque année de la valeur dans leurs mains, tandis que les propriétaires qui persisteront au contraire à ne vouloir accorder que de courts baux, avec les conditions restreintes qu'ils contiennent le plus ordinairement, verront chaque jour diminuer la fortune de leurs enfans, ils seront à tout moment forcés de changer de fermiers, faute de payement, et n'auront bientôt plus à offrir qu'une terre sale et amaigrie à des cultivateurs sans garantie et sans capacité.

Nous savons que dans les questions d'intérêts, les faits parlent beaucoup plus haut que les raisonnemens. Mais l'usage des longs baux chez nous, nous en convenons à regret, est encore trop récent et trop rare, pour offrir à l'opinion un point de comparaison satisfaisant. Cependant, les manufactures de sucre de betteraves qui cultivent elles-mêmes, sont toutes placées, ou sur leurs propriétés, ou sur des fermes à long bail. On ne saurait contester, il nous semble, ni leurs progrès en agriculture, ni l'augmentation donnée à la valeur du sol qu'elles exploitent. Malheureusement cet exemple, tout concluant qu'il pouvait devenir, est

menacé de disparaître sous le poids de l'impôt qui doit frapper le sucre indigène l'an prochain.

La culture des sucreries de betteraves encore trop récente et trop rare aujourd'hui, pour avoir pu être appréciée et suivie par la culture ordinaire, peut pourtant entièrement disparaître sous l'exigeance du fisc : c'est dans cette crainte, c'est par ces motifs, que nous voudrions voir les établissemens publics appelés à donner sans délai, et sans exception, l'exemple bienfaisant des longs baux ; c'est à eux qui possèdent sur tous les points de nombreuses et importantes propriétès, à entrer les premiers dans cette voie si simple et si facile d'enrichir le sol, d'améliorer l'agriculture, en faisant disparaître la jachère. Mais par les raisons données plus haut, nous persistons à penser que la législation n'a pas assez fait, en laissant aux administrations la faculté de concéder ces longs baux. Elle aurait dû, selon nous, les y obliger, d'abord dans l'intérêt de leurs propriétés mêmes, ensuite pour l'exemple que la propriété particulière en recevrait, exemple que celle-ci reçoit presque toujours avec plaisir, mais qu'elle se soucie rarement de donner la première.

CONSEILS

SUR

UN COURS DE LECTURE

POUR UN JEUNE HOMME QUI VEUT SE LIVRER A L'ÉTUDE DE L'ÉLOQUENCE,

PAR M. CH. J. HUBERT,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE UNIVERSITAIRE D'AMIENS, DOCTEUR ÈS-LETTRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON, ETC.

MESSIEURS,

L'Académie a bien voulu agréer l'hommage d'un traité sur la Rhétorique, que j'ai publié en 1827, et dont le Conseil royal de l'instruction publique a autorisé l'usage dans les différens colléges de l'Université. Mon intention est d'en faire paraître une cinquième édition, dans le cours de l'année qui va prochainement s'ouvrir. Persuadé, par les résultats de la pratique de vingt-cinq années de professorat, qu'en fait d'art oratoire, les exemples et la lecture des modèles valent beaucoup mieux que les préceptes, je me propose de joindre au traité dont il s'agit, ainsi que je l'ai fait pour les éditions précédentes, un chapitre spécialement consacré à diriger dans leurs lectures les jeunes disciples de l'éloquence; mais j'ai cru, d'après les conseils de MM. les Professeurs, devoir donner à ce chapitre supplémentaire une nouvelle forme

et des développemens nouveaux ; et c'estcette partie de mon livre ainsi modifiée, que je viens, Messieurs, vous demander la permission de vous soumettre. Peut-être, le sujet vous paraîtra-t-il peu académique : et, en effet, un simple extrait d'un travail didactique, destiné uniquement à l'enseignement de la jeunesse, semblerait ne point trouver naturellement sa place parmi les travaux d'une société comme la vôtre, occupée habituellement d'objets d'une application et d'une destination plus générales ; mais vous avez déjà accueilli avec faveur la lecture de plusieurs mémoires sur des matières analogues, et qui roulaient même plutôt sur des questions de grammaire que sur des principes de littérature proprement dits. J'ai été enhardi par ces antécédens ; je l'ai été plus encore par la considération que les conseils que j'offre dans mon livre aux jeunes amis des muses, ne m'appartiennent pas tous sans exception et sans partage : l'idée de quelques-uns d'entre eux m'a été suggérée par un homme de lettres, dont la modestie égalait le rare mérite, et dont la mémoire sera long-temps chère à ses concitoyens et à l'Université, par M. Dijon, recteur de l'Académie d'Amiens. J'ai obéi à une impulsion de la reconnaissance, en cherchant à rendre utile encore, quand il n'est plus, un homme qui a si bien mérité des maîtres et des élèves, et en reproduisant une partie beaucoup trop faible sans doute de ses services et de ses leçons.

L'esprit maigrit sans nourriture :
Son aliment est la lecture :
Sans elle, il manque de vigueur.
Ainsi l'herbe tendre et fleurie,

Sans le cours d'une onde amie,
Penche, languit, perd sa fraîcheur.

(Anonyme).

Le temps qu'un jeune homme donne à la lecture des auteurs, n'est pas moins utilement employé que celui qu'il consacre au travail de la composition. Entre deux sujets d'un talent égal, dont l'un aurait bien lu, bien étudié les modèles, et donné moins de temps à la composition, tandis que l'autre, en se livrant exclusivement à ce dernier travail, aurait lu superficiellement ses auteurs classiques, je ne balance pas à affirmer que les chances du succès seraient toutes en faveur du premier. Dans la jeunesse, c'est surtout par l'imitation que se forme le talent. L'imagination, le jugement, les idées, l'expression se moulent, sans qu'on s'en aperçoive, sur le style des grands écrivains dont on a fait l'objet de ses études : bien écrire à cet âge, c'est souvent bien imiter. Qui donc imitera mieux que celui qui se sera le mieux pénétré de l'esprit des bons modèles ?

L'étude des bons modèles, dit Boufflers, donne l'idée et même le sentiment du beau ; et non seulement elle fournit à notre esprit des objets de comparaison propres à rectifier notre jugement ; mais elle influe encore d'une manière secrète sur toutes nos pensées, comme on prétend que les Grecs ont dû autrefois l'élégance et la perfection de leurs formes dans les deux sexes, à la quantité de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui, de tous côtés, frappaient leurs regards.

D'ailleurs, un jeune homme ne saurait guère avoir acquis l'habitude de la méditation ; rarement chez lui

la réflexion a fait l'essai de tout son pouvoir, et souvent il ne peut se faire un premier fonds que par la lecture et les idées d'autrui.

Nous n'insisterons pas sur un principe dont la vérité est démontrée par la raison, et confirmée par l'expérience ; mais il en est de ce principe comme de tous les autres ; il ne faut pas le porter trop loin. Si donc l'on veut retirer un véritable fruit d'un cours déloquence, on partagera son temps entre l'exercice de la composition et la lecture, à peu près également ; et l'on se fera une règle inviolable de mettre à l'une et à l'autre le plus grand soin. Tout ce qu'on ferait trop rapidement ne profiterait pas : qu'on lise ou qu'on écrive, on doit toujours faire usage de toute son attention et de toutes ses forces.

Trois autres points sont également nécessaires pour lire avec fruit ; c'est de lire avec goût, avec ordre, avec choix.

Sans le goût, ou, pour mieux dire, sans la passion de la lecture, les idées présentées à l'esprit, n'ayant fait sur lui que peu ou point d'impression, y laisseraient à peine quelques traces interrompues et fugitives ; ou du moins ces idées, conservées seulement dans la mémoire, et n'ayant pas reçu l'adoption du sentiment, demeureraient étrangères à l'intelligence, semblables à des semences choisies, si l'on veut avec soin, mais qui, tombant sur une terre froide et sèche, y languiraient, sans qu'on pût en attendre aucune végétation.

Sans ordre, les objets s'offusqueraient les uns les autres ; il en arriverait comme des fils emmêlés, dont on ne pourrait faire une trame.

Sans un bon choix enfin, on courrait trop souvent le risque, surtout dans la stérile abondance de ces derniers âges, de mal rencontrer, et d'acquérir ce qu'il vaudrait mieux perdre (1).

Un cours de lecture, pour une des deux années d'études de l'art oratoire, est nécessairement borné. L'élève s'attachera, par conséquent, aux grands modèles, à l'exclusion de tous les autres ; et dans ces modèles mêmes, il choisira les morceaux les plus parfaits. Le temps viendra où on lui apprendra que, dans une vaste composition, tout ne doit pas être également brillant, également fort ; qu'un éclat continu serait un défaut. Pour se convaincre de la justesse de cette observation, pour bien saisir l'artifice qui préside à la disposition des parties d'un grand ouvrage, il devra lire alors les modèles tout d'une haleine. Imbu des principes sacrés de ces grands maîtres, il pourra de plus lire avec impunité et même avec fruit des écrivains d'un ordre moins supérieur, qu'une imagination trop brillante égara quelquefois, mais qui étincèlent de génie (2). Mais aujourd'hui, qu'il se renferme dans l'étude d'un nombre borné de morceaux choisis ; ce sont ceux-là qu'il doit s'attacher à reproduire dans ses premiers essais, qui n'ont jamais qu'une étendue médiocre.

D'ailleurs, en lisant peu à la fois, les objets se fixe-

(1) Boufflers. *Discours sur la littérature.*

(2) Il en est beaucoup qui, sans être en tout des modèles, offrent à l'imitation des beautés supérieures. Pourquoi les dédaigner ? Les Dieux du second ordre avaient aussi leurs autels.

Luce de Lancival. *Discours sur l'utilité de l'étude des lan- anciennes.*

ront plus aisément dans son esprit. Lire trop à la fois, c'est ordinairement se fatiguer à pure perte. L'esprit s'affaisse sous le poids dont on le charge. Il est comme les fleurs et les plantes, a dit ingénieusement un de nos meilleurs critiques, qui se nourrissent mieux, quand on les arrose modérément. Mais quand on leur donne trop d'eau, on les suffoque et on les noie (1).

(Clément. *Principes de goût*).

Appliquez-vous, en lisant, à saisir le plan, la conduite, l'ensemble de l'ouvrage que vous lisez, à découvrir l'enchaînement, la suite et la progression des pensées et des sentimens ; à en démêler la vérité, la justesse, le naturel, etc. Ainsi vous verrez l'accord des choses avec les mots, avec les phrases, avec les figures, avec les tours, avec tous les ornemens du discours ; ainsi vous appliquerez la théorie des principes à la théorie des grands maîtres, et vous surprendrez peut-être le secret de ceux-ci sur l'art d'écrire, secret qu'ils ont caché avec soin, et qu'on ne peut leur ar-

(1) *Timeo hominem unius libri*, disait le célèbre docteur de l'église, Saint-Thomas-d'Aquin. En effet, il y a toujours plus de vraie science dans celui qui n'a lu qu'un bon livre, mais qui l'a bien lu, que dans celui qui en a lu plusieurs, sans se donner le temps de les méditer et de les approfondir. Les grands lecteurs deviennent quelquefois des puits de science. L'expression a même passé en proverbe; mais on remarquera qu'elle joint l'idée d'obscurité à celle d'abondance et de profondeur. Les grands lecteurs sont ordinairement des hommes très-érudits ; mais les hommes très-érudits sont rarement de vrais savans. « Ne lisez pas beaucoup de livres ; lisez beaucoup les bons. » *multùm legendum, non multa*, a dit Pline-le-Jeune. (Lib. VII, » epist. 9). »

racher qu'à force d'étude, de travail et de talent (1).

Ces points généraux étant posés, traçons-nous ici quelques règles particulières sur la manière de bien lire, et renfermons-nous dans un seul genre. Il sera facile de voir ensuite quelle est, dans les autres genres, la marche qu'on devra suivre.

Dans la poésie latine, par exemple, Virgile et Horace sont des écrivains également parfaits; mais, comme c'est un orateur que nous avons à former, les tours nouveaux, hardis, les artifices continuels de style, que l'on rencontre dans les poésies lyriques d'Horace, les traits fins, le style plaisant et familier, le ton badin que l'on rencontre dans ses autres ouvrages, présenteront bien moins d'objets d'imitation que le style noble, élégant, majestueux de Virgile qui, dans sa poésie la plus sublime, a toujours une telle mesure, une telle sagesse de pensées et d'expressions, qu'on peut sans, disparate et en rompant seulement le mètre du vers, en transporter les beautés dans une prose élevée. Ainsi, quelque parfait que soit Horace, c'est pour un autre temps que j'en réserverai l'étude; il sera l'auteur qu'on devra lire le plus dans le cours de sa vie. Mais aujourd'hui, je me bornerai à graver dans ma mémoire, environ deux cents vers de son Art Poétique, où sont tracés les principes éternels du goût; j'ajournerai le reste. Nous courons vers un but que nous ne devons pas perdre de vue; tous nos momens, comme tous nos efforts, doivent être employés à l'atteindre.

Par la même raison, ce seront les discours que j'étudierai de préférence dans Virgile. Ils auront sur les nar-

(1) Clément. *Principes de goût.*

rations et les descriptions, qui ne sont pas moins belles, l'avantage de me donner tout à la fois des modèles de poésie et des modèles d'éloquence. Tous ceux du 4.me livre de l'Enéïde sont des chefs-d'œuvre ; mais ceux des derniers livres, moins beaux, moins fixés pour l'impression, ne sont pas moins précieux par le mouvement et la rapidité qui les caractérisent. Citons ceux de Nisus, d'Euryale, d'Aléthès et d'Ascagne dans le neuvième livre, de Vénus et de Junon dans le dixième, de Turnus et de Drancès dans le onzième.

La traduction de tous ces brillans morceaux porte l'empreinte plus ou moins marquée du talent de Delille; on y trouve ce qui fait les poètes, l'éloquence des expressions, le choix des images et le charme puissant des beaux vers. Il n'appartenait qu'à Delille de prouver que, dans une traduction française, on peut lutter contre Virgile ; on sent néanmoins combien les armes sont d'une trempe inégale : indépendante et sans articles, la langue latine vole quand la nôtre marche. D'ailleurs, les vers hexamètres latins, inégaux entre eux, excèdent toujours nos vers alexandrins, et quelquefois de quatre ou cinq syllabes. Sans rabaisser le mérite de la traduction de l'Enéïde, on fera donc observer que Delille a souvent diminué la force du sens, en augmentant beaucoup le nombre des vers (1).

(1) Chenier. *Tableau historique de la littérature française, chap.* 7. — Ajoutons que Delille est rarement aussi naturel que Virgile, et qu'en général, ce qui fait le caractère de sa composition, ce n'est pas ce qui est à la fois simple et grand, c'est la vivacité des mouvemens du style et l'effet du mécanisme des vers. « Il paraît, dit » Laharpe, s'être particulièrement occupé de maîtriser notre vers

Comme tout ce qui est parfait dans les arts, Virgile frappe moins que d'autres écrivains, qui ont une qualité vers laquelle leur génie les entraîne. Je ne connais pas de travail plus utile que la comparaison des beautés propres à ces écrivains, avec cette perfection du prince des poëtes latins, perfection qui se dérobe à des yeux peu exercés, parce que tous les genres de beautés y sont fondus, sans qu'il y en ait une qui éclipse, qui efface les autres. Il ne faut presque aucune attention pour sentir l'énergie de Lucrèce, l'élévation de Lucain, la richesse d'Ovide. chacun de ces auteurs offre dans son genre des morceaux excellens à méditer et à imiter; mais après les avoir bien lus, qu'on les rapproche des passages de Virgile avec lesquels ils ont le plus d'analogie; on s'assurera que Virgile n'est pas moins énergique que le premier, pas moins sublime que le second, pas moins abondant que le troisième; mais qu'il a su s'arrêter dans les bornes au-delà desquelles les qualités mêmes deviennent des excès.

Rendons cet avis plus sensible par un exemple : Qu'on lise dans Lucrèce la belle description de la peste; l'énergie de son pinceau excite une admiration toujours croissante. Que l'on compare ensuite cette description avec celle de la peste des animaux dans le troisième livre des géorgiques de Virgile, et que l'on

» Alexandrin, par le travail des constructions et des tournures, et de » lui donner un mouvement aussi diversifié qu'il soit possible. C'est » là comme le cachet de son talent : et qui peut douter que ce tra- » vail heureux ne soit la suite naturelle d'une longue et pénible lut- » te contre la perfection de Virgile, le plus grand maître de l'har- » monie poétique ? »

cherche à se rendre raison des différences de ces deux grands tableaux, qui présentent d'ailleurs tant de ressemblance.

1.° On trouve dans Lucrèce beaucoup de détails omis par Virgile ; mais ces détails n'ajoutent à l'énergie et à la vérité qu'en blessant le goût : la science pouvait les admettre, la poésie devait les rejeter.

2.° Lucrèce tient toujours l'esprit tendu par la vigueur de ses idées et de son style. Virgile par la variété des scènes qui se succèdent, repose l'imagination ; et d'un sujet peu intéressant par lui-même, il a tiré des traits touchans tels que celui-ci, par exemple :

. . . . . *It tristis arator*,
mœrentem abjungens fraternâ morte, juvencum (*).

Traits que n'a pas saisis Lucrèce, sans doute parce que la nature d'un talent moins flexible s'y refusait.

3.° Enfin Virgile, qui n'est jamais au-dessous de l'énergie de son sujet, ne présente aucune image qui puisse inspirer l'horreur ou le dégoût, tandis que Lucrèce n'a pas toujours su se défendre de cet excès, ni s'arrêter dans les limites dont les productions des beaux-arts ne doivent jamais s'écarter.

Je ne puis trop insister sur l'utilité, ou plutôt sur la nécessité de ces rapprochemens ; c'est le plus sûr moyen de saisir les qualités propres à chaque modèle, et de se préserver de la séduction des grands écrivains, dont les facultés dominantes frappent d'autant plus qu'elles sont plus voisines de l'excès, et portent d'autant plus un jeune-homme à les imiter, que l'i-

(*) Le laboureur s'avance tristement, et dételle le jeune taureau affligé de la mort de son frère.

mitation de ce qui est saillant est ordinairement ce qu'il y a de plus facile.

A la lecture des grands écrivains, il ne sera pas inutile de joindre celle de leurs meilleurs commentateurs, pourvu toutefois qu'auparavant on ait essayé de les commenter soi-même. On se rappelle ce que disait Voltaire pour s'excuser de commenter Racine (1). La même chose pourrait certainement se dire de Virgile (2). Mais c'est plutôt une forme ingénieuse donnée à l'éloge, qu'une excuse véritable. La perfection n'exclut pas l'étude, bien au contraire elle l'appelle : il est tout aussi utile de se rendre compte de son plaisir et de son admiration, que de justifier son dégoût. Si les hommes du monde eux-mêmes ne s'abandonnent pas toujours incurieusement aux impressions de l'œuvre, sans remonter à l'art de l'ouvrier, à plus forte raison le jeune disciple qui cherche à se former le goût par la lecture des grands écrivains, des poètes excellens, le maître qui l'aide de son expérience, devront-

(1) On proposa un jour à Voltaire de faire un commentaire de Racine, comme il faisait celui de Corneille. Il répondit ces propres mots : « Il n'y a qu'à mettre au bas de chaque page beau, pathé-» tique, admirable, etc. »

(2) Virgile a été depuis quelques années pour nos professeurs l'objet de travaux intéressans. M. Eichoff l'a rapproché des Grecs, qu'il a si industrieusement reproduits ; M. Tissot l'a comparé de plus avec les modernes, auxquels il a offert des modèles si achevés ; et M. Magnier a complété cette espèce de bibliothèque virgilienne, par une analyse où il a prouvé qu'aucun des mystères de Virgile ne se dérobe à sa sagacité.

M. H. Patin, *article de journal.*

ils aller plus loin que ces transports irréfléchis, que ces jouissances paresseuses dues aux productions du génie, et s'enquérir un peu des procédés d'où naissent de tels effets.

Ces observations sur la méthode que l'élève devra suivre dans ses lectures, me paraissent suffisantes. Il ne reste plus qu'à le diriger dans le choix de ces mêmes lectures, et le borner dans leur nombre.

Pour la poésie latine, qu'il lise dans Virgile : les principaux discours de l'énéïde et les épisodes des géorgiques :

Dans Lucrèce : la belle invocation qui ouvre son poème, le début de chaque livre, la description de la peste ;

Dans Ovide : les deux discours d'Ajax et d'Ulysse (1).

Dans Lucain : quelques discours de la Pharsale, surtout la réponse de Caton à Labiénus, qui l'invite à

(1) On pourra lire l'excellente traduction de Lucrèce en vers français, par M. de Pongerville, et celle des métamorphoses d'Ovide par de St.-Ange. Des mots, des tours familiers déparent quelquefois l'élégante diction de ce dernier traducteur ; il lui arrive même de corriger des abus d'esprit par un naturel trop facile et trop simple ; mais la plupart du temps il a su imiter dans ses vers la souplesse d'Ovide, prendre comme lui les tons que permet la poésie noble, et se tenir en garde contre un modèle séduisant jusque dans ses défauts.

M. de Pongerville a traduit aussi en vers une partie des métamorphoses.

Plusieurs beaux morceaux de Lucain, embellis par la brillante versification de Legouvé, font regretter que le même traducteur ne nous ait pas donné la Pharsale entière.

consulter l'oracle d'Ammon ; l'oraison funèbre de Pompée, par Caton ; le discours de Photin conseillant à Ptolémée de se défaire de Pompée ; le discours de Brutus à Caton, sur le parti à suivre dans la guerre civile, et la réponse de Caton. Il faut laisser là les descriptions et les narrations de ces deux derniers poètes : celles d'Ovide présentent l'abus de l'esprit poussé au dernier point, et beaucoup de traits ingénieux et brillans, gâtés par des détails fastidieux. Lucain a la même prolixité, et dans les écarts d'une imagination sans frein, il offense à chaque pas la raison et le goût ; mais leurs discours, ceux que j'ai cités surtout, peuvent servir de modèles. Ce sont les discours de Lucain qui ont inspiré à Corneille l'admiration que Boileau lui reproche pour ce poète ; et cette admiration n'était pas sans fondement. Corneille, sans égaler Lucain à Virgile, sentait et se plaisait à avouer tout ce qu'il devait aux discours vraiment éloquens du premier. Nous donnerons donc à ces discours une place distinguée dans nos études.

Pour l'éloquence latine, il semble inutile de chercher des modèles d'aucun genre, ailleurs que dans Cicéron, qui les réunit tous. L'élève qui voudra devenir véritablement orateur, devra un jour le lire et le relire tout entier, comme il devra lire et méditer tout Démosthène ; mais dans le moment présent, je ne crains pas d'avancer que les vastes et magnifiques développemens auxquels se livre l'orateur romain, ne peuvent se transporter dans les compositions très-circonscrites, sur lesquelles s'exerce un rhétoricien. Ce n'est pas chez Cicéron qu'il trouvera des modèles de précision dans le plan, de concision dans les pensées,

et dans le style ; c'est dans le *conciones* qu'il doit les chercher, dans ce recueil précieux qu'on pourrait appeler le bréviaire d'un rhétoricien (1). Il s'attachera à reconnaître le mérite particulier qui dis-

(1) » Le recueil des discours extraits des historiens latins est à » juste titre, dans nos écoles, le guide et le manuel des rhétori- » ciens. En effet, quelle perfection et quelle variété dans ces bril- » lantes harangues ! A ce double mérite, ajoutons celui de la brié- » veté : c'est par là surtout qu'elles conviennent et qu'elles plaisent » à de jeunes intelligences qui en saisissent facilement l'ensemble. » L'esprit le moins susceptible d'application peut embrasser sans ef- » fort des sujets traités en quelques pages, souvent même en quel- » ques phrases, et dont l'analyse et l'examen demandent rarement » plus d'une séance. Il n'en est pas de même des discours de Cicé- » ron. Il faut une attention soutenue pour suivre, dans l'orateur ro- » main, ce large développement d'une élocution abondante et nom- » breuse, pour comprendre cette habile ordonnance de preuves, de » probabilités et d'inductions qui se succèdent, s'enchaînent et s'ap- » puient mutuellement ; pour entrer dans les secrets de cette logique » forte ou subtile, de cette argumentation décisive ou spécieuse, de » cette éloquence, ou majestueuse, ou véhémente, ou pathétique ; » pour concevoir enfin tout ce mécanisme oratoire dont un art puis- » sant dirige l'action et déploie l'imposant appareil.

» L'examen de la plupart des harangues de Cicéron est une tâche » laborieuse, qui exige, outre une certaine habitude de réflexion » qu'on n'a pas toujours à l'âge des premières études, un travail plus » suivi et plus spécial que ne le comporte la diversité des exercices » qui remplissent la durée d'une classe. On ne peut donc s'étonner » qu'en général elles soient peu goûtées des jeunes-gens, compara- » tivement à tout ce qui est varié, facile et satisfait rapidement leur » curiosité ». (M. Ragon, *analyse et extraits des discours de Cicéron.*).

tingue chacun des historiens, dont on y a rassemblé les discours. Tacite est le modèle dont il cherchera le moins à copier les formes ; l'imitation en est dangereuse pour un jeune homme : n'en pouvant atteindre la profondeur, il n'en prendrait que l'obscurité. Quinte-Curce, rhéteur élégant et fleuri, est encore un modèle qu'on n'imite pas sans danger. C'est donc à l'énergie, à la brièveté de Salluste ; c'est à la richesse, à l'abondance de Tite-Live, de présenter au jeune orateur des modèles sur lesquels il ne peut trop se former. Qu'il lise, qu'il relise sans cesse leurs principaux discours ; qu'il les apprenne et qu'il en saisisse bien l'idée principale ; qu'il en remarque les développemens, la disposition, les tours, les expressions. (Salluste n'ayant fourni que peu de discours à ce recueil, j'ajouterai la guerre de Jugurtha ou la conjuration de Catilina). Le prix d'honneur de rhétorique dans les colléges a toujours été le partage de celui qui avait le mieux lu, qui possédait le mieux et qui avait le mieux analysé ces petits chefs-d'œuvre.

Nous ne parlons pas ici des modèles que nous a laissés la Grèce, dans la poésie comme dans tous les autres genres de littérature, peu d'élèves étant capables au sortir de leurs études littéraires, de les comprendre et de les traduire sans difficulté. mais si la lecture en était plus facile, elle ne contribuerait pas moins que celle des meilleurs auteurs latins, à féconder l'imagination, à épurer le goût, à former le style. C'est à cette lecture, c'est à cette méditation des grands maîtres d'Athènes et de Rome, que nos bons écrivains doivent pour la plupart ces tours heureux, cette richesse d'harmonie et ce charme facile de

la diction, qu'ils ont su répandre dans un idiôme naturellement ingrat et rebelle. « On ne peut nier, dit » Luce de Lancival, que notre langue ne doive aux » langues grecque et latine presque toutes les richesses » dont nos bons écrivains ont su couvrir son indigence, » tout l'art avec lequel ils ont su polir sa rudesse, » toutes les fleurs qu'ils ont répandues sur un sol » aride, et que leur génie a pu féconder et embellir » au point de faire souvent illusion aux oreilles les » plus accoutumées à l'harmonie antique, et de laisser » la postérité indécise entre les modèles et les imitateurs. Ceux-ci ont dérobé à ceux-là presque tous » leurs secrets. C'est en les lisant, en les relisant, en se » pénétrant de leur substance, qu'ils ont appris à varier leur style, à en enrichir, à en multiplier les » formes ; à employer et ces constructions savantes, et » ces inversions heureuses, et ces chûtes adroitement » ménagées, et ces distributions élégantes, et ces périodes artistement balancées, et ces tours vifs, piquans, rapides, d'où jaillit la précision, et ces » rapports de sons, tantôt doux, tantôt rudes, qui » donnent ou de la grâce ou de l'énergie à la pensée. » Que ne puis-je évoquer ici les ombres de tous ceux » de nos écrivains qui, joignant le goût au génie et » l'étude au talent, ont enfanté les chefs-d'œuvre divers de la littérature moderne ! copistes sublimes, devenus modèles à leur tour, vous les entendriez, » reconnaissans et modestes, avouer pour leurs guides, » pour leurs maîtres, pour leurs vainqueurs, ces Grecs » et ces Latins aujourd'hui si dédaignés. Que l'imagination nous transporte un moment dans cet Élysée, » heureux séjour des morts célèbres ; là nous verrons

» tous nos grands hommes assis chacun à côté du » grand homme qu'il se fit gloire d'imiter : Corneille » sourit à Homère, à Sophocle et même à Lucain ; » Racine embrasse Euripide et Virgile ; Bossuet tend » la main à Démosthène ; Fléchier caresse Isocrate ; » Boileau remercie Horace et Juvénal ; Massillon écoute » Cicéron ; le bon La Fontaine s'étonne de voir Esope » et Phèdre à ses pieds ; Molière cherche Aristophane, » Plaute et Térence, qui palissent à son aspect ; Buffon » converse avec Pline, qui le force de s'asseoir au- » dessus de lui ; Jean-Jacques et Montesquieu discutent » avec Platon ; Voltaire enfin, se promenant seul au » milieu de tous ces grands hommes, salue chacun » d'eux en passant, et va se perdre dans une forêt » de lauriers (1) ».

(Discours sur l'utilité des Langues anciennes).

Dans la poésie française, Racine sera pour nous, comme Virgile dans la poésie latine, le modèle le plus approchant de la perfection. Son Britannicus,

(1) Tous nos grands écrivains ont commencé par des études classiques ; ils tenaient dès leur jeune âge, entre leurs mains, Homère et Virgile, Cicéron et Démosthène. Leur imagination, fécondée par la lecture de ces grands originaux, a transporté dans la langue française des richesses qu'elle ne connaissait pas. C'est par cette raison qu'il s'exhale de leurs écrits je ne sais quel parfum d'antiquité dont la douceur est si pure, et qui semble venir jusqu'à nous des beaux cieux de l'Italie et de la Grèce. Ceux à qui manqua le premier bienfait de cette éducation littéraire, n'ont pu même y suppléer par les plus heureux dons de la nature...

(De Fontanes, *discours prononcé à l'Académie française, lors de la réception de M. de Sèze.*)

son Iphigénie, son Athalie seront les chefs-d'œuvre auxquels nous nous attacherons de préférence, non pas que nous prétendions régler les rangs entre ses immortels ouvrages ; mais ceux que nous préferons sont les mieux appropriés à nos études du moment. Ce ne sera pas sur les pièces entières que se portera notre attention ; nous nous attacherons aux principaux discours. ceux de Burrhus, de Narcisse, d'Ulysse, d'Achille, de Joad sont des modèles achevés d'éloquence ; et ce sont des modèles d'éloquence que nous cherchons, des règles d'éloquence que nous étudions. Tout ce qui nous détourne de cet objet, nous l'écartons, au moins pour le moment (1).

Le Cinna de Corneille, quelques morceaux de Pompée et le dernier acte d'Horace peuvent être lus après Racine, et avec les commentaires de Voltaire (édition de Palissot) ; ce sont des préservatifs nécessaires pour tenir un jeune homme en garde contre les incorrections d'un style inégal, et contre une grandeur qui dégénère souvent en enflure. Quelques scènes du Brutus de Voltaire et de la mort de César, offrent aussi des modèles d'une éloquence plus austère, d'un style plus pur, plus nerveux que les autres tragédies du même auteur ; mais c'est à Racine qu'il faudra toujours revenir, et dans Racine même on s'attachera aux tragédies que j'ai indiquées, et dans ces tragédies, aux meilleurs discours, qu'il faut savoir par cœur.

Dans la prose française, qu'on lise, qu'on médite avec soin les magnifiques oraisons funébres de Condé,

(1) Voir les Commentaires et divers écrits sur Racine, par Laharpe, Geoffroi et M. Aimé Martin.

de M.me Henriette et de la Reine d'Angleterre par Bossuet, quelques sermons du petit et du grand carême de Massillon, le sermon de Bourdaloue sur la passion, l'oraison funèbre de Turenne par Fléchier. Ces ouvrages et leurs auteurs ont chacun un mérite éminent et unique, que les professeurs sauront faire apprécier à leurs élèves. Ils ont fait long-temps et font encore aujourd'hui dans plusieurs colléges, pour la partie des exemples, l'unique texte de l'enseignement de l'éloquence française. C'est, je crois, se renfermer dans un cercle trop resserré et trop uniforme : hors de là et dans d'autres genres nous ne manquons pas encore de richesses littéraires à exploiter.

On pourra lire Télémaque, en observant toutefois que l'élégante facilité du style n'y est pas toujours exempte de répétition, de négligence, d'un mot abandon, qu'un poème en prose comporterait peut-être, mais qui, dans l'orateur, n'atteindrait pas l'énergique concision du genre dont nous nous occupons. Nous ne lirons donc Télémaque que par délassement.

Il est un écrivain que les élèves ne voient pas pendant leur cours de belles lettres, et que cependant on pourrait proposer avec confiance à leur imitation. C'est Pascal dans ses dernières Provinciales, Pascal *le créateur du style français*, comme l'appelle M. Villemain (1). Le

(1) Mais comment du milieu de ces études arides et desséchantes a pu sortir l'orateur habile et passionné, *le créateur du style français ?*

M. Villemain. *Discours et mélanges littéraires*, (de Pascal, considéré comme écrivain et comme moraliste).

sujet manque malheureusement d'un intérêt général ; mais la perfection de l'exécution ne pourrait aller plus loin. Nous n'étendons pas cet éloge aux premières Provinciales, non pas qu'elles soient moins parfaites dans dans leur genre ; mais l'inimitable badinage auquel l'auteur s'abandonne ne rentre pas dans les modèles sur lesquels nous voulons nous former.

Jean-Jacques Rousseau nous offre, il est vrai, des morceaux d'une chaleur de sentiment, d'une vigueur et d'une perfection de style, auxquels rien n'est supérieur dans notre langue ; si nous n'avons point parlé de lui, c'est qu'il serait dangereux de le mettre dans les mains d'un jeune-homme, qui, tout en se proposant ses talens comme modèles, ne pourrait pas toujours se défendre des séductions de ses sophismes, et qui souvent pourrait confondre l'arrogance paradoxale avec l'énergie, et le charlatanisme de phrase avec la chaleur.

L'éloquence du barreau n'a peut-être jamais compté chez nous dans aucun temps, autant de disciples que de nos jours ; et l'éloquence de la tribune a ouvert une carrière nouvelle, où beaucoup de jeunes Français doivent entrevoir pour leur avenir une source de gloire et d'illustration.

Un de nos orateurs les plus destingués dans ces deux genres, M. Berryer, avocat et député, a publié dans un livre intitulé *Modèles et leçons d'éloquence judiciaire*, un recueil de discours du plus haut intérêt et des mieux choisis ; plusieurs d'entre eux devront être particulièrement médités par les jeunes-gens qui aspireraient aux palmes de l'éloqence du barreau. Je m'abstiendrai d'en citer dont les auteurs seraient encore vivans, et je me

permettrai encore moins d'établir entre eux un ordre de mérite, il faudrait un juge plus compétent. D'ailleurs les grands talens ne sont jamais biens jugés et mis à leur véritable place que par la postérité. *Suum cuique decus posteritas.* (Tacite).

Parmi les autres écrits en ce genre, nous signalerons le plaidoyer de l'avocat général Servan pour une femme protestante, plaidoyer que Chénier regarde comme le plus beau modèle de l'éloquence judiciaire parmi nous.

Citons encore les mémoires de M. Lally-Tollendal, contre les accusateurs de son père, écrit dicté par la conviction autant que par le sentiment, et où la force du raisonnement n'est pas inférieure à la chaleur du style. La péroraison renferme le resumé exact de toute la défense, et peut être considérée comme formant un tout complet avec la forme et les mouvemens oratoires.

Nous n'exclurons pas du nombre des discours du genre judiciaire, les mercuriales de Daguesseau, où le défaut de mouvement est racheté par la continuité de l'élégance et de l'harmonie.

Le discours de M. Lacretelle ayant pour titre *Conseils à un jeune avocat*, est digne aussi d'attention, mais comme travail didactique ; il y a de la justesse dans les rapides aperçus de l'auteur sur l'utilité de l'éloquence opposée à la chicane, sur les inconvéniens et les avantages de l'improvisation oratoire, sur la direction et le choix des études en jurisprudence.

L'essai de l'avocat Falconnet *sur le barreau Grec, Romain et Français, et sur les moyens de donner du lustre à ce dernier,* est aussi un ouvrage estimable ; mais il est à regretter qu'il n'offre que des vues géné-

rales sans une théorie sur les principes et sur les moyens (1).

Une œuvre plus complète et plus profonde, c'est le livre intitulé *Institutions oratoires à l'usage de ceux qui se destinent au barreau*, par feu M. Delamalle, conseiller d'état, et inspecteur général des écoles de droit. Le second volume de cet ouvrage se termine par un discours de l'auteur, couronné en 1820 par l'Académie française, et dont le sujet était : « déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales de *l'orateur du barreau* et de *l'orateur de la tribune.* » L'auteur a décrit de manière à les faire aimer autant qu'admirer les facultés et les qualités, les talens et les vertus propres à l'accomplissement de ces deux ministères, aussi précieux à la société, dit M. Delamalle, lorsqu'ils sont dignement remplis, qu'ils peuvent lui être nuisibles, s'ils le sont au détriment de la justice et de l'ordre public.

Il y a de graves inconvéniens sans doute à occuper un jeune-homme de matières politiques ; mais par l'effet de nos institutions, et dans notre éducation constitutionnelle, la politique et l'éloquence de la tribune sont liées ensemble par d'intimes rapports.

Un jeune disciple de l'éloquence devra donc avoir une idée des chefs-d'œuvre des grands orateurs qui ont illustré la tribune française. Je veux que les admirables harangues des Maury, des Mirabeau, du général Foy, lui soient signalées à côté de celles des grands orateurs politiques de Rome et d'Athènes. Qu'il lise surtout, dans le premier, le discours plein de force

(1) De Delamalle, *Institutions Oratoires.*

et de pathétique, prononcé dans l'assemblée constituante, sur le droit de paix et de guerre, accordé par les uns et disputé par les autres à la prérogative royale. Qu'il lise le discours non moins admirable, où Mirabeau presse la même assemblée d'adopter un plan de finances proposé par le ministre Necker. N'y retrouve-t-on pas, dit Laharpe, le talent de Cicéron et de Démosthène, mais plus particulièrement la manière de ce dernier; cette accumulation graduée de moyens, de preuves et d'effets, cet art de s'insinuer d'abord dans l'esprit des auditeurs en captivant leur attention, de la redoubler par des suspensions ménagées, de la frapper par de violentes secousses? Mirabeau procède ici comme les grands-maîtres; il fait briller d'abord la lumière du raisonnement, il subjugue la pensée, il fouille ensuite plus avant, et va remuer les passions secrètes jusqu'au fond de l'âme, l'intérêt, la vanité, l'espérance, la honte, l'amour-propre; il frappe partout, et quand il se sent ensuite le plus fort, voyez alors comme il parle de haut, comme il domine, comme il mêle l'ironie à l'indignation, comme, en récapitulant tous ses motifs, il porte les derniers coups! c'est ainsi qu'on mène les hommes par la parole. On aura soin de faire observer au jeune lecteur l'habile emploi de ces puissans ressorts.

Chez d'autres orateurs, et dans des matières et d'un ordre moins élevé, on lui fera apprécier cette éloquence grave et refléchie, qui saisit l'ensemble d'une question, en approfondit les détails avec maturité, et en déduit avec calme toutes les conséquences, ce langage de la sagesse, si propre à calmer les passions, ces secours salutaires données par la reflexion à l'imprudence des

partis, ces formes respectueuses envers le trône et les institutions du pays, cette fidélité aux convenances, cette mesure parfaite annonçant dans le citoyen qui les possède la qualité la plus essentielle que Cicéron exige de l'orateur, la vertu.

Il ne pourra guere connaître ces discours que par le moyen des journaux, dans lesquels il lui sera difficile de se borner à leur lecture exclusive. Malheureusement la lecture des journaux est souvent un écueil pour le goût; et je ne sache rien de moins favorable que leur influence à la conservation des saines doctrines littéraires. On ne saurait trop se prémunir contre cette influence, non que je prétende interdire ici et pour toujours la lecture de tous les journaux sans exception; car il n'est pas sans exemple qu'un journaliste soit un homme de lettres. Laharpe, de Fontanes, MM. de Bonald, Michaud, Châteaubriant, Lamennais ont souvent écrit dans les journaux. La fonction de journaliste est peut-être même une des fonctions les plus honorables et les plus importantes. Mais par qui, dit Laharpe lui-même, et comment ces journaux sont-ils faits? souvent par des hommes qui certainement n'ont choisi ce métier facile et vulgaire, que parce qu'ils ne sauraient faire mieux; par des hommes qui savent fort peu, et qui n'ont ni la volonté ni le temps d'en apprendre davantage. Ces feuilles éphémères, rédigées avec une précipitation qui serait dangereuse même pour le talent, à plus forte raison pour ceux qui n'en ont point, fourmillent de fautes de toute espèce; il est impossible à un homme de lettres d'en lire vingt lignes sans y trouver presque à chaque mot l'ignorance ou le ridicule. Mais ceux qui sont moins instruits,

s'accoutument à ce mauvais style, et le portent dans leurs écrits ou dans leur conversation.

Ce jugement est sevère et trop rigoureux sans doute ; La Harpe, en général, n'était pas indulgent pour les autres ; mais il y a quelque chose de vrai et dans le blame qu'il verse sur les journaux, et dans la fâcheuse influence qu'il leur attribue ; rien n'est plus contagieux, comme il le dit encore, que les vices du style et du langage ; et nous sommes disposés à imiter, sans y penser, ce que nous lisons et ce que nous entendons tous les jours.

Plusieurs des journaux actuels, dit M. Andrieux dans son cours de belles-lettres, outre les défauts remarqués par La Harpe, prennent un ton de raillerie, poussé souvent jusqu'à l'indécence ; ils peuvent amuser ainsi des lecteurs oisifs, en flattant un penchant assez naturel chez tous les hommes, à la malice et même à la méchanceté ; ils prononcent assez souvent d'une manière affirmative et absolue sur des questions au moins douteuses, et qui seraient susceptibles de beaucoup de discussions ; ils portent enfin, dans leurs examens, l'esprit de dénigrement, dans leurs décisions l'air du mépris et l'habitude de l'insulte.

Les jeunes-gens feront bien de se préserver de ce mauvais esprit, et par suite de ce mauvais genre de style. Ils doivent se dire que l'esprit méchant est le plus facile de tous, qu'il ne leur sied pas de décider en maîtres sur des questions souvent problématiques, qu'une opinion énoncée modestement n'en est que mieux accueillie ; et que quand on est obligé de combattre

une opinion contraire à la sienne, il faut discuter sensément, gravement et surtout poliment (1).

(1) Andrieux, cours de Belles-Lettres professé à l'école Polytechnique.

SUR LA GRAVITÉ

DES

DEVOIRS D'UNE ACADÉMIE,

PAR RAPPORT A L'ESPRIT

ET

AUX BESOINS DE L'ÉPOQUE ACTUELLE,

PAR M. DAMAY.

MESSIEURS,

JE vous dois des remercimens et des excuses. Des remercîmens, pour l'honneur que vous m'avez fait, en m'admettant dans l'Académie. Des excuses, pour avoir fait faute à la séance d'abord indiquée pour m'ouvrir vos rangs.

Croyez, Messieurs, que je comprenais, pourtant, combien il m'importait de mettre, dans mon empressement, la promesse d'une exactitude qui suppléât au mérite que je n'ai point. Il me fallait un obstacle réel, pour ajourner, d'ailleurs, l'expression de ma gratitude.

J'ai hâte de dire aussi que la pensée d'un discours à préparer, d'une œuvre un peu sérieuse à produire, suggérée par un récent exemple qui m'était offert comme très-heureusement donné, n'a pu m'apparaître, quant à moi, que comme celle d'un tribut obligé; et

que si j'avais dû m'en acquitter, j'aurais su, tout le premier, m'appliquer le *parturiunt montes* d'Horace. J'ai donc appris très-volontiers qu'il m'était permis de mesurer mes forces, et qu'en franchissant le seuil du sanctuaire, dont le premier aspect fait nécessairement battre un peu le cœur, je pouvais m'asseoir aussitôt dans l'imposant collége, quasi-silencieusement, et de manière à attirer l'attention le moins possible sur l'exiguité, que dis-je? sur l'absence de mes titres académiques.

Cette humilité, je vous prie d'en être convaincus, n'est pas un rôle appris, costume de circonstance, habit de récipiendaire. Le lieu commun de la modestie, tout usé qu'il soit, n'en est pas moins pour moi l'expression d'un sentiment très-sincère, et très-justifié, Messieurs, tant par la valeur individuelle des membres de cette société, que par la gravité de la mission d'une académie, en général.

Je ne regarde pas comme chose frivole et de pur agrément de s'associer à des devoirs dont le programme est si vaste, à ces rapports établis avec les intérêts les plus hauts, les plus étendus, les plus variés de l'époque exigeante où nous nous trouvons.

Dans le travail sans fin de la civilisation, chaque siècle paraît avoir sa pensée qui le préoccupe.

C'est l'*utile*, dit-on, qui constitue la pensée dominante de notre temps: magnifique éloge pour les esprits positifs, dont la sagesse sévère dédaigne, en toutes choses, ce qui ne brille qu'au dehors; critique amère, aux yeux des hommes d'imagination, pour qui c'est le reproche d'une sécheresse d'esprit et de cœur, ôtant à tout son lustre et sa poésie.

Pour être juste, il faut reconnaître que la préoccupation de chaque siècle répond à un intérêt incontestable.

Sans remonter plus haut que les époques de notre histoire bien explorées et bien connues, prenons l'instant où les libertés communales commencent à rompre le réseau de la féodalité.

A peine quelques mailles sont-elles brisées, et un peu d'esprit public se fait-il jour, que la *pensée religieuse* surgit, et sous un autre Philippe 1.er, suivant l'impulsion du picard Pierre l'Hermite, s'élance à la première croisade. Prises isolément et selon la loi absolue du juste, ces guerres sacrées étaient des actes de violence et d'oppression. Selon le temps, c'est un esprit d'affranchissement et d'honneur qui pousse les Croisés : ils veulent délivrer le tombeau du Christ ; c'est leur drapeau religieux qu'ils veulent reprendre aux infidèles.

Louis-le-Gros établit légalement les communes, et tant directement que par ses exemples, commence l'affranchissement des serfs. L'autorité royale travaille pour elle, sans doute ; mais les libertés du peuple en profitent, et l'*idée religieuse* s'exalte à proportion. Son ardeur de Croisades redouble. Succès et revers tout l'enflamme. Elle s'emparera d'Acre; couronnera Baudouin à Constantinople ; massacrera les Albigeois ; allumera les bûchers de l'inquisition, (car quelle si belle cause qui n'ait ses excès et ses fautes ?) et après avoir traversé, si active, le règne du brillant Philippe-Auguste, elle ira se personnifier dans St.-Louis, qui fut l'expression vivante de son temps, qui fut l'idée religieuse incarnée.

Et puis, Messieurs, corrigée de sa chevalerie loin-

taine, ramenée en France dont elle sauve la nationalité sous les traits de Jeanne, elle fera un retour sur elle-même ; elle s'en prendra à ses propres lois et aux entraves qu'une organisation puissante, mais despotique, lui a imposées. Elle rompra alors l'unité catholique ; elle fera l'insurrection protestante. Elle fera la St.-Barthélémy. Elle fera la ligue. Elle détrônera les Valois par un coup de poignard. Elle donnera le trône à Henri-IV, au prix d'une abjuration ; et elle le tuera à son tour, après l'édit de Nantes.

Nous ne jugeons pas ces faits, Messieurs ; mais nous y trouvons l'*intérêt religieux* comme l'âme de tout ce qui se produit de grand, bon ou mauvais, à cette époque. Sans doute toute politique, toute ambition humaine n'y furent pas étrangères. Entre Guise et Henri III, entre le Béarnais et ses contendans, je n'entends pas dire qu'il n'y eut que l'intérêt du ciel ; ni que les poignards de Jacques Clément et de Ravaillac, plongés par le fanatisme dans le sein des victimes, n'avaient pas été aiguisés par la politique. Dans tous les temps, il y a les ambitieux et les habiles qui détournent à leur profit les passions des masses. Mais ce sont celles-ci qui font et caractérisent les époques et qui constituent l'histoire des nations.

Or, l'*esprit religieux* sortit le premier de la glèbe affranchie. Ce qui devait être. La religion, cet intérêt le plus intime de l'homme, ce sentiment qui touche les cordes les plus sensibles de l'âme, devait, la première, élever la voix. C'est à la jouissance de ce droit, de ce bien, qu'on devait s'élancer, au sortir d'esclavage ; d'autant plus que l'idée mère du christianisme était, primitivement, une pensée de fraternité entre

tous, d'égalité, de dignité humaine, qui avait, durant l'oppression, conservé le feu sous la cendre, et qui devait vibrer en parfait accord avec les émotions de la liberté.

La crise dura plusieurs siècles, jusqu'au 17.e, qui vit se ternir la splendeur de la papauté, et se dessiner nettement l'*intérêt politique*.

Celui-là n'affecte que la liberté extérieure de l'homme. Mais l'autre en dépend de tant de façons ! Et puis la jouissance des choses terrestres n'est pas à dédaigner. Ce ne peut être en vain que Dieu ait donné à l'homme les sens qui le mettent en possession de ce bel univers physique, œuvre de sa puissance Il sera donc toujours grave pour lui d'assurer l'ordre, la justice, l'égalité, dans le partage de tant de biens mis par le Créateur devant l'espèce humaine.

Aussi la préoccupation religieuse appaisée, l'intérêt politique lui succède. On le voit naître, se développer, dominer ensuite ; individuel d'abord, mobile non avoué de quelques-uns, aux temps pieux ; plus patent ensuite, allant du trône aux corps privilégiés, et de ceux-ci se répandant dans les masses.

Ainsi, la *pensée politique* se montre rare et accidentelle de Louis VI qui émancipe quelques serfs, Louis X qui les affranchit tous, Louis XI qui coupe les têtes élevées, à Louis XIV qui ne les coupe pas, mais qui les abaisse, qui les courbe et les attache à sa chaîne dorée.... Mais tandis que la royauté croyait avoir confisqué à son profit l'élément aristoratique, la seule force rivale, un autre pouvoir s'élevait, le pouvoir national, en germe dans les parlemens et dans quelques soulèvemens partiels comme celui de la Fronde, a tort ri-

diculisée, bientôt en acte dans la grande insurrection de 89.

Par habitude, on cite le siècle de Louis XIV surtout comme éminemment littéraire. Sa littérature a, en effet, tant d'éclat, que le regard est souvent distrait du fonds par la forme. Mais si le siècle de Rousseau a été plus explicite dans sa lutte pour les libertés publiques, son devancier est loin de n'avoir rien fait pour elles ; et Molière, avec Tartuffe, Georges Dandin et ses marquis ridicules ; Corneille, avec ses grands romains ; Lafontaine, nous enseignant avec sa bonhomie que *notre ennemi c'est notre maître ;* Fénélon, Massillon, Bossuet même, avec leurs leçons d'humilité, d'égalité, donnés aux rois, aux grands du monde ; toute cette haute et brillante littérature, convenons-en, Messieurs, c'était déjà la révolution française fourbissant ses armes.

La lutte politique s'est étendue jusqu'à 1830. La gloire militaire de l'empire n'a été qu'une distraction passagère. Il faut aux nations des intérêts moins superficiels.

Espérons que notre dernière révolution a vu le terme des efforts sanglans de la *passion politique ;* qu'une troisième époque est venue, en effet, celle des intérêts matériels.

Ce serait l'ordre logique : l'intérêt religieux et l'intérêt politique assurés, c'est-à-dire, la liberté intime et la liberté extérieure, le droit de jouir de soi, d'abord, des choses ensuite, il reste à féconder la terre conquise, à activer la production, à jouir de ses richesses.

Est-ce à dire que tout soit fini avec les préoccupa-

tions antérieures ? Les siècles ne sont pas ainsi faits tout d'une pièce ; les transitions ne sont pas si brusques. 1830, pour la politique, n'est pas si loin de nous ! Le volcan fume encore,... Et quant à l'idée religieuse, je reconnaîtrai bien que son certificat de vie ne lui est donné ni par l'article *Cultes* au budget ; qui fait de l'utile ; ni par les publications des protestans en faveur du catholicisme, ce qui ressemble à de la police aussi ; (*) ni par Chateaubriant, plus poëte que chrétien ; ni par la velléité St.-Simonienne ; ni par l'église française, cet enfant mort-né... Mais je le trouve dans sa définition même ; car, religion, Messieurs, est une pensée vaste qui comprend le culte, mais s'étend au-delà ; qui réside surtout dans l'idée du bien moral, du juste, cette révélation naturelle de Dieu, indépendamment de toute forme de l'hommage qu'on lui doit, même de toute foi dans le prix qu'on en peut attendre.

Ainsi comprise, la religion est de l'essence de l'âme humaine, aucune époque irréligieuse n'est à craindre, aucun athée n'est possible.

Tous les intérêts sont donc debout, sont vivaces, autour du banquet de la civilisation ; les uns plus calmes comme plus satisfaits peut-être, mais à qui il faut pourtant leur vie quotidienne ; les autres jeunes et affamés comme un convive qui se met à table.

C'est là que nous en sommes. C'est à tous ces besoins dont la liste va croissant que doivent satisfaire les associations courageuses qui se font les pourvoyeurs de l'humanité. C'est le vaste domaine dont les Académies s'imposent le devoir de défricher les sols vierges, comme de cultiver sans cesse les terrains déjà fertilisés.

(*) Allusion à une récente publication de M. Guizot.

Vainement donc on se dirait, il n'y a que l'*utile* à chercher, que l'intérêt matériel à satisfaire.

Le siècle, si l'on veut, en religion, en politique, en tout, admet moins le frivole, l'imaginaire. Il s'attache à ce qui est, non au possible. Il ne procède plus de l'hypothèse, mais du fait. C'est-à dire qu'il est plus sérieux, plus âgé, plus mûr : qu'il ne se berce plus aux contes des nourrices ; qu'il a besoin d'une nourriture plus forte que le lait des femmes ; qu'il réclame, en tout, la vérité, la réalité.

Est-ce à dire qu'il ne veut plus de poésie ? Comme si la poésie n'était pas le *vrai*, par excellence ; mais le *beau*, dans le vrai, seulement.

Est-ce à dire que les arts ne trouveront en lui aucune fibre à émouvoir de leurs voluptés ravissantes ?

Quoi ! le temps de Chateaubriant (je lui fais réparation ici), de Victor Hugo, de Lamartine, de Béranger, est un temps sans poésie.

Et la musique de Rossini, de Meyerbeer, même d'Auber, s'adresse à des oreilles de marbre !

Et c'est pour des aveugles que le musée espagnol secoue sa poussière !

Et Versailles, l'antique symbole du pouvoir absolu, sortant de ses ruines monarchiques, et, par un sort commun avec la royauté même, se nationalisant pour rajeunir et pour vivre, comment dire que cette transformation si intelligente du temple d'une idole, en asile commun de nos arts et de nos gloires, saluée par d'universels applaudissemens, se soit faite pour une nation toute aux intérêts matériels ?

Ah ! sans doute, l'*utile* aussi élève sa voix puissante. les machines crient de toutes parts. La vapeur cons-

truit ses minarets sur toutes nos villes, et le fer s'apprête à détrôner l'antique silex sur les grands chemins.

Mais les efforts de l'industrie sont-ils sans parenté avec le monde intellectuel ? N'est-ce pas pour lui, en définitive, que tout travaille ? Que n'a pas fait, pour ses jouissances, l'industrie des scribes, remplacée (c'était bien peu grave en soi) par celle des caractères mobiles ? Elle a livré le monde à la pensée. La vapeur et le fer des routes, en supprimant les distances, sont destinés à faire faire à la civilisation, dans la même voie, un incalculable progrès.

Ainsi, le champ du travail est sans bornes. Ainsi, le sérieux de l'époque n'impose que de plus grands devoirs, une plus haute responsabilité. Ainsi l'œuvre académique demeure immense et effrayante pour qui vient l'aborder.

J'entends néanmoins que l'effort, le dévouement, la patience, suffisent à sa mission peut-être ; qu'elle n'exige pas le génie, la valeur audacieuse dans tout ; qu'elle ne conquiert pas, à la bayonnette ; qu'elle est progressive par conservation.

Le mérite des corps est dans l'ensemble : aux individus le génie ; car il faut qu'il se meuve dans sa force et sa liberté. Le génie est essentiellement aventureux et paradoxal. Le nouveau, l'inattendu sont de sa nature. S'il peut monter au ciel, il en peut tomber. S'il peut aborder une vérité ardue, il peut faire naufrage à l'erreur ; et pour découvrir l'Amérique, il doit se mettre à la merci des flots.

Les Académies ne vont pas découvrir d'Amérique ; mais elles explorent les pays conquis, en constatent les

richesses, y mettent l'ordre, en assurent la possession. En corps, par assis et levé, on ne fait pas du génie, on fait de la sagesse. Les Académies doivent résumer la sagesse de leur temps.

C'est là le résultat de la concentration des forces, de ce balancement, de cette pondération qu'entraîne l'action en commun.

Libres et livrés à eux, les divers génies courent et se précipitent. Qui sait où ils vont? A l'abîme peut-être. Réunis, liés entre eux par une pensée commune et allant à un but choisi, ils ne courent pas, mais ils marchent avec sûreté.

Il le faut bien, car ils n'ont pas tous la même agilité, la même force; ou s'ils l'ont au même degré, ce n'est pas dans la même direction. Peu d'esprits ont été novateurs hardis en toutes choses.

Prenons les savans les plus téméraires : les politiques du contrat social; les astronomes qui diront au soleil de Josué, c'est la terre qui tourne; les géologues qui à la création des six jours opposeront les annales des siècles antérieurs à l'homme, inscrites dans les entrailles du globe; les naturalistes qui, sur un fragment d'os, reconstruiront l'être inconnu qu'on retrouve avec admiration ensuite, et nous montreront ainsi la création non plus coulée d'un seul jet, mais variant ses produits dans la suite des temps, jusqu'à faire paraître et disparaître les mondes dans l'immensité des cieux... Ces hardis génies seront presque tous écrivains soumis au joug de l'usage. Purs et clairs, éloquens même, mais par la pensée; audacieux sur les choses, ils s'effrayent d'une hardiesse de style. Ils brisent des traditions sa-

crées ; ils respectent, enfans soumis, l'idiôme maternel.

Au contraire, on peut remarquer que les écrivains les plus dévoués aux croyances du passé, aux traditions naïves des peuples, même aux erreurs qu'elles charient ; les plus soumis, les plus obéissans en religion et en politique, soit hommes d'une foi sincère, prosternés d'esprit et de cœur, devant les seules formes dont ils attendent bonheur et gloire ; soit gens de calcul et de convenanee, qui, sans affirmer, respectent, et prennent l'uniforme ; soit esprits poëtes qui adoptent la foi comme une muse, et le dogme comme une mythologie moins usée, ceux-là, et chacun les nomme, traiteront hardiement le style ; ils feront comme une langue nouvelle, à laquelle les grammaires connues ne suffisent plus.

Et ce n'est point hasard, mais nécessité peut-être : la pensée neuve qui veut se produire pour éclairer, a besoin de la fixité du langage. Si elle vient, elle inconnue, dans un langage nouveau, comment sera-t-elle comprise ?

Chez les autres, la pensée est connue, de reste, elle est vulgaire. Il ne s'agit que de jouer avec elle, de lui mettre un nouvel habit, de la déguiser avec plus ou moins de grâce, au risque qu'elle ne soit pas reconnue. Que dis-je ? C'est à quoi l'on vise. Tout le mérite est dans ce système de style nouveau, nuageux, dans ses brumes aux formes vagues et fantastiques où les imaginations rêveuses créent ce qui leur plaît.

Ceci, Messieurs, n'est qu'un exemple de la variété des génies, et de ces produits divers dont les Académies doivent savoir composer le miel de la ruche, lais-

sant de côté le faux, l'incertain, le hazardé ; adoptant tout ce qui est progrès véritable, profit et conquête pour la civilisation, vaste et inépuisable grenier d'abondance qui rend impossible désormais, sauf les bouleversemens physiques du globe, la disette intellectuelle des temps de barbarie.

Grave mission, Messieurs, devoir difficile et imposant !

Sans doute le concours rassure, surtout la possibilité, le devoir même de s'occuper des besoins qui nous touchent, des choses plus abordables de la localité.

Peut-être y en aura-t-il d'assez peu ardues pour que j'y puisse atteindre, et leur demander le grain de sable par lesquels je dois concourir à l'érection du monument.

Peut-être mes fonctions publiques, dans leurs rapports avec des intérêts généraux, m'auront-elles fait recueillir des observations dignes d'un peu d'intérêt.

L'action des lois pénales signale, dans certaines limites, les passions des populations, leurs besoins, leurs nécessités. Il est remarquable que les chiffres de nos statistiques annuelles offrent une constance dans les nombres et dans la nature des faits, qui montre la moralité du pays engagée dans une direction incontestable. Peut-être jugerez-vous ce phénomène digne d'être approfondi.

Mais mon tribut, Messieurs, quel qu'il soit, demeurera toujours bien pauvre, en comparaison de vos travaux si brillans et si solides, dont je trouve de si beaux exemples dans ces deux volumes que vous envoyez au nouvel élu, comme pour le rendre modeste et lui faire

comprendre, en même-temps, tout le prix de vos suffrages.

Pour moi, moins j'y avais droit par ma propre valeur, plus ils m'expriment de bienveillance. C'est, Messieurs, en devenant votre collègue, la pensée à laquelle il m'est le plus doux de marrêter.

DISCOURS

SUR

L'AVANTAGE

DES

CORPORATIONS SAVANTES,

PAR M. TAVERNIER, DOCTEUR EN MÉDECINE, PROFESSEUR A L'ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE D'AMIENS.

MESSIEURS,

APPELÉ, par vos suffrages, à siéger parmi vous, je ne puis me défendre d'une émotion toute naturelle, en envisageant les obligations qui me sont imposées. Enlevé de bonne heure à la culture des lettres, j'ai dû consacrer le temps le plus profitable de la vie à des études froides et sérieuses : études immenses, où chaque conquête semble faire reculer les bornes de la science. D'un faible secours pour vous, Messieurs, je sens combien j'ai à gagner d'assister à vos séances : c'est ainsi que je comprends l'honneur que vous me faites en m'associant à vos travaux.

C'est une noble association que celle qui réunit périodiquement les membres d'une compagnie dans le but désintéressé, et de s'éclairer mutuellement, et de travailler ensemble à l'instruction de chacun. Aussi quand on songe à la brièveté de la vie, à la longueur de

l'enfance, et aux exigences de la société ; quand on songe surtout à la difficulté de vivre, qui augmente de jour en jour, doit-on s'étonner que l'homme réduit à son individualité, sache et produise si peu ? Pourtant et peut-être à cause de ces entraves ou développement de la plus sublime faculté de l'homme, celle de penser, les sociétés modernes accordent les plus grands honneurs aux travaux de l'esprit. C'est de nos jours la seule aristocratie reconnue : sublime distinction accordée par la nature à certains êtres privilégiés !

S'il est, par exception, des hommes, pour ainsi dire, émus d'eux-mêmes, pour qui l'étude est un délassement, et le travail un jeu, il faut pour la plupart un stimulant qui les force à penser. Les uns ne s'inspirent que par la gravité de la chair, ou par l'exaltation de la tribune : aux autres, il faut un auditoire bruyant, tumultueux même ; car, Messieurs, l'influence sympatique de l'homme sur l'homme est réelle ; et si une réunion nombreuse doit causer de l'émotion, elle peut aussi vivifier l'intelligence et en tendre les ressorts.

Cette espèce d'action magnétique, qui possède les grands orateurs, et qui réagit sur la multitude, s'exerce également, mais à un degré plus faible sans doute, sur les membres d'une compagnie dont les travaux sont communs, dont le but est le même. Ces réunions où chacun apporte son tribut font souvent surgir des idées, que l'esprit féconde par la méditation.

Une double nécessité du reste doit porter les hommes à se réunir : l'immensité de la science et la faiblesse humaine. L'association devient un besoin, dont on se sent pénétré à chaque pas fait dans la carrière. Delà,

l'origine des compagnies, comme la vôtre, Messieurs. Utiles par leurs travaux, desintéressées dans leur but, les Académies ont fini par conquérir l'estime et le respect publics : les critiques injustes dont on les harcelait périodiquement, sont usées et banales : le zèle honorable eui les anime, l'amour de la science qui les soutient, a fait justice de ces railleries de mauvais goût : à voir la foule qui se presse à vos séances publiques, Messieurs, on peut jnger à quelle hauteur l'Académie d'Amiens a su se placer dans la cité.

De nos jours, les sciences dépassent la capacité de l'esprit humain : il n'y a plus d'intelligence assez vaste pour les embrasser toutes : l'homme n'a pas grandi avec les découvertes : ses moyens sont bornés, et les secrets de la nature sont infinis. Le temps n'est plus où un seul homme pouvait parcourir le cercle des connaissances humaines, et faire l'application de leurs principes à l'objet favori de ses études ! Les lettres et les sciences alors étaient plus étroitement liées. Quel est le nouvel Aristote qui se hasarderait maintenant à faire marcher de front et l'histoire naturelle et sa philosophie ? Aujourd'hui, chacune des branches illustrées par ce grand maître, absorbe l'intelligence de nombreux disciples. Nos illustrations contemporaines n'aspirent plus à l'université de connaissances. Ce n'est plus un individu qui tente une pareille entreprise ; ce n'est plus même une corporation : ce sont plusieurs associations distinctes ; et encore à quelle dure condition la science ouvre-t-elle ses trésors ! Elle ne laisse ni repos, ni relâche à quiconque se voue à son culte : et Déesse impitoyable, elle punit de l'oubli le disciple atteint de tiédeur, ou qui se laisse aller aux distractions.

La science compte, il est vrai, plusieurs nobles enfans, qui essayèrent d'étreindre l'arbre encyclopédique : la gloire dont ils avaient soif, a pu les combler de ses largesses pendant leur vie : leurs opinions ont pu faire loi. Mais si les contemporains, éblouis de leurs succès, et sous le prestige d'un grand nom, ont sanctionné, par leur silence, des idées qui leur paraissaient au moins hasardées ; l'édifice élevé avec tant de bonheur, est-il resté inébranlable ? N'a-t-on pas vu au contraire des esprits moins brillans, mais plus exacts, reprendre une à une chaque proposition, enlever sourdement une pierre au monument, sacrifier de moins en moins à l'idole, et finir enfin par déserter le temple ?

Les hommes de génie se trouvent trop à l'étroit dans l'étude approfondie d'une science : il faut à leur imagination active un essor plus ambitieux : les idées générales les séduisent et aiguillonnent leur conception hardie. Dominer leur siècle est leur premier besoin ; il leur faut de la gloire et de la gloire contemporaine. La richesse du style, le coloris brillant qui cache leurs erreurs, éblouit leurs rivaux ; et ces rois de la pensée descendent dans la tombe avec des éloges que ne ratifie pas toujours la postérité.

Ce que ne peut pas, et souvent ce que ne veut pas faire un seul homme, quelle que soit du reste l'étendue de son intelligence et la longueur de sa vie, les assemblées peuvent l'entreprendre, et le renouvellement perpétuel de leurs membres assure de plus à la science la durée des travaux. C'est dans ce sens surtout que leur convient le nom d'immortelles.

Envisagées sous un autre point de vue, les académies, outre leur concours actif, deviennent un tribunal

imposant dans les grands débuts scientifiques et littéraires. Leur composition elle-même doit être une garantie du bon jugement qu'elles porteront, l'époque moyenne de la vie s'y trouvant dominante ; car, dans ces questions animées qui, de temps en temps, viennent agiter le monde savant, deux générations se trouvent ordinairement en présence. La jeunesse est peu capable de réflexion soutenue : chez elle la mobilité des impressions suscite la volonté d'agir, avant que le raisonnement n'arrive : c'est l'époque des illusions et des rêves de l'imagination. Dans l'âge avancé, au contraire, il y a répugnance au changement : les sensations nouvelles ne font qu'effleurer ; les notions anciennes et usuelles occupent entièrement l'esprit : c'est le règne des idées tenaces : une longue expérience ne suffit pas toujours pour légitimer un semblable résultat.

La lutte deviendra donc acharnée, et la réconciliation impossible. Cependant, Messieurs, la perfection en rien n'est trouvée : tous les ouvrages des hommes sont fragiles et périssables : les sociétés marchent : les idées se modifient : les sentiers trop fréquentés deviennent battus : le sentiment de la gloire aussi agite les générations présentes : le hasard fait surgir de nouveaux rapports des choses : un homme paraît qui les saisit, et essaie une route inconnue. L'auteur n'est pas dépourvu de génie ; il frappe rude et fort pour se faire écouter ; il sait qu'il dépasse le but, mais il veut attirer l'attention. Accordez-lui droit de cité, et il cédera à une critique raisonnée : repoussez-le au contraire sans examen : des enthousiastes surgiront qui le déclareront sublime : on le portera sur le pavois, on insultera les esprits tièdes ; on déclarera déchus les maîtres de l'art,

et l'on décrétera dépourvu de goût quiconque osera analyser la production nouvelle.

Supposez, Messieurs, les compagnies savantes se laissant entraîner à l'un ou à l'autre de ces excès, que deviendra l'art ? Où sera le bien, où sera le mal ? On verra s'élever une autre tour de Babel, le chaos succéder à la lumière !

Pouvoir pondérateur et tutélaire, les académies doivent intervenir dans ces luttes animées : le faux doit être repoussé sans dédain, comme sans aigreur ; le vrai doit être accueilli avec bienveillance. Un silence calculé ne ferait qu'aggraver le mal, et les saines doctrines seraient oubliées, pour rapetisser les débats à la taille de l'homme.

Ce sera, il faut en convenir, souvent au prix de l'injure et de la calomnie qu'il faudra exercer cette sage intervention : une résistance salutaire sera qualifiée de rétrograde : une jeunesse plus exaltée que juste parlera avec mépris des monumens de notre gloire ; mais laissez passer le premier feu des révolutions, et la contenance équitable et ferme des gardiens des bonnes traditions, aura sauvé de l'incendie les admirateurs passionnés eux-mêmes de beaucoup de chef-d'œuvres éphémères !

Les corps savans, Messieurs, ne doivent pas céder à l'ethousiasme du moment ; ils doivent examiner avant d'approuver, et les idées généralement reçues ne peuvent pas les enchaîner éternellement : c'est à eux qu'appartient de séparer l'ivraie du bon grain, et de relever le mérite de la découverte d'une vérité subalterne. Les hommes de génie sauront toujours faire prévaloir leurs idées : l'enchaînement attrayant qu'ils savent introduire

qu'use leurs erreurs, est pour eux un sûr garant du succès. Dans ce cas, les sociétés savantes doivent se méfier de l'autorité du nom : l'histoire est là pour attester l'empire illimité qu'exerce le prestige : Galilée ne fut-il pas dominé par Descartes, et le rêve des tourbillons rapporta plus de gloire à son auteur, que la pesanteur de l'air n'illustra Toricelli.

Les services, Messieurs, que les académies ont rendus jusqu'à présent, en promettent de plus grands encore pour l'avenir. Les immenses ressources, dont quelques-unes disposent, favorisent les essais des esprits modestes qui se soumettent à leur sanction, et les sujets qu'elles donnent à traiter font naître d'intéressantes monographies. La sphère élevée où ces sociétés sont placées, vivifie par mille rayons le domaine de la science, et l'appel fait à toutes les intelligences vient à son tour alimenter le foyer.

Je m'arrête, Messieurs, une plume plus exercée pourrait vous faire un tableau détaillé des lacunes à combler : qu'il me soit permis seulement de m'adresser ces simples questions. Maintenant tout est-il découvert ? N'avons-nous plus qu'à jurer par la parole du maître ? Ne reste-t-il rien à glaner dans le champ moissonné par nos prédécesseurs ? Le siècle dernier, si remarquable par le progrès des sciences, a-t-il parcouru tous les détours du labyrinthe ? Notre époque, si positive, n'a-t-elle plus rien à demander aux agens naturels ? Qui aurait dit, il y a quarante ans, que l'on sillonnerait l'océan, et que l'on ferait disparaître les distances, à l'aide d'un moyen aussi simple que la vapeur ? Le plus grand capitaine des temps modernes en ignora la puissance, avec ce moteur où se seraient arrêtées ses conquêtes ?

où se serait bornée sa gloire ? On ne peut calculer les secousses qu'aurait éprouvées le monde, s'il avait su maîtriser l'empire des mers.

Il faut l'avouer cependant, Messieurs, le pas le plus difficile est fait ; mais la nature n'est pas épuisée : ses ressources semblent calculées sur nos besoins toujours croissans : ses secrets ne sont pas encore dérobés, et le temps n'est pas venu, où il sera permis d'effacer du frontispice du temple cette ancienne et philosophique sentence :

Nul mortel n'a levé mon voile.

UNE SCÈNE

DE

L'AMPHITRYON DE PLAUTE,

PAR M. LÉONOR JOURDAIN,

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

SOSIE. — MERCURE.

SOSIE.

SUIS-JE assez hardi, assez audacieux, d'aller ainsi tout seul, pendant la nuit, à l'heure qu'il est, moi qui connais si bien les habitudes de notre jeunesse? Que ferais-je pourtant, si les triumvirs nocturnes allaient me faire jeter en prison : puis, demain, je serais tiré de là, comme d'un garde-manger, pour recevoir des coups de fouet : et il ne me serait pas permis de plaider ma cause ; et je n'aurais aucun secours à attendre de mon maître ; et il n'y aurait personne qui ne crût que je l'ai mérité ; de sorte que huit hommes vigoureux frapperaient sur le misérable Sosie comme sur une enclume ; car telle est l'hospitalité qu'il recevrait, aux frais de la ville, en revenant de ses voyages. Mon maître n'a pas eu honte de me faire quitter le port, malgré moi, à cette heure de la nuit. Ne pouvait-il pas me faire partir de jour?

La servitude est bien dure, chez un homme opulent : l'esclave d'un homme riche n'en est que plus misérable : nuit et jour, à tout moment, travaux sur travaux, commission sur commission, de sorte que quand tout est fait, il y a encore quelque chose à faire, afin qu'il n'ait pas un moment de repos. Le maître, lui, exempt de travail et de peine, croit que tout ce qu'il lui arrive de vouloir, il le peut, que cela est juste et raisonnable, il ne pense point à la peine que cela donne : ce qu'il commande est-il juste ou injuste ? c'est ce dont il ne se soucie guère. Il y a bien à souffrir dans la servitude, et c'est un fardeau bien lourd à porter.

MERCURE, *à part.*

Ce serait plutôt à moi de me plaindre, qu'à cet homme qui n'est que le fils d'un esclave. J'étais encore libre hier, et mon père, cette nuit, me condamne à le servir ; mais, au moins, je ne suis esclave que de nom.

SOSIE.

Il me vient une bonne idée, c'est de rendre grâce aux Dieux de leurs bienfaits en arrivant, et de les prier. Par le temple de Pollux, s'ils me récompensaient suivant mes mérites, ils m'enverraient ici quelqu'un qui me rompît les machoires à mon arrivée, car j'ai été ingrat envers eux, et j'ai mal profité du bien qu'ils m'ont fait.

MERCURE, *à part.*

Cet homme-là fait ce qu'on ne fait pas ordinairement, car il se rend justice à lui-même.

SOSIE.

Il nous arrive ce que je n'espérais pas du tout, ni moi ni aucun de mes concitoyens, c'est de revenir chez nous sains et saufs, et vainqueurs. Nos légions reviennent après avoir vaincu les ennemis, terminé une grande guerre et défait une armée qui avait plongé dans le deuil bien des familles Thébaines. Leur ville a été prise de vive force par le courage de nos soldats, sous les auspices de mon maître Amphitryon, qui les commandait : il a partagé le butin et les terres conquises entre ses concitoyens ; distribué le froment à ses troupes, et affermi sur son trône Créon, roi de Thébes.

Amphitryon m'a envoyé ici, du port, pour annoncer tout celà à sa femme, et lui dire comment les choses se sont passées, sous ses ordres, et sous ses auspices. A présent, je vais penser à la manière dont je dois lui dire tout cela quand je me présenterai devant elle. S'il m'arrive de mentir un peu, je ne ferai en cela que suivre mon habitude : car au plus fort de la bataille, moi j'étais au plus fort de ma fuite ; mais je ferai semblant d'y avoir été, et je dirai ce que j'ai entendu dire. Comment et en quels termes conviendra-t-il que je m'explique ? Il faut que j'y rêve un peu ici tout seul auparavant.

Ha ! voici comme je parlerai :

Aussitôt que nous fûmes arrivés, et que nous eûmes touché la terre, Amphitryon choisit plusieurs députés parmi les personnages les plus distingués de son armée, et leur ordonna d'aller trouver de sa part les Télébéens pour leur dire ce qu'il avait résolu : savoir, que s'ils consentaient, avant que la force et la guerre

en décidassent, à rendre ce qu'ils avaient pris, et à livrer les coupables, il sortirait aussitôt de leur territoire, et se retirerait à Thèbes avec ses Grecs : qu'à ces conditions, il leur offrait la paix, et promettait de les laisser en repos. Que s'ils refusaient de lui accorder ce qu'il demandait, il attaquerait leur ville de vive force avec toute son armée.

Dès que les hommes choisis par Amphitryon eurent fait part aux Télébéens de ce qu'il avait décidé, et leur eurent déclaré ses intentions, ces fiers guerriers, comptant sur leur courage et sur leurs forces, firent à nos députés une réponse insultante pleine de dédain et d'orgueil ; ils dirent qu'ils sauraient bien se défendre, eux et les leurs, les armes à la main ; et qu'ils nous enjoignaient de sortir au plustôt de leur territoire.

Dès qu'Amphitryon fut instruit de cette réponse, il fit lever le camp à ses troupes. De leur côté, les légions télébéennes s'avancent, couvertes d'armes étincelantes.

Quand les deux armées furent sorties, l'une de la ville, l'autre du camp, chacun plaça ses capitaines, et forma ses rangs ; nous disposâmes nos légions à notre manière et suivant nos usages, et nos ennemis firent de même.

Enfin les deux généraux s'avancèrent entre les deux armées, et s'entretinrent quelque temps ensemble ; ils convinrent que les vaincus se rendraient au vainqueur avec leur ville, leur territoire, leurs autels et leurs foyers.

Aussitôt les trompettes sonnent des deux côtés, la terre retentit : Des deux côtés on pousse un grand

cri ; l'un et l'autre général fait des vœux à Jupiter, et exhorte son armée. Alors chacun fait ce qu'il peut, et montre ce qu'il vaut ; on se frappe avec le fer, les javelots se brisent ; le ciel retentit du frémissement des combattans ; de leur souffle et de leur haleine un nuage se forme. Les soldats tombent blessés ou accablés par le nombre.

Enfin nous sommes les plus forts comme nous l'avions voulu. Nos ennemis tombent de toutes parts, nos soldats se précipitent sur eux. Nous sommes vainqueurs, nous sommes les plus forts, nous triomphons. Mais aucun de nos ennemis ne recule, aucun ne fuit, nul ne quitte sa place, ni ne cesse de combattre ; tous ont perdu la vie sans reculer d'un pas, chacun est couché à l'endroit où il était debout, et garde encore son rang.

Dès qu'Amphitryon, mon maître, vit cela, il donna ordre d'avancer à la cavalerie qui était à son aîle droite. Elle obéit et se précipite sur cette armée qui soutenait une cause injuste, elle la renverse, elle en fait un horrible carnage, elle l'écrase.

MERCURE.

Jusqu'ici je suis garant qu'il n'a pas menti d'un seul mot, car j'étais présent, ainsi que mon père, lorsqu'on s'est battu.

SOSIE.

Les ennemis prennent la fuite, ce qui encourage nos soldats, qui les chassent devant eux en les perçant de leurs javelots. Et Amphitryon lui-même tua le roi Ptérélas de sa propre main. Le combat dura depuis

le matin jusqu'au soir : je m'en souviens d'autant mieux que ce jour-là je ne dînai point. Mais la nuit qui survint, mit fin à cette bataille. Le lendemain les citoyens les plus considérables de la ville vinrent nous trouver au camp ; ils pleuraient, et portaient chacun une branche d'olivier environnée de bandelettes ; ils nous supplièrent de leur pardonner leur faute, et nous dirent qu'ils venaient se rendre à discrétion au peuple Thébain, eux, leurs autels, leurs biens, leur ville avec tous ses habitans et leurs enfans. Ensuite, mon maître Amphitryon reçut en présent, à cause de son courage, une coupe d'or, dans laquelle le roi Ptérélas avait coutume de boire.

Voilà ce que je dirai à ma maîtresse.

Maintenant, allons exécuter les ordres de mon maître, et entrons dans la maison.

MERCURE.

Mais vraiment il va entrer ici ! Il faut que je l'en empêche. Je ne permettrai point à cet homme d'approcher aujourd'hui de la maison. Puisque j'ai emprunté sa figure, il faut que je me moque de lui. D'ailleurs, comme je lui ai pris sa forme, son nom et son état, il est juste que je prenne aussi ses habitudes et que j'imite ses actions. Il faut donc que je sois aussi méchant que lui, aussi rusé, aussi astucieux, et que je me serve de ses propres armes, la malice et la ruse pour le chasser de cette maison. Mais qu'est-ce que cela signifie ? il me semble qu'il regarde le ciel.

SOSIE.

Par le temple de Pollux, s'il y a au monde une

chose que je croie, et dont je sois bien sûr, c'est que Vesper s'est enivré ce soir, et qu'il s'est endormi. Car les sept bœufs qui sont attelés au char de la grande ourse ne remuent pas dans le ciel, et la lune ne change pas de place non plus ; elle est encore où elle s'est levée. Ni Orion, ni Vesper, ni les Pleïades ne se couchent. Les signes du zodiaque sont arrêtés, et la nuit ne fait point place au jour.

MERCURE.

O nuit, je te rends grâce : continue comme tu as commencé, obéis à mon père ! Tu prêtes obligeamment ton secours au plus puissant des Dieux, et certes un service ne saurait être mieux placé.

SOSIE.

Je ne crois pas avoir vu une nuit plus longue que celle-ci ; si ce n'est pourtant une certaine nuit où je restai continuellement suspendu par les aisselles tandis qu'on me battait ; et même celle-ci, très-certainement la surpasse de beaucoup en longueur. Je crois, en vérité, par le temple de Pollux, que le soleil dort plus long-temps qu'à l'ordinaire, parce qu'il a trop bu, je suis bien trompé s'il ne s'est pas oublié un un peu, hier, à souper.

MERCURE, *toujours à part.*

Oui-dà, maraud ! tu crois que les Dieux te ressemblent. Ah ! Par Pollux, pour ces paroles, et pour tes méfaits, je te châtierai, toi, vil esclave ! Toi, si digne de porter la fourche ! Viens seulement ici, je t'en prie, et je te prédis malheur.

SOSIE.

Voilà, je pense, une assez jolie nuit pour tous ces amans, qui n'aiment pas la clarté du jour.

MERCURE.

Et pour mon père, pour le grand Jupiter, qui, tout entier à son amour, est maintenant auprès d'Alcmène.

SOSIE.

Allons dire à ma maîtresse ce que mon maître m'a ordonné de lui dire... Mais quel est cet homme que je vois devant la maison? A cette heure de la nuit! Cela ne me plaît pas.

MERCURE, *à part.*

On n'est pas plus poltron!

SOSIE.

Il me vient dans l'esprit que cet homme-là voudrait me débarrasser de mon manteau.

MERCURE.

Il a peur, je vais m'amuser à ses dépens.

SOSIE.

Je suis mort, j'ai les dents agacées. Certainement, ses poings vont me faire un accueil peu hospitalier. Je crois que c'est un homme qui a pitié de moi: voyant que mon maître me fait veiller si tard, il va tout à l'heure m'envoyer dormir. Je suis perdu sans ressource. Hercule, aie pitié de moi! Qu'il est grand et fort!

MERCURE.

Je vais parler tout haut devant lui, il entendra ce que je dirai et sa peur redoublera.

Allons, mes poings, courage ! Il y a long-temps que vous laissez jeûner mon ventre. Il me semble qu'il s'est écoulé bien du temps, depuis hier, que vous avez étendu par terre, et fait dormir pour toujours, ces quatre hommes, que j'avais mis tout nuds.

SOSIE.

En ce cas j'ai bien peur de changer ici de nom, et d'être Quintus, de Sosie que j'étais. Il raconte qu'il a endormi quatre hommes pour toujours, j'ai bien peur d'être venu ici pour augmenter le nombre des dormeurs.

MERCURE.

Or donc, mes poings, servez-moi bien, voici le moment.

SOSIE.

Ah vraiment il relève sa robe, il se ceint, il se prépare !

MERCURE.

Il ne s'en tirera point sans être battu.

SOSIE.

Qui ? Battu ?

MERCURE, *à part.*

Quiconque viendra ici, certainement je lui ferai manger mes poings.

SOSIE, *à part.*

A d'autres, il ne me plaît point de manger à cette heure de la nuit. Je viens de souper tout à l'heure,

c'est pourquoi donne ce souper là, si tu m'en crois, à ceux qui en ont appétit.

MERCURE, *à part, faisant le geste de peser ses poings.*

Ce poing-ci ne pèse pas mal.

SOSIE.

Je suis perdu, il pèse ses poings.

MERCURE.

Si je le frottais tout doucement pour le faire dormir?

SOSIE.

Vraiment cela me ferait du bien, car voici trois nuits de suite que je veille.

MERCURE.

Mais ceci serait une besogne trop indigne de vous, ô mes poings. Vous ne sauriez vous accoutumer à frotter mollement une mâchoire. Il faut que ce que vous touchez change entièrement de forme.

SOSIE.

Allons, il va me refondre et me pétrir une autre figure.

MERCURE.

Souvenez-vous, mes poings, qu'il ne faut pas qu'il reste un seul os à une machoire que vous aurez touchée.

SOSIE.

Je suis bien trompé s'il ne veut pas me traiter comme une lamproie. Loin de moi ce désosseur d'hommes, je suis perdu s'il me voit.

MERCURE.

Je sens ici un homme, et c'est pour son malheur. Je crois même qu'il n'est pas loin.

SOSIE.

Plût aux Dieux qu'il fut loin !

MERCURE.

Mes poings me démangent.

SOSIE.

Si tu dois les exercer contre moi, je t'en prie, jette d'abord ton premier feu contre la muraille.

MERCURE.

Une voix m'est arrivée à travers les airs jusqu'aux oreilles.

SOSIE.

Puisque ma voix est devenue un oiseau, certes, je suis bien malheureux de ne lui avoir pas au moins coupé les ailes.

MERCURE.

Cet homme est tout-à-fait prévoyant, il a amené avec lui une bête de somme, parce qu'il sait que je vais lui donner une charge un peu lourde à porter.

SOSIE, *à part.*

Mais il me semble que je n'ai point avec moi de bête de somme.

MERCURE.

Il sera lui-même chargé de coups de poing.

SOSIE.

Par hercule, je sors du vaisseau, je suis encore

malade du mal de mer. A peine puis-je me traîner quoique je ne porte rien ; comment pourrais-je marcher avec un pareil fardeau ?

MERCURE.

Je ne sais ce que j'entends , mais certainement il y a ici quelqu'un qui parle.

SOSIE.

Je suis sauvé , il ne me voit point. Il dit qu'il croit que c'est *quelqu'un* , qui parle ici ; certainement je ne m'appelle pas quelqu'un , puisque je m'appelle Sosie.

MERCURE.

C'est bien par ici à ce qu'il me semble , qu'une voix est venue frapper mon oreille droite.

SOSIE.

Il dit que ma voix a frappé son oreille ; je crains bien qu'il ne s'en venge tout-à-l'heure sur les miennes.

MERCURE.

Fort bien , voici qu'il s'approche de moi

SOSIE.

J'ai peur ! Je me sens comme tout engourdi ! J'ai l'esprit si troublé , que si quelqu'un me demandait en quel lieu du monde je suis , je ne saurais le dire. Malheureux ! A peine puis-je faire un mouvement tant j'ai peur. Pour le coup , les commissions de mon maître sont faites , et c'en est fait de Sosie aussi. Mais j'ai résolu de parler hardiment à cet homme , afin qu'il me croie courageux , et qu'il s'abstienne de me battre.

MERCURE, *à Sosie.*

Où vas-tu ainsi, toi qui portes Vulcain dans une prison de corne ?

SOSIE.

Pourquoi me demandes-tu cela, toi qui désosses des figures humaines à coup de poing ?

MERCURE.

Es-tu esclave, ou libre ?

SOSIE.

Selon qu'il me prend fantaisie.

MERCURE.

Oui-dà, vraiment ?

SOSIE.

Oui-dà, vraiment.

MERCURE.

Ah ! Je te frotte les épaules !

SOSIE.

Tu mens quand tu dis cela, tu ne me frottes pas les épaules.

MERCURE.

Non, mais tout à l'heure je vais te faire avouer que je dis la vérité.

SOSIE.

Qu'est-il besoin de celà ?

MERCURE.

Puis-je savoir où tu vas, à qui tu es, et ce que tu viens faire ici ?

SOSIE.

Je vais là, je suis l'esclave de mon maître : en sais-tu plus qu'auparavant, maintenant ?

MERCURE.

Je ferai bien taire aujourd'hui cette mauvaise langue.

SOSIE.

Quelle mauvaise langue ? J'ai une très-bonne langue.

MERCURE.

Tu continues de raisonner ? — Quelle affaire as-tu dans cette maison ?

SOSIE.

Quelle affaire y as-tu toi-même ?

MERCURE.

Ne sais-tu pas que le roi Créon a fait placer ici des gardes pendant la nuit ?

SOSIE.

Cela se peut ; pendant notre absence, il était bon que la maison fut gardée. Maintenant tu peux t'en aller. Va dire que les gens de la maison sont arrivés.

MERCURE.

Je ne sais si tu es de la maison mais si tu ne t'en vas à l'instant, quand tu serais de la maison, je ferai en sorte que tu ne sois pas reçu ici comme un ami de la maison.

SOSIE.

C'est ici, te dis-je, que je demeure, et je suis l'un des esclaves des maîtres de cette maison.

MERCURE.

Sais-tu bien une chose ? c'est que je ferai de toi un grand personnage aujourd'hui, si tu ne t'en vas.

SOSIE.

Comment cela ?

MERCURE.

C'est que si je prends un bâton, je te traiterai de manière que tu ne t'en iras point tout seul, mais on te portera, comme on porte les personnes de distinction.

SOSIE.

Mais je te dis que je suis l'un des habitans de...

MERCURE.

Vois-tu bien, tu veux être battu tout à l'heure, si tu ne t'en vas au plus vîte.

SOSIE.

Veux-tu m'empêcher de rentrer chez nous au retour de mon voyage ?

MERCURE.

Chez nous, dis-tu ?

SOSIE.

Oui, chez nous, te dis-je.

MERCURE.

Qui donc est ton maître ?

SOSIE.

Amphitryon, qui commande maintenant les légions Thébaines, qui a épousé Alcmène.

MERCURE.

Que dis-tu ? Quel est ton nom ?

SOSIE.

Les Thébains m'appellent Sosie, je suis fils de Dave.

MERCURE.

Voici le comble de l'audace ! Certes, c'est pour ton malheur que tu es arrivé ici aujourd'hui, avec des mensonges arrangés d'avance, et je ne sais quel tissu de fourberies.

SOSIE.

Non en vérité, je n'ai sur moi d'autre tissu que cette tunique que je porte.

MERCURE.

Tu mens encore. Tu ne portes rien, au contraire, c'est toi qui es porté, et ce sont tes jambes qui te portent.

SOSIE.

C'est la pure vérité.

MERCURE.

C'est la pure vérité aussi que tu vas être battu pour avoir menti.

SOSIE.

Par le temple de Pollux, certes je ne veux point être battu.

MERCURE.

Par le temple de Pollux, certes tu le seras malgré toi. Cela est sûr, c'est même une chose tout à fait décidée, je ne te donne pas à choisir.

SOSIE.

Ah je t'en prie ! Cela serait-il juste !

MERCURE.

N'oses-tu pas te dire Sosie, quand c'est moi qui le suis ?

SOSIE.

Je suis perdu !

MERCURE.

Oh ceci est encore peu de chose, en comparaison de ce qui t'arrivera. *(Il le bat)*. A qui appartiens-tu maintenant ?

SOSIE.

A toi. Car tu m'as battu si long-temps que tu as acquis droit de propriété sur moi par le long usage de tes poings. *(Sosie crie au secours)*.

MERCURE.

Comment tu cries, bourreau ! Parle, pourquoi es-tu venu ici ?

SOSIE.

Pour qu'il y eût quelqu'un à qui tu donnasses des coups de poing.

MERCURE.

A qui es-tu ?

SOSIE.

A Amphitryon, te dis-je, je suis Sosie.

MERCURE.

Alors tu seras encore battu plus fort, parce que tu

ne cesses de mentir. C'est moi qui suis Sosie, ce n'est pas toi.

SOSIE.

Fassent les Dieux que tu le sois au lieu de moi, et que ce soit moi qui te batte !

MERCURE

Encore !

SOSIE.

Je vais me taire.

MERCURE.

Qui est ton maître ?

SOSIE.

Qui tu voudras.

MERCURE.

Allons, dis, comment t'appelles-tu maintenant ?

SOSIE.

Je m'appelle Personne, à moins que je ne m'appelle *qui tu voudras*.

MERCURE.

Tu disais que tu étais à Amphitryon, que tu étais Sosie.

SOSIE.

J'avais tort, je ne voulais point dire Sosie, mais associé d'Amphitryon.

MERCURE.

Je savais bien qu'il n'y a point chez nous d'autre esclave que moi qui s'appelle Sosie. Tu battais la campagne tout à l'heure.

SOSIE.

Plût aux Dieux que tu n'eusses aussi battu tout à l'heure que la campagne !

MERCURE.

C'est moi qui suis ce Sosie que tu me soutenais tout à l'heure que tu étais.

SOSIE.

Je t'en supplie, convenons ensemble d'une trêve pendant laquelle il me soit permis de te parler sans que tu me battes.

MERCURE.

Non, mais je consens à une trêve de quelques instans, si tu as quelque chose à me dire.

SOSIE.

Non ; je ne parlerai point que la paix ne soit faite, parce que tes poings sont plus forts que les miens.

MERCURE.

Dis ce que tu veux, je ne te toucherai point.

SOSIE.

Je compte sur ta parole ?

MERCURE.

Oui.

SOSIE.

Et si tu me trompes ?

MERCURE.

Alors que la colère de Mercure tombe sur Sosie.

SOSIE.

Ecoute bien ; maintenant que je puis te dire librement tout ce que je veux, je te dis que je suis Sosie, esclave d'Amphitryon.

MERCURE.

Encore ?

SOSIE.

Tu sais notre traité, nous avons fait la paix, je dis la vérité.

MERCURE.

Donc, sois battu.

SOSIE.

Fais comme il te plaît, fais tout ce qu'il te plaît puisque tes poings sont les plus forts ; mais quoique tu me fasses, par Hercule, je ne me tairai pourtant point sur cela.

MERCURE.

Tu as beau dire et beau faire, tu ne feras point que je ne sois Sosie aujourd'hui.

SOSIE.

Par le temple de Pollux, certainement tu ne me changeras pas au point que je sois un autre que moi, que je ne sois plus moi, que je ne sois plus de chez nous, et chez nous il n'y a pas d'autre Sosie que moi, l'esclave d'Amphitryon, moi qui suis parti d'ici avec lui pour aller à l'armée.

MERCURE.

Cet homme n'a pas la tête bien saine.

SOSIE.

Ceci va mal. Eh quoi ! Ne suis-je pas Sosie, esclave d'Amphitryon ? N'est-ce pas cette nuit que notre vaisseau, dans lequel je suis venu, est arrivé ici du port ersique ? N'est-ce pas moi que mon maître a envoyé ici ? N'est-ce pas moi qui suis maintenant ici devant notre maison ? Ne tiens-je pas une lanterne à la main ? Ne parlé-je pas ? Ne suis-je pas bien éveillé ? Cet homme-ci tout à l'heure, ne m'a-t-il pas moulu de coups de poings ? Il l'a fait, par Hercule ! et pour mon malheur, car j'en sens encore la douleur maintenant dans mes mâchoires. Pourquoi donc est-ce que j'hésite, et pourquoi n'entré-je pas dans notre maison ?

MERCURE.

Dans notre maison, dis-tu !

SOSIE.

Mais oui vraiment.

MERCURE.

Eh bien, dans toutes les choses que tu as dites tout à l'heure, tu as menti. C'est moi qui suis en effet le Sosie d'Amphitryon. Car cette nuit notre navire est parti du port Persique pour venir ici ; et nous avons pris d'assaut la ville où régnait le roi Ptérélas ; nous nous sommes battus contre les légions des Télébéens, nous avons été les plus forts ; nous les avons faites prisonnières ; et Amphitryon lui-même a tué le roi Ptérélas dans le combat.

SOSIE.

Je ne crois plus en moi-même lorsque je l'entends parler comme un homme qui aurait été témoin de toutes ces choses. Vraiment il raconte ce qui s'est passé là-bas comme quelqu'un qui l'a vu et qui s'en souvient. mais dis-moi un peu ; qu'est-ce qu'on a donné à Amphitryon dans la part qui lui revient du butin fait sur les Télébéens ?

MERCURE.

Une coupe d'or dans laquelle le roi Ptérélas avait coutume de boire.

SOSIE.

Il l'a dit. Où est cette coupe maintenant ?

MERCURE.

Dans une petite boîte qui a été scellée du sceau d'Amphitryon.

SOSIE.

Dis-moi quel est ce sceau ?

MERCURE.

Un soleil levant, avec un char traîné par quatre chevaux attelés de front. Comment, bourreau, tu cherches à me mettre en défaut !

SOSIE.

Il m'a convaincu par ses preuves. Il faut que je cherche un autre nom. Je ne sais d'où il a vu ces choses. (Je viens bien l'attraper, car ce que j'ai fait étant tout seul, et sans qu'il y eût personne que moi dans la tente, certainement il ne pourra jamais me

le dire). Si tu es Sosie, lorsque les légions combattaient avec le plus d'acharnement, que faisais-tu dans la tente? Je m'avoue vaincu si tu le dis.

MERCURE.

Il y avait là un cadus plein de vin, j'en remplis un grand vase.

SOSIE.

Le voilà sur la voie.

MERCURE.

Et le vidai tout d'un trait jusqu'à la dernière goutte. Ce vin, je n'y mis point d'eau, et le bus tout pur, et tel qu'il était né de la vigne sa mère.

SOSIE.

Il faut qu'il ait éte là caché au fond du vase. C'est bien réellement ce que j'ai fait dans la tente, j'ai rempli de vin une hirnée et je l'ai bu tout pur.

MERCURE.

Qu'as-tu à dire maintenant? Est-ce que je ne t'ai pas convaincu par de bonnes preuves que tu n'es pas Sosie?

SOSIE.

Tu nies donc que je le sois?

MERCURE.

Comment veux-tu que je ne le nie pas, puisque c'est moi qui le suis?

SOSIE.

Je jure par Jupiter que c'est moi qui le suis, et que je ne dis point une chose fausse.

MERCURE.

Et moi je te jure par Mercure que Jupiter ne te crois pas. Car je sais qu'il me croit plus sans que je jure, que toi quand tu jures.

SOSIE.

Qui suis-je au moins, si je ne suis pas Sosie ; je te le demande.

MERCURE.

Dès que je ne voudrai plus être Sosie, sois Sosie tant que tu voudras. Maintenant que je le suis, tu seras battu si tu ne t'en vas d'ici sans nom.

SOSIE.

Par le temple de Pollux, lorsque je le contemple, je reconnais ma forme telle que souvent je l'ai vue dans le miroir ; il me ressemble tout-à-fait. C'est au point qu'il a un chapeau comme le mien, un habit comme le mien, il a les cheveux coupés comme les miens ; voilà mon gras de jambe, mon pied, ma taille, mes yeux, mon nez, mes dents, mes lèvres, mes joues, mon menton, ma barbe, mon cou, c'est moi tout entier. Qu'est-il besoin de tant de paroles, s'il a le dos cicatrisé, il n'y a pas deux hommes qui se ressemblent davantage. Mais lorsque j'y réfléchis, certainement je suis bien le même que j'ai toujours été. Je sais bien que mon maître est mon maître, je recon-

nais notre maison. Je n'ai point perdu l'esprit, ni le sens. Je ne lui obéirai point, il a beau dire, je frapperai à notre porte.

MERCURE.

Où vas-tu ?

SOSIE.

A la maison.

MERCURE.

Quand tu monterais maintenant sur le char de Jupiter pour t'enfuir d'ici, à peine pourrais-tu éviter ton malheur.

SOSIE.

Est-ce qu'il ne m'est pas permis d'annoncer à ma maîtresse ce que mon maître m'a ordonné de lui annoncer ?

MERCURE.

Je te permets d'annoncer à ta maîtresse tout ce que tu voudras, mais non pas d'entrer chez la mienne. Tu es venu du port Persique sans naufrage ; mais, si tu m'irrites, je crains ici quelque naufrage pour tes côtes.

SOSIE.

Je m'en vais plutôt. Dieux immortels, j'implore votre protection. Où donc ai-je cessé d'exister ? Où ai-je été changé ? Où ai-je perdu ma forme ? Est-ce que je me suis laissé ici ? Est-ce que par hasard je m'y serais oublié ? Car, en vérité, il a tout-à-fait le même visage que j'avais eu jusqu'ici. Il porte devant moi

mon image, il fait de mon vivant ce que personne ne fera quand je serai mort. Je vais au port dire à mon maître tout ce qui est arrivé. Pourvu qu'il ne dise pas aussi qu'il ne sait qui je suis ! Plût à Jupiter ! afin qu'aujourd'hui même je me fasse raser la tête, et prenne le bonnet des hommes libres.

MES VOYAGES;

PAR M. St.-A. BERVILLE.

Vous demandez pourquoi, borné dans mes voyages,
Aux champs où je suis né portant tous mes loisirs,
Je ne vais point cherchant et de nouveaux rivages
Et de nouveaux plaisirs.

Voyez, me dites-vous, la mobile hirondelle,
Qui, promenant son vol en vingt climats divers,
Va, se pose, revient, retourne, et de son aîle
Effleure l'univers.

Point de nœud qui l'enchaîne au sol d'une patrie :
La sienne, elle est partout où le soleil est pur,
Où l'air est doux et calme, où la terre est fleurie,
Où le ciel est d'azur.

En vain l'hiver accourt sur les pas de Borée ;
Elle sait en tous temps retrouver les beaux jours,
Et légère, elle suit, de contrée en contrée,
Le printemps ses amours.

Ce voyageur ailé, cet oiseau de passage,
Des célestes faveurs ce riant messager,
Que ne l'imitez-vous dans sa course volage,
Dans son instinct léger ?

Quel charme vous ramène à vos plaines arides,
A vos petits vallons, à vos pauvres hameaux,
A vos tristes marais, peuplés de joncs humides
Et de pâles roseaux ?

Venez, pour vous la terre a bien d'autres spectacles :
Venez, pour vous la vie a bien d'autres plaisirs.
Contemplez l'univers, plus fécond en miracles
Que votre âme en désirs.

Voyez comme, étalant sa riche architecture,
Le monde avec splendeur se déroule à vos yeux,
Théâtre aux mille aspects, que drape la nature,
Qu'illuminent les cieux.

Voyez fleurir pour vous l'élégante Italie,
La terre aux blanches nuits, aux magiques concerts,
Qui semble, en s'allongeant, si fraiche et si jolie,
Se mirer dans les mers.

Voyez ses lacs si purs, ses îles, ses vallées,
Ces monts, de son beau sol majestueux remparts,
Ces volcans, ces cités où brillent rassemblées
Les merveilles des arts :

Florence au doux parler, Milan la belle esclave,
Naple, au fond de son golfe ardente à folâtrer,
Enfant qui chante et rit sur le gouffre de lave
Prêt à la dévorer ;

Gênes, nymphe de marbre assise au bord de l'onde,
Venise, autre Cypris sortant du sein des flots,
Et Rome, Rome enfin, d'un peuple roi du monde
Noble champ de repos.

Parcourez l'Helvétie et ses glaciers sublimes
Qui semblent près des cieux s'étendre en vastes mers;
Debout à leurs sommets, mesurez ces abîmes
Creusés jusqu'aux enfers.

Voyez de roc en roc ces torrens qui bondissent,
Cette eau, miroir liquide aux reflets argentés,
Et, parmi les hivers, ces printemps qui verdissent
En vallons enchantés.

Visitez du Germain les cités populeuses,
Ses antiques châteaux, ses fleuves spacieux,
Et l'imposante horreur des forêts ténébreuses
Où sommeillent ses Dieux.

Et la fière Albion, fille et reine de l'onde,
Avec ses ateliers, ses ports, ses arsenaux,
Ces longs canaux, ces rails, sur sa terre féconde
Enlacés en réseaux.

De son or, de ses arts le globe est tributaire,
Ses flottes ont soumis l'Océan révolté,
Et de ses lois, chez nous, l'exemple salutaire
Fonda la liberté.

Ses nefs vont nous porter aux plages du Bosphore :
Là, le pied dans les eaux et le front dans les airs,
La ville des sultans se présente à l'aurore,
Belle encor sous ses fers.

Plus loin, s'offre l'Egypte à nos regards avides,
Cadavre qu'à la vie ont rendu nos hauts faits ;
L'Egypte où brille, inscrit au front des pyramides,
L'honneur du nom français :

Terre mystérieuse, énigme solennelle,
Dont le mot, disparu sous vingt siècles d'oubli,
Pour les siècles futurs dans une ombre éternelle
Se perd enseveli.

Voyez, à l'admirer la terre vous convie ;
Tel pour vous un jardin semble s'épanouir ;
Voir, connaître, sentir, tout cela c'est la vie ;
Voyager, c'est jouir.

Et moi : va, voyageur, sur de lointaines rives,
Egarer, inconstant, tes désirs curieux.
Perds en vaines erreurs ces heures fugitives
Que nous comptent les Dieux.

Va, loin de ta patrie, exilé volontaire,
Sans l'atteindre jamais poursuivre le bonheur,
Et, partout étranger, promener, solitaire,
Le vide de ton cœur.

Moi, rien qu'un seul voyage excite mon envie,
Rien qu'un pays pour moi voit ses étés fleurir ;
C'est la cité modeste où j'ai reçu la vie,
Où puissé-je mourir !

Je suis comme l'aiguille à son pôle fidèle :
Cessez de la contraindre, elle y revient toujours :
Moi, suis-je libre aussi, la cité maternelle
Est mon pôle, et j'y cours.

Je sais qu'en d'autres lieux de sa magnificence
La nature, plus riche, épanche les trésors ;
Que le génie, ailleurs, avec plus de puissance
A semé ses décors :

Mais où trouver ailleurs le ciel de la patrie,
L'air si doux qu'en naissant ma bouche a respiré,
Les aspects qui charmaient ma jeunesse attendrie,
La rive où j'ai pleuré ?

Ce simple bâtiment, ce toît sans élégance
Ne détournera point l'étranger curieux :
Mais il me parle, à moi, de ma première enfance
Et de mes premiers jeux.

Ces côteaux, ce vallon, ce simple paysage
Laissent de nos Berghem reposer les pinceaux :
Mais là revit l'histoire, inscrite page à page,
De mes jours les plus beaux.

Amiens, oui, tout me plaît dans ta paisible enceinte :
Là, pour moi, le repos, les plaisirs sans apprêts,
L'heureuse liberté, l'amitié pure et sainte,
Et les touchans regrets.

Dans le souffle des vents, dans l'air que je respire,
Je crois sentir nager des sons mystérieux,
Des sons qui sur la bouche appellent le sourire
Et les pleurs dans les yeux.

C'est comme un doux concert, comme un murmure ten-
Pareil au bruit lointain de l'onde ou du zéphir ; [dre,
C'est la harpe d'Eole, à qui le vent fait rendre
Un timide soupir.

Je crois entendre... enfance..., amitiés du jeune âge...,
Simples jeux..., pur sommeil sur le sein maternel...,
Premiers rêves d'amour, chaste et suave image
Des voluptés du ciel....

Dans le calme des nuits, ces aimables mensonges
Font vibrer mollement les fibres de mon cœur ;
Ils bercent mon sommeil, ils versent dans mes songes
Un baume bienfaiteur....

Ah ! ne demandez plus pourquoi, dans mes voyages,
Aux champs où je suis né portant tous mes loisirs,
Je ne vais point cherchant et de nouveaux rivages
Et de nouveaux plaisirs ;

Un seul voyage, un seul excite mon envie ;
Un seul pays pour moi verra l'été fleurir ;
C'est la cité modeste où j'ai reçu la vie,
Où puissé-je mourir !

LA RENTRÉE,

ADIEUX A LA CAMPAGNE;

PAR M. St-A. BERVILLE.

IL faut partir ; du sort déjà la loi cruelle
Au séjour des cités malgré moi me rappelle,
Et troublant sans pitié mes champêtres loisirs,
Ainsi qu'à mes vergers m'arrache à mes plaisirs !
Il faut donc vous quitter, voluptueux ombrages,
Beaux vallons, frais ruisseaux, gracieux paysages !
Il faut abandonner ce rivage enchanteur
Où tout rit à mes yeux, où tout parle à mon cœur,
Où fuit si mollement mon heureuse existence,
Où l'air semble chargé d'un parfum d'innocence !
Lieux fortunés ! Paris, sa pompe, ses attraits
Pourront-ils loin de vous étourdir mes regrets ?
Le monde, ses plaisirs, son ivresse brillante
Valent-ils d'un ami l'intimité charmante,
La douce paix du cœur, les loisirs studieux,
Et l'ombrage éloquent des bois silencieux ?

Ah ! loin du tourbillon, loin du fracas des villes,
Heureux qui peut aux champs couler ses jours faciles ;
Qui, portant en son cœur l'innocence et la paix,
Sait aimer la nature et goûter ses bienfaits !
Il ignore, il est vrai, ces frivoles délices
Qui du riche, à grands frais, amusent les caprices.
Chez lui l'œil ne voit point, sous de pompeux lambris,
Et la pourpre et l'azur étalés en tapis :
De vingt savantes mains l'industrieuse adresse
Ne se fatigue point à flatter sa molesse :
Il ne sait point des rois disputer les faveurs :
Son front n'est point courbé sous le poids des honneurs,
Et d'avides flatteurs une foule importune
Ne vient pas en rampant caresser sa fortune.
Mais, satisfait du sort, exempt de vains désirs,
Tous ses jours, ses instans sont pleins de vrais plaisirs.
Tantôt Flore a ses vœux, et tantôt c'est Pomone ;
Il espère au printemps, il jouit en automne ;
La terre, en souriant, pour payer ses efforts,
De son sein maternel épanche les trésors.
Dans tout ce qui l'entoure il chérit son ouvrage :
Autour de son asyle il planta ce bocage ;
Cette onde, qui serpente au sein de son verger,
C'est lui qui l'amena, qui sut la diriger ;
De ce riant parterre il sema la parure ;
L'utile potager mûrit par sa culture.
Son regard dans les champs suit au loin ses troupeaux
Il voit sur le gazon folatrer ses chevreaux ;
Quelquefois dans ses bras il porte à la chaumière
L'agneau dans la prairie oublié par sa mère.
Chez lui l'oisiveté n'appelle point l'ennui :
Le bruit de nos débats ne va pas jusqu'à lui :

Des discords, des soucis la cohorte inquiète
Ne vient pas, importune, assiéger sa retraite :
Des songes toujours purs enchantent son sommeil,
Et jamais le remords n'affligea son réveil.

OH ! si des Dieux amis la bonté tutélaire
Eût daigné m'accorder un destin si prospère,
Combien peu j'envîrais ce triste et faux bonheur
Qui brille autour de nous sans remplir notre cœur,
Ces hochets fastueux, si courus du vulgaire,
Et le superbe ennui des maîtres de la terre !
Ici, des jours si purs, des plaisirs si touchans !
Ah ! s'il est un mortel fait pour aimer les champs,
C'est celui dont le cœur, amoureux de la gloire,
Voue un culte sublime aux filles de mémoire.
C'est là que son esprit, avec sa liberté,
Sent redoubler sa force et sa fécondité.
Là, de ce feu sacré qui l'échauffe et l'éclaire,
Nul souci, nul chagrin, n'obscurcit la lumière ;
Seul avec ses pensers, l'essaim des faux plaisirs
N'y vient jamais troubler ses fructueux loisirs.
Là, sa muse à toute heure est prête à lui sourire ;
Là, tout, autour de lui, le transporte et l'inspire ;
Là, mille aspects heureux, mille tableaux divers
Fécondent la pensée et font jaillir les vers.
Là, dans un doux loisir, je verrais mes journées
Par la main du bonheur l'une à l'autre enchaînées
L'étude, les beaux-arts, l'amitié, tour à tour
Prendraient soin d'embellir mon agreste séjour.
Tantôt, un livre en main, j'irais de la prairie
Fouler nonchalamment la pelouse fleurie ;

Tantôt je gravirais ces fertiles côteaux
Où la vigne serpente et monte en longs rameaux.
Lorsque l'éclat naissant de la timide aurore
Fait espérer le jour, qui ne luit pas encore,
Souvent, sur la colline, infidèle au sommeil,
J'irais d'un œil avide épier son réveil,
Et surprendre ses pleurs, dont le trésor liquide
Brille aux feux du matin dans la campagne humide :
Souvent, lorsqu'à minuit l'astre aux légers rayons
De l'onde qui frémit argente les sillons,
Je me plairais à voir, plus touchante et plus pure,
Dans un calme enchanteur sommeiller la nature,
A me sentir bercer d'une molle langueur,
A rêver sans objet, à pleurer sans douleur....

Rentré dans mes foyers, plus d'une aimable étude
En viendrait à l'envi charmer la solitude.
Tour à tour, se mêlant aux accens de ma voix,
Le mobile clavier parlerait sous mes doigts,
Ou du hameau voisin, du prochain paysage
Le crayon dans mes mains ébaucherait l'image.
Je verrais, de sa Phèdre étalant les douleurs,
Racine, en vers divins, solliciter mes pleurs ;
Voltaire, au fanatisme osant livrer la guerre,
Ecraser, en riant, les tyrans de la terre,
Et du lac Génevois le cygne harmonieux
Sur son aîle, en chantant, s'élancer dans les cieux.
Des travaux de mon choix à mon âme attentive
Déroberaient du temps la course fugitive,
Et mes jours couleraient, calmes, inaltérés,
Comme le clair ruisseau qui rafraîchit nos prés.

La vieillesse, chez moi, voilant son front austère,
A pas inaperçus viendrait douce et légère,
Et vers les cieux, mon âme, à l'heure de partir,
Monterait sans regrets, sans peur, sans repentir.

MÉMOIRE

SUR LES

MONUMENS RELIGIEUX

ET HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME,

(En réponse à une circulaire de M. le Ministre de la Justice et des Cultes.)

PAR M. J. GARNIER.

, MESSIEURS ,

A voir avec quelle ardeur nous sommes entraînés loin des lieux qui nous ont vus naître , pour aller exhumer les débris de quelque ville antique , rassembler les restes dispersés de ses inscriptions et reconstruire par la pensée ses temples écroulés , ne semble-t-il pas que les monumens des arts ne doivent avoir d'intérêt qu'autant qu'ils sont plus éloignés de nous et par le temps et par les lieux ? Cependant , chaque pays , chaque province offre de précieux matériaux à qui veut étudier l'histoire de l'art , et s'ils ne les reproduisent pas toujours complètement , ils permettent souvent , du moins , d'en suivre les différens âges. Sous ce rapport , l'étude de notre département présentera le plus haut intérêt , il est riche en monumens et nous pouvons y observer presque toutes les époques.

Ici les pierres de Doingt et d'Oblicamp nous rap-

pellent les temps grossiers des nations celtiques ; là, des tombelles gigantesques recouvrent les ossemens des chefs gaulois. Quand Rome envahit nos contrées, ses armées établissent des camps dont l'enceinte est encore dessinée à Tirancourt et à Létoile. Des vases, des mosaïques, des tronçons de colonnes signalent leurs établissemens à côté de ces immenses chaussées, travaux impérissables d'un peuple roi, qui sont encore aujourd'hui de grandes voies de communication.

Quand ces vainqueurs sont chassés, vient une époque de bouleversements et de désordre, où les peuples passent comme les flots, sans laisser d'autres traces de leur passage que des destructions.

Une nouvelle ère commence, l'art catholique élève les vieilles églises de Bertaucourt, de Marcuil, de Nesle et d'Airaines, auxquelles succède bientôt notre magnifique basilique, aux proportions gigantesques et dont la conception hardie étonne l'imagination qui se perd dans les mille détails et la variété infinie de ses ornemens. A la colonnette écourtée, aux grosses colonnes à chapiteaux historiés, gracieux et grotesques, avaient succédé les minces et légères colonnes en faisceaux, ramifiées à leur sommet et s'épanouissant en délicates nervures ; au plein cintre uniforme des arches, s'était substituée l'ogive, courbe flexible, que l'artiste resserre ou élargit à son gré. L'ogive à son tour disparaît, l'art surbaissé est la forme favorite d'une époque, toute de prétention et de mauvais goût, à laquelle succède une nouvelle période où nous voyons s'opérer le mélange des formes classiques de l'architecture italienne et du style ogival. Les voûtes se couvrent de ciselures, d'arabesques, de pendentifs et de

culs-de-lampe. L'Italie apporte chez nous avec les colonnes de style grec et romain, les frontons, les frises et les corniches depuis long-temps oubliées. St.-Riquier, St.-Vulfran, Corbie, Tilloloy, Rue, Folleville, signalent une partie de ces différentes modifications de l'architecture religieuse.

Cependant s'élevaient à côté les Beffrois de Péronne, de Lucheux, de Beauquesne, d'Amiens, que le peuple affranchi s'empressait de bâtir, tandis que les seigneurs s'étaient refugiés dans leurs manoirs féodaux, châteaux inexpugnables, dont les murailles détruites, les tours croulantes, les vastes emplacemens déserts attestent encore aujourd'hui la puissance.

Mais chaque jour voit s'écrouler une pierre de ces monumens; chaque jour porte le coup fatal de la destruction. L'incendie, la guerre en a fait disparaître le plus grand nombre; l'incurie des gouvernemens, le mauvais vouloir des villes est la cause de la perte de plusieurs; le mauvais goût, l'ambition des architectes en a ruiné d'autres à force de restaurations, tandis que les fabriques, plus jalouses de peintures éblouissantes et d'ornemens dorés que d'objets d'arts, ont gratté et indignement badigeonné les plus précieuses parties des temples qui leur étaient confiés.

Notre gouvernement, protecteur éclairé des arts, a entrepris de prolonger pieusement l'existence de ces nobles débris des âges passés, et de réparer, autant qu'il est en lui, le ravage du temps et des hommes. Il appelle les sociétés savantes à le seconder dans cette entreprise en les invitant à faire connaître l'état actuel des monumens dignes de recevoir les réparations qu'exige

leur mauvais état. Ce rapport a pour but de répondre à une partie de cette demande.

Je ferai successivement la revue des arrondissemens d'Amiens, d'Abbeville, de Montdidier, de Péronne et de Doullens, et j'indiquerai les différens monumens les plus dignes de fixer l'attention du gouvernement.

ARRONDISSEMENT D'AMIENS.

Je diviserai les monumens en deux classes, monumens religieux et monumens civils. Je commencerai par les premiers et je vous entretiendrai d'abord de notre superbe basilique.

L'église cathédrale d'Amiens réunit, plus que toute autre du même âge, toutes les perfections du genre vulgairement appelé gothique. La hardiesse de sa construction, la belle simplicité et l'unité de sa décoration intérieure, en font l'édifice le plus complet que l'art catholique ait laissé sur notre sol.

La cathédrale, commencée en 1220, par Robert de Luzarches, sous l'évêque Evrard, fut continuée par Thomas de Cormont, et achevée par Renault son fils, en 1288.

Rivoire, en 1806 (1), M. Dusevel, en 1830 (2) et

(1) Description de l'église cathédrale d'Amiens, par Maurice Rivoire. Amiens, Marielle, 1806, in-8.°

(2) Notice historique et descriptive de l'église cathédrale d'Amiens, par Dusevel. Amiens, 1830, in-8.°

M. Gilbert, en 1833 (1), en ont publié des descriptions. Nous renverrons à ces ouvrages pour la partie descriptive et historique du monument, nous présenterons seulement une analyse rapide de ce qui a été fait pour l'entretenir.

Avant notre première révolution, des sommes considérables étaient consacrées chaque année, tant à l'entretien, qu'à l'embellissement intérieur de la cathédrale. A partir de cette époque, pendant près de trente années, elle fut négligée. Aussi s'est-elle ressentie de cet abandon auquel on peut attribuer en partie l'altération des parties architecturées les plus délicates de l'extérieur.

Dans les dernières années de l'empire, l'on s'occupa sérieusement de la restauration ; mais les guerres, qui absorbaient presque tous les revenus de l'état, ont empêché de faire face même aux dépenses d'absolue nécessité. Ce n'est qu'en 1816, que des réparations extérieures ont été entreprises et continuées, mais seulement les plus urgentes, et cependant les dépenses jusques vers la fin de 1829 se sont élevées à pres de 200,000 francs.

Enfin, en 1830, on a voulu sauver nos monumens de la ruine dont quelques-uns étaient menacés. Des sommes considérables ont été accordées pour les restaurer et les consolider, et notre belle cathédrale n'a point été oubliée dans ce partage. Depuis 1830, une somme d'environ 70,000 francs a été déjà employée ; d'autres travaux non moins importans vont être exécutés ; un devis de 350,000 francs a été approuvé et

(1) Description de la cathédrale d'Amiens, par Gilbert. Amiens, Caron-Vitet, 1833, in-8.°

l'adjudication passée avec l'ouvrier habile, auquel nous devons déjà des restaurations parfaites (1). Les matériaux se préparent, sous la direction de notre collègue, M. Cheussey, qui a montré tant de goût, en sacrifiant la gloire d'être auteur, pour reproduire fidèlement toutes les parties détruites. L'année prochaine, une partie importante du monument sera complètement rétablie et dans quelques années, il sera dans un état qui en assurera la conservation aux siècles futurs.

Si le gouvernement a déjà beaucoup fait, il lui reste encore de nombreux sacrifices à faire pour compléter son œuvre réparatrice. Viendront ensuite les travaux intérieurs, pour lesquels aucuns fonds n'ont été alloués.

Les bas-reliefs qui entourent le chœur ont été horriblement mutilés à une époque de vandalisme, par des étrangers qui traversèrent Amiens vers le commencement de la révolution. Puisse le gouvernement s'associer au conseil-général qui vient de voter un premier fonds pour leur rétablissement (2).

Le pavé de l'église, dont on a commencé le renouvellement en 1826, n'a point été achevé. Ce qui reste de l'ancien est dans un état de dégradation tel, qu'on ne saurait assez appuyer sur l'indispensable nécessité de continuer ce travail. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici le regret que cette rénovation n'ait point été faite sur l'ancien plan ; que l'on ait remplacé le pa-

(1) Je dois ces renseignemens à M. Cheussey, architecte du département, qui a bien voulu m'aider de ses conseils.

(2) Tout récemment MM. Duthoit frères et Caudron, ont restauré ces bas-reliefs avec une perfection qui montre l'habileté de l'artiste jointe à la science et à l'amour de l'art.

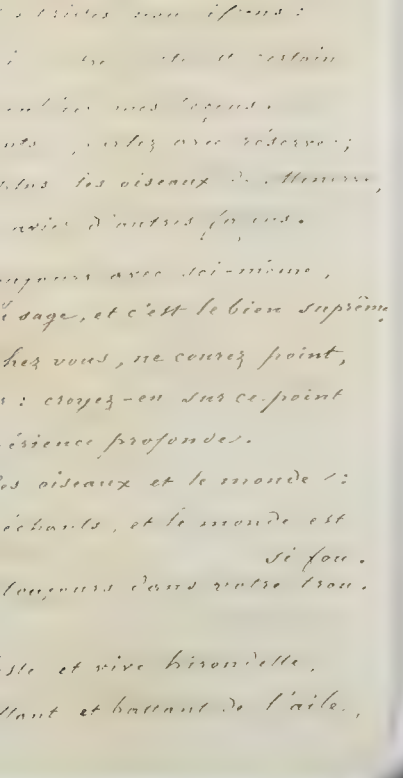

vage mi-partie noir et blanc, par un pavage tout blanc, dont l'uniformité nuit au coup-d'œil, dérobe quelque chose à la perspective, allourdit et rétrécit l'édifice. Pourquoi aussi, n'avoir point conservé le labyrinthe qui ornait la nef? Pourquoi avoir fait disparaître ce symbole des temps antiques, où l'on aimait a retrouver un souvenir des mille obstacles que rencontraient les pieux pélérins qui visitaient les lieux saints?

Deux parties de mur, mélange bizarre d'architecture moyen-âge et moderne, que l'on a peintes l'an dernier et chargées de figures dorées, se trouvent de chaque côté de la grille du chœur et en masquent l'entrée. Ne pourrait-on point les faire disparaître, pour y substituer un ouvrage à jour, en harmonie avec les stalles en bois qui entourent le chœur et qui permettrait d'en admirer les riches sculptures?

Après la cathédrale, l'édifice religieux le plus régulier que posséde Amiens, est St.-Germain. C'est un joli vaisseau de style ogival flamboyant, d'une architecture assez délicate et qui date du commencemsnt du XV.e siècle. Elle fut, jusqu'en 1526, sous le vocable de St. Blaise (1)

Le portail se compose d'un seul porche en arrière voussure, ornée de statues, de console et de dais présentant tous les caractères du XV.e siècle. Les portes en bois sont couvertes de curieuses sculptures. Le portail latéral sur la rue St.-Germain a presque tous ses ornemens brisés et défigurés. La tour qui flanque le portail principal est carrée et les ouies sont

(1) Daire, histoire d'Amiens, tom. 2, pag. 213

vage mi-partie noir et blanc, par un pavage tout blanc, dont l'uniformité nuit au coup-d'œil, dérobe quelque chose à la perspective, allourdit et rétrécit l'édifice. Pourquoi aussi, n'avoir point conservé le labyrinthe qui ornait la nef? Pourquoi avoir fait disparaitre ce symbole des temps antiques, où l'on aimait à retrouver un souvenir des mille obstacles que rencontraient les pieux pélérins qui visitaient les lieux saints?

Deux parties de mur, mélange bizarre d'architecture moyen-âge et moderne, que l'on a peintes l'an dernier et chargées de figures dorées, se trouvent de chaque côté de la grille du chœur et en masquent l'entrée. Ne pourrait-on point les faire disparaître, pour y substituer un ouvrage à jour, en harmonie avec les stalles en bois qui entourent le chœur et qui permettrait d'en admirer les riches sculptures?

Après la cathédrale, l'édifice religieux le plus régulier que posséde Amiens, est St.-Germain. C'est un joli vaisseau de style ogival flamboyant, d'une architecture assez délicate et qui date du commencemsnt du XV.^{e} siècle. Elle fut, jusqu'en 1526, sous le vocable de St. Blaise (1).

Le portail se compose d'un seul porche en arrière voussure, ornée de statues, de console et de dais présentant tous les caractères du XV.^{e} siècle. Les portes en bois sont couvertes de curieuses sculptures. Le portail latéral sur la rue St.-Germain a presque tous ses ornemens brisés et défigurés. La tour qui flanque le portail principal est carrée et les ouies sont

(1) Daire, histoire d'Amiens, tom. 2, pag. 213.

décorées d'un beau dessin en relief formé de fleurs de lys circonscrites dans des arcs ogives fort élégans. Les piliers et les arcs-boutans se terminent en pyramides peu ornées, ainsi que la galerie inachevée qui règne autour de l'édifice.

L'intérieur se compose d'une nef et de deux bas-côtés beaucoup plus bas. La voûte en arête est légère. Les clefs forment dans la grande nef des roses flamboyantes très-variées. Celles des bas-côtés présentent des groupes et des armoiries en demi-reliefs. Les fenêtres, celles du moins qui n'ont pas été restaurées, présentent toute la variété du style flamboyant. Elles ont conservé une partie de leur élégant vitrage de 1484.

Dans le bas-côté gauche sont deux chapelles à voûtes surbaissées. Dans l'une desquelles est un Christ au tombeau, groupe en pierre, assez bien exécuté, dont les personnages portent des versets de psaumes sur la bordure de leurs vêtemens, et la date 1606.

Malheureusement cette église est très mal située, elle est entourée de sales échoppes que l'on devrait faire disparaître et son portail, sur une rue en pente, n'est d'aucune utilité. St.-Germain a été restauré il y a quelques années mais on n'a pensé qu'à l'intérieur. La toiture et les galeries sont dans un état pitoyable et demandent de prompts secours.

Je ne quitterai pas Amiens sans parler de l'église des Cordeliers, aujourd'hui St.-Remi. Elle existait avant 1420, où Isabelle de St.-Fuscien la faisait restaurer (1). Elle renferme le tombeau de Nicolas de Lannoy, con-

(1) Daire, tom. 2, pag. 282.

nétable héréditaire du Boulonnais et gouverneur du comté d'Eu, et de Madeleine Maturel, son épouse. Il fut exécuté en 1632 par le sculpteur Blasset (1). Ce monument, de marbre blanc, noir et jaspé, égale en magnificence ceux de nos rois.

Il se compose d'un grand soubassement quadrangulaire adossé contre le mur. Dans la niche pratiquée au-dessous, sont couchées à côté l'une de l'autre les statues nues des deux époux, en marbre blanc et de grandeur naturelle. Celle de la femme est très-bien conservée; l'autre à les pieds brisés. Une tête d'ange en marbre blanc paraît soutenir cette niche au fond de laquelle on aperçoit un bas-relief représentant la résurrection de Lazare.

Sur les côtés du tombeau sont représentées en marbre blanc la *tempérance*, la *justice*, la *force*, la *prudence* avec leurs attributs. Au-dessus de ces allégories sont gravées sur des tablettes noires quatre inscriptions latines, composées chacune de trois distiques, dont le texte général est la mort, sans un seul mot qui désigne les personnages ou quelque circonstance de leur vie.

Sur la plinthe reparaissent, en costume de l'époque, à genoux sur des coussins, la face tournée vers l'autel, le comte et la comtesse. Au milieu, un ange debout, tient de la main droite une trompette renversée et de l'autre l'écu des Lannoy, échiqueté d'or et d'azur de 25 pièces.

Le revêtement du mur contre lequel s'appuie le

(1) Voyage pittoresque à Amiens, par Devermont l'aîné. in-12 Amiens, 1783, pag. 40.

mausolée est divisé en trois compartimens par quatre colonnes qui soutiennent la frise. Au centre, est un médaillon représentant la résurrection ; à droite, les armes du défunt ; à gauche, celles de son épouse.

Le couronnement est surmonté d'un écu aux armes des Lannoy, soutenu par deux lions. Il ne reste plus que les épées du trophée d'armes qui était au-dessous.

Je ne dirai qu'un mot de l'ancienne église St.-Remy, maison de roulage de MM. Merlin. Elle est toute entière de la Renaissance. On s'arrête avec plaisir pour contempler la tour carrée, les pignons à feuilles de choux, les niches qui décorent les angles du clocher, les médaillons renfermant quelques portraits. Il fut bâti à la fin du XV.e siècle par le doyen Adrien de Henencourt (1).

A trois lieues d'Amiens est l'église de Corbie, reste de la célèbre abbaye du même nom, commencée sous l'abbé d'Ostrel, en 1501 (2), et terminée à la fin du XVII.e siècle. Négligée depuis la suppression de l'abbaye, elle se trouvait dans un tel état de ruine, que pour en sauver une partie, on fit le sacrifice de l'autre. Il y a une vingtaine d'années que l'on a démoli tout le bras de croix et le chœur, pour conserver la nef qui a été convenablement restaurée.

La partie remarquable est le portail, qui se compose de deux tours dans le style ogival. Le porche principal et les deux portes latérales avec leur tympan de forme sphérique sont de style batard. Les arabes-

(1) Daire, histoire d'Amiens, tom. 2, pag. 219.

(2) *Gallia Christiana*, tom. 10, pag. 1286.

ques qui en décorent les faces sont habilement sculptées. C'est un mélange d'ogives anciennes et de rosaces modernes. Les nombreux souvenirs qui se rattachent à l'abbaye de Corbie intéressent à la conservation de cet édifice, et les ressources de la commune ne sont pas suffisantes pour l'assurer.

L'église de Conty, village qui a donné son nom à la branche de Bourbon-Conty, fut construite au commencement du XIII.e siècle. Elle semble avoir été détruite, refaite au XV.e et continuée au XVI.e siècle. Elle n'a point été achevée. La porte latérale présente un morceau remarquable pour l'élégance et la richesse. Elle est flanquée de deux piliers ornés, contre lesquels s'appuient les consoles qui portent les statues de deux chevaliers et de deux barons vêtus à la mode du temps. On admire leurs belles proportions et la grâce de leur attitude. Le fond de l'arc ogive est à jour, à compartimens garnis de vitraux. L'archivolte, la frise, les rosaces sont d'un fort bon gout. On peut en dire autant des deux croisées latérales, des ornemens des arcs d'ouverture, des cordons évidés qui en forment les meneaux et des galeries qui les surmontent et dont le travail rappelle celles de la cathédrale d'Amiens.

Le clocher carré, haut de plus de 100 pieds et terminé par quatre gargouilles, est appuyé par quatre piliers sans ornement à la base, finissant en pyramides chargées de sculptures et de figures. Des archivoltes à enroulemens surmontent les ouies. il n'y a plus qu'un faible reste de balustre.

La façade principale est formée des trois pignons triangulaires de la nef et des bas-côtés. Une porte

basse, ornée de colonnettes engagées supportant les arcs des ogives, sert d'entrée. Cette porte n'est point placée au milieu de la nef, un reste de pilier annonce qu'elle appartenait, comme la petite façade, à un autre édifice et qu'elle n'est qu'une partie raccordée.

L'intérieur est d'un autre style que chacune des deux portes. Des piliers sans ornemens réunissent des arcades ogives. Les quatre du milieu seuls ont quelques consoles ; des trèfles, des feuillages et des figures grotesques annoncent qu'ils ont appartenu à un édifice d'une autre époque. Contre l'un d'eux est adossée la chapelle St.-Antoine, patron du lieu, à laquelle on a sacrifié une niche d'un travail exquis. Au-dessus de l'entablement sont les croisées. Deux seulement ont conservé leurs meneaux ogivals et leurs trèfles.

Le chœur est un carré long, terminé par une large fenêtre de style flamboyant. Au-dessus de l'entablement règne une saillie en doucine sur laquelle s'appuient des colonnettes réunies en faisceaux par des couronnes d'où partent trois arcs doubleaux se croisant diagonalement et dont les cinq intersections sont marquées par des trompillons ouvragés, écussonnés, fleurdelisés ou bien formés de figures grimaçantes et de groupes d'enfans entrelacés. La grande clef pendante du milieu présente d'un côté un Christ, de l'autre une Vierge présentant l'enfant Jésus ; les deux clefs en avant et en arrière figurent des anges adorateurs d'un bel effet.

Les bas-côtés sont plus bas et du même genre. Les cordons en pierre ont été pour un grand nombre de compartimens remplacés par des arceaux en bois. Le bras de croix à droite a seul conservé sa voûte en-

tière et ses clefs pendantes. A gauche, une rose pratiquée dans la partie supérieure du mur est remarquable par ses nervures hardies et les trèfles renversés qui en forment le contour. Des deux fenêtres qui devaient la supporter, une seule est ouverte ; la seconde est bouchée par un contre-fort appuyé d'un arc-boutant assez léger et sans ornement. Aux angles des bras de croix, les nervures portent des consoles formées de figures grotesques. La partie de la grande nef à partir du bras de croix est détruite et remplacée par un plafond.

Les vitraux de couleur ont disparu. Il n'en reste que quelques fragmens sans intérêt, à l'exception d'une fort bonne image de moine formant l'un des trèfles de la rose.

Nous ne dirons rien de la trésorerie ni d'une piscine, joli travail de la Renaissance, que l'on remarque à l'extrêmité du bas-côté droit.

Cet édifice est l'un des plus remarquables du département. Son portail latéral est du petit nombre des grandes pages d'architecture gothique que l'on admire. Veiller à sa conservation, serait rendre à l'art un véritable service. La toîture est dans un état de délabrement complet ; les voûtes menacent ruine en plus d'un endroit. Il faudrait y apporter remède le plus tôt possible ; le mal n'est point irréparable, et pourrait le devenir bientôt. La commune, qui a déjà fait de grands sacrifices, n'est point en état de les continuer.

Sur la route de Conty à Poix, est l'église de Fresmontiers, construite des débris de l'ancienne abbaye de ce nom, elle n'a qu'une seule nef, formée de la nef principale de l'ancienne église, à en juger par les

piliers qui font partie du mur et qui sont du même genre que ceux de Conty. Le portail est formé d'un pignon triangulaire appuyé de deux piliers, dont l'un est orné d'une statue de moine peinte et dorée due à un ciseau habile.

La porte est la seule partie entière. Elle est remarquable par ses arcs ogives à sculptures variées, ses ornemens de style ogival dégénéré, son cordon de croix élégamment enfermé dans des lozanges et son archivolte à volute. Cette église est neuve et dans un très-bon état.

Le portail de l'église de Poix ressemble en tous points à celui de Fresmontiers, seulement il est construit dans de plus grandes dimensions et la porte a deux ventaux. Quelques ornemens à enroulement, et un cordon de feuillage constituent le reste de la décoration de cette façade, qu'appuyent deux contre-forts simples dans le bas et terminés par un petit obélisque peu ouvragé.

Cette église, dont la fondation remonte, dit-on, à 1118, n'a rien conservé de cette époque reculée. Les ornemens de son portail et les détails de ses sculptures annoncent un édifice du XV.e ou du XVI.e siècle.

L'intérieur présente une simple croix. Tout autour règne une corniche formée de feuilles, de grappes et de trèfles enlacés. L'église est éclairée par deux rangées de fenêtres superposées, séparées par des colonnettes et dont les compartimens et les nervures soignées annoncent une prétention qui n'existait pas au XII.e siècle. Des faisceaux de colonnes partent les nervures qui se croisent, forment des compartimens, et sont réu-

nies par des clefs pendantes ornées de figures, d'armoiries, d'écussons, d'images grotesques et de sujets religieux. Les arceaux n'ont plus la forme sévère du gothique primitif, ils sont sculptés et frangés.

Deux piscines d'assez bon goût, avec dais treillagé de l'époque de la Renaissance, font avec un petit monument du sieur Cormont, dont la femme et le fils ont à Conty un monument de même genre, toute la décoration des murailles.

Cette église n'est pas en bon état. Le tympan de la porte menace ruine, et quelques lézardes se sont déjà formées. Le toit de la sacristie serait à démonter. Ce bâtiment adossé contre l'église dans l'angle du bras de croix gauche, bouche la moitié de l'une des croisées et produit l'effet le plus disgracieux. Une dégradation très-importante à signaler est l'ignoble badigeonnage des clefs pendantes que des barbouilleurs sans pitié ont, on ne saurait plus ridiculement, bariolées.

Je passe à Airaines. L'église, bâtie au XIII.e siècle, était d'abord une chapelle des Templiers, qui avaient une maison dans cette commune. Elle est ensuite passée aux chevaliers de Malte. Elle n'offre rien de remarquable que des vitraux peints, dont les inscriptions sont interrompues par des lacunes et des bouleversemens et qu'une main habile pourrait facilement réparer si quelques fonds étaient alloués à cet effet.

A l'extrémité de ce bourg et vis-à-vis les ruines de l'ancien château, est la chapelle de l'abbaye, desservie autrefois par un prêtre relevant de Citaux. Cette chapelle, connue sous le nom de Notre-Dame, est enterrée jusqu'au toit. Elle présente les caractères d'un

monument fort ancien, et paraît remonter au IX.e ou X.e siècle. Elle se compose d'une nef, de deux bas-côtés terminés circulairement par le chœur et d'un transept. Des piliers bas, peu ornés et rongés par le temps, supportent les arcades plein cintre qui soutiennent l'entablement. Il n'y a point de voûte, une simple charpente reçoit une toiture en tuiles. Les murs latéraux et ceux du chœur sont percés de petites fenêtres cintrées, étroites et profondes. Le portail ne présente qu'un simple pignon triangulaire en pierres et en briques avec une seule porte au centre. Sous la première arcade on voit des fonds baptismaux en pierre fort curieux. C'est une grande cuve carrée, décorée de petites colonnes et de figures grotesques avec les bras enlacés. On éprouve un sentiment pénible en voyant le mauvais état des lieux et l'amas de décombres qui s'entassent dans une petite trésorerie adossée contre le mur latéral de droite. On dit cependant encore la messe dans cette chapelle à la porte de laquelle est attaché un bénitier de cuivre donné en l'an 1000, comme l'indique l'inscription de cette époque gravée tout autour. Une faible somme assurerait la conservation de cette chapelle, la plus ancienne du département.

Je terminerai la revue des églises par celle de Picquigny. Elle fut fondée en 1066 (1) par Eustache de Picquigny. En 1197, l'évêque Thibault loue Enguerrand de Picquigny d'y avoir fondé deux chapelles (2). Elle a subi depuis de nombreux changemens et le catalogue des reliques qualifie de patron et fondateur

(1) *Gallia Christiana*, tom. 10, pag. 290.

(2) Delamorlière. Recueil des illustres maisons de Picardie. Pag. 11

Charles d'Ailly, gouverneur de Bretagne qui, en 1668, rapporte de Rome, où il était ambassadeur extraordinaire, le corps de St.-Gaudence.

L'intérieur se compose d'une nef et de deux bas-côtés. Des piliers romans, à chapiteaux formés de feuilles plates, supportent les arcades ogives. Le chœur et les deux chapelles latérales sont seuls voûtés en pierre. Des nervures bien évidées divisent la voûte en compartimens et se réunissent pour former de petites clefs pendantes et des rosaces peu ornées. Les fenêtres du chœur sont encore garnies de leurs verrières de couleur aux armes de Picquigny et d'Ailly.

Le clocher paraît être du XIII.e siècle ; il est très-élevé, décoré de quelques colonnettes et d'ornemens enroulés. Les deux fenêtres vers le Nord ont encore tous leurs meneaux et leurs archivoltes supportées par des figures grimaçantes.

Le clocher et les murs auraient besoin de quelques réparations.

Les monumens civils qui remontent à une époque assez éloignée et qui présentent quelqu'intérêt sous le rapport de l'art, sont fort rares à Amiens. Nous citerons la porte Montre-Ecu, couverte de salamandres et du chiffre de François 1.er, dont on voit les restes dans la citadelle. Il serait à désirer que l'on prit pour la conserver tous les soins que mérite cette porte que François 1.er, rétablit en 1531 (1).

A la même époque, il faisait construire pour sa résidence (2) le Logis-du-Roi, dont il reste la grande tour

(1) Daire, histoire d'Amiens, tom. 1, pag. 484.

(2) Daire. Ibid., tom. 1, pag. 472.

en brique et en pierre, au haut de laquelle on parvient par un escalier en spirale voûté en brique. Ce fut long-temps l'hôtel du gouverneur de Picardie.

Nous n'oublierons pas la maison dite des Vergeaux, rue des Vergeaux. Elle est décorée de figures en relief placées dans les flancs des deux arcs ogives qui forment le rez-de-chaussée. Les deux étages supérieurs et le rez-de-chaussée sont séparés par des corniches dont la première est ornée de tablettes de marbre noir portant des devises latines. Les fenêtres sont entourées de sculptures et d'arabesques fort élégans et séparées par des colonnes d'ordre ionique. On croit cette maison du temps de François 1.er. Elle est regardée comme un joli morceau d'architecture de cette époque à laquelle il faut aussi rapporter un reste de l'ancien Baillage que l'on voit dans la seconde cour de la conciergerie. Il se compose d'une porte à cintre surbaissé avec une archivolte gracieuse et de fenêtres historiées, surmontées d'un cordon de médaillons garnis de têtes, dont quelques-unes d'un fort bon goût. Il existe trop peu de morceaux de ce genre pour que la conservation n'en soit point assurée. La maison des Vergeaux a un autre titre à notre intérêt, c'est là, dit-on, que naquit Ducange, en 1610.

Il ne reste plus dans l'arrondissement de ces châteaux où la puissance féodale s'était refugiée. Les Anglais, les Bourguignons, les Ligueurs, les Espagnols les ont successivement ruinés et la révolution a achevé d'en faire disparaître les derniers débris.

Les châteaux d'Arguel, d'Airaines, de Poix, de Conty, de Lœuilly, de Boves n'offrent plus que quelques fondations, quelques restes de mur ou de tourelles

ruinées, debout sur les hauteurs où ils étaient bâtis. Un seul, celui de Picquigny, théâtre de tant et de si mémorables événemens, a échappé en partie à la destruction.

Les ruines occupent une éminence qui s'élève perpendiculairement dans la vallée de Somme, en face d'un ancien camp romain. Elles présentent de ce côté un point de vue très-pittoresque. Entre deux hautes murailles bien conservées est la porte principale. Au Sud, la porte d'entrée au-dessus de laquelle on lisait sur un marbre noir la fière devise des barons :

Me Deus et virtus, summi genuere parentes,
Qui caret his et me, nobilitate caret.

Les hautes murailles qui s'élèvent de ce côté et dont les croisées ont conservé leurs grilles de fer annoncent la puissance des maîtres du lieu.

Guillaume Longue-Epée est assassiné à Picquigny, le 11 décembre 942, par Arnolphe de Flandre.

En 1307, le vidame Regnauld de Picquigny, sur l'ordre du roi Philippe, arrête les Templiers dans le baillage d'Amiens ; et les souterrains de son château leur servent de prison (1).

En 1470, dit une inscription des tours, *Louis XI régnant, le comte de Charolais Pinquigny a print.*

En 1475, une conférence a lieu entre Louis XI et Edouard d'Angleterre. On y conclut le fameux traité de Picquigny, par lequel Louis XI s'engage à payer tous les ans 50,000 écus à l'Anglais.

Bientôt ces restes disparaîtront aussi. Tous les jours on en détache quelques pierres, et l'on cherchera

(1) Dusevel, histoire d'Amiens, tom. 1, pag. 258.

vainement les traces d'un lieu si fécond en souvenirs historiques.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE.

L'arrondissement d'Abbeville possède plusieurs monumens dignes de fixer l'attention du gouvernement. Nous placerons en première ligne l'église abbatiale de Saint-Riquier, batie à la fin du xv.^{me} siècle par l'abbé Eustache Lequieu (1). Elle faisait partie de l'ancienne abbaye du même nom, fondée, selon les bénédictins, en 625 (2). Le plan de cet édifice est bien conçu, et rappelle la cathédrale d'Amiens. La décoration intérieure en est simple, et présente l'ensemble le plus harmonieux. La tribune, les grilles du chœur, les stalles dont les sculptures sont historiques, les voûtes de la chapelle de la Vierge et les nervures des voutes des bas côtés qui sont combinées avec beaucoup d'art et chargées d'ornemens évidés avec la plus grande délicatesse, sont justement admirés.

Le portail se divise en trois porches surmontées d'une tour carrée qui, liée avec les pignons de la nef et des bas côtés, produit le plus bel effet. On remarque surtout cette heureuse alliance des parties qui constituent la solidité de la construction avec les parties décoratives, qui modifient ce que les premières auraient de trop rude et dans lesquelles on retrouve déjà les détails en arabesques qui annoncent la renaissance.

(1) Gilbert. Histoire de l'église de St.-Riquier, 47.

(2) Gallia christ. tom x, pag. 1241.

Les murs de l'ancienne trésorerie sont couverts de peintures à fresque du plus haut intérêt. L'une représente la translation du corps de St.-Riquier, rapporté de Montreuil dans l'abbaye, par Hugues-Capet, en 981 ; l'autre, une danse macabre. Ces peintures bien conservées sont divisées en compartimens et accompagnées de légende en vers français.

Une description de cette église a été publiée, en 1826, par M. l'abbé Padé, et une autre en 1836, par M. Gilbert. On y trouve tous les faits historiques qui se rattachent à cette abbaye, à laquelle M. de Chateaubriant a consacré un chapitre dans ses études historiques. Cette église, long-temps abandonnée, placée comme elle l'est dans une localité qui offre peu de ressource, était arrivée, en 1818, à un tel point de dégradation, que l'on pouvait craindre d'en voir quelques parties s'écrouler. A partir de cette époque, on s'occupa des réparations les plus urgentes ; en 1822, des fonds y furent affectés et tant avec le concours du gouvernement qu'avec celui du Conseil général, on a employé à cet objet, jusqu'à ce jour, une somme de 136,000 fr. environ. C'est à ce secours que l'on doit d'avoir pu arrêter la ruine d'un monument aussi intéressant pour l'histoire que pour l'art ; mais le travail de restauration n'est que commencé, il reste beaucoup à faire encore pour le compléter.

La toiture des combles de la grande nef a besoin de réparations importantes ; des pièces de bois tout entières sont à renouveler et la couverture est à refaire. Un bâtiment qui maintenait la poussée des voutes du côté du sud ayant été détruit, la solidité de la muraille de ce côté a été compromise ; une crévasse s'est

formée au point d'intersection des quatre nefs. Il serait de la dernière urgence de prévenir cet écartement.

Nous savons que M. le Préfet a réclamé de M. l'Architecte du département, un devis pour cet objet. Il serait à désirer qu'il fut fait en même-temps un projet pour la restauration des galeries, des ornemens en relief qui ornent le portail, et pour les sculptures des parties qui ont été refaites il y a quelques années. Il faudrait aussi nettoyer les tableaux qui ornent les chapelles, et dont quelques uns sont d'un grand prix. En même-temps, on prendrait des mesures pour empêcher les dégradations des peintures à fresque si curieuses et si rares dont nous avons parlé.

Après St.-Riquier, vient l'église collégiale de St.-Vulfran à Abbeville. Une description de cette église a été publiée par M. Gilbert, en 1836, nous y renvoyons pour tous les détails, ainsi qu'à l'histoire d'Abbeville de M. Louandre. Saint-Vulfran n'a que son portail de terminé. Sa grande nef, ses bas côtés, les bras de la croix et le chœur sont restés inachevés. Cette dernière partie surtout n'a été élevée qu'à une très-faible hauteur et se termine par une voûte ogive qui ne date que de 1663.

Ce portail, bâtie sous le règne de Louis XII, pendant le ministère du cardinal d'Amboise, est formée du pignon de la nef et de deux grosses tours quadrilatères. Il est couvert de niches en relief décorées de colonnettes, de fenêtres ogives délicatement figurées, de rameaux entrelacés avec des guirlandes et d'ornemens bien évidés. On y retrouve tout le goût du 16.^{me} siècle qui, confondant le temps et les lieux, chargeait

ses statues des ornemens les plus en contraste avec leur caractère. Des statues colossales de Saints, chamarrés de broderies et couverts de colliers, décorent les piliers qui soutiennent les trois portiques.

Considéré comme œuvre d'art, sous le rapport de l'invention et de l'exécution, ce portail doit être rangé parmi les monumens les plus remarquables du moyen-âge. Mais il faut de nombreuses réparations, si on le veut conserver. La tour dite de St.-Firmin menace de tomber avec les murs de la croisée septentrionale. Les meneaux de la grande rose du portail sont peu solides ainsi que les voûtes des chapelles latérales ; enfin, les galeries qui forment le couronnement de la partie achevée et de la plate forme des tours sont en plusieurs endroits dégarnies de leur balustrade sculptée.

A deux lieues d'Abbeville, est situé le petit village de Mareuil. L'église de cette commune est peut-être le plus curieux spécimen d'architecture romane que possède notre pays. Cette église peu connue et dont la description n'a point été donnée encore date du XI.e siècle. Le portail présente une page presque complète de tous les ornemens employés à cette époque. On y trouve au-dessus de la porte d'eutrée le tableau grossièrement sculpté du Christ, entouré des attributs des quatre évangélistes, le bœuf, le lion, l'ange et l'aigle : seulement, il est à remarquer que la figure qui occupe le centre est assise, au lieu d'être debout, comme dans les monumens de la même époque existant dans la Normandie. L'archivolte est ornée de moulures en zig-zag. Au-dessus du portail, on remarque un cordon formant corniche. Les modillons sont séparés par des arcs

plein ceintre, sous lesquels sont sculptés des têtes humaines dont quelques-unes paraissent ornées sur les côtés de touffes de cheveux.

Deux petites fenêtres élancées, gracieuses par leurs formes, sont surmontées d'archivoltes formées en cordon de billettes disposées en damier.

On remarque aisément que le toît était surbaissé selon la coutume du temps, mais que, postérieurement, on l'a rendu beaucoup plus aigu pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Toute cette façade est bâtie en pierre de moyen appareil très-irrégulières dans le haut de l'édifice.

Ce portail, réunissant presque tous les caractères de l'architecture romane de deuxième époque, présente un véritable intérêt. C'est un de nos plus anciens monumens, et l'on ne saurait apporter trop de soin à le conserver. Il serait à désirer que le porche en bois qui masque l'entrée, lequel parait dater du XVI.^{e} siècle, et tombe de vétusté, fut abattu ou du moins rétabli avec soin, pour préserver les sculptures faites dans une pierre fort tendre.

L'intérieur de l'église ne demande aucune réparation. Toute la nef est de la même époque que le portail; mais le transept a été détruit d'un côté et reconstruit de l'autre. L'abside a conservé les murs romans jusqu'à hauteur d'homme et on a élevé sur ces murs des fenêtres du XVI.^{me} siècle, garnies encore de verres de couleur d'un fort bon effet. La fenêtre qui termine le chœur est travaillée selon le goût de l'époque; mais à une certaine distance, les vides ont été ménagés de manière à représenter une colombe aux aîles déployées et descendant au bas de la fenêtre. Les piliers qui sé-

parent les côtés de la nef sont remarquables ; ils se composent d'un pilastre carré et massif, orné aux quatre coins de colonnes dans de bonnes proportions, et dont les chapiteaux comportent peu de moulures, et n'ont aucun ornement ; la nef présente une voûte plein cintre, tandis que le chœur est voûté selon le mode ogival (1).

Un monument d'un autre ordre attire à Rue de nombreux visiteurs, c'est la chapelle du St.-Esprit, illustré par les pélérinages de nos rois qui l'ont enrichie de leurs dons.

Elle fut bâtie en 1440 par Philippe, duc de Bourgogne et comte de Ponthieu, et Isabeau de Portugal, et consacrée à l'adoration d'un Christ miraculeux. Les orages de la révolution ont amené la profanation de ce temple, le pillage des objets précieux qu'il renfermait et les mutilations des magnifiques sculptures qui le décoraient. Toutefois, la chapelle est encore visitée chaque jour par des pélerins qui viennent adorer les débris du Christ, et par les artistes de tous les pays qui viennent en étudier les élégantes décorations.

Les murailles sont ornées de jolies sculptures, qui représentent l'histoire du crucifix miraculeux et qui accompagnent les ornemens du plus hardi et du plus parfait travail ; à l'extérieur, les amortissemens des piliers sont décorés de niches renfermant les saints et les

(1) Je dois cette description à mon excellent ami, M. Picart, médecin à Abbeville, auteur de deux notices fort remarquables sur les haches en silex.

principaux fondateurs de ce monument : Louis XI, Louis XII, Isabeau de Portugal et Philippe de Bourgogne, le pape Innocent VII qui lui accorda des privilèges ; le cardinal Jean Bertrand qui, par la bulle de 1323, attesta l'arrivée et la conservation miraculeuse du crucifix (1). Les détails de cette chapelle sont beaucoup plus estimés que le plan qui est assez simple. Anciennement adossée à l'église qui a été détruite, elle n'est éclairée que d'un côté par trois fenêtres qui ont été dépouillées de leurs vitraux peints. Elle se compose de trois parties contiguës, mais distinctes. Au centre est le portail qui donne entrée à un porche, dont les quatre faces sont percées de baie de portes richement sculptées. Celle qui se trouve vis-à-vis la principale servait pour la communication de la vieille église avec la chapelle ; elle a été conservée pour l'église neuve. La voûte, construite en ogive, est distribuée en nombreux compartimens, dont les points d'intersections, formés par la rencontre des nervures, sont marqués par de petits trompillons ou culs de lampe sculptés. Celui du centre est surtout remarquable par son fini et par sa grande dimension. La chapelle proprement dite, à gauche du porche, est une simple nef à angles droits. Les murailles, qui sont presque nues, étaient autrefois couvertes de boiseries richement ouvragées et dont il ne reste plus que quelques panneaux. La voûte est en ogive à compartimens très-compliqués, dont les nervures et les pendentifs sont de la plus grande richesse de sculpture. Chaque petit trompillon, et il y en a autant que d'intersections, descend en cul de lampe

(1) Histoire ecclésiastique d'Abbeville, pag. 421 et suivantes.

découpé à jour. Le grand trompillon du centre de chaque travée est une magnifique rosace du milieu de laquelle sort une clef pendante à jour, de plus d'un mètre de saillie. A droite du porche, est la 3.e partie connue sous le nom de Trésorerie ; elle se divise dans sa hauteur en deux étages ; elle renfermait une armoire antique et un buste mal fait d'Isabeau de Portugal.

Les mutilations faites à ce petit édifice ne sont pas les seules dégradations que l'on y remarque ; le temps et le défaut d'entretien en ont gravement compromis la solidité, et ce n'est qu'à grands frais, que l'on parviendra à le sauver de l'état déplorable où il se trouve en ce moment. Un projet, pour la restauration de cette chapelle, a été dressé par M. l'architecte du département. Déjà le Conseil a voté un premier secours dans son budget de 1838 ; mais cette somme est loin d'être suffisante. Espérons que cet exemple sera suivi par le gouvernement, et faisons des vœux pour la conservation d'un monument aussi précieux comme étude d'art, que riche en souvenirs. Ce fut à Rue que Louis XI rendit la déclaration si fameuse contre les bulles expectatives ; il fit alors don et aumône, en 1480, de 4,000 écus d'or et 400 livres tournois à cette chapelle, *afin qu'icelle chapelle à laquelle adviennent chaque jour de grands et évidens miracles, soit mieux entretenue, fermée et décorée et ornée à l'honneur et révérence d'icelui Benoist St.-Esprit* (1).

Nous signalerons, dans l'arrondissement d'Abbeville, l'église de Fontaine-sur-Somme, dont le portail latéral, flanqué de deux piliers avec niches, dais et statues, est surmonté d'une archivolte à volute dont

(1) Histoire ecclésiastique d'Abbeville, pag. 421.

les restes annoncent un bon travail. Le chœur voûté en pierre, paraît être du XIV.e siècle. La chapelle de la Vierge surtout mérite de fixer l'attention. Les nervures de la voûte, chargées de grappes de raisins sont bien fouillées, et les clefs pendantes de près d'un mètre de saillie rappellent les pendentifs si élégans et si riches de la chapelle de Rue. On lit, sur les écussons chiffrés qui en terminent quelques-unes, la date 1561, et les mots Paris et St.-Denis fréquemment répétés avec les lettres MCB. NF. I. Les verrières sont assez bien conservées et valent la peine d'être étudiées.

Nous citerons aussi l'église de Longpré-les-Corps-Saints, où l'on retrouve une partie du portail et des piliers de l'ancienne collégiale, fondée en 1190 par Aleaume de Fontaine, lors de son départ pour la terre sainte (1); celle de Long et celle de Pont-Remy où l'on trouve de beaux vitreaux à peintures historiques bien dignes encore d'être conservées. Cette dernière église a vu, l'an dernier, s'écrouler le clocher pyramidal en pierre, sculpté à jour, qui faisait son seul ornement, et qui était aussi le plus beau de tous les clochers de ce genre, si communs dans la vallée de Somme.

Parmi les édifices civils de cet arrondissement, nous citerons un monument féodal imposant, le château de Rambures, composé de quatre grosses tours et d'un donjon plus élevé, dont les toits sont terminés en pointe. Cet édifice, éclairé par de très-petites fenê-

(1) Delamorlière. Recueil des illustres maisons de Picardie, page 328.

tres et qui fut bâtie dans le XIV.e siècle, est tout en briques, à l'exception de la galerie qui est en pierre. Il est entouré de fossés et de hautes murailles. Le propriétaire actuel, M. le marquis de Fontenille, descendant des anciens sirs de Rambures, veille avec le plus grand soin à la conservation de ce château, l'un des plus entiers de ce genre que nous possédions. On sait avec quelle gloire figurent dans notre histoire les sires de Rambures. En 1382, à la fameuse bataille de Rosebecque, l'un d'eux conduit 1,600 chevaux légers en cette armée que le roi Charles VI dressa contre Artevelles et les Flamands rebelles, pour battre estradre et découvrir pays (1). En 1430, un autre, après avoir surpris la forteresse d'Etrépaigny, est fait fait prisonnier par les Anglais, qui s'emparent de son château (2); mais en 1439, un de ses officiers reprend cette forteresse, regardée comme l'un des points les plus importans alors pour la défense du Vimeux.

La tour d'Harold à St.-Valery; les ruines du château de Mons-Boubert, habité par Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, auquel succéda Robert Bruce (3); et les débris du château d'Eaucourt, situé sur le bord de la Somme et ruiné en 1420 par le Duc de Bourgogne, n'offrent aucun intérêt sur le rapport de l'art. Il importerait de veiller à leur conservation, comme monu-

(1) Nobiliaire de Picardie par Haudicquez d'Ablancourt, pag. 446. Delamorlière. Recueil des illustres maisons de Picardie, pag. 127.

(2) Ibid, pag. 128.

(3) Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil et de la ville d'Abbeville, tom. 2, pag. 282.

mens historiques. Le temps seul devrait faire disparaître ces restes curieux d'un autre âge, qu'il est impossible de restaurer.

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER.

L'arrondissement de Montdidier n'est pas le moins intéressant du département.

Je ne parlerai pas des restes du château ou palais de Montdidier habité quelque temps par Philippe-Auguste, dont on trouve une charte datée de Montdidier en 1199, ni des débris de l'ancien baillage, bâti de ses ruines en 1300 (1). Ils n'ont rien qui soit digne de fixer l'attention.

L'église de St.-Pierre vaut beaucoup mieux, bien qu'elle n'ait point été terminée et paraisse bâtie sur différens plans. A droite et à gauche du portail qui est formé d'un porche surmonté d'une archivolte ornée de feuilles et d'entrelacs, sont deux tourelles réunies par une galerie. La voussure du porche est assez délicatement ouvragée. Ce portail fait tout le mérite de cette église, bâtie vers le milieu du XV.e siècle sur l'emplacement d'une ancienne église qui existait avant 1146. La dédicace en fut faite en 1598 (2). L'intérieur n'a rien de remarquable. Ses piliers lourds, ses fenêtres trop basses et ses voûtes écrasées offrent un aspect peu agréable. On y a apporté, il y a quelques années, (3) de l'ancienne abbaye, la tombe de Raoul de Cres-

(1) Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Montdidier, par le P. Daire, page 121.

(2) Ibid. Page 160.

(3) Description historique et pittoresque du département de la Somme, par Dusevel et Scribe, tom. 1, pag. 282.

py, mort en 1074, excommunié pour avoir répudié sa femme et épousé la veuve du roi de France, Henri I, Anne de Russie.

La seconde église, celle du St.-Sépulcre, bâtie en 1504 et terminée en 1519 (1), ne mérite aucune mention. Si l'on en excepte toutefois la chapelle dont on a badigeonné les figures, comme aussi les lambris de St.-Pierre. Les deux églises paraissent en bon état.

Mieux vaudrait conserver quelques fonds à St.-Pierre de Roye, mélange de style lombard, de style ogival simple et fleuri. St.-Pierre existait avant 1184 (2), comme on peut le voir par une bulle du pape Luce III.

Le portail est composé d'un porche dont la voussure plein-cintre est formé de trois arceaux chargés successivement d'ornemens en zigzag, de figures d'animaux, de personnages grotesques et de feuillages. Ils sont supportés par des colonnettes engagées, diversement ornées. Une fenêtre, une rosace ou plutôt une roue dont les rayons sont de simples colonnettes droites et un pignon triangulaire dont les côtés sont garnis de figures d'animaux et de statuettes terminent ce portail. De chaque côté est une porte d'une époque beaucoup plus récente que la porte principale. Elles sont à cintre surbaissé, avec archivolte à feuilles de choux. Ces deux portes sont de style différent, mais cependant

(1) Daire, histoire de Montdidier, page 102.

(2) Histoire de la ville de Roye, par Grégoire d'Issigny fils. Noyon, Devin, 1818, 1 vol. in-8.°, pag. 274.

d'époques assez rapprochées. Des arabesques d'assez bon goût, un cordon fleurdelisé et un reste de galerie décorent ces parties latérales.

Le clocher carré, flanqué aux quatre coins de petites tourelles, est établi au centre de l'édifice. Il est lourd et peu gracieux.

La galerie est dans le plus mauvais état.

L'intérieur se compose d'une nef, de deux bas-côtés et d'une chapelle en retrait sur la gauche. Les piliers de la nef sont gros, arondis, avec un simple cordon. Les quatre piliers de la croix et du chœur sont cannelés, avec un cordon dentelé. Les voûtes de la nef et des bas-côtés sont à simple nervure se croisant diagonalement. Les nervures de la voûte du chœur et des bras de la croix se réunissent pour former des clefs délicatement ouvragées. Les arcades formant le fond sont frangées, évidées, avec trêfles et décorations. Le rond point a toutes ses clefs formées de rosettes, de têtes d'hommes, d'anges et d'animaux.

Toutes les fenêtres ont conservé leurs meneaux et le plus grand nombre leurs vitraux peints. On y voit le sacre de Clovis, celui de Charlemagne, de Saint-Louis et divers sujets tirés de l'ancien testament. Grégoire d'Issigny, dans son histoire de la ville de Roye, a donné avec les noms des donateurs et les dates des donations, les sujets de ces verrières qui furent établies au commencement du XVI.me siècle. L'oubli total et l'abandon complet dans lequel sont tombés les anciens procédés technologiques, font un devoir de restaurer ces magnifiques et curieuses verrières, dont l'état est loin d'être satisfaisant.

Le portail de cette église, les murs latéraux et les

galeries auraient, ainsi que le toit, besoin de nombreuses réparations.

Le plus gracieux et le plus élégant édifice de cet arrondissement est sans contredit l'église de Tilloloy, située à deux lieues de Roye, sur la route de Paris. La grâce, la délicatesse des ornemens et le fini du travail, rappellent l'époque de la Renaissance. Cette Eglise, bâtie en pierre et en briques, fut construite sous François 1.er

La porte à cintre surbaissé est placée entre deux piliers plats, cannelés et couronnés par une archivolte richement ornée. Au-dessus, une élégante galerie à jour unit deux tours sveltes et terminées en pointe qui décorent les deux côtés du portail. Une rose du meilleur goût, accompagnée et surmontée d'une niche d'une belle sculpture, de volutes et d'un cadran, complètent la décoration du pignon triangulaire que surmonte une légère campanille.

A l'intérieur, les arêtes des voûtes, toutes chargées de sculptures, se coupent et se réunissent pour former des clefs pendantes dont on ne se lasse point d'admirer la variété.

Sous le bas-côté gauche et près des fonts-baptismaux, on remarque le tombeaux du ligueur Pontus de Belleforière, mort en 1599, au siége de Corbie, dont il était gouverneur (1) et de Françoise de Soyecourt dont les armes surmontent la porte. A côté, le tombeau

(1) Delamorlière, Recueil des illustres Maisons de Picardie, page 298.

des trois frères de Soyecourt *qui décédèrent hélas ! en fleur d'âge l'un après l'autre à marier.* Les statues de ces chevaliers et de la dame sont à genoux avec le costume du XVI.e siècle.

Cette église, d'ailleurs en bon état, aurait besoin de voir réparer son toît et les vitraux historiés et armoriés de ses fenêtres.

Enfin l'église de Folleville terminera la liste des monumens religieux de l'arrondissement de Montdidier.

Cette église, du milieu du XVI.e siècle n'a rien de remarquable à l'extérieur que ses fenêtres de style flamboyant. Deux seulement des contre-forts portent des statues, un évêque et une vierge couronnée, d'un très-bon goût.

A l'intérieur, la nef plus basse que le chœur est voûtée en bois, le chœur plus élevé est voûté en pierre. Les arêtes sont couvertes de guirlandes et de roses. Sur les deux principales on a sculpté une chaîne, mais les points d'intersections ne sont plus marqués par des culs de lampe comme à Tilloloy. L'exécution des ornemens est d'un bon goût et plein d'élégance.

On ne peut se lasser d'admirer dans cette église le tombeau de Raoul de Lannoy, gouverneur de Gènes, sous Charles VIII, et auquel Louis XI disait après la bataille du Quesnoy, en lui passant une chaîne d'or autour du cou : « *Pasques Dieu, mon amy, vous estes » trop furieux en un combat, je vous veux enchaisner » pour modérer votre ardeur, car je ne vous veux point » perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois* (1). »

(1) Delamorlière, Recueil des illustres Maisons de Picardie, page 194.

Antoine de Porta, sculpteur milanais, construisit ce mausolée de pierre et de marbre blanc.

Au milieu du soubassement en marbre est l'inscription où nous lisons que Raoul trépassa en 1515. De chaque côté, deux anges pleurans s'appuient sur les écus blasonnés de Lannoy et de Folleville. Sous l'arcade sont couchés, la tête appuyée sur un oreiller, Raoul et Jeanne de Poix, héritière de Folleville, son épouse, morte en 1523. Ces deux statues de marbre blanc sont d'une pûreté et d'une perfection de dessin que l'on rencontre rarement. Rien de plus léger que la guirlande de roses qui borde le lit. Raoul est vêtu d'une longue robe avec les manches agraffées ; il porte autour du cou la chaîne de Louis XI. Il est coiffé d'un bonnet orné, comme celui de son maître, de médailles de Saints. Jeanne est aussi vêtue d'une longue robe et coiffée d'un bonnet. Tous deux ont les mains croisées sur la poitrine. Au-dessus, s'arrondit une arcade dont les arêtes festonnées, semées de guirlandes, se réunissent en culs-de-lampe, élégans et riches pendentifs ouvragés, formés de groupes d'une exquise variété. Dans les compartimens, les Évangélistes avec leurs attributs, des banderolles, des devises, des anges qui en soutiennent les arêtes légères et gracieuses. Sur la paroi principale, divisée en deux parties par les statues de St.-Antoine, de St.-Sébastien et de St.-Eloi, courent des arabesques variés à l'infini, enlaçant dans leurs légères guirlandes les restes brisés, épars du squelette humain, tandis que d'un côté un courrier revêtu du costume du XV.e siècle embouche la trompette, tenant de l'autre main une bannière croisée et semée de têtes de morts. Sur les parois latérales on voit

d'un côté la décollation de St.-Jean, de l'autre Magdeleine tenant sur ses genoux le Christ descendu de la croix.

J'essaierais en vain de décrire tout ce qu'il y a de travail, de goût, de richesse et d'imagination dans le dais magnifique qui surmonte la niche. Au centre, la Vierge tenant l'enfant Jésus sort d'un lys. Une guirlande de rose entoure ce groupe, et des anges soutiennent au-dessus de sa tête un dais du plus riche travail. L'artiste s'est plu à développer ici tout ce qu'il y a d'élégance et de variété dans son art et l'on ne sait lequel on doit admirer le plus de la perfection du travail ou de la richesse de l'invention dans ce tombeau, l'un des plus beaux, sans contredit, que possède la France. Les amis des arts s'empresseraient d'accueillir le dessin de ce monument exécuté par un crayon habile.

A côté est un autre tombeau qui sans le premier aurait fixé l'attention. Le soubassement et l'encadrement sont de marbre blanc. Sous l'arcade, on voit, à genoux devant un prie-Dieu, un chevalier nue tête. Derrière lui, sa femme aussi à genoux, coiffée d'un bonnet plat, dont le voile lui pend sur le dos. L'épitaphe et les armoiries sont entièrement grattées. Les têtes ont été séparées du tronc et replacées par les soins du curé. L'encadrement est orné de guirlandes et de médaillons. Le soubassement est divisé en quatre compartimens dans lesquels on a sculpté les vertus cardinales, *la justice, la prudence, la force, et la tempérance.* Dans un des cordons se trouve une ligne de médaillons renfermant des têtes d'empereurs. On croit que c'est le tombeau d'Emmanuel de Gondy et de Marguerite de Silly, son épouse.

Au fond du chœur est une arcade richement festonnée, dont l'ouverture en encorbellement porte de chaque côté trois anges chargés des attributs de la passion.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on remarque cinq médaillons en marbre blanc représentant des empereurs romains.

A la chaire, mesquin ouvrage de bois; se rattache un pieux souvenir. St.-Vincent-de-Paule, percepteur du fils d'Emmanuel de Gondy, le fameux cardinal de Retz, y prêcha une mission. Le curé, souvent sollicité pour vendre cette chaire, a refusé constamment les offres qui lui furent faites. Hommage lui soit rendu pour le zèle avec lequel il conserve les pieux monumens confiés à sa garde.

Les vitraux peints des croisées et les fonts-baptismaux, vaste bassin circulaire de marbre blanc, ceint d'une chaîne et d'une guirlande de roses, attirent encore l'attention.

Le délabrement du toît de cette église, et le mauvais état de la voûte en bois et des meneaux des fenêtres qui menacent ruine, appellent de prompts secours que l'on ne saurait refuser à la conservation d'une aussi précieuse page de sculpture.

L'ancien château de Folleville n'offre plus qu'une ruine de l'aspect le plus pittoresque et dont le donjon, couronné d'une plate-forme à laquelle on parvient par un escalier de plus de 100 marches, est encore debout et domine tout le pays.

En 1440, à l'entrée du caresme, le comte de

Sombresset, avec lui le seigneur de Talbot et quelques autres capitaines s'en allèrent loger devant la forteresse de Folleville, pour lors au gouvernement du Bon de Saveuse qui en avait épousé la dame douairière, en firent le siége et s'en emparèrent. Le comte fit réparer le château et y laissa garnison *qui depuis firent moult de maux et de dommages à tous les pays à l'environ* (1).

C'est le seul monument féodal de l'arrondissement qui soit à mentionner, car aucun souvenir ne s'attache au château de Mailly-Renneval, dont on a conservé une partie, et il ne reste plus rien des châteaux de Moyencourt, de Moreuil, d'Harbonnières, de Lihons, ni de la forteresse de Demuin, où se tenait Louis XIII, en 1636, pendant le siége de Corbie (2), et dont Jean de Luxembourg avait fait le siége à la tête de l'armée de Philippe de Bourgogne, en 1419.

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE.

Je commencerai encore par les monumens religieux, la revue de l'arrondissement de Péronne.

L'église St.-Jean, ancienne collégiale, seule paroisse de la ville, date, selon M. Hiver, (*Statistique de l'arrondissement de Péronne*, Mémoires de l'Académie d'Amiens 1835, pag. 483) de l'an 1509, et fut consacrée en 1525. La façade se compose de trois porches ogives, surmontés d'une archivolte à enroulemens. Elle est terminée par une galerie à jour. Les voûtes sont basses et les bas-côtés sans intérêt. A droite, est un

(1) Monstrelet, chron., pag. 792. Ed. Pauth. litt.

(2) Daire, histoire d'Amiens, tom. 1, pag. 470.

groupe représentant un Christ au tombeau, comme on en voit dans beaucoup d'églises de cette époque. Quelques vitraux peints fixent un instant les regards.

Cette église est en bon état et la commune a des ressources suffisantes.

Il n'en est pas de même de l'église de Nesle. Ce monument demande de grandes réparations dont il n'est pas indigne.

Il présente tous les caractères de l'église romane, et fut bâti en 1021, avec le secours et l'approbation du roi Robert, par Hardouin de Croy, évêque de Noyon, qui l'érigea en collégiale (1).

Le portail est un pignon triangulaire, garni d'un cordon dentelé qui en parcourt toute la largeur. Deux lourds piliers s'élèvent à droite et à gauche, et servent de contre-forts. A gauche, est une porte cintrée, à jambages plats ornés de feuillages. Le cintre est formé d'arcs superposés, avec un ornement en losanges et un cordon en damier. La porte principale est du même genre, mais les jambages sont des colonnes dont l'une à cannelures formées de bâtons rompus. Les chapitaux sont des figures d'hommes et d'animaux.

La partie vraiment digne d'intérêt est une crypte, située sous le sanctuaire. Quatre piliers de marbre noir à chapitaux ornés de feuillages, de croisillons, de figures de lièvre, de serpent et de monstre supportent avec quatre gros piliers de pierre carrés, la voûte dont les compartimens se coupent sans nervures.

Les fenêtres de trois chapelles ou niches à voûte surbaissée, placées dans le fond, éclairent cette crypte.

(1) Gallia christiana, tom. IX, pag. 994.

Celle de gauche renferme d'un côté un groupe nombreux, le Christ portant sa croix ; et de l'autre deux personnages, un homme et une femme tenant un livre et placés à une fenêtre comme pour le regarder passer. Ces groupes peints et dorés et d'une bonne sculpture, sont fort maltraités.

La chapelle du milieu renferme un Christ au tombeau ; l'autre côté est nud, ainsi que les trois chapelles.

Cette partie est dans l'état le plus pitoyable, il n'y a plus de fenêtre ni de pavé, et cependant il serait facile de la remettre en état au moyen d'une faible dépense.

Le chœur présente la même division que cette crypte au dessus de laquelle il est bâti. Les piliers ont encore conservé dans cette partie leur ancienne forme. Des figures grotesques d'évêques, de moines et des médaillons gardés par des animaux immondes, décorent les chapiteaux.

La sacristie est voûtée en brique à nervures de pierre avec des lozanges et des feuilles.

Au-dessous est la salle du chapitre, dont un énorme pilier supporte la voûte sillonnée par des nervures qui la divisent à six compartimens. Tout autour de la colonne, sont appendus des écussons vides au-dessus desquels on lit :

Sæclis ter quinis lustrisque novem modo lapsis
Hanc tibi construxit fabrica nostra domum.

Deux petites fenêtres ogives éclairent cette salle.

En 1472, Charles-le-Téméraire entra à cheval dans cette église, et ordonna le massacre des habitans qui s'y étaient réfugiés.

Le nombre des monumens d'architecture Lombarde qui subsistent encore, est si petit et cette crypte si remarquable, que nous espérons que rien ne sera régligé pour conserver à Nesle son église. Le portail présente de larges crevasses à la jonction des murs du refend et l'abside, ainsi que la crypte, comme nous l'avons déjà dit, aurait besoin de nombreuses réparations.

Le portail de l'église de Ham, Lombard, sans décoration, annonce un édifice du XII.e siècle. Trois colonnettes à chapiteaux, formés de feuilles et de figures, portent les arceaux plein-ceintre de la porte, au-dessus de laquelle sont placées trois fenêtres à colonnettes du même genre. L'époque de la fondation n'est pas connue : on sait qu'elle avait des chanoines avant 1108 (1). Cette église, détruite pendant la guerre, fut rebâtie après la reprise de la ville sur les Espagnols. Des pilastres d'ordre ïonique supportent à l'intérieur les arcades. L'entablement est orné de bas-reliefs carrés, dont les sujets sont tirés de l'histoire sainte. La voûte sillonnée de cordons qui se croisent diagonalement, a conservé, ainsi que les piliers du cœur, la forme sévère du style gothique. Les ornemens des bas-côtés sont du siècle de Louis XIV. Un dais d'un beau marbre rouge couvre l'autel, et des colonnes de marbre noir et blanc soutiennent la tribune de l'orgue. On les doit à la congrégation des chanoines réguliers et à l'abbé Louis Fou-

(1) Gallia christiana, tom. IX, pag. 1121.

quet, qui restaurèrent entièrement l'église en 1678. Cette église paraît dans un bon état de conservation.

Passons aux monumens civils. Plusieurs se recommandent par les nombreux souvenirs qui s'y rattachent.

Nous ne dirons rien du château de Ham, bâti en 1470 (1), qui est considéré comme position militaire importante.

Nous ne nous arrêterons pas à chercher les traces de l'ancien château de Péronne, où mourut Charles-le-Simple, prisonnier d'Herbert, en 929 (2) et où Louis XI fut enfermé en 1468 (3). Nous mentionnerons seulement dans cette ville le beffroi, construit en 1376, avec l'autorisation de Charles V, et achevé en 1396 (4). C'est une tour carrée, en gré, terminée par une saillie et quatre tourelles en culs de lampe. Il est situé au milieu de la ville et semble avoir été bâti pour dominer tout le pays, et annoncer au loin la ville libre.

Il reste une partie du château d'Applaincourt, célèbre par la conférence qu'y tinrent les ligueurs, et dans laquelle furent arrêtées les bases de l'association religieuse qui a donné naissance à la ligue. En 1433, Martin-le-Lombard s'en empara au nom de Charles VII et fut contraint de le rendre à Jean de Luxembourg, qui l'assiégeait quelques jours après (5).

(1) Mémoires de l'Académie d'Amiens. 1835, pag. 472.

(2) Mémoires de l'Académie d'Amiens. 1835, pag. 466.

(3) Mémoires de Commines, liv. 2, chap. 7.

(4) Mémoires de l'Académie. 1835, pag. 483.

(5) Chron. de Monstrelet, pag. 676.

Ces restes consistent en deux tours qui regardent la Somme ; on y a lié d'autres constructions d'une époque bien plus moderne. Ce bâtiment est occupé par le propriétaire d'une sucrerie.

A Eterpigny, on voit une maison de templiers dans laquelle, s'il faut en croire M. Hiver *(Statistique de Péronne)*, fut signé en 660, la charte de fondation de Corbie (2). Une légère colonnade sépare les croisées qui sont ornées de trèfles et de découpures bien dessinées.

Cette maison est aujourd'hui le principal corps d'une ferme.

Je terminerai ce qui a rapport à l'arrondissement de Péronne, en indiquant la pierre de Doingt, énorme gré arraché à quelque rocher lointain, obélisque druidique, témoin muet de quelque grave événement, que des hordes à demi barbares ont dressé sans y confier aucun secret pour les siècles à venir.

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS.

Nous nous occuperons d'abord de l'église de Lucheux, la plus ancienne de l'arrondissement de Doullens.

Cette église, de style Lombard, existait avant 1095. Elle se compose d'une nef et de deux bas-côtés. Des piliers ronds, courts, massifs à chapiteaux carrés, ornés de palmettes, supportent les arcades plein-cintre, dont deux beaucoup plus larges servent comme d'arcs-boutans aux piliers des bras de croix, lesquels sont

(1) Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1835, pag. 464.

formés de faisceaux de colonnettes grossières à chapiteaux garnis d'entrelacs, de réseaux, de vases, de figures d'animaux et de personnages grotesques. Ces piliers supportent des arcades ogives servant de base à la voûte qui est en pierre et en brique. L'abside a conservé sa forme antique et sa voûte en pierre de moyen appareil, divisée en compartimens par des nervures aboutissant au même point et partant des colonnettes dont les chapiteaux sont garnis aussi de griffons et de figures fantastiques et grotesques.

Les fenêtres sont petites, étroites à plein-cintre; toutes celles de la nef, à l'exception d'une seule, n'ont plus rien de leur ancienne forme. L'église fut brûlée par les anglais en 1369. C'est de cette époque que date la voûte en bois de la nef principale et le plancher des bas-côtés dont la partie supérieure, convertie en greniers, est encore d'un temps plus rapproché. A l'extérieur, cette église n'a de remarquable que son abside et une petite porte du XVI.^{e} siècle à cintre surbaissé, garni d'un cordon de raisin et de deux écussons effacés.

Cette église est dans un assez mauvais état. Il semble que depuis long temps elle n'ait pas été restaurée et cependant elle mérite bien de fixer l'attention.

L'église la plus ancienne après celle-ci, est l'église de Bertaucourt, bâtie en 1092 par St-Gauthier, abbé de Pontoise et deux femmes pieuses et nobles, (1). La charte de fondation de l'abbaye donnée en 1095 par l'évêque Gervais, lui attribue une origine plus

(1) Annales. *Ordinis St.-Benedicti*, tom. 5 page 296.

ancienne, *antiquitus sita*, dit-il, en parlant de cette église près de laquelle s'élevait l'abbaye. Sa façade en pierre de moyen appareil est des plus remarquables. Il en existe peu d'aussi bien conservés. La porte est dans une voussure plein-cintre dont les trois arceaux soutenus par des colonnettes engagées à chapiteaux garnis d'animaux à têtes humaines, d'hommes, d'enfans à cheval sur des monstres et de feuillages. Des trois arcs concentriques, le premier est formé d'un cordon de feuillage bien fouillé; le deuxième de personnages assis et à genoux et de deux anges aux ailes déployées. Au centre du troisième est Dieu le père, les bras étendus. A droite des personnages se soulevant jusqu'à lui et repoussés par un ange. A gauche, des figures debout, toutes en robe et les hommes portant de longues barbes. Un cordon modillonnaire dont les dentelures sont des figures grimaçantes et les intervalles des rosettes ou des monstres, règne dans toute la largeur et sert de base au second plan. Au milieu, une fenêtre aussi plein-cintre avec archivolte à feuillage est accompagnée de deux ouvertures circulaires de chaque côté desquelles sont des piédestaux à consoles grotesques supportant des statues, à l'exception du quatrième à gauche, qui ne porte qu'une pierre d'attente. Au-dessus est un nouveau cordon dentelé, semblable au premier, sur lequel repose le pignon triangulaire qui termine cette façade. Cette partie est ornée d'un grand cercle de feuillages au centre duquel un Christ en croix, au pied, des femmes debout et au-dessus deux anges, l'un assis, l'autre debout. Une petite croix et un trèfle terminent cette élégante et gracieuse façade

contre le côté gauche de laquelle s'appuie le clocher, tour carrée, peu élevée, flanquée de quatre pieds droits, traversés par quelques cordons dentelés et dont les ouies sont garnies comme les fenêtres du portail de colonnettes simples, de feuillages ou de figures. A droite est une porte latérale aussi à trois colonnettes, du même genre que celles de la porte principale. Les arcs y sont sans ornemens, à l'exception de la dernière qui est garnie de rosettes. Une petite niche carrée pare ici le tympan qui n'a point été achevé dans l'autre partie et dont les pierres n'ont pas même été taillées.

Si nous pénétrons dans l'intérieur, nous sommes frappés du caractère des piliers qui supportent l'entablement et les arcs ogives. Ceux des angles sont de petites colonnettes à feuilles plates. Ceux de rang pair sont ronds, courts, massifs avec de simples cordons. Ceux de rang impair sont formés de colonnes assemblées, et les chapiteaux tantôt simplement garnis de palmettes, tantôt de feuilles enroulées, de fleurs, de monstres, de chiens et de personnages vêtus de robes courtes.

Cette église, ou plutôt ce reste d'église, car elle n'a guère que le tiers de l'édifice primitif à en juger par les débris que l'on voit par derrière, se compose d'une partie de la grande nef et du bas-côté droit. Les fenêtres sont plein-cintre, basses, profondes, avec une simple colonnette. Au-dessus de l'entablement, du côté gauche, on voit encore quelques fenêtres du même genre. La voûte est en bois.

Tous les amis des arts verraient avec plaisir l'attention du gouvernement se fixer sur une église si re-

marquable par son élégance ; ils applaudiraient à l'emploi de fonds consacrés à la conservation d'un des monumens les plus curieux du XI.e siècle.

L'église paroissiale de Doullens date du XIV.e siècle. Elle paraît n'avoir point été construite sur un seul et même plan.

La façade se compose de trois porches. Celui du milieu à voûte enfoncée, ogivale, est garni de chaque côté de quatre niches vides. La voussure est sillonnée de nervures aboutissant à une couronne qui en marque le centre. Une archivolte ornée seulement de dentelures et de feuilles enroulées, surmonte la voûte qu'appuient deux piliers plats supportant un fronton moderne sans ornemens, lourd et de mauvais goût.

Les deux portes latérales ne paraissent point de la même époque. Les voussures sont plein-cintre, sans ornemens et leurs niches ont aussi perdu leurs statues. Au-dessus un fronton. Deux piliers décorés de niches à dais très simples et sans pinacles, appuyent les deux côtés de ce portail.

Les archivoltes des fenêtres à l'extérieur sont à ornemens enroulés avec animaux et griffons. L'église se compose d'une nef et des deux bas-côtés.

A l'intérieur, six piliers en gré, légers, sans ornemens, supportent les arcs ogives de l'entablement. Au centre des intervalles sont des niches avec consoles à figures grotesques et écussonnées et dais frangés et terminés en pyramides.

Les fenêtres ont perdu tous leurs meneaux. Une suite d'arcs les sépare et leur sert d'archivolte. Les deux extrémités aboutissent dans l'intervalle des fenêtres a des consoles garnies de feuillages et de grappes

et dont la forme commence à disparaître sous les nombreuses couches de badigeon qui les recouvrent.

Le chœur et les chapelles latérales ont seuls conservé leurs voûtes en pierre ; elles sont plus basses que celles de la nef et des bas-côtés. Les nervures se croisent pour en former les compartimens.

On voit au fond du chœur un tableau de grande dimension représentant l'adoration des mages et sur le côté gauche un Ecce-Homo et le couronnement de la Vierge, excellens tableaux, dûs aux pinceaux de J.-B. Ribera, qui auraient besoin d'être restaurés.

Cette église est en bon état de conservation.

Près de la porte d'Arras, on remarque au-dessus des toits une longue suite de neuf arcades ogives supportées par des colonnettes évidées, accouplées, à chapiteaux garnis de feuilles plates. Sous leurs voussures sont les fenêtres basses, étroites. Ces restes appartiennent à l'ancienne église de St.-Pierre, servant actuellement de grange à un cultivateur. Le portail est formé de piliers ronds supportant les arceaux d'une voussure ogivale. A l'intérieur, des colonnes accouplées, basses, de cinq pieds environ, d'une seule pierre et soudées à plomb, avec chapiteaux garnis de feuilles plates ou seulement d'une seule feuille supportent les arcs ogives de l'entablement. Dans le second plan sont des fenêtres ogives, avec trèfles et décoration, séparées par colonnettes plus ouvragées. Au-dessus une seconde suite des fenêtres comprises sous les combles, dans les arcades que l'on aperçoit de l'extérieur. On ne peut que regretter la destruction d'une église unique en son genre, déjà connue, dit le père Daire (1), dans un

(1) Daire. Histoire de Doullens, pag. 83.

titre du 12.e siècle, sous le vocable du St.-Sauveur. Les restes sont si bien conservés, qu'il serait encore facile de la sauver de la ruine.

Je ne dirai rien de l'église de Beauval. Elle n'a de remarquable qu'un clocher solide, assez élevé, construit au XV.e siècle. Il est en pierre, à jour, un peu massif et percé d'ouies étroites, basses et profondes. Les piliers de l'intérieur et les fenêtres de l'abside annoncent une construction d'une époque bien antérieure.

Presque tous les villages de l'arrondissement de Doullens ont été le théâtre d'événemens importans ; presque tous étaient fortifiées. Mais telle est la destinée des grandeurs humaines, de tant de châteaux possédés par les plus puissans seigneurs, il ne reste plus que les débris de quelques-uns, les autres ont disparu sans qu'il en reste la moindre trace.

A Doullens, nous citerons le beffroi dont il ne reste que la partie inférieure, sur laquelle est bâti le beffroi actuel. Elle est composée d'une porte à cintre surbaissé avec archivolte à enroulement sommé par un écusson. Elle donne entrée à un escalier sous une petite voûte traversée de nervures qui se coupent diagonalement. Le roi Jean permit de l'élever en 1363 sur l'emplacement de l'ancien château de Beauval (1).

Il est peu de ruines aussi imposantes et d'un aspect plus pittoresque que le château de Lucheux, situé sur une côte assez élevée et défendue au midi par l'antique forêt du même nom. Une grosse tour de plus de cent pieds de haut s'élève au nord de ce château dont

(1) Histoire de Doullens, pag. 57 et 73.

on peut suivre l'enceinte encore bien dessinée par des restes de murailles, des tourelles, des portes profondément voûtées, flanquées de tours au-dessus desquelles s'élèvent des escaliers qui s'écroulent. L'entrée principale est une porte voûtée, basse, bien conservée et défendue par deux tours et un donjon dont les toîts pointus se découvrent de fort loin. Elle conduit dans une vaste cour transformée en jardin, où l'on voit un beau pan de mur orné d'arcades ogives et de trèfles d'une belle exécution.

Hugues II, comte de St.-Pol, construisit ce château en 1120.

En 1369, le duc de Lancastre essaie en vain de s'en emparer, et brûle la ville en se retirant (1).

En 1425, le comte de St.-Pol, depuis connétable de France avec une pension de 36,000 livres, y reçoit le comte de Charolais et Louis de Luxembourg (2). En 1475, le connétable, déclaré criminel de lèse-majesté, par sentence du parlement, a la tête tranchée devant l'hôtel-de-ville de Paris, et Louis XI s'empare de ses domaines en France.

Le château de Lucheux confisqué est inhabité jusqu'en 1567, où il est détruit par les Espagnols qui s'en étaient rendus maîtres.

Nous ne dirons qu'un mot du beffroi de Lucheux. C'est un bâtiment carré, flanqué de quatre contreforts et d'une tourelle servant d'escalier. Il présente une large voûte servant de passage et dont les deux en-

(1) Froissart. Edit. Panth. littéraire, liv. 1, chap. 292.

(2) Monstrelet. Pag. 574.

trées sont de formes différentes ; l'une au nord en plein cintre, l'autre ogivale.

C'est là que Louis XI, en 1464, rendit, le 9 juin, l'édit de l'établissement des postes

Sur le bord de la route d'Amiens à Doullens, on remarque une éminence sur laquelle était bâti le château de Beauval, dont l'un des maîtres, Hue Camp d'Avesne, dota l'abbaye de Cercamps de 12,000 arpens de terre.

Il ne reste que quelques débris du château de Beauquesne, bâti par Philippe d'Alsace comte de Flandre au XII.e siècle, et que la mort d'Elisabeth de Vermandois, sa femme, fit passer entre les mains de Philippe-Auguste. En 1399, le duc de Bourgogne en était maître. David de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, y commandait au nom du roi en 1425. En 1553, le duc de Savoie le fait brûler avec le bourg. Belleforière s'en empare en 1590. Le prince Charles s'en empare le 5 mai 1592 au nom de la ligue et le fait raser. La ville d'Amiens contribue pour 300 écus d'or à la démolition. Les ligueurs en sont délogés, le château est rétabli pour être enlevé et rasé par la ligue en mai 1593 (1). Henri IV, en 1597, s'y loge. En 1635, le bourg est brûlé par les Polonais et les Croates (2). Ce n'est qu'à l'époque de la révolution qu'il fut détruit tout-à-fait.

A Domart-en Ponthieu, on voit encore quelques portions des tours et des murailles de la ville. Hugues II,

(1) Daire. Histoire d'Amiens, tom. 1, pag. 305, 309, 313, etc.

(2) Daire. Histoire de Doullens, pag. 103 et suiv.

comte de Ponthieu, construisit le château, en 940, et l'archiduc Albert le détruisit en 1597 (1).

Mais l'édifice le plus remarquable de Domart est une maison de templiers, située dans la rue principale, et dont la façade est encore bien conservée. Au rez-de-chaussée, est une suite d'arcs ogives dans lesquels on a depuis percé des baies de fenêtres. Sous le dernier de ces arcs est la porte d'entrée bien caractérisée encore. Un simple cordon creusé en doucine sépare le rez-de-chaussée de l'étage supérieur. Des trois fenêtres à cintre surbaissé qui restent encore, une seule a conservé le meneau qui la divise en deux parties, et les colonnettes de ses côtés qui supportent deux ogives tréflées bien évidées. Les deux autres ont leurs meneaux brisés. Cette façade mérite d'être conservée avec soin. Il reste peu de maisons du XIII.e siècle qui soient si bien caractérisées.

Hâtons-nous de jeter un dernier coup d'œil sur le château de Pernois. Cette tour encore debout, ces quelques débris de murailles vont bientôt disparaître. Il ne restera plus pierre sur pierre de cette forteresse, qui appartenait à l'Evêque d'Amiens, et où le seigneur du Crotoy alla loger, après la prise de Domart, avec trois ou quatre cents combattans, pour la tenir frontière et garder le pays contre les Français (2). Le cardinal Antoine de Créquy, conseiller et ami du roi Charles IX, l'habitait en 1595, après l'avoir rebâti. On ne peut plus déchiffrer les inscriptions et les armoiries

(1) Mémoires sur les anciens monumens de l'arrondissement de Doullens, par Eug. Dusevel, pag. 18.

(2) Montrelet. Chron., pag. 541.

des pierres tumulaires chargées d'arabesques et de personnages effacés qui se voient encore dans la cour.

Messieurs,

J'ai peut-être mal compris le but du travail dont j'étais chargé, j'avais à vous entretenir des monumens les plus remarquables sous le rapport de l'art et sous le rapport historique, qui méritaient d'être conservés, et je vous ai longuement entretenus de châteaux dont on trouve à peine quelques ruines encore debout. J'ai pensé qu'il fallait sauver de l'oubli, en les mentionnant, les lieux si souvent le théâtre d'événemens importans pour notre pays, et que c'était en quelque sorte prolonger la durée de ces ruines, que d'en rappeler le souvenir et l'histoire, au moment où nous allions les voir disparaître.

En effet, de tant et de si puissans châteaux que possédait la Picardie, un seulement, le château de Rambures est encore debout et dans un parfait état de conservation ; les ruines si imposantes et si pittoresques de Folleville, de Lucheux et de Picquigny, qu mériteraient si bien d'être protégées contre l'avidité des démolisseurs, et que le temps seul devrait renverser, sont des propriétés particulières que le zèle des antiquaires est impuissant à conserver et dont il ne peut que regreter chaque jour la ruine incessante.

Mais, Messieurs, l'état, les villes, les bourgades possèdent aussi quelques monumens féconds en vieux souvenirs. Nous appellerons, sur ces antiques édifices, toute la sollicitude du gouvernement : nous signalons la porte Montre Ecu, l'ancien baillage d'Amiens, le beffroi de Péronne, de Doullens et de Lucheux, et nous

aurons la satisfaction, nous n'en doutons pas, de voir assurer la conservation de ces monumens, les seuls de l'ordre civil qui appartiennent à l'Etat.

Un autre ordre d'édifices, les églises appellent surtout l'attention. Nous recommandons la chapelle Notre-Dame d'Airaines, si vieille et si délabrée, la crypte si curieuse de l'antique collégiale de Nesle, l'élégante et gracieuse façade de Bertaucourt, les églises de Mareuil et de Lucheux, ses contemporaines ; puis celle de Roye et de Poix et la coquette et plus moderne église de Tilloloy. En même-temps nous solliciterons de prompts secours pour l'église de Conty si riche en sculpture, et surtout pour la magnifique chapelle de St.-Esprit de Rue, si précieuse comme étude d'art.

Le gouvernement et le conseil général du département se sont déjà imposé d'énormes dépenses, pour la restauration de la cathédrale et de l'église de St.-Riquier. Ils continueront, nous en sommes certains, l'œuvre réparatrice, et ils assureront aux siècles futurs la possession de ces deux chefs-d'œuvre, qui témoigneront de leur générosité et de leur amour pour les arts.

Il est, Messieurs, un point de la lettre de M. le Ministre auquel je n'ai pas répondu, *indiquer les sommes nécessaires aux travaux de réparation*. Il faudrait, pour satisfaire à cette question, des connaissances spéciales en architecture et en construction ; ces renseignemens m'ont paru ne pouvoir être donnés que par des hommes de l'art.

Je terminerai, Messieurs, en exprimant le vœu qu'une commission d'hommes habiles, versés dans la connaissance des ornemens du moyen-âge, soit nommée pour présider à la restauration de ces monumens, auxquels

il importe surtout de conserver le caractère fidèle de l'époque. En même temps, elle veillerait à arrêter cette manie de gratter et cette fureur d'ignobles badigeonnages qui défigurent les églises, partout où les fabriques ont le malheur d'être assez riches, pour pouvoir payer ces dégradations ; elle emploierait aussi toute son influence, pour faire déposer dans les musées des départemens, comme des reliques sacrées, les débris des verrières, quand elles représenteraient quelque sujet historique ou religieux, ainsi que les boiseries et les bas-reliefs si curieux comme expressions des mœurs et des croyances d'une époque, que l'on voit trop souvent briser ou piller dans nos campagnes.

28 *Avril* 1838.

DE L'IMMORTALITÉ
DE L'AME
SELON LES HÉBREUX,

PAR M. J.-B.-F. OBRY.

INTRODUCTION.

Tous les anciens peuples dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous, ont admis le dogme de la permanence de l'âme après la mort, et la croyance des peines et des récompenses d'une autre vie. Chez la plupart d'entr'eux, cette doctrine se liait intimement à la politique et à la législation. C'était la sanction morale de toutes les institutions civiles et religieuses. L'histoire ancienne ne nous montre que deux nations, les Hébreux et les Chinois, qui n'aient pas fait de ces dogmes la base de leur système de gouvernement. Peut-être leurs législateurs ont-ils pensé qu'une police exacte, la sévère exécution des lois et l'accomplissement journalier des rites et des cérémonies, étaient plus propres à maintenir les hommes dans le devoir que l'attente de châtimens et de récompenses relégués dans un monde invisible dont leurs peuples n'avaient qu'un pressentiment vague, qu'une idée confuse. Peut-être aus-

si que ce silence sur la vie à venir tient, chez les Juifs surtout, à la nature de leur premier gouvernement où le sacerdoce régnait sans rival. « Quand les » prêtres, dit à ce sujet Benjamin Constant, quand » les prêtres sont investis de tous les pouvoirs et dis- » posent directement de l'autorité divine, ils n'ont pas » besoin d'ajourner son intervention, et peut-être mê- » me craindraient-ils, en l'ajournant, d'affaiblir l'effet » qu'elle doit produire. Mais s'ils rencontrent dans les » puissances temporelles des rivaux jaloux de leur in- » fluence ; ils cherchent à regagner, par les craintes » de l'avenir, la domination que le présent leur dis- » pute. Quand ils règnent dans ce monde, ils soignent » moins l'autre ; quand la possession de ce monde leur » est contestée, ils appellent l'autre à leur secours. Les » terreurs de la vie future sont pour eux des opinions » auxiliaires (1). » Peut-être enfin, car ici toutes les conjectures sont permises, même à l'égard de la loi mosaïque, puisque le dogme qui nous occupe ne fut jamais enseigné aux juifs comme article de foi, peut-être que *Moïse* et *Fou-hi* se sont tus sur cette doctrine dans la crainte que leurs peuples, à l'imitation des Egyptiens et des Hindous, leurs voisins, ne fissent un mélange bizarre de la métempsychose et de l'existence d'un monde souterrain. On sait qu'en Egypte, l'enfer, nommé *amenti*, était un lieu de repos où les morts, destinés à des purifications nouvelles, attendaient le signal des transmigrations qui devaient les purifier de toutes leurs souillures et les rendre enfin dignes d'habiter dans le ciel avec les Dieux. On sait aussi que,

(1) De la Religion, IV, p. 85.

suivant la croyance indienne, les âmes humaines subissaient diverses tortures dans les *pâtalas*, ou régions inférieures, avant de passer dans d'autres corps qui devaient les purifier et leur mériter, d'abord le séjour des *svargas*, ou sphères célestes, et enfin l'absorption en Dieu. *Moïse*, initié dans toute la sagesse des Hiérogrammates de l'Egypte, et *Fou-hi*, instruit à l'école des Brahmanes de l'Inde, n'ont pas dû ignorer ces dogmes. Le culte des ancêtres, établi à la Chine de toute antiquité, et l'évocation des morts, proscrite par la loi mosaïque, prouvent qu'ils les connaissaient. Si donc ils n'en ont pas fait la base de leurs législations, c'est probablement que ces dogmes, tels qu'ils existaient alors, ne leur auront point paru dignes d'être explicitement consacrés. A ces époques reculées de l'histoire, les Chinois et les Hébreux étaient moins aptes encore que les Egyptiens et les Hindous, à concevoir une doctrine toute spirituelle ; et, si nous considérons, avec Frédéric *Schlégel*, qu'en Egypte comme dans l'Inde, c'était justement à cette vérité de l'immortalité de l'âme que s'attachait la plus grossière superstition avec des liens indissolubles, nous concevrons jusqu'à un certain point le procédé des législateurs hébreu et chinois sur cette matière. Nous les verrons, sans trop de surprise, insister fortement sur les punitions et les récompenses temporelles, et ne rien dire de celles d'une autre vie (1). L'étonnement, à l'égard de la loi Mosaïque, provient, en très-grande partie, de l'idée que nous nous formons de son origine surnaturelle. Il nous

(1) Voy. le passage cité par M. S. Munk, réflexions sur le culte des anciens Hébreux, dans la Bible de M. Cahen, IV, p. 12.

semble extraordinaire que Dieu ait négligé le dogme le plus nécesssaire aux hommes, la croyance la plus salutaire et la plus sainte, la seule doctrine qui puisse mettre un frein au crime et donner du prix à la vertu. Ce qui surprend davantage encore, c'est que les prophètes antérieurs à la captivité de Babylone, les prophètes, qui tous manifestent la tendance à spiritualiser ce qui restait de matériel dans le culte de Moïse, ne parlent point de cette doctrine en termes nets, précis et catégoriques. Aussi les meilleurs interprètes, tant israëlites que chrétiens, ont-ils fait d'inutiles efforts pour expliquer ce silence de Moïse. Les uns, à l'exemple de Warburton, ont soutenu que ce silence même était une preuve de l'inspiration de la loi mosaïque, parce qu'il n'y avait que Dieu qui pût fonder et soutenir un état social sans lui donner pour base la destinée future des âmes. Les autres, et ce sont les plus modernes, répondent que le grand but du législateur hébreu était d'inculquer à ses compatriotes l'unité de Dieu, parce que l'idolâtrie était alors la maladie générale du genre humain ; mais que, quant à l'immortalité de l'âme, elle était trop bien établie dans l'esprit de son peuple pour qu'il fût nécessaire de la consacrer d'une manière expresse. Cette dernière réponse ne paraîtra guères satisfaisante, si l'on se rappelle que Moïse redit jusqu'à satiété les choses d'un bien moindre intérêt ; qu'il avait besoin d'agir fortement sur l'imagination des Hébreux, et que la peinture des châtimens réservés aux coupables dans un autre monde, était un levier puissant qu'un législateur inspiré ne devait pas dédaigner. La première est moins recevable encore ; car on ne saurait admettre que Dieu eût donné pour type des

gouvernemens humains un état social où manquait le fondement de toute bonne législation. Si, dans nos constitutions modernes, la loi ne fait usage que de punitions et de récompenses temporelles, c'est que la police est séparée de la religion. Mais, dans un gouvernement théocratique, tel qu'était celui de Moïse, dans un état qui avait Dieu même pour chef, le dogme des peines et des récompenses d'une autre vie devait, autant que le monothéïsme, servir de supplément aux lois pénales. L'unité de Dieu, sans l'immortalité de l'âme, serait en politique une doctrine sans but, une cause sans effet, un véritable hors d'œuvre. Elle pouvait convenir tout au plus à des peuplades grossières, sortant à peine de la barbarie et encore bornées aux besoins purement physiques.

Quoiqu'il en soit, Voltaire et ses disciples ont trop exagéré le silence des plus anciens livres hébreux sur l'immortalité de l'âme. A les en croire, ce dogme ne se serait introduit chez les Juifs qu'à leur retour de la captivité de Babylone. Moïse n'y ferait jamais allusion, et les prophètes, antérieurs à Daniel, ne prévoiraient au-delà du tombeau que le néant. C'est là, selon moi, une grande erreur, que je regrette de voir partagée par le dernier et le plus fidèle traducteur de la Bible. M. Cahen se fonde sur ce que l'hébreu biblique ne fournit aucun mot pour exprimer l'immortalité de l'âme. Il soutient que ceux qui croient en trouver des traces dans le pentateuque, s'appuient sur un terme équivoque que personne n'est sûr de comprendre ; et, malgré les justes observations de M.

Munk, son coréligionnaire, il persiste dans son opinion (1).

Ce système a été embrassé par plusieurs critiques protestans. Les bibles d'Augsbourg et de Genève paraissent même en divers endroits lui prêter appui. Il a donné lieu, en Allemagne surtout, à de nombreuses et savantes discussions, qui ne sont guères connues chez nous que par leurs titres, tant l'exégèse biblique est arriérée en France. L'idée de l'anéantissement total de l'homme après la mort répugne tellement à notre esprit ; notre sens intime la repousse avec tant de force ; tous les peuples de l'antiquité l'ont rejetée si unanimement, que, pour l'attribuer à la nation hébraïque, il faudrait des preuves plus claires que le jour. Il s'en faut que ces preuves existent ; et, s'il est vrai de dire que le pentateuque ne proclame nulle part le dogme de l'immortalité de l'âme, il n'est pas moins vrai que nulle part non plus il ne le contredit formellement. il le suppose au contraire en maint endroit, ainsi qu'on le verra dans le cours de ce mémoire.

Il est vrai que les dates précises des cinq livres attribués à Moïse ne sont pas faciles à fixer ; et cela, parce qu'au retour de la captivité de Babylone, ils ont été refondus, remaniés ou recopiés par le lévite Esdras qui, en retouchant le style, a pu y ajouter du sien, pour les rendre plus intelligibles aux Juifs de son temps. Mais en général, ces livres contiennent des traces évidentes d'une rédaction plus ancienne. D'ail-

(1) Voy. Réflexions sur le culte des anciens hébreux, par M. S. Munk, dans la Bible de M. Cahen, IV, p. 5-13.

leurs, ne sait-on pas que, dans toutes les religions, les doctrines, d'abord obscures et confuses, et comme déposées en germes dans les premiers monumens du culte, se produisent, se développent et se montrent au grand jour par la succession des siècles? C'est ce que l'on remarque dans le développement de la croyance des Juifs sur l'immortalité de l'âme. Les termes qui l'expriment sont à peu près identiques chez tous les écrivains sacrés; seulement les auteurs plus modernes les accompagnent d'explications que les anciens moins explicites se contentent de sous-entendre. Qu'on ne s'étonne donc point de voir ici faire usage des livres de Job, des psaumes et des proverbes, quoiqu'ils soient, en partie du moins, postérieurs à la captivité. L'emploi de ces ouvrages est indispensable dans l'examen de la question, parce que l'on ne peut bien juger du sentiment des contemporains de Moïse sur ce sujet que par comparaison avec celui des Hébreux qui ont vécu sous les rois d'Israël et de Juda, ou même après la destruction de ces deux royaumes. La dispute ne s'est tant échauffée que faute de distinguer les époques et les personnes. De part et d'autre, on est parti d'un faux principe, celui de chercher dans la Bible, sur ce sujet, une théorie unique, homogène et la même pour tous les écrivains, pour tous les temps. L'ancien Testament n'est point l'œuvre d'un seul homme, un grand nombre d'auteurs ont concouru successivement à sa composition. De là les idées diverses, les incohérences, les contradictions même qui s'y remarquent. De là le vague et l'obscurité des expressions. De là l'opposition des systèmes. Toutes les opinions semblent s'y être donné rendez-vous. Les notions populaires, les idées sa-

cerdotales, les théories philosophiques y apparaissent tour-à-tour. La permanence de l'âme après la mort ne constituant pas, explicitement du moins, un dogme de la religion mosaïque, les écrivains sacrés étaient libres d'en parler chacun selon ses sentimens personnels. L'inspiration divine est ici hors de cause ; et, pour traiter convenablement cette matière, il ne faut imiter ni les apologistes ni les incrédules. En les suivant, on court risque de s'égarer. On s'expose avec les uns, à appeler en témoignage de l'immortalité de l'âme de vrais panthéistes, et avec les autres, à transformer en matérialistes les écrivains qui admettaient cette croyance. Tenons-nous dans le juste milieu, sous peine de faire fausse route.

Je me propose de montrer dans ce mémoire, par le rapprochement de nombreux textes bibliques, soit entr'eux, soit avec les diverses théories de l'Orient sur ce sujet, d'abord, que les Israélites ont toujours admis l'existence d'un monde souterrain des morts, où les âmes, originairement mêlées et confondues, ont fini par être placées dans des demeures distinctes et avec un sort différent ; ensuite, que, si les livres juifs font quelquefois mention de l'anéantissement des âmes à la mort, c'est presque toujours par application aux âmes des méchans, et à titre de punition ; enfin, que les idées des juifs s'étant successivement modifiées et agrandies, par suite, soit du progrès naturel des lumières, soit de leurs rapports, volontaires ou forcés, avec l'Egypte, la Phénicie, la Syrie, la Chaldée et la Perse, leurs écrivains sacrés ont dû faire et font en effet de nombreuses allusions aux dogmes étrangers de la métempsychose, ou retour des âmes dans des corps d'animaux, de la palingénésie, ou retour

des âmes dans d'autres corps humains, et de la résurrection, ou retour des âmes dans leurs propres corps.

Dans ces recherches, je ne m'occuperai guères des livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique et des Machabées, écrits en grec à une époque relativement moderne, et, selon toute apparence, par des juifs d'Alexandrie. Ils ne serviront que pour la dernière partie, la résurrection générale.

§. I. DU MONDE SOUTERRAIN DES MORTS.

Que toutes les nations de l'antiquité aient cru à la permanence des âmes après le trépas et à l'existence d'un monde souterrain des morts, ce sont deux points tellement incontestables qu'il est inutile de chercher à les établir. Mais on soutient qu'il en était autrement des anciens hébreux, et c'est là ce que je conteste, après les plus habiles critiques, à part tout esprit de secte ou de système.

La discussion roule au fond sur deux ou trois mots; mais ils sont importans; et c'est de leur saine interprétation que doit sortir la vérité. Si nous prenons à la lettre et suivant leur sens primitif, les termes de *nephech* (l'âme), et de *chéol* (l'enfer) (1), nous ne verrons dans le premier que le souffle vital, et dans le second, que le tombeau, comme nous pourrions, en adoptant le même système, traduire *anima* par *souffle, respiration, force vitale*, et *infernus*, par *lieu inférieur, souterrain, sépulcre*. Les latinistes n'oseraient suivre cette marche, parce que trop de gens seraient en état de leur répondre qu'ils peuvent être

(1) Prononcez *ch* comme en français.

de bons étymologistes, mais qu'ils sont à coup sûr de mauvais traducteurs. Les Hébraïsants n'ont pas la même crainte ; ils sont en petit nombre, et les mots, les caractères hébraïques, dont ils hérissent leurs dissertations, ne paraissent pas propres à leur attirer beaucoup de lecteurs capables de les suivre.

On ne doit pas s'attendre à trouver chez les anciens, ni surtout chez les Hébreux, une définition de l'âme qui réponde à l'idée que nous nous en formons. La notion d'une substance toute spirituelle, entièrement distincte de la matière, est une idée relativement moderne. Les premiers pères de l'église eux-mêmes ne l'avaient pas. L'âme était pour eux une substance incorporelle ; mais ce n'en était pas moins une matière subtile, aérienne, éthérée ou ignée, quelque chose enfin que l'on peut comparer aux corps impondérables de la physique moderne, à l'électricité, par exemple. Les livres brahmaniques, il est vrai, distinguent partout les deux substances. « Le corps meurt, disent-» ils, l'âme ne meurt pas ; elle ne dépend point du » corps. Le corps n'est que la maison de l'âme. Per-» sonne ne peut tuer l'âme : tuer et périr sont des » mots qui ne peuvent se dire que du corps et non » de l'âme (1) ». Cependant ces mêmes livres, qui du reste font de l'âme une parcelle du *paramâtmâ*, ou de la grande âme du monde, déclarent que l'âme isolée du corps est un être insensible, ou plutôt qu'elle n'existe plus, absorbée qu'elle est dans l'*âtmâ* suprême. » Lorsque l'âme, y est-il dit, s'unit au corps, elle » devient sujette au plaisir et à la douleur. Lorsqu'elle

(1) Analyse de l'oupnekhat, par M. Languinais, pag. 37 et 67.

» en est séparée, elle n'a plus ni douleur ni plai-» sir (1) ». On y voit que, pour conserver son *moi*, sa *personnalité*, il faut que l'âme soit revêtue d'un corps. Cela est si vrai que les âmes qui, à leur sortie de ce monde terrestre, n'ont pas mérité l'absorption dans l'*átmâ* suprême, prennent de nouveaux corps, soit pour être soumises aux tortures infligées dans les régions infernales, soit pour savourer les délices des sphères supérieures (2). C'est probablement la difficulté de concevoir l'âme autrement qu'unie à un corps, qui a donné naissance aux dogmes de la métempsychose et de la résurrection.

L'âme, chez les Hébreux, porte le nom de *nephech*, dérivé du radical *naphach*, *respirer*. Ce mot correspond pour le sens à la ψυχη des Grecs, et à l'*anima* des Latins. En y joignant le mot *kháyáh*, la vie (3), les livres hébreux en tirent le composé *nephech-kháyáh*, *âme vitale*, expression qui rappelle le *djív-átmâ* des Hindous, formé de *djív*, *vivre* ou *vie*, et de *átmâ*, *souffle*, *respiration*, *âme*, et signifiant *âme vitale*. Aussi trouve-t-on dans les oupanichads des Vidas, ces axiômes : « La vie consiste dans la respiration. La res-

(1) Analyse de l'oupnekhat, pag. 37.

(2) Lois de Manou, liv. 12, Stoc. 16—22.

(3) Faute de caractère propre à transcrire le *heth* ou *h* dur des Hébreux, je le rends par *kh*, valeur qu'il a dans les mots zends qui ont passé des Perses aux Juifs. Voir à ce sujet le mémoire de M. E. Burnouf sur deux inscriptions cunéiformes trouvées prés d'Amadan. Paris, 1836, in-4.°, et la notice que j'en ai publiée dans le nouveau journal asiatique, cahier d'octobre 1836.

» piration maintient tous les sens de l'homme, comme » le moyeu maintient tous les rayons de la roue. L'âme » s'en va en respiration, la respiration s'en va en » chaleur, la chaleur s'en va dans l'*âtmâ suprême* (1) » ou l'âme universelle. Le signe de la présence de » l'*âtmâ* dans les végétaux, c'est la sève ; dans les » animaux, c'est le sentiment ; dans l'homme, c'est » le sentiment uni à l'intelligence. L'*âtmâ* se montre » dans l'homme, plus apparent, plus lumineux (2) ».

Les livres hébreux semblent quelquefois reconnaître, comme les livres hindous, deux âmes dans l'homme : la *nephech* ou l'âme dont je viens de parler, et la *rouâkh* ou l'*esprit*, mot dérivé de la racine *rouâkh* qui signifie *souffler*. Job l'appelle *rouâkh élôhâh, esprit divin* (3). C'est le principe de vie dans tous les êtres animés. Rouâkh correspond au *prâna* des Hindous, au πνεῦμα des Grecs et au *spiritus* des Latins. Dans la Bible, la *nephech* est le produit de la *rouâkh*, comme dans les livres brahmaniques le *djîv-âtmâ* est une émanation du *prâna*, ou *souffle divin*, qui respire dans tous les êtres et qui se confond avec le *paramâtmâ*. Lorsque Jéhôvâh Elôhim forma l'homme, il lui souffla dans les narines un souffle de vie (nichmâth khaiim) et l'homme devint une âme vivante (nephech khâyâh). Ce sont les propres termes de la Génèse (4). Quoique les écrivains sacrés ne parlent en général que d'une seule âme, appelée indifféremment *nephech* ou *rouâkh*,

(1) Analyse de l'oupnekhat, pag. 37 et 38.

(2) Ibid. pag. 74.

(3) Job, Ch. 27 V. 3.

(4) Génès. Ch. 2 V. 7.

il y a, ce me semble, quelque différence entre les deux termes. A proprement parler, la *rouákh* est l'âme intelligente, telle que la concevaient les philosophes, tandis que la *nephech* est l'âme vitale, l'âme selon l'opinion du peuple. Cette distinction, qui existe aussi en grec entre ψυχη et πνεῦμα, se retrouvait également chez les Hindous. Les Brahmanes instruits, en parlant des deux âmes humaines, comparaient l'une, le *prána* ou *paramátmá*, à la lumière, et l'autre, le *djîvátmá*, à l'ombre (1). Je reviendrai plus loin sur la *rouákh*. Ici je ne m'occupe que de la *nephech*.

Avant tout, il faut avouer que l'on trouve dans le pentateuque cette définition : l'*âme*, *c'est le sang* ; ou bien : l'*âme de toute chair*, *c'est son sang*, *tant qu'elle vit* (2). Moïse répète plusieurs fois ces locutions ; et toujours à propos de la défense qu'il fait de manger le sang des animaux. Cette prohibition était fondée tout à la fois sur des raisons d'hygiène, de politique et d'humanité qu'il est inutile de développer

(1) Analyse de l'oupnekhat, pag. 75. — Relig. de l'antiquité, 1, pag. 272—274, et pag. 648—649.

(2) Génes. Ch. 9 V. 4 et 5. Lévitiq. Ch. 17 V. 11 et 14. Deuter. Ch. 12 V. 23.— Le second texte du Lévitique porte : *nphch-kl-bchr-dmou-bnphchou-houa*, que l'on traduit ainsi : *anima-omnis-carnis-sanguis ejus-in anima ejus-est*, ce qui ne présente pas de sens clair, à moins de prendre le second *nphch* pour la *vie*, l'*être*, la *personne*, et de traduire avec M. Cahen : «L'âme de toute chair, c'est « son sang dans son être ». Il me semble que *bnphchou* signifie *dum respirant*, en prenant *nphch* pour le verbe au *kal* et au pluriel, en rapport avec le collectif *kl bchr*, *omnis caro*.

ici (1). Peut-on inférer de ces termes que l'âme n'est autre chose que le sang? Non sans doute, car Aristophane applique au sang la dénomination de ψυχη, âme (2), et Virgile, en parlant d'un héros qui meurt dans le combat, lui fait rendre son âme ensanglantée (3). Les anciens croyaient généralement que le sang était le siége de l'âme. C'est le cœur dans les livres brahmaniques; et, selon les modernes, c'est le cerveau. Si l'énergie de notre langue nous permettait de dire : l'*âme, c'est le cerveau*, en conclurions-nous que le cerveau et l'âme, c'est tout un? L'âme, chez les Hébreux, était distincte du sang, comme elle l'était du *cœur*, du *foie* ou des *viscères*, dont elle empruntait métaphoriquement les noms.

(1) Le sang est sévèrement prohibé comme aliment, dit M. Salvador, loi de Moïse, pag. 379 et 380, non-seulement à cause de sa grande tendance à la putréfaction, mais encore pour détruire l'usage qu'avaient les anciens peuples (les Nomades surtout) de tirer une partie du sang des animaux sans les tuer. Moïse fonde sa défense sur un motif qui n'a pas été bien compris par les commentateurs : « parce que Jéhôvâh, dit-il, vous a donné le sang des animaux sur l'autel pour rédimer vos âmes; car c'est ce sang qui rédimera vos âmes». C'est comme s'il disait : dans vos sacrifices, vous donnerez ce sang en échange du vôtre; vous racheterez vos âmes par celles des animaux; par ce moyen, vous satisferez à la loi du Talion; vous donnerez âme pour âme, sans sacrifier vos enfans à Jéhôvâh, comme les Cananéens le font à Molokh. Ovide (fastes l. 6, v. 162) a dit dans le même sens : *hanc animam vobis pro meliore damus.* Voy. là-dessus *Spencer*, de legib. hebræor. rit., pag. 169—170 et 377—381.

(2) Και την ψυχην εκπινουσι, dans le Lexicon hébreu de Parkhurst, verbo *nphch.*

(3) *Purpuream vomit ille animam.* Ænéïd. Liv. 9. V. 349.

Je conviens, aussi que le mot *chéol*, *enfer*, veut dire au sens propre, *fosse*, *cavité*, *profondeur*, et qu'il paraît employé avec cette acception dans quelques passages de la Bible. Mais on doit reconnaître également que, dans un grand nombre d'autres, il a une signification beaucoup plus large. Aussi les Septante le rendent-ils constamment par ᾅδης, *enfer*, et la vulgate par *infernus*, *inferus* ou *inferi*. Quoique ce terme soit écrit par un *aleph* (chaoul), Gesenius le dérive avec raison de *châoul*, par *aïn*, signifiant *creux*, *cavité*, *profondeur*. C'est ainsi qu'en allemand *hölle*, l'*enfer*, écrit par deux *l*, vient de *höhle*, écrit par *hl*, *creux*, *cavité*. Ce savant philologue remarque en même temps que *chioul* en syriaque signifie *enfer*, *limbe*, *purgatoire*, et il n'hésite pas à comparer le *chéol* hébreu à l'ᾅδης des Grecs ainsi qu'à l'*orcus des* Romains (1).

Enfin, je ne nierai point que les écrivains hébreux semblent tous partir d'une idée très-peu philosophique, à savoir, que le juste et le méchant finissent tôt ou tard par recueillir dans ce bas monde le prix de leurs œuvres. Aussi les termes dont ils se servent, en parlant de la vie future, sont-ils si peu précis que souvent ils ne paraissent s'appliquer qu'à la vie présente. Mais tout cela ne prouve pas que ces auteurs n'admettaient rien au-delà du tombeau. Il en résulte seulement qu'ils n'avaient pas de notions claires et distinctes sur le sort des âmes après la mort, et que, s'adressant à un peuple grossier, ils se voyaient contraints d'user d'images et de figures empruntées aux objets qui frappent l'imagination.

(1) Voy. le Lexicon hebraïcum de Genesius, au mot *Chaoul*.

Les critiques qui persistent à prendre le *chéol* pour la tombe oublient que l'hébreu biblique possède d'autres termes pour exprimer le sépulcre ; que les écrivains sacrés ne joignent jamais le mot *nephech, l'âme,* avec le *qeber,* le *tombeau,* le réceptacle du corps, mais toujours avec le *chéol, l'enfer*, le dépôt de l'âme, et que ce dernier mot, à l'exemple du nom propre de Jéhôvâh, ne reçoit jamais l'article, comme si c'était un nom *sacramentel,* propre à désigner, non seulement la demeure souterraine des morts, mais encore Jéhôvâh lui-même, en tant que dieu infernal présidant à leurs destinées, à l'instar du *ratamenti* Egyptien, (osiris-sérapis), de l'*adês* grec (ζευς-αδης), et de l'*orcus* latin (jupiter-orcus, jupiter-pluton), (1). Ils oublient également que les anciens Hébreux divisaient l'univers en trois parties, la supérieure qu'ils appelaient *chamaïm,* les *cieux*, palais de Jéhôvâh ; l'inférieure qu'ils nommaient *chéol,* l'*enfer,* séjour des morts, et la moyenne, *arts*, la surface de la terre, demeure des vivans (2). De là les expressions dont ils se servaient en parlant de la présence de Dieu partout. « Trouverais-tu le Dieu fort (Elôhâh), en » sondant, est-il dit dans Job, trouverais-tu parfai- » tement le Tout-Puissant (Chaddaï)? Il est plus » élevé que les cieux, qu'y ferais-tu? il est plus pro- » fond que *chéol,* qu'y connaîtrais - tu (3)? » « Où

(1) *Rat-Amenti* ou *Ra-Amenti* en Copte, signifie *roi de l'enfer.* C'est le *rhadamanthe* des grecs, comme qui dirait *rádjámenti*, mot hybride désignant le *rádja* de l'*amenti.* Relig. de l'antiq., I, p. 464, note 1.

(2) Voy. lettres de quelques Juifs, etc., par l'abbé Guenée, 11, p. 71.

(3) Job, Ch. 11 V. 7 et 8.

» irai-je loin de ton esprit, s'écrie à son tour le psal-
» miste, et où fuirai-je loin de ta face? Si je monte
» aux cieux, tu y es; si je me couche dans le *chéol*,
» t'y voilà (1)? » Quand Jacob, apprenant la mort de Joseph qu'il croyait dévoré par une bête féroce, s'écriait : « Je descendrai en deuil auprès de mon fils
» dans le *chéol* (2) », il est évident qu'il n'entendait point parler du tombeau. Il ne voulait certainement pas dire que son corps irait dans le ventre de la bête qui avait dévoré Joseph. C'était dans le séjour commun des morts qu'il se promettait de descendre bientôt, pour aller rejoindre son fils. De même, lorsque Moïse menace Coré, Dathan et Abiron de la colère de Jéhôvâh, lorsqu'il leur annonce que, s'ils persistent dans leur révolte, ils seront engloutis dans la terre et descendront vivans dans le *chéol* (3), il n'est point là question du tombeau, mais du gouffre infernal, du monde souterrain des morts. Enfin, quand Jéhôvâh dit, dans le célèbre cantique de Moïse : « Le feu
» s'est enflammé dans mes narines, il brûlera jusqu'au
» *chéol* profond; il consumera la terre et ses produc-
» tions, et embrâsera les fondemens des montagnes
» (4). Ce *chéol* n'a certes point là le sens de sépulcre
» ou de tombeau ».

(1) Psalm. 138 V. 7 et 8.

(2) Genèse, Ch. 42 V. 38. Ch. 44 V. 29 et 31.

(3) Nombres Ch. 16 V. 30 et 33.

(4) Deutér., ch. 32 V. 22. Je me sers de la traduction de M. Cahen, comme étant la plus exacte, la plus fidèle et la plus concise que je connaisse. J'en userai de même pour les autres passages qui vont suivre, lorsqu'ils sont tirés des livres de la Bible que ce savant

Il ne l'a point non plus dans les divers endroits de Pentateuque où il est parlé de la *réunion aux ancêtres* après la mort. On a prétendu que ces expressions devaient s'entendre tout simplement de la sépulture, et l'on a pensé à des caveaux dans lesquels étaient déposés les restes d'une même famille. Mais si l'on s'était donné la peine de vérifier tous les passages qui contiennent cette locution, on y aurait vu que la réunion aux ancêtres est expressément distinguée de la sepulture. Abraham, originaire de la Chaldée, et voyageur dans la Mésopotamie, *est réuni à ses peuples*, mais il est inhumé dans le caveau qu'il avait acquis près de Hébron, dans le pays de Canaan, et où Sara seule est enterrée (1). Jacob meurt en Egypte et est *réuni à ses peuples* (2), puis son corps est embaumé, les Egyptiens célèbrent le deuil pendant 70 jours, et c'est seulement à l'expiration de ce deuil, que Joseph conduit les restes de son père au pays de Canaan, pour les enterrer auprès d'Abraham et d'Isaac (3). Aaron meurt sur le mont *Hor* et y est enterré ; Aucun membre de son peuple n'y repose, et cependant il est *réuni à ses peu-*

Israélite a traduits jusqu'à ce jour. Je ne m'écarte de sa version que dans les cas très-rares où il ne me paraît pas avoir parfaitement saisi ou rendu le sens du texte. Ici, par exemple, il traduit les mots *chaoul thkhthith*, par ceux-ci : « derniers confins du *schéol* ». Mais ils signifient à la lettre *orcus profundus*, *unterste hölle*, comme traduit Mendelsohnn, l'*enfer le plus bas*. Voir aussi psal. 86 V. 13.

(1) Genèse, ch. 23, v. 19 ; ch. 25, v. 8-10.

(2) Ibid., ch. 49, v. 33.

(3) Ibid., ch. 50, v. 3 et suiv.

ples (1). Enfin, Moïse meurt sur le mont *Nébo*, et personne ne connaissait sa sépulture : il n'en est pas moins *réuni à ses peuples* (2). Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour établir que les Hébreux ont toujours cru à un séjour où les âmes se réunissaient après le trépas. S'il fallait une autre preuve de cette croyance au temps de Moïse, nous citerions la défense d'évoquer les morts, insérée au lévitique et au deutéronome (3). *On n'interroge point*, disait Fréret, *ce qu'on ne croit pas exister* (4).

En rapprochant divers textes des proverbes, du psalmiste, d'Isaïe et de Job où il est parlé du *chéol*, on voit que les anciens Hébreux se le figuraient comme un vaste et profond souterrain, placé au centre du globe terrestre et sous les eaux qu'il renferme, comme un séjour sombre, morne et silencieux, appelé *pays de ténèbres* et d'*ombre de la mort*, espèce de cahos où règne le désordre, où il n'y a que l'horreur des plus épaisses ténèbres (5). Cette demeure infernale avait des vallées et des profondeurs (6). Elle était fermée par des portes (7), et avec des verroux, comme une véritable prison (8). Mais ce tableau rem-

(1) Nomb., ch. 20, v. 24. — Deut., ch. 32, v 50.

(2) Deut., ubi suprà, et ch. 34, v. 6.

(3) Levit., ch. 19, v. 31 ; ch. 20, v. 6. — Deut., ch. 18, v. 11.

(4) Dans les lettres de quelques juifs portugais, par l'abbé Guénée, 11, p. 70.

(5) Psal. 86, v. 13.— Job, ch. 10, v. 21 et 22.

(6) Prov., ch. 9, v. 18.

(7) Isaïe, ch. 38 v., 10.

(8) Job, ch. 17, v. 16.

bruni convient plus spécialement à la partie la plus profonde de l'enfer dont je parlerai dans le § 2. Le *chéol*, pris en général, était l'habitation ou le dortoir des mânes, des ombres, des trépassés ; c'était c'est aussi celle des *réphaïm*, de ces êtres moitié fabuleux, moitié historiques, de ces géans ou héros des temps primitifs dont l'appellation générale a été ensuite appliquée à tous les habitans du sombre royaume. Telle est l'idée que nous en donne Isaïe dans sa complainte sur la mort du roi de Babylone, vaincu et tué dans le combat. Voici en quels termes le prophète décrit la descente de ce conquérant au chéol :

« Le *chéol* en bas s'émeut à cause de toi, à ton » arrivée. Il agite devant toi les *réphaïm*, tous les » forts de la terre. Il soulève de leurs trônes tous » les rois des nations. Tous commencent à te parler, » et te disent : Toi aussi tu es devenu faible comme » nous ! Tu nous ressembles. Ton orgueil, le résonne- » ment de ta harpe sont descendus dans le chéol ; » sous toi les vers sont étendus ; les vermisseaux font » ta couverture ! Ah ! Comment es-tu tombé des cieux, » astre du matin, fils de l'aurore ? Tu es abattu à » terre, toi qui foulais les nations. Tu disais en ton » cœur : Je monterai aux cieux, j'éléverai mon trône » pardessus les étoiles du Dieu fort (*El*) ; je m'as- » sierai sur la montagne de l'assemblée (des *Elohim*), » au flanc septentrional. Je monterai sur les hauteurs » des nuages. Je serai semblable au Très-Haut (*Elioun*). » Certes, c'est dans le *chéol* que tu descendras, au » fond de la fosse. Les spectateurs te regarderont, te » contempleront, se consulteront sur toi : est-ce là

» cet homme qui faisait frémir la terre, qui culbutait » des royaumes, qui réduisait l'univers en désert, » qui ravageait les villes? Il n'ouvrait pas la maison » à ses captifs. Tous les rois des nations, tous sont » couchés avec honneur, chacun dans son mausolée. » Mais toi, tu as été rejeté de ton sépulcre, comme » une branche méprisée, comme le vêtement des ca- » davres, percés du glaive, qui descendent dans les » flancs du tombeau, comme une charogne foulée aux » pieds. Tu ne seras pas réuni à eux dans la tombe; » car tu as détruit ton pays, tué ton peuple. Que ja- » mais la race des pervers ne soit mentionnée (1) ».

Ce chant poétique a suggéré à M. de Châteaubriand la belle prosopopée qui termine sa description des tombeaux de St.-Denis, dans le *Génie du Christianisme*. Mais pour Isaïe, ce n'est point là une simple figure de rhétorique, dûe toute entière à l'imagination du poëte; c'est un discours oratoire dont la croyance populaire a fourni le sujet. Ces *réphaïm*, autrefois puissans sur la terre, et maintenant faibles et sans vigueur, ces princes, ces rois, ces conquérans qui se lèvent de leurs siéges à l'arrivée du roi de Babylone, et l'accueillent par des huées unanimes, ne sont point

(1) Isaïe, ch. 14, v. 9—20. Ezéchiel, prophète de la captivité, peint la mort des rois d'Egypte et d'Assyrie dans des termes analogues. Il parle des puissans frappés à mort par le glaive et descendus dans le *chéol*, ayant autour d'eux la multitude de leurs anciens sujets qui semblent leur être encore soumis dans le sombre empire. Voir Ezéch., ch. 31, v. 15—17; ch. 32, v. 21—27. Ce cantique d'Isaïe est curieux sous plus d'un rapport et je me réserve d'y revenir dans mes *Recherches sur le nom, l'origine, les symboles et les attributs de Jéhôvâh*, que j'espère publier bientôt.

des cadavres ensevelis sous leurs tombes royales. Ce sont des ombres, des âmes revêtues d'un corps léger et grandiose, images de ceux qu'elles portaient sur la terre ; ce sont des habitans du sombre empire de la mort. Le *chéol* où ils dorment n'est point une sépulture commune à tous les monarques de l'Asie ; ce n'est pas non plus celle des rois de Babylone ; car la fosse où le dernier d'entr'eux fut jeté, n'a aucune ressemblance avec les mausolées de ses prédécesseurs. C'est l'*amenti* des Egyptiens, le *Hamestan* des Perses, l'*adès* des Grecs, l'*orcus* des Latins, c'est le séjour inférieur et ténébreux des morts, opposé au céleste empyrée où l'orgueilleux Satrape s'était vanté d'asseoir son trône.

L'auteur des proverbes fait aussi allusion au *chéol* et aux mânes, dans divers passages où il fulmine contre la femme étrangère, contre la courtisane qui attire à elle la jeunesse imprudente. « Sa maison, dit-il, penche » vers la mort, son sentier mène vers les *réphaïm* (1). » Le jeune insensé ne considère point que là sont les » *réphaïm*, et que ceux qu'elle a invités sont dans les » *profondeurs du chéol* (2). Le chemin de la vie élève » l'homme prudent et lui fait éviter le *chéol* (3). » L'homme qui s'écarte du chemin de la prudence » aura sa demeure dans l'assemblée des *réphaïm* (4) ».

Le livre des psaumes n'est pas moins explicite, et ce qu'il contient sur le *chéol* rappelle en quelque sorte ce

(1) Prov., ch. 2, v. 8.

(2) Ibid., ch. 9, v. 18.

(3) Ibid., ch. 15, v. 24.

(4) Ibid., ch. 16, v. 21

fleuve du *Léthé* dont l'eau faisait oublier aux mânes tous leurs souvenirs de la terre :

« Quel profit, s'écrie le psalmiste, en s'adressant à » Jéhôvâh, quel profit y aura-t-il en mon sang, si je » descends dans la fosse? La poussière te célébrera-t- » elle? Annoncera-t-elle ta vérité (1)? On ne se sou- » vient pas de toi dans la mort. Qui te célébrera dans » le sépulcre (2)? Feras-tu un miracle envers les morts, » ou les *Réphaïm* se réveilleront-ils pour te célébrer? » Annoncera-t-on ta bonté dans le tombeau et ta fidélité » dans l'*abaddôn* (le lieu de perdition)? Connaîtra-t-on tes » merveilles dans les ténèbres et ta justice dans le pays » de l'oubli (3)? Les morts ne te loueront pas, Jéhô- » vâh, ni ceux qui descendent dans le lieu du silen- » ce (4) ».

Le saint roi Ezéchias dit aussi à Jéhôvâh dans son cantique : « le *chéol* ne te louera point ; la mort ne te » célébrera point ; ceux qui sont descendus dans la » fosse n'espèrent plus dans ta fidélité. Le vivant, le » vivant, celui-là te célèbre ; comme moi aujourd'hui, » le père annonce à ses enfans ta fidélité (5) ».

Malgré le vague des expressions, les passages cités supposent que les *Réphaïm*, qui dorment dans le *chéol* d'un sommeil éternel, ne sont pas tout-à-fait anéantis. Les morts ne célèbrent plus Jéhôvâh ; ils n'annoncent

(1) Psal. 29, v. 9.

(2) Psal. 6, v. 9.

(3) Psal. 87, v. 11—13.

(4) Psal. 115, v. 17.

(6) Dans Isaïe, ch. 38, v. 18—19.

plus sa bonté, sa vérité, sa justice, ses merveilles ; ils ne s'attendent plus à sa fidélité ; mais pourtant ils sont encore des *êtres*, des *individus*, ayant une existence quelconque, des êtres animés d'un faible souffle vital, de véritables mânes, qui semblent avoir bu au fleuve d'oubli, tant ils montrent d'indifférence pour les choses de notre monde ! mais qui n'en vivent pas moins d'une sorte de vie automatique, souterraine et silencieuse, en un mot, des âmes qui reposent dans le chéol, comme leurs corps dans le tombeau.

J'ai choisi ces textes, entre beaucoup d'autres, parce que, s'ils supposent vaguement une distinction entre le *chéol* proprement dit, et l'*abaddôn*, ou *lieu de perdition*, ils ne contiennent rien qui annonce un terme plus ou moins éloigné au séjour des morts dans ces demeures souterraines. Le pentateuque et les deux livres de Josué et des juges gardent le silence le plus complet sur la délivrance des âmes, ou leur sortie du *chéol*. A la vérité, on invoque sur ce dernier point un célèbre cantique de Moïse, où le poëte fait dire à Jéhôvâh : « Reconnaissez maintenant que moi, moi, » je suis l'être (*houa*, lui), et point de Dieu à côté » de moi ; c'est moi ; je tue et je vivifie, je blesse » et je guéris, et de ma main on ne peut s'échap- » per. Car j'étends, vers les cieux ma main, et dis : » Je vis en toute éternité (1) ». Mais ce texte, soit qu'avec la plupart des commentateurs, on en attribue à Moïse la rédaction définitive, soit qu'après de Wette et Justi (2), on y voie les traces d'une plume étran-

(1) Deut., ch. 32, v. 39--40.

(2) Dans la Bible de M. Cahen, *in loco*.

gère qui, en le retouchant, y aurait fait quelques interpolations, ce texte, disons-nous, a évidemment pour objet d'inculquer aux Hébreux l'unité de cause et de combattre la doctrine des deux principes. Dans les mythes populaires de l'Egypte et de la Perse, la vie était un bienfait d'*Osiris* ou d'*Ormuzd*, et la mort une production de *Typhon* ou d'*Ahrimane* (1). Voilà le dogme que ce cantique réprouve, en attribuant à Jéhôvâh la vie et la mort, en faisant de lui le pendant du *mahadeva* des Hindous, de ce grand Dieu *rénovateur*, qui crée pour détruire et détruit pour créer de nouveau (2).

Quoique le poëte place la mort avant la vie, comme la blessure avant la guérison, il est difficile d'admettre qu'au siècle de leur législateur, les Israélites eussent déjà connaissance du dogme de la palingénésie, ou seconde naissance, de la sortie du *chéol* et de la rentrée dans ce séjour, dogme dont on trouvera des vestiges sous la période des rois.

(1) Ces idées populaires s'appliquaient, dans les mystères de *Mithra* et d'*Osiris*, à la mort de l'âme, c'est-à-dire à sa damnation éternelle, suite de sa chûte causée par le mauvais principe. La mort du corps y était au contraire considérée pour les justes comme une délivrance de la prison de ce bas-monde. On trouve des traces de ce point de vue sacerdotal jusque chez les Grecs dans leurs mystères de *Dionysus*. Voir relig. de l'antiq., III, p. 304 et 307.

(2) Ce rapprochement sera développé dans mes *Recherches sur Jéhôvâh*. Il s'applique surtout au Dieu des Israélites contemporains de Moïse; car, plus tard, Jéhôvâh a pris aux yeux du peuple un caractère plus doux, mais non moins grand, qui le rapproche de *Brahmâ* et d'*Ormuzd*.

Je ne m'arrêterai point au souhait que fait Balaam de mourir de la mort des justes et de finir comme eux (1) ; car les prédictions de ce faux prophète portent des caractères incontestables de posthumité ou de remanîment. Elles ne remontent guères plus haut que le siécle de Salomon, si même elles ne descendent pas jusqu'à celui de Josias (2). D'ailleurs, mourir de la mort des justes, ce fut long-temps, pour beaucoup de Juifs, mourir tranquillement dans son lit, rassasié de biens et d'années.

Quant à l'assignation de demeures différentes pour les bons et pour les méchans, nous voyons bien que le deutéronome parle du *chéol profond*, dénomination qui, après l'établissement de la royauté, désignait le lieu de supplice des réprouvés ; mais rien ne prouve qu'au temps de Moïse on y emprisonnait les méchans. Nous verrons ci-après que l'*abaddôn* ou *chéol profond* pouvait avoir alors une destination purement mythique. Il est vrai que, lors du châtiment terrible des lévites Coré, Dathan et Abiron, qui avaient irrité Jéhôvâh, en se révoltant contre les *cohénim* ou prêtres, la terre ouvre son sein, et les engloutit avec tout ce qui leur appartient. Ils descendent vivans dans le *chéol ;* le gouffre se referme, le sol les couvre et ils se perdent du milieu de l'assemblée ; puis un feu sort de Jéhôvâh pour consumer leurs adhérens. Mais il ne s'agit point là d'une punition dans l'autre vie, d'une descente dans un lieu de supplices, d'un feu de l'enfer, car

(1) Nomb., ch. 23, v. 10.

(2) Voir les notes de M. Cahen, *in loco*, et les œuvres de Volney, IV, p. 102—110.

Moïse n'en menace pas les coupables ; et, en s'adressant à la multitude, il se borne à lui dire que les rebelles vont mourir d'une mort *inattendue* et ne jouiront point de la destinée réservée à *tous les hommes* (1).

Ce qui paraît certain, c'est qu'au siècle de Saül, on ne mettait encore aucune différence entre les morts, quelle qu'eût été leur conduite dans cette vie. Lorsque ce prince, après avoir été rejeté de Dieu, fait évoquer par la pythonisse d'Aindor l'ombre du prophète Samuel, ou, comme porte le texte, fait monter Samuel de la terre, cette ombre courroucée lui répond : « Pourquoi m'as-tu troublé en me faisant monter ?.... » Demain toi et tes fils vous serez avec moi (2) ». Le discours d'Abigaïl à David, cité en preuve du contraire (3), contient uniquement, en termes poétiques, il est vrai, l'assurance que Jéhôvâh protégera les jours de ce prince et détruira ses ennemis. « Pardonne, lui » dit cette femme, pardonne, je te prie, la faute » de ta servante ; car Jéhôvâh établira certainement à » mon maître une maison stable, puisque mon seigneur » conduit les batailles de Jéhôvâh, et que de ta vie » il ne s'est trouvé de mal en toi. Que si quelqu'un » se lève pour te poursuivre et pour attenter à ta » vie, l'âme de mon seigneur sera enveloppée dans

(1) Nomb, ch. 16, v. 29—35. Le feu qui, suivant ce texte, sort de Jéhôvâh (*math ihouh*), ne saurait être pris pour le feu de l'enfer, même dans le système panthéistique.

(2) I Sam., ch. 28, v. 11—15.

(3) Par M. Munk, dans ses réflexions sur le culte des Hébreux ci-dessus citées.

» le faisceau des vivans, auprès de Jéhôvâh, ton » Dieu ; mais il frondera l'âme de tes ennemis dans » le creux de la fronde. Quand Jéhôvâh aura fait à « mon seigneur tout le bien qu'il t'a prédit, et qu'il » t'aura établi prince sur Israël.... souviens-toi de ta » servante (1) ».

Mais, dira-t-on, l'enfer, chez les Grecs et les Romains, comprenait le Tartare et l'Elysée ; les bons étaient séparés des méchans, il y avait des récompenses pour les uns, des châtimens pour les autres. L'*amenti* des Egyptiens et le *hamestan* des Perses n'étaient que des séjours passagers, où les âmes attendaient, ici la résurrection générale, et là le signal des transmigrations. Si l'on ne voit rien de semblable dans le pentateuque, si les ombres ne s'attendaient pas à passer dans d'autres corps ou à renaître dans les leurs ; s'il n'y avait entr'elles aucune distinction, l'ancien *chéol* des Hébreux, le *chéol* des contemporains de Moïse, de Josué et des juges, n'aurait été véritablement qu'un séjour sans but et sans objet, et l'on ne doit chercher dans ce nom qu'une vague désignation du tombeau.

(1) I Sam., ch. 25, v. 28—31. Le *faisceau de la vie*, pour envelopper l'âme du juste, et le *creux de la fronde*, pour lancer l'âme du méchant, peuvent être des allusions au sort futur des âmes ; mais si le premier emblême se rapporte au *chéol*, le second est plutôt relatif à l'anéantissement des pervers qu'à leur relégation dans l'*abaddôn*. Job (ch. 27, v. 8, 19 et 22) dit dans le même sens que Dieu *arrachera l'âme* de l'hypocrite enrichi ; que le méchant sera couché dans la tombe, mais ne sera point *recueilli ;* que le vent d'Orient l'enlèvera de sa place comme un tourbillon ; que le Dieu fort se jetera sur lui et ne l'épargnera point, etc.

La réponse à cette objection est facile :

Chez tous les peuples primitifs, il y a deux phases à considérer dans les descriptions du monde souterrain, dans les hypothèses sur la destinée de ceux qui l'habitent. Partout on y a suivi la pente de l'esprit humain et le progrès des lumières.

Les tribus pastorales, dans leur état d'ignorance et de barbarie, n'avaient pas moins que les peuples agriculteurs et civilisés, un pressentiment obscur de l'immortalité de leurs âmes. L'homme, quelle que soit sa condition sur la terre, se persuade difficilement que son âme périra avec son corps. Il sent, il est convaincu qu'à la mort quelque chose survit en lui. Savant ou ignorant, heureux ou malheureux, innocent ou coupable, il se dit comme le poète, avec joie ou avec crainte : *non omnis moriar, je ne mourrai pas tout entier.* Cette pensée qui le console ou qui l'accable, est le cri de sa conscience. C'est, dit un autre poète : « le frein du scélérat, l'espérance du juste (1) » Dans leur impuissance de concevoir l'âme autrement qu'unie

(1) Job a dit (ch. 19, v. 27) : *reposita est hæc spes mea in sinu meo*, selon la vulgate. Je prêfère cette version à celle des bibles protestantes portant : « mes reins se consument dans mon sein », phrase qui, pour nous, ne présente aucun sens. Il est vrai qu'en hébreu les *reins* de l'homme se prennent pour son esprit, son âme, son intelligence, et que le texte *klou kliouthi* peut très-bien se rendre en latin par *tabescunt renes mei*, mais les versets qui précèdent semblent exiger qu'on traduise : (jam) *impleta sunt desideria mea ;* en français, les désirs que je porte dans mon sein sont déjà accomplis, ou, je suis assuré de leur accomplissement. » C'est le *manet altâ mente repostum* de Virgile. Le psalmiste (ps. 16, v. 9), a dit dans le même sens : « ma » chair habitera en assurance (dans le tombeau) ».

à un corps, les sauvages, les nomades, les peuples grossiers et simples s'imaginent qu'elle subsiste, après le trépas, tant que le corps subsiste lui-même ; après quoi ils se perdent dans la confusion de leurs propres pensées. Les uns croient qu'au moment où le corps tombe en poussière, l'âme passe dans un animal, *qui naît à point nommé* (1), et qu'après avoir ainsi passé successivement d'animal en animal, jusqu'à ce qu'elle les ait parcourus tous, elle rentre dans un corps humain, pour recommencer à l'infini le cercle de ces transmigrations. Les autres conjecturent que la série de ces pélérinages une fois achevée, l'âme, affranchie du cercle fatal, descend dans l'enfer où elle se repose enfin de ses fatigues, sans être soumise à des révolutions nouvelles ; mais à la condition de s'y revêtir d'un corps fantastique, frêle et débile, image du premier ou du dernier qu'elle portait sur la terre ; car, pour survivre au corps, il faut que l'âme lui ressemble, qu'elle en emprunte les formes, comme l'ombre qui le suit dans le monde où nous sommes. Ici, dans la crainte de ravaler l'homme au niveau de la bête, ils prennent le monde souterrain pour le réservoir commun, pour le réceptacle provisoire des âmes, les y font descendre, toujours sous des apparences corporelles, et se représentent la divinité retirant ces âmes l'une après l'autre de ce dépôt général, pour les loger dans de nouveaux corps humains. Là, ils supposent qu'en quit-

(1) Hérodote applique ces expressions au corps humain que l'âme revêt après ses transmigrations dans des corps d'animaux, (relig. de l'antiq., 1, p. 882). Mais il en devait être ainsi de tous les corps dans lesquels elle entrait successivement.

tant ses restes mortels tombés en poudre, l'âme s'enfuit pour toujours dans le monde souterrain, avec l'ombre de son corps, sauf quelques visites qu'elle vient rendre de temps en temps à son tombeau. Ces transmigrations, ces secondes naissances, ce séjour, ces voyages des âmes s'opèrent d'abord, sans choix, sans ordre et par l'effet du hasard ou du bon plaisir de la divinité ; mais bientôt les législateurs savent soumettre ces diverses croyances à des règles fixes et les faire tourner au profit de la morale, du patriotisme et de la religion (1).

Naturellement, le monde souterrain où se réunissent les âmes, emprunte les usages, les événemens, les occupations du nôtre. L'enfer, copie de la terre, a ses habitans, ses plantes, son soleil, ses astres, son ciel même (1). Faibles imitatrices du temps qui n'est plus, les ombres essaient de faire encore ce qu'elles faisaient dans cette vie. Toutefois, cette terre des morts n'est que l'ombre de la terre des vivans. Elle est triste, morne et silencieuse comme le tombeau. Les astres y sont plus ternes, les vents plus froids et les fleurs plus sombres : les mânes y dorment ou s'y ennuient. Dans l'enfance des sociétés, dans la simplicité des premiers âges, l'enfer ne présente l'aspect ni d'un lieu de châtimens réservés au crime, ni d'un séjour de bonheur destiné à la vertu. A peine y distingue-t-on une de-

(1) Voir Relig. de l'antiq. 1, p. 464—467. — De la Religion, par B.in Constant, I, p. 284 et suiv. ; III, p. 377 et suiv. ; IV, p. 76 et suiv.

(2) *Solemque suum, sua sidera norunt*, dit Virgile, Æneïd., liv. 6, v. 641.

meure plus profonde et plus ténébreuse, pour les ennemis personnels des Dieux, pour ces génies malfaisans qui, selon les traditions conformes des plus anciens peuples, ont mérité, par leurs audacieuses révoltes contre les divinités supérieures, d'être précipités dans l'abîme sans fond (1). Le lieu qui reçoit les âmes des morts est, comme le remarque très-bien Benjamin Constant, « un espace vaste et lugubre, où toutes les om-» bres, sans distinction, promènent la mélancolie qui » les accable, et que n'aggrave ni ne dissipe le mé-» rite moral de leur conduite passée (2). Les mânes y » semblent toujours désolés, affaiblis au moral et au » physique, et le monde des morts n'apparaît que com-» me une image de ce monde avec le regret de la » réalité (3) », nous pourrions ajouter : *et sans espoir de retour vers la vie.* Tels étaient l'*adès* d'Homère, le *nifleim* des Scandinaves, et, selon toute apparence, l'*amenti* primitif des Egyptiens (4). Tel fut aussi l'ancien chéol des Hébreux.

(1) Pour ne pas multiplier les citations, je me borne à renvoyer à *l'origine des cultes*, par Dupuis ; aux *religions de l'antiquité*, par MM. Creuzer et Guigniaut, et au traité *de la religion*, de B.in Constant. On peut aussi consulter le résumé, incomplet du reste, que j'ai fait de ces traditions primitives, dans mes *observations sur un bas-relief de la cathédrale d'Amiens*, (Mém. de l'Académie du département de la Somme, II, p. 306—314).

(2) De la Religion, par B.in Constant, IV, p. 93.

(3) Ibid., IV, p. 81. Voir aussi III, p. 381—387.

(4) Ibid., I, p. 284 et suiv.; III, p. 377 et suiv.; IV, p. 87 et suiv., 384 et suiv.; V, p. 144 et suiv.

Je dis que l'*amenti* égyptien ressemblait d'abord à l'*adès* homérique ; et en effet, les Egyptiens n'attachaient de prix qu'à l'existence qui suit le trépas. Ils appelaient leurs habitations terrestres des hôtelleries d'un jour : les tombeaux étaient pour eux les demeures par excellence, les palais éternels. Le soin extrême qu'ils apportaient à conserver les corps de ceux qui n'étaient plus, l'établissement des nécropoles auprès des grandes cités, et l'idée d'un royaume infernal où les morts étaient censés poursuivre leur existence en corps et en âme, se rattachaient à cette idée que les âmes résidaient éternellement dans l'*amenti*, pourvu que leurs cadavres eussent été dûment embaumés et consacrés, parce que, faute de sépulture, elles étaient repoussées de ce dortoir éternel et contraintes à se loger dans des corps d'animaux, semblables en quelque sorte à ces démons de l'évangile, qui, chassés du corps d'un possédé, se jettent dans un troupeau de porcs (1). Mais, comme le séjour de l'*amenti* n'était assuré aux âmes, suivant les notions primitives, que jusqu'à la dissolution complète de leurs enveloppes mortelles, les Egyptiens, à force de soins et de recherches, avaient trouvé l'art d'éterniser, pour ainsi dire, les cadavres des morts, et, par ce moyen, de prolonger indéfiniment le séjour des ombres dans l'*amenti*, dans ce monde souterrain, non encore embelli par l'imagination des poëtes, mais triste, morne et silencieux, tel que nous l'avons représenté. Quelque peu attrayant qu'il fût, il était mille fois préférable

(1) Matth., ch. 8, v. 28 et suiv. — Marc, ch. 5, v. 1 et suiv. — Luc, ch. 8, v. 26 et suiv.

à ces migrations sans fin dans des corps d'animaux. Ce point de vue nous paraît en harmonie avec les idées graves et solennelles que les Egyptiens en général se formaient du royaume des morts (1). C'est probablement sur cet ancien modèle que les Hébreux avaient calqué leur *chéol* primitif.

§. 2. DEMEURES DISTINCTES DANS L'ENFER HÉBRAÏQUE.

Le long séjour des Israélites en Egypte, les rapports qu'ils ont entretenus avec ce pays, sous la période des rois, à compter du règne de Salomon, les opinions, les usages, les pratiques qu'ils y ont maintes fois empruntés, nous autoriseraient à rechercher dans le développement de l'*amenti* égyptien celui du *chéol* hébraïque, c'est-à-dire l'explication de la seconde phase de l'enfer selon les notions populaires, si les données qui nous viennent de la vallée du Nil n'avaient point passé par le canal d'un peuple léger qui se plaisait à embellir toutes ses idées d'emprunt.

L'*amenti* égyptien, dans son dernier état, décrit par les Grecs, est, de l'aveu de tous les savans, le modèle de l'*adès* de Pindare et de l'enfer de Virgile, de même que l'ancien *amenti* était le type de l'*adès* d'Homère et d'Hésiode. Mais tout porte à croire que la copie n'est point absolument conforme à l'original.

Dans l'enfer homérique, on voit, au-dessous du monde souterrain des morts, un lieu de supplices où gémissent exclusivement les ennemis personnels des Dieux, entr'autres ces audacieux Titans et ces géans terribles qui osèrent escalader l'Olympe, et que Jupiter précipita au fond

(1) Ce sujet est très-obscur, et nous aurons occasion d'y revenir plus d'une fois.

de l'Erèbe. Par une transition naturelle et facile, lorsque les Dieux se déclarent les défenseurs de la morale, en d'autres termes, lorsque le progrès des lumières, la complication des intérêts sociaux et la marche de la civilisation ont fait voir aux prêtres que l'infortune n'est pas toujours ici-bas le fruit du crime, ni la prospérité le prix de la vertu ; ce lieu de supplices n'est plus consacré à des vengeances particulières, mais au châtiment de tous les forfaits. Chaque mort, à son arrivée sur le funèbre rivage, se présente, chargé du poids de ses fautes, ou accompagné de la mémoire de ses bonnes actions. Il est puni ou récompensé selon ses œuvres. Aussi Pindare et Virgile nous représentent-ils les morts coupables relégués dans le Tartare ou l'Erèbe, séjour d'horreur et de ténèbres, où règne une nuit perpétuelle, où les criminels, livrés à un éternel oubli, sont en proie à mille tortures physiques et morales qui ne doivent jamais finir. Bien différente est la destinée des morts innocens ou vertueux. Placés dans l'Elysée, ils ne font plus retentir leur demeure de gémissemens et de plaintes ; ils ne regrettent plus la vie. Eclairés par un soleil éternel, et libres de peines et de fatigues, ils passent des jours fortunés dans le commerce des favoris des immortels (1).

Pindare et Virgile semblent ici confondre l'Elysée avec l'Olympe. Aussi établissent-ils dans les enfers, pour les âmes qui, durant cette vie, n'ont pas su repousser la tentation du crime et de l'injustice, un séjour mitoyen, un lieu de halte et de repos, où elles

(1) De la religion, IV, p. 386—389.

attendent, comme dans l'*amenti* égyptien, le signal des transmigrations qui doivent les purifier et les rendre dignes d'habiter l'Elysée avec les justes (1). Toutefois, et par réminiscence de la doctrine égyptienne, ces deux poètes supposent que les âmes des héros, des sages et des hommes vertueux passent presqu'immédiatement dans les sphères célestes, leur première patrie. Ils étendent cette hypothèse aux autres âmes, quand elles sont sorties pures de leurs épreuves dans d'autres corps ; et, malgré les idées de bonheur et de plaisir qu'ils rattachent au séjour de l'Elysée, ils donnent à ses heureux habitans un air de tristesse qui rappelle ces âmes égyptiennes soupirant dans l'*amenti* après le jour où il leur serait permis de remonter au séjour des immortels (2).

Voyons si tel n'est pas, sous la période des rois, le *chéol* des Hébreux, sauf les différences de détail que doivent entraîner les différences d'idées sur le but final du monde souterrain. On conçoit en effet que, chez les Grecs et les Romains, où les croyances populaires n'admettaient ni la métempsycose des Egyptiens, ni le dogme persan de la résurrection des morts, l'Elysée et le Tartare aient pris des couleurs si vives,

(1) Pindare, dans les relig. de l'antiq., I, p. 466 et 467. — Virgile, géorg., liv. 4, v. 218.

(2) B.in Constant (de la relig., 4, p. 390), remarque cette tristesse qui continue de planer sur l'Elysée, tout perfectionné qu'il est. Il pense que les ombres, dans Homère, sont tristes de la tristesse de la barbarie ; et que, dans Pindare, leur tristesse est celle de la civilisation. Ce fond de mélancolie, sous les dehors même du bonheur, me paraît plutôt tenir aux notions égyptiennes sur l'*amenti*.

si nettes et si tranchées. On ne pouvait mettre trop de beauté ni trop de laideur dans la description de ces deux séjours des ombres : on bâtissait pour l'éternité. Il en devait être autrement en Egypte et en Perse, au moins pour ce qui concerne la nombreuse classe des morts vulgaires, qui, ayant, toute leur vie, flotté entre le bien et le mal, n'avaient mérité ni d'habiter avec les Dieux dans le ciel, ni d'être précipités dans l'abîme avec les mauvais génies. L'enfer pour ceux-là n'était qu'un purgatoire, un lieu d'épreuves et d'attente, un séjour passager qu'ils devaient quitter tôt ou tard, pour aller animer d'autres corps ou habiter de nouvelles demeures, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement purifiés et dignes de la béatitude céleste.

D'abord, on lit dans Job que les *réphaïm* gémissent sous les eaux *et ceux qui demeurent avec eux* (1). *Sous les eaux*, c'est-à-dire dans les profondeurs de la terre, au-dessous des abîmes que recouvre la croûte terrestre, selon la physique des Juifs. Le mot *réphaïm* est par lui-même équivoque et ne peut être bien déterminé que par le sens général de la phrase où il figure. Si vous le dérivez du radical *râpháh*, avec le sens de *relâcher*, il veut dire *frèles*, *débiles*. Si vous le faites venir du même radical, en tant qu'il exprime l'action de *jeter*, de *renverser*, il signifiera *géans*. Enfin, si vous le rattachez au radical *râphâ*, *coudre une blessure*, *guérir*, il désignera des *chirurgiens*, des *médecins* (2). La confusion est d'autant plus facile que

(1) Job, ch. 26, v. 5.

(2) Les *réphaïm* qui embaumèrent le corps de Jacob (Genèse, ch. 50, v. 2) étaient des chirurgiens *couseurs* de cadavres em-

les deux racines, écrites *rphh* et *rpha* sans points-voyelles, échangent fréquemment leurs acceptions diverses. Ainsi, à l'aide d'une légère différence de ponctuation, on pourra voir dans les *réphaïm* ou des *médecins*, ou des *géans*, ou des *corps affaiblis*. Quelques anciens interprètes, et St.-Jérôme entr'autres, ont pris les *réphaïm* du *chéol* pour ces hommes de haute stature dont il est question dans la Génèse, pour ces *nephilim* ou géans, nés du commerce des fils de Dieu avec les filles des hommes, et célèbres dans les temps antiques (1). La Genèse suppose, sans le dire ouvertement, que ces anciens géans furent détruits par le déluge, ce qui n'empêche pas qu'ils n'aient été ensuite précipités au fond du *chéol* et confondus avec les mauvais anges qui, suivant les traditions hébraïques, attestées par le livre apocryphe, mais ancien, du patriarche Hénoch, ont été enchaînés par l'archange Michel dans les lieux les plus profonds de la terre (2). C'est ainsi que Jupiter, après avoir lui-même, dans une première guerre, précipité les Titans au fond du Tartare, y fit jeter, dans une seconde bataille, par le héros Hercule, les audacieux géans, en expiation de leur folle entreprise contre l'Olympe.

Les Hébraïsans modernes ne voient dans les *réphaïm*

baumés. Les *réphaïm* du *chéol* peuvent être, soit les *ombres*, faibles comme des corps *cousus*, après avoir perdu leur sang, soit les anciens géans de la Genèse, soit même les âmes des morts embaumés auxquels des incisions ont été faites et cousues par les embaumeurs. Je reviendrai plus loin sur cette dernière idée.

(1) Genèse, ch. 6, v. 4.

(2) Syncelle, chronologie, p. 11—13.

que les trépassés en général. Ce sont à leurs yeux des êtres humains, des mânes ou revenans, privés de sang et de force vitale, faibles comme des malades, portant des corps grêles et allongés ; semblables à ces fantômes pâles et gigantesques, à ces ombres chinoises qu'une imagination craintive ou superstitieuse croit voir errer dans les ténèbres, autour des cimetières, dans les vieilles ruines, ou près des habitations désertes. Ce dernier sens est le plus général dans la Bible ; mais l'autre s'y rencontre aussi quelquefois, et y prend même une certaine extension. Par exemple, la Bible fait mention d'hommes de haute taille, qui reparurent après le déluge, dans le pays de Canaan, sous Abraham, Moïse et David (1) ; elle leur donne tour-à-tour les noms de *néphilim* et de *réphaïm* (2), et les représente comme les ennemis les plus terribles des Israélites. Dès-lors, quoi de plus naturel que de reléguer dans le *chéol* tous ces *réphaïm*, tous ces anciens ennemis de Jéhôvâh et de son peuple, ces Titans, ces géans célèbres par leur force et par leurs crimes ? quoi de plus simple ensuite que de confondre avec eux ces grands du monde, ces rois impies, ces conquérans injustes, tyrans orgueilleux de la pauvre nation hébraïque ? Enfin, quoi de plus juste que d'étendre l'anathème à tous les méchans, à tous les pervers, aux grands prévaricateurs d'Israël, aux oppresseurs du faible, de la veuve et de l'orphelin ?

En second lieu, les textes cités ci-dessus viennent à l'appui de cette interprétation. En effet, l'auteur des pro-

(1) Genèse, ch. 14, v. 5 ; ch. 15, v. 20. — Deut., ch. 2, v. 11 et 20 ; ch. 3, v. 11. — 2 Sam., ch. 21, v. 16 et 18.

(2) Nomb., ch. 13, v. 33 et 34.

verbes ne veut pas seulement dire que le jeune imprudent qui s'abandonne aux courtisanes, abrège ses jours et s'expose à entrer dans le *chéol* avant le temps; il insinue encore qne le malheureux descendra dans les profondeurs du sombre empire, au milieu de l'assemblée des *réphaïm*, comme si ces *réphaïm* étaient autres que les morts ordinaires et que leurs demeures fussent différentes. La même opposition se retrouve dans la complainte d'Isaïe sur la chûte du roi de Babylone, où les *réphaïm* sont appelés les *forts de la terre*. Elle est aussi marquée dans divers passages du psalmiste, et entr'autres, dans celui-ci : « Mon âme est rassasiée de » maux, et ma vie est parvenue jusqu'au *chéol*. On » me met au rang de ceux qui descendent dans la » *fosse*. Je suis devenu comme un homme qui n'a » plus de vigueur (comme l'un des *réphaïm*). Séparé » parmi les morts, comme les *blessés à mort* qui sont » couchés dans le sépulcre, dont tu ne te souviens plus » et qui sont retranchés par ta main. Tu m'as mis » dans une fosse des plus basses, dans des lieux té- » nébreux, dans des lieux profonds (1) ».

Ce texte indique clairement que les *blessés à mort par l'épée*, étaient les réprouvés, les coupables, les *réphaïm*. Ezéchiel emploie fréquemment cette qualification périphrastique, dans des endroits non équivoques où il est question des peuples voisins, ennemis de la Judée, tels que ceux d'Assyrie, de Tyr, de Sidon, d'Egypte, etc., blessés à mort par l'épée de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le roi des rois, l'envoyé, le fléau de Jéhôvâh (1). le titre qu'on leur donne tient à une notion

(1) Ps. 87, v. 4—6.

(2) Ezéch., ch. 26 et 32 presque tout entiers.

particulière dont on retrouve des traces dans l'ancien testament. Les livres rabbiniques attestent que les Juifs croyaient à l'existence d'un ange préposé à la mort, d'un ange exterminateur, armé d'un glaive, qui tirait l'âme du corps d'une manière douce ou violente, selon la conduite passée du mourant (1). C'est cet ange qui, dans la bible, frappe *Her* et *Onan*, fils de Juda (2), les premiers nés d'Egypte (3), les Israëlites murmurateurs (4), et l'armée de Sennakhérib (5). Tous ceux qui mouraient d'une mort violente ou prématurée, étaient, suivant la croyance populaire, livrés à l'ange exterminateur. Elihu, l'un des interlocuteurs de Job, y fait allusion lorsqu'il dit que Dieu instruit l'homme, en songe, par des visions de nuit ; qu'il préserve son âme de la fosse, et sa vie *de l'épée ;* que ceux qui l'écoutent et le servent achèveront leurs jours heureusement, et leurs années dans la joie ; mais que s'ils n'écoutent pas, ils passeront *par l'épée*, et expireront pour n'avoir pas été sages (6). Job lui-même avait ré-

(1) Voir bible de Vence, VIII, p. 261.

(2) Génèse, ch. 38, v. 7 et 10.

(3) Exode, ch. 12, v. 23 et 29.

(4) Judith, ch. 8, v. 25.

(5) Isaïe, ch. 37, v. 36 ; ou 2 rois, ch. 19, v. 55.

(6) Job, ch. 33, v. 18, et ch. 36, v. 11—12. Les septante traduisent ainsi ce dernier texte : « mais si le pécheur n'écoute pas le Seigneur, la vie lui sera ôtée par les anges ». C'est la même idée rendue sous une autre forme. Ces anges de la mort sont peut-être l'hermès et l'anubis de l'amenti égyptien. Les septante y reviennent au v. 23 du ch. 33, où ils font dire à Elihu : « quand il y aurait

pondu à ses prétendus consolateurs, qui calomniaient sa vie : « *craignez l'épée*, car l'*épée* fera la vengeance de » l'iniquité, afin que vous sachiez qu'il y a *un jugement* » (1) ». L'auteur des proverbes dit aussi, dans le même sens, que le méchant cherche les querelles, mais que l'ange cruel sera envoyé contre lui (2).

C'était, dans l'origine, une idée très-morale que celle d'un ange de la mort, qui, tantôt invisible, tantôt sous la figure d'un fléau dévastateur, famine, peste ou conquérant, frappait violemment de son glaive les hommes ou les nations coupables, et les exterminait de la terre des vivans (3). Tant que les Juifs conservèrent leurs

mille anges de mort, nul ne le frapperait (l'homme malade et mourant), s'il pensait dans son cœur à revenir au Seigneur». L'hébreu et la vulgate ne présentent pas ce sens.

(1) Job, ch. 19, v. 29.

(2) Prov., ch. 17, v. 11.

(3) Je suis porté à croire que l'idée de l'ange de la mort, armé d'un glaive avec lequel il frappe les coupables, tient à quelque cérémonie égyptienne sur la sépulture et le jugement qui la précédait. Malheureusement les anciens ne nous ont transmis là-dessus que des données incomplètes. On y voit qu'à peine un Egyptien avait-il rendu le dernier soupir, qu'un prêtre, nommé *Paraskhiste*, faisait une *incision au corps*, mais que soudain il prenait la fuite, poursuivi par les parens du mort, qui lui jetaient des pierres ; qu'ensuite le cadavre était livré aux *tarikheutes* (embaumeurs) et aux *entaphiastes* (ensevelisseurs) ; mais qu'en même-temps et sur la terre même, le mort avait un premier jugement à subir, présage de celui que son âme subirait bientôt dans l'*amenti* ; que, pour y arriver, les prêtres faisaient une première enquête sur sa vie, en vertu de laquelle ils le déclaraient digne ou indigne de la solennelle sépulture. (Voir Relig. de l'antiq., I, p. 457, 463 et 874). Je conclus delà qu'après le coup

habitudes pastorales, la vie *bédouine*, leurs mœurs grossières, mais simples, le bonheur était une preuve d'innocence; et les revers, les catastrophes, une suite du crime, une punition de Jéhôvâh. Cette mort était le dernier supplice que la divinité infligeât aux méchans. Après le trépas, ils allaient se perdre dans la foule des ombres et n'en étaient pas distingués. *Morte la bête*, disait-on, *morte est le venin*. Mais autres temps, autres croyances. Les Juifs, tout en conservant la fiction d'un ange exterminateur, y ajoutèrent cette pensée consolante que tout ne finissait pas pour eux à la mort; que les impies,

de bistouri et la fuite du *Paraskhiste*, les prêtres jugeaient le mort, et que son cadavre n'était embaumé, cousu et enseveli, qu'autant qu'il avait été jugé digne de ce sacrement, qui seul pouvait lui ouvrir l'entrée du séjour des justes; car c'était, comme le remarque très-bien M. Guigniaut, (Relig. de l'antiq., I, p. 874—875), un véritable sacrement, une sainte initiation de la mort que l'embaumement des momies égyptiennes. On ne nous dit point ce que devenaient les cadavres auxquels cette consécration était refusée. Je conjecture qu'on les livrait au fleuve, comme on y jetait les entrailles des corps embaumés, portion impure qui seule avait péché pendant la vie (porphyre, *de abstin.*, liv. 4, ch. 10), ou qu'on les précipitait dans des puits profonds dont on fermait hermétiquement l'ouverture. Par là s'expliquent pour moi plusieurs passages bibliques cités dans le texte, par exemple, celui où Job dit à ses faux amis: « craignez l'épée, car l'épée fera la vengeance de l'iniquité, afin que vous sachiez qu'il y a un jugement (Job, ch. 19, v. 29)», et cet autre du psalmiste: « retire-moi du *bourbier* et que je n'y enfonce point; que je sois délivré de ceux qui me haïssent et des *eaux profondes*; que le fil des *eaux débordées* ne m'emporte pas; que le *gouffre* ne m'engloutisse point, et que *le puits* ne ferme pas son ouverture sur moi (ps. 69, v. 14 et 15).

les pervers, les prévaricateurs ne seraient pas confondus avec les bons dans le *chéol ;* que les méchans, frappés à cause de leurs crimes par l'ange cruel, seraient séparés du reste des mânes et plongés dans les lieux les plus bas, les plus ténébreux, les plus profonds, suivant le langage du psalmiste.

Cette séparation des bons et des méchans dans le *chéol*, est d'ailleurs clairement indiquée par les divers auteurs du livre des psaumes. « Retire-moi du bour-» bier, chante le psalmiste, et que je n'y enfonce » point ; que je sois délivré de ceux qui me haïssent » et des *eaux profondes ;* que le fil des *eaux débordées* » ne m'emporte pas ; que *le gouffre* ne m'engloutisse » point, et que *le puits ne ferme pas son ouverture sur* » *moi.* Approche-toi de mon âme ; rachète-la ; délivre-» moi à cause de mes ennemis. Tu leur mettras ini-» quité sur iniquité, et ils n'auront point part à ta » bonté. Ils seront effacés du *livre de vie* et ne seront » point écrits avec les justes (1). Les méchans, dit-il

(1) Psal. 69, v. 14, 18, 27 et 28. J'ai déjà dit, dans une précédente note, que les eaux profondes, les eaux débordées, le gouffre qui engloutit et le puits dont l'ouverture se ferme, me paraissaient faire allusion au fleuve du Nil et aux puits dans lesquels je conjecture que l'on jetait les cadavres de ceux qui n'avaient pas reçu les honneurs de l'embaumement. Les savans français, dans leur expédition d'Egypte, ont vu et décrit quelques puits sépulcraux, qui renfermaient des momies consacrées. Ce n'est point à ces puits là que le psalmiste ferait allusion, d'après la note sus-indiquée. En cela, je puis m'être trompé. Je suis même porté à le croire, lorsque je lis dans le psaume 15, v. 10 : « tu n'abandonneras point mon âme dans » le *chéol*, et tu ne permettras pas que ton favori sente la corrup-» tion ». En se reportant en idée au jour de la fin du monde et de

» dans un autre cantique, seront placés dans le *chéol* » comme des brebis. La mort en sera le pasteur, et » les justes auront domination sur eux dès le matin, » et leur force sera consumée dans le *chéol*, après » qu'ils auront été transportés de leurs demeures. Mais » Dieu retirera mon âme de la puissance du *chéol*, lorsqu'il » me prendra à soi. Ne crains donc point quand tu » verras quelqu'un enrichi, et que la gloire de sa mai- » son se sera multipliée ; car, quand il mourra, il » n'emportera rien, sa gloire ne descendra point après » lui. Il viendra jusqu'à la génération de ses pères, » qui ne verront jamais la lumière (1) ».

On lit encore dans le psalmiste, d'un côté, que les méchans ont leur lot dans cette vie (2) ; qu'ils entreront dans les *profondeurs de la terre ;* que des charbons ardens tomberont sur eux et les précipiteront dans le feu et dans des *fosses profondes, sans qu'ils puissent se relever* (3). D'autre part, on y lit également que la mort des justes est précieuse aux yeux de Jéhôvâh

la palingénésie universelle, un pieux Egyptien pouvait tenir à son Dieu ce langage. Il pouvait lui demander de ne pas fermer l'ouverture du puits sur son cadavre ; car, tout embaumé que serait ce corps, il n'échapperait point alors à la dissolution universelle du monde ; et l'âme, ne retrouvant plus son enveloppe chérie, serait perdue à jamais dans l'*amenti* le plus profond. L'application de cette prière à Jéhôvâh, par voie d'allusion, n'aurait rien d'extraordinaire.

(1) Psal. 49, v. 14—20.

(2) Psal. 17, v. 14.

(3) Psal. 140, v. 10.

(1) ; qu'ils habiteront devant sa face (2) ; qu'ils la verront et seront rassasiés de sa ressemblance, *quand ils seront réveillés* (3) ; que Jéhôvâh les recevra dans sa gloire, et sera leur partage à toujours (4).

Ces textes, et beaucoup d'autres que je néglige, n'ont pas tous pour objet l'état présent des âmes dans le chéol. Ils se rapportent pour la plupart à leur sort futur et font ainsi allusion au dogme persan de la résurrection des morts dont il sera parlé ci-après. Il n'en résulte pas moins qu'en attendant leurs destinées ultérieures, les méchans étaient séparés des justes et relégués au-dessous d'eux dans l'abîme profond. Ce dernier point est confirmé par trois textes de Job et des proverbes, qui réunissent, en les distinguant, le *chéol* (enfer) et l'*abaddôn* (lieu de perdition). Ces termes en effet ne sont pas synonymes, et leur emploi simultané dans les mêmes phrases, annonce que l'on mettait quelque différence entr'eux (5).

(1) Psal. 116, v. 5.

(2) Psal. 140, v. 13.

(3) Psal. 17, v. 15.

(4) Psal. 73, v. 24 et 26. — Voir aussi psal. 38, v. 18 et 27 ; psal. 39, v. 12 ; psal. 92, v. 12—14 ; psal. 118, v. 19 et 20, et psal. 146, v. 3 et 6. *Et alibi passim.*

(5) En outre, on voit figurer simultanément dans les mêmes passages 1.° la mort et le chéol, *mouth* et *chaoul*, 2 Rois, ch. 22, v. 6. — Psalm., 6, v. 6.—Psal., 17, v. 6.—Psal., 114, v. 3.—Cantiq., ch. 8, v. 6.— Isaïe, ch. 28, v. 15 et 18.— Id., ch. 38, v. 18.— Ezéch., ch. 13, v. 14.— et Habacuc, ch. 2, v. 5.— 2.° mais rarement, le sépulcre et l'abaddôn, *qbr et abdoun*, Psal. 87, v. 12.— 3.° Rarement aussi, la mort et l'abaddôn, *mouth et abdoun*, Job, ch.

Job, après avoir dit que les *réphaïm* gémissent sous les eaux et ceux qui demeurent avec eux, ajoute, en s'adressant à Jéhôvâh : « Le *chéol* est nu devant toi » et l'*abaddôn* n'a point de couverture (1) ». L'*abaddôn* ne saurait être ici une expression redondante, puisque, dans les versets qui précèdent et qui suivent, le poète fait toujours contraster deux idées différentes, quoiqu'analogues entr'elles. L'auteur des proverbes remarque à son tour que le *chéol* et *l'abaddôn* sont devant *Jéhôvâh ;* à plus forte raison, ajoute-t-il, les cœurs des enfans des hommes (2). Plus loin, il déclare que le *chéol* et l'*abaddôn* sont insatiables (3). Ce même écrivain remarque ailleurs, à propos des choses insatiables, qu'il y en a quatre qui ne disent jamais : c'est assez, savoir : le *chéol*, la femme stérile, la terre aride et le feu (4). En cet endroit, le mot *chéol* est pris dans son acception générale, pour le monde souterrain des morts ; mais dans les autres passages, il exprime le lieu d'attente où reposent les âmes des justes, par opposition à l'*abaddôn*, demeure éternelle des réprouvés. L'*abaddôn* est encore appelé *chéol profond* dans le deu-

28, v. 22. — 4.° Rarement encore, profondeur et puits, *mtsoulh et bour*, Psalm., 68, v. 16. — Notez que *mouth* signifie quelquefois séjour des morts, voir Job, ch. 28, v. 22. Le psaume 9, v. 12 porte *châri mouth*, les *portes de la mort*, et le livre des proverbes, ch. 7 v. 27, *khâri mouth*, les *profondeurs de la mort*.

(1) Job, ch. 26, v. 6.

(2) Prov., ch. 15, v. 11.

(3) Ibid., ch. 27, v. 20.

(4) Ibid., ch. 30, v. 15 et 16.

téronome et le psalmiste (1) ; la *fosse très-profonde*, par le psalmiste encore et par Jérémie (2) ; la *terre des profondeurs*, par Ezéchiel (3) ; enfin, *le puits de la fosse* ou *de la perdition*, dans le même psalmiste (4).

Ainsi le *chéol* et l'*abaddôn* étaient deux enfers distincts, creusés l'un au-dessus de l'autre, pour ainsi dire, et destinés, le premier, comme lieu d'attente, aux âmes des justes, et le second, à titre de prison éternelle, aux âmes des méchans. Ces demeures distinctes étaient séparées par des abîmes ou des eaux débordés (5). On sait du reste, et par les livres grecs de l'ancien testament (6), et par ceux du nouveau (7), et par les commentaires des anciens Rabbins (8), qu'en effet les Hébreux admettaient une *géhenne supérieure*, appelée aussi le *sein d'Abraham*, le *trésor des*

(1) Deutér., ch. 32, v. 22, et Psalm., 86, v. 13.

(2) Jérém., Lament., ch. 3, v. 55, et Psalm., 88, v. 6.

(3) Ezéch., ch. 26, v. 20 ; ch. 32, v. 18 et 24. Cependant, comme Isaïe applique les mots *profondeurs de la terre* au *chéol* en général (Isaïe, ch. 44, v. 23), peut-être que l'expression inverse d'Ezéchiel comprend tout à la fois le *chéol* et l'*abaddôn* et ne doit pas être restreinte à l'*abaddôn* seulement.

(4) Psalm., 54, v. 23.

(5) Psal., 69, v. 1, 2, 14, 15. L'évangile de St.-Luc, ch. 16, v. 26, place un grand chaos entre la demeure des justes et celle des méchans.

(6) Sap., ch. 3, v. 1—10.

(7) Luc, ch. 16, v. 22—31.

(8) Dans Bible de Vence, VIII, p. 265 et 275.

vivans, le *jardin d'Eden :* c'était le *chéol* proprement dit ; et une *géhenne inférieure*, lieu de *ténèbres*, d'*oubli* et d'*horreur*, *puits*, *gouffre*, *abîme sans fond*, *etc. :* c'était l'*abaddôn*. Celle-ci représente notre enfer, comme celle-là est notre purgatoire, ou *limbus patrum*. L'une est le *douzakh* des Perses, et l'autre leur *hamestan* (1).

J'ai insinué plus haut que le Dieu des Juifs, dans ses rapports avec le monde souterrain, pouvait être un *Jéhôvâh-chéol*, c'est-à-dire, un *osiris-sérapis*, ou *rat amenti*, (roi de l'amenti), un ζευς-αδης, un *Jupiter-orcus*, en un mot, un Dieu infernal, chargé de présider à la destinée des morts. Je dois rectifier cette conjecture, trop hardie quant à l'appellation elle-même, en la maintenant pour le fond de l'idée. La bible n'applique nulle part le nom de *chéol* à Jéhôvâh ; et l'exemple des langues latine, grecque et égyptienne, où l'*orcus*, l'*adès* et l'*amenti* expriment tout à la fois le roi et le royaume des morts (1), n'est pas concluant par lui-même. Il l'est si peu que plusieurs textes supposent Jéhôvâh indifférent au sort des mânes qui, à leur tour, ne se souviennent pas de lui. Reconnaissons pourtant que ces passages s'appliquent plus spécialement aux réprouvés ; dès-lors il n'est pas étonnant que ceux-ci, en passant sous le sceptre d'un nouveau roi, oublient l'ancien. Les *Réphaïm* coupables ont en effet pour chef un prince de l'*abaddôn*, appelé *Môth* ou *Bélial*, et la charge de ce génie de l'abîme est, comme on va le voir, la contre-partie de celle que j'attribue à Jéhôvâh.

(1) Ou *hamesteyan*. Voir mémoire d'Anquetil-Duperron, dans les mémoires de l'acad. des inscript., tom. 69, p. 267—270, in-12.

(2) Relig. de l'antiq., III, p. 309—310 ; et II, p. 453.

Môth, écrit *mouth* et prononcé *môth*, ou *mâveth*, *la mort*, *le trépas*, est un mot masculin en hébreu : il se prend tantôt pour le *chéol* en général, tantôt pour le *chéol* proprement dit et tantôt pour l'*abaddôn*. Ainsi le psalmiste parle des *portes de la mort ;* Job de la *mort* et de l'*abaddôn* conjointement, et l'auteur des proverbes des *profondeurs* de la mort (1). Mais *moth* se prend aussi pour le monarque souverain des ombres criminelles. Ce personnage ténébreux remplit à leur égard le rôle du *typhon* égyptien, chargé de gouverner les mânes coupables dans la partie la plus profonde de l'*amenti*. Pendant qu'Osiris-Sérapis, *le bon pasteur des âmes faibles*, conduit *au-dessus* le troupeau d'Hermès (2), avec sa bénigne houlette et ses deux chiens bienveillans (thoth et anubis) ; typhon, le noir typhon dirige avec un bâton de fer les brebis égarées. Ecoutons maintenant le psalmiste : « Jéhôvâh est mon berger, » chante-t-il, je n'aurai point de disette. Il me fait » reposer dans des parcs herbeux ; il me conduit le » long des eaux tranquilles (3). Il restaure mon âme ; » il me mène par des sentiers unis, pour l'amour de » son nom. Même *quand je marcherais par la vallée de* » *l'ombre de la mort*, je ne craindrais aucun mal ; car » tu (es) avec moi ; (c'est) *ton bâton* et *ta houlette* » qui me consolent (4) ». Voilà bien un Jéhôvâh infernal, image d'*Osiris-Sérapis*, le *bon pasteur des justes*.

(1) Ps. 9, v. 14. — Prov., ch. 7, v. 27. — Job, ch. 28, v. 22.

(2) Relig. de l'antiq., I, p. 843—844, avec les notes, et *alibi passim*.

(3) Est-ce une allusion à la vallée et au fleuve du Nil ?

(4) Ps. 23, v. 1—4.

Voici à présent le satan-môth, copie de *typhon*, le *mauvais pâtre des réprouvés*. « Les méchans, ajoute ail-» leurs le psalmiste, seront mis dans le chéol (profond) » comme des brebis. *Môth* (la mort) en sera *le pas-» teur* et les justes domineront sur eux dès le matin, » et leur force sera consumée dans le *chéol*. Mais Dieu » rachetera mon âme de la puissance du *chéol*, quand » il me prendra à soi (1) ».

Le psalmiste connait également *Môth* sous son nom de Bélial qu'il emploie comme synonyme. « Les cor-» deaux de *môth*, dit-il, m'avaient environné, et les » torrens de *Bélial* m'avaient épouvanté ; les cordeaux » du *chéol* m'avaient cerné, les pièges de *Môth* m'a-» vaient surpris dans ma détresse. J'ai crié à Jéhôvâh, » j'ai crié à mon Dieu ; il a entendu ma voix de son » palais, et le cri que j'ai poussé devant lui est par-» venu à ses oreilles (2) ». Les expressions d'*hommes de Bélial* (3), d'*enfans de Bélial* (4), d'*hommes enfans de Bélial* (5) se rencontrent fréquemment dans la bible ; et, quoique les Hébraïsans modernes n'y voient que des métaphores, désignant de *méchans hommes*, *des scé-lérats*, *des pervers* (6), j'aime mieux les prendre avec St.-Paul pour des mots synonymes de ces injures fran-çaises, *race de Satan*, *enfans du Diable*, *tisons d'enfer*

(1) Ps. 49, v. 14 et 15.

(2) Ps. 18, v. 5—6.

(3) I. Sam., ch. 25, v. 25 ; ch. 30, v. 22. — Prov., ch. 6, v. 12.

(4) I. Sam., ch. 1, v. 16 ; ch. 1, v. 12 ; ch. 25, v. 17.

(5) Deut, ch. 12, v. 14. — Jug., ch. 19, v. 22 ; ch. 20, v. 13.

(6) Gesen. Lexicon, v.° *Bliál*.

(1) ; car *Bélial*, en hébreu, paraît venir de *Beli*, *non*, et *âl*, *très-haut*. Il désigne *le très-profond*, l'opposé du *très-haut*, le diable par conséquent, ou l'ennemi de *Jéhôvâh*, le génie mauvais et *pernicieux*, opposé au Dieu bienfaisant et libérateur (2). Ce *Bélial*, le même que Satan, prince de l'enfer, pourrait bien être une forme phénico-chaldéenne de l'égyptien *Môth*, avec lequel il se confondait d'abord, et qu'il a ensuite remplacé

(1) St.-Paul, 2 Corinth., ch. 6, v. 15. L'apôtre dit : « Quel accord y a-t-il entre *Christ* et *Bélial ?* » par le même motif qui faisait dire à Samuël : « Or les fils d'Héli, enfans de *Bélial*, ne connaissaient point *Jéhôvâh* ». (I. Sam. ch. 2, v. 12) : Il n'y a rien de commun entre Dieu et le Diable.

(2) Gesenius, *ubi suprà*, dérive *Beliâl* de *Beli*, *sine*, et *iâl*, *utilitas*, et, comme ce qui ne sert pas est nuisible, il en conclut que, par extension, ce mot signifie *nequitia*, *pernicies*, *exitium*, sens qu'il a en effet dans un texte de nahum (ch. 1, v. 11), où le prophète dit à la ville de Ninive : « C'est de toi qu'est sorti celui qui pense du mal contre Jéhôvâh, et qui médite la ruine (*Bliâl*) ». Mais au mot *âl*, Gesenius reconnaît que *Bliâl* est synonyme de *la âl*, *non summus*, *non Deus*, *idolum*. Je crois que l'antithèse doit être poussée plus loin. La vulgate traduit quelque part *Bélial* par *sine jugo*, et Fischer dérive ce nom de *Beli*, *sans*, et *âoul*, *joug*. On peut le tirer aussi de *Bal*, prononcé *Bel*, *non*, et *iâl*, *élevé*. Ces diverses étymologies aboutissent au même résultat. Mais je les crois toutes inexactes. *Bélial* me paraît composé de *Bel*, pour *Bâl*, le dieu *Bel*, ou *Belus* des Babyloniens, et de *iâl*, *haut*, *élevé*. C'est à mes yeux, par esprit de secte, par pure dérision que les Juifs ont fait du Dieu du ciel le Dieu de l'enfer, comme les Perses, par une opposition systématique, ont transformé les *dévas* ou Dieux hindous, en *dews* ou démons. (Voir Comment. sur le yaçna, par M. E. Burnouf, I, p. 79). Cet esprit de dénigrement se remarque encore dans d'autres

totalement (1). Il portait le nom de *Beelzebuth* au temps des Apôtres (2); et, chose remarquable, l'apocalypse annonce que le roi de l'enfer, l'ange de l'abîme, s'appelle en hébreu *abbaddôn*, et en grec, *appollyôn* (3). Ainsi, dans le dernier état des croyances hébraïques, *abaddôn* était le chef de l'assemblée des *Réphaïm*, dans

noms divins, comme dans celui de *Beelzebuth* dont je vais parler, et dans celui de *Beth-ôn*, écrit *Bith-aoun*, *maison du soleil*, que le prophète Osée (ch. 4, v. 15, ch. 10, v. 5), appelle *Beth-aven*, *maison de vanité*, écrit aussi *Bith-aoun*, en modifiant la prononciation. Voir aussi Amos (ch. 1, v. 5), sur la vallée de *ôn*, ou d'Héliopolis en Célésyrie, qu'il appelle vallée d'*aven* ou de vanité.

(1) *Mouth* en égyptien signifie *mère*. Mais, comme *mout*, en sanscrit, est le nom de la mort; qu'en hébreu *mout*, (ponctué *môt*), veut dire *cercueil*, et que typhon, en Egypte, avait pour emblême la constellation de la grande ourse, appelée *feretrum osiridis*, je crois pouvoir en conclure, vu la permutation fréquente du *t* et du *th* dans les idiômes sémitiques, que le *môth* ou *mâveth* des Juifs, écrit *mouth*, était un nom égyptien de typhon.

(2) Math. ch. 12, v. 25. — Marc, ch. 3, v. 22, et Luc, ch. 11, v. 15. Le grec porte ou Βεεζεβουϛ, seigneur des mouches, adoré par les Accaronites (2 rois, ch. 1, v. 12), ou Βεελζεβουλ, seigneur des ordures. On lit dans la vulgate *Beelzebub* : nous disons en français *Béel-zébuth*, par abréviation, pour *Béel-zébuboth*. Toutes ces différences annoncent des noms altérés par la piété moqueuse des Juifs. *Béel-zébub* était synonime du *kneph-scarabée* de l'Egypte, et *Béel-zébuth*, du *Béel-tsébuth*, ou *Baal-tsabaoth* de la Phénicie et de Babylone, les deux plus grands dieux de ces pays. Les Juifs les ont métamorphosés en princes des démons et des enfers, en profitant de l'équivoque que leurs noms présentaient dans leur langue.

(3) Apoc., ch. 9, v. 11.

la *Géhenne inférieure*, comme Jéhôvâh était le chef de l'assemblée des *Elohim*, dans le ciel le plus élevé. C'est à cette opposition des deux princes, des deux empires, des deux peuples infernaux et célestes, que le celèbre cantique d'Isaïe ci-dessus rapporté fait allusion. Tout ceci n'empêche pas que le *chéol* proprement dit *(la Géhenne supérieure)*, n'ait continué d'avoir son chef. Quand Jéhôvâh se fut agrandi, aux yeux du peuple, et élevé au rang de divinité suprême, résidant surtout dans l'Empyrée, il se substitua dans le *chéol* l'archange *Michel*, prince des anges, comme Satan était prince des démons, l'archange Michel, appelé *Métatron* par les Rabbins, « chef des armées de Jéhôvâh (4) », vainqueur du dragon infernal, qui a enchaîné le monstre dans l'abîme, au commencement du monde, et qui le précipitera dans l'étang de feu, à la fin des siècles (5).

§. III. SYSTÈME DE L'ANÉANTISSEMENT DES AMES.

Nous avons vu que les méchans étaient condamnés à souffrir éternellement dans l'*abaddôn*, tandis que les bons attendaient dans le *chéol* leur délivrance. Nous rechercherons plus loin en quoi consistait cette délivrance. A l'égard de la punition des réprouvés, les textes bibliques ne sont pas unanimes sur le sort qui leur était réservé.

L'idée de l'anéantissement de l'âme, avons-nous dit, répugne à notre nature et blesse nos sentimens les plus intimes. Cependant on la retrouve aux deux degrés les

(1) Josué, ch. 5, v. 13—15; Daniel, ch. 10, v. 13—21; ch. 12, v. 1. Mikaël en hébreu veut dire : *quis est instar dei? Metatron* semble être une copie du Mithra persan.

(2) Apoc., ch. 12, v. 7; ch. 20, v. 2—10.

plus extrêmes de la civilisation. Dans l'enfance des sociétés, la mort de l'âme est le châtiment du crime ; dans leur état de décrépitude, elle n'est plus que le dénouement de ce drame insensé qu'on appelle la vie. « Baissez la toile, disait Auguste mourant, la farce est jouée ». Long-temps auparavant, David s'était écrié : « les méchans ont leur lot dans cette vie (1). Ils pé- » riront et seront consumés comme la graisse des » agneaux immolés (2) ». Le psalmiste avait ajouté : « Tous ceux qui se détournent de Jéhôvâh seront re- » tranchés (3). Ils croissent comme l'herbe et fleuris- » sent pour être exterminés éternellement (4) ». Au premier abord, on croirait qu'Isaïe, ou le prophète de la captivité qui a pris son nom dans plusieurs chapitres de ses prophéties (5), adopte cette doctrine, lorsqu'il déclare que les morts ne revivent plus, que les *Réphaïm* ne se relèvent plus, parce que Jéhôvâh les a châtiés et anéantis, et qu'il en a détruit tout souvenir (6) ; mais la suite du texte prouve que ce n'est là qu'une objection à laquelle le prophète répond plus loin : « que tes morts revivent, dit-il à Jéhôvâh, que » tes cadavres se relèvent ! Reveillez-vous et poussez

(1) Ps. 17, v. 14.

(2) Ps. 37, v. 19.

(3) Ps. 73, v. 28.

(4) Ps. 92, v. 7 et 9.

(5) Le savant Gésénius établit, dans son commentaire sur Isaïe, que les chapitres 13, 14, 21, 24—27, 40—66 ne sont pas de ce prophète, mais d'un *Pseudo-Isaïe*, qui écrivait pendant et après la captivité. Voir les notes de M. Cahen sur Isaïe.

(6) Isaïe, ch. 26, v. 14.

» des cris d'allégresse, vous tous habitans de la pous-
» sière ; car ta rosée est la rosée des plantes, et la
» terre rejette les Réphaïm (1) ». C'est une allusion à la résurrection des morts ; et, dès maintenant, je dois dire que l'opinion de l'anéantissement des pervers se rapporte à la doctrine persane sur le sort futur des bons et des méchans à la fin du monde. Les mages n'étaient point d'accord sur ce point. On distinguait là-dessus trois opinions principales. Suivant la première, les réprouvés devaient être anéantis à la résurrection générale ; selon la seconde, ils seraient seulement plongés dans un fleuve de feu qui les purifierait ; enfin la troisième les condamnait à une éternité de supplices, dans le *Douzakh* (2).

(1) Isaïe, ch. 26, v. 19. *Ki thl aourouth thlk, nam ros plantarum* (*est*) *ros tuus*, c'est-à-dire : *car ta rosée ranimera les morts, à l'instar de la rosée matinale qui ravive les plantes desséchées.* Quelques anciens interprètes traduisaient *thl aourouth*, par *ros lucis* ou *vivificans ;* mais, quoique cette seconde version rappelle la transcription persépolitaine du nom zend d'Ormuzd (*aourmzdâ*, pour *ahoura mazdâ*); que cette épithète d'*ahoura*, qui signifie *doué de vie*, et par extension, *céleste*, *lumineux*, s'applique spécialement à *Ormuzd* et à *Mithra*, les deux grands dieux régénérateurs de la Perse, et qu'enfin elle puisse aussi avoir le sens d'*être vivificateur*, je ne pense pas que le mot hébreu *aourouth* fasse allusion à cette expression persane. Au surplus, on peut voir sur l'orthographe, l'origine et le sens véritable du mot Zend *ahoura* le savant commentaire de M. E. Burnouf, sur le Yaçna de Zoroastre, et son mémoire curieux sur deux inscriptions cunéiformes trouvées près d'Hamadan.

(2) Plut., de Isid., ch. 4, p. 5. — Zend-avesta, II, p. 27, 324, 345, 414, 415. — Relig. de l'antiq., I, p. 329—330, et 708—709.

L'introduction dans le culte mosaïque du dogme persan de la résurrection générale, en ravivant les croyances des Juifs, faillit leur devenir funeste (1). Les esprits, ramenés à méditer sur ce grave sujet de la permanence de l'âme après la mort, se divisèrent, et plusieurs en vinrent à douter de son immortalité. Les Saducéens la nièrent publiquement. Ils ne firent pas, il est vrai, beaucoup de prosélytes ; mais, en s'attachant judaïquement à la lettre de la loi, ils ébranlèrent la foi des faibles, et peu s'en fallut que, pour quelques personnes, la renaissance du corps ne fût la mort de l'âme. C'est en ce sens que l'on doit entendre les textes bibliques où l'on voit dominer cette idée que l'homme meurt tout entier, et qu'il ne revivra point.

Job surtout retourne cette pensée de cent façons diverses. « Comme la nuée se dissipe et s'en va, dit-il » à Dieu, ainsi celui qui descend au *chéol* ne *remon-* » *tera plus.* Je vais m'endormir maintenant dans la » poussière, et si tu me cherches le matin, *je ne* » *serai plus* (2). Que Jéhôvâh me donne du relâche, » qu'il s'éloigne de moi, et que je respire un peu, » avant que j'aille, *pour n'en plus revenir*, dans le » pays des ténèbres et d'ombre de la mort (3). Si un

La punition éternelle des méchans, dans le *douzakh*, ne résulte pas des textes cités dans cette note. Mais elle est clairement marquée dans le Pseudo-Isaïe, ch. 46, v. 24.

(1) Je dis dans le culte, parce que ce dogme circulait déjà parmi le peuple, mais comme simple opinion, long-temps avant la captivité de Babylone.

(2) Job, ch. 7, v. 9 et 21.

(3) Ibid., ch. 10, v. 20 et 21.

» arbre est coupé, il y a de l'espérance, il repous-
» sera encore..... mais l'homme meurt et il perd
» toute sa force (vitale) ; il expire *et il n'est plus*
» (1). Comme les eaux s'écoulent dans la mer, et
» comme une rivière devient à sec et tarit ; ainsi
» l'homme est couché sous terre, et il ne se relève
» point ; ils ne se réveilleront point *jusqu'à ce qu'il*
» *n'y ait plus de cieux ;* et ils ne seront point réveillés
» de leur sommeil (4) ». On a prétendu que ces mots : *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cieux* signifient que les hommes se réveilleront à la résurrection générale, lors du bouleversement du monde ; mais le sens naturel paraît être que les hommes ne se réveilleront jamais, parce que les cieux subsisteront toujours ; c'est ainsi que le psalmiste, faisant l'éloge de Salomon à son avènement au trône, annonce qu'il demeurera (dans sa postérité) tant que le soleil et la lune dureront, dans tous les âges, et que la justice fleurira de son temps avec abondance de paix *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de lune* (5), c'est-à-dire éternellement, *in sæcula sæculorum*, comme nous disons dans notre liturgie latine. C'est une flatterie qui rappelle l'*imperium sine fine dedi* de Virgile, à moins qu'on ne l'applique au règne futur du Messie. Aussi Job, revenant à ses comparaisons, ajoute-t-il plus loin : « Comme la sécheresse

(1) Ibid., ch. 14, v. 7 et 10.

(2) Ibid., ch. 14, v. 12. Le texte porte : *âd klhi chmim*, *usque ad non cælos*.

(3) Psalm., 72, v. 5 et 7, *âd bli irkh*, dit le texte, *usque ad non lunam*. Peut-être, y a-t-il ici et dans Job, une allusion à la grande période de restitution dont je parlerai plus loin.

» et la chaleur consument les eaux de la neige, ainsi le *chéol* ravit les pécheurs. Ils sont élevés en peu de temps ; après quoi *ils ne sont plus* (1).

Gardons-nous de croire pourtant que Job repousse le dogme de l'immortalité de l'âme. Il l'admet au contraire en termes exprès et sous sa forme la plus récente, celle de la résurrection des corps.

On n'en saurait dire autant de l'Ecclésiaste. Mais aussi cet auteur est isolé. Son opinion personnelle était si peu de mode, qu'un pieux Israëlite a terminé le livre par un correctif qui tend à l'expliquer dans un sens orthodoxe.

Si l'Ecclésiaste avait écrit ou vécu dans l'Inde, on concevrait son système. La récompense des bons, suivant la doctrine indienne, est d'être absorbés en Dieu et de participer à la nature divine inaccessible à toute émotion. Les Hindous font consister le bien suprême dans une insensibilité qui équivaut à l'anéantissement. Toutes les fois qu'ils parlent de l'âme réunie à la divinité, ils la peignent comme dans une impassibilité parfaite, également étrangère à la peine et au plaisir (2). Mais ce point de vue tout contemplatif, qui tenait à la douceur du climat, à la fertilité du sol, à la mollesse des habitans, à la fatigue de l'action de vivre sous le plus beau ciel, au milieu de toutes les jouissances (3), ne convenait nullement aux Hébreux. Voyons comment l'Ecclésiaste les envisage.

J'ai annoncé, en commençant cette dissertation, que

(1) Job, ch. 24, v. 19 et 24.

(2) B.in Constant, de la relig., IV, p. 79, en note.

(3) De la relig., *ubi suprà*, p. 80.

l'âme portait généralement dans la Bible le nom de *nephech ;* mais qu'il existait aussi une autre dénomination, celle de *rouâkh*, signifiant l'*esprit* et correspondant au *prâna* ou *paramâtmâ* des Hindous, au πνεῦμα des Grecs et au *spiritus* des Latins, comme la *nephech* est le *djîvâtmâ* des premiers, la ψυχη des seconds, et l'*anima* des troisièmes. Cette *rouâkh* est le souffle vital de tous les êtres animés. Elle vient de Jéhôvâh auquel elle retourne à la mort. De là vient que Job l'appelle *rouâkh-élôhâh*, « esprit divin (3) » ou *nichmâth chaddaï*, « inspiration du Tout-Puissant qui donne l'intelligence (4) ». De là vient aussi que, lors de la sédition de *Coré*, *Dathan* et *Abiron*, les Hébreux, effrayés des menaces de Jéhôvâh, s'écrient : « O Dieu fort, Dieu » des *esprits de toute chair*, un seul homme a péché » et te mettras-tu si fort en courroux contre toute une » assemblée (1) », comme s'ils disaient : vas-tu, pour le crime d'un seul homme, reprendre à tous les autres les parcelles de ton esprit que tu leur as données ? De même, le psalmiste dit à Jéhôvâh : « Tes créa- » tures s'attendent toutes à toi, afin que tu leur » donnes la nourriture en leur temps. Caches-tu ta » face ? elles sont troublées. Retires-tu leur souffle ? » Elles défaillent et retournent en leur poussière. Mais » si tu renvoies ton esprit (rouâkh), elles sont

(1) Job, ch, 27, v. 3.

(2) Ibid., ch. 32, v. 8. Je ne parle point du mot Hébreu *Binâh*, *intelligence*, correspondant aux termes *manas*, Sanscrit; νοῦς, Grec, et *mens*, Latin, parce qu'elle ne constitue primitivement, comme ceux-ci, qu'une qualité de l'âme.

(3) Nomb., ch. 16, v. 22.

» créées de nouveau et tu renouvelles la face de la » terre (2) ». Ce texte est d'autant plus significatif qu'il fait allusion au système indien des créations et des destructions successives de l'univers. On le croirait calqué sur un passage analogue du code de Manou, tant il s'en rapproche. « Lorsque Brahmâ s'éveille, dit » le législateur indien, aussitôt cet univers accomplit » ses actes ; lorsqu'il s'endort, l'esprit plongé dans un » profond sommeil, alors le monde s'endort. Car, » pendant son paisible repos, les êtres animés quittent » leurs fonctions et se dissolvent en même temps dans » l'âme suprême ; alors cette âme de tous les êtres » dort tranquillement dans la plus parfaite quiétude. » C'est la nuit de Brahmâ qui dure mille âges divins. » A l'expiration de cette nuit, Brahmâ, qui était en- » dormi, se réveille ; et, en se réveillant, il fait » émaner l'esprit créateur. Dès ce moment, le jour » de Brahmâ recommence, et ce jour ne finit égale- » ment qu'avec mille âges des Dieux. C'est ainsi que, » par un réveil et par un repos alternatifs, l'être » immuable fait revivre ou mourir éternellement tout » cet assemblage de créatures mobiles et immobiles. » Ces créations et ces destructions du monde sont in- » nombrables, et l'être suprême les renouvelle comme » en se jouant (3) ». Dans le psalmiste, de même que dans *Manou*, c'est l'esprit, *rouâkh* ou *âtmâ*, qui, en

(1) Psalm., 104, v. 27—29. Le psaume 78, v. 39, porte également, en parlant des Hébreux dans le désert : « Et Jéhôvâh se sou- » vint qu'ils n'étaient que chair, qu'un souffle qui passe et qui ne » revient point ».

(2) Lois de Manou, liv. 1, Sloc. 51—57, et Sloc. 72—80.

se produisant au dehors, ou en se retirant au dedans de lui-même, crée ou détruit toutes les créatures. Leur souffle n'est que le souffle divin, et leur esprit que l'esprit suprême, ou, comme dit l'épicurien Horace, *divinæ particulam auræ*. On connaît ces beaux vers de Virgile :

Spiritus intus alit ; totamque infusa per artus
Mens agitat molem et magno se corpore miscet (1).

Eh bien ! Voilà le *paramâtmâ* de Manou et la *rouâkh Élôhâh* de Job.

Chez les Hindous, le *prâna*, après la mort, se réunit à la grande âme ; mais le *djîvâtmâ* revêt un autre corps et se rend dans les *pâtalas*, pour y subir un jugement qui le condamne à diverses transmigrations dans les sphères inférieures ou supérieures, sous différentes formes corporelles, selon sa conduite passée, à moins que, par les austérités d'une vie sainte, il ne se soit rendu digne de l'absorption dans la divinité (2). Mais l'Ecclésiaste ne tient aucun compte de la *nephech*. Il n'admet que la *rouâkh* et la renvoie à Jéhôvâh, sans distinction entre les bons et les méchans.

Cet auteur déclare en termes positifs qu'à la mort la rouâkh est absorbée dans la divinité. « Lorsque l'homme s'en va à la maison de l'éternité, dit-il, la poussière retourne à la terre d'où elle a été prise et l'esprit (*rouâkh*) retourne à Dieu qui l'a donné ». « Vanité des vanités, et tout est vanité (3)». Ceux qui

(1) Énéide, liv. 6, v. 726 et 727.

(2) Lois de Manou, liv. 1, Slok. 98, en note; liv. 12, Slok. 82.

(3) Ecclés., ch. 12, v. 7 et 9. Le psalmiste (ps. 146, v. 4—5) dit également, en parlant du prince qui ne saurait délivrer, malgré

veulent voir dans ce passage une preuve de l'immortalité de l'âme ne réfléchissent pas que l'Ecclésiaste ne parle point ici de l'âme, *nephech*, mais de l'esprit *rouâkh*, c'est-à-dire de ce souffle vital commun à tous les êtres animés. Cela est si vrai que, dans un autre endroit, il remarque que l'accident qui arrive aux hommes et l'accident qui arrive aux bêtes, sont absolument semblables. « Telle qu'est la mort de l'un, » dit-il, telle est la mort de l'autre ; tous ont un » même souffle, et l'homme n'a point d'avantage sur » la bête ; car tout est vanité. Tout va en un même » lieu ; tout a été fait de la poussière et tout retourne » dans la poussière ». « Qui est-ce qui sait si l'*esprit* des hommes monte en haut et si l'*esprit* des bêtes descend en bas dans la terre (1) » ? On ne saurait prétendre que l'auteur envoie l'esprit de l'homme au Ciel pour que Jéhôvâh prononce sur lui sa sentence et le garde ensuite auprès des Elohim, ou le précipite dans le *chéol*. En effet, l'Ecclésiaste venait de remarquer que tout arrive également à tous ; qu'un même accident arrive au juste et au méchant, au pur et au souillé, à celui qui sacrifie et à celui qui ne sacrifie point, au pécheur comme à l'homme de bien. Il avait dit de plus qu'il y a de l'espérance pour les vivans, parce qu'ils savent qu'ils mourront, tandis que les

son pouvoir : « Son esprit sort, (et lui) retourne à sa poudre ; en ce jour-là ses dessins périssent. Heureux celui à qui le Dieu fort de Jacob est en aide, dont l'attente est à Jéhôvâh, son Dieu ». Ce texte a pour but de montrer la puissance de Dieu et la faiblesse de l'homme. On n'en peut rien conclure contre l'immortalité de l'âme.

(1) Eccles., ch. 3, v. 19.

morts ne savent plus rien et ne gagnent plus rien. « Leur mémoire, avait-il ajouté, est mise en oubli ; » leur amour, leur haine, leur envie ont déjà péri. » Il n'y a plus dans le *chéol* ni œuvres, ni discours, » ni science, ni sagesse. Va donc, mange ton pain » avec joie, et bois gaîment ton vin, parce que Dieu » a déjà tes œuvres pour agréables ; que tes vêtemens » soient blancs en tous temps, et que le parfum ne » défaille point sur ta tête. Vis joyeusement tous les » jours de la vie de ta vanité, avec la femme que » tu as aimée, etc. (1) ». Il est de toute évidence que l'Ecclésiaste est un franc matérialiste, un véritable épicurien qui ne croit pas à la vie future. En vain le compilateur de ces joyeuses sentences, essaie-t-il d'y apporter quelques correctifs. En vain s'efforce-t-il d'en tirer cette conclusion qu'il faut craindre Dieu et garder ses commandemens. Telle n'est point la pensée de l'Ecclésiaste. Certes, l'écrivain qui dit : « Jeune » homme, réjouis-toi dans les jours de ton jeune âge, » et que ton cœur te rende content dans les jours de » ta jeunesse ; marche comme ton cœur te mène et » selon le regard de tes yeux ». Cet écrivain-là n'est pas le même que celui qui ajoute : « Mais sache que » pour toutes ces choses Dieu te fera venir en juge- » ment (2) ». Ces dernières maximes contrastent trop fortement avec le ton général du livre, pour être émanées de la même plume. Ainsi, lorsque l'ecclésiaste annonce que la poussière retourne à la terre d'où elle venait et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné,

(1) Eccles., ch. 9, v. 1—10.

(2) Ibid., liv. 12, v. 1, 15 et 16.

il entend que ces deux choses rentrent chacune dans les élémens d'où elles ont été tirées : le corps est rendu à la terre, et l'esprit va rejoindre l'âme du monde, ce foyer universel de toute vitalité. En ce sens, l'esprit de l'homme, cette parcelle de l'âme du monde qui l'animait, subsiste après la mort sans aucun doute, mais il perd alors tout caractère d'individualité ; il est réabsorbé en Dieu, comme dans la théologie indienne. On ne saurait donner à cette absorption le nom d'immortalité ; car c'est la négation de toute faculté, de toute mémoire, de toute personnalité de l'âme, qui est ainsi réduite à n'être qu'une abstraction, privée de tout ce qui liait son existence à venir à son existence d'ici-bas (1). Le tort de l'Ecclésiaste est, non-seulement d'avoir enseigné cette doctrine à un peuple qui ne pouvait la comprendre, mais encore de l'avoir trop généralisée, en l'étendant, comme les épicuriens, à tous les hommes sans exception. Chez les Brahmanes, l'absorption dans l'*âtmâ* est le prix exclusif de ceux qui ont vécu saintement. Tous les autres, avant d'arriver à ce degré suprême de béatitude céleste, sont soumis à des épreuves, à des transmigrations plus ou moins pénibles, plus ou moins longues, selon leurs œuvres et leurs mérites.

Il semble aussi que l'auteur de la cosmogonie hébraïque ait partagé cette opinion des Hindous. On y voit que Jéhôvâh, pour créer l'homme à son image et à sa ressemblance, le forme de la poussière de la terre et lui souffle dans les narines un souffle de vie (2). C'est à tort que l'on a cherché dans ce récit une

(1) Voy. de la religion, par M. B.in Constant, IV, p. 81—82.

(2) Genèse, ch. 2, v. 7.

nouvelle preuve de l'immortalité de l'âme, en prétendant que l'homme n'est l'image de Dieu que par son âme. En effet, d'une part, ce souffle que Jéhôvâh donne à Adam, est celui-là même que l'auteur de la Genèse reconnaît à tous les animaux, lorsque, pour peindre la submersion de tous les êtres dans le déluge universel, il annonce que tout ce qui avait dans les narines un souffle de respiration de vie, tout ce qui se trouvait sur la terre mourut (1). D'un autre côté, s'il est vrai de dire, avec le livre grec de la sagesse, que c'est par son âme que l'homme ressemble à Dieu, il faut reconnaître aussi que, dans les livres hébreux de l'ancien testament, Jéhôvâh ressemble souvent par son corps à l'homme qu'il a créé. L'anthromorphisme éclate en vingt endroits de la Genèse. Jéhôvâh forme l'homme à son image et à sa ressemblance, comme Adam engendre, à son image et à sa ressemblance, un fils auquel il donna le nom de Seth (1). mais tout cela ne prouve point que l'auteur de la Genèse ait été matérialiste. Il l'était si peu qu'il parle de la réunion d'Abraham, d'Isaac et de Jacob à leurs peuples dans le *chéol*.

Enfin le système de l'âme du monde, de l'esprit de Dieu, qui anime les êtres vivans, à leur naissance, et rentre à leur mort dans le foyer commun, semble avoir été également admis par Ezéchiel, dans un passage important sur la résurrection générale que j'aurai

(1) Genèse ch. 7, v. 22, *nichmth roukh khiim*. Au ch. 6, v. 17, Dieu dit qu'il fera périr toute chair qui a en soi esprit de vie (roukh *khiim*), et au ch. 9, v. 10, il fait alliance avec toute âme vivante (*nphch hkhih*).

l'occasion de rapporter ci-après (2). Mais comme ce texte, où il n'est parlé que de la *rouâkh*, s'explique par deux autres chapitres qui traitent du séjour de la *nephech* dans le *chéol*, on ne saurait ranger ce prophète au nombre des matérialistes.

Pour me résumer sur ce point, je ne vois guères, parmi les rédacteurs des livres hébraïques, que l'Ecclésiaste auquel puisse s'appliquer l'épithète d'épicurien ; résultat décisif et qui démontre que, malgré toute leur puissance et l'exercice des fonctions civiles et sacerdotales, les Sadducéens ne sont point parvenus à inculquer au peuple leur désolante doctrine.

§. IV. MÉTEMPSYCHOSE ET PALINGÉNÉSIE SPÉCIALE.

Je réunis ces deux dogmes sous le même titre, parce que les explications qu'ils exigent leur sont communes. J'y joindrais aussi la palingénésie et la résurrection générales, si les longs détails dans lesquels elles m'entraîneront n'étaient pas de nature à mériter un § distinct. Tous ces dogmes se tiennent et se suivent historiquement dans l'ordre où ils sont ici placés. La palingénésie est une déduction, un perfectionnement de la métempsychose, comme la résurrection est la dernière forme de la palingénésie (3). On a fait passer les âmes dans des corps d'animaux, avant de les ramener dans des corps humains, et le retour général à leurs propres corps n'a été imaginé que long-temps après l'hypothèse de de leur restitution finale. Ce qui ne veut pas dire que les quatre systèmes aient été successivement

(1) Genèse, ch. 1. v. 26 et 27; ch. 5, v. 1 et 3.

(2) Ezéch., ch. 37, v. 1—10.

(3) Relig. de l'antiq., 1, p. 885.

adoptés par tous les peuples ; mais seulement que les peuples qui les ont admis tous quatre ont suivi cette progression d'idées, car la généralité de ces doctrines est en raison inverse, je ne dirai pas de leur importance, mais de leur succession : Elle décroît à mesure que l'ensemble se perfectionne ; et aujourd'hui même que le christianisme a consacré, en l'adoptant, la résurrection, la métempsychose compte encore plus de partisans. Celle-ci a fait le tour du globe, et, suivant l'expression d'un savant anglais, on la croirait descendue du Ciel, tant elle paraît être sans père, sans mère et sans généalogie (1).

Les livres bibliques ne contiennent rien de positif sur la métempsychose proprement dite. S'il y est question de l'*esprit (rouâkh)* qui passe d'un prophète à l'autre, par exemple, de Moïse à Josué, de Josué à Othoniel, d'Elie à Elisée, ce n'est qu'une allusion à l'inspiration divine, à l'esprit de science et de sagesse, à l'esprit même de Jéhôvâh, qui s'incarne successivement dans ses élus, pour rappeler les Juifs à l'observation de la loi. Ces manières de parler ne procèdent ni de la métempsychose, ni même de la palingénésie, car il n'y est point question de la *nephech*, de l'âme humaine, seule partie de notre être assujettie aux transmigrations. Elles se rattachent à des idées d'un ordre plus élevé, au système général de l'*émanation*, base première de ces deux doctrines (2), et plus spécialement à la théorie indienne de l'incarnation de l'esprit divin, dans un corps d'homme, pour sauver

(1) Thomas Burnet, dans Beausobre, hist. du Manichéisme, 11, p. 491.

(2) Relig. de l'antiq., *ubi suprà.*

le genre humain. Ce haut point de vue domine toute la matière qui nous occupe. Les âmes humaines ne sont que des émanations, des parcelles de la grande âme du monde. Mais, soit qu'elles aient péché dès l'origine des choses et avant leur union à des corps humains, soit que leurs souillures proviennent de cette union même (3), elles en sortent moins pures qu'elles n'y étaient entrées ; et, en punition de leurs fautes, elles sont condamnées à passer dans des corps divers, depuis l'insecte et le reptile jusqu'au quadrupède et à l'homme, afin de se purifier dans ces différentes épreuves et de se rendre dignes de remonter au Ciel d'où elles sont parties. Cependant la divinité ne les abandonne point à elles-mêmes ici-bas. Elle leur adjoint un pur rayon de sa substance céleste, pour les éclairer, pour les conduire : précaution sage, mais souvent inutile. La chair combat sans cesse contre l'esprit et remporte de tristes victoires. Les âmes, au lieu d'atteindre à la perfection, se dégradent de plus en plus et penchent vers leur ruine. Alors Dieu, qui ne veut pas la mort des pécheurs, mais leur conversion, s'incarne lui-même, il descend en personne dans un corps humain, pour sauver les hommes, pour les préserver d'une perte imminente.

Voilà le sens des expressions bibliques ci-dessus relevées. Le voilà, non point tel que les philosophes hindous l'auraient conçu, mais tel que les grossiers Hébreux, dans leur esprit étroit et exclusif, le comprenaient, c'est-à-dire restreint à la mesquine pro-

(3) Relig. de l'antiq., 1 p. 191—193, 279, note 1, 328, 650—651, 707—708, 838 et 875.

portion du rappel des Juifs à l'observation de la loi mosaïque.

Le pentateuque a pourtant conservé quelques vestiges de la métempsychose ; mais ils y sont si légers, si effacés, qu'on a de la peine à les y découvrir. On y voit Jéhôvâh se repentir d'avoir créé les hommes et les animaux, les détruire également par le déluge, sauf le petit nombre de ceux qu'il lui plaît de sauver, faire ensuite une alliance générale avec ces derniers (1), et, dans le crime de bestialité, prescrire d'infliger la même peine aux deux coupables (2). D'où cela peut-il provenir, si ce n'est de la métempsychose ! Comment les bêtes pourraient-elles être capables de mérite et de démérite, dignes de récompenses et de châtimens, si ce n'est parce qu'elles renferment des âmes humaines qui y sont logées, soit en punition de leurs fautes dans une vie antérieure, soit par toute autre cause ? Ce reflet des traditions de l'Egypte et de l'Inde ne serait pas le seul qu'on rencontre dans les cinq premiers livres de la Bible.

Les Pharisiens, qui se piquaient d'entendre le véritable sens du pentateuque, admettaient la métempsychose, avec une modification. Ils croyaient, au rapport de l'historien Josephe, que toutes les âmes sont immortelles ; qu'elles sont jugées dans un autre monde, et récompensées ou punies, en proportion de leurs vertus ou de leurs vices ; que les unes sont éternellement retenues prisonnières dans l'autre vie, et que les autres reviennent en celle-ci ; en d'autres termes, que

(1) Genèse, ch. 6, v. 7, 17—20 ; ch. 7, v. 21—23 ; ch. 9, v. 9—12.

(2) Lévit., ch. 20, v. 15—16.

les âmes des justes passent, après cette vie, dans d'autres corps, et que les réprouvés souffrent des tourmens qui durent toujours (1).

Cette métempsychose ou *révolution des âmes*, comme l'appellent les Rabbins, ne diffère pas autant qu'on l'a cru, de celle des Egyptiens et des Hindous. Au premier abord, on est surpris de voir que ce qui sert généralement chez ces peuples de punition aux méchans, ait été chez les Juifs la récompense des justes (2). Mais l'opposition est plus apparente que réelle. Dans le système pur égyptien, nulle âme n'est sans tache en quittant son enveloppe mortelle. Delà vient qu'à la mort, elles descendent toutes dans l'*amenti*, pour y être purifiées et lavées de leurs souillures, puis renvoyées sur la terre dans de nouveaux corps, car cette dernière épreuve ne peut jamais leur être complètement épargnée ; seulement les plus vertueuses sont plutôt affranchies ; elles ne sont point forcées de parcourir dans son entier le cercle fatal des transmigrations. Tandis que les plus coupables, celles qui ont comblé la mesure de tous les crimes, sont condamnées à parcourir et à recommencer éternellement l'inévitable carrière, et que les âmes moyennes, qui se sont laissé subjuguer aux sens, ont sacrifié aux voluptés, sont renvoyées, au moins une fois, dans les corps de toutes les espèces animales, ou seulement de quelques-unes, selon le nombre de leurs souillures ; les moins souillées passent immédiatement dans des corps humains (3).

(1) Josephe, histoire des Juifs, liv. 18, ch. 1.— id., de la guerre des Juifs, liv. 2, ch. 12, *in fine*.

(2) B.in Constant, de la Religion, IV, p. 108, note 3.

(3) Relig. de l'ant., I, p. 466—467, et p. 886—887.

Après quoi, si, dans cette *palingénésie*, ou seconde naissance, elles ont vécu avec sainteté, elles ne descendent plus dans l'*amenti* que pour obtenir de remonter aux sphères célestes, leur patrie primitive (1). Ce n'est qu'à une époque relativement moderne que le sacerdoce a imaginé le retour immédiat des justes aux célestes demeures. La théorie indienne de la transmigration des âmes avait absolument les mêmes bases, et a subi les mêmes modifications. Ainsi la métempsychose n'était point en dernier lieu l'enfer des méchans, mais le purgatoire des faibles. De même, les pharisiens admettaient un jugement préparatoire des âmes dans le *chéol*; mais, comme ils n'en formaient que deux classes, au lieu de trois, ce jugement était suivi, pour les unes, de supplices éternels dans l'*abaddôn*, et, pour les autres, après un séjour plus ou moins long dans le *chéol*, de renvoi sur la terre, afin d'y achever leur purification, soit dans des corps d'animaux, soit dans des corps humains, selon la gravité

(1) Ibid., I, p. 276—279. Je dois avertir une fois pour toutes, quoiqu'un peu tard peut-être, que le savant ouvrage de MM. Creuzer et Guigniaut sur les *Religions de l'Antiquité*, et celui de Benjamin Constant, intitulé *de la Religion, considérée dans sa source, etc*, que l'on voit fréquemment cités au bas du texte, m'ont beaucoup aidé dans mes recherches comparatives, aussi bien que dans la rédaction de ce Mémoire. Les érudits qui s'occupent des matières archéologiques verront bien, sans qu'il soit besoin de le leur dire, que j'emprunte souvent les aperçus, les idées, les expressions et jusqu'aux phrases de ces trois écrivains. Cette déclaration a moins pour but de prévenir tout reproche de plagiat, que de rendre hommage aux vues ingénieuses, au profond savoir de trois mythologues distingués dont les écrits méritent d'être plus connus et mieux appréciés qu'ils ne le sont. *Suum cuique.*

de leurs fautes. Les indications de Josephe sont évidemment incomplètes. Il ne s'explique ni sur la nature ni sur le nombre de ces transmigrations. D'un côté, il serait difficile de croire que les Pharisiens eussent soumis les âmes des justes à des révolutions sans fin. Ces âmes devaient, après une seule renaissance dans un corps humain, remonter au ciel d'où elles étaient originairement descendues. D'un autre côté, les âmes tièdes ou indifférentes, celles qui, après une seconde existence, n'avaient mérité ni les peines de l'enfer, ni les joies du paradis, devaient être admises à une seconde, et même à une troisième épreuve, pour leur laisser les moyens de parvenir dans l'autre vie au bonheur qui leur était destiné, à moins que, dans l'une de ces existences épuratoires, elles n'eussent aggravé leurs fautes antérieures par une conduite criminelle et digne de condamnation définitive. Suivant la doctrine des Egyptiens, des Orphiques, de Pindare (1) et des Cabalistes (2), les âmes pouvaient être condamnées à recommencer jusqu'à trois fois l'inévitable carrière. On ne s'explique pas nettement, surtout pour la métempsychose égyptienne, sur le sort ultérieur des âmes après leur troisième course, lorsqu'elles en sortaient plus coupa-

(1) Relig. de l'antiq., I, p. 467—887; III, p. 340.

(2) Bible de Vence, VIII, p. 270—271. Les Rabbins citent en preuve: 1.°un passage de Job, ch. 33, v. 29, portant: « voilà, le Dieu fort fait toutes ces choses deux et trois fois envers l'homme »; 2.° la paraphraste chaldaïque, sur ce texte d'Isaïe, ch. 22, v. 14: « si jamais » cette iniquité vous est pardonnée jusqu'à la mort », où le Chaldéen traduit: jusqu'à la seconde mort, et 3.° le livre *zohar*, qui est ancien et d'une grande autorité parmi eux.

bles qu'elles n'y étaient entrées. Tout porte à croire qu'elles étaient alors livrées pour toujours aux tortures infernales.

Enfin, malgré le silence de Josèphe, on ne saurait douter que les pharisiens ne fissent aussi passer dans des corps d'animaux les âmes plus coupables qu'innocentes, avant de les admettre à se purger dans des corps humains ; car le savant Philon, qui allégorise sur ce sujet, selon son habitude, explique ces métamorphoses en disant que quiconque ne suit pas la raison, passe dans la nature d'une bête, quoiqu'au dehors il conserve la figure de l'homme (1). Telle était aussi vraisemblablement l'explication dernière des prêtres d'Egypte, puisque Hiéroclès et Hermès, dans Stobée, n'admettent d'autre migration que celle d'un corps d'homme dans d'autres corps humains (2) ; mais il n'en est pas moins certain que, dans l'origine, ils n'allégorisaient pas la métempsychose, au point de la réduire à une simple figure de rhétorique.

En résumé, il n'y a ici qu'une seule différence qui soit digne de remarque, c'est que les Pharisiens, plus sévères, mais plus conséquens que les Egyptiens et les Hindous, laissaient éternellement les réprouvés dans l'enfer, après le trépas. Encore n'est-il pas certain que cette relégation immédiate et éternelle des méchans dans l'abîme infernal, n'ait jamais formé en Egypte et dans l'Inde, au moins parmi quelques sectes rigoristes, le pendant du retour immédiat et éternel des bons dans les demeures célestes. De même qu'on dispensait ceux-

(1) Bible de Vence, VIII, p. 273.

(2) Relig. de l'antiq., III, p. 310—311.

ci de toute purification dans de nouveaux corps ; de même on devait, par réciprocité, interdire à ceux-là cette sorte de purgatoire. La carrière de la métempsychose ne serait plus ainsi restée ouverte qu'aux âmes faibles qui en avaient besoin et qui seules pouvaient en profiter. De tout temps et partout pays, on a vu de ces dialecticiens inflexibles dont la logique impitoyable ne recule pas devant les dernières conséquences d'un principe, quelque dures et barbares qu'elles puissent être, surtout lorsqu'ils sont dominés par des vues d'intérêt politique.

Les progrès de la civilisation, ai-je dit, ont perfectionné la métempsychose, en la bornant au retour des âmes dans des corps humains, résultat qui la transforme en une sorte de palingénésie ou seconde naissance, image imparfaite de la palingénésie véritable, de la grande palingénésie qui doit s'opérer à la destruction du monde. Mais les auteurs juifs paraissent être arrivés au même point par une autre voie. Je suppose que c'est par leurs communications avec les savans de l'Egypte, vers le temps de Salomon qui, dans sa jeunesse, avait épousé une princesse égyptienne, fille du roi alors régnant, et lui avait bâti un magnifique palais (1). Cette reine étrangère avait sans doute amené à la cour de Jérusalem des prêtres de son pays, dont les leçons et les conseils auront été fort utiles à Salomon, non seulement pour les décorations symboliques du temple qu'il fit construire à Jéhôvâh (2), mais encore pour l'acquisition de cette grande sagesse royale qui surpassait la

(1) I Rois, ch. 3, v. 1 ; ch. 7, v. 8.

(2) Ibid, ch. 6, v. 19—35.

sagesse de tous les Orientaux, et toute la sagesse des Egyptiens (1).

La palingénésie, telle que je l'entends ici, s'opère de deux manières : ou individuellement, dans le cours des siècles ; ou en masse, à la fin de la grande année. Car les Egyptiens admettaient, comme les Chaldéens et les Hindous, de grandes périodes de restitution, à la suite desquelles l'univers était détruit et renouvelé (2). La palingénésie spéciale tient de très-près à la métempsychose dont elle n'est qu'une déduction scientifique. Elle a pour but immédiat de laver l'âme des souillures contractées dans sa précédente union avec un corps humain : c'est une vie d'expiation plutôt qu'une véritable renaissance. La palingénésie générale se rapproche davantage de la résurrection des corps, sa forme populaire, à laquelle je la joins dans le § suivant. Je m'occupe ici de la première seulement.

Au premier abord, on croirait en trouver des traces dans le livre de Samuël. On y prête à la mère de ce prophète ces paroles remarquables : « Jéhôvâh est celui » qui fait mourir et vivre ; qui fait descendre dans le » *chéol*, et qui en fait remonter. Jéhôvâh appauvrit et » enrichit ; abaisse et élève (3) ». Il ne s'agit point là de résurrection, ainsi que l'ont remarqué MM. Justi et Cahen (4), ni de métempsychose proprement dite. Il n'y

(1) I Rois, ch. 4, v. 29—34.

(2) Voir dans l'origine des cultes la dissertation sur les grands cycles, V, p. 323—355.

(3) I, Sam., ch. 2, v. 6—7.

(4) Bible de M. Cahen, *in loco*.

est pas question non plus de palingénésie ou seconde naissance dans un corps humain. Il est douteux qu'au siècle d'Héli une simple femme juive connût ce dogme sacerdotal qui représente la divinité accordant aux âmes justes, après le trépas, la faculté d'essayer d'une nouvelle existence, pour achever la purification des fautes commises dans une vie antérieure, et quelquefois même pour remplir une mission spéciale d'un ordre plus élevé. Il ne faut donc y voir, avec les auteurs cités, qu'une idée poétique et populaire qui fait remonter du *chéol*, sans aucune distinction, les âmes destinées à animer les corps humains. Je montrerai bientôt l'origine de cette opinion. Le psalmiste paraît être le seul livre biblique dans lequel il soit fait allusion à la palingénésie épuratoire.

On y lit : « Jéhôvâh, tu as fait remonter mon âme » du *chéol*, afin que je ne descendisse pas dans la » fosse (l'abaddôn) (1) » ; ou bien : « Ta bonté » est grande envers moi, et tu as retiré mon âme » du *chéol* profond (2) » ; ou encore : « Le méchant » descendra dans le *chéol* jusqu'à la génération de ses » pères qui ne verront jamais la lumière (3) », c'est-à-dire qui ne remonteront pas, comme les justes, sur la terre des vivans pour animer de nouveaux corps. Cette opinion avait cours encore au siècle de Jésus, car ses disciples lui demandèrent si un aveugle de naissance, qui se présentait à lui pour être guéri, ne s'était pas attiré cette punition par quelque péché qu'il eût commis avant que de naître (4). D'un autre

(1) Ps. 29, v. 4.
(2) Ps. 85, v. 13.
(3) Ps. 49, v. 19.
(4) Jean, ch. 9, v. 1—3.

côté, le sauveur ayant interrogé ses apôtres sur ce que l'on disait de lui, ils répondirent : « Les uns croient » que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres Elie ; d'au- » tres Jérémie, ou quelqu'un des prophètes (1) ». Enfin, les cabalistes assuraient que l'âme d'Adam passa dans David, et qu'elle devait animer un jour le corps du Messie. La preuve de ce mystère était à leurs yeux dans le nom même d'*Adam*, écrit *Adm* dans l'hébreu sans points ; l'*A* désigant Adam, le *D* David, et le *M* le Messie. Cette idée était trop ingénieuse pour n'être pas accueillie par l'allégoriste Origène (2). Quoique ce père de l'église et les Rabbins se servent à ce sujet du mot ψυχή, l'âme vitale (la nephech des Hébreux), et non du terme πνεῦμα (la rouâkh), il est probable que les maîtres entendaient ici la palingénésie dans le sens particulier et tout Indien que j'ai déjà indiqué plus haut. Cette doctrine, appliquée au prophète de Nazareth, signifiait que l'âme d'Elie, de Jérémie, ou de Jean-Bap-

(1) Matth., ch. 16, v. 14. — Marc, ch. 6, v. 14—16. — Luc, ch, 9, v. 7—9. Ces textes ne peuvent s'entendre de la *résurrection* de l'un de ces prophètes, quoique le mot s'y trouve ; car Jésus était né long-temps avant la mort de Jean-Baptiste. Les Juifs ne l'ignoraient pas ; et, s'ils confondent le précurseur avec le Messie, c'est parce qu'ils admettaient qu'un homme pouvait avoir deux âmes à la fois, la sienne d'abord, au moment de sa naissance ; puis, à un certain âge, une autre âme charitable qui venait servir d'ange gardien à la première. Les anciens Rabbins sont d'accord sur ce point, et St.-Marc, *ubi suprà*, y fait allusion, lorsqu'il fait dire à Hérode le Tétrarque, parlant de Jésus : « Ce Jean, qui baptisait, est ressuscité » d'entre les morts ; à cause de cela les *puissances* agissent en lui » (Jésus) ». (Voir bible de Vence, VIII, p. 272).

(2) Histoire du Manich., 11, p. 492—493.

tiste, qui l'animait, était venue se loger dans son corps, non pas pour expier quelque péché secret commis dans une vie antérieure, ni même pour acquérir quelque degré de perfection qui lui aurait manqué, mais bien pour ramener le peuple à l'observation de la loi mosaïque (1); idée avantageuse dont ils revinrent bientôt, lorsqu'ils crurent s'apercevoir que l'enseignement de Jésus, loin de s'accorder avec la religion nationale, telle qu'ils l'avaient faite, tendait au contraire à la détruire.

Jusqu'à présent j'ai supposé que la seconde vie dans ce monde avait généralement pour objet l'expiation de souillures contractées dans une précédente existence terrestre. Est-ce donc que l'âme serait pure, suivant les Hébreux, au moment où elle entre dans son premier corps? Si elle ne l'est pas, où et quand s'est-elle dégradée? De quel lieu sort-elle pour venir habiter ce triste séjour? Faut-il voir dans sa première incarnation ici-bas une seconde naissance, une première vie d'expiation, une palingénésie épuratoire, analogue à celle dont je viens de parler? Le psalmiste répond : « J'ai été formé dans » l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché (2) ». Mais cette réponse est bien vague, bien incomplète. La mère de Samuel ajoute : « Jéhôvâh est celui qui » fait mourir et vivre ; qui fait descendre dans le chéol » et qui en fait remonter. Il appauvrit et enrichit ; » abaisse et relève (3) ». Au premier aperçu, ce texte

(1) C'est ce qu'insinue Hérode, dans le passage de Saint-Marc ci-dessus cité.

(2) Ps. 51, v. 5. Job (ch. 14, v. 1, 4 et ch. 25, v. 4) dit que l'homme mortel, né de la femme, est souillé, qu'il ne saurait être pur et ne peut se justifier devant le Dieu fort. Tous ces textes font allusion au péché originel. (Voir Bible de Vence XV, p. 337—344).

(3) I Sam., ch. 2, v. 6—7. Le cantique de Marie (Luc, ch. 1, V.

n'offre rien de plus précis ; car le cantique où il figure a pour objet de faire voir que Jéhôvâh dépouille l'opulence et enrichit la pauvreté ; abaisse l'orgueil des grands , et relève l'humilité des faibles ; tue les vivans et vivifie les morts. Ceux qu'il fait descendre dans le chéol ne sont pas ceux qu'il en fait remonter ; sans quoi le contraste que la prophétesse veut établir serait détruit. Le passage serait conçu dans le système de la résurrection ; et il paraît l'être dans celui de la palingénésie, telle que nous l'avons entendue jusqu'ici. Toutefois , cette dernière conséquence pourrait n'être pas juste. La mère de Samuel ne déclare pas nettement que les âmes qui , au signal de Jéhôvâh , remontent du *chéol* sur la terre , étaient descendues de la terre dans le *chéol*. On pourrait y voir des âmes nouvelles ou novices qui viennent pour la première fois revêtir un corps mortel , tout aussi bien que des âmes déjà exercées qui , ayant perdu l'ancien , en reprennent un nouveau , et recommencent une seconde existence , après un séjour plus ou moins long dans le monde souterrain. L'expression *remonter du chéol* n'est pas concluante. En effet , outre que les verbes hébreux

46-55), est le meilleur commentaire qu'on puisse faire du Cantique d'Anne. Jésus devait être pour la nouvelle loi ce que Samuël avait été pour l'ancienne, toutes proportions gardées; car le Christ était autant élevé au-dessus de ce prophète, que l'évangile l'était au-dessus du vieux testament. C'est en ce sens surtout que l'ancienne alliance était la figure de la nouvelle. En effet, à d'autres égards et sous le point de vue des images et des symboles , celle-ci est souvent la figure de celle-là , ainsi que le docteur Strauss l'a amplement prouvé , dans un ouvrage devenu célèbre en Allemagne , dès sa naissance , et dont on publie en ce moment une traduction française , faite sur la troisième édition.

n'ont pas de forme réitérative, une âme qui ne serait jamais venue sur la terre, pourrait remonter du chéol, si, par exemple, elle y était descendue en partant du ciel, si le chéol était le réservoir commun des âmes, et que Jéhôvâh les en retirât au fur et à mesure pour animer les corps. Toute la question est donc de savoir si les Juifs croyaient à la préexistence des âmes ; car, cette préexistence une fois admise, le séjour dans le *chéol* en découle naturellement.

Nous entrons ici dans une théorie très-mystique que les livres hébreux supposent plutôt qu'ils ne l'établissent. Ils l'ont prise toute faite, et s'en servent, sans se donner la peine de l'expliquer.

C'était une opinion très-générale et très-ancienne parmi les peuples orientaux, que les âmes ne survivaient aux corps que parce qu'elles avaient vécu avant eux, et qu'après la mort elles retournaient dans le séjour qu'elles avaient habité avant la naissance (1). Mais où était ce séjour ? Dans les sphères célestes, suivant les uns ; dans les demeures infernales, selon les autres. Ces opinions, si divergentes en apparence, s'accordaient pourtant au fond. Le Ciel était la patrie primitive des âmes ; l'enfer, leur exil ou leur séjour de repos et d'attente. Je m'explique :

Créées originairement dans le Ciel et pour le Ciel,

(1) Beausobre, hist. du Manichéisme, 11, p. 330 et suiv. *Quæris*, disait un personnage, dans Sénèque le tragique, *quo post mortem jaceas loco ? Quo non nata jacent.* Cette pensée, très-matérialiste en un sens, est spiritualiste en un autre. L'équivoque qu'elle présente aujourd'hui pour nous aurait dû la faire bannir de l'entrée des catacombes de Paris : l'image du néant jure trop à côté de l'autel du salut.

les âmes en étaient descendues, soit par suite d'une chûte causée par l'orgueil et la désobéissance, soit par une fatale curiosité, par un désir inconsidéré de s'unir ici bas à la matière. Dans tous les cas, le regret et le repentir devaient les ramener un jour à leur céleste patrie. Il n'entre point dans mon sujet de développer ces deux causes de l'union de nos âmes à des corps. Je dirai seulement que la première est plus particulière aux anciens Perses, ou, pour mieux dire, aux Médo-Bactriens, et la seconde aux Orphiques et aux Grecs (1); que les Egyptiens les réunissaient toutes deux (2), ainsi que les Chaldéens, sectateurs de Mithra (3), et que, quoique les livres sacrés des Hindous s'accordent à représenter l'univers comme une grande manifestation du Très-Haut, où mille et mille formes de la substance unique circulent, se permutent, passent de la vie à la mort et de la mort à une vie nouvelle, où les Dieux, les hommes et les mondes, les créations et les destructions se succèdent dans une révolution indéfinie au sein de *Brahm-Máyá*, l'Etre-nature (4); ces sources authentiques n'en conservent pas moins des traces certaines d'une autre doctrine qui fait de la création du

(1) Relig. de l'antiq., III, p. 302 et suiv. — de la Relig., V, p. 47-48. Cette cause figurait aussi dans les mystères de Mithra, *en Occident*. (Relig. de l'antiq., I, 353 et suiv.)

(2) Relig. de l'antiq., 1, p. 838.

(3) C'est un point que je crois avoir établi dans des *Recherches sur Mithra* que je me proposais d'abord de faire imprimer, mais à la publication desquelles je renonce, bien convaincu qu'elles sont fort inférieures à celles dont M. Félix Lajard promet d'enrichir bientôt la science archéologique.

(4) Relig. de l'antiq., 1, p. 277.

monde visible une révélation accordée par la miséricorde divine aux esprits déchus pour les ramener à leur gloire première, et, suivant la belle expression de Creuzer, qui transforme l'univers entier en un vaste purgatoire (1). L'idée d'une chûte primitive est intimement liée au dogme du mauvais principe, ainsi que l'a très-bien montré Benjamin Constant (2). L'opposition du bien et du mal, dans l'intérieur de l'homme, a donné lieu à celle-ci, comme l'opposition du bien et du mal, dans l'univers extérieur, a douné lieu à celui-là. On ne voit pas pourquoi les Hindous, qui ont admis ce dernier, auraient laissé la première, et méconnu la conséquence, après avoir posé le principe. Quant au point de vue tout particulier d'un péché originel qui aurait été commis dans cette vie, suivant la doctrine des Parses, et dont la souillure se serait transmise du premier individu de la race humaine jusqu'à la génération présente, nous ferons voir qu'il n'exclut pas le délit antérieur des âmes humaines dans les sphères célestes.

Dans le système orphico-bachique des Grecs, la des-

(1) Ibid. 1, p. 279-280. C'est une grande question de savoir si cette seconde tradition, si nue, si claire, si développée dans les extraits suspects rapportés de l'Inde par l'Anglais Holwell, est, non seulement authentique, mais encre très-ancienne. Deux savans d'Allemagne, Rhode et Mayer, sont en dissidence complète sur ce point. M. Guigniaut (relig. de l'antiq., 1, p. 650-652), n'y voit tout au plus que de l'indianisme récent et mélangé de bouddhisme, de parsisme, de judaïsme, etc. Espérons que M. E. Burnouf, qui traduit en ce moment et les livres parsis et les livres Bouddhiques, nous dira bientôt ce qu'il faut penser là-dessus.

(2) De la Relig., IV, p. 162-166.

cente des âmes dans les corps s'opère encore tous les jours. Les unes y descendent, parce qu'elles n'étaient point encore venues ici-bas, et qu'elles sont nécessaires au maintien de l'économie du monde. Les autres se livrent volontairement à leur penchant pour la terre, au violent désir qu'elles éprouvent d'exister par elles-mêmes (1). Je ne parle point de celles qui sont renvoyées dans les corps pour y expier leurs fautes antérieures, car ces dernières ne descendent point alors des demeures célestes; elles remontent des régions infernales.

Dans la théorie égyptienne et persane au contraire, les âmes, déchues toutes de leur rang dès l'origine des choses, c'est-à-dire dès avant la création du monde visible, ne pouvaient plus rester au séjour de la divinité. Elles durent être, aussitôt après leur dégradation, déposées dans le monde souterrain, créé pour leur servir de lieu d'attente, et de là envoyées successivement dans des corps humains, ou réparties dans les corps de toutes les espèces animales. En Perse comme en Egypte, au moins selon la doctrine primitive, les âmes qui, dans le cours des siècles, s'incarnent sur la terre, ne descendent point du Ciel, mais remontent de l'enfer. Telle est la conséquence nécessaire du dogme établi. Si elle n'est pas expressément tirée par les écrivains qui nous l'ont transmis, c'est que, comme nous le dirons plus loin, l'impatience du peuple, l'intérêt des prêtres, le progrès des lumières l'avaient altéré en le perfectionnant.

Le point de vue tout spécial sous lequel les livres parsis envisagent ce dogme de la chûte primitive des

(1) Relig. de l'antiq., III, p. 302—303.

âmes n'infirme pas nos conclusions. En partant de cette idée étroite, mais ancienne, que l'union des deux substances est indispensable au plein exercice de nos facultés, il a fallu renverser les rôles et donner cette union pour cause seconde d'une faute originelle dont elle n'était que le résultat. Il a fallu aussi en faire le sujet complexe de la réparation finale. Mais, comme Dieu, suivant les traditions primitives du genre humain, n'avait créé qu'un seul couple, on s'est vu forcé de dire que tous les hommes ont péché en *Meschia* et *Meschiané ;* que la mort est entrée dans le monde par *ahriman,* à cause du péché du premier couple humain, et qu'à la résurrection des corps tout sera rétabli (1). *Meschia* et *Meschiané* avaient péché en corps et en âme. Leurs descendans, héritiers de leur faute, l'ont aggravée ou expiée en corps et en âme, par la pratique du vice ou de la vertu ; c'est en corps et en âme qu'ils doivent tous être punis ou récompensés. Ici le lieu de la scène est changé, les accessoires diffèrent, et le nœud du drame se dénoue autrement. Au lieu de la voie lactée où Mithra-Saivasya (2) et Bacchus-

(1) Quoique dise Anquetil-Duperron sur l'étymologie des noms de *Meschia* et *Meschiané*, je ne puis m'empêcher de les prendre pour des formes altérées de ces noms sanscrits *Manouchyah* et *Manouchyâni*, fils et fille de *Manou*, de l'homme protoplaste des Indiens, le *Kaïomorts* des Perses.

(2) La fameuse inscription *Nama Sebesio* du bas-relief Mithriaque de la Villa Borghèse, ne signifie pas, selon moi, *adoration à Siva*, bien que ce soit en son honneur que Mithra immole le taureau cosmogonique, mais bien : *adoration au fils de Siva*, c'est-à-dire, comme l'explique l'inscription latine subséquente : *deo soli invicto Mithræ*. Je ne doute pas qu'un examen plus attentif de l'origine Indo-Bactrienne du

Dionysus, présentent aux âmes les deux coupes de l'*amrita* et de la *sourá*, de l'unité et de la division (1), dont l'une leur procure l'immortalité dans les demeures célestes, et dont l'autre les enivre, les entraîne ici-bas vers la matière et les livre aux illusions de cette séduisante *Máyá*, on nous parle d'un jardin de délices, situé à l'Orient (2); d'un paradis ou pays élevé (3), qui n'est ni le ciel ni la terre, et que l'on est tenté de comparer au mont *Kâilaça* des Hindous (4); de deux arbres, l'un de vie immortelle

culte Mithriaque ne détermine M. Félix Lyard à rectifier en ce sens ce qu'il a dit de cette inscription, dans ses nouv. observ. sur le monument dont il s'agit, p. 25-28.

(1) Relig. de l'antiq., III, p. 280-281, 302-304. — De la Relig., p. 47-49.

(2) Genèse, ch. 2, v. 8.

(3) Hébr. *pardès*; sansc. *paradeça*; grec παράδεισος; lat. *paradisus*. Ce mot est du pur sanscrit, et veut dire « pays haut, région élevée. » J'ai amplement traité ce sujet dans mon *parallèle des traditions primitives des Hébreux et des Hindous* sur la *création*, *la chûte de l'homme et le déluge*, ouvrage que j'espère publier un jour.

(4) L'un des sommets les plus élevés de l'*himálaya*, sur lequel *Siva* et *Parvatî*, son épouse, le créateur et la créatrice, sont réputés tenir leur cour. L'une des planches de la symbolique française de Creuzer représente la déesse offrant à son mari, qui dort dans le *kâilaça*, sous l'*açwattha* ou figuier indien, une coupe que M. Guigniaut prend pour celle de l'*amrita*, mais que je crois être la coupe de la création, le calice de la nature, analogue au grand cratère dionysiaque, nommé coupe de vie, où le démiurge suprême fait le mélange de l'âme du monde. Bhavanî réveille le créateur et l'excite à créer l'univers, en lui offrant le breuvage qui contient la mixtion de tous les êtres (Voir relig. de l'antiq., III, p. 279, 280, 302, et vol. de pl. p. 7, avec la pl. V).

et l'autre du bien et du mal (1) ; de lait et de fruits qu'Ahriman, l'ancien serpent infernal (2), fait boire et manger aux auteurs du genre humain ; des séductions que la femme exerce sur l'homme ; du commerce charnel qu'ils ont ensemble, à l'instigation du mauvais principe ; des hommages qu'ils lui rendent, comme à leur créateur ; de la mort qu'ils s'attirent par leur péché, et de leur descente en enfer (3). Mais, au fond de tout cela, perce cette idée mystique que toutes les âmes humaines ont péché à l'origine des choses, et sont descendues dans le monde souterrain ; soit qu'à l'instar des germes de nos corps, elles aient toutes été contenues dans *Meschia* et *Meschiané*, et aient ainsi participé à leur faute et à leur punition (4), soit

(1) Genèse, ch. 2, v. 9-17. —Orig. des cultes, V, p. 22 et suiv. ; p. 61 et suiv., et *alibi passim.*

(2) Zend-Avesta, I, 2.e part., p. 112, 264, 305, et note 5 ; p. 377 ; II, p. 188, 351-355.

(3) Zend-avesta, II, p. 377-380. — Genèse, ch. 3, *passim.*

(4) Ce n'est pas ainsi que l'entendent les Parses. Ils admettent bien que les corps naissent impurs, parce qu'ils viennent de ceux de Meschia et Meschiané ; mais, quant aux âmes, ils prétendent qu'elles deviennent criminelles, parce qu'à la naissance des corps, Ahriman leur fait croire, comme à nos premiers parens, qu'il est l'auteur de la nature. (Zend-avesta, II, p. 598, avec la note). Mais le véritable père du genre humain, suivant les livres zends, c'est *Kaïomorts*, créé pur, puis souillé par Ahriman, et enfin tué par les Dews (ibid., I, 2.e part., p. 128, 167, note I ; II, p. 263, 352-356). On ne nous explique point nettement le lieu, la cause et la nature du délit qui l'aurait souillé. Il est bien dit (là même, et sagesse, ch. II, V. 24), que la mort est entrée dans le monde par l'envie d'Ahriman ou du Démon ; mais comment la mort violente du premier corps humain aurait-elle dé-

plutôt que leur chûte ait précédé celle de nos premiers parens, comme le suppose vaguement le boundehesch. En effet, ce livre représente Ormuzd parlant aux âmes avant la création de l'homme protoplaste, et leur disant : « Quel avantage ne retirerez-vous pas, de ce » que, dans le monde, je vous donnerai d'être dans » des corps! Combattez alors les daroudjs (les démons); » faites disparaître les daroudjs : à la fin je vous ré- » tablirai dans votre premier état ; vous serez heureux : » à la fin je vous remettrai dans le monde ; vous se- » rez immortels : sans vieillesse, sans mal ; je vous » protégerai toujours contre l'ennemi (1) ». Ainsi le drame qui s'est passé sur la terre entre Ahriman et nos premiers parens, ne serait qu'une répétition de celui qui paraît avoir eu lieu dans le Ciel entre ce pervers et les âmes humaines. La faiblesse de celles-ci a déterminé Ormuzd à leur donner des enveloppes corporelles ; La faiblesse de ceux-là est cause de la mort de leurs corps et de ceux de tous leurs descendans. Cette seconde hypothèse s'allie mieux que la première à la théorie persane, et nous donne la clef de tout le système. C'est parce que les âmes se sont laissé subjuguer dans le Ciel par Ahrimane, qu'Ormuzd les envoie sur la terre, revêtues de corps comme d'armures, pour mieux combattre le prince des ténèbres. C'est parce que ces corps, au lieu de les seconder ici-bas, dans leur lutte incessante contre le mauvais génie, les livre souvent à cet ennemi naturel, qu'ils meurent pour dégager les captives de leur prison. Ces âmes qui ont

truit l'innocence de son âme? comment cet effet inexplicable rejaillirait-il sur les âmes de tous ses descendans?

(1) Zend-avesta, II, p. 350.

d'abord péché par elles-mêmes dans le Ciel, ces corps qui les ont fait pécher de nouveau sur la terre, doivent donc éprouver un jour les mêmes destinées. Ces destinées d'ailleurs diffèrent en raison des fautes commises dans cette vie. Les douleurs, suite des voluptés, les prières, filles du repentir, les remords et la bonne conduite expient bien des crimes, rachètent bien des âmes. Disons donc avec assurance que, dans le véritable doctrine persane, dans la doctrine ancienne, ce n'est pas du Ciel que les âmes novices, les âmes qui n'ont pas encore goûté de la vie terrestre, venaient ici-bas revêtir et animer les corps; c'est bien plutôt du monde souterrain, de ce réceptacle commun, de ce dépôt général et provisoire des morts, où les avait entraînées leur péché originel, et où elles retournaient après la trépas, pour y attendre en silence l'époque de la résurrection générale. C'est de là aussi que, selon le système égyptien de la métempsychose, partaient les âmes au moment de leur union à des corps. C'est de là encore qu'elles étaient parties à l'origine du monde visible, après leur chûte primitive, dans l'ancienne théorie égyptienne. Et par là s'explique à mes yeux le texte de Samuel qui représente Jéhôvâh faisant descendre les âmes dans le chéol et les en faisant remonter. Les Exégètes allemands, et M. Cahen après eux, ont remarqué avec raison que le cantique attribué à la mère de Samuel doit être postérieur à la judicature de ce prophète. Le ton général de cette ode, les idées qu'elle renferme, les expressions de combats livrés, de victoires remportées, les noms de Roi, d'oint de Jéhôvâh, etc., tout tend à en reporter la composition, ou la rédaction dernière, au règne de Salomon,

à ce beau siècle de la littérature hébraïque, empreinte de la couleur égyptienne.

§. V. PALINGÉNÉSIE UNIVERSELLE, RÉSURRECTION DES CORPS.

Les bouleversemens dont notre planète a été autrefois le théâtre, ont fait craindre aux anciens peuples des bouleversemens semblables pour la suite des âges. Mais en même temps, l'ordre périodique des saisons et des années a donné lieu de croire que ces grandes catastrophes seraient suivies de rétablissemens successifs des choses dans leur premier état. Les Egyptiens, les Chaldéens et les Hindous passent pour être les inventeurs de ces grands cycles de créations et de destructions alternatives, qui doivent se succéder sans fin dans le cours des siècles. C'est ce qu'ils appelaient périodes de restitution, grandes années, jour et nuit de Brahmâ, palingénésie universelle (1). Dans ce système, Dieu, après la destruction de cet univers matériel, devait en créer un nouveau, dans lequel il ne resterait rien de l'ancien, excepté les modèles, les prototypes, les âmes des êtres. au sens le plus large, ces âmes, ces prototypes, ces modèles devaient également disparaître, absorbés qu'ils seraient dans la grande âme du monde. Les choses nouvelles que la divinité se proposait de créer, n'auraient qu'un temps et seraient remplacées par d'autres ; et celles-ci à leur tour périraient aussi, pour faire place à d'autres combinaisons périodiques dont la succession serait, pour ainsi dire, infinie ; « car Brahmâ, dit le code de Manou, crée, détruit et renouvelle les mondes comme

(1) Origine des Cultes, V, p. 323 et suiv. — Œuvres de Boullanger, II, p. 287 et suiv. de la relig., IV, p. 176-188.

en se jouant (1) ». Le retour journalier de la lumière et des ténèbres, le retour annuel de la végétation des plantes et de la dégradation de la nature sur notre globe, représentaient en petit ce jour et cette nuit de Brahmà, cette grande année de ruine et de salut tout-à-la-fois. L'oiseau indien, le mystérieux phénix était l'emblème de ces révolutions systématiques, généralement terminées par un incendie général. De la cendre du mort, de l'ancien phénix qui se brûlait lui-même, et figurait le temps brûlé, en quelque sorte, par les ardeurs du soleil, on voyait naître le phénix nouveau, son fils, le temps rajeuni et renouvelé, qui périrait aussi un jour, en donnant la vie à un autre phénix (2).

Mais à côté de cette théorie trop gaandiose, fruit de l'imagination rêveuse des orientaux, il en existait une autre moins fantastique, mieux appropriée à l'intelligence, aux désirs et aux besoins des masses populaires. Suivant cette seconde hypothèse, les cieux nouveaux et la terre nouvelle que Dieu devait créer, subsisteraient toujours devant lui (3), et la justice y habiterait à perpétuité (4). Ce serait le retour de l'âge d'or. Les hommes y renaîtraient, soit avec des corps nouveaux, des corps incorruptibles, soit avec leurs anciens corps, mais renouvelés, mais transfigurés, mais passés à l'état d'incorruptibilité. La première idée se rattache à la palingénésie des Grecs et des Orphiques (5); la seconde

(1) Lois de Manou, Liv. I, Sloc. 80.

(2) Relig. de l'antiq. I, p. 438 et 474.

(3) Isaïe, ch. 65, v. 17; ch. 66, v. 22.— apoc. ch. 21, v. 1.—Zend-Avesta I, 2e. part., p. 409; II, p. 412—416.

(4) St.-Pierre, 2e. épître., ch. 2, v. 23.

(5) Au sens mystique, la palingénésie est l'affranchissement final des liens de la matière, le retour définitif de l'âme dans le ciel, sa patrie.

au dogme de la résurrection des corps, dernière forme de la palingénésie. L'une est probablement d'origine hindoue ; la source de l'autre me paraît être l'Egypte. Les Perses n'ont point inventé celle-ci, car elle est en désaccord complet avec leur usage constant de ne point inhumer les cadavres, mais de les laisser pourrir à l'air ou dévorer par les oiseaux de proie. Aussi les Parses se sont-ils vus contraints de figurer le rétablissement des corps sous les couleurs d'une création nouvelle. « Dans ce temps, » porte le Boundehesch, de la terre céleste viendront les os; » de l'eau, le sang ; des arbres, le poil ; du feu, la vie, *comme* » *à la création des êtres* (1) » , expressions qui rappellent les Mythes hindous sur la formation du *mahâpouroucha* , ou de l'homme-monde (2). La résurrection des corps s'accorde très-bien au contraire avec les soins extrêmes que les Egyptiens prenaient de la conservation des momies. C'est d'eux, selon nous, que les Juifs ont emprunté leurs premières notions sur ce sujet. Le dogme de la résurrection était connue en Judée

Cette acception profonde n'est point celle dans laquelle ce terme est employé dans le précédent § et dans celui-ci. Il n'en sera question que dans le § suivant.

(1) Zend-Avesta, II, p. 412. Le Corps est appelé l'habillement de l'âme dans le Yaçna (Zend-Avesta, I, 2e. part., p. 221). Les Gâhs, Izeds femelles, sont occupées à filer des robes pour les justes dans le ciel. Ce sont des copies de la grande *Máyâ* de l'Inde, de la déesse *Atergatis* de Syrie, de la *Maia-Persephone* des orphiques, de ces grandes déesses tisseuses des mondes et des corps, dont la mythologie vulgaire a fait des parques qui filent nos destinées. (Relig. de l'antiq., III, p. 307).

(2) Oupnekhat d'Anquetil, II, p. 57-58 ; ou nouv. journ. asint., XI, p. 193-194.

longtemps avant l'exil babylonien, puisque les prophètes Elie et Elisée avaient, plusieurs siècles auparavant, ressuscité des morts. Il n'y était reçu sans doute que comme tradition vague, que comme opinion libre, mais il était reçu ; et ce n'étaient point les Perses qui l'y avaient introduit, eux qui ne commencèrent à marquer dans l'histoire que sous le règne de Cyrus. Si les Assyrio-Chaldéens l'admettaient, nous n'en savons rien (1) : leurs livres sont perdus. Les monumens de l'Egypte subsistent, du moins en partie, et quelqu'obscurs qu'ils soient pour nous, on y peut encore retrouver des traces de la doctrine résurrectionnelle. Cependant, s'il fallait s'en rapporter à des opinions accréditées, les Egyptiens n'auraient point admis ce dogme, et n'auraient conçu l'immortalité de l'âme que sous la forme de la métempsychose. Un coup-d'œil rapide sur les cérémonies égyptiennes de l'inhumation va nous apprendre ce qu'il faut penser de ces opinions.

Nous avons dit que, selon les idées populaires des Egyptiens, la conservation du corps assurait à l'âme un séjour tranquille dans l'*Amenti* jusqu'à la fin de la grande année, jusqu'à la rénovation générale, jusqu'à la révolution complète de la longue période de restitution, à la suite de laquelle l'univers serait détruit et renouvelé. Mais, pour jouir de ce repos, il fallait que le corps eût été admis aux honneurs de la sépulture, jugé digne d'entrer dans le royaume souterrain d'Osiris, embaumé, consacré, enveloppé de bandelettes, comme un jeune enfant qui vient de naître, et déposé dans

(1) Les mages auxquels Théopompe (diog. Laert., in proœmio), attribue cette doctrine, sont probablement les mages Persans dont le même auteur parle dans le livre *de iside* de plutarque.

l'une de ces villes des morts, de ces demeures souterraines, de ces grottes sépulcrales, naturelles ou artificielles, qui avoisinaient la chaîne des montagnes lybiques, à l'Occident du Nil (1). Les cérémonies de l'embaumement et des obsèques constituaient une véritable initiation de la mort, une sorte de baptême pour la vie nouvelle ; et longue dans laquelle le défunt venait d'entrer (2). C'était son passeport pour l'*Amenti*. Toutes ces pratiques pouvaient s'expliquer sans doute suivant le système de la métempsychose. Le cercle des transmigrations étant limité à trois mille ans, on conçoit que, plus se prolongeait la durée du corps, et plus s'abrégeait la série graduée des voyages pénibles que l'âme devait achever dans les corps des animaux, jusqu'à sa renaissance dans un nouveau corps humain. Comme l'âme n'abandonnait sa première enveloppe, ou, ce qui revient au même, le séjour de l'*Amenti*, figuré par la conservation du corps, que lorsque cette enveloppe venait à tomber en poussière, il importait de donner à celle-ci la plus longue durée possible (3). Mais cette explication sacerdotale du dogme populaire de la métempsychose ne rend pas complètement raison de l'idée de longue durée, d'éternité même que les Egyptiens rattachaient à la continuation de l'existence dans l'*Amenti*. Elle ne se concilie pas davantage avec la prolongation indéfinie des corps dûment embaumés, consacrés, ensevelis et gardés dans des asyles sûrs ; car les soins extrêmes que l'on prenait

(1) Heeren, de la politique et du commerce des anciens peuples, VI, p. 203—209.

(2) Relig. de l'antiq., I, p. 451—452, 457—459 ; 874—875.

(3) Ibid., I, p. 882—884.

de la conservation des momies étaient de nature à en éterniser la durée. Ne faut-il point voir là les vestiges d'une autre opinion populaire sur la résurrection des morts? cette conjecture, déjà émise par M. Hamilton, quoique combattue par le docteur Prichard, et par M. Guigniaut (1), me paraît d'autant plus justes que ces momies qui reposent dans leurs catacombes, ne sont pas couchées, mais debout et prêtes à marcher, selon la judicieuse observation de M. Salvador (2), comme si elles n'attendaient qu'une parole d'en haut, qu'un souffle du Tout-Puissant pour reprendre le mouvement et la vie.

Remarquons en effet que le corps, pour les peuples primitifs, c'est tout l'homme. Tant qu'il subsiste, l'âme subsiste avec lui et dans lui. De la conservation de l'un dépend la permanence de l'autre. Celui-là vient-il à tomber? celle-ci s'envole on ne sait où. Le premier revit-il? la seconde rentre en lui et y reprend sa place. Ce retour est si naturel qu'il n'est pas nécessaire que la divinité s'en mêle. Il lui suffit de recomposer le corps, pour que l'âme s'y rétablisse de plein droit. Mais pourtant la reconstitution du corps, la rentrée de l'âme, n'entraînent point la renaissance de l'homme. Si l'âme s'y retrouve, l'esprit y manque encore; et sans l'esprit, la vie n'existe point. C'est ce que nous apprend le psalmiste dans un texte déjà cité, mais qu'il est bon de citer encore : « tes créatures s'attendent toutes à » toi, afin que tu leur donnes leur nourriture en leur » temps. Retires-tu leur souffle (Rouâkh)? elles dé-

(1) Relig. de l'antiq. I, p. 882. Suivant les prêtres Egyptiens, la grande période de restitution était de 36,525 ans. (voir ibid., p. 904—905, avec les notes).

(2) Jésus-Christ et sa doctrine, II, p. 29, à la note.

» faillent, et retournent à leur poudre. Leur renvoies-
» tu ton esprit (Rouâkh)? elles sont créées de nou-
» veau, et tu renouvelles la face de la terre (1) ». C'est aussi ce que nous enseigne Ezéchiel, dans un morceau curieux sur le rétablissement des Juifs dans la terre d'Israël, au retour de l'exil babylonien, rétablissement qu'il représente en parabole comme une véritable résurrection. Déjà le pseudo-Isaïe avait employé sur le même sujet la même figure, mais d'une manière plus abrégée et plus concise (2). Je vais rapporter en son entier la vision d'Ezéchiel, parce que ce prophète de la captivité, homme du peuple, élevé parmi les Perses, écrivant sur les bords du Khaboras, était plein des idées persanes sur la résurrection des morts et que ces idées, comme on va le voir, rentrent dans celles que je prête aux Egyptiens.

« La main de Jéhôvâh fut sur moi, dit ce pro-
» phète, et Jéhôvâh me fit sortir en esprit. Et il me
» posa au milieu d'une plaine remplie d'ossemens. Et il
» me fit passer près d'eux, tout autour; et voici,
» ils étaient en très-grand nombre sur la surface de
» cette plaine, et desséchés. Alors il me dit : fils de
» l'homme, ces os pourraient-ils bien revivre? et je
» répondis : Seigneur Jéhôvâh, tu le sais. Alors il me
» dit : prophétise sur ces ossemens, et dis-leur : os des-
» séchés, écoutez la parole de Jéhôvâh. Ainsi a dit le
» Seigneur Jéhôvâh à ces os : voici, je vais faire ren-
» trer l'esprit en vous, et vous revivrez. Et je mettrai
» des nerfs sur vous, je ferai croître la chair sur vous,

(1) Ps. 104, v. 29—30.

(2) Isaïe, ch. 26, v. 18 et 21.

» et j'étendrai sur vous de la peau ; puis je mettrai » l'esprit en vous, et vous revivrez, et vous saurez » que je suis Jéhôvâh. Alors je prophétisai, comme il » m'avait été commandé ; et, sitôt que j'eus prophéti- » sé, il se fit un bruit, puis un tremblement, et ces » os s'approchèrent l'un de l'autre. Et je regardai, et » voici : il se forma des nerfs sur eux, et il y crût » de la chair, et la peau y fut étendue par dessus, » mais l'esprit n'y était point. Alors il me dit : pro- » phétise à l'esprit ; prophétise, fils de l'homme, et » dis à l'esprit : ainsi a dit le Seigneur Jéhôvâh : es- » prit, viens des quatre vents, et souffle sur ces tués, » et qu'ils revivent. Je prophétisai donc comme il m'a- » vait été commandé ; et l'esprit entra en eux, et ils » revécurent, et se tinrent sur leurs pieds ; et c'était » une fort grande armée (1) ».

Ezéchiel, comme on le voit, ne fait pas sortir les *Réphaïm* du *Chéol*, à l'exemple d'Isaïe, pour venir animer les os recouverts de chair qui avaient autrefois servi de charpente à leurs corps. Il n'est point là question de la *Nephech*, mais de la *Rouákh*. C'est l'esprit divin soufflant des quatre vents, qui vient vivifier les corps nouveaux. L introduction de ce souffle est nécessaire pour que les corps redeviennent en âmes vivantes, comme celui d'Adam, au moment de sa création (2). Il n'en faut pas conclure néanmoins que, dans l'opinion du prophète, les âmes des anciens corps auraient

(1) Ezéch., ch. 37, v. 1–10.

(2) Genèse, ch. 2, v. 7. Le Boundehesch (Zend-avesta, II, p. 411 et 413), représente avec raison le rétablissement des corps à la fin du monde comme une nouvelle création.

été absorbées dans l'âme universelle. Le but de l'auteur est de montrer la puissance du grand rénovateur Jéhôvâh, opérant sur son peuple le miracle qu'il doit un jour opérer (1) sur le genre humain. Les âmes sont restituées à leurs corps et par le fait seul de la recomposition de ceux-ci; mais ce sont des âmes mortes, pour ainsi dire, le souffle de Jéhôvâh peut seul leur rendre la vie. C'est ainsi que le Boundehesch rapporte que, pendant que le corps du premier homme fût formé, l'âme s'y mêla sur le champ; mais qu'Ormuzd y plaça l'esprit (2).

Dans l'antique système égyptien, l'âme, retenue dans son corps soigneusement conservé, n'avait pas besoin d'y rentrer à la fin de la grande année. Elle y était restée endormie, comme la grande âme du monde qui, durant le repos de Brahmâ, sommeille dans son sein. Le corps lui-même n'avait pas besoin d'être créé de nouveau, mais seulement d'être rendu incorruptible, pour servir à l'âme de demeure éternelle. L'un et l'autre n'attendaient que le retour du souffle divin, cette rosée vivifiante qui devait les ranimer et leur rendre la vie; ou, pour parler le langage des égyptiens, ils

(1) Le Boundehesch (*ubi supra*), dit qu'à la résurrection, les âmes seront d'abord, et ensuite leurs corps, dispersés dans le monde entier, parce que celui qui a fait tout ce qui existe, qui a créé tous les êtres en détail, peut bien les rétablir. Cela veut dire qu'au moment de la résurrection des corps, les âmes seront là prêtes à les reconnaître et à y rentrer.

(2) Zend-avesta, II, p. 377, avec la note 4. On trouve un peu plus plus loin (ibid, p. 385), que *l'âme qui vient du ciel* s'établit dans le corps, aussitôt qu'il est formé, et que, lorsqu'il meurt, elle retourne au ciel. Je prends cette âme céleste pour l'esprit (*guedeman*). L'âme proprement dite, qui se loge d'elle-même dans le corps, est appelée *Roban*.

soupiraient après le jour où le dieu-sauveur Osiris, ce fleuve bienfaisant, viendrait leur verser dans l'*Amenti* ces eaux rafraîchissantes dont il désaltère ici-bas la terre brûlante de soif (1).

Ceci nous conduit à une conjecture sur l'une des significations du mot *Réphaïm*, les ombres. Isaïe et le psalmiste demandent à Jéhôvâh si les *Réphaïm* ressusciteront (2). Les septante traduisent ces textes comme s'il y était dit : *les médecins les ressusciteront-ils ?* ils ont pris le terme hébreu pour un nom verbal actif, dérivé de *Râphâ, coudre une blessure*, sens qu'il a en effet dans la Genèse, où l'on voit les *Réphaïm* égyptiens, *couseurs de cadavres*, procéder à l'embaumement du corps de Jacob (3). Mais ce mot, appliqué aux morts, n'est-il pas, dans ces deux textes au moins, un nom passif dérivé du même verbe, et signifiant les *cousus* (4). N'est-ce pas une allusion aux morts embaumés de l'Egypte? Le psalmiste et le prophète n'auraient-ils point, par une sorte de dénigrement, fait à Jéhôvâh cette question ! tous les *cousus* de l'Egypte qui s'attendent à renaître,

(1) Relig. de l'antiq. 1, p. 406, *et alibi passim.*

(2) Isaïe, ch. 26, v. 14 ; et ps. 88, v. 10. La vulgate met *gigantes* dans le premier passage et *medici* dans le second.

(3) Genèse, ch. 50, v. 2—3. Voir aussi 2 Chron., ch. 16, v. 12.

(4) *Râphâ, flaccidus, debilis*, a le même sens que *Rhâphéh, remissus.* L'un vient de *Râphâ, consuit, sarsit, sanavit*, et l'autre de *Râphâh, dejecit, remisit;* et ce dernier verbe s'emploie souvent pour le premier. Le pluriel *Réphaïm* peut donc avoir quatre significations différentes, deux actives et deux passives : 1.° chirurgiens ou médecins, *couseurs;* 2.° forts ou géans, *qui terrassent;* 3.° malades ou cadavres *cousus*, et 4.° mânes, *frêles* et *débiles.*

que tu as retranchés de la terre des vivans, et dont tu ne te souviens plus, ressusciteront-ils ? feras-tu un miracle envers eux, et la terre les rejettera-t-elle de son sein ? toutes les peines que l'on s'est données pour leur procurer une nouvelle existence, une vie de bonheur, seraient-elles donc efficaces, et les Egyptiens en recueilleraient-ils le fruit qu'ils s'en promettent ? Jéhôvâh, ce me semble, répond à cette demande dans les prophéties d'Ezéchiel, quoique là il ne soit plus question de morts *incisés* et *recousus*, mais seulement de morts *incirconcis*. On sait que les Egyptiens avaient deux cérémonies purificatoires et symboliques, la *Circoncision* pour les vivans, et l'*Excision* pour les morts, c'est-à-dire l'extraction, à l'aide du scalpel, ici de viscères, et là de tégumens réputés impurs. On sait aussi que les Hébreux attribuaient à la Circoncision mosaïque des effets, sinon tout-à-fait semblables, au moins très-analogues à ceux que produit chez nous le baptême (1). Il va sans dire qu'ils déniaient cette efficacité à la Circoncision égyptienne. Voici donc ce que Jéhôvâh dit au prophète de la captivité : « fils de » l'homme, fais une lamentation sur la multitude de » l'Egypte, et fais-la descendre, elle et les filles des » nations magnifiques, aux plus bas lieux de la terre, » avec ceux qui descendent dans la fosse. En quoi m'au» rais-tu été plus agréable que les autres ? Descends et » sois étendue avec les *incirconcis*. Ils tomberont au milieu » des blessés à mort par l'épée. L'épée a déjà été donnée ; » qu'elle soit traînée avec toute la multitude de son

(1) Quelques pères de l'Eglise ont embrassé cette opinion judaïque (voir Bible de Vence, XV, p. 316 et suiv.

» peuple (1) ». Ce texte me paraît clair. Il signifie, selon moi, que la circoncision mosaïque peut seule procurer la vie à venir, qu'elle est la seule véritable initiation, l'unique sceau du salut. Tous ceux qui n'en sont point marqués ne peuvent prétendre à la vie éternelle, à la béatitude céleste. Les *Réphaïm* de l'Egypte, les morts *cousus* de ce pays, n'en descendront pas moins au plus profond de la fosse; ils seront étendus dans les plus bas lieux de la terre, avec les blessés à mort par l'épée, avec Assur et tout son peuple, avec Elam et toute sa multitude, avec Mesec, Tubal, et toute la multitude de leurs gens, avec Edom, ses rois, et tous ses princes, avec tous les princes de l'Aquilon et tous les Sidoniens (2). Il est vrai que le pseudo-Isaïe qui, dans le passage ci-dessus cité, exclut les *Réphaïm* de la résurrection future, semble les y comprendre dans un autre. Mais remarquons-le bien, dans ce second texte, les *Réphaïm* que la terre fait sortir de son sein, comme ces plantes desséchées que vivifie la rosée céleste, ne sont autres que les morts de Jéhôvâh, ses élus, les hébreux exilés, réduits à la condition des trépassés, et, pour ainsi dire, ensevelis dans la captivité. Ce sont les vrais *Réphaïm*, les seuls que Jéhôvâh reconnaisse pour tels,

(1) Ezéch., ch. 32, v. 18—20. Voir aussi *ibid.*, ch. 31, v. 18.

(2) Ezéch., ch. 32, v. 21—31. Dans le ch. 28, v. 8 et 10, le prophète menace également les Tyriens de mourir de la mort des tués, de la mort des incirconcis, par la main des étrangers. Comme la circoncision était usitée en phénicie aussi bien qu'en Egypte, d'où on l'avait empruntée (Hérodode, liv. 2, ch. 35, 36 et 104), le second passage du prophète reçoit la même explication.

les seuls qui, à ses yeux, portent le sceau de la vie future, les seuls en qui il ait mis son cachet (1).

Quoiqu'il en soit de cette conjecture, sur laquelle j'ai peut-être insisté trop longtemps, la doctrine de la résurrection des morts était connue des Hébreux plusieurs siècles avant la captivité de Babylone ; et dès lors, on peut présumer qu'elle leur venait de l'Egypte, soit immédiatement, soit par l'entremise des Phéniciens qui la tenaient probablement de la même source (2). Mais il est vrai de dire aussi que les idées des Juifs sur cette matière ont pris plus de consistance, de force et

(1) Isaïe, ch. 66, v. 14 et 19. Comparez Apocal., ch. 7, v 3—10, et Ecclésiast., ch. 46, v. 14. Peut-être doit-on chercher dans l'initiation Egyptienne des momies, l'origine du *baptême pour les morts*, pratiqué dans la primitive église et que Saint-Paul (1 corinth., ch. 15, v. 29) invoque en preuve de la résurrection future. Quand un Catéchumène venait à mourir, on couchait une personne vivante sous le lit, et, puis, s'approchant du cadavre, on lui demandait s'il voulait recevoir le baptême. Sur la réponse affirmative du *parrain*, couché sous le lit, on baptisait le mort, après lui avoir fait toutes les questions d'usage auxquelles le parrain répondait (Bible de Vence, XV, p. 478—484). Un prêtre Egyptien, dans la cérémonie de l'embeaumement, se portait garant du mort, et faisait pour lui sa profession de foi et la confession de ses péchés. Porphyre nous a transmis l'espèce de *confiteor* que le prêtre récitait pour le défunt, au moment de jeter dans le Nil les entrailles, cette portion impure de son corps, seule cause de ses péchés. On peut voir cette invocation dans la Relig. de l'ant., I, p. 875.

(2) Le Mythe phénicien d'*Adonis* ou *Thammuz, mort et ressuscité*, paraît tenir à la fois à l'Egypte et à la Phrygie, où l'on célébrait la *mort et la résurrection d'Osiris* et d'*Atys* ; mais, par les détails, il se rapproche davantage du Mythe égyptien. Voir relig. de l'antiq., II, p. 42, notes 1 et 2 ; et *ibi laudatos*.

d'extension après leurs communications avec les Perses.

Nous avons vu plusieurs allusions au dogme résurrectionnel dans Isaïe, dans le Psalmiste et dans Ezéchiel (1). Job le professe ouvertement, lorsqu'il s'écrie : « Je » sais que mon rédempteur est vivant et qu'il demeu» rera le dernier sur la terre ; et, après que ma peau » aura été détruite, cela arrivera, et je verrai Dieu » de ma chair. C'est moi-même qui le verrai, et mes » yeux le verront, et non un autre. Cette espérance » repose en mon sein (2). Je n'hésite pas à reconnaître dans ce texte, avec la plupart des commentateurs (3),

(1) On peut voir aussi Osée, ch. 6, v. 2-3. — Sagesse, ch. 3, v. 6, 13 ; ch. 4, v. 15. — Ecclésiastiq., ch. 46, v. 14. — 2 maccab., ch. 7, v. 9, 14, 23, 36 ; chap. 12, v. 44, etc.

(2) Job, chap. 19, v. 25-27. La vulgate traduit au verset 25 : *et in novissimo die de terrâ surrecturus sum*, mais le texte porte : *ou âkhroum âl âphr iqoum*, en parlant du rédempteur, *et novissimus super pulverem staturus*. Au verset 26, la vulgate dit : *et rursum circumdabor pelle meâ, et in carne meâ videbo deum*. La première partie de ce verset est ainsi conçue dans l'hébreu : *ou athr âouri nqphou zuth*, et postquam pellem meam deleverint, *hœc*, sous-entendu *res erit*, (scilicet dei adventus). Je me suis expliqué dans une précédente note sur la finale du verset 27.

(3) Les sept anciens commentateurs hébreux du livre de Job, et plusieurs interprètes chrétiens, au nombre desquels on compte St.-Jean-Chrisostôme et Grotius, ne voient dans ce passage qu'une prédiction du rétablissement du saint homme (voir synopsis criticor. *in loco*, ou bible de Vence, VI, p. 473 et XV, p. 515). C'est à mes yeux une grave erreur. Isaïe et Ezéchiel appliquent de même au rétablissement des Juifs dans la terre promise des expressions empruntées au dogme de la résurrection future, ce qui n'empêche pas qu'ils ne professent ouvertement cette doctrine.

une proclamation de la doctrine résurrectionnelle. Le rétablissement prochain de Job dans un état plus heureux que le premier, ne me paraît être qu'une figure de la résurrection générale (1) D'abord, Job s'exprime comme un hiérophante qui va révéler une grande vérité, une vérité digne d'être écrite avec un burin de fer et sur du plomb, ou taillée sur une pierre de roche à perpétuité (2) ; ensuite, son rédempteur, qui est vivant et qui doit demeurer le dernier sur la terre, rappelle, à ne pouvoir s'y méprendre, le libérateur *Sosiosch* des livres Parsis, ce troisième fils de Zoroastre, qui doit naître à la fin des siècles, propager par toute la terre la pure loi des Mazdayaçnas (sectateurs d'Ormuzd), chasser de ce monde de douleur le germe du Daroudj (Ahriman), détruire celui qui fait du mal au pur, ressusciter les morts, et, par l'ordre du juste juge Ormuzd, les récompenser ou

(1) Job fait encore allusion à ce grand évènement dans un passage que toutes nos versions ont mal interprété. Le saint homme dit au ch. 19, v. 18 : «j'expirerai dans mon nid et, à l'exemple du Phénix (*ou k khoul*), je multiplierai mes jours.» Le mot *khoul* est équivoque en hébreu. Il signifie à la fois *sable*, *palmier* et *phénix*. Les versions protestantes adoptent la dernière signification ; la vulgate et les septante la seconde, et les interprètes hébreux la première. Quoiqu'en disent et la bible de Vence (VI, 497-504), et le savant Gésénius (thesaur. Ling. hebr., I, p. 453-454), cette dernière interprétation me paraît la meilleure, en même temps qu'elle est la plus ingénieuse. Elle a reçu l'approbation de Bochart (Hiéroz., III, p. 809 et suiv.). Le Phénix qui se brûle dans son nid, pour renaître de ses propres cendres, est un symbole si naturel de la résurrection qu'il faudrait s'étonner de ne pas le voir figurer dans un livre où ce dogme est hautement proclamé.

(2) Job, ch. 19, v. 23-24.

les punir selon leurs œuvres (1). Les Juifs croyaient de même que le prophète Elie reviendrait sur la terre, à la fin du monde, pour adoucir la colère céleste par les jugemens qu'il exercera au temps prescrit, pour réunir les cœurs des pères à leurs enfans et pour rétablir les tribus d'Israël, avant l'arrivée du jour grand et terrible de Jéhôvâh (2). Cette croyance existait encore au temps de Jésus. L'évangile atteste que les Scribes et les Pharisiens refusaient de reconnaître la mission de l'homme Dieu, parce qu'elle n'avait pas été précédée de la venue d'Elie. En réponse, le Christ reconnaît qu'effectivement le prophète Elie doit venir et rétablir toutes choses; mais il donne aussitôt à entendre qu'il est déjà venu (dans la personne de Jean-Baptiste) (3).

Le prophète Daniel, véritable Archimage (4), tout plein de la doctrine zoroastrienne, grand apôtre du dogme de la résurrection future, insinue que ce rétablissement général aura lieu sous les auspices des archanges Michel et Gabriel (5). Et, en cela, il est d'accord avec un autre système persan qui, outre *Sosiosch*, précurseur

(1) Zend-Avesta, I, 2e. part., p. 46; II, p. 278, 411 et 413.

(2) Malach, ch 4, v 5. — Ecclésiastiq., ch. 48, v. 10.

(3) Matth., ch. 17, v. 10 et 11. — Marc, ch. 9, v. 11. — Bible de Vence. XI, p. 769-772; XVI, p. 748.

(4) Dan. ch. 2, v. 48; ch. 5, v. 11; et ch. 6, v. 2-4.

(5) Daniel (ibid., ch. 8, v. 16) nomme expressément Gabriel, l'ange protecteur des Juifs, comme étant celui qui lui explique ses visions, et qui combat avec Michel en faveur des Israélites. J'en conclus que cet ange concourait avec Michel à la *psykhostasie*, ou pesée des âmes. Michel était d'ailleurs un génie *psykhopompe*, ou conducteur des âmes, comme *thoth* et *Mithra*. On peut voir

du jour grand et terrible d'Ormuzd, introduit sur la scène les deux izeds *Mithra* et *Raschné-Rást*, ou *Sérosch*, conducteurs des âmes, chargés de peser les actions des hommes sur le pont *Tchinevad*, qui sépare la terre du ciel, de faire ensuite monter les uns dans le *Gorotman* (Paradis) et de précipiter les autres dans le Douzakh (Enfer) (1). « Le chef du royaume de Perse, dit Gabriel » au prophète, m'a résisté vingt et un jours ; et voici, » Mikaël, l'un des principaux chefs, est venu à mon » aide, et je suis demeuré là, chez le roi de Perse, et » je viens maintenant pour te faire entendre ce qui » doit arriver à ton peuple *dans les derniers jours ;* » car la vision s'étend jusqu'à ces jours là ». « — En » ce temps-là, Mikaël, ce grand chef, qui tient ferme pour les enfans de ton peuple, s'élevera ; et ce » sera un temps de détresse, tel qu'il n'y en a point » eu, depuis qu'il y a eu des nations jusqu'à ce temps

sur ce sujet les sources indiquées dans ma notice sur le grand bas-relief de la Cathédrale d'Amiens (mém. de l'Acad. du dépt. de la Somme, II, p. 318-321).

(1) Th. Hyde, de vet. pers. relig, p. 401, 402 et 436. — Zend-Avesta, I, 2e. part., p. 131, note 1. Ainsi trois personnages concourent à la *psykhostasie*, sans compter le dieu suprême, savoir : En Egypte, *thoth, anubis et horus ;* en Perse, *Mithra*, *raschné-rást* et *sosiosch* ; en Judée, *Michel*, *Gabriel* et *Elie*. Au-dessus d'eux siége le grand-juge, *Osiris*, *Ormuzd* ou *Jéhôvâh*. Ce dernier céda bientôt la place au Messie qu'il investit de ses pleins pouvoirs. Ici même il semble les avoir délégués, en partie du moins, au grand Mikaël qui, comme un autre Mithra, s'élève, dans ce temps de détresse, pour châtier les coupables et délivrer les justes. (Voir Zend-Avesta, II, p. 206-208 ; 211-215 ; 219-224).

» là ; et, en ce temps-là, ton peuple échappera, savoir : » quiconque sera écrit dans le livre. Et beaucoup de » ceux qui dorment dans la poussière de la terre se » réveilleront ; les uns pour la vie éternelle, et les autres » pour des opprobres et une infamie éternelle. Ceux qui » auront été intelligens, brilleront comme la splendeur » du firmament ; et ceux qui en auront amené plusieurs » à la justice, luiront comme les étoiles à toujours et » à perpétuité (1) ». Jésus-Christ annonce de même, dans l'évangile, qu'à la résurrection, les *anges* jetteront les méchans dans la fournaise ardente, et qu'alors les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur père (2). Avant lui, le psalmiste avait dit que les méchans ont leur portion dans cette vie (3) ; qu'ils périront et seront consumés comme la graisse des agneaux immolés (4) ; qu'ils entreront dans les profondeurs de la terre ; qu'ils seront détruits par l'épée et deviendront

(1) Daniel ch. 10, *v.* 13-14 ; *ch.* 12, *v.* 1-3. Le texte porte : *ou rbimmichni* etc., *et multi è dormientibus*, ce qui semblerait annoncer que tous les morts ne ressusciteront pas. Mais si l'expression *ou rbim* (et multi) n'est pas une faute de copiste pour *ou rbou* (*et multitudo*), terme chaldaïque employé par Daniel au ch. 4, v. 36, l'auteur ne l'aura adoptée que pour mieux rattacher sa prédiction sur la résurrection générale à celle du prochain rétablissement des Juifs. Car on sait, et Daniel l'annonce lui-même, que plusieurs restèrent dans la Babylonie où ils avaient formé des établissemens.

(2) Matth., ch. 13, v. 42, et 43. Voir aussi Sagesse, ch. 3, v. 7 ; et St.-Paul, I Epitr. aux Corinth., ch. 15, v. 41 et 42.

(3) Ps. 17, v. 14.

(4) Ps. 37, v. 19.

la proie des renards (1) ; que des charbons ardens tomberont sur eux et les précipiteront dans le feu et dans des fosses profondes, sans qu'ils puissent se relever (2) ; que la mort des justes est précieuse aux yeux de Jéhôvâh (3) ; qu'ils habiteront devant sa face (4) ; qu'ils la verront et seront rassasiés de sa ressemblance, quand ils seront réveillés (5) ; qu'ils auront une habitation éternelle (6) ; que Jéhôvâh les recevra dans sa gloire, et sera leur partage à toujours (7).

Les Juifs, en s'appropriant la doctrine persane de la résurrection future des morts, l'avaient combinée avec leur dogme national de l'avènement glorieux du Messie ; et leur exemple fut suivi par les premiers apôtres du christianisme. Dans leur système, cette rénovation miraculeuse et éternelle de toute l'humanité, avait à s'accomplir à deux reprises différentes et à mille ans d'intervalle : la première résurrection, partielle et anticipée, promettait de servir de récompense préalable aux Hébreux, et à tous les prosélytes qui auraient embrassé la loi de Moïse (8). C'est ce qu'on appelait le règne de mille ans, si célèbre dans les premiers siècles de l'ère chrétienne ; la seconde, nommée

(1) Ps. 69, v. 9 et 10.

(2) Ps. 140, v. 10.

(3) Ps. 116, v. 5.

(4) Ps. 140, v. 13.

(5) Ps. 17, v. 15.

(6) Ps. 38, v. 18 et 27.

(7) Ps. 73, v. 24-26. Voir aussi ps. 92, v. 12-14 ; et ps. 146, v. 3 et 6.

(8) Isaïe, ch. 56, v. 6—8.

la grande résurrection, la résurrection universelle, appelait tous les peuples à la participation du monde futur, sans autre exclusion que celle des grands coupables de toutes les nations, qui seraient, ou anéantis, ou précipités dans le fond de l'abîme. Ces deux palingénésies des corps et des âmes tout ensemble, conservaient entr'elles les mêmes rapports que les anciens prophètes avaient établis dans l'économie du monde présent, entre la réhabilitation privée du peuple d'Israël et la reconstitution subséquente de toute la race humaine, réunie en une seule famille, sous le sceptre paternel du messie (2). Les prophètes avaient tant de fois représenté ces deux utopies du monde actuel sous les emblèmes de deux résurrections dans le monde futur (2), que peu à peu le signe remplaça la chose signifiée, et que le symbole fut pris pour la réalité.

(1) J'emprunte ici les expressions plutôt que les idées de M. Salvador (Jésus-Christ et sa doctrine, II, p. 6 et suiv.), parce que la métamorphose du rétablissement temporel, d'abord des Israélites, puis des autres nations, dans le monde actuel, en une double résurrection dans le monde futur, s'était opéré parmi les sectes Judaïques, avant la venue de Jésus-Christ. On en trouve des vestiges dans le quatrième livre d'Esdras, dans le Testament des douze Patriarches et dans plusieurs Rabbins. (Voir Bible de Vence XV, p. 513 et 516), L'hérésiarque Cérinthe, originaire de la Judée et écrivain du premier siècle de l'ère chrétienne, avait composé, sous le nom des apôtres, une apocalypse où la résurrection des corps et le règne de mille ans étaient enseignés comme dans celle de St.-Jean (Voir Matter, hist. du Gnosticisme, I. p. 228).

(2) Outre Isaïe, qui est plein de ces images, on peut consulter ps. 98. v. 1—4; ps. 102, v. 23; ps. 117, v. 17—22. — Jérém., ch. 31, v. 31—37. — Ezéch., ch. 36, v. 24—28, etc.

On y mêla bientôt les idées platoniciennes sur la double mort des réprouvés et la double résurrection des justes, sur les mille ans intermédiaires d'attente ou d'épreuve, et sur le jugement définitif qui décidait du sort de tous les hommes. Platon et Plutarque, remplis tous deux de la sagesse orientale, racontent que l'homme est un composé d'esprit, d'âme et de corps (1); que ces trois parties de son être tirent leur origine, la première du soleil, la seconde de la lune, et la troisième de la terre; qu'elles retournent successivement à leur source; que la première mort, qui s'opère ici-bas, sépare l'âme et l'esprit d'avec le corps, et que la seconde, qui s'effectue dans la lune, sépare l'esprit d'avec l'âme; qu'après la première mort, l'âme et l'esprit des justes restent unis pendant mille ans, soit dans une prairie éthérée, soit dans une vallée de la lune, où ils éprouvent un sort tranquille, mais non parfaitement heureux: et qu'après la seconde mort, l'esprit de ces justes, dégagé de l'âme, son ombre, son enveloppe, et rendu semblable au rayon solaire, s'envole vers le soleil, son foyer primitif; qu'au contraire, l'esprit des méchans, après la première mort, reste durant mille ans attaché à leur âme, pour souffrir avec elle dans une autre cavité de la lune, ou être renvoyé avec elle dans un autre corps, en punition de ses fautes; après quoi, s'il ne s'est pas amendé, il est, lors de la seconde mort, précipité avec elle et à toujours dans l'abîme infernal. Les hommes

(1) L'âme contient l'esprit, comme le corps contient l'âme. C'est absolument l'idée indienne qui représente *manas*, *prâna* ou *paramâtmâ*, *l'esprit*, contenu dans djîvâtmâ, *l'ame vitale*, et *djîvâtmâ*, renfermé dans *bhoûtâtmâ*, *le corps*.

subissaient deux jugemens dans l'autre vie. Le résultat de la première sentence, après la première mort, était pour les bons une première résurrection de leur âme et de leur esprit, réunis dans un état paisible pendant mille ans. Le résultat de la seconde sentence, après la seconde mort, constituait pour les mêmes une seconde résurrection de leur esprit seul, définitivement affranchi, non-seulement des liens de la matière terrestre, mais encore des entraves de l'âme animale, de cette enveloppe *lunaire*, qui n'avait pas sa pureté, et qui tenait encore à la matière. Les deux morts au contraire étaient pour les réprouvés des morts véritables, puisqu'elles enchaînaient leur âme et leur esprit, toujours unis ensemble, l'une à des corps organisés, mortels et périssables, et l'autre à la matière ténébreuse la plus désordonné : car on ne doit pas oublier que *mourir*, dans le langage mystique des anciens, c'est renaître ; que la mort du corps est la vie de l'âme, et la mort de l'âme vitale la renaissance de l'esprit ou de l'âme intelligente (1).

(1) Voir, sur cette théorie mystique, l'Orig. des Cultes, VI, p. 44—56. Elle a probablement sa source dans le mythe Egyptien de la double mort et de la double résurrection d'Osiris dont je dirai quelques mots dans le § suivant. La théorie des platoniciens est, à peu de chose près, l'inverse de celle des Juifs. Cette différence tient à la manière différente de considérer l'âme après la mort. Les rabbins appelaient première mort la séparation du corps et de l'âme, pour les justes comme pour les méchans ; seconde mort, pour les méchans seulement, la condamnation de ces deux parties de notre être, réunies à la fin du monde ; première résurrection la réunion du corps et de l'âme des justes d'Israël, pour le règne terrestre de mille ans, et seconde ressurrection la réunion du corps et de l'âme de tous les

Les prêtres Juifs, par un véritable syncrétisme, ont supposé de même qu'il y aurait une double résurrec-

autres justes, pour le règne spirituel de l'éternité. Ce système n'était pas aussi bien lié que celui du néo-platonisme, qui d'ailleurs reprenait les choses de plus haut. Dans celui-ci, l'esprit, en descendant du soleil dans la lune, s'y revêtait d'un âme vitale. Arrivé sur la terre, il y prenait un corps. En remontant à sa source, il abandonnait le corps à la terre, et l'âme à la lune. C'est ce qu'on appelait génération et régénération des âmes, Au sens naturel, il y avait là une double vie d'abord, puis une double mort; mais au sens mystique, c'était tout le contraire : la double vie était une double mort, et la double mort une double vie; car la génération de l'âme constituait pour l'esprit sa première mort, et la génération du corps sa mort seconde. Au contraire, la mort du corps était la première régénération de l'esprit, et la mort de l'âme, sa seconde régénération, sa véritable palingénésie, son affranchissement final de la matière terrestre et de la matière lunaire. Si les faiseurs de systèmes étaient toujours conséquens, la théorie platonicienne devait conduire ses inventeurs à imaginer une résurrection, c'est-à-dire une seconde réuuion de l'esprit, de l'âme et du corps, mais pour les réprouvés seulement. On aurait eu alors la contre-partie d'une certaine opinion judaïque qui n'admettait la résurrection que pour les justes, opinion que l'on trouve dans le second livre des Macchabées. L'un des sept frères du même nom dit à Antiochus, en allant au martyre : « Dieu nous » rendra la vie en nous ressuscitant; car, pour toi, tu ne ressusciteras » point à la vie » ; et la mère de ces jeunes gens leur dit à son tour : « Le créateur du monde qui a formé l'homme dans son origine, » vous rendra un jour l'âme et la vie » (2 Macc., ch. 7, v. 9, 14, 23. — Bible de Vence, XV, p. 512 et 516). L'*âme*, c'est *la Nephech*; et la *vie*, c'est la *Rouâkh*. La résurrection est une seconde création (comparez Genèse ch. 2, v. 7). Pour les Juifs la réunion du corps, de l'âme et de l'esprit, constituait *la vie* : c'était *la mort* pour les

tion : la première qui précéderait le règne temporel des justes de Juda pendant mille ans, dans la terrestre Jérusalem ; la seconde qui suivrait ce règne anticipé et commencerait le règne éternel de tous les justes dans la Jérusalem céleste. La trompette jubilaire qui, tous les cinquante ans, avait retenti dans la Judée, et crié à tous les esclaves pour dettes : liberté ! liberté (1) ! Cette trompette qui avait également rappelé les Juifs de l'exil Babylonien (2), devait sonner aussi et la délivrance finale d'Israël, ou son règne de mille ans, et, après ce règne, la convocation de tous les peuples dans la vallée de Josaphat pour le jugement dernier. C'est alors que s'opérerait la seconde résurrec-

platoniciens. Après le trépas, le corps, suivant les premiers, retournait à la terre, l'âme au Chéol et l'esprit à Jéhôvâh : c'était la mort. Les platoniciens au contraire appelaient *vie* de l'esprit, palingénésie ou régénération, le retour de l'esprit au soleil, de l'âme à la lune et du corps à la terre. Ils étaient plus près que les Juifs du dogme indien de l'absorption en Dieu. Remarquons d'ailleurs que la lune figurait dans la théorie orphico-platonicienne, à titre de dépôt provisoire des âmes (prises ici dans le sens d'esprit et âme vitale réunis), à titre d'Elysée et de Tartare tout ensemble. Dans sa partie d'en-haut, vers le ciel, reposaient les justes ; les méchans souffraient dans sa partie d'en-bas, vers la terre. Ce déplacement des enfers paraît supposer la lune au méridien des antipodes ; car Platon parle de voyage *souterrain* des âmes ; mais mystiquement on regardait comme souterrain ce qui était plutôt sublunaire, parce que l'obscurité de la matière terrestre s'étendait jusqu'à la lune. l'Ether brillant et lumineux commençait plus haut.

(1) Lévit., ch. 25, v. 10.

(2) Isaïe, ch. 27, v. 13.

tion, suivie, pour tous les justes, d'un règne éternel et céleste, et, pour tous les réprouvés, de la damnation éternelle, qui serait leur seconde mort.

Maintenant, les temps sont accomplis : l'éternité commence. Jéhôvâh a fait enquête des crimes des habitans de la terre ; cette terre met le sang à nu, ne couvre plus les meurtres. Il a fait enquête avec son glaive, fort, grand et pesant, sur le Léviathan, serpent alongé, sur le Léviathan, serpent recourbé, et tué le monstre qui est dans la mer (1). Les méchans sont précipités dans l'étang de souffre avec Babylone la prostituée (2), avec Satan, le prince du siècle. Leurs cadavres sont livrés à d'éternels supplices ; car leur ver ne meurt pas et leur feu ne s'éteindra point (3). Jéhôvâh crée pour les justes des cieux nouveaux et une terre nouvelle, qui subsisteront toujours devant lui (4). Désormais, plus de craintes, plus de tourmens, plus d'alarmes. Les cris de détresse, le deuil, les durs travaux ont cessé ; car tout ce qui était auparavant n'est plus. On ne se souvient plus des afflictions passées, et elles ne reviendront plus à l'esprit (5). Le seigneur Jéhôvâh essuie les larmes de tous les visages. — Assis au banquet divin, tous les peuples de la terre savourent sur la sainte montagne de Sion, dans la céleste Jérusalem (7), ces repas d'alimens gras, ces

(1) Isaïe, ch. 26, v. 21 ; ch. 27, v. 1.

(2) Id., ch. 26, v. 5 et 6.

(4) Id., ch. 65, v. 17 ; ch, 66, v. 22.

(5) Id., ch. 65, v. 16—17.

(6) Id., ch. 25, v. 8.

(7) Id., ch. 65, v. 18.

repas de vieux vins, de graisses moëlleuses, de vieux vins purifiés, que Jéhòvâh Tsabaoth leur a fait préparer (1). Ils se réjouissent avec des chants de triomphe de la joie qui remplit leurs cœurs, et sont toujours dans l'allégresse (2) : la mort est engloutie pour jamais (3).

§. 6. DÉLIVRANCE ANTICIPÉE; CONCLUSION.

Dans la période de temps qui s'est écoulée entre le retour de l'exil Babylonien et la venue de Jésus-Christ, trois systèmes partageaient les esprits sur les destinées de l'âme et la vie future. Les Juifs, toujours portés à imiter leurs voisins, les ont successivement adoptés. Le plus complet, le plus ancien et la source des deux autres, est la métempsychose conçue en grand, c'est-à-dire la transmigration des âmes dans toutes les sphères de l'univers, depuis l'empyrée jusqu'au fond de l'abîme infernal. Chaque âme, partie d'un foyer commun, revêtait sans cesse, en passant par tous les mondes, un corps nouveau, plus ou moins épuré ou dégradé en proportion de sa vie précédente. Par là, les âmes se trouvaient avoir parcouru tôt ou tard un cercle qui les faisait rentrer dans leur foyer primitif. C'était le système de l'Egypte et de l'Inde. On connaît assez le second, celui de la résurrection corporelle des morts. Cette doc-

(1) Id., ch. 25, v. 6.

(2) Id., ch. 65, v. 14 et 18.

(3) Id., ch. 25, v. 8. On peut comparer à ce tableau qu'il serait facile de rendre plus complet, à l'aide, soit d'Isaïe lui-même, soit des autres prophètes, le tableau correspondant de l'Apocalypse, ch. 20 et 21.

trine regardait la séparation des âmes d'avec les corps comme un état suspensif ou négatif, comme une époque de captivité et de sommeil, et avait pour objet de réunir ces deux parties de notre être, d'éterniser la personne toute entière. Ce fut l'ancien dogme de la Perse et de la Judée. Nous avons vu qu'il n'était pas inconnu des Egyptiens. Enfin, le troisième qu'on peut appeler platonicien, spiritualisait, ranimait, régénérait les âmes à mesure qu'elles sortaient de nos corps, et, dans cet état métaphysique, les rendait impressionnables, vivantes, éternelles (1). Cette dernière théorie jouait un grand rôle dans les mystères Orphico-Bachiques des Grecs, avec cette particularité qu'elle y empruntait ses images et ses symboles à l'hypothèse physico-astronomique de la transmigration des âmes à travers les sphères célestes. Ce mélange venait probablement des Hiérophantes de l'Egypte qui, gardant pour eux seuls le dogme sublime de la pure palingénésie de l'âme, ou de son affranchissement, à la mort, des liens de la matière terrestre, l'avaient combiné, pour le peuple, avec avec l'ancien dogme de la métensomatose ou migration des âmes dans les corps (2). Les prêtres juifs ont admis cette immortalité de Platon, mais telle que les Egyptiens l'avaient faite, et à une époque assez récente. Ce n'est pas que les idées qu'elle suppose fussent étrangères aux anciens Israélites ; mais elles avaient pris

(1) Jésus-Christ et sa doctr., par M. Salvador, II, p. 8 et 9, à la note.

(2) Relig. de l'antiq., I, p. 465—466. M. Creuzer (ibid., p. 276), remarque avec raison l'impropriété du mot *métempsychose* qui dit le contraire de ce qu'il veut exprimer.

chez eux une autre direction. Ce point de vue mérite d'être éclairci.

Suivant la philosophie orientale, la vie de ce monde n'est qu'un passage à d'autres destinées, et le corps qu'une prison de l'âme. Cette doctrine sacerdotale, inhérente à l'Egypte et à l'Inde (1) et d'ailleurs commune aux Gaulois et aux Scandinaves (2), s'était introduite jusque dans les initiations de la Grèce. Le malheur de l'existence était inculqué dans tous les mystères orphiques : sa brièveté et son néant étaient enseignés dans ceux de Thrace et d'Athènes (3). Les nomades Israélites, originaires de la Chaldée, voyageurs dans le Chanaan, esclaves en Egypte, souvent captifs chez les nations voisines, ne pouvaient manquer d'accueillir ce dogme consolateur. Il cadrait trop bien avec leurs situations si diverses, si changeantes, si malheureuses. Aussi, envisageaient-ils la terre comme une vallée de misère et de larmes.

Jacob répondit à Pharaon « les jours des années de » pélérinages sont cent trente ans; les jours des an- » nées de ma vie ont été courts et mauvais, et n'ont » point atteint les jours des années de la vie de mes » pères, du temps de leurs pélerinages (4) ». « Jéhô- » vâh, s'écriait plus tard le psalmiste, écoute ma » prière; prête l'oreille à mon cri, et ne sois point » insensible à mes pleurs. Car je suis voyageur devant

(1) Relig. de l'antiq., I, p. 279, note 1, et p. 463. — De la Relig., IV, p. 78; V. p. 78.

(2) De la Relig., IV, p. 77.

(3) Ibid., V. p. 78. — Relig. de l'antiq., III, p. 304 et suiv.

(4) Genese, ch. 47, v. 9.

» toi, étranger comme tous mes pères (1) ». *Voyageur devant toi,* c'est-à-dire, errant, exilé sur cette terre ; *étranger comme tous mes pères,* c'est-à-dire, banni de ma céleste patrie, soupirant après le jour où Dieu rachetera mon âme de la puissance du *chéol* et me prendra à soi (2). Ces idées tristes et lugubres avaient leur source dans le dogme antique de l'origine céleste et de la destination future de nos âmes. Parties du ciel, au moment de la création du monde visible, les âmes des justes doivent y retourner à la consommation des siècles. Dans les religions sacerdotales, l'initiation aux mystères hâtait ce retour et abrégeait le temps de l'exil. Mais c'est là un perfectionnement assez moderne de la doctrine primitive, perfectionnement intéressé, à l'aide duquel les Hiérophantes exploitaient la crédulité des initiés, et, en satisfaisant leur impatience, leur faisaient payer cher l'avantage d'entrer immédiatement dans les demeures célestes (3). La théorie ancienne ne connaissait pas cette anticipation de la délivrance finale. Les Juifs ne l'ont admise que très-tard, et les premiers Pères de l'Eglise chrétienne ne l'avaient point adoptée. Les uns et les autres avaient

(1) Ps. 39. v. 12. Dans le verset suivant, le prophète, châtié et affligé, comme le saint homme Job, par la main de Jéhôvâh, lui dit : « Détourne-toi de moi, afin que je reprenne mes forces, avant que je m'en aille *et que je ne sois plus* ». Il est évident qu'il faut suppléer : *sur cette terre* ; Car, au verset 7, il venait de dire à Dieu : *mon attente est à toi*, et tout le psaume roule sur la brièveté de cette vie, et la vanité des biens de ce monde.

(2) Ps. 49, v. 15.

(3) De la Relig., v. p. 50, 69—74.

emprunté de l'ancienne doctrine de l'Egypte et de la Perse l'idée d'un séjour passager, mais pourtant prolongé, de toutes les âmes, avant leurs punitions ou leurs récompenses définitives. Elles descendaient, disaient-ils, dans le monde souterrain : les justes avaient le pressentiment de leur bonheur, les méchans de leurs peines, et leur destinée s'accomplissait ensuite à la résurrection (1). Les martyrs seuls, suivant la doctrine des Pères, montaient immédiatement de la terre aux cieux. Mais il paraît que le système populaire des Juifs n'exceptait personne de l'obligation de descendre dans le *chéol*, puisqu'après sa mort, Jésus descendit aux enfers pour en retirer les âmes des justes qui reposaient dans le sein d'Abraham (2). Toutefois, ce récit prouve en même temps que, dans l'opinion des Juifs, ou, si l'on veut, des chrétiens Judaïzans, la délivrance des âmes pouvait s'opérer avant la fin du monde ; car le Christ n'était pas encore entré dans son règne, et l'époque de la première résurrection n'était point arrivée. Cette conséquence ressort également d'un trait raconté par l'historien des Macchabées. Quelques soldats hébreux ayant été tués dans un combat, on trouva sur eux, au moment de procéder à leur inhumation, des objets consacrés aux idoles, qu'ils avaient pris dans un temple de Jamnia, contre la défense de la loi. Tout le monde attribua leur mort à la possession de ces amulettes. On se mit en

(1) De la Relig.; IV, p. 109, à la note.

(2) L'Evangile n'en dit rien. Mais St.-Matth., ch. 28, v. 52, le donne à entendre, lorsqu'il annonce que des sépulcres s'ouvrirent, et que plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent, après la résurrection du Sauveur.

prières ; on supplia le seigneur d'oublier le péché qu'ils avaient commis ; et Judas, ayant receuilli dans une quête douze mille drachmes d'argent, les envoya à Jérusalem, afin de faire offrir un sacrifice en expiation de leur faute (1). Ce texte prouve deux choses : la première, que l'on ne croyait pas ces morts dans l'*Abaddôn*, dans ce puits de l'abîme dont la porte est fermée pour toujours aux pervers qui s'y trouvent renfermés ; mais bien dans le *Chéol* proprement dit, dans ce lieu d'épreuve et d'attente d'où les justes devaient sortir un jour pour n'y plus rentrer ; et la seconde, que les prières et les sacrifices des vivans pouvaient délivrer les prévaricateurs de cette espèce d'exil, et leur obtenir la vie éternelle, avant le temps prescrit. En effet, rien n'indique ici la croyance à une troisième demeure souterraine, analogue à notre purgatoire. Si les Grecs ont admis pour les âmes faibles un séjour mitoyen entre l'Elysée et le Tartare, c'est que chez eux l'Elysée se confondait avec l'Olympe (2). Je ne vois rien de semblable dans les monumens de

(1) 2 Macc., ch. 12, v. 40 et suiv.

(2) J'ai oublié de dire, à-propos des enfers d'Homère et de Pindare, que l'Elysée, pour le premier de ces deux poëtes, ne fait point partie de l'*adès*. C'est un séjour de bonheur, un lieu de plaisance dans les îles de l'Océan occidental, appelées *îles des Bienheureux*. Les morts n'y ont pas accès. Ménélas, que Jupiter a miraculeusement préservé du trépas, comme un autre Hénoch, l'habite avec Rhadamanthe, qui n'y exerce aucune fonction de juge. Là, près des portes du soir, un sentier conduit au ciel ; là, près de la chambre à coucher de Jupiter, coule la source de l'ambroisie ; là, sans avoir subi la loi commune, sont les favoris des dieux parmi les humains ; et Junon se promène non loin de ce séjour de délices, dans ses magnifiques jardins pleins de fruits d'une couleur brillante

la religion judaïque. Le *Chéol* et le limbe s'y confondent en un seul lieu d'espoir et d'attente. L'auteur du 4e. livre d'Esdras déclare que les âmes crient vers le Seigneur de l'endroit où elles sont *en dépôt*, et lui disent : « Jusqu'à quand serai-je dans l'attente, et quand viendra le temps de notre récompense (1)? ». La parabole évangélique du pauvre Lazare et du mauvais riche représente les bons et les méchans séparés dans le monde souterrain, par un grand abîme, quoique placés les uns au-dessus des autres, dans des lieux d'où ils pouvaient se voir réciproquement. Il ne leur était permis, ni de descendre du séjour des premiers dans le séjour des seconds, ni de remonter de celui-ci à celui-là (2). Après sa mort, Lazare est

et d'une saveur exquise (Bin. Constant, d'après Voss, de la relig., III, p. 384, avec la note 4). Pindare place dans l'Elysée les justes qu'il nomme les favoris des immortels, en conservant la couleur locale. Ses îles fortunées sont également situées dans l'Océan occidental (ibid. VI, p. 386-387), de même que les *îles* égyptiennes *des Bienheureux*, se trouvaient à l'Occident de Thèbes, dans le désert de la Lybie (relig. de l'antiq. I, p. 462-464). L'Elysée, tel qu'il est décrit par Homère, n'est point sans rapport avec les mythes hindous sur l'*amrita*, les arbres *djambou* et *kalpavrikcha*, les *jardins de parvatî* et le *kâilaça* de *Siva*, situés à l'Occident du *Gangâdêca*, ou pays du Gange. Notons encore que les rabbins appellent le séjour des âmes justes *Jardin d'Eden*, quoiqu'il ne soit guères qu'un lieu de repos semblable au jardin de la belle au bois dormant.

(1) 4 Esdr., ch. 4, v. 35 et suiv. — On lit aussi dans l'Apocalypse (ch. 6, v. 10), que les âmes des Martyrs qui sont sous l'autel, crient au Seigneur, en disant : « jusqu'à quand différerez-vous de venger notre sang ».

(2) Luc, ch. 16, v. 19-31,

porté par les anges (1) dans le sein d'Abraham, et le mauvais riche jeté dans les flammes de l'enfer. Le premier est *consolé* dans le *Chéol*, et le second tourmenté dans l'*Abaddôn* (2); car il ne faut point se méprendre au sens de ces mots rabbiniques de *sein d'Abraham*, de *trésor des vivans*, de *jardin d'Eden*. Tout cela n'implique point la béatitude du *paradis*, mais seulement le repos, la paix, l'espérance de l'immortalité, l'attente du céleste séjour. Lazare était *consolé*; mais il n'était pas encore heureux. La consolation n'est point le bonheur, ce n'est que l'adoucissement des maux. L'auteur du livre de la sagesse, qui écrivait à Alexandrie dans l'un des premiers siècles antérieurs au christianisme, ne contredit pas cette manière de voir. Les justes, selon lui, seront élevés au rang des enfans de Dieu, et auront leur partage avec les saints (3). Mais cette félicité ne suit pas immédiatement la mort. L'auteur suppose au contraire un certain intervalle de temps qui semble nous reporter à l'époque de la résurrection. Il parle de paix, de repos après le trépas, d'espérance pleine d'immortalité, de grande récompense, de vie éternelle, de royaume admirable, de diadème éclatant de gloire etc., pour le temps où Dieu regardera favorablement les justes (4).

Le récit des prières faites sous Judas Macchabée, pour les âmes des soldats juifs prévaricateurs, est conçu

(1) Nous avons vu que ces anges sont Michel et Gabriel, conducteurs des âmes.

(2) St.-Luc, ch. 16, v. 26.

(3) Sag., ch. 5, v. 5.

(4) Ibid., ch. 3, v. 3-5; ch. 4, v. 7; ch. 5, v. 16-17

dans le sens du système orphique de la palingénésie anticipée, système que l'on retrouve en Perse, en Egypte et en Grèce, dans les mystères de Mithra, d'Osiris et de Dionysus. Les livres des rabbins contiennent à ce sujet des renseignemens curieux. On y voit qu'après la mort, les âmes attendent l'inhumation de leurs corps pour être reçues dans le Chéol. Faute de sépulture, les corps, exposés à toutes les intempéries de l'air, pourrissent, et les âmes tombent dans l'avare *Abaddôn* qui ne rend jamais sa proie. Ensuite, les âmes sont pendant l'espace de *douze mois en voyage*, montent du Chéol sur la terre, et descendent de la terre au *Chéol*, allant à leurs corps, et retournant dans le monde souterrain, parce qu'elles reviennent autour de leurs tombeaux, et visitent leurs cadavres, pour lesquels elles ont conservé quelque reste d'affection. C'est pendant ces douze mois que les prières, les offrandes et les sacrifices pour les morts peuvent être efficaces ; après ce terme, il n'y a plus rien à faire. Tous les ans, au jour solennel des expiations, le 15 de *tisri*, ou du premier mois de l'année civile, Jéhôvâh ouvre ses registres, examine l'état des âmes qui ont accompli la révolution des *douze mois*, et prend à soi celles qui, par leur repentir et par les prières de leurs parens, ont mérité de sortir de la Géhenne supérieure. Toutes les âmes qui ne figurent pas sur le *livre de vie* sont précipitées dans la Géhenne profonde : il n'y a plus pour elles ni rémission ni espoir de retour (1). C'est peut-être à ces idées que font allusion plusieurs textes de la bible cités précédemment, tels

(1) Bible de Vence, VIII, p. 263 et 273. — Basnage, hist. des Juifs, t. 5, liv. 5, ch. 17, §. 3 et 5 ; ch. 19, §. 10.

que ceux-ci, par exemple : « Jéhôvâh, n'abandonne point » mon âme dans le Chéol, et ne souffre pas que ton » favori sente la corruption (1) ; approche-toi de mon » âme, rachète-la; délivre-moi à cause de mes ennemis... » Tu leur mettras iniquité sur iniquité, et ils n'auront » point part à ta bonté. Ils seront effacés du livre de » vie, et ne seront point écrits avec les justes (2). » Mais Dieu rachetera mon âme de la puissance du » *chéol*, lorsqu'il me prendra à soi.... La gloire du mé- » chant ne descendra point après lui.... Il viendra jus- » qu'à la génération de ses pères qui ne verront ja- » mais la lumière (3).

J'ai déjà invoqué ces passages et plusieurs autres en faveur des dogmes de la palingénésie épuratoire et de la résurrection générale. Mais ils peuvent aussi bien se rapporter à la doctrine plus récente de la palingénésie véritable, ou du retour successif des âmes au céleste séjour. Ce qui fait doute, c'est que toutes ces théories avaient droit de cité à Jérusalem, et que rien ne garantit les dates respectives des psaumes où elles figurent. Tout le monde sait que ce recueil, commencé au siécle de David, ne fut clos que longtemps après l'exil, sous la domination des Rois de Syrie. (4). Heureusement nous avons des textes bibliques

(1) Ps. 15, v. 10.

(2) Ps. 69, v. 18, 27 et 28. L'expression de *Livre de vie*, familière aux écrivains du Nouveau Testament, était aussi fréquemment employée par ceux de l'Ancien, notamment par Isaïe et par le psalmiste.

(3) Ps. 49, v. 15, 17 et 19. Au verset 8, il est dit des méchans que le rachat de leur âme est trop cher, et qu'il ne se fera jamais.

(4) Un savant Exégète d'Allemagne a éclairci ce sujet dans un ouvrage dont M. Cahen a traduit un fragment, à la suite de sa version d'Isaïe.

un peu plus précis. Mais, pour les bien comprendre, il faut se pénétrer de l'esprit qui les a dictés, des idées mystiques auxquelles ils font allusion. Ici un retour sur nos pas devient nécessaire. De nouveaux éclaircissemens sont indispensables. Nous tâcherons de les rendre aussi courts et aussi nets que nous le permettra l'obscurité de la matière.

En Egypte et dans l'Inde, la palingénésie spirituelle se rattachait à des idées physico-astronomiques qui faisaient voyager les âmes à travers les douze signes du zodiaque, à l'exemple du soleil, dans sa course annuelle. De même que cet astre suit, l'une après l'autre, la route de l'hiver et celle de l'été, allant et revenant d'un solstice à l'autre, par les six signes descendans, puis par les signes ascendans; de même les âmes parcouraient cette double route, pour descendre sur la terre et pour remonter aux cieux. Au signe du cancer commençait leur migration ici-bas; au signe du capricorne, leur retour vers les dieux. Deux portes leur étaient ouvertes dans ces deux signes, par lesquelles elles entraient dans la génération (la vie de ce bas monde) ou dans la régénération (la vie du monde céleste). De là ces deux portes tropicales étaient appelées, savoir: celle de la descente, *porte des hommes* ou des *mortels*, et celle de l'ascencion, *porte des immortels ou des dieux* (1). Ces deux portes sont célèbres dans le système orphico-bachique des Grecs sur les voyages des âmes. Mais la théorie-chaldéo-persane en reconnaissait deux autres qu'elle plaçait, la première dans le bélier, et la seconde dans la balance. Celles-ci représentaient le dou-

(1) Orig. des cultes, IV, p. 446, 461. — Relig. de l'antiq. 1, p. 453 et 477; III, p. 305.

ble passage du soleil et des âmes, allant et revenant d'un équinoxe à l'autre, par les six signes inférieurs, puis par les six signes supérieurs. On les appelait *portes d'Ormuzd* et *d'Ahriman*. C'est par elles que s'effectuait le double passage de l'empire des ténèbres à celui de la lumière, et de l'empire de la lumière à celui des ténèbres (1).

Ces deux théories, qui se complètent et s'expliquent l'une par l'autre, étoient fondées sur des raisons naturelles, calendaires et mystiques que tout le monde comprend. La chûte des feuilles en automne, l'engourdissement de la nature en hiver, la renaissance de la végétation au printemps, et la vigueur de tous les êtres en Été, tiennent de trop près aux quatre phases du soleil dans le cours de l'année, pour que l'on n'ait pas fait de ces phases et des saisons les symboles de la vie et de la mort, de la génération et de la régénération. N'oublions pas en effet que le cancer et le capricorne étaient à la fois points de départ et points d'arrêt des âmes, et, par conséquent, tour-à-tour *portes des dieux et des hommes* pour les âmes qui y entraient, et *portes des hommes et des dieux* pour celles qui en sortaient. Pendant les quinze premiers degrés de ces deux signes, elles arrivaient dans le ciel ou sur la terre. Elles en sortaient durant les quinze derniers degrés. Comme elles parcouraient en deux fois les douze signes du zodiaque, six pour monter et six pour descendre, il semblerait que chaque voyage ne dût avoir qu'une durée de six mois : mais les auteurs ne s'expliquent pas nettement sur ce point. Le terme ordinaire des deux courses réunies était de

(1) Orig. des cultes, IV, p. 473—474 ; V, p. 64—66.

trois mille ans, selon les Egyptiens (1), de deux mille ans, suivant Platon (2), et de *douze mois*, d'après les Manichéens (3). Il paraît que les initiés vertueux avaient la faveur de remonter au ciel en six jours (4), tandis que les profanes criminels en étaient exclus à perpétuité (5). Les livres Hindous seuls sont explicites. On y lit qu'à la mort les justes remontent aux régions célestes (swargas), conduits par les anges de la lumière et du jour, de la lune en croissant et des *six mois* pendant lesquels, le soleil allant au nord, la lumière augmente le jour et la nuit; qu'au contraire, les méchans descendent aux lieux inférieurs (pâtalas), con-

(1) Relig. de l'antiq. I, p. 464 et 886.

(2) Orig. des Cultes, VI, p. 44, 46. Je tire cette conséquence de ce que les âmes mettaient mille ans à remonter de la terre au ciel.

(3) Ibid., IV, p. 373—474; V, p. 64—66; VI, p. 96 et suiv.

(4) Ibid., VI, p. 45, 50. C'est encore une conséquence que me fournit le récit du Pampylien *Er*, le même, dit-on, que Zoroastre, ressuscité douze jours après sa mort. Il faut remarquer que 2,000 ans donnent 24,000 mois, 3,000 ans 36,000 mois, nombres divisibles par 12. Le terme de 12 mois pour la course entière est le plus exact. Les rabbins l'ont admis avant les manichéens. Celui de 12 jours, au lieu de 12 mois, est un terme de faveur, car le soleil reste un mois dans chaque signe. Les néo-platoniciens partageaient les 1,000 ans du retour au ciel en cinq parties de 200 ans chacune, correspondant aux cinq planètes intermédiaires entre le soleil et la lune, et placées mystiquement dans l'ordre des jours de la semaine, qui en ont conservé les noms. Ceci se rapportait à la théorie du passage des âmes par l'échelle des sept planètes, décrite dans le livre d'Origène contre Celse. (Voir Orig. des cultes, IV, p. 443-435; VI, p. 46 et *alibi passim*.

(5) De la Relig., V, p. 68—70.

duits par les génies des ténèbres et de la nuit, de la lune en décours et des *six mois* pendant lesquels, le soleil allant au midi, la lumière décroît le jour et la nuit (1). Ce texte prouve en même temps que, dans le système indien, la terre n'est qu'un séjour intermédiaire entre le ciel et l'enfer, au lieu d'être, comme chez les Grecs, l'un des deux termes extrêmes du double voyage des âmes. C'est un point de vue plus grand que celui des Orphiques (2). La terre en effet devait être le centre de toute cette théorie, de même qu'elle était le centre de l'univers. Pour compléter le tableau, il fallait que le ciel le plus élevé et l'enfer le plus bas, (car les Hindous admettaient plusieurs cieux et plusieurs enfers), fussent placés à égale distance de la terre, comme les deux points les plus éloi-

(1) Oupnekhat, I, p. 285, 291. 293; II, p. 131, 265 etc.

(2) Nous avons vu dans une précédente note que Plutarque plaçait l'Elysée et le Tartare dans la lune. Mais cette modification ne sauvait pas l'inconséquence du système grec. Au reste, les néo-platoniciens brouillaient toute cette théorie, comme des copistes qui comprennent mal ce qu'ils transcrivent. Ils feignent qu'au moment où les âmes, détenues dans les régions souterraines, commencent à soupirer après le retour, le juge des enfers jette dans l'urne du verseau le sort de grâce, qui doit leur assurer ce retour et les ramener aux sphères supérieures par la porte des Dieux. (Relig. de l'antiq. III, p. 309). Cette fiction prouve deux choses, l'une que le verseau avait été la porte de l'ascension des âmes, avant que le capricorne prît sa place, fait d'ailleurs constaté par les bas-reliefs mithriaques, et l'autre que c'était de l'enfer, et non de la terre, que les âmes remontaient au ciel. Cette dernière idée ressort aussi de la fable imaginée sur la fleur de Narcisse, cette fleur de la mort, symbole de la vie terrestre, qui avait pris naissance aux enfers et qui y attirait ceux qu'elle avait engourdis et trompés (ibid. p. 385—386).

gnés de la course du soleil et des âmes, au nord et au midi.

Les Grecs et les Romains, qui sont ici à peu près nos seuls guides, ne s'arrêtent guères qu'au système des deux portes tropicales. Cela vient sans doute de ce qu'elles étaient placées en relief dans la théorie égyptienne où ils ont puisé leurs documens. Ces deux portes étaient en effet celles des deux résurrections d'*Osiris*, au solstice d'été et au solstice d'hiver. Le soleil d'ailleurs apparaissait dans le cancer avec le retour de l'astre *Sothis* ou *Sirius*, signal de l'inondation du Nil, symbole tout naturel du départ des âmes vers la terre d'Isis, fécondée par le fleuve, son époux. Sous le capricorne, avec le nouveau soleil qui commençait à remonter dans les cieux, les jeunes semences jetées en automne, commençaient à sortir de terre; et, symbolisées par elles, les âmes commençaient à renaître pour la vie éternelle; car le grain ne renaît point, disait St.-Paul à propos de la résurrection, s'il ne meurt auparavant (1). Ce dernier emblème s'applique aussi aux semences d'été qui germent en juillet. Les deux portes équinoxiales, au contraire, jouaient en Egypte un rôle subalterne ou moins brillant, parce qu'elles étaient celles des deux semailles annuelles et des deux morts d'*Osiris*, deux fois victime dans la même année du noir Typhon, son frère et son enne-

(1) Corinth, ch. 15, v. 36. « Vos os germeront comme l'herbe, dit Isaïe (ch. 66, v, 14), ou bien : « ta rosée, Jéhôvâh, est la rosée des plantes, et la terre jette dehors les Réphaïm ». (Ibid. ch. 26, v. 19). l'Ecclésiastique (ch. 46, v. 14) souhaite que la mémoire des justes d'Israël soit en bénédiction et que leurs os refleurissent du fond de leurs sépulcres.

mi (1). Elles n'acquéraient d'importance que dans le système des *apocatastases* ou grandes périodes de restitution, ainsi qu'on le verra bientôt.

Des motifs analogues, tirés de l'état de la terre et du ciel aux deux solstices, avaient porté les Hindous à faire prévaloir les deux portes solsticiales (2). Mais les Chaldéo-Persans, guidés presqu'entièrement par la marche annuelle du soleil, ce recteur des saisons,

(1) Sur les deux époques de semailles et de récoltes en Egypte, voir Relig. de l'antiq., 1, p. 396 et 799, note 2; et sur les mêmes époques dans l'Inde, voir un mémoire sur la fête du *poungal*, dans l'un des volumes du nouv. journ. Asiat.

(2) Relig. de l'antiq., 1, p. 396—402. Les quatre portes des âmes figurent dans une scène funéraire où *Anubis* consacre une momie. Elles sont placées au-dessous d'une tablette sur laquelle sont placés quatre vases portant les têtes des quatre gardiens de l'Amenti (ibid., vol. des planch., pl. 45, fig. 181). Un planisphère Egyptien, publié par le p. Kircher, dans son *œdipus egyptiacus*, et reproduit par Dupuis, dans l'une des planches de *l'origine des cultes*, porte pour inscription, sous la case du *Bélier*: *regnum ammonis* et *porta deorum*. La case correspondante de la balance porte, de son côté: *regnum omphta*, et celle du scorpion: *regnum typhonium*. On n'y lit point *porta dæmonum;* mais un autre planisphère Egyptien, imprimé par les mêmes, contient, sous la même case de la balance, au-dessus des mots: *regnum omphta*, ceux-ci: *titanicorum dæmonum statio*. En outre, les Egyptiens de la Thébaïde célébraient au printemps le triomphe d'*Ammon* ou du Dieu à tête ou à cornes de *bélier*; et cette fête était accompagnée d'une autre, appelée défaite de *typhon*, dans laquelle on tuait le *crocodile*, symbole du mauvais principe (orig. des cultes, V. p. 521). Le bélier et la balance étaient donc, dans la haute Egypte comme en Perse, les *deux portes des Dieux et des hommes*, tandis que, dans l'Egypte moyenne et basse, les deux portes étaient fixées au cancer et au capricorne.

distinguaient nettement les quatre portes tropicales et équinoxiales. Elles figuraient toutes quatre dans les mystères de Mithra, de même qu'elles figurent dans les visions Chaldéennes d'Ézéchiel sur les quatre portes du temple, tournées vers les quatre coins du monde, et les douze portes de la cité sainte, orientées et distribuées trois par trois, comme les signes et les saisons (1). Il y a plus : c'est que les monumens Mithriaques, tout en conservant les emblèmes relatifs aux deux *signes solsticiaux*, appellent plutôt l'attention sur ceux des *équinoxes*. Mithra siège dans le *Bélier*, et regarde la *Balance*, ayant à sa droite le *cancer*, et à sa gauche le capricorne (2). On nous parle

(1) Ezéch., ch. 40, v. 6, 20, 27; ch. 41, v. 12, 21; ch. 48, v. 31—34. — Voir aussi Apocal., ch. 21, v. 12.—Origène (contra celsum, lib. 6, p. 269) assure qu'Ezéchiel et l'auteur de l'Apocalypse, par ces expressions figurées de portes, avaient aussi en vue la théorie des âmes et leur passage à un ordre supérieur à celui-ci, à un meilleur monde. L'observation est juste quant à l'Apocalypse. A l'égard d'Ezéchiel, il est permis d'en douter. Ce prophète ne faisait probablement que reproduire des idées Chaldéennes dont il ne comprenait pas tout le sens mystique, témoins ses quatre animaux et ses quatre roues (ch. 1, v. 5—25 — ch. 10, v. 9—22.), portant chacun quatre faces, une face de bœuf, une face de lion, une face d'aigle (en place de scorpion), et une face d'homme (le verseau). Cette dernière fiction est entièrement conçue dans le système Chaldéo-Persan, comme on va le voir à la note suivante.

(2) Orig. des Cultes, IV, p. 441—443; 473—477. — Les quatre signes zodiacaux qui figurent sur les bas-reliefs Mithriaques sont le *taureau*, le *lion*, le *scorpion* et le *verseau*. Ce sont absolument les quatre animaux de la vision d'Ézéchiel et de l'apocalypse (ch. 4, v.

même de douze portes ou de douze vases pour les douze signes du zodiaque, et de sept autres portes, appelées aussi degrés, pour les sept planètes, figurées sur une échelle qui, semblable à l'échelle de Jacob, s'étendait de la terre au ciel et portait au haut une huitième porte, celle de la voie lactée, séjour des âmes, nommée *via Jacobi* par les Rabbins (1). Quatre fêtes principales du soleil étaient attachées, en Perse, aux deux solstices et aux deux équinoxes ; et, de ces quatre fêtes, les plus célèbres étaient celles de la naissance et de la résurrection de l'invincible Mithra, conducteur des âmes, fixées, l'une au 25 décembre, et l'autre au 25 mars, de même que, dans la primitive Eglise, on avait fixé aux mêmes époques la naissance et la résurrection du Christ, astre de sérénité qui venait dissiper de longues ténèbres, et affranchir les âmes du joug de Satan (2).

6—9). On les retrouve, mais sous d'autres emblèmes, dans les quatre génies de l'Amenti Egyptien, dans les quatre astres des Perses, gardiens du ciel étoilé, dans les quatre grands vasous indiens, qui siègent aux quatre points cardinaux, dans les quatre archanges Souriel, Mikaël, Gabriel et Raphaël des Kabbalistes, etc. Ils nous reportent à une période de temps très-éloignée de nous. Par suite de la précession des équinoxes, ces quatre signes ont cédé leur place au *bélier*, au *cancer*, à la *balance* et au *capricorne*, qui, à leur tour, ne marquent plus aujourd'hui les quatre points cardinaux du ciel. J'y reviendrai dans une note subséquente.

(1) Orig. des cultes, IV, p. 443—446 ; VI, p. 96—102.

(2) En Egypte, la fête de la naissance du christ fut fixée au 6 janvier, jour de *l'Epiphanie*, parce que c'était ce jour là qu'on y célébrait la fête d'Osiris retrouvé. Voir Relig. de l'antiq. I, p. 364, 401 et 402,

Les idées apocalyptiques de la destruction et de la rénovation futures de l'univers n'avaient pas modifié en Perse les notions attachées aux quatre signes des équinoxes et des solstices. Créé originairement à l'équinoxe du printemps, le monde devait un jour se renouveler à la même époque, après avoir été détruit à l'équinoxe d'automne. Tous les ans en effet le soleil, qui, en automne, semblait abandonner l'hémisphère boréal aux ténèbres, au froid et à la destruction, y remontait au printemps, ramenant avec lui la lumière, la chaleur et la végétation. Les climats de l'Inde et de l'Égyte étaient dans des conditions différentes.

Dans le premier de ces pays, l'époque de la grande rénovation était fixée, comme celle de la création du monde, au solstice d'hiver, parce que c'était à cette époque que les meilleures espèces de grains commençaient à croître, les fruits les plus délicieux à mûrir, les roses du Bengale et les fleurs les plus odoriférantes à s'épanouir, les jours à augmenter graduellement, et le dieu Vichnou à sortir de son sommeil, pour veiller sur l'univers. Le solstice d'été, au contraire, y était un temps de destruction, où Vichnou dormait d'un profond sommeil, où les jours commencent à diminuer, où ne croissent que les espèces inférieures de grains.

En Egypte, l'apocatastase n'était fixée ni en hiver, ni au printemps, ni en été, mais en automne. Les deux équinoxes y échangeaient leurs rôles. Au printemps, la vallée du Nil était brûlée par les feux du soleil,

avec les notes ; le 5.e volume de l'orig. des cultes, passim, et les traités des fêtes de Noël, de l'Epiphanie et de Pâques, dans les vies des saints, par Baillet.

tout périssait sur la face de la terre ; les vents brûlans du désert de Lybie embrasaient l'atmosphère qui prenait une teinte rouge foncé, couleur de typhon ; l'Egypte était sous l'empire de ce dieu méchant, de cet ange exterminateur. C'était comme un incendie général qui menaçait de tout consumer (1). On peignait en rouge les troupeaux et les arbres, pour exprimer la chaleur extrême qui devait tout détruire à la fin de la grande année (2). Depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne, l'Egypte tout entière était couverte par les eaux du Nil ; chaque contrée avait sa part dans ce grand bienfait de l'inondation, présage du commencement de la rénovation universelle. Mais, à l'équinoxe d'automne, la terre sacrée d'Isis, rajeunie, commençait à sortir de ce déluge, et préludait ainsi tous les ans à la grande restitution, à l'*apocatastase* de l'univers. La première création, disait l'Esculape égyptien, avait eu lieu sous la balance (3). La seconde ne pouvait manquer de se faire sous le même signe, après la destruction de la première sous le bélier. Deux fêtes solennelles rappelaient et annonçaient ces révolutions. Autant la première, au printemps, était triste et lugubre, autant la seconde, en automne, était bruyante et joyeuse (4).

(1) Relig. de l'antiq. I, p. 397, 400, 438.

(2) Origne des Cultes, V, p. 115-116.

(3) Relig. de l'antiq. I, p. 904-905, avec les notes.

(4) L'année égyptienne commençait à la nouvelle lune la plus voisine du lever de Sirius, vers le solstice d'été ; mais elle avait auparavant commencé à l'équinoxe d'automne, au moment où le soleil entrait dans la balance. M. Guigniaut conjecture avec raison qu'il y eût aussi, plus anciennement peut-être, une autre année équinoxiale,

Ici nous avons la clef des deux grandes fêtes Juives de pâques et des tabernacles, placées, l'une à l'équinoxe du printemps, et l'autre à celui d'automne. Elles avaient toutes deux rapport, non seulement au système égyptien des apocatastases, mais encore à celui du double voyage des âmes. Partout en effet l'ascension et la descente des âmes sont fixées à des commencemens ou à des fins d'années : partout aussi, en vertu d'une liaison d'idées très-naturelle, la fête des âmes souffrantes accompagne la fête des âmes heureuses. Les Hindous, qui commençaient autrefois leur année au solstice d'hiver, croient qu'à cette époque les âmes des justes, morts durant les six derniers mois de l'année précédente, viennent visiter leurs parens, prennent part aux mets qu'on leur apprête et montent ensuite dans la demeure céleste d'Indra, qui s'ouvre pour les recevoir (1). Les Persans, dont l'année commençait à l'équinoxe du printemps, préparaient aussi des repas aux âmes des justes pendant les cinq derniers jours de l'année précédente, et les envoyaient ensuite dans le *Gorotman* ou paradis (2). Les

au moins dans quelques parties de l'Egypte, une année sainte s'ouvrant à l'équinoxe du printemps (relig de l'antiq. I, p. 800 et 899). J'ajoute que les Egyptiens avaient aussi connu une 4e. année commençant au solstice d'hiver ; car le Pentateuque et le livre de Josué contiennent des indices de ces quatre années. (Voir là-dessus, œuv de Volney, IV, p. 111-114).

(1) Relig. de l'antiq. I, p. 663, et surtout le mémoire déjà cité sur la fête du *Poungal*.

(2) Zend-Avesta, II, p. 574 et 575. Les Romains faisaient aussi des sacrifices aux mânes dans le mois de février, le dernier de leur ancienne année, et les Grecs célébraient à la même époque les mystères de Dionysus, conducteur des âmes.

Egyptiens devaient avoir des fêtes et des cérémonies semblables, mais j'ignore en quelle saison. Peut-être les usages variaient-ils sur ce point selon les localités, parce que l'on y remarque les traces de quatre années distinctes, soit simultanées, soit successives, commençant aux équinoxes et aux solstices. Ces quatre années différentes pouvaient avoir donné lieu aux fêtes dont il s'agit, par différens motifs, au nombre desquels on doit compter les deux morts et les deux résurrections d'*Osiris*. Les usages des Hébreux me portent à penser que les Egyptiens ont pris anciennement les deux équinoxes pour célébrer les fêtes des âmes.

Quoiqu'il en soit, la solennité de la pâques, qui, pour les Juifs, devait être une fête de joie, puisqu'ils y rattachaient le souvenir de leur sortie d'Egypte, était une fête triste et lugubre, dont le nom même rappelle le passage de l'ange *exterminateur*. Elle avait tous les caractères d'une solennité égyptienne, d'une commémoration cyclique de la fin des temps, de la destruction du monde. D'un autre côté, par un contraste singulier, mais explicable par les anciens rapports des Hébrenx avec les Egytiens, la fête des tabernacles qui, ce semble, aurait dû respirer la tristesse, était une fête de réjouissance. Toutefois, l'un des jours de cette solennité, celui des expiations, était triste. Il avait pour objet, non seulement la purification des vivans, mais encore la délivrance des morts. Il était aux jours précédens ce que notre *fête des âmes* est à celle de la *Toussaint*. C'est que les justes, affranchis de la servitude du Chéol, étaient entrés dans la véritable terre promise, et qu'il restait à implorer Dieu pour la délivrance des autres trépassés, encore captifs. Leurs corps avaient subi la première mort. Il fallait demander

à Jéhôvâh de racheter leurs âmes de la mort seconde, de ne point les précipiter dans l'*Abaddôn*, mais au contraire de les faire remonter du *Chéol*, en un mot, de les prendre à soi. Ecoutons le psalmiste, faisant parler l'un de ces morts, impatient de regagner le ciel, et, en quelque sorte, assuré d'y atteindre, par l'efficacité des prières faites ici-bas pour son salut. « Je ne mour- » rai point, mais je vivrai, et je raconterai les œuvres » de Jéhôvâh. Jéhôvâh m'a châtié sévèrement, mais il » ne m'a point livré à la mort. Ouvrez-moi les *portes* » *de la Justice*, j'y entrerai, et je célébrerai Jéhôvâh. » C'est ici la *porte de Jéhôvâh* ; les justes y entreront. » Je te célébrerai de ce que tu m'as exaucé, et que » tu as été mon libérateur (1) ». Entraîné par l'élan poétique, ce captif, cet esclave du chéol se figure que le grand jour de la délivrance est arrivé pour lui, et s'écrie : « C'est ici la journée que Jéhôvâh a faite; » égayons-nous, et réjouissons-nous en elle ». Mais bientôt, faisant un retour sur lui-même, il ajoute : « Jé- » hôvâh, délivre-(nous) maintenant ; donne-(nous) » maintenant la prospérité. Enfin, revenu à sa première idée, et voyant, pour ainsi dire, le ciel ouvert devant lui, il termine en disant : « Béni celui qui vient au » nom de Jéhôvâh (2) ».

(1) Ps. 118, v. 17-21.

(2) Ibid., v. 24-26. La finale du verset 26 : « nous vous bénissons » de la maison de Jéhôvâh), commence un autre verset dans la vulgate. C'est, suivant moi, la bénédiction des prêtres à tous les fidèles assemblés, la préparation au sacrifice annoncé dans les versets suivans, en un mot, un retour à la triste réalité de la terre, où pourtant on conserve toujours l'espérance, où l'on célèbre, où l'on exalte le dieu-fort, où l'on

Tout, dans ce passage, et les mots et les choses, respire le dogme de la palingénésie des âmes, plutôt que celui de la résurrection des corps. Les âmes souffrantes sont châtiées, mais elles ne sont point livrées à la mort. Jéhôvâh les délivre successivement des liens du corps et des liens du Chéol. Elles entrent par les *portes de la Justice*, par ces portes emblématiques que l'on montrait dans les mystères de l'Egypte, par ces *portes de la Vérité*, près desquelles était placée la statue de la Justice (1). L'une de ces portes les fait passer de l'empire des ténèbres à celui de la lumière et les délivre de la mort qui marche dans l'obscurité, ainsi que du *démon du midi* (2) qui siége au capricorne, le plus méridional, c'est-à-dire le plus bas des douze signes du zodiaque, où se trouvent l'entrée et la sortie de l'enfer. Elles revoient le soleil, elles reviennent visiter leurs tombeaux et leurs parens. L'autre porte les conduit dans l'Empyrée. Celle-ci est la *porte de Jéhôvâh*; celle-là est la porte de l'archange Michel, chargé de les peser dans la balance à leur retour du Chéol et de les conduire dans le ciel. Après avoir revu la lumière, elles goûtent enfin la félicité. Le jour où elles y parviennent est pour elles un grand jour, un jour de triomphe et de gloire, de réjouissance et d'allégresse. Délivrées pour jamais de la puissance du *Chéol*, elles ne craignent plus d'y retomber. Jéhôvâh s'est montré deux fois leur libérateur. Jéhôvâh les a reçues dans sa gloire. Heureuses et libres, elles habitent

chante *allélouiâh*, *louez iâh*, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde dure éternellement (ibid., V. 27-29).

(1) Orig. des Cultes, IV, p.

(2) Ps. 91, V. 6, selon la septante et la vulgate.

devant sa face, elles la contemplent et restent en extase à la vue de ses perfections infinies. Jéhôvâh demeure éternellement leur partage. Mais, avant que la seconde porte s'ouvre devant elles, il faut que l'archange Michel vienne à leur rencontre et les conduise jusqu'à son entrée, c'est-à-dire les fasse passer du signe du bélier au signe du cancer, de la porte des anges à la porte de Jéhôvâh. Ce *Kéroub* à l'épée flamboyante siége, comme Mithra, sur le cercle équinoxial, à côté du bélier et en regard de la balance. C'est le Persée de la sphère céleste, appelé *Kéloub* ou gardien par les Arabes. A ce titre, il défend l'entrée du grand, du véritable *Jardin d'Eden*. Tout est disposé dans les astres pour la réception des âmes régénérées. Nous sommes au quinzième jour du mois de *tisri*, vers le soir. La lune est pleine dans le bélier, et comme chargée d'âmes qui remontent avec elle du Chéol au séjour de la lumière. A ses côtés, se lève Persée, leur conducteur, prêt à les introduire dans les cieux, et armé du glaive, pour écarter les génies malfaisans qui s'opposeraient à leur passage. En effet, les âmes, destinées au salut, avaient d'abord à franchir le ténébreux domaine de la mort, le rempart *ophitique* de la méchanceté, c'est-à-dire la ligne qui sépare la lumière des ténèbres (1); elles avaient à combattre le démon du midi et ses satellites, à se garantir de leurs embûches. Un guide céleste leur était indispensable, et même, pour les vaincre, elles devaient porter sur le front le *tau* Egyptien, signe de la vie divine (2), le *chrisma* des Mithriaques

(1) Matter, hist. crit. du Gnosticisme, II, p. 229.

(2) Ezéch., ch. 9, V. 4. — Relig. de l'antiq. I, p. 958 et 959.

(1), la *sphragis* des ophites (2). Au point opposé de l'horizon, le soleil, placé dans la balance, se couche avec elle et l'emporte dans l'hémisphère inférieur : l'arrêt solennel est prononcé, l'heure de la double délivrance sonne dans les cieux, et les âmes souffrantes s'écrient de concert : « Jéhôvâh, délivre-nous maintenant, donne-nous « maintenant la prospérité ». Jéhôvâh entend leurs prières ; leurs vœux sont exaucés. L'archange, en qui il a mis son nom (3), leur ouvre la porte du Chéol qui regarde vers l'Orient. Alors retentit ce chant de jubilation : « Béni soit celui qui vient au nom de Jéhôvâh ! »

Mais ce n'est pas tout. Le soleil, à son tour, chargé d'âmes coupables, les fait descendre avec lui dans les enfers, en passant par les deux portes de *Môth*, savoir : la porte de la balance ou des démons, qui conduit dans l'empire des ténèbres, et la porte occidentale du Chéol, royaume de *Bélial*, d'*Abaddôn* ou de *Satan* ; car le Chéol a deux portes, l'une au sud-ouest, pour ceux qui y descendent ; l'autre au nord-est, pour ceux qui en remontent. Ces deux portes sont dans le capricorne, signe le plus bas de la sphère. Au jour et à l'heure dont nous parlons, le capricorne était au méridien des antipodes. Il est vrai que les Juifs se représentaient le ciel comme une calotte demi sphérique, soudée à la terre et reposant sur elle de tous côtés, et que, par

(1) Relig. de l'antiq. I, p. 359.

(2) Matter, *ubi supra*, p. 230-233.

(3) Exode, ch. 23, V. 20-23. Voir à ce sujet le diction. Hébr. Chald. et Talmud. de Buxtorf, V.° *metatron*. Ce nom, formé du grec μεταθρονον, auprès du trône, est celui de Mikaël, archange qui forme le pendant de l'Ized-Mithra.

suite, ils plaçaient l'enfer dans les profondeurs du globe terrestre, probablement à l'Occident de la terre promise, au delà de la mer méditerranée (1), de même que les Egyptiens plaçaient l'*Amenti* à l'Occident de l'Egypte, dans le désert de la Lybie. Mais la fiction orientale du démon du midi, de *Môth*, qui, dans l'histoire fabuleuse de Saint-Joseph, s'avance des régions méridionales, à la tête de son armée, et avec elle toute la *Géhenne*, démontre que les Hébreux plaçaient aussi l'enfer au midi, ou du moins entre le midi et l'occident. Ainsi, au quinze de Tisri, le soleil couchant entraîne avec lui dans le Chéol les âmes que Jéhôvâh vient de condamner sur la limite des cieux et des enfers, c'est-à-dire sur le pont *Tchinevad*, comme diraient les Perses. Ils y sont précédés par un autre Michel, l'*ingeniculus*, ou Hercule agenouillé, grande constellation qui se développe sous la balance, le scorpion et le sagittaire, et qui traîne après elle le serpent d'automne, le serpent infernal, cause de la perte de ces âmes coupables, chassées pour toujours du paradis. En effet, Michel est double comme Mithra ; il porte d'une main, comme Mithra, le glaive du bélier, et de l'autre les plateaux de la balance (3). Comme Mithra,

(1) Ezéch., ch. 21, V. 15, dit qu'au jour où Assur descendit dans le chéol, Jéhôvâh fit faire le deuil sur lui, couvrit l'abîme devant lui, empêcha ses torrens de couler et retint ses *grosses eaux*, toutes images qui semblent empruntées de la mer. Le psalmiste parle aussi des eaux débordées de l'abaddôn. Les morts Egyptiens, enterrés dans un sable brûlant, soupiraient après les eaux rafraîchissantes; mais ceux de la montagneuse palestine redoutaient la chûte des torrens sur leurs cadavres. (Voir ps. 18, v. 16; ps. 69, v. 2; et Isaïe, ch. 51, v. 10).

(2) Beausobre, hist du Manich., II, p. 384-385.

(3) Id. ibid, p. 625.

il précipite les âmes aux enfers, ou les élève dans les cieux. En un mot, il remplit auprès du juste juge Jéhôvâh les mêmes fonctions que Mithra auprès du juste juge Ormuzd. Ecoutons le psalmiste :

« Je célébrerai Jéhôvâh de tout mon cœur... Je me » réjouirai en toi, et je serai transporté de joie ; je » psalmodierai ton nom, ô souverain !.... Car tu m'as » fait droit et justice, tu t'es assis sur ton trône, toi » juste juge.... Jéhôvâh sera assis éternellement ; il a » préparé son trône pour juger. Il jugera le monde » avec justice ; il fera droit aux peuples avec équité... » Car il fait enquête des meurtres, il s'en souvient ; » il n'oublie point le cri des affligés..... Jéhôvâh, aie » pitié de moi, regarde mon affliction...., toi qui m'en- » lèves *hors des portes de Môth* (l'enfer) ; afin que je » raconte toutes tes louanges *aux portes de la fille de* » *Sion* (la Jérusalem céleste) : je me réjouirai de la dé- » livrance que tu m'auras donnée. Les nations ont été » enfoncées dans la fosse qu'elles avaient faite ; leur » pied a été pris au filet qu'elles avaient caché. Jéhôvâh » s'est fait connaître ; il a exercé le jugement ; le mé- » chant est enlacé dans l'ouvrage de ses mains. Les » méchans retourneront au Chéol ; toutes les nations qui » oublient Dieu. Car le pauvre ne sera point oublié » pour toujours ; l'attente des affligés ne périra point à » perpétuité. Lève-toi, Jéhôvâh ; que l'homme mortel » ne se fortifie pas ; que les nations soient jugées de- » vant ta face (1) ».

Quoique les allusions renfermées dans ce texte s'appliquent plus particulièrement à la résurrection gé-

(1) Ps. 9, presque tout entier.

nérale, les idées qui s'y rattachent n'en conviennent pas moins à la délivrance anticipée. Jéhôvâh exerce tous les ans, sur les personnes mortes dans l'année, le jugement qu'il prononcera sur tous les morts à la fin des siècles. Les expressions de portes de *Môth* et de portes de *Sion* sont dignes de remarque. Celles-ci constituent les portes *de la justice* ou de la vie, que nous avons vues figurer dans un autre psaume. Celles-là ne peuvent être que les portes de la condamnation ou de la mort. Les unes sont les portes des bienheureux, des anges et de Jéhôvâh ; les autres celles des damnés, des démons et de Satan.

Ces interprétations ne paraîtront point subtiles, si l'on veut bien se rappeler qu'après la captivité de Babylone les Juifs ont fait de nombreux emprunts à la religion persane. Il est vrai qu'ils placent à l'équinoxe d'automne le double retour des âmes du Chéol vers la terre et dans le ciel, tandis qu'en Perse ce double retour était fixé à l'équinoxe du printemps. C'était là, en apparence, un renversement de l'ordre naturel des idées ; car, suivant la théorie médo-bactrienne, le passage du soleil dans le signe de la balance indiquait la descente des âmes aux enfers, leur entrée dans l'empire des ténèbres ; tandis que l'ascension au ciel, le retour dans l'empire de la lumière s'opérait lors du passage de cet astre dans le signe du bélier. Mais cette anomalie s'explique par quelques observations bien simples. La délivrance annuelle des âmes avait été calquée sur leur délivrance finale au renouvellement futur de l'univers. Les Juifs, voyant les Chaldéo-Persans célébrer au commencement de leur année, à l'équinoxe du printemps, l'anniversaire de la création du monde, l'attente de sa

rénovation et l'affranchissement des âmes, trois objets étroitement unis dans l'opinion des peuples, ont pu, par esprit d'imitation, célébrer la même fête au commencement de leur propre année, à la pleine lune d'automne. Ils l'ont pu d'autant mieux qu'ils avaient sans doute puisé en Egypte l'idée de reporter à cette époque la commémoration de la création et du renouvellement de l'univers Peut-être même y avaient-ils pris aussi l'idée d'y joindre la délivrance des âmes. En effet, tout porte à croire que les mystères égyptiens d'Isis se célébraient en automne, comme les mystères grecs de Cérès qui n'en étaient qu'une copie. Or chacun sait que, dans ces derniers, le Mythe de *perséphone* (Proserpine) embrassait à la fois la descente des âmes aux enfers et leur retour vers les cieux. C'est ainsi que, dans les mystères de Dionysus, d'Osiris, d'Adonis, d'Atys et de Mithra, qui avaient pour but spécial la résurrection du Dieu-Soleil et la palingénésie des âmes qu'il ramenait à sa suite, on y joignait la commémoration de la mort de ce dieu, quoiqu'arrivée six mois auparavant, ainsi que celle de la descente des âmes aux enfers. L'association des idées est ici telle que la vie et la mort, la génération et la régénération, la descente au Chéol et le retour au ciel se confondent. D'ailleurs, le thème astronomico-généthliaque des âmes est le même à l'équinoxe du printemps qu'à celui de l'automne, sauf le déplacement du soleil et de la lune et l'heure de la célébration des mystères. Toute la différence consiste en ce qu'au premier cas, l'astre des jours est dans le bélier, et l'astre des nuits dans la balance, tandis qu'au second cas, l'un est dans la balance et l'autre dans le bélier. Du reste, que l'on se reporte au lever du soleil printanier, à la pleine lune,

et les aspects célestes seront les mêmes. Le soleil, chargé des âmes justes, s'élevera dans les cieux, précédé de Mithra-Persée, tandis que la lune, chargée des âmes coupables, descendra aux enfers, à la suite d'Hercule-Mithra. Disons donc que les Juifs ont ici fait des emprunts simultanées à l'Egypte et à la Perse (1). En voici un nouvel exemple.

Dans les mystères de Mithra-Sébésius, comme dans ceux de Dionysus-Osiris, on voyait figurer deux coupes, appelées, l'une la coupe de la *division* ou de l'*individualité*, c'est-à-dire de la séparation d'avec l'âme suprême, et l'autre la coupe de *l'unité, de la sagesse*,

(1) Le choix de l'équinoxe d'automne, au lieu de celui du printemps, et l'interversion des rôles entre le soleil et la lune, dans ce drame de l'ascension et de la descente des âmes, ont pu être aussi déterminés par une raison mystique, tirée de l'un des noms de Jéhôvâh. L'hermaphrodite Egyptien *luna-lunus*, appelé *ioh* et, avec l'article, *pi-ioh*, est souvent associé *à thoth* second, génie double comme Michel et Mithra, comme eux *psychopompe*, et assis comme eux aux deux équinoxes (à la différence du premier *thoth* qui siége aux deux Solstices). *ioh* était le roi des âmes séparées de leurs corps, et c'était vers lui que *thoth* les conduisait, après les avoir présentées au tribunal d'*Osiris*, juge souverain de l'*Amenti*; non pas, comme le croit M. Guigniaut, pour les lier ensuite à des corps nouveaux, mais plutôt pour les faire remonter au céleste séjour. Or Jéhôvâh porte le nom de *iâh*, identique, en quelque sorte, à celui d'*ioh*, dont il ne diffère que par le son de la seconde voyelle. Je ne fais ici qu'indiquer cet aperçu, me réservant de l'établir ou de l'abandonner ailleurs, après un plus mur examen. (Voir relig. de l'antiq. I, p. 663 *et alibi passim*. A l'égard des rôles mithriaco-Dionysiaques du soleil et de la lune dans l'ascension et la descente des âmes, on peut consulter le système Manichéen, développé par Beausobre, hist. du Manich., II, p. 500—515.

ou de la réunion à Dieu. On feignait que les âmes, en s'abreuvant dans la première, s'énivraient, oubliaient leur nature supérieure, ne songeaient plus qu'à s'unir aux corps par la naissance, et prenaient la route qui devait les conduire à leur demeure terrestre. Heureusement, après leur séparation d'avec les corps, elles trouvaient dans les enfers une seconde coupe, où elles pouvaient boire, où elles pouvaient se guérir de leur première ivresse, où elles reprenaient la mémoire de leur origine, et avec elle le désir du retour à leur céleste patrie (1). En Grèce, c'était Dionysus qui présentait aux âmes ces deux coupes de la génération et de la régénération, de l'assoupissement et du réveil, de la mort et de la vie spirituelles; et les Hiérophantes insinuaient que lui-même avait bu à la première avant de créer les existences individuelles (2). Elles figurent au ciel,

(1) Relig. de l'antiq., III, p. 280—281, 302—304, 309—311. — De la Relig., V, p. 47—51.

(2) Relig. de l'antiq., III, p. 303. — De la Relig. V, p. 48. Ce n'est pas de la coupe de division qu'il s'agit dans les passages auxquels je renvoie, mais du miroir de la création, symbole tiré de la *Mâyâ* des Hindous, comme celui des coupes est pris de *Parvatî-ganyâ*. L'idée est la même; car Dionysus, le dieu du monde visible, qui s'est épris d'amour pour lui-même, en se regardant dans le fatal miroir, laisse les âmes s'y regarder aussi; et, sitôt qu'elles y ont aperçu leur propre image, une ardeur insensée d'individualité les trouble et les égare. Elles veulent descendre ici-bas, et exister par elles-mêmes. Le beau *Narcisse*, qui se mire dans l'onde et dessèche d'amour à la vue de son image, est un autre emblême de l'union de Dionysus avec le monde, de l'âme avec le corps. (Voir Relig. de l'antiq., ubi supra, p. 384—390). On a vu, dans une de nos précédentes notes, la déesse *Bhâvanî*, la créatrice, offrant

l'une entre le cancer et le lion, et l'autre entre le capricorne et le verseau, aux deux bouts de la *voie lactée*, nommée *la table des dieux* (1). Ce mythe nous reporte à la période de temps où le colure des solstices passait entre ces quatre signes du zodiaque, quoique le symbole des deux portes des hommes et des dieux, qui figurait à côté, nous oblige à descendre jusqu'à l'époque où ce colure traversait le capricorne et le cancer, point de départ des âmes pour ce bas-monde, et point de retour vers les régions supérieures. En

à son époux le calice de la création sur le *kâilaça*. On retrouve dans la mythologie du pays de Galles le pendant de la coupe de l'unité, où le démiourgos broie les élémens de l'univers; la coupe de Céridwen réunit les substances qui composent tous les êtres, comme celle de Jupiter surnommé κεραστής (B.[in] Const., de la relig., V, p. 51, à la note. — Relig. de l'antiq., III, p. 279-280). Macrobe, dans Dupuis (Origine des cultes, IV, p. 464), explique très-bien la différence du grand cratère de Jupiter d'avec celui de Dionysus, de la coupe de l'unité d'avec la coupe de division. Selon lui, la partie la plus élevée et la plus pure de cette matière céleste qui alimente et constitue les êtres divins, est ce qu'on appelle *nectar* (ou ambrosie) : c'est le breuvage des dieux. La partie inférieure, plus trouble et plus grossière, est le breuvage des âmes; elle est désignée par les anciens sous le nom de fleuve *Léthé*, (voilà le léthé au ciel, au lieu d'être en enfer; mais n'importe, les Grecs et les Romains n'y regardaient pas de si près). Entraînée par le poids de cette liqueur assoupissante, l'âme coule le long de la voie lactée et des signes descendans du zodiaque, jusqu'aux sphères inférieures des sept planètes; et, dans sa descente, non-seulement elle emprunte à chacune de ces sphères une nouvelle enveloppe de matière éthérée, mais elle y reçoit les différentes facultés qu'elle doit exercer durant son séjour dans le corps humain.

(1) Relig. de l'antiq., III, p. 305.

Perse et en Chaldée, les deux coupes étaient dans les mains de Mithra. On le représente assis sur le point équinoxial du printemps, en face de celui d'automne, surveillant ainsi le double passage des âmes de l'empire de la lumière à celui des ténèbres et de l'empire des ténèbres à celui de la lumière (1) ; de même que Dionysus veille à leur double entrée dans les cieux et aux enfers, et à leur double sortie de ces deux séjours. Car Mithra et Dionysus étaient à la fois des dieux lumineux et des dieux ténébreux, des princes du ciel et des princes de l'enfer, analogues au *Siva-yâma* des Hindous, à l'*Osiris-Sérapis* des Egyptiens, au Ζευς-αδης des Grecs, au *Jupiter-Pluton* des Romains (2).

(1) Ibid. 1, p. 351—353.

(2) Les rôles de ces deux divinités s'alliaient si bien ensemble que l'on a dû les faire marcher de front, dans l'amalgame qui s'opéra entre leurs cultes respectifs. Mithra-Ormuzd, comme dieu céleste, dut être chargé de conduire les âmes de la porte du bélier à celle du cancer, et Mithra-Sérosch, comme dieu infernal, de la porte de la balance à celle du capricorne. Réciproquement, *Dionysus-Jupiter* dut les mener depuis la porte du cancer jusqu'à celle de la balance, et Dionysus-Adès depuis la porte du capricorne jusqu'à celle du bélier. Le Mithra des bas-reliefs est debout sur le taureau équinoxial, position qui reporte l'origine de son culte à la période de temps qui s'est écoulée depuis environ l'an 4500 avant l'ère chrétienne jusqu'à 2500 avant cette même ère, époque où les constellations du bélier et de la balance ont remplacé celles du taureau et du scorpion. Mithra, assis sur le taureau printanier, devait avoir devant lui le scorpion, signe équinoxial d'automne ; à sa droite le lion, et à sa gauche le verseau, signes des solstices d'été et d'hiver. Ces quatre signes du zodiaque formaient alors les quatre portes des âmes, marquées dans le ciel par quatre étoiles de première grandeur, *Aldébaran* du taureau, *Régulus* du lion, *Antarès* du scorpion, et *Foumahant* des

Mithra, répétons-le, avait donc son siége au bélier, en regard de la Balance, tenant de ses deux mains les deux coupes des âmes. Ces coupes y avaient à peu près le même sens que dans les mystères de Dionysus, c'est-à-dire que Mithra versait successivement aux âmes, dans le ciel, le breuvage de la vie terrestre, et, dans l'enfer, celui de la vie céleste. Ce point de vue, tout indien, n'a rien d'extraordinaire dans une religion indo-bactrienne dont les symboles remontent à la plus haute antiquité. C'est plus tard seulement que les Perses ont envisagé d'une autre manière les causes de l'union des âmes aux corps. D'ailleurs, le don de la vie individuelle, présent funeste de la divinité, pouvait être une punition de même que celui de la régénération était une récompense. Siva, dans le *kâïlaça*, distribue aux Adytias, ou génies de lumière, la coupe de *l'amrita*, ou de l'immortalité, tandis qu'il verse aux *daityas*, ou génies de ténèbres, la coupe de la *sourâ*, ou de l'énivrement (1).

poissons, qui boit l'onde du verseau. Mais des raisons mystiques ont fait rapprocher sur les bas-reliefs Mithriaques le scorpion du taureau et le verseau du lion ; car je crois qu'il faut prendre pour le signe du verseau le grand vase placé sur ces monumens en regard du lion, plutôt que pour la constellation de la coupe, qui figure au ciel près du cancer. Quant à l'animal qui pince les testicules du taureau, il est évident, quoiqu'en ait dit M. de Hammer dans ses *Mithriaca*, que ce n'est point le cancer, mais bien le scorpion. Les néo-platoniciens sont ici des guides nécessaires, mais peu sûrs, et l'on doit se dégager de leurs idées un peu trop *dionysiaques*.

(1) La *sourâ*, qui se confond quelquefois avec *l'amrita*, est une liqueur fermentée et énivrante. Elle était propre aux démons, comme l'autre aux anges ; car *l'amrita* entretenait la vie, la joie et la santé.

Quoiqu'il en soit, le Mithra des Romains était, pour le fond des idées, identique au dionysus des Grecs. Maître de la nature, créateur et régénérateur des âmes, arbitre souverain de leurs destinées, chacun de ces dieux avait pour mission spéciale, non-seulement de les envoyer des cieux sur la terre et delà aux enfers, mais surtout de les ramener successivement de ces deux derniers points au céleste empyrée. Dans ce dogme résidait l'essence la plus intime des mystères, le but final de la grande initiation ou de la télète, institution de perfectionnement moral, véritable ordre de salut (2). Mithra et Dionysus y présidaient; et, à ce titre, ils étaient nommés dieux sauveurs, dieux li-

C'est *l'ambrosie* des Grecs et des Romains, qui en dérive pour le sens et pour le son. αμ͡βροσια, primit αμ͡βροτσια, vient d'αμ͡βροτος, *immortel*, formé de α privatif et de l'inusité μ͡βροτος, changé en βροτος, *mortel*. Le μ est resté dans αμ͡βροσια et dans αμ͡βροτος, et s'est adjoint un β euphonique qui, dans βροτος, a fait disparaître le μ radical. En sanscrit, *amritam*, la liqueur d'immortalité, est un nom neutre, formé de α privatif et de *mritam*, *mortel*, racine *mri*, latin *mori*, *mourir*. J'ai trouvé quelque part l'opposition établie dans le texte entre *l'amrita* et la *sourâ*, mais je ne me rappelle plus dans quel ouvrage. Lors de la production de *l'amrita*, les *daityas* s'étaient emparés du vivifiant breuvage, mais Vichnou, métamorphosé en *Mohanî-mâyâ*, illusion trompeuse, décevante Bayadère, ou plutôt *stupéfiante prestigiatrice*, le leur enleva, pour le distribuer exclusivement aux *adityas*. Quoique, dans ce mythe, il ne soit point question de la *sourâ*, tout porte à croire que Vichnou aura substitué adroitement ce dernier breuvage au premier, et fait boire aux mauvais génies, en place de celui-ci. (Voir Relig. de l'Antiq. I, p. 183—185).

(2) Relig. de l'antiq., III, p. 291.

bérateurs par excellence. C'est de la main de ces doux, de ces miséricordieux souverains des morts que les initiés recevaient la coupe de la sagesse, la coupe de la double délivrance, du double retour des âmes, d'abord dans l'empire de la lumière, et ensuite dans le sein de la divinité.

L'idée de ces coupes n'est point étrangère aux auteurs des livres hébreux. Ils peignent Jéhôvâh tenant dans ses mains le calice de vie et de salut, et la fiole d'énivrement et de ruine, analogues aux deux coupes indiennes de l'*Amrita* et de la *Sourá*, qu'il verse ici-bas à ses bien-aimés et à ses ennemis. Dans le cantique où le psalmiste se représente conduit dans de gras pâturages par la houlette de Jéhôvâh, le bon pasteur, il dit à ce dieu : « tu dresses la table devant moi, à » la vue de ceux qui me persécutent ; tu oins ma tête » d'huile, et ma coupe est remplie (1) ». D'un autre côté, pendant que les favoris de Jéhôvâh se rassasient du calice de joie et de vie, ceux qu'il veut perdre boivent de sa main la coupe de son courroux. Ils sucent jusqu'à la lie le calice d'amertume et d'étourdissement. Jéhôvâh les énivre, mais non pas de vin ; il les abreuve de son indignation, de sa vengeance, du vin de sa colère. Un esprit de vertige les saisit et les entraîne à leur perte (2). Ces images physiques, empruntées de cette

(1) Ps. 23, v. 5.

(2) Isaïe, ch. 51, v. 17, 21-23. — Jérém., ch. 25, v. 16 et suiv. ; ch. 49, v. 12 ; ch. 51, v. 7. — Lament., ch. 4, v. 21. — Ezéch., ch. 23, v. 31-34. — Hab., ch. 2, v. 16. — Ce dernier prophète peint Jéhôvâh faisant le tour de Babylone avec la coupe énivrante, afin que cette prostituée des nations s'y abreuve, que sa nu-

vie, mais transportées dans l'autre, retournent à leur destination Le cantique déjà cité, qui représente Israël sous l'emblême d'un troupeau chéri dont Jéhovâh est le pasteur, fait évidemment allusion au troupeau de l'Amenti égyptien, conduit sous la houlette pastorale d'Osiris ; car le psalmiste ajoute que, quand même il marcherait dans la vallée de l'ombre de la mort, il ne craindrait rien, parce que le bâton et la houlette de Jéhôvâh le consolent (1). La coupe pleine dont il parle peut donc être prise pour le calice de vie et de salut, pour le calice de délivrance où les justes doivent boire dans le Chéol, à la vue des méchans, leurs persécuteurs, afin d'acquérir la force de remonter au ciel. Aussi voit-on, dans deux autres psaumes, que Jéhovâh est la *portion du breuvage de ses adorateurs*. Il siége à leur droite, retire leurs âmes du Chéol et leur fait connaître le chemin de la vie (2). Mais il fait pleuvoir sur ses ennemis des pièges, du feu et du souffre ; et leur envoie pour la *portion de leur breuvage* un vent de tempête (3). C'est, sous une autre figure, le langage d'Abigaïl, qui nous montre Jéhôvâh lançant les âmes des méchans dans le creux de la fronde, tandis qu'il lie auprès de lui les

dité soit découverte et qu'un vomissement infâme se répande sur sa gloire. Ne semble-t-il pas voir Vichnou circulant autour des mauvais génies avec la fiole trompeuse de la *Sourâ* dont il les énivre pour les perdre ?

(1) Ps. 23, v. 4,

(2) Ps. 16, v. 5, 10 et 11.

(3) Ps. 11, v. 6.

âmes des justes dans le faisceau de la vie. (1) Ouvrons encore le psalmiste ;

« Les cordeaux de Môth, dit-il, m'avaient environné, » et les angoisses du Chéol m'avaient saisi ; j'avais trou- » vé la détresse et la douleur. Mais j'invoquai le nom » de Jéhôvâh, disant : Je te prie, Jéhôvâh, délivre » mon âme. Jéhôvâh est pitoyable et juste, et notre » dieu fait miséricorde. Jéhôvâh garde les petits ; j'étais » devenu misérable, et il m'a sauvé. Mon âme, re- » tourne en ton repos ; car Jéhôvâh t'a fait du bien. » Car tu as délivré mon âme de *môth*, mes yeux de » pleurs, mes pieds de chûte. Je marcherai en présence » de Jéhôvâh dans la terre des vivans.... Que rendrai- » je à Jéhôvâh ? tous ses bienfaits sont sur moi. Je pren- » drai *la coupe des délivrances* (2), et j'invoquerai le » nom de Jéhôvâh..... La mort des bien-aimés de » Jéhôvâh est précieuse devant ses yeux. Je t'invoque, » ô Jéhôvâh ; car je suis ton serviteur ; je suis ton ser- » viteur, le fils de ta servante ; tu as fait tomber mes » liens. Je te sacrifierai des sacrifices d'actions de grâces, » et j'invoquerai le nom de Jéhôvâh etc. (3) ». Ou je me trompe fort, ou ce texte contient une allusion manifeste à ce qui se passait dans les initiations égyptienne et persane. C'est une âme qui se réveille du sommeil de la mort, et qui, tout émerveillée de sa vision,

(1) I Sam., ch. 25, v. 29. — Jéhôvâh fait vivre les uns et périr les autres. Il distribue aux premiers le calice de vie et de salut, et aux seconds le breuvage de mort et de ruine.

(2) Ps. 116, v. 13. — Hébreu sans points *kous ichouâouth*, *calix liberationum*.

(3) Même ps, presque tout entier.

s'empresse de la raconter. Jéhôvâh, plein de miséricorde, l'a visitée en songe, au fond du Chéol. Il lui a promis de la délivrer de la seconde mort. Elle renaîtra, non plus pour la vie mortelle et terrestre, elle en est désormais affranchie, mais pour la vie céleste et éternelle. Le cercle fatal des transmigrations est fermé pour elle ; elle respire après l'angoise ; elle ne rentrera plus dans un corps mortel (1) ; elle ne descendra point non plus dans les profondeurs de l'enfer. Elle marchera en présence de son dieu dans la véritable terre des vivans. Aujourd'hui elle peut retourner en son repos. Elle est assurée que *Môth*, le dieu ténébreux du noir, du profond *Abaddôn*, ne peut plus rien sur elle. Elle attendra avec sécurité le jour de sa double rédemption, le jour des délivrances, car Jéhôvâh garde les justes, et leur mort est précieuse à ses yeux. Il ne les abandonne point dans le Chéol : il les en retire au temps marqué, après la révolution des douze mois. Bientôt, au quinze du mois de Tisri, Jéhôvâh ouvrira ses registres. Il trouvera cette âme souffrante inscrite sur le livre de vie, et lui enverra l'archange chargé du vivifiant breuvage. Elle recevra du céleste messager *la coupe des délivrances*, en invoquant le nom de Jéhôvâh. Elle l'épuisera tout d'un trait, et, dégagée des liens de la matière, ayant recouvré ses ailes, (2) elle prendra son vol vers

(1) C'est là ce que les initiés aux mystères orphiques demandaient au ciel, dans une prière que Proclus nous a conservée, (comment. in plat. tim.)

(2) En style mystique, la chûte de l'âme s'appelait *la Perte de ses Ailes*. Elle les perdait en les laissant enchaîner par la viscosité de la matière ; elle les recouvrait en s'en détachant, et elle prenait

les cieux. Précédée et soutenue par l'ange *psychopompe*, elle franchira sans effort et la porte de Michel, qui conduit du royaume des ténèbres à l'empire de la lumière, et la porte de Jéhôvâh ou du céleste Eden. Les génies malfaisans, qui rôdent autour de ces deux portes pour (1) en écarter les âmes, ne pourront rien contre elle. C'est alors que, deux fois délivrée, et parvenue au plus haut terme de sa course ascendante, elle pourra dire, en saluant la céleste Jérusalem : « maintenant je rendrai mes » vœux à Jéhôvâh devant tout son peuple, dans les » parvis de la maison de Jéhôvâh, au milieu de toi, » ô Jérusalem ! Célébrez Iâh ! (2) ». « Oui, célé- » brez *Iâh*, dit à son tour le pseudo-Isaïe, en » promettant à ses coreligionnaires leur délivrance de » l'exil babylonien, célébrez Iâh, confiez-vous en Jéhôvâh, » en toute éternité ; car en Iâh Jéhôvâh est la protec- » tion éternelle. Jéhôvâh est un dieu juste et qui » sauve, et il n'y en a pas hors lui. C'est un Dieu ca- » ché, mais un dieu libérateur (3) ».

son essor vers les cieux. (Orig. des Cultes, IV, p. 505-506. — Relig. de l'antiq., III, p. 298).

(1) L'évêque Synésius demande à Dieu, dans l'une de ses prières, que son âme suppliante, marquée du sceau du père, épouvante les démons ennemis qui, sortant de leurs cavernes souterraines, s'emparent des régions élevées, et font d'impies efforts pour empêcher les âmes de parvenir au ciel. Il le conjure de faire signe à ses serviteurs, aux habitans du monde illustre, qui tiennent les clefs du chemin Ethéré, de lui ouvrir les portes de la lumière. (Synes. hymn. III, v. 618 et suiv. — Beausob. hist. du manich., II, p. 502-503).

(2) Même ps. 116, v. 18 et 19.

(3) Isaïe ch. 26. v. 4 ; ch. 45, v. 15 et 21.

§. VII. Résumé Sommaire.

Grâces au ciel, me voilà délivré de ce long et fastidieux mémoire. Il n'a pas tenu à moi de le rendre plus agréable ni plus court. Ecrit à la hâte, sur des notes incomplètes et à bâtons rompus, au milieu d'occupations bien différentes, de distractions de tout genre, et imprimé, pour ainsi dire, avant d'être fait, il se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé. J'ose solliciter pour lui l'indulgence des lecteurs, s'il en trouve. Ce n'est pas un roman : c'est l'histoire de l'âme, telle à-peu-près que les Hébreux l'ont faite, telle que les grandes nations de l'Asie l'avaient faite avant eux. Malgré les longueurs, les lacunes et les incohérences qui s'y remarquent, je crois y avoir suffisamment établi les points suivans :

1.° Que les Hébreux ont toujours cru à la permanence de l'âme (nephech) après la mort, et qu'à cette croyance se rattachait, en Judée comme ailleurs, l'opinion de la préexistence de cette partie de notre être avant la naissance ;

2.° Que ce peuple a toujours admis la croyance à un royaume souterrain des morts, appelé *chéol*, et distinct du tombeau (qeber), à un monde infernal, image du nôtre, où, dans l'origine, chaque peuple, réuni au chef de sa race (1), dormait du sommeil

(1) Cette idée de la réunion des peuples autour de leurs chefs, dans les profondeurs du chéol, était probablement prise du placement des *nécropoles* ou *villes* égyptiennes *des morts* auprès des grandes cités des vivans. Elle s'est maintenue jusqu'à Ezéchiel. Voir le livre de ce prophète, ch. 32, v. 22—31.

éternel de la mort, comme le corps dans la tombe, sans espoir de retour vers la vie ;

3.° Que ce royaume souterrain fut ensuite divisé, probablement sous la période des rois, en deux régions distinctes, placées l'une sur l'autre, dont la première, appelée *chéol* proprement dit, *géhenne supérieure*, *sein d'Abraham*, *trésor des vivans*, *jardin d'Eden*, servait de dortoir ou de lieu de halte et d'attente aux âmes des justes, et dont la seconde, nommée *abaddôn*, *géhenne inférieure*, *terre d'oubli*, *lieu de perdition*, *puits de l'abîme*, *etc.* était la demeure, d'abord éternelle, puis temporaire des réprouvés ;

4.° Que chacun de ces deux royaumes avait un roi dont le caractère répondait à celui de ses sujets ; que les deux monarques infernaux, appelés, l'un des mêmes noms que Jéhôvâh, le Dieu-suprême (2), et l'autre des noms de *Môth*, *Bélial*, *Satan*, *Samaël*, *Abaddôn*, et les deux peuples correspondans, nommés *Méthim* et *Réphaïm*, étaient figurés, comme cela devait être chez des nations nomades, sous les emblêmes de deux pasteurs et de deux troupeaux ;

5.° Que le matérialisme des Saducéens n'a jamais été accueilli par les Israëlites ; qu'il n'a laissé de traces manifestes que dans le livre de l'Ecclésiaste, unique

(2) C'était Jéhôvâh lui-même, à la fois Dieu-céleste et divinité infernale, chef des *Elôhim* et juge des morts, faisant descendre dans le chéol et en faisant remonter, comme Osiris, comme Ormuzd etc. (Comparez 1 sam., ch. 2, v. 6; ps. 138, v. 7—8; Job., ch. 11, v. 7—9.) Le nom de *Méthim* (les morts) se donne aussi aux idoles dans le ps. 106, v. 28, par opposition au dieu-vivant.

auteur épicurien de la Bible ; que ces vestiges d'une doctrine désolante y sont même à demi effacés par un correctif qui confirme d'autant mieux la croyance générale ; que, dans tous les autres livres bibliques, l'âme (nephech) est soigneusement distinguée de l'esprit (rouâkh) toutes les fois qu'il est question de l'autre vie, et qu'enfin le système des Hébreux sur cette matière se réduit à ces termes bien simples, savoir : qu'à la mort, l'âme descend dans le chéol d'où elle venait ; que le corps retourne à la terre d'où il a été pris, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné ;

6.° Qu'à l'époque où les Juifs adoptèrent des demeures distinctes dans le chéol pour les justes et pour les réprouvés, les premiers, sans être précisément heureux, y jouissaient pourtant d'un sort tranquille, ou, si l'on veut, y dormaient d'un sommeil assez doux, en attendant le moment du réveil ; mais que les seconds y subissaient, non pas des tortures, mais un joug pesant, et pressentaient pour l'avenir ou leur entière destruction ou une destinée bien plus fâcheuse encore que l'anéantissement ;

7.° Que le *chéol* proprement dit, où reposaient les justes, était véritablement le *trésor des vivans*, en ce sens que, toutes les âmes y ayant été reléguées à l'origine des choses, suivant la doctrine sacerdotale, en punition d'une révolte ou désobéissance, sinon identique, au moins analogue à celle des anges déchus dont elles ont partagé, quoiqu'à un moindre degré, le crime et la peine, c'est dans ce dépôt commun des âmes que Jéhôvâh puisait celles qu'il destinait sur la terre, soit à une première incarnation, soit à une

seconde et même à une troisième naissance ou palingénésie ; que, dans tous les cas, l'incarcération de ces âmes, d'abord dans des corps d'animaux, depuis l'insecte jusqu'à l'homme, puis dans des corps humains seulement, était une sorte d'expiation des fautes commises par toutes dans le Ciel, avant leur première union à des corps, et en outre, pour les dernières, une purification des souillures par elles contractées sur la terre, dans une ou plusieurs existences antérieures ;

8.° Que le drame, assez peu connu du reste, qui avait eu lieu dans le ciel entre Jéhôvâh et les âmes, à l'instigation du serpent infernal, s'étant renouvelé sur la terre, mais sous une autre forme, entre le même Dieu et les auteurs de la race humaine, la mort corporelle, transmise par ceux-ci avec leur sang à toute leur postérité (1), devint aux yeux des prêtres

(1) Il paraît résulter du Boundehesch que tous les corps étaient renfermés dans celui de *Kaïomorts*, l'homme protoplaste, et toutes les âmes dans son âme. Et comme l'âme, selon les anciens Hébreux, réside *dans le sang*, il se pourrait que la faute commise par Adam et Eve dans le paradis terrestre eût été prise pour la cause unique de la mort du corps et de la condamnation de l'âme. Mais, à côté de cette tradition toute populaire, devait exister, même chez les Juifs, une opinion sacerdotale un peu plus élevée, et telle à peu-près que je l'ai développée plus haut. Du reste, il faut remarquer que l'auteur de la Genèse semble avoir voulu réunir dans l'histoire de la chûte de l'homme les différentes causes de la chûte de l'âme, données par les prêtres des nations voisines. On y voit 1.° le serpent infernal, symbole de la vie individuelle et terrestre, persuadant à la femme, dont le nom aussi veut dire *la vie* (*khâyâh* et *khâvâh* signifient à la fois *Eve*, *serpent* et *vie* dans les langues sémitiques), qu'elle et son mari deviendront

juifs, la peine du péché du corps ; et la vie terrestre, véritable mort spirituelle, la peine du péché de l'âme ; qu'en conséquence, après l'expiation ou l'aggravation de leurs fautes, les âmes et les corps devaient être rétablis un jour dans leur condition primitive, c'est-à-dire à la fin du monde, lors de la grande rénovation de l'univers, suivant la croyance généralement admise dans l'antiquité, et jouir ensemble de la béatitude céleste, ou endurer ensemble les supplices infernaux ;

9.° Que cependant il n'y avait point unanimité d'opinions sur la destinée future des méchans, les uns voulant qu'ils fussent anéantis, soit à la mort,

semblables à des *Elôhim*, s'ils touchent à l'arbre de la connaissance du bien et du mal, c'est-à-dire à la vie de ce monde, où l'on connaît le bon et le mauvais, le juste et l'injuste, idée commune à tous les anciens peuples de l'Asie, mais plus particulière aux Perses ; 2.° la femme entraînée par une fatale curiosité, par un désir irréfléchi de *connaître*, idée à la fois Egyptienne et Orphique, que les Grecs ont personnifiée, soit dans le mythe gracieux et profond de l'amour et de *Psyché* (âme et papillon), soit dans l'allégorie du papillon qui se brûle à la lumière, emblême de l'âme aspirant à la lumière trompeuse de la science (Relig. de l'antiq. I, p. 453-454 et 838; III, p. 303 et 400-406) ; et 3.° l'homme séduit par l'enchanteresse que Jéhôvâh-Elôhim avait mise à ses côtés, idée indienne qui rappelle et la décevante *Máyâ*, cette mère de la vie, cette mère du monde et des âmes, qui, par l'attrait de sa beauté, fit sortir le Très-Haut du sein de ses ineffables profondeurs et l'excita à s'unir à elle pour créer tous les êtres, et la belle *Parvatî* offrant à son époux sur le *kâilaça* le calice de la création, et ces séduisantes *apsarasis* qu'*Indra* envoie de temps en temps sur la terre pour faire décheoir les *mounis* qui, à force de pénitences et d'austérités, aspirent à détrôner ce roi de l'atmosphère (Relig. de l'antiq. I, p. 164, 269; III, p. 303 et *alibi passim.*)

soit après le jugement dernier, et les autres prétendant au contraire qu'ils descendraient à toujours dans les profondeurs de l'abîme, changé pour eux en un lieu de tortures physiques et morales qui n'auraient point de fin ;

10.° Que ces opinions divergentes sur le sort des réprouvés luttèrent quelques temps ensemble ; mais que la dernière, qui est celle des Pharisiens, finit par l'emporter sur les deux autres ; que, suivant ce système, le chéol, qui, autrefois, avait englouti à jamais ses victimes, ne retenait plus que les pervers ; que les justes y descendaient encore, mais n'y étaient plus confondus avec ceux-ci ; qu'ils en remontaient individuellement jusqu'à trois fois dans le cours des siècles, pour revoir la lumière dans la terre des vivans, c'est-à-dire pour se laver, dans de nouveaux corps humains, de leurs souillures antérieures, et qu'ils en remonteraient en masse à la résurrection générale, pour habiter dans le Ciel avec Jéhôvâh de toute éternité ; tandis que les méchans ne remontaint plus, ne se relevaient plus, et ne seraient plus réveillés, au sens mystique, mais devaient être condamnés, après leur mort, à la relégation dans l'*abaddôn*, et, à la fin des temps, aux supplices éternels ;

11.° Que plusieurs docteurs juifs admettaient deux résurrections, l'une anticipée, pour les justes d'Israël, et l'autre générale, pour les justes des autres nations, résurrections suivies, la première d'un règne Messianique de mille ans sur la terre, et la seconde, après ces mille ans, d'un règne éternel dans les cieux, pour tous les justes sans distinction ; de même qu'ils admettaient pour les méchans deux morts successives, placées aussi à mil-

le ans d'intervalle, soit qu'ils entendissent par ces deux morts la destruction du corps et l'anéantissement ou la condamnation définitive de l'âme, soit que la première mort fût, à leurs yeux, la condamnation des grands prévaricateurs d'Israël, lors de la résurrection partielle de leurs compatriotes ou co-religionnaires, et la seconde mort, la condamnation de tous les autres réprouvés, au moment de la résurrection générale ;

12.° Enfin, que, dans les derniers siècles du judaïsme, et sans abandonner l'idée d'une grande palingénésie en corps et en âme à la rénovation universelle, on admit un retour anticipé des âmes justes dans le ciel, retour qui s'opérait tous les ans à la fête des expiations, le quinze de tisri, premier mois de l'année, la lune étant alors dans le bélier et le soleil dans la balance ; que l'on supposa un jugement solennel de toutes les âmes descendues au chéol dans le cours de l'année précédente ; que l'on peignit Jéhôvâh préludant ce jour-là au grand et terrible jugement qu'il prononcerait à la fin du monde sur tous les morts ressuscités, ouvrant ses registres, retirant du chéol et prenant à soi les âmes qu'il trouvait inscrites dans le livre de vie, et précipitant dans le noir *abad dôn* celles qu'il voyait sur le livre de mort ; que, dans cette commémoration du retour anticipé des âmes justes, il était parlé de breuvage de vie et de salut, présenté à ces âmes ; de Messie envoyé au chéol pour les en délivrer, et de passage par deux portes du ciel, dont la plus haute était la porte de *Jéhôvâh*, par opposition aux deux portes du chéol, dont la plus basse était celle d'*Abaddôn*, etc., etc., etc.

J'ai montré, chemin faisant, la conformité de toutes ces opinions hébraïques avec celles des nations voisines

de la Judée, notamment des Egyptiens, des Chaldéens, des Perses, des Syriens et même des Grecs, parce qu'au retour de l'exil, les Juifs ont retrempé leurs croyances aux sources égyptiennes et chaldéo-persanes qui, vers cette époque, faisaient irruption dans l'Asie moyenne et antérieure, sous les Rois grecs successeurs d'Alexandre. Avant la captivité, les notions judaïques sur la destinée des âmes après la mort n'avaient rien de fixe, ni de stable ; elles ne s'offrent que confusément dans les anciens livres hébreux, et les expressions y sont vagues comme les idées. Souvent un texte qui, pris isolément et au sens figuré, semble positif et concluant, se trouve, lorsqu'on le rapproche de ceux qui le précèdent ou le suivent, se rapporter uniquement à la situation présente de l'écrivain ou du peuple israélite. Tels sont les termes de *rachat*, de *délivrance*, de *rédemption*, qui devaient revenir sans cesse sur les lèvres d'une nation tant de fois assujétie à l'esclavage. Mais, au retour de l'exil, tout prend une couleur plus nette, plus claire, plus tranchée. On s'aperçoit à chaque instant des communications intimes et fréquentes de Jérusalem avec Babylone et Alexandrie. En vain les Saducéens cherchent à maintenir le sens purement littéral de la loi et des anciens prophètes ; les Pharisiens et les Esséniens, imbus des doctrines égyptiennes, orientales et même Grecques (1), s'attachent au sens spirituel, le démontrent et le font prévaloir. Si leurs argumens n'étaient pas toujours solides, ils trouvaient

(1) Josephe, (guerre des Juifs, liv. 2, ch. 12), assure que les Esséniens avaient absolument les mêmes croyances que les Grecs sur le sort des âmes après la mort.

des esprits préparés à les accueillir (1); car les idées du peuple, épurées et agrandies, avaient changé de direction. Les derniers prophètes avaient fait sentir l'inefficacité, l'impuissance, l'inanité même des observances légales. Jéhôvâh préférait l'obéissance aux sacrifices. Il ne prenait plus plaisir au sang des taureaux, ni des agneaux, ni des boucs (2). Les Juifs y restaient attachés par pur patriotisme ; mais, au fond de l'âme, il leur fallait d'autres consolations, d'autres espérances pour la vie présente et pour la vie future. Comme peuple, ils désiraient la venue du Messie, leur rédemption, leur rétablissement, leur résurrection privilégiée et leur règne terrestre de mille ans; comme hommes, toujours malheureux sur cette terre, ils voulaient être heureux, chacun individuellement, après la mort.

(1) Ainsi on lit dans l'Evangile (Matth. ch. 22, v. 31, et Luc, ch. 20, v. 37.38), que Moïse proclame le dogme de l'immortalité de l'âme, lorsqu'il fait dire à Jéhôvâh : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » (Exode, ch. 5, v. 6 et alibi passim), parce que Jéhôvâh n'est pas le dieu des morts, mais des vivans. Ainsi encore on lit quelque part dans St.-Paul, que Moïse parle de la vie et de la mort éternelles, quand il dit aux Hébreux, après les avoir entretenus de récompenses et de punitions purement temporelles, selon qu'ils observeraient ou non sa loi : « je vous ai offert la vie et la mort, choisissez ». (Deutér., ch. 30, v. 19). C'étaient là des argumens *ad homines*, très-concluans pour des esprits déjà favorablement prévenus.

(2) Ps. 51, v. 16 et 17 — Isaïe, ch. 1, v. 11 ; ch. 63, v. 2.— Jérém., ch. 7, v. 21. — Ezéch., ch. 20, v. 5. — Joël, ch. 2, v. 10. — Amos, ch. 5, v. 21. — Mich., ch. 6, v. 6 etc.—Comparez St.-Paul, épître aux Hébr., ch. 10, v. 4-8.

Où pouvaient-ils mieux s'adresser qu'à ces doctrines égyptiennes et persanes qui promettaient aux nations la chûte des tyrans et des oppresseurs, aux individus leur prompte délivrance des maux de cette vie, à tous un meilleur avenir (1) ? Aussi les poètes juifs, les prophètes,

(1) J'ai oublié de dire plus haut, au sujet des deux rétablissemens, d'abord du peuple israélite, puis de tous les peuples, sous le sceptre paternel du Messie, images des deux résurrections provisoire et définitive des Juifs et des Gentils dans le monde futur, que les mystères de Mithra couvraient de leurs voiles les saintes conspirations de la liberté contre la tyrannie. Plutarque est très curieux à lire sur ce sujet, comme le remarque très-bien Benjamin Constant (de la relig., v. p. 57, à la note). Les francs-maçons des Mithriaques espéraient une république universelle et le retour de l'âge d'or. Tout le genre humain ne devait plus être qu'une seule famille. Une égalité fraternelle devait régner ; il devait y avoir communauté de biens et unité de langage. Ces espérances temporelles étaient d'autant plus faciles à cacher sous les emblèmes religieux de la résurrection des morts, que les livres parsis nous peignent ce dernier événement sous des couleurs tout-à-fait semblables. On y lit que, quand les hommes livrés à *Ahriman*, dans le cours du quatrième âge, seront accablés de tous les maux, Ormuzd leur enverra un sauveur, le prophète *Sosiosch*, pour les préparer à la grande rénovation. Tout-à-coup, une comète s'élancera sur la terre qui sera dévorée par les flammes. Tous les êtres devront passer à travers le fleuve brûlant dans lequel elle sera transformée, et s'y purifieront. Du feu qui s'éteindra, l'on verra sortir une terre nouvelle, une terre pure et parfaite, comme était l'ancienne à l'instant de sa création, une terre destinée à l'éternité. *Ahriman* et ses Dews, essentiellement mauvais dès le principe, seront anéantis ou jetés dans les ténèbres extérieures. Ormuzd, accompagné des *Mazdayasnans*, ses fidèles adorateurs, et, bientôt après, suivi des *Tou-*

les anciens Rabbins témoignent-ils à chaque page de l'importation de ces dogmes consolateurs, ou, si l'on veut, de leur introduction dans le culte public, de leur affermissement parmi leurs compatriotes. Ils ont puisé à ces sources diverses une foule d'expressions, d'images, de figures, de symboles que l'on ne peut bien expliquer qu'en y recourant de nouveau.

Cette grande révolution des idées religieuses parmi les Juifs ne pouvait pas échapper à l'auteur israélite d'un ouvrage tout récent sur Jésus-Christ et sa doctrine. Mais cet ingénieux écrivain ne semble en avoir ni saisi toute la portée, ni fixé la véritable époque. La réforme Judaïque, qu'il appelle orientalisme Juif, ne date pas seulement des deux derniers siècles qui ont précédé l'ère chrétienne; elle remonte aux temps prophétiques, et l'on en trouve des traces même dans les livres des prophètes qui passent pour avoir écrit avant l'exil Babylonien. M. Salvador montre très-bien les développemens de cette doctrine orientale dans l'histoire de l'église primitive ou Judaïque; mais il n'a point repris les faits d'assez haut. Il avance comme une vérité historique très-importante et très-singulière cette assertion hasardée, savoir : que les prophètes juifs s'emparaient des dogmes des autres peuples pour en faire de la poésie toute pure, tandis qu'on s'est emparé depuis lors de leur poésie pour la changer en dogme réel (1).

raniens, purifiés aussi, y paraîtra comme le grand-prêtre de *Zarvan Akarana*, le temps éternel, l'ancien des jours, y célébrera ses louanges et fera régner sans partage sa loi sainte et sacrée. (Extrait, sauf quelques légères modifications, de l'analyse des livres parsis, faite par M. Guigniaut, rel. de l'antiq. 1, p. 708-709).

(1) Jésus-Christ et sa doctrine, par M. Salvador, II, p. 29, à la note.

Ce trait, décoché contre l'orientalisme juif autant que contre le christianisme, porte à faux. Les prophètes hébreux n'ont pas plus fait de poésie hébraïque avec des dogmes purs persans, que les Juifs orientalistes et les Apôtres n'ont fait de dogmatique juive ou chrétienne avec de la poésie toute pure. Les uns et les autres ont opéré sur des dogmes, originairement étrangers sans doute, mais devenus nationaux. Il ne faut pas croire que les prophètes se soient emparés des légendes égyptiennes et persanes, de la même manière que nos poètes modernes se sont approprié les mythologies grecque et romaine, pour en faire le merveilleux de leurs prédictions ou de leurs poèmes. Ils les ont employées, parce qu'elles étaient devenues populaires, parcequ'elles faisaient partie des croyances publiques, parce qu'elles formaient le fond de la religion du pays. Les juifs orientalistes ont marché dans la même voie. A l'égard des Apôtres, la route leur avait été tracée par les sectes judaïques : ils n'ont eu qu'à la suivre. Ils ne s'en sont pas fait faute, il est vrai ; mais ils ont encore été dépassés par les gnostiques, sectaires demi-juifs, demi-chrétiens, que l'on pourrait plutôt appeler demi-égyptiens, demi-persans, tant leurs opinions se ressentent de l'Egypte et

Le but de cet écrivain, comme celui du docteur Strauss, est d'expliquer l'origine du christianisme à l'aide des seuls monumens de la religion hébraïque, telle qu'elle était comprise au siècle de Jésus. Mais, quels que soient les efforts et les moyens divers employés par ces deux savans auteurs, je doute qu'ils parviennent à une explication complète. On pourra rendre ainsi raison du Christ de Saint-Matthieu et des apôtres Judaïzans ; mais le véritable Christ, le Christ de Saint-Jean et des apôtres de la Gentilité, restera inexpliqué.

de la Perse (1) ! Quand le Christ a paru, la révolution religieuse était faite dans les esprits. M. Salvador lui-même en convient. Il reconnaît que, durant leur séjour dans la Babylonie et dans la Perse, les Juifs avaient contracté l'habitude de transporter par l'imagination aux choses du monde à venir ce que la lettre des livres sacrés disait de la nature présente (2). Dès-lors en effet, le mosaïsme commença à changer de face. Les expressions de terre promise, de terre des vivans, de Sainte Jérusalem, de délivrance, de rédemption, de Messie libérateur, de vie et de mort, de félicité et d'infortune, etc., etc., acquirent un sens tout spirituel.

L'opposition entre l'ancienne et la nouvelle loi, si bien développée dans le sermon sur la montagne, (3) ne s'applique qu'à la morale : elle est très vraie, surtout de Moïse à Jésus-Christ; mais elle ne le serait point à l'égard du dogme, entre le judaïsme persico-hébraïque et la religion chrétienne si, contrairement à l'esprit comme à la lettre de ce discours, on cherchait à l'étendre jusque-là. Le Christ, en proclamant ses doctrines si pures, si grandes, si consolantes, ne faisait que céder à une ancienne impulsion ; c'est M. Salvador lui-même qui le déclare. Le fils de Marie se trouvait d'accord, pour le fond des idées, avec la majeure partie des écoles juives contemporaines (4). Les prophètes avaient de longue main préparé les voies du Seigneur (5). Les yeux des hommes justes étaient depuis

(1) On peut lire à ce sujet la savante introduction à l'histoire du gnosticisme, de M. Matter.

(2) *Ubi supra*, p. 10, 11 et 15, à la note.

(3) Matth., ch. 5, v. 21—48.

(4) Jésus-Christ et sa doct., II, p. 11.

(5) Jean, ch. 1, v. 6—8, 23; ch. 3, v. 28.

long-temps ouverts et tournés vers l'aurore. Ils attendaient l'apparition de l'étoile de Jacob (1), l'arrivée des mages de la Perse (2). Ils attendaient la consolation d'Israël, le Christ du Dieu vivant, le salut promis par *Adonaï*, ce salut préparé pour être offert à tous les peuples, pour être la lumiere qui éclairerait les nations, et la gloire du peuple d'Israël (3).

De même que le lever du soleil s'annonce de très loin par les traits de clarté qu'il lance au-devant de lui, de même la providence a voulu que les premières lueurs du Christianisme vinssent de l'Orient. Le Messie, le roi des Juifs, est né près de Jérusalem; mais, dès avant sa naissance, les mages ont vu son étoile en Orient, et, guidés par elle, ils sont venus l'adorer (4). Ils l'ont reconnu avant les prêtres de Juda, et adoré immédiatement après les anges du ciel et les bergers de Bethléem (5): sage et profonde dispensation, aussi mal comprise par les Chrétiens d'aujourd'hui que par les Juifs d'autrefois, mais parfaitement saisie par ceux qui l'avaient annoncée et préparée. C'est que le nouvel astre ne devait pas seulement briller pour les Israélites, mais encore pour les gentils (6); c'est qu'il était la véritable lumiè-

(1) Nomb., ch. 24, V. 17.

(2) Math., ch. 2, V. 1—10. Je dis *Mages de la Perse*, et non pas de la Chaldée, parce que ce mot Zend désigne les prêtres Persans, ceux de la Babylonie portant le nom de *kasdim*. D'ailleurs, tout ici nous ramène à la Perse.

(3) Luc, ch. 2, V. 25—32.

(4) Matth., ch. 2, V. 2—11.

(5) Luc, ch. 2, V. 8—18.

(6) Luc, ch. 12, V. 4; ch. 13, V. 29—30; ch. 24, V. 47. —Matth., ch. 28, V. 19. — Marc. ch 16, V. 15—18.

re qui éclaire tous les hommes venant en ce monde (1) ; c'est qu'il devait être le conducteur et le sauveur des âmes par excellence, le pasteur débonnaire, chargé de paître, d'abord le troupeau d'Israel (2), puis les troupeaux des nations, de ramener au bercail toutes les brebis égarées, sans aucune distinction de sectes ni de peuples, et de ne former du tout qu'un seul troupeau, sous la houlette d'un pasteur unique (3). « Le » peuple qui marchait dans les ténèbres, dit avec rai- » son Isaïe, a vu une grande lumière ; ceux qui habi- » tent le pays des ombres de la mort, une lumière a » brillé sur eux (4)». Au siècle de Jésus, cette lumière n'était plus, ne pouvait plus être la lumière de Jéhôvâh (5). Cet ancien soleil d'Israël (6) avait peu à peu abandonné la terre (7) : ce n'était plus lui qui ramenait les âmes du chéol : il s'était substitué dans ces fonctions *psychiques* l'ArchangeMikaël. Il ne paraissait plus s'intéresser aux choses de ce monde (8). Assis sur les cieux des cieux (9), ayant sous ses pieds les eaux supérieures (ou la voie lactée), et s'enveloppant de mystérieuses ténèbres (10), il semblait dormir d'un pro-

(1) Jean, ch. 4. V. 9.

(2) Michée, ch. 5, V. 2. — Matth., ch. 2, V. 6

(3) Jean, ch. 10, V. 1—16.

(4) Isaïe, ch. 9, v. 1.

(5) Id., ch. 2, v. 5.

(6) Deutér., ch. 32, 2. — Ps. 19, v. 4—6 ; ps. 27, v. 1 ; ps. 84, v. 11 ; Isaïe, ch. 10, v. 17 ; ch. 50, v. 10 ; ch. 60, v. 1—3.

(7) Ezéch., ch. 8, v. 12 ; ch. 9. v. 10.

(8) Malach., ch. 2, v. 13, 17 ; ch. 3, v. 14 et 15.

(9) Ps. 68, v. 32.

(10) Ps. 18, v. 9 et 11.

fond sommeil (1) ; il ne donnait plus ici-bas de marques certaines de sa présence. Sa gloire, constamment placée bien au-dessus des nuées de l'atmosphère, ne descendait plus, comme aux anciens jours, sur le Saint des Saints (2). Son nom même, son nom sacré, ineffable, incommunicable, son nom glorieux et terrible à la fois (3), n'était plus prononcé : aucune bouche humaine n'osait plus l'articuler. Il restait couvert, comme la majesté du Dieu, par les voiles du sanctuaire.

Jéhôvâh avait détourné, ou plutôt, éloigné sa face de son peuple: une sainte et profonde obscurité la cachait à tous les regards. Semblable à l'irrévélé *Brahm* des Hindous, à l'ineffable *Zarvan-Akarana* des Perses, au sublime *Amoun-Kneph* ou *Phtha-Piromi* des Egyptiens, au grand *Zéus-Phanès* des Orphiques, Jéhôvâh, devenu l'ancien des jours (4), l'Etre-Esprit, absorbé dans son essence suprême (5), s'était élevé à une telle hauteur qu'il n'était plus accessible au vulgaire. Israël était pour ainsi dire sans Dieu, comme au jour où son législateur, retiré avec la colonne de feu sur le Sinaï, l'avait laissé dans les ténèbres au pied de la montagne (6). Eperdus, égarés, sans guides, les Juifs erraient, en quelque sorte, à l'aventure dans les déserts de la vie. Peu s'en faut que, s'attroupant en tumulte auprès d'un autre Aaron, ils ne vinssent lui dire : « fais-nous des Dieux qui marchent devant nous;

(1) Isaïe, ch. 51, v. 9.

(2) Exode, ch. 24, v. 16 ; ch. 40, v. 34 et suv.

(3) Deuter., ch. 28, V. 58.

(4) Dan., ch. 7, V. 9, 13 et 22.

(5) Isaïe, ch. 45. V. 15, et *alibi passim*.

(6) Exode, ch. 24, v. 18,

» car ce Moïse, l'homme qui nous a fait monter du » pays d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé » (1) ». A l'exemple de leurs pères, mais dans un sens moins grossier, ils demandaient des dieux plus visibles, plus palpables, plus voisins de l'humanité, qui habitassent au milieu d'eux (2). L'ancienne alliance était, pour ainsi dire, rompue; il en fallait une nouvelle: il fallait un nouveau Jéhôvâh, un nouvel *Adonaï* (3).

Déjà les Indiens avaient trouvé *Krichna-Vichnou* (4), les Médo-Bactriens *Mithra-Devanichas* (5); les Perses et les Phrygiens *Mithra-Sâivasyas* (Sebesius); *Atta-Baghis* (Attis-Bacchus), ou *Bacchus-Zagréus* (6); les Phéniciens *Thammuz-Adonis* (7); les Egyptiens *Horus-Dionysus* ou *Dionysus-Osiris* (8), et les Grecs *Dionysus-Jupiter* (9), etc, etc, dieux incarnés, mourant, descendant aux

(1) Ibid. ch. 32, v. 1 et 33.

(2) Jean, ch. 1, v. 14.

(3) Malach., ch. 3, v. 1.

(4) Relig. de l'antiq. 1, p. 220—223.

(5) Ibid. III, p. 81—86. *Devanichas* ou *Devanichi*, suivant M. de Bohlen, pour *Nicha devas*, ou *Nichi devas*, Dieu de la nuit. Le dionysos des Grecs est appelé *Nyctelios*, ou nocturne. On aurait dû le nommer *dyonisos* plutôt que *dionysos*, Sanscrit *dyaunichas*, pour *dyaunichadevas*, ou *dyaunichapatis*, Dieu ou Seigneur du jour et de la nuit; car je crois que c'est là le sens primitif de ce mot composé, qui, ainsi entendu, serait formé selon le génie de la langue Sanscrite.

(6) Ibid, II, p. 56—87, notes 1 et 2; III, p. 86—87.

(7) Ibid., II, p. 42 et suiv. — Dès le temps d'Ezéchiel (ch. 8, v. 14), le culte de Thammuz s'était introduit à Jérusalem. Mais les Juifs n'étaient pas mûrs pour cette religion *humanisée*.

(8) Ibid, III, p. 88—96.

(9) Ibid, III, p. 231 et suiv.

enfers, ressuscitant et remontant au ciel, escortés des âmes justes qu'ils avaient sauvées par leurs souffrances dans ce bas-monde (1). Mais ces doctrines précoces, concentrées dans un petit nombre d'adeptes et mêlées de rites devenus obscènes, n'offraient point, surtout pour les peuples de l'occident, les caractères de pureté et de généralité désirables. Il était réservé au christianisme de les épurer, de les mûrir, de les répandre des bords de l'Indus aux rives du Tibre. Jérusalem fut et devait être le berceau de la nouvelle religion ; mais elle n'en resta point le centre. Le Christianisme n'était point né pour demeurer Juif ; essentiellement Catholique, ses destinées l'appelaient à la conquête de l'univers.

Au temps marqué, Jéhôvâh s'est entièrement retiré du monde; et le Messie, le nouveau soleil de justice (2), a pris sa place. Les portes antiques se sont ouvertes, et le roi de gloire, le sauveur du monde, est entré dans son règne (3). « L'*Orient* » nous a visités d'en-haut, pour éclairer ceux qui » demeurent dans les ténèbres et dans l'ombre de la » mort, et pour conduire nos pas dans le che- » min de la paix (4) ». Il s'est levé, plus éclatant que Mithra, prêt à parcourir sa carrière. Son départ est de l'un des deux bouts du ciel, et son tour s'achève à l'autre bout (5). A sa vue, tous les soleils de la gentilité, ses faibles images, ont pâli, absorbés dans ses rayons. En lui resplendit la

(1) B.in Constant, de la relig. IV, p. 168—170 ; v. p. 54—56.

(2) Malach, ch. 4, v. 2—6.

(3) Ps. 24, v. 7—10.

(4) St.-Luc, ch. 2, v. 78—79.

(5) Ps. 19, v. 5 et 6.

plus pure lumière du véritable magisme ; et par là toute la fausse magie fut détruite ; par là tous les liens du mal furent brisés, l'ignorance extirpée, l'antique royaume anéanti (1).

(1) 3.e Epître de St-Ignace aux Ephésiens, dans les relig. de l'antiq., 1, p. 382.— Les vrais mages adorent le Christ en son berceau ; les faux mages, les *Magiciens* luttent contre ses apôtres et sont vaincus. (Comparez Math., ch. 2, v. 1 et suiv. et act. apost., ch. 13, v. 6 ; et remarquez qu'ici *Elymas*, donné comme magicien (magos), est, à proprement parler, non pas un Chaldéen, mais un habitant de l'*Elymaïde*, province de Perse, qui avait *Suse* pour capitale, Esdras, ch. 4, v. 9 et Daniel, ch. 8, v. 2).— On trouve, dans l'ancienne liturgie de l'église Grecque, un chant religieux dont quelques traits viennent très-bien à mon sujet : on y lit : « Vous avez paru, ô vous, dont la parole est sainte et dont la science » est grande ; vous qui deviez dénouer les énigmes des philosophes, les » subtilités des rhéteurs, les calculs des astronomes ! apôtres du Christ, » seuls vous avez paru pour instruire la terre entière ». (*Vetus officium quadragesimale*, dans l'Essai sur les Mystères de M. Ouvaroff, p. 139—140). — Les plus anciens pères de l'église, tels que St-Justin, Origène, Tertullien, Julius, Firmicus, etc, ont reconnu les rapports des religions chrétienne et Mithriaque. Mais il les ont considérés sous un point de vue étroit. La nature, en mère sage et prudente, sait graduer les phénomènes, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique. Si le soleil, sortant tout-à-coup du sein des plus épaisses ténèbres, apparaissait au méridien dans toute sa splendeur, nos faibles yeux en seraient éblouis: nous ne pourrions supporter un éclat aussi vif qu'imprévu. La grande révélation chrétienne devait être et a été en effet précédée de révélations partielles, destinées, en quelque sorte, à lui servir d'avant-courrières. Nier que ces épiphanies préparatoires se soient montrées ailleurs que chez les Juifs, ce n'est pas comprendre l'esprit du Christianisme ; c'est être juif exclusif, c'est méconnaître le sens des prophéties nombreuses où Jéhôvâh convie tous les peuples, dans le temple de Jérusalem, au banquet sacré qu'il leur prépare à tous. Notre manière d'envisager ce sujet n'est pas nouvelle. C'est celle des savans Exégètes de l'Allemagne. En France, elle a été adoptée par le célèbre Huet, Evêque d'Avranches, et par le protestant B.in Constant. Si je ne me trompe, c'est aussi celle de l'abbé de la Mennais, dans son ouvrage sur l'indifférence en matière de religion, dont le clergé a fait le plus grand cas et qui n'a pas encouru les censures de Rome.

En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes, et la lumière a lui dans les ténébres (1). Il était le pain de vie et le calice de salut (2). Il était la véritable porte du bercail : « toutes les brebis qui entreront par cette porte seront sau- » vées ; elles entreront et sortiront, et trouveront la pâture. Elles descendront dans le *sein d'Abraham*, et en remonte- ront, pour ainsi dire, à volonté : le Christ lui-même en sera le pasteur. Mais les boucs deviendront la proie des loups et des larrons (3) ». Au jour grand et redoutable de la résurrection générale, il placera les unes à sa droite et les autres à sa gauche, conduira les enfans de la lumière dans le royaume céleste de son père, préparé pour eux dès la création du monde, et les fera as- seoir à la table des Elôhim (4) ; mais il chassera les enfans des ténèbres dans le feu éternel préparé à Sa- tan et à ses anges (5).

Telle est la majestueuse figure de l'Oint du Sei- gneur, fils de Dieu en même temps que fils de l'homme. Car lui aussi, homme et dieu tout en- semble, symbole de l'humanité, prémices des morts (6), il a éprouvé les destinées du corps et de l'âme. Il a bu ici-bas à la coupe des douleurs (7), qui était pour ses disciples la coupe de vie et de salut

(1) Jean, ch. 1, V. 4. Comparez ps. 18, v. 28 ; ps. 27, v. 1, ps. 36, v. 8—9.

(2) Id., ch. 4, V. 12—15 ; ch. 6, V. 31—58.

(3) Id., ch. 10, V. 1—12.

(4) Luc, ch. 14, v. 15—24.

(5) Matth., ch. 25, v. 31—46.

(6) Saint-Paul, I cor., ch. 15, v. 20.

(7) Matth., ch. 20, p. 22-23 ; ch. 26, v. 39. — Marc, ch. 10, v. 38-39 ; ch. 14, v. 36. — Luc, ch. 22, v. 17-20.

(1). Le verbe s'est fait chair, pour nous sauver, pour être médiateur entre Dieu et l'homme. Il est mort, descendu aux enfers, ressuscité et remonté aux cieux. Mais partout et dans toutes ses phases, il a été reconnu pour le fils unique du Très-Haut, pour le Messie promis par les prophètes, pour le céleste envoyé qu'attendaient les nations. Au ciel, sur la terre, dans les enfers, les anges, les fidèles, les âmes justes saluent son triple avènement par cette acclamation universelle : gloire à Dieu dans les espaces infinis ! Hosanna dans les lieux les plus élevés et les plus profonds ! Hosanna au fils de David, au roi du monde ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (2) ! ils le proclament *Jéhôvâh-Sauveur* (3). Ils voient en sa personne Jéhôvâh lui-même incarné (4), le sauveur, le libérateur, le rédempteur et l'arbitre suprême des âmes, le grand-juge qui, à la fin des temps, viendra dans sa gloire, assis sur les nuées du ciel, pour juger les vivans et les morts, pour distribuer des récompenses et des punitions éternelles (5).

(1) Matth., ch. 26, v. 26—29. — Marc, ch. 14, v. 22—25.—Luc, ch. 22, v. 17—20.

(2) Matth., ch. 21, v. 9. — Marc, ch. 2, v. 9—10. — Luc, ch. 2, v. 13—14 ; ch. 19, v. 38.

(3) Luc, ch. 1, v. 31 et 69. — *Iechouâ*, grec Ἰησοῦς, lat. *Jésus*, par abréviation, pour *Jéhôchouâ*, *Jéhôvâh Salvator;* Hébr. sans points *ichouâ*, pour *ihouchouâ*.

(4) Id. ch. 1, v. 35.

(5) Matth., ch. 25, v. 31 et 32.

(Voir les additions, corrections et notes supplémentaires à la fin du volume).

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

L'OUVRAGE DE M. MICHELET,

INTITULÉ :

ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS CHERCHÉES DANS LES SYMBOLES ET FORMULES DU DROIT UNIVERSEL.

Lues à la séance de l'Académie d'Amiens, tenue le 28 *Avril* 1838,

PAR H. HARDOUIN.

MESSIEURS,

La célébrité depuis long-temps acquise au nom de M. Michelet rendrait au moins superflus les éloges qu'une plume novice et obscure comme la mienne tenterait d'esquisser. Je me bornerai donc à vous dire quelques mots des ouvrages que nous devons à ce savant historien, avant de vous entretenir du livre assez récent qu'il a publié sur les origines de notre droit.

M. Michelet est, sans contredit, l'un des hommes dont la parole et l'exemple ont le plus puissamment contribué à discipliner sous le joug d'études libérales, positives, la plus saine partie de ces intelligences neuves et effervescentes que les préoccupations politiques inséparables d'événemens que nous savons, semblaient devoir absorber ou corrompre. Vous distinguerez ses nom-

breux disciples dans les rangs chaque jour grossis de cette jeunesse grave et studieuse sur laquelle notre patrie a pu, dans des jours de deuil, jeter un regard de consolation et d'espoir.

Un acte de pieuse et mémorable justice a signalé, Messieurs, l'apparition de l'illustre écrivain dans le monde savant. — Au commencement du 18.e siècle, l'un des plus beaux génies dont l'humanité se puisse glorifier, Vico avait été pauvre, persécuté, presqu'oublié de son vivant; et par une fatalité cruelle, il semblait n'avoir trouvé dans la postérité qu'une complice du crime de ses contemporains. A cette pensée, l'âme toute française de M. Michelet s'est émue, et sa plume vengeresse a su bientôt conquérir un tardif mais riche tribut d'admiration et de popularité, *à la science nouvelle*, livre immortel, dans lequel, suivant les paroles de Vico lui-même : « la providence l'a conduit à découvrir son « œuvre admirable du monde social, et à pénétrer « dans l'abîme de sa sagesse, les lois par lesquelles « elle gouverne l'humanité. »

Une introduction à l'histoire universelle, et le commencement d'une histoire romaine, ne tardèrent point à révéler le magique talent du traducteur de Vico. Dans un précis aujourd'hui classique, il avait esquissé, à grands traits, une *nouvelle histoire de France*, et résumé, en peu de pages, les aperçus hardis, novateurs, que son génie enthousiaste et fécond avait fait jaillir dans un enseignement devenu célèbre. Aujourd'hui cette histoire dont nous pouvons espérer la prochaine mise à fin, offre à nos regards dans un tableau aux proportions grandioses, au coloris chaleureux et local, nos origines encore si obscures, la féodalité si long-

temps défigurée, et toute la scène tant pittoresque, tant variée de notre moyen-âge.

Enfin M. Michelet voulant éclairer le berceau même des institutions de cette curieuse époque, a consacré à cette recherche spéciale, l'ouvrage dont je vais, Messieurs, vous donner connaissance.

Le temps n'est plus où la chronique plus ou moins fidèle de la royauté en France, pouvait tenir lieu d'une histoire nationale. Avec cette royauté que la plupart des historiens du siècle dernier voulaient retrouver une, compacte, moderne, en un mot, même à l'époque de la conquête germanique, d'autres institutions ont été implantées sur notre sol. Une variété prodigieuse de mœurs, de langages et de lois, a caractérisé long-temps cette association forcée de peuples et de tribus que nous nommerons société *française*, avec beaucoup plus de facilité de style que de véracité historique.

De ces élémens hétérogènes est née la France actuelle.

Et ce coup-d'œil sur l'aspect général de nos origines, nous servira à vérifier jusqu'à quel point la recherche des origines du droit français dans les symboles et formules du droit universel peut être utile, justifiée.

S'agit-il de la filiation du *droit coutumier*, c'est-à-dire de cette législation que le moyen-âge nous présente localisée, immobilisée comme le fief?

C'est principalement dans les institutions germaniques qu'il faudra découvrir cette filiation.

Or le droit germanique est-il bien celui que les textes conservés des lois salique, ripuaire, burgunde, west-gothique et autres nous font connaître?

L'affirmative de cette question serait une hérésie.

Quels furent en effet les conquérans des Gaules romaines ? Des barbares, des peuples primitifs. Leurs coutumes, leurs mœurs étaient celles d'une civilisation dans l'enfance, luttant contre une autre civilisation qui, parvenue depuis long-temps à son dernier période de perfectionnement, se présentait à l'état de langueur et de décadence.

Les Gaules asservies furent-elles exterminées ? n'offrirent-elles après la conquête qu'une *marche* germanique ? Non. L'avantage du nombre, des lumières et de la possession agricole du sol était presque partout conservé aux vaincus ; leur langue, leur législation se maintinrent presqu'intactes dans les provinces méridionales, et ne s'effacèrent point totalement dans le nord où cependant la chûte de la domination romaine fût hâtive et complète (a).

Maintenant de quelle époque datent les textes que nous possédons ?

Ils ne remontent qu'au temps où la réaction de la civilisation vaincue sur la civilisation conquérante avait acquis assez d'intensité pour substituer au symbolisme, à la

(a) Un immense travail auquel M. Bouthors, greffier en chef de de la Cour d'Amiens, s'est livré sur les coutumes d'Artois et de Picardie, et qu'il a eu l'obligeance de me communiquer, m'a permis de constater sur les textes authentiques de plusieurs coutumes locales, la conservation partielle du droit romain, dans quelques-unes des villes et bourgades de ces deux provinces. Je fais des vœux pour la divulgation prochaine des curieux résultats que présente la comparaison des textes de plus de trois cents coutumes qu'un infatigable paléographe pouvait seul retrouver, déchiffrer et traduire dans un amas de vieux parchemins poudreux.

poétique nationale, l'abstraite formule d'une langue scientifique. La plupart n'appartiennent même qu'au temps bien postérieur encore, où le grand homme qui ceignait de la tiare impériale le front chevelu du guerrier franck, évoquait, mais en vain, pour réveiller une descendance abâtardie, les souvenirs, les lois de la tribu et les ombres de ses chefs trônant sur le pavois.

Ce que nous lisons n'est donc que la coutume déchue de son originalité native, la tradition travestie dans une lettre étrangère qui seule désormais pouvait la sauver de l'oubli.

Sans doute des faits généralement isolés et locaux tels que :

1.° La conservation du caractère national, perpétué au sein d'une lutte qui s'était prolongée, et par l'instinct de domination qui l'avait suivie ;

2.° L'orgueil héréditaire de quelques puissantes familles ;

3.° Et le respect pour la tradition accru de toute l'énergie de la haine et du mépris inspiré par les institutions des vaincus ;

Ces faits, dis-je, ont été, pour le droit germanique celui des conquérans, autant d'élémens de durée (*). Mais cependant il est impossible de nier que les textes de lois que nous possédons ne présentent autre chose qu'une législation altérée par le contact et les formules du droit romain.

Il faudra donc étudier ailleurs cette législation si l'on veut saisir son véritable caractère, et la connaître dans sa pureté primitive.

(*) Le travail que je citais tout-à-l'heure fournit encore à cet égard de précieux documens. Il constate la conservation du droit germanique pur, jusqu'au 16e siècle, dans un assez grand nombre de localités d'Artois et de Flandre surtout.

Ici va se manifester, si je ne m'abuse, l'utilité du procédé de M. Michelet. Sa théorie du moins pourra être comprise et justifiée, sauf à s'entendre ensuite sur l'étendue de ses applications.

Quoique contemporains d'une société civilisée, les barbares germains présentaient, on l'a déjà dit, tous les traits d'un peuple primitif.

Or si nous vérifions les caractères du droit dans chacun des trois âges, *divin*, *héroïque*, *humain*, parcourus par toute nation, et si nous jetons en même temps un regard sur les annales de la conquête et des premiers temps de la domination germanique depuis lors demeurée vierge de toute domination étrangère, nous reconnaîtrons dans les institutions implantées sur notre territoire à cette époque, tous les caractères du droit héroïque. Ce ne sera plus, comme dans l'âge divin, comme aux temps druidiques par exemple, la lettre sacrée, mystérieuse qui commandera au peuple, ainsi que la foudre et les phénomènes du monde physique commandaient à l'humaine faiblesse, à l'ignorance, à la crainte superstitieuse. Dans cette période le droit privé, la législation usuelle, seront mis à la portée du vulgaire, et comment ? à l'aide tantôt de signes matériels, tantôt de locutions rituelles qui frappent l'esprit, parce qu'ils s'adressent directement aux sens. Alors règneront, à l'apogée de leur puissance, l'équivoque, a manifestation pittoresque de la pensée, la représentation matérielle et arbitraire de l'acte qu'il faut célébrer et conserver en mémoire, *les symboles*, en un mot. — Et c'est ainsi que les traditions de tous les peuples ont proclamé la vérité de ces belles paroles de Vico :

« L'imagination des premiers hommes, fût d'autant

» plus féconde en symboles poétiques, qu'ils étaient
» plus jeunes, plus grossiers, plus incapables d'abs-
» traire. Dieu, dans sa pure intelligence, crée les
» êtres par cela qu'il les connaît; les premiers hommes
» puissants de leur ignorance, créaient à leur manière
» par la force d'une imagination *toute matérielle.* Ils
» étaient donc poëtes; et telle fût parfois la sublimité
» de leurs conceptions, qu'ils s'en épouvantèrent eux-
» mêmes et tombèrent tremblans devant leur ouvrage.
» *Fingunt simul creduntque.* »

Identiques au fond chez les nations diverses, les symboles, ces premiers formulaires du droit naturel et des gens, emprunteront dans leurs formes, toute la variété des temps, des climats et du génie des peuples. Ces circonstances accidentelles détermineront leur importance, leur durée. Leur âge et leur nationalité se compliqueront souvent l'un par l'autre, ainsi que M. Michelet l'observe judicieusement. Enfin et comme il le dit encore, il sera d'autant plus difficile d'indiquer, même approximativement, cet âge, que les symboles ne s'écrivent point quand ils sont en usage, et s'oublient bien vîte, quand règne le droit abstrait, le droit raisonneur.

La législation des Germains, peuple encore dans l'âge héroïque, au jour de sa victoire sur la Gaule romaine, se retrouvera donc en grande partie, dans les institutions de cet âge héroïque que l'histoire nous révèle uniforme chez tous les peuples. Ces institutions, la symbolique seule nous les fait connaître. Et cette symbolique n'est point une formule abstraite, une loi rédigée, c'est l'ensemble des traditions particulières qui ont

perpétué chez tous les peuples anciens, les souvenirs et les lois de l'âge héroïque.

Ainsi se démontre et se justifie à mon avis, le système qui, pour l'explication de l'équivoque, de l'énigme, du sens mystérieux des symboles conservés par nos annales, veut recourir à une comparaison historique de ces symboles avec ceux que l'antiquité païenne et les traditions orientales elles-mêmes nous font connaître.

La méthode suivie pour appliquer ce principe démontrera combien il est fertile en conséquences, en applications.

Naissance, mariage, mort, telles sont les trois phases principales de la biographie juridique de l'homme. — En tout temps et partout des rites ont été pratiqués à la survenance de chacun de ces trois événemens.

Les lois constitutives de la famille civile, et le dogme religieux sur l'âme humaine se trouveront écrits, formulés dans ces actes extérieurs.

Ainsi se manifesteront les caractères, la tendance, le génie propres à chaque nation, dans un état donné de civilisation, c'est-à-dire, dans l'enfance de la cité.

En Orient, le dogme se formulera tout entier dans les paroles du baptême indien : « Te voici donc, dira » l'ancêtre, en saisissant l'enfant, te voici ô mon âme, » née encore une fois, pour dormir de nouveau dans » un corps. »

Autres lois en Occident. — L'antiquité scandinave consacrera l'exposition, pratique de la vie sauvage, aventureuse, indigente. — « Rome grave et féconde ma- » trone, relèvera l'enfant, pour en faire le serviteur du » père, le continuateur des sacra privata, le rejeton de la » *gens* patricienne. »—L'Allemagne voit dans l'enfant une faible créature dont le sort la préoccupe. « Quelle est,

» dit une coutume allemande, la mesure du plus petit » bien ? Celle du berceau d'un enfant, et de l'escabeau » de la sœur qui le berce. » Ainsi, comme le dit encore M. Michelet, tandis que le fils est pour Rome la propriété du père, l'un des objets de son domaine quiritaire, l'Allemagne tire de la famille, l'idée de la propriété même. — Vient enfin le baptême chrétien où la nature et l'homme sont l'un et l'autre épurés pour se réconcilier et s'unir; sublime pensée, qu'interprète non moins sublime, le génie spiritualiste de l'homme du nord demi-barbare formule ainsi dans sa langue maritime, lorsqu'il consacre les fonds baptismaux : » Debout chers » frères, au bord de la cristalline fontaine, amenez » les hommes nouveaux qui de la terre au rivage, » viennent faire échange et commerce. Qu'ils naviguent » ici, chacun battant la mer nouvelle non de la rame, » mais de la croix; non de la main, mais du sens ; » non de l'aviron, mais du sacrement. Le lieu est » petit il est vrai, mais il est plein de grâce. Le St.- » Esprit est venu, dirigé par un bon pilote. Prions » donc. »

Et le baptême renferme l'adoption, la légitimation, ces deux autres origines de la famille civile en Occident. — La Société religieuse adopte le nouveau né, et le légitime dans la famille chrétienne.

Les rites du mariage donnent aussi le texte de sa législation.

En Occident tantôt c'est le mariage de la force, celui de l'âge héroïque où la femme n'est que la propriété de l'homme, le trésor de son plaisir ; tantôt c'est le mariage humain où le consentement est requis,

où la femme est admise à l'agape de l'homme. — De bonne heure, ce dernier domine.

Il faut signaler ici la dignité des mœurs germaniques, à l'égard de l'union conjugale. Qui ne connait les admirables lignes de Tacite sur les fiançailles barbares, et sur ces présens symboliques révélant à la jeune épouse qu'elle n'est point en dehors des pensées héroiques, hors des hasards et de la guerre ; qu'elle vient comme compagne des travaux, des périls de l'époux ; que sa loi, durant la paix comme au combat, c'est d'oser et souffrir comme lui ; qu'ainsi il lui faudra vivre, ainsi mourir.

Dans le symbole plus caractéristique encore, du glaive d'or qui jusques sur le bûcher sépare les corps de Brynild et de Sigurd son époux, nous retrouvons la plus hardie des conceptions du christianisme, le mariage spirituel, et cette croyance à la chasteté qui emprunte aux rites mêmes de l'union conjugale, sa manifestation.

Les sépultures rappelleront dans leurs cérémonies, les belles idées de la fraternité guerrière, du dévouement sans bornes du chef et de ses compagnons, autres caractères distinctifs des peuples germaniques.

Si des personnes on passe aux choses, on retrouvera non seulement les mêmes idées (celles de l'occupation, de la tradition des meubles ou des immeubles), au fond de chaque symbole, mais encore une grande similitude, des symboles entr'eux. — La chevauchée, le sillon, la course, le jet du marteau, le charriage, se rencontreront à peu près partout.

Ici encore une différence notable entre l'esprit du droit romain primitif, et l'esprit du droit germanique, se manifeste. Dans le premier domine l'idée d'une limitation sacrée du territoire de la cité, et des parcelles des ci-

toyens dont la réunion compose ce territoire. Dans les vastes forêts de la Germanie, « où l'écureuil sau- » tant d'arbre en arbre pouvait parcourir sept milles sans » descendre » (Grimm), Le territoire, le domaine de la tribu c'est la clairière, la marche, propriété, commune indivise, considérée comme dépendance du droit de propriété inhérent à la qualité de membre de l'association. — Pour le Germain propriétaire foncier dans les Gaules conquises, la terre habitée devient comme mère de la terre *cultivable* ; c'est d'après celle-là, que l'on divise celle-ci ; l'étendue du champ détermine la part de la prairie ; celle-ci la part de la forêt, celle-ci la part de roseaux ; celle-ci enfin, divise l'eau d'après les filets. La mesure, c'est parfois une longueur déterminée d'après les productions de la terre. Le plus souvent elle est prise dans l'homme même, c'est le bras, la main, le doigt.

La tradition emprunte des symboles aux élémens, la glèbe, le rameau, la pierre.

Parfois une pantomime légale l'indique ; on jette un fétu dans le sein de l'acquéreur ou du donataire ; il pose le pied sur le seuil de la demeure, touche le gond de la porte, y fait porter son siége.

De même celui qui abandonne son héritage, en franchira la clôture.

Le meurtrier, le débiteur livrera à son créancier sa personne et sa liberté *per collum, per crines, per comam capitis.*

« Si la vie légale s'est parée de formes symboliques, et ici » nous emprunterons les paroles de M. Michelet lui-même, » combien s'en chargera-t-elle avec un soin plus inquiet, » quand l'idée du mal apparaîtra et avec elle la nécessité du » remède, c'est-à-dire du jugement.—Dans cette lutte sévère

» que la conscience humaine va soutenir contre soi, » elle aura peine à trouver des formes assez solennelles. » L'homme appellera à son aide toute la nature, il de- » mandera à l'impartialité du monde physique, de quoi » rassurer la moralité tremblante.

» Le jugement et la guerre ont les mêmes formes dans » les sociétés barbares. Coupable, insolvable, vaincu, » serf, ces mots sont synonimes au moins pour les effets » juridiques.

» Le jugement étant encore la guerre, le défi, la » sommation, la convocation auront mêmes symboles me- » naçans et funestes. »

Les aperçus que je viens d'indiquer donnent une idée de l'importance de la symbolique et des difficultés de son étude.

Poursuivons le cours de ses révélations en les appréciant d'après les caractères généraux que l'histoire leur assigne chez nos ancêtres.

On sera d'abord frappé, comme l'observe M. Michelet, de la forme railleuse de nos *actus legitimi*, et du caractère généralement peu solennel qu'ils présentent dès qu'il s'agit de législation usuelle. — Plus fréquemment encore la contradiction qui se remarque dans le caractère allemand sérieux et enfantin tout à-la-fois, apparaîtra dans le droit. Spiritualiste au fond, il sera dans les formes alourdi par la matière ; les formules les plus serviles, exprimeront en définitif une pensée d'indépendance, de protestation libre.

C'est ainsi que dans leur naïf langage nos vieux praticiens surent déguiser la science abstraite des docteurs en droit romain, et accréditer insensiblement maintes maximes subversives de la coutume ou du droit féodal.

Aussi devra-t-on se garder de chercher dans leurs livres ces formules, ces symboles dont ils n'empruntent le langage et la forme que pour les mieux combattre et discréditer.

La féodalité seule, avec ses pompes insolentes, sa procédure sommaire, son code fiscal, sa coutume traditionnelle, conservera précieusement dans les symboles, les souvenirs de ses origines, les attributs de son droit.

Dans nos provinces du nord de la France, où la conquête germanique fut hâtive et stable tout-à-la-fois, de nombreuses localités, ont longtemps aussi conservé l'antique loi de l'association germanique, au sein même de la féodalité. Ce n'est point sans surprise que l'on y retrouve au 16e siècle, la loi salique maintenue avec les plaids locaux, l'alleu, l'exclusion de la représentation, et l'application sévère des principes de la personnalité du droit et du jugement par pairs (*).

Les considérations que je viens de développer ont démontré, si je ne m'abuse, que M. Michelet, — en se préoccupant de la question suivante : « *Le Droit français* a-t-» il eu son âge poétique ? la France, en cela différente » de tous les peuples, aurait-elle commencé dans son » droit par la prose ? offrirait-elle l'unique exemple d'une » nation prosaïque à son premier âge, mûre à sa naissance, » raisonneuse et logicienne en naissant ? » — et en résolvant négativement cette question, a fait preuve de cette sagacité et de cet esprit de recherche ingénieux et consciencieux tout à la fois qui le caractérisent. Bien volontiers aussi je m'associe aux louanges qu'il donne au gitantesque ouvrage du savant Grimm *sur les antiquités*

(*) C'est encore là un un fait dont la preuve matérielle est fournie par le travail que j'ai déjà cité.

du Droit Allemand, et aux regrets qu'il exprime sur l'absence d'un travail analogue pour notre droit. Je lui rends grâces enfin d'avoir cédé à l'heureuse inspiration de populariser cet ouvrage et d'avoir, en frayant une route où il invite chacun à le suivre, recueilli d'une main pieuse quelques-uns des débris aujourd'hui si rares de notre antique civilisation. — N'avait-on pas jusqu'ici relégué un tel soin au rang des hallucinations de l'antiquaire, et des stériles travaux que l'opinion publique classe et raille tout à la fois, sous le titre d'études archéologiques !

Mais on ne doit ni généraliser les résultats de la méthode suivie par M. Michelet, ni adopter, sans restrictions, la solution affirmative donnée aux questions que j'ai indiquées.

Il prémunit au surplus l'esprit contre cette erreur, en faisant l'observation suivante, pleine de sens et de vérité :

« Quand la recherche immense de la symbolique du » droit français ne donnerait qu'une solution négative, » elle n'en serait pas moins utile. Si le droit français a » eu un âge poétique, il est bien difficile que cet âge » ait péri sans laisser de traces. Si donc ces traces se » réduisent à peu de choses, il faudrait en conclure que » la France a eu, de bonne heure, indigence, sinon de » poésie, au moins de cette poésie qui vit d'images et » de symboles. Pour la poésie de mouvement, la poésie » passionnée et raisonneuse, elle ne nous a jamais man- » qué. »

Et toutefois M. Michelet n'a-t-il point, généralement perdu de vue, dans les conclusions comme dans l'agencement de l'ouvrage dont je vous entretiens, cette pensée qui devait dominer ?

N'a-t-il point substitué le doute, à la certitude acquise, démontrée ?

Enfin n'a-t-il pas laissé parfois aux expressions *droit français*, le sens anti-historique (si j'ose m'exprimer ainsi) qu'elles reçoivent dans le langage vulgaire ?

On ne peut appliquer, chacun le sait aujourd'hui, cette dénomination qu'à notre droit moderne, qu'à cette législation qui posant en principe l'unité législative et la généralité du droit, conserva cependant comme transition du principe à son application définitive et entière, la distinction désormais toute de fait, de la coutume générale et des coutumes locales.—Jusqu'à l'époque de cette révolution que le 16e siècle conduisit à un triomphe stable et complet, il me paraît impossible de trouver un droit, à proprement parler, *français*. La distinction du droit écrit et du droit coutumier était alors réalisée depuis plusieurs siècles, et, parallèlement, subsistait comme distinct des deux autres, le droit canonique. Or qu'était ce droit coutumier sinon un composé de débris des institutions germaniques plus ou moins nombreux, plus ou moins mélangés de jurisprudence romaine, et des institutions *que faisait éclore la civilisation nouvelle née dans la lutte de la législation roturière toute d'unité toute de progrès, contre la législation féodale antique, locale, immobile, oblitérée*? — Ce dualisme aussi ancien que la conquête, d'une part, et, d'autre part, le mouvement intellectuel des masses dès le 12e siècle, mouvement merveilleusement secondé par l'influence de ces docteurs en droit romain dont parle M. Michelet, et que M. Trolong leur disciple moderne a si heureusement caractérisés, tels sont les faits qui expliquent comment, en France, ont pu, dès l'origine, exister le symbole et le droit raisonneur, et comment ce

dernier a, de bonne heure, pu détrôner l'autre, en élevant au sein de la France féodale, l'édifice humble d'abord, mais sans cesse aggrandi, de la France intellectuelle ralliée à un principe civilisateur, l'unité de pouvoir et de législation, personnifiée dans la royauté.

Telle est la thèse qu'il faut, dans l'histoire du moyen-âge, développer avec celle de M. Michelet.

Indiquer dans son livre quelques exagérations de style, et un penchant par trop prononcé à octroyer au symbole toute la puissance dont une imagination vive et passionnée, se plaît à l'orner, ce serait, Messieurs, faire œuvre peu méritoire, que de consciencieux efforts tentés pour saisir la pensée dominante de l'auteur, et prouver l'utilité de son livre, auront quant à ce qui me concerne, remplacée.

Je terminerai par une réflexion toute naturelle que justifiera, le travail même auquel je me suis livré.

En présence des pénibles efforts dans lesquels un historien ingénieux se consume pour saisir le fil conducteur qui seul pourrait diriger ses pas au sein des arcanes mystiques et du dédale confus qu'à toute époque présente la science des lois, ne se prend-on point à regretter qu'à tant de qualités brillantes, il n'ait pu réunir celle du légiste, je veux dire cette sagacité d'interprétation de la lettre, cette instinctive et juste appréciation des faits juristiques, qu'inspirent la connaissance et la pratique du droit? — Je me demande enfin si, long temps encore, régnera le préjugé qui volontiers ferait déchoir de sa dignité de magistrat ou de son titre de membre actif du barreau, le jurisconsulte assez téméraire pour tenter de réunir à la jurisprudence, l'érudition de l'historien ou du littéra-

teur, afin d'accomplir peut-être plus tard, avec toute l'autorité, toute l'expérience d'une vie chaque jour consacrée aux plus nobles exercices de la pensée, la mission du publiciste ou celle de l'homme d'état ?

ÉTABLISSEMENT

D'UN

COURS DE DROIT COMMERCIAL,

PAR M. LOUIS ROUSSEL, AVOCAT.

MESSIEURS,

Lorsque dans une de vos dernières séances j'exprimais le vœu qu'un cours de droit commercial fut fondé à Amiens sous votre patronage, j'ai eu cette première satisfaction de voir que vous ne repoussiez pas cette nouvelle création, puisque vous m'avez chargé de vous faire une proposition régulière, qui put devenir l'objet d'une délibération.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur l'utilité de ce Cours. Les opérations commerciales, si multiples, si diverses, créent entre ceux qui s'y livrent des rapports auxquels le droit civil ne suffit pas. La rapidité des transactions, la nécessité de les constater promptement, sûrement, et à peu de frais, ont fait établir des règles spéciales qui dérogent souvent, qui quelquefois même peuvent paraître opposées au principes du droit commun. Aussi un code particulier contient-il les dispositions applicables

aux principaux contrats usités entre commerçans. Les contrats de change et d'assurances spéciaux au commerce, y trouvent avec étendue les règles qui leurs sont propres (1) : après ces contrats, le contrat de société qui, lorsqu'il s'agit d'une société commerciale, tout en empruntant plus d'un principe aux sociétés civiles, a cependant des règles particulières, qui dérivent de sa nature et de son but, le contrat de vente pour lequel on n'a senti, dans le code de commerce, d'autre besoin que celui d'indiquer le mode de preuves propres à le constater seront aussi ceux qui devront surtout faire la matière d'un cours de droit commercial ; mais, comme on le voit, il n'est pas possible de séparer complètement la loi commerciale de la loi civile dont bien des dispositions devront entrer par conséquent dans l'enseignement que nous vous proposons d'établir.

Enfin il existe pour le commerçant une position malheureuse, qui est gouvernée par des règles dont les analogues ne se retrouvent guères en droit civil. Vous comprenez qu'il s'agit de la faillite, à laquelle on ne peut que fort imparfaitement assimiler la déconfiture ; de la faillite qui compromet tant d'intérêts, et qui, par suite, exige leur réunion pour qu'ils soient mieux garantis et défendus, et aussi pour qu'ils soient tous conservés également, sans préférence, et le plus économiquement possible. C'est pour atteindre ce but qu'une procédure toute spéciale est organisée, et que des formalités particulières sont prescrites : et encore, vous le savez, l'expérience

(1) Bien entendu qu'il ne s'agit ici que des assurances maritimes, car pour les assurances contre l'incendie, nous attendons encore une loi dont le besoin cependant se fait sentir assez vivement.

fait voir chaque jour que d'importantes modifications sont nécessaires dans cette partie du droit commercial (1).

Ce n'était le tout d'avoir posé les principes, et formulé les lois propres au commerce ; on a depuis des siècles senti la nécessité d'en confier l'application à des magistrats spéciaux qui en connussent bien la portée par l'usage même qu'ils en font chaque jour : c'est alors qu'est née l'institution des *Trtbunaux Consulaires*, qui, après avoir, comme tant d'autres, péri dans le naufrage révolutionnaire, a bientôt fait regretter sa perte, et s'est reproduite dans nos lois nouvelles, avec toute l'autorité que devait lui donner son importance croissant incessamment avec les développemens du commerce, et constatée d'ailleurs autant par les inconvéniens qu'on avait ressentis de son abolition momentanée, que par les avantages qu'elle offre aux commerçans.

Ainsi pour le commerce droit à part ; tribunaux spéciaux composés de commerçans : et cependant il arrive que ceux qui, chaque jour, contractent des obligations commerciales et font des traités sur lesquels reposent leur fortune et souvent aussi celle d'autrui, qui de plus peuvent être appelés à juger sur le siége consulaire, les contestations si variées, si graves souvent, qui s'élèvent entre commerçans, et pour faits de commerce, n'ont pas fait une étude spéciale du code de commerce, quelquefois même ne l'ont pas lu.

Ces considérations doivent fuffire, je crois, pour montrer toute l'importance du cours dont nous vous pro-

(1) Une loi nouvelle sur les faillites a essayé de satisfaire aux besoins du commerce. Malgré de nombreuses améliorations, nous doutons qu'elle y ait complètement réussi.

posons l'établissement. Maintenant se présentera-t-il quelques difficultés dans l'exécution de ce projet ? nous n'en prévoyons aucune.

Le local existe : celui dans lequel se fait le cours communal de géométrie et de méccanique suffit parfaitement : un professeur : il vous sera facile de le trouver dans votre sein, et sans doute plus d'un de vos membres briguera l'honneur de vos suffrages avec d'autant plus d'empressement que cet enseignement sera gratuit.

Quant aux autorisations à obtenir, on peut, ce me semble, assimiler un semblable cours, fondé par une société qui a son existence légale, aux cours communaux, et il me semble que les conditions d'établissement et d'existence doivent être les mêmes.

Nous vous proposons donc, Messieurs de prendre les résolutions suivantes.

1.° Il sera fondé à Amiens, sous le patronage de l'Académie, un cours de droit commercial. Ce cours sera organisé par l'Académie et sera fait par un de ses membres qu'elle désignera.

2.° Le bureau est spécialement chargé de demander au nom de l'Académie les autorisations nécessaires pour l'établissement de ce cours.

3.° Connaissance de ces dispositions sera donnée dans la prochaine séance publique de l'Académie.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE D'AMIENS,

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RÉDIGER LE PROGRAMME SOMMAIRE D'UN COURS ÉLÉMENTAIRE DE DROIT COMMERCIAL,

PAR M. HARDOUIN.

MESSIEURS,

Vous avez accueilli avec empressement la proposition qui vous a été faite de solliciter la fondation d'un cours élémentaire de droit commercial dans notre ville que sa nombreuse population, les progrès croissans de son industrie, et l'étendue de ses relations commerciales appellent, depuis long-temps, à jouir de cette institution. — Vous avez pensé que l'initiative d'une mesure aussi utile appartenait à notre société, et, sans plus tarder, toutes vos vues ont été dirigées vers sa réalisation. — L'auteur de la proposition a été désigné comme titulaire de la chaire à fonder, un autre membre a été chargé de la suppléance, et vous leur avez adjoint trois de nos collègues pour préparer le programme sommaire du cours.

Ce travail est terminé, et je viens, Messieurs, le porter à votre connaissance.

La méthode à suivre pour le cours, sa durée, sa enue étaient autant d'objets sur lesquels votre Commission devait fixer son attention.

I. Elle a pensé tout d'abord que, destiné surtout à cette classe nombreuse de jeunes-gens, qui veulent faire du commerce leur profession, le cours projeté devrait être *élémentaire* dans toute la rigueur de ce mot.

Nécessité dès-lors de s'écarter de la méthode qui préside le plus ordinairement, dans les facultés de droit, à l'enseignement de la législation commerciale.

Ce n'est ni d'un exposé doctrinal de cette législation, ni de l'interprétation scientifique des textes de son code, qu'il pourra être question.

A des auditeurs qui, pour la plupart, ne seront point familiarisés, ainsi que le sont les étudians qui suivent le cours de droit commercial dans les facultés, avec les principes du code civil et de la procédure, il faut un cours d'un ordre moins élevé.

Votre Commission a donc été d'avis unanime que l'enseignement projeté devrait être restreint à un traité simple et pratique de notre droit commercial, et des principes du droit commun inséparables de cette étude.

Elle s'est déterminée aussi à substituer à l'ordre des matières adopté dans le code de commerce, un ordre plus en harmonie avec les besoins d'un enseignement élémentaire, et qui se rapprochât davantage de la classification méthodique des principes du droit, d'après leur application aux personnes, aux choses et aux actions.

II. L'étendue des matières à traiter, et la nécessité de ne point limiter trop étroitement les développemens

que le professeur jugerait convenables pour les points les plus importans, ont déterminé votre Commission à fixer à deux années scholaires de neuf mois chacune, devant commencer en novembre, la durée du cours entier.

Il serait d'ailleurs facile, dans le cas où, au commencement de la seconde année, un certain nombre d'élèves nouveaux se présenterait, de charger du cours de première année, soit un nouveau professeur, soit le suppléant.

III. Enfin deux leçons par semaine, durant chacune une heure au moins, ont paru suffisantes, grâce à la division du cours en deux années.

Je vais maintenant, Messieurs, vous donner connaissance du programme sommaire et nécessairement provisoire adopté par la Commission.

PROGRAMME sommaire du Cours élémentaire de droit commercial à fonder à Amiens.

INTRODUCTION.

Notions générales sur le commerce et sur la législation commerciale.

Sommaire historique de cette législation en France.

1.re PARTIE. — DES COMMERÇANS.

Conditions de l'exercice de la profession de commerçant.

Des femmes.

Des mineurs.

2.e PARTIE. — DES MARCHANDISES.

3.e Partie. — Obligations, Contrats et Actes de commerce.

I. Principes généraux sur les contrats et obligations c'est-à-dire, sur leur formation, leurs diverses espèces, leur extinction et leur preuve.

II. Traité analytique des principaux contrats commerciaux.

Sociétés ;
Achats et Ventes ;
Louage ;
Mandat, Commission,
Change ;
Prêt ;
Assurance.

4.e Partie. — Des Agens commerciaux, et des Établissemens et Administrations publiques fondés pour le commerce.

I. Agens de change. — Courtiers. — Commandans de navires.

II. Bourses de commerce. — Banques. — Comptoirs d'escompte.

III. Douanes, entrepôts.

5.e Partie. — Juridiction commerciale.

I. Organisation et compétence des Tribunaux de commerce.

II. Formes de procéder.

III. Exécution des jugemens.

IV. Procédures diverses. — Saisie et vente des navires. —Ventes publiques de marchandises neuves, etc., etc.

6.e Partie. — Des Faillites et Banqueroutes.

(L'ordre tracé dans le livre 3.e du Code de commerce serait ici suivi).

Tel est, Messieurs, le plan que votre Commission a cru devoir définitivement adopter pour le soumettre à votre approbation.

PRÉFACE

OU EXPOSÉ DU

PLAN D'UN OUVRAGE QUI SERA INTITULÉ:

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DES ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS.

ADRESSÉ A L'ACADÉMIE D'AMIENS, EN MAI 1837.

PAR M. H. HARDOUIN.

LE jurisconsulte historien qui publierait sur le sujet que nous indiquons, un traité méthodique et complet jusqu'à présent vainement attendu, pourrait placer son œuvre sous l'invocation de cette vérité classique : « qu'il faut éclairer l'étude des lois par celle de l'his» toire. »

Il manifesterait sans doute aussi la résolution d'interpréter cette sage maxime dans un sens plus large, et de l'appliquer d'après un mode plus rationnel, qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Recherchant les causes de l'indifférence générale et dédaigneuse, qui a fait, de l'ignorance absolue des origines de notre droit, non seulement une habitude, mais encore une sorte de loi pour le barreau moderne, il éleverait de justes plaintes sur l'état actuel des études histo-

riques considérées dans leurs rapports avec la science du droit, et surtout contre l'opinion reçue assez communément encore sur la nature et sur l'origine du droit positif. Dès que l'on persiste en effet à ne voir dans ce droit qu'un ensemble de formules arbitraires manifestant la volonté du législateur ; un tableau généalogique des textes, tableau que l'on pourrait même, pour le plus grand avantage des praticiens, restreindre aux seules lois qui s'appliquent encore de nos jours, suffira pour l'histoire de notre législation. Que l'on compile dans un résumé succinct et pour chacune des matières du droit actuel, quantité suffisante de citations empruntées : 1.° aux dissertations des feudistes ; 2.° aux harangues et plaidoyers des magistrats et membres de notre ancien barreau, aussi pauvres historiens, pour la plupart, qu'habiles et savans jurisconsultes ; 3.° aux systématiques écrivains qui, dans le siècle dernier, ont tour-à tour plaidé la cause de la royauté contre la noblesse et la démocratie, et les procès de ces dernières soit entr'elles, soit contre le pouvoir royal ; 4.° enfin à la véridique érudition des exposés de motifs ; — Et l'on aura satisfait les plus exigeans, c'est-à-dire, le petit nombre de ceux qui, parmi nos modernes utilitaires, daigneront ne point sourire de pitié, à la vue de cette œuvre de luxe inutile. Ne possédera-t-on pas alors *un Manuel de l'histoire du droit français ?*

Mais si l'on se pénètre enfin de cette vérité : « que » le *droit*, dérivant des rapports nécessaires des choses, rapports qui résultent eux-mêmes du mouvement » social et politique d'un peuple, est indépendant de la » *loi*, et que celle-ci n'est que la reconnaissance de » cette nécessité même par le législateur ; » — La car-

rière alors s'ouvrira vaste et riche de faits nouveaux, d'enseignemens utiles, et d'avenir ; l'histoire du droit franchira l'étroite enceinte où l'analyse chronologique des textes de lois la retenait captive ; et dans sa synthèse puissante, elle reproduira tour-à-tour le tableau des institutions politiques, *histoire du droit public*, et celui des mœurs, de la civilisation et des progrès de chaque époque, reflété dans les rapports juridiques des citoyens entr'eux, *histoire du droit privé*. Enfin c'est ainsi qu'elle pourra prouver : « que de tous les monumens qui nous re-» tracent les siècles passés, il n'en est point de plus intéres-» sans pour le véritable historien que les lois et les » institutions judiciaires d'un peuple, parce qu'elles » nous font connaître son véritable état, sans osten-» tation comme sans ménagement, et découvrent ses » besoins réels, ses vertus et ses vices. » (*Meyer. Institutions judiciaires.*)

Tel serait, dirions-nous, si notre pâle et diffus langage ne défigurait point les pensées que nous venons d'analyser, le système que proclamerait, qu'appliquerait l'auteur dont nous avons parlé.

Mais, à la place d'un Guizot, d'un Niebhur ou d'un Thierry, que l'histoire de notre droit national réclame, figurons-nous un étudiant qui, désertant l'école pour sa province, méditerait avec ferveur les enseignemens qu'il aurait recueillis sur la nécessité d'une prompte et complète réforme des études historiques appliquées à la législation ; — supposons sa conviction profonde et sa résolution inébranlable ; — que fera-t-il ?

Deux chemins lui sont ouverts ; ou bien, dans l'isolement et le silence, il attendra, sans jamais peut-être les atteindre, le terme et la récompense d'efforts igno-

rés, n'ayant d'autre guide que l'ambition d'ailleurs légitime qui les susciterait : ou, plus humble, il n'hésitera point à réclamer un appui dès le début de sa carrière ; redoutant également et l'appât d'une publicité prématurée, et l'obstination d'un individualisme qui ne saurait conduire une intelligence commune qu'à l'impuissance.

Notre option ne devait point être douteuse, et pour la manifester sans plus de retard, nous nous sommes déterminés à exposer ici le plan des travaux que nous avons entrepris sur les origines de notre droit.

En l'absence de tout traité spécial ou du moins complet, (Nous supplions quiconque nous lira de suspendre, jusqu'à la fin de ces pages, le reproche de téméraire injustice qu'encourrait peut-être notre assertion), coordonner les découvertes de la science moderne dans les régions encore peu explorées de notre histoire nationale, où les origines de notre droit sont, pour ainsi dire, ensevelies ; résumer en un seul et vaste tableau les annales de ces législations si nombreuses et découlant de sources si diverses, qui, tour à tour ou simultanément, surgirent sur notre sol, et régnèrent jusqu'au jour où l'unité depuis long-temps fondée dans l'ordre politique, pût descendre enfin et se consolider dans l'ordre civil : — tel est le but que nous envisagerons, sans du reste avoir la prétention de l'atteindre.

Interrogeant tour-à-tour l'histoire interne et l'histoire externe du droit, sans isoler ni la première (celle des sources du droit), de la seconde (celle des antiquités du droit ou de la jurisprudence chronologique qui a pour objet les principes mêmes des lois), ni

l'une et l'autre de l'histoire générale dont elles doivent au contraire refléter le tableau, nous nous proposons de parcourir les trois grandes périodes de nos annales ; — la France barbare ou l'empire des Francs ; la France féodale ou notre moyen-âge ; — et la France monarchique.

1.re PÉRIODE (de 480 à 888).

Dans cette période les quatre points principaux que nous allons signaler, nous semblent exiger tout d'abord autant de dissertations spéciales.

I. Quel était, lors de la conquête des Francs, l'état de la législation dans les Gaules ; — Et quelles institutions d'origine gauloise avaient jusqu'alors survécu à l'établissement du droit romain ?

II. Après la conquête, quels ont été, dans l'ordre politique et dans l'ordre civil, les premiers effets du contact, et ensuite les conséquences de l'action réciproque des trois élémens gaulois, romain et germanique, formant la législation de ces temps ?

III. Quels sont les caractères de la législation karlovingienne, dite des *Capitulaires ?* — Quelles ont été et son influence sur le droit germanique pur ou sur le droit romain, et sa destinée ?

IV. A quelle époque de cette période faut-il assigner l'établissement du droit canonique et des juridictions ecclésiastiques ? — Ce droit, dans l'origine, présentait-il un élément nouveau ?

2.e PÉRIODE. (888—1461).

Ici, deux thèses générales, destinées :

L'une à traiter le problème des origines de la féodalité ;

L'autre à rechercher les caractères généraux du droit féodal et de la législation coutumière.

Arrivant ensuite à l'histoire externe et à l'histoire interne de ce droit, nous justifierons facilement la proposition suivante qui formule notre système sur ce point ; à savoir :

« Que, pour être complète et véridique, cette his-
» toire devrait présenter le résumé de l'histoire
» particulière de chaque province, sinon de tou-
» tes les localités régies par des coutumes spé-
» ciales ; — que cette œuvre immense ne pourra
» jamais être accomplie que par la division du
» travail ; — et qu'enfin, grâce à l'heureuse ten-
» dance de l'esprit d'association pour les travaux
» historiques, manifestée de nos jours, ce ré-
» sultat n'est peut-être pas éloigné. »

Cette partie de nos études comprendrait donc seulement une dissertation spéciale sur l'histoire des coutumes d'une seule province, de la Picardie, par exemple, histoire qu'il s'agirait de comparer ensuite avec les notions fournies sur les autres coutumes.

Les causes, la nature, les conséquences et la destinée de l'établissement des libertés communales, aux 11.e, 12.e et 13.e siècles :

La lutte du droit canonique contre la législation féodale ; et ensuite celle de ces deux élémens combinés contre les premières réformes et les premiers essais de législation générale, tentés par la royauté :

Enfin la naissance et les premiers actes du droit des gens moderne, ou droit international :

Fourniraient aussi matière à autant de traités séparés.

3.e PÉRIODE (1461—1789).

Deux époques dans cette période :

L'une de la consolidation définitive du pouvoir royal ;

L'autre de la monarchie pure.

1.re ÉPOQUE. (1461—1643).

I. L'affermissement définitif de la royauté ; le régime des ordonnances ; l'action des parlemens ; l'influence des unes et de l'autre sur la législation coutumière et canonique, d'une part, et sur le droit écrit d'autre part ;

II. Les perfectionnemens du droit, *dit administratif ;* la naissance de la législation commerciale, sous l'influence des élémens nouveaux du commerce et de l'industrie ;

III. Les progrès croissans du droit international, et l'influence des relations extérieures sur l'administration interne de l'Etat ;

Nécessiteraient pour cette époque, autant de dissertations préparatoires.

IV. Enfin un tableau de l'organisation administrative et judiciaire de la France, avant l'avènement de Louis XIV, servirait de transition pour arriver à la dernière époque.

2.e ÉPOQUE (1643 à 1789).

Nous signalons dans cette période les quatre questions suivantes, comme exigeant de vastes développemens et une solution approfondie.

I. Caractères de la royauté sous Louis XIV ; état

de la société politique et religieuse ; réformes accomplies dans le droit civil ; influence des controverses religieuses sur ce droit.

II. Résultats : 1.° du développement extraordinaire des relations diplomatiques ; 2.° de la législation sur les colonies, sur le commerce en général, et sur la police intérieure du royaume.

III. Sous la régence et sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI :

Dans l'ordre politique, lutte des parlemens et de la royauté ; naissance et progrès de la presse ; influence de la philosophie et des idées nouvelles ;

Dans l'ordre civil, ordonnances et législation générales sous le chancelier d'Aguesseau ; réformes tentées par Turgot et par Necker.

IV. Enfin, après un tableau comparatif de l'état des institutions politiques, civiles et religieuses encore debout, en 1789 ; — recherche et appréciation des élémens de dissolution et de ruine, que cet ancien ordre de choses renfermait dans son sein, indication des débris qu'il pouvait léguer à l'ère nouvelle dont l'aurore paraissait déjà.

Esquisser un semblable plan, c'est confesser à l'avance notre impuissance et notre témérité.

On n'oubliera point toutefois que nous n'entreprenons, pas un ouvrage méthodique et complet qu'il faut demander à la plume d'un historien habile, mais seulement quelques études préparatoires qu'il s'agira de recueillir sous la forme libre et facile de dissertations successives.

Quelques mots encore sur l'utilité d'un semblable travail.

Nous l'avons déjà dit : l'histoire de notre droit est demeurée à peu près stationnaire, au sein même du mouvement moderne et du progrès de plus en plus rapide chaque jour, des études sur l'histoire générale.

Dans d'immortels ouvrages, les Guizot, les Thierry, les Michelet, les Sismondi, ont su orner, vivifier des couleurs les plus fidèles et parfois les plus brillantes le tableau de nos origines, celui de nos institutions politiques et du mouvement de la civilisation dans les différentes périodes de nos annales ; — et leurs admirables écrits découvriront à l'auteur d'une histoire du droit, la physionomie générale de la société dont il étudiera les lois. Mais le plan même de ces ouvrages interdisait les recherches spéciales que nécessite une telle étude. Nous ajouterons même, sans crainte de porter une accusation téméraire, que si le génie de nos célèbres historiens modernes leur a en quelque sorte révélé les lumières d'une science dont la connaissance pratique leur a manqué (nous parlons ici de la science du droit), l'absence de cette étude se laisse cependant parfois apercevoir, surtout dans des détails qui ont aussi leur importance, et qui, sans déparer l'ensemble, n'atteignent plus sa hauteur.

En vain d'ailleurs chercherait-on à combler cette lacune avec les écrits de Montesquieu, de Mably, de Dubos, de Boulainvilliers et d'autres auteurs du siècle dernier. Quoique recommandables sous tous les autres rapports, ces écrivains subissant la loi de leur époque, ou celle de leur position, ont consacré leur érudition, non à la recherche du vrai, ni à l'exposé im-

partial de leurs découvertes, mais à la défense du système sous la bannière duquel chacun d'eux marchait. Dans leurs livres, royauté, noblesse, tiers-état combattent tour à tour, comme en champ clos, pour leur origine et pour leurs privilèges. Chez le plus grand nombre d'entr'eux le 18.e siècle franchit les limites mêmes de notre histoire; c'est jusques dans les forêts de la Germanie que nous voyons rechercher sérieusement, par les uns, le pouvoir absolu sous la tente du chef: par les autres, les titres de l'aristocratie dans la juridiction des *seniores:* et par les hommes nouveaux, la base des droits imprescriptibles du peuple et de la souveraineté démocratique dans le *mallum;* — en attendant que, de nos jours, le préambule d'une constitution française fit, d'une charte du 12.e siècle, le type historique et *légal* d'un pacte organique de notre monarchie représentative.

L'abrégé de Fleury, l'épitome latin de Silberrad et l'ouvrage de Bernardi, *seuls livres* spécialement destinés, jusqu'à notre époque, à l'histoire du droit français, sont de pâles analyses à peine lisibles. Tout récemment, un jurisconsulte disciple illustre de la nouvelle école, M. Laferrière, a publié sous le titre d'*Histoire du Droit français*, un ouvrage non moins remarquable par le style que par la sagace et profonde érudition de l'auteur, mais qui, dans son cadre limité, n'a pu embrasser que des considérations générales, et n'est point une véritable histoire du droit. A l'étranger, les *Institutions Judiciaires* de Meyer, l'*Histoire du Droit romain au moyen-âge*, par M. de Savigny, ainsi que les prodigieux travaux de savans tels que Grimm, que Ganz, qu'Eichorn, ont répandu une vive lumière

sur une foule de faits jusqu'à ce jour restés inconnus ou mal appréciés. Enfin, parmi nous, l'un de nos plus savans jurisconsultes (M. Troplong) et nos professeurs MM. l'Herminier et Poncelet, joignant l'exemple au précepte, ont voulu fonder l'école nouvelle, l'école française de l'histoire du droit!

Mais, nous le répétons, la route frayée par tant de nobles travaux n'est guères parcourue.

Nous tenterons pourtant de reconnaître ses abords; peut-être même essaierons nous sur cette voie quelques pas chancelans, privés qu'ils seront du double appui du savoir et de l'expérience; — il faut oser.

NOTICE
BIOGRAPHIQUE
SUR
M. REYNARD,

PAR M. N. DELAMORLIÈRE.

LES pertes les plus sensibles sont celles qui nous rappellent l'homme essentiellement utile et dévoué au service de ses semblables. C'est ainsi, Messieurs, que vous avez si vivement ressenti celle de l'excellent collègue que la mort vient de nous enlever.

Philippe-François Reynard, né à Amiens en 1773, eut le bonheur d'avoir un père qui sentait le prix et la nécessité du travail et un oncle, professeur distingué de mathématiques, de physique et de chimie au collége d'Amiens. Tous deux chérissaient également ce fils unique et ils s'empressèrent de diriger son éducation. Aussi Reynard, par une circonstance extraordinaire, parût-il singulièrement précoce; non qu'il le fut en effet mais son oncle ayant commencé par où les autres finissent, il parlait de sciences à un âge où l'on sait à peine lire. C'est qu'encore enfant il suivait les cours des hautes sciences parmi ses condis-

ciples de 18 à 20 ans. Les instrumens de physique étaient ses jouets. A peine avait-il grandi qu'il maniait habilement tout l'appareil électrique et avait déjà quelques idées de la matière du tonnerre, objet de terreur pour les autres enfans, objet d'amusement pour lui. On le vit même alors figurer avec éclat, à la fin de l'année scolastique, dans un exercice public de la classe de physique où il excita l'admiration de tous les auditeurs. Mais du sommet de la science il descendit en sixième vers sa neuvième année ; ainsi il commença ses humanités à Amiens et fut les terminer à Paris au collége de Lisieux. Son oncle (l'abbé Reynard), dont la mémoire est si chère à cette ville, ayant été obligé d'abandonner ses fonctions parce qu'il ne voulait pas professer en latin la physique et la chimie, comme on l'exigeait alors, quoiqu'il en démontrât l'impossibilité, vu que ces sciences qui faisaient tant de progrès, exigeaient, même en français, une langue toute nouvelle. Il vint à Paris compléter l'éducation des fils d'un lord anglais et s'y occupa, en même temps, de son neveu que la société de ces riches étrangers si bien élevés, contribuait à former. C'était l'époque où Lavoisier et autres savans créaient la nouvelle chimie. L'abbé Reynard, homme au-dessus des préjugés qui enchaînèrent alors plusieurs savans, sentit bientôt la nécessité de dépouiller le vieil homme. Le professeur se refait écolier. Ce que j'avance ici, je l'ai vu, car alors j'étais aussi son élève, habitant le même toît, et l'accompagnant partout. Il suit avec nous les cours de chimie de Fourcroy, le cours de physique de Charles dans le plus beau cabinet d'instrumens de physique de l'Europe. Reynard, sous la direction

de son oncle, faisait des résumés, des tableaux, et l'on répétait en commun les expériences des cours. Le célèbre Vauquelin, à la sollicitation de l'abbé Reynard, devint aussi leur professeur. C'était son début, son premier cours, et l'on peut dire qu'il fut, en quelque sorte, le premier élément de sa réputation, car jusqu'alors ce savant n'avait pu vaincre une timidité qu'il croyait invincible.

Reynard, outre ces avantages, avait par son oncle celui d'approcher les savans de l'époque et l'on conçoit l'effet puissant que devait produire sur une jeune tête déjà si bien préparée, les idées profondes, les vues étendues, en un mot, les inspirations de pareils hommes. L'oncle, d'écolier qu'il était, redevint enfin professeur lorsqu'il se fut mis au courant de sciences toutes nouvelles. Il fit un cours de chimie dont son neveu était le préparateur. La révolution agissait en même temps sur l'âme de ce jeune homme, déjà si enflammée ; elle opère bientôt une séparation cruelle. En 1793, Reynard est nommé pharmacien sous-aide et part pour l'armée. Il est d'abord attaché à l'hôpital militaire de Lille. Il devient encore préparateur du cours de chimie, bientôt même il remplace le professeur empêché par une maladie très-grave et la réputation qu'il acquiert le fait nommer avant l'âge de 20 ans, membre de l'académie de Lille. Nous passons, Messieurs, sur les circonstances honorables qui donnèrent lieu à son avancement. Il fut nommé pharmacien de l'hôpital de Belisle-en-mer, puis attaché à l'armée du Nord, il fit toutes les campagnes d'Allemagne. En 1804, il était pharmacien en chef de cette armée. Lorsque la victoire conduisait nos soldats dans

toutes les capitales de l'Europe, guidé par la science toujours pacifique, toujours bien accueillie, il visitait partout les hommes les plus célèbres. A vienne il devient l'ami de Franck, premier médecin de l'empereur d'Autriche ; à Berlin il se lie avec le célèbre Klaproth, plus tard avec Berzélius, l'un des plus fameux chimistes de notre époque.

Il créa le service des médicamens de Wilna, dans la malheureuse campagne de Russie. Il s'avançait vers Moscou lorsqu'il rencontra les débris de notre armée vaincue, non par cette nuée de barbares qui avaient fui devant elle, mais par le plus affreux climat et par l'incendie des villes et des campagnes. L'héroisme du Russe c'était de s'ensevelir sous des ruines plutôt que de devenir la proie d'un vainqueur dont il ignorait que l'armée allait périr sous les glaces du Nord. Pauvre Reynard ! Il n'eut point le bonheur de mourir au milieu de tant de braves. Au moment où ses pieds gelés lui refusaient leur service et où il allait aussi périr, Jumel, son ami, son collègue, le charge sur ses épaules et l'emporte à deux lieues de distance. Ils sont faits prisonniers l'un et l'autre et conduits à Wilna. Reynard vivement affecté et succombant à la douleur, tombe dangereusement malade ; mais consolons-nous, Messieurs, il nous sera rendu. Apprécié par les officiers russes, il est replacé par eux à la tête du service des pharmacies qu'il avait organisées. Il se met en rapport avec les hommes éclairés du pays ; il y trouve dans une célèbre congrégation de jésuites, des savans, des hommes adonnés aux arts industriels qu'ils font fleurir dans ces contrées où tout est encore dans l'enfance.

Reynard, après plusieurs années de captivité, put rentrer en France en 1815. Nous nous retrouvâmes à Paris par hasard à cette époque, nous amis de l'enfance, nous compagnons d'études et dont les rapports d'amitié ne s'étaient jamais refroidis, et ce n'est point sans attendrissement que nous nous rappelons cette rencontre imprévue où nous avions tant à nous dire. où nos cœurs sentaient à la fois et les douleurs de la patrie et nos propres infortunes..

Cédant aux prières de ses parens et au besoin de rétablir sa santé, il se retira du service, quoiqu'il ne lui fallut plus trois ans pour avoir droit à la retraite. Il perdit ainsi le fruit de tant de travaux, de tant de sacrifices. Il n'obtint pas même, à cause de cette résolution, la croix d'honneur qu'il désirait d'autant plus vivement qu'il l'avait méritée, *sic vos non vobis*. Il fonda, pour vivre, une nouvelle pharmacie à Amiens, pharmacie distinguée de nos savans médecins dès son origine et reprit ses liaisons d'amitié et de travaux chimiques avec Facquet, ancien membre de l'académie, son digne émule pour la science et le dévouement. Il rétablit sa correspondance avec les savans de la capitale et notamment avec MM. Robiquet, Thénard et Laugier. Inutile, Messieurs, de vous dire sa supériorité dans une profession aussi utile que la sienne et de laquelle dépend si souvent la santé et la vie des hommes. Les formules les plus difficiles étaient exactement préparées chez lui et le choix des substances pharmaceutiques toujours assuré. Aussi fut-il nommé pharmacien des pauvres qu'il traita toujours avec empressement et humanité. une grande partie de ses loisirs était employée à faire des analyses à la de-

mande des médecins ou à celle de l'autorité administrative ou judiciaire.

Vous sentez, Messieurs, toute l'importance de ces travaux qui, s'ils sont mal faits, peuvent compromettre la vie ou l'honneur de l'innocence ou sauver, ainsi qu'on l'a vu, de grands coupables. Mais il ne se bornait point aux applications de la science à son état, il la faisait servir à toutes les professions. Il était continuellement consulté par les chefs d'ateliers de teinture, par les tanneurs, les brasseurs, les fabricans de produits chimiques et nul ne le consulta jamais en vain. Il avait lui-même fondé à Amiens une tannerie par des procédés économiques. Il avait imaginé des procédés nouveaux pour teindre les parchemins en toutes couleurs : il était parvenu à neutraliser la dissolution d'indigo par l'acide sulfurique, découverte ancienne, mais tenue secrète jusqu'alors. Il avait fait l'analyse des eaux de la Somme, de l'Avre, de la Celle, des fontaines, des puits et des eaux minérales de la ville et des environs. Il a publié, à diverses époques, une multitude de notes ou de mémoires dans les annales de chimie et dans les autres journaux scientifiques. Il était membre des académies d'Amiens et de Lille, de la société et du jury médical, essayeur de la garantie d'or et d'argent. Abonné à tous les journaux scientifiques, en possession de tous les ouvrages des savans modernes, français ou étrangers, on le trouvait toujours au courant des sciences qui faisaient de si grands et si rapides progrès.

Sa bibliothèque était en même temps remplie de toutes nos richesses littéraires de manière à pouvoir

charmer les instans de loisir d'une vie si noblement remplie.

Il me reste, Messieurs à vous parler de son caractère ferme et inébranlable, de la générosité de son âme qui, sous une écorce d'âpreté militaire, était susceptible des plus tendres et des plus nobles sentimens. Mais pour vous en donner une idée, il suffit de rappeler ses actions. Quoique peu fortuné, il était entré dans toutes les entreprises bienfaisantes ; il était l'un des fondateurs de la société d'encouragement pour l'enseignement mutuel qu'il soutint constamment et avec courage lors même qu'elle fut abandonnée par l'administration, dans un temps où l'on ne voulait point faire déroger les lumières. Il était l'un des membres les plus zélés du conseil municipal et l'un des plus exacts à remplir ses devoirs de citoyens dans les élections. Vous vous souvenez, Messieurs, de l'éclat avec lequel il présida votre séance publique et de son concours si éclairé dans l'examen des produits de l'industrie de notre département dans toutes les expositions, malgré ses infirmités.

C'est au milieu de ses travaux et lorsqu'il pouvait encore rendre de si grands services qu'il nous fut enlevé. Aussi cette perte fut-elle généralement sentie.

C'est du moins une consolation pour nous, Messieurs, de pouvoir, après les voix éloquentes qui l'ont loué publiquement à sa mort, lui rendre à notre tour justice en votre nom, et de dire dans la sincérité de notre cœur, à ceux qui n'ont point eu le bonheur de le connaître, il aima et servit ses semblables.

PROGRAMME

DU CONCOURS DE 1839.

AGRICULTURE.

Manuel pratique d'Agriculture, à l'usage du Département de la Somme, applicable surtout aux fermes de 30 hectares.

Indiquer le meilleur assolement :

1.° Pour les terres fortes (terrains argileux).

2.° les terres légères (terrains sablonneux et tourbeux).

3.° les terres blanches (terrains crayeux et marneux).

4.° les terres à cailloux (terrains siliceux).

Détailler enfin les meilleurs instrumens à employer aux cultures suivantes :

1.° Aux céréales (blés, seigle, scourgeon, pamelle, avoine).

2.° Aux fourrages (hivernache, lentillon, fève, jarat, vesce, bisaille).

3.° Aux prairies artificielles (luzerne , sainfoin , trèfle , minette).

4.° Aux graines grasses (colza , œillette , navette , cameline).

5.° Aux plantes textiles (lin , chanvre , mélilot).

6.° Aux racines (carotte , navet , pomme de terre , betterave).

L'Académie désire un Manuel succinct et clair qui , dans les quatre tableaux d'assolemens indiqués ci-dessus , supprime ou du moins réduise considérablement le nombre des terres en jachère.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Résumer l'état du paupérisme en France lors de la révolution de 1789.

Indiquer quelle a été sur lui l'influence de cette révolution , l'influence de l'industrie manufacturière.

Faire connaître son état actuel en France , et plus spécialement dans les villes de commerce.

Déterminer les causes de son existence.

Présenter les principaux moyens de le combattre et de le prévenir , notamment dans les villes manufacturières.

L'Académie demande que l'auteur déduise du mémoire des conséquences pratiques applicables au département de la Somme.

POÉSIE.

Epître , ode ou élégie sur un sujet au choix des auteurs.

Les prix consisteront en des médailles d'or, de la valeur de 300 fr., ils seront décernés en août 1839.

Les mémoires et poèmes seront adressés au Secrétaire-perpétuel, avant le 15 juillet, terme de rigueur.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE.

Membres honoraires.

MM.

Le 1.er Président, de la Cour Royale.
Le Préfet de la Somme.
L'Évêque d'Amiens.
Le Maire d'Amiens.
Le Procureur-Général près la Cour royale.
Le Recteur de l'Académie Universitaire d'Amiens.
Gorguette-d'Argœuve, propriétaire-cultivateur, ancien membre titulaire.
L'Abbé Vincent, ancien professeur de Seconde au Collége royal.

Membres Titulaires.

MM.

Barbier ✻, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, directeur de l'école secondaire de médecine, profes-

seur de botanique au jardin des plantes de la même ville, membre associé de l'Académie royale de médecine de Paris, de celle de pharmacie de la même ville, associé-correspondant de la société médico-botanique de Londres, des académies et des sociétés médicales de Bruxelles, d'Arras, d'Evreux et de Louvain, *Président de l'Académie.*

Lemerchier ✻, docteur en médecine, médecin en chef des hospices St.-Charles et des incurables.

Delamorlière, ancien membre de la chambre des représentans, receveur des contributions directes.

Rigollot, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, professeur à l'école secondaire de médecine et membre de la société médicale de la même ville, correspondant de l'académie royale de médecine de Paris et de la société académique de St.-Quentin, ex-médecin ordinaire des armées, et ex-médecin titulaire du dépôt de mendicité du département de la Somme.

Caumartin ✻, président de Chambre à la Cour royale d'Amiens, membre de la Chambre des députés et du Conseil-général du département de la Somme.

Machart (Auguste) père ✻, Conseiller à la Cour royale.

Anselin, avocat à la Cour royale, conseiller de préfecture.

Jourdain (Léonor), professeur de belles-lettres et de langues vivantes.

Cheussey, architecte de la ville.

Mallet-Desprez ✻, négociant, membre du Conseil-général du commerce.

Routier ✻, docteur en chirurgie, professeur à l'école secondaire de médecine, chirurgien en chef de l'hô-

pital-général, correspondant de l'Académie royale de médecine.

Hubert, ancien professeur de rhétorique au collége royal, inspecteur de l'Académie universitaire.

Creton, avocat à la Cour royale.

Obry, ancien avoué, avocat à la Cour Royale.

Pauquy, docteur en médecine, membre correspondant de la société Linnéenne de Bordeaux et de la société royale d'émulation d'Abbeville.

Riquier ✻, conseiller de Préfecture, ancien président du tribunal de commerce.

Caresme, inspecteur de l'Académie universitaire, *Directeur de l'Académie.*

Decaieu, conseiller à la Cour royale, ancien élève de l'école polytechnique, *Chancelier-Trésorier de l'Académie.*

Marotte, chef de bureau à la Préfecture.

Duroyer ✻, maire d'Amiens, *Secrétaire-perpétuel de l'Académie.*

Boullet ✻, 1.er président à la Cour royale.

Daveluy fils, négociant, ancien président du tribunal de commerce.

Quenoble ✻, président du tribunal civil de l'arrondissement d'Amiens.

Delorme, professeur de mathématiques au Collége royal et de géométrie appliquée aux arts.

Dewailly, ancien propriétaire-cultivateur, à Cagny.

Roussel (Louis), avocat à la Cour royale.

Machart (Auguste), fils, ingénieur des ponts et chaussées.

Garnier, professeur.

Spineux aîné, propriétaire.

HARDOUIN, ancien avocat, avoué à la cour royale.
TAVERNIER ✻, docteur en médecine.
DAMAY, procureur du Roi.
ROUSSEL (Martial), directeur de la Maison de correction.
POLLET, professeur de chimie au Collége royal.
BOR, pharmacien.

ADDITIONS, CORRECTIONS

ET

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

(AU MÉMOIRE SUR L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES HÉBREUX),

PAR M. J.-B.-F. OBRY.

Page 481, ligne 21, *au lieu de* Vidas, *lisez* Védas,

P. 490, ligne 5, *au lieu de* c'est aussi *lisez* aussi

P. 513, lig. 7 et 8, *au lieu de* morte est le venin. *Lisez* mort est le venin.

P. 519, après la note 1, *ajoutez :* — Dom Calmet (Bible de Vence, *ubi suprà*), ne fait qu'un seul et même séjour de la *géhenne supérieure*, du *sein d'Abraham* et du *jardin d'Eden*, qu'il appelle le *purgatoire des Juifs*. Basnage (hist, des Juifs, t. 5, liv. 5, ch. 18 et 19), paraît y voir deux endroits distincts, l'un, la *géhenne supérieure*, pour les *prévaricateurs d'Israël*, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait méchans, et qui meurent sans faire pénitence, et l'autre, le *sein d'Abraham* ou le *jardin d'Eden*, pour les âmes des justes. Cette distinction est récente, et ne doit être appliquée à l'ancienne église judaïque qu'en ce sens qu'il y avait dans le même séjour deux quartiers différens, le premier pour les justes et le second pour les simples prévaricateurs. La géhenne supérieure n'est devenue un lieu de supplices temporaires, et le sein d'Abraham ou jardin d'Eden un lieu de récompenses aussi

temporaires, que plusieurs siècles après le retour de l'exil. Au temps de Jésus-Christ, le *sein d'Abraham*, où reposait Lazare, n'était encore qu'un séjour d'attente et de consolation. (Luc. ch. 16, v. 25); et cette remarque s'étend au *paradis* (ou jardin d'Eden) que Jésus promettait, pour le jour même de sa mort, à l'un des deux larrons crucifiés avec lui (Luc, ch. 23, v. 43); car, d'un côté, ce pécheur demandait au Christ de se souvenir de lui lorsqu'il viendrait dans son règne (de mille ans), où ceux-là seuls seraient admis qui dormaient avec Abraham; et d'un autre côté, l'apocalypse (ch. 6, v. 10 et 11) représente les Saints et même les martyrs reposant sous l'autel et criant à l'agneau, non-seulement de venger leur sang, mais encore de leur accorder la récompense promise. On promet à Daniel (ch. 12, v. 13) le repos après sa mort, *jusqu'à la fin des jours* ou des temps; et dans le quatrième liv. d'Esdras (ch. 4, v. 35 et ch. 6, v. 22) les justes demandent quand viendra le fruit de la moisson, ou de leur salaire, et on leur répoud qu'à la venue du Messie dans son règne, les greniers pleins seront trouvés vides en un instant, c'est-à-dire que les âmes des justes sortiront tout-à-coup de leurs réceptacles, pour jouir avec leurs corps d'une béatitude plus parfaite, d'abord sur la terre, puis dans le ciel.

Les opinions judaïco-chrétiennes sur cette matière sont présentées dans ce sens par un évêque grec, appelé Hippolyte, dont le sermon a été imprimé sous le nom de l'historien Josèphe (Basnage, *ubi suprà*, t. 5, liv. 5, ch. 18, § 9).

Du reste, les idées des Rabbins sur les sept enfers, ou sur les sept appartemens du séjour infernal (Basnage, ibid., ch. 19, § 2), ressemblent beaucoup à celles des Indiens, qui admettent aussi sept enfers ou même trois fois sept enfers, dont l'un se nomme *gahanam*. Cette dénomination qui dérive de la racine *gah*, *impervium esse*, et veut dire *abîme sans fond* ou *profondeur sans issue*, se rapproche beaucoup de la *géhenna*, gr Γεεννα, des évangélistes. Il est vrai que le savant Gésénius (thes. ling. hébrææ, 1, p. 281) dérive ce dernier nom du mot chaldaïque *ghnm*, prononcé *géhinnom*, vallée d'*hin-*

nom ou *des fils d'Hinnom*, en hébreu *gihnm*, ponctué *géhinnom*, vallée autrefois célèbre par les sacrifices humains qu'on y faisait à *Moloch*, puis à *Baal*, appelée lieu des sépulcres par les Septante, et devenue depuis le réceptacle des immondices de Jérusalem. Je comprends très-bien que les diverses destinations de cette vallée, et surtout la première, aient donné l'idée d'y placer le séjour des mauvais démons et des réprouvés. Mais je ne suis pas convaincu de l'origine hébraïque de ce nom ; je ne vois pas bien non plus comment ni pourquoi, dans cette hypothèse, on en aurait fait l'application au séjour des âmes souffrantes, mais non perverses, qui attendaient, dans la *géhenne supérieure*, le moment de leur délivrance. Et quand je trouve tant de conformité entre le dieu hindou *Siva* et les dieux phéniciens *Baal* et *Moloch*, surtout en ce qui concerne les sacrifices qu'on leur offrait dans l'origine, je suis porté à croire que la *géhenne* juive vient du sanscrit *gahanam*. Les Hébreux ont plusieurs fois modifié des mots étrangers, soit pour les accommoder au génie de leur langue, soit pour mieux en déguiser la source.

P. 520, note 4, *ajoutez :* — Jéhôvâh est ici-bas le Pasteur d'Israël, le ποιμην λαῶν d'Homère. Il fait parquer ses brebis dans des lieux agréables, où il plante pour elles ses cordeaux, bien différens de ceux de *Môth* ; car, lors même qu'il s'agit de la terre, il y a encore allusion au chéol (Voir ps. 16, v. 5; ps. 78, v. 70—71 ; ps. 80, v. 1; ps. 95, v. 7; ps. 100, v. 3 ; et Isaïe, ch. 63, v. 11). De même le Christ est ici-bas le pasteur des fidèles (Jean, ch. 10, v. 11). Ces textes font allusion à une ancienne croyance orientale, qui a passé en Grèce et à Rome, sur les anges gardiens ou génies donnés aux hommes comme *précepteurs* et comme *pasteurs*, pour les conduire dans la vie, génies que Platon appelle expressément *démons pasteurs* (Relig. de l'antiq., III, p. 44—47).

P. 521, lig. 14, *au lieu de* surpris dans ma détresse, *lisez* surpris. Dans ma détresse,

P. 529, lig. 7, *après ces mots :* résurrection des corps. *Remplacez le point par une virgule, et ajoutez :* ainsi qu'on le verra au § 5.

P. 541, lig. 24, *effacez* ont sacrifié aux voluptés,

P. 548, lig. 14, *au lieu de* ὦνεῦμα *lisez* πνεῦμα

P. 553, lig. 9, *au lieu de* celle-ci, *lisez* celle-là,

Ibid., lig. 10, *au lieu de* douné, *lisez* donné

Ibid, lig. 11, *au lieu de* celui-là. *Lisez* celui-ci.

P. 554, lig. 29, à la fin, *ajoutez* (2). *et lisez au bas de la page :*

(2) Dans le songe de Scipion (Macrobe, liv. 1, ch. 12), il est dit, à propos des bienheureux et de la voie lactée, leur premier séjour : *hinc profecti, hùc revertuntur.* Du moment que l'on faisait remonter les âmes des justes immédiatement de la terre au ciel, il semblait naturel de les faire descendre immédiatement du ciel sur la terre, sans séjourner, avant la naissance pas plus qu'après la mort, dans les demeures infernales. *Hùc revertuntur, ergò hinc profecti.* D'ailleurs, on répugnait à croire à la culpabilité ancienne de ces âmes qui venaient de déployer tant de vertus dans leur incarnation. Cette descente immédiate de la voie lactée sur la terre, qui n'était d'abord que le privilège des âmes pures, devint bientôt le droit commun de toutes les âmes, surtout aux yeux des Grecs, peu au courant de la mysticité orientale et du dogme profond de la chûte des âmes.

P. 559, lig. 17, *au lieu de* selon le système égyptien *lisez :* selon le système pur égyptien

Ibid., lig. 21, *après ces mots :* théorie égyptienne. *remplacez le point par une virgule et ajoutez :* au moment de venir habiter les premiers corps créés.

P. 561, lig. 14, *au lieu de* gaandiose, *lisez* grandiose,

P. 562, note 2, *au lieu de* Journ. asint., *lisez* Journ. asiat.,

P. 565, lig. 6, *au lieu de* plus justes *lisez* plus juste

P. 572, lig. 27, *au lieu de* la relig. *lisez* les relig.

P. 573, lig. 16, *au lieu de* surrecxurus *lisez* surrexurus

P. 579, lig. 21, *au lieu de* s'était opéré *lisez* s'était opérée

P. 581, lig. 16, *au lieu de* désordonné: *lisez* désordonnée ;

P. 585, lig. 7, au titre, *au lieu de* conclusion, *lisez* palingénésie spirituelle.

P. 587, lig. 20, *avant* pélérinages *lisez* mes

P. 588, après la note 2, *ajoutez :* — Je n'ai point ici le bonheur de me rencontrer avec M. Salvador. Trop préoccupé de sa théorie mosaïque et voyant dans l'hébraïsme une réaction religieuse, morale et politique contre l'Orient, cet Israélite prône l'excellence de la sagesse judaïque, qui regardait la vie humaine comme un bienfait suprême de l'Eternel, par opposition au mysticisme oriental, habitué à placer le bienfait divin dans la mort, et le commencement de l'existence véritable dans ses villes souterraines ou nécropoles (Jésus-Christ et sa doctrine, 1, p. 69, avec la note, qui se prolonge jusqu'à la p. 72, et p. 87, avec la note D, p. 445—453). Les preuves de son opinion sont tirées, d'abord, des deux premiers chapitres de la Genèse, qui prouvent tout le contraire de ce qu'il y croit découvrir ; en second lieu, de l'Ecclésiaste, qui, à mes yeux, est un franc matérialiste, d'ailleurs isolé ; troisièmement, de Job, dont le poème tout entier roule, selon moi, sur les malheurs de cette vie, et enfin, de la prière d'Ezéchias, après sa convalescence, morceau poétique dans lequel un roi jeune, heureux et adoré de son peuple, se réjouit d'avoir échappé à la mort, de n'être pas descendu dans le chéol où il n'eût certes pas joui du même bonheur que sur la terre. En effet, Ezéchias n'eût pas trouvé la suprême félicité, mais seulement des consolations, et l'espérance de la béatitude céleste pour le jour de la grande rénovation. Les trois parties de son être divisées et dans un état de suspension, n'auraient repris le plein exercice de toutes les facultés corporelles, vitales et intellectuelles, que lors de leur future réunion, remise à un temps indéterminé.

P. 589, lig. 10, *au lieu de* le système populaire des Juifs *lisez* l'un des systèmes populaires des Juifs

Ibid., lig. 18, *après* dans son règne, *effacez la virgule, et ajoutez* de mille ans (3) ; *puis mettez en note :*

(3) La palingénésie spirituelle ou délivrance anticipée des justes d'Israël était une conséquence du premier avènement du Messie, pris au sens spirituel. C'était la clôture de l'ancienne alliance. Le Christ devait, à son second avènement, opérer une semblable palingénésie au profit de son peuple, après le règne terrestre de mille ans, pour clore l'alliance nouvelle.

P. 590, lig. 2, *au lieu de* receuilli *lisez* recueilli

P. 592, ligne 12—13, *au lieu de* l'un des premiers siècles *lisez* l'un des deux derniers siècles

P. 593, lig. 20, *au lieu de* le 15 de *tisri*, *lisez* le 10 de *tisri*.

Ibid, lig. 23, *au lieu de* et prend à soi celles qui, par leur repentir etc. *lisez* et le 15 du même mois, le premier jour de la fête des tabernacles, prend à soi celles qui, soit par leur bonne conduite durant cette vie, soit par le repentir etc.

Ibid., à la fin de la note 1, *ajoutez* : — il faut distinguer ce jugement annuel des morts, prononcé le 10 de *tisri*, du jugement annuel des vivans, prononcé le premier du même mois ; ou plutôt, il paraît qu'il y avait dans ce mois deux jugemens, tant pour les vivans que pour les morts. Suivant les Rabbins, c'est le premier jour du mois de *tisri*, ou le jour même de l'an, que Dieu juge tous les hommes, et *qu'ils passent devant lui comme un troupeau devant le berger*. Dieu les inscrit ce jour-là, savoir : les bons sur le *livre de vie*, et les méchans sur le *livre de mort*. Quant à ceux qui tiennent le *milieu*, qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, il attend leur repentance jusqu'au jour des expiations dix jours après, et alors il décide de leur sort. Je crois que ces deux décisions s'appliquaient également aux morts, et que Jéhôvâh attendait aussi jusqu'au jour des expiations les prières des parens et amis pour prononcer sur les âmes demi-bonnes et demi-mauvaises. Du reste, les registres de Jéhôvâh étaient tenus en partie double, au moins pour les vivans. Il y avait dans chacun, à l'égard de ceux-ci, une page pour le siècle présent et une autre pour l'éternité. Quant aux morts, une page suffisait pour chacun, puisqu'il n'y avait plus que l'option entre la vie

éternelle ou le retour au ciel et la relégation perpétuelle dans l'abaddôn (voir Basnage, *ubi suprà*, t. 6, liv. 6, ch. 16, § 2—4. — On verra plus loin dans une note que l'exécution des deux sentences rendues sur les morts devait être différée jusqu'au 15 de *tisri*, jour de la fête des tabernacles, à la pleine lune.

P. 594, note 1, *au lieu de* ps. 15, v. 10. *lisez* ps. 16, v. 10.— J'ai déjà cherché (ci-dessus, p 514, note 1) l'explication de ce texte difficile dans l'usage où étaient les Egyptiens de placer les momies au fond de puits sépulcraux, creusés profondément sous terre. Mais j'ai oublié d'y rappeler les v. 1, 8, 9 et 11, où le psalmiste, assuré de l'appui de Jéhôvâh, qui est à sa droite et qui lui montrera le chemin de la vie, déclare que *sa chair habitera en assurance* (dans le tombeau). On peut aussi, sans recourir immédiatement aux opinions égyptiennes, expliquer ce passage, soit en ce sens que les méchans ne ressusciteront pas, que leurs corps pourriront dans le sépulcre et que leurs âmes seront abandonnées dans l'*abaddôn*, soit en cet autre sens que, s'ils ressuscitent aussi, leurs corps renouvelés n'acquerront pas l'*incorruptibilité* promise par St.-Paul aux corps des élus. Car il y avait dissidence sur ce point parmi les pères de l'église. Le texte de St.-Paul prête à cette diversité d'opinions. La vulgate lit au ch. 15, v. 51 de la première épître aux Corinthiens : » Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ». Le grec porte au contraire : « nous ne serons pas tous morts, mais » nous serons tous changés ». Le sens de la vulgate est que les bons et les méchans auront part à la résurrection ; mais que les méchans ne seront pas revêtus de l'incorruptibilité réservée aux élus, et ne ressusciteront pas à la gloire. Le texte grec présente un sens plus suivi et plus conforme à la pensée de l'apôtre (voir I Thessal., ch. 4, v. 15 et suiv.). Les morts seront changés, en réssuscitant pour la vie éternelle, et les vivans le seront aussi, sans passer par la mort, c'est-à-dire que, comme la chair et le sang ne peuvent pas posséder le royaume de Dieu, ni la corruption l'incorruptibilité (ibid., v. 50), le corps animal, pour jouir de la béatitude céleste, sera trans-

figuré en corps spirituel. L'apôtre ne paraît point ici s'occuper du sort des méchans; et plusieurs pères de l'église ont pensé que leurs corps ressuscités seraient immortels pour souffrir toujours, parce que le feu qui les brûle les nourrit, au lieu de les consumer, mais qu'ils ne deviendraient pas incorruptibles. (Voir Bible de Vence, XV, p. 519—530).

P. 595, lig. 15, *au lieu de* les signes *lisez :* les six signes

P. 606, lig. 19, *après ces mots* de la destruction du monde. *lisez* (1). *et mettez en note :*

(1) Dans la primitive église, on attendait, durant la nuit de Pâques, le grand avènement du fils de l'homme et la rénovation de l'univers (origine des cultes, V, p. 114—118, avec les notes y relatives). Cette opinion, que les Juifs avaient adoptée au retour de l'exil babylonien, ne venait sans doute point de la Thébaïde, mais de la Perse.

Ibid., lig. 24, *au lieu de* l'un des jours de cette solennité, *lisez* l'un des jours qui précédaient cette solennité,

Ibid., lig. 27, *au lieu de* il était aux jours précédens *lisez* il était aux jours suivans

Ibid., lig. 29, *au lieu de* étaient entrés *lisez* étaient assurés d'entrer bientôt, au 15 de *tisri*,

Ibid, lig. 31, *après ces mots* encore captifs. *lisez* (1). *et en note :*

(1) En remettant au 15 de tisri, c'est-à-dire à la fête joyeuse des tabernacles, l'exécution du jugement qui appelle les âmes justes ou purifiées à la palingénésie spirituelle, je m'écarte des opinions rabbiniques, qui fixent cette délivrance au 10 du même mois, jour solennel des expiations. Les motifs qui me décident sont faciles à concevoir. Le premier de tisri, jour de tristesse, Jéhôvâh prononce sur le sort des bons et des méchans bien caractérisés. Le 10, jour solennel des expiations, il règle les destinées des âmes *mitoyennes*. Le 15, fête de joie, il fait conduire au ciel les âmes justes et précipiter les réprouvés dans l'abaddôn. Le nombre de ceux-ci est peu

considérable, eu égard à l'efficacité des prières faites les jours précédens pour les trépassés, au repentir des âmes souffrantes et à la miséricorde inépuisable de la divinité. Voilà pourquoi les fêtes des tabernacles ne conservent plus aucune trace de la tristesse des dix premiers jours du mois. Je n'ai pas le temps de vérifier mes conjectures à ce sujet. J'ignore même si j'en trouverais la confirmation dans les livres juifs non canoniques. Mais je ne les en crois pas moins fondées. Au reste, c'est dans les rêveries des astrologues judaïco-égyptiens qu'il faudrait faire des recherches. On y verrait probablement que, dans le système qui plaçait la création primitive et la rénovation future de l'univers sous le signe de la balance, le soleil était au quinzième degré de ce signe et la lune au 15.e degré du bélier ; car c'est constamment au quinzième degré des signes zodiacaux que les astrologues égyptiens casaient les planètes dans leurs diverses fictions sur les *apocatastases*, auxquelles se rattache la palingénésie annuelle. (Voir Dupuis, orig. des cultes, V, p. 367 et suiv.).

Tout ce qui est dit ici dans le texte n'est juste que dans le système relativement moderne de la palingénésie spirituelle. Mais, aux yeux de ceux qui ne l'admettaient pas, et qui s'en tenaient aux idées plus anciennes de la palingénésie générale en corps et en âme, la rédemption annuelle des âmes souffrantes devait être, pour les uns, leur passage de l'*abaddôn* dans le *chéol* proprement dit, la géhenne supérieure ou le sein d'Abraham, et, pour les autres, leur palingénésie épuratoire, c'est-à-dire, leur retour sur la terre dans de nouveaux corps humains, leur passage du *trésor des vivans* dans la terre même des vivans, dans le séjour de la lumière.

Ces trois systèmes, que je place ici dans l'ordre inverse de leur adoption, paraissent avoir régné simultanément en Judée, depuis le siècle de Salomon jusqu'à l'ère chrétienne. Le troisième, qui est le premier en date, a laissé des traces, d'abord, dans le cantique de la mère de Samuël, portant que Jéhôvâh fait descendre dans le *chéol* et en fait remonter (I. Sam., ch. 2, v. 6) ; ensuite, dans le psaume 29, v. 4, où il est dit : « Jéhôvâh, tu as fait remonter mon âme du

» *chéol*, afin que je ne descendisse pas dans la fosse » ; en troisième lieu, mais avec moins de certitude, dans le ps. 49, v. 19, où le psalmiste annonce que le méchant, après sa mort, ne verra jamais la lumière ; si toutefois il ne faut pas expliquer ce verset par le 15.e, énonçant que Jéhôvâh délivrera les justes de la puissance du *chéol*, lorsqu'il les prendra à soi ; et enfin, dans le ps. 71, v. 19—20, portant : « Dieu, qui est semblable à toi ? à toi qui, m'ayant fait » voir plusieurs détresses et plusieurs maux, m'as rendu la vie et » m'as fait remonter des abîmes de la terre ».

Le psalmiste renferme bien plus de vestiges du second système. On peut citer, entr'autres, 1.° le ps. 18, v. 4, 5, 15—19, où il est dit que Jéhôvâh abaissa les cieux, étendit la main d'en-haut, tira le psalmiste des grosses eaux qui l'avaient cerné, le mit au large et le délivra des cordeaux de *môth* ; 2.° le ps. 69, v. 14 et 15, dans lequel le juste demande à Jéhôvâh de le retirer du bourbier, de le délivrer des eaux profondes, et de ne pas permettre que les eaux débordées l'entraînent, que le gouffre l'engloutisse et que le puits ferme son ouverture sur lui ; 3.° le ps. 85, v. 13, portant : « ta » bonté est grande envers moi, et tu as retiré mon âme du *chéol* » profond » ; 4.° le ps. 87, v. 2, 4, 13, où le psalmiste remercie Jéhôvâh de l'avoir retiré du chéol profond, et le prie de garder son âme, de la délivrer et de la réjouir ; 5.° et le ps. 88, v. 4—8, où il se plaint d'avoir été placé dans une fosse des plus basses, dans des lieux ténébreux, dans des lieux profonds, d'être séquestré parmi les morts et renfermé de manière à ne pouvoir plus sortir.

A l'égard du premier système, qui est proprement le dernier, les passages cités dans le texte, et notamment les symboles des *portes* et des *coupes*, l'éclaircissent suffisamment. Les notes qui suivent compléteront l'explication.

P. 607, après la note 1, *ajoutez :* — Dans le songe de Jacob, on voit une échelle qui était appuyée sur la terre et dont le haut touchait jusqu'aux cieux. Les anges de Dieu montaient et descendaient par cette échelle, et Jéhôvâh se tenait au sommet. Jacob s'écria, à

son réveil : « certes, Jéhôvâh est en ce lieu, et je n'en savais rien ! » Que ce lieu est redoutable ! c'est ici la maison de Dieu, et c'est ici » la *porte des cieux* (Génèse, ch. 28, v. 12—17).» Origène a reconnu que cette échelle avait beaucoup de ressemblance avec celle des Mithriaques, portant sept portes pour les sept sphères planétaires, et une huitième au-dessus pour l'empyrée. C'est proprement cette huitième porte qui est la *porte des cieux*. Mais le psalmiste n'en mentionne que deux, qu'il appelle *portes de la justice :* ce sont celles du bélier et du cancer, dont la seconde est la porte de Jéhôvâh. Job, ch. 3, v. 10, et le psaume 78, v. 23, appellent également portes des cieux les ouvertures par lesquelles Jéhôvâh était censé faire tomber la pluie sur la terre. Mais là ces expressions, remplacées ailleurs par celles de *fenêtres des cieux*, n'ont rien de commun avec notre théorie.

P. 608, note 1, *après le* p. *lisez* 430. et ajoutez : —Isaïe a très-bien conservé le rapport qui existe entre les *portes* hébraïques *de la justice* et les *portes* égyptiennes *de la vérité*, lorsqu'il s'écrie, ch. 26, v. 2: « ouvrez les portes, et la nation *juste*, qui garde la *vé-* » *rité*, y entrera ». Voir aussi ch. 62, v. 10.

Ibid., note 2, *au lieu* de la septante *lisez* les septante.

P. 611, à la fin de la note 1, ajoutez:—les Juifs plaçaient effectivement l'enfer à l'ouest de la Judée, comme on le voit dans Basnage, hist. des Juifs, t. 5, liv. 5, ch. 19, § 3. Mais les rabbins lui donnent trois portes, au lieu de deux. Ils placent la première dans la mer, la seconde dans le désert de Sinaï et la troisième à Jérusalem. Ils se fondent sur les trois textes suivans : Jonas, ch. 2, v. 3 ; nomb., ch. 16, v. 33 et Isaïe, ch. 31, v. 9. Basnage s'étonne que les Juifs, si jaloux de la beauté de Jérusalem, nommée par eux paradis terrestre, y aient placé l'une des trois portes de l'enfer. Mais remarquons que cette porte est à l'égard des deux autres, la porte orientale, la porte du *Bélier*, qui figure en même temps comme porte du ciel ou du passage ascendant des âmes.

P. 612, après la note 1, *ajoutez :* — Job, ch. 38, v. 17, et Ezéchias, dans Isaïe, ch. 38, v. 10, parlent aussi des portes de *môth*,

des portes de l'ombre de la mort ; et le psaume 107, v. 16 et 18, à propos de ceux qui touchent aux portes de *môth*, annonce que Jéhôvâh a brisé les portes d'airain et rompu les barres de fer. — Il est dit dans le psaume 100, v. 3 et 4 : « Reconnaissez que Jéhôvâh est dieu... » Entrez dans ses portes avec des actions de grâces, dans ses parvis » avec la louange. Célébrez-le, bénissez son nom ». Il n'est là question que des portes du temple, de la terrestre Jérusalem. Mais le Pseudo-Isaïe fait évidemment allusion à la Jérusalem céleste, lorsqu'il s'écrie, ch. 60, v. 1—4, 11, 19—21 : « Lève-toi à la lumière, » car ta lumière arrive, la gloire de Jéhôvâh rayonne sur toi. Car » voici, l'obscurité couvre la terre, et les ténèbres (couvrent) les » nations ; mais sur toi rayonne Jéhôvâh, et sa gloire apparaît sur » toi. Les peuples marchent à ta lumière et les rois à l'éclat de ta » splendeur, Lève tes yeux autour (de toi) et regarde, tous sont ras- » semblés, viennent vers toi, tes fils viennent de loin et tes filles » sont élevées à tes côtés.... Tes portes resteront toujours ouvertes, » ni le jour ni la nuit elles ne seront fermées, pour laisser entrer » vers toi les trésors des peuples et leurs rois avec leurs suites... Le » soleil ne te servira plus de lumière le jour, la lune (durant la » nuit) ne t'éclairera plus de sa clarté : Jéhôvâh te sera une lumière » éternelle, et ton Dieu sera ta gloire. Ton soleil ne se couchera » plus, ta lune ne s'obscurcira plus, car Jéhôvâh te sera une lumiè- » re éternelle, les jours de ton deuil seront passés. Ton peuple » (tous seront justes) possédera pour toujours la terre, rejeton de » ma plantation, ouvrage de mes mains, pour me glorifier». Ce texte, qui est en rapport manifeste avec les ch. 61 et 62, ne contient pas seulement le tableau du futur âge d'or des hébreux, après l'exil de Babylone, ainsi que le prétend M. Cahen (*in loco*), mais encore une indication du futur règne messianique de mille ans, aussi bien que du règne céleste et éternel, comme on le voit par le ch. 13 de Tobie et le ch. 21 dè l'Apocalypse, où les mêmes images figurent avec ce sens spirituel.

P. 615, à la fin de la note 1, *ajoutez :* — On a vu précédem-

ment p. 583, à la note, et 598, note 2, que Plutarque plaçait dans la lune l'élysée et le tartare. Les égyptiens n'en font qu'un lieu de dépôt provisoire, une espèce de *chéol*, différent de l'*abaddôn*. Les Manichéens s'imaginaient de même que les âmes, qui retournent dans le ciel, s'arrêtent d'abord dans la lune, comme dans l'astre le plus voisin de la terre, et qu'après une résidence assez courte, elles passent dans le soleil, séjour éternel du bonheur des élus, suivant l'une des doctrines persanes. Ces sectaires donnaient au Christ deux perfections ; ils l'appellaient la vertu de Dieu et la sagesse de Dieu. La première résidait dans le soleil et la seconde dans la lune. (Voir Beausobe, *ubi suprà* 1, p. 565). C'était là l'union des traditions persanes avec les dogmes égyptiens.

P. 620, lig. 29, à la note 1, *au lieu de* et fait boire *lisez :* et l'aura fait boire

P. 623, note 2, *ajoutez :* — Le Pseudo-Isaïe fait allusion, dans le chap. 61, à la double délivrance des israélites, type et modèle de la double délivrance des âmes, lorsqu'après avoir dit, au verset 6 : « Vous serez appelés les *Cohénim* de Jéhôvâh ; on dira de vous que » vous êtes les serviteurs de notre Dieu ; vous mangerez la richesse » des peuples, et vous vous vanterez de leur gloire » ; il ajoute, au verset 7 : « A la place de votre honte et de votre opprobre, vous » célébrerez une *double récompense ;* c'est pourquoi, ils posséderont » le *double* dans le pays, une joie éternelle sera pour eux ». Là, en effet, comme dans les chapitres qui précèdent et qui suivent, l'allusion est double. Elle se rapporte au ciel aussi bien qu'à la terre, au règne de mille ans, aussi bien qu'au règne éternel.

P. 624, après la note 1, *ajoutez* : — La première moitié du ps. 207, V. 1-22, ressemble à une véritable prière orphique. On y lit : » Célébrez Jéhôvâh, car il est bon et sa miséricorde demeure à tou- » jours, doivent dire les rachetés de Jéhôvâh, ceux qu'il a rachetés de » la main de l'oppresseur ; et ceux qu'il a rassemblés des pays d'orient » et d'occident, de l'aquilon et du midi. Ils étaient errans dans le désert, » dans un chemin solitaire... affamés et altérés ; leur ame tombait en

» défaillance. Alors ils ont crié à Jéhôvâh dans leur détresse ; il les a » délivrés de leurs angoisses, et il les a conduits au droit chemin.... il » a rassasié l'âme qui était vide, et rempli de bien l'âme affamée. Ceux » qui habitent dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, détenus » dans l'affliction et dans les fers.... Alors ils ont crié à Jéhôvâh dans » leur détresse ; il les a délivrés de leurs angoisses ; il les a tirés des » ténèbres et de l'ombre de la mort, et il a rompu leurs liens... il a brisé » les portes d'airain et rompu les barres de fer. Les insensés sont affligés » à cause de leur voie, de leurs transgressions et de leurs iniquités ; » leur ame a en horreur toute sorte de nourriture, et ils touchent aux » portes de la mort. Alors ils ont crié à Jéhôvâh dans leur détresse ; il » les a délivrés de leurs angoisses ! Il envoie sa parole et il les guérit, » les délivre de leurs tombeaux ».

P. 626, lig. 24, *au lieu de* l'orîgiue, *lisez* l'origine

P. 632, lig. 13, *au lieu de* le 15 de tisri, *lisez* le 10 de tisri,

P. 640, note 2. *ajoutez* : — M. Salvador (Jésus-Christ et sa doctrine, I, p. 194), et le docteur Strauss (Vie de Jésus, I, p. 276-280 de la trad. française), ne me paraissent pas avoir complètement saisi le sens de l'adoration des mages. Ils n'y voient que la réalisation hébraïco-chrétienne des prophéties messianiques de Balaam (Nomb. ch. 24, v. 17), du psalmiste (ps. 72, v. 9-15) et d'Isaïe (ch. 60, v. 1-6). Suivant l'écrivain israëlite, la destination des mages est de figurer, à l'égard de Jésus, les hommages volontaires des peuples, des rois, des sages étrangers qui, dans la croyance des prophètes, devaient honorer un jour le peuple d'Israël et la personne de son chef, lorsque ce peuple, comme il l'explique ailleurs, serait parvenu à sa période éloignée d'intelligence, de majesté et de justice. En même temps, l'or et les parfuns, déposés par ces visiteurs augustes, aux pieds de l'enfant, expriment, sous un emblème, que la royauté et le sacerdoce auraient à se confondre en lui, et que l'imagination orientale était prête à déployer toutes ses richesses au service de la forme nouvelle sortie de la loi des hébreux. L'auteur allemand, qui marche escorté de plus d'érudition biblique, ne manque pas de rappeler l'étoile qui, d'après les livres des rabbins, se

montra au temps de la naissance d'Abraham, et qui ensuite indiqua à ce patriarche lui-même le chemin de Moria. A l'en croire, si l'on supposa que des mages orientaux aperçurent l'étoile de Jésus, c'est que cette particularité s'offrait d'elle-même du moment que l'on croyait à son apparition ; parce que, d'un côté, personne ne pouvait mieux comprendre que des astrologues la signification de ce phénomène, et que l'Orient passait pour la patrie des connaissances astrologiques. D'un autre côté, il semblait convenable de faire voir corporellement par des mages l'étoile messianique que l'ancien mage Balaam avait vue en esprit. Tout cela se réduit à dire que la prédiction de Balaam sur une étoile qui devait sortir de Jacob a été cause, non pas, comme le crurent les pères de l'église, que réellement des mages aient reconnu une étoile pour celle du Messie, et se soient rendus, en conséquence, à Jérusalem, mais plutôt que l'Evangile a supposé, au moment de la naissance de Jésus, l'apparition d'une étoile, reconnue comme celle du Messie par des astrologues.

J'en demande bien pardon à ces deux historiens critiques, mais il me semble qu'ils ne remontent point assez à l'Orient. La prophétie de Balaam explique, si l'on veut, l'étoile messianique. Je dis, *si l'on veut*, car le texte porte en termes formels : *progressa est stella ex Jacob* (drk koukb miâqb), et, en mettant ces mots au futur, ils signifieront qu'une étoile s'avancera de Jacob vers l'Orient, contre lequel les israëlites combattaient à l'époque de la prédiction, tandis qu'ici nous avons une étoile qui s'avance de l'Orient vers Jacob. Toutefois, faisons comme les juifs, n'y regardons pas de si près. Mais cette prophétie, qu'est-ce qui l'explique à son tour ? Il ne suffit pas de répondre qu'elle se rapportait, dans l'origine, à quelque roi d'Israël, puissant et victorieux, et que c'est par la suite des temps qu'elle a reçu une application au Messie ; car on sera toujours en droit de demander d'où vient ce symbole d'une étoile qui se lèvera de Jacob. M. Salvador était sur la voie ; mais, en faisant de Zoroastre un disciple de Daniel (*ubi supra* p. 101 et 461), de même qu'il fait de Bouddha (là même) l'élève de je ne sais quel prophète de la première dispersion, il s'est privé d'un moyen d'expli-

cation qu'il avait sous la main. Le nom de Zoroastre, en zend *Zarathustra*, signifie *l'étoile d'or* (voir comment. sur le yaçna, note et éclairc., p. 156). Ce grand législateur, en paraissant au monde, avait les joues brillantes comme le printemps dans sa primeur. Surpris dans son berceau par les magiciens qui avaient juré sa perte, et jeté par eux sur un bûcher, le feu ne lui fit aucun mal. Sa mère l'y trouva endormi et rayonnant comme l'étoile d'Ormuzd (Jupiter), ou comme celle d'*Anahid* (Vénus) (voir vie de Zoroastre, *zend-avesta*, 1, 2, part. p. 15). D'un autre côté, je m'étonne que le docteur Strauss, qui cite volontiers des livres apocryphes, ne rappelle pas la mention qui y est faite de Zoroastre jouant le rôle de prophète messianique. Par exemple, l'Evangile de l'enfance, l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, attribué à saint Jean-Chrysostôme, l'Abeille de Salomon, métropolitain de Bassora, et les dynastes d'Abulpharage (dans Beausobre, hist. du Manich. I, p. 90, 91, 323-325), rapportent avec plus ou moins de détails que Zoroastre prédit la naissance du Sauveur, en confia le secret à plusieurs mages, leur ordonna de le transmettre à leurs descendans, les avertit de bien observer l'étoile extraordinaire qui devait annoncer cette naissance, et d'aller adorer l'enfant dans l'endroit qui leur serait indiqué par l'étoile Ces sources ne sont pas authentiques, sans doute; mais elles sont anciennes. On peut y joindre plusieurs livres juifs, tels que le Testament des douze patriarches, le Pesikta sotarta et le Zohar, qui tous font mention d'une étoile s'avançant de l'Orient, à la naissance du Messie. D'ailleurs, les livres prophétiques eux-mêmes sont remplis d'expressions, d'images et de symboles qui marquent la tendance des opinions judaïques vers la religion persane, dès avant l'origine du christianisme. A cette époque, le culte de Baal avait été remplacé, dans l'Asie antérieure, par celui d'Ormuzd. Il était donc naturel qu'un évènement prédit obscurément par le chaldéen Balaam, fût confirmé d'une manière plus claire par le mage Zoroastre. C'était la consécration définitive du mariage des traditions hébraïques avec les dogmes chaldéo-persans et de la prépondérance de l'orientalisme. L'étoile des adorateurs de Jéhôvâh (Ihoudim) devait sortir de la Judée, comme l'étoile d'or

(Zarathustra) des adorateurs d'Ormuzd (Mazdâyaçnas) était sortie de l'Ariane. En ce point la prophétie de Balaam a reçu son accomplissement. Mais celle de Zoroastre ne pouvait recevoir le sien qu'en faisant venir l'étoile d'Orient à Jérusalem. Les mages n'ont eu que le signe ou symbole. Les juifs ont eu l'objet signifié : L'amour-propre hébraïque dut être satisfait.

P. 643, après la note 4, *ajoutez* : — A compter de l'exil babylonien, les juifs s'étaient habitués à attendre leur salut de l'Orient. C'est de l'Orient en effet qu'était venu Cyrus, le Messie de Jéhôvâh, le libérateur prédit, et même nommé par avance (voir Isaïe, ch. 42-48), le précurseur du grand et véritable Messie. Delà vient que les Septante, qui écrivaient avant la venue de Jésus-Christ, ont rendu par le mot grec ανατολη le nom de *Tsémakh*, *germe*, donné au Messie par Jérémie, ch. 23, v. 5; ch. 33 v. 15, et par Zacharie, ch. 3 v. 8; ch. 16 v. 12. Ce mot de *germe*, employé aussi dans le même sens par Isaïe, qui l'appelle *Tsémakh Jéhôvâh* (ch. 4, v, 2), etait un symbole méd-o-persan désignant la semence créatrice donnée d'Ormuzd, le premier germe du monde (Zend-Avesta I, 2e part., p. 96, II, p. 112 et 263). Il était propre à exprimer tout à la fois et la création primitive de l'univers, et son renouvellement annuel, et sa rénovation future, en même temps que le personnage ou l'être qui réunissait en sa personne tous les germes du monde, toutes les forces créatrices ou rénovatrices. Les perses avaient figuré ce germe par le taureau équinoxial, principe de tous les êtres créés, source de tous les êtres à renouveler. Les hommes devaient ressusciter un jour par ce qui viendrait du taureau, de même qu'ils avaient été créés, dans l'origine, par ce qui en était provenu (Zend-Avesta II, p. 354, 356, 371, 373, 396, 412, 415 etc.). C'était l'invincible soleil Mithra qui, en se levant chaque année au printemps, assis sur le taureau équinoxial, comme sur un trône, sur ce taureau cosmogonique qu'il immolait en l'honneur du dieu-lumière Ormuzd, créateur et rénovateur par excellence, annonçait au monde sa création première, son renouvellement actuel et sa rénovation future. Delà les comparaisons fréquentes de Jéhôvâh avec le soleil, avec le dieu de lumière. De-

là le rapport de la lumière avec la joie, la délivrance, la rédemption (voir Isaïe, ch. 45, v. 7; ch. 58, v. 8-10; ch. 59, v. 9; ch. 60, v. 1-3). Delà enfin la substitution du mot *Orient* à celui de germe de Jéhôvâh. Les écrivains du Nouveau Testament s'étant servis de la version des Septante, calquée elle-même sur les idées qui régnaient alors parmi les juifs, il n'est pas étonnant que Zacharie, père de Jean-Baptiste, se soit écrié : « l'Orient nous a visités d'en haut ». Il marquait ainsi l'accomplissement de la prophétie de son homonyme, portant, selon les Septante : « Voici, je vais faire venir mon serviteur *Orient*, » et plus loin : « Ainsi a dit Jéhôvâh *Tsabâoth* : Voici un homme dont le nom « est *Orient*; qui se lèvera de lui-même et rebâtira le temple de » Jéhôvâh. Lui-même rebâtira le temple de Jéhôvâh; et lui-même sera » rempli de majesté, et sera assis, et dominera sur son trône; et il » sera sacrificateur sur son trône etc.» (Zacharie, ubi supra, et Bible de Vence XI, p. 695-696).

P. 645, note 3, *ajoutez* : — Il ne faut pas oublier que, suivant la plus ancienne doctrine catholique, les martyrs seuls montaient au ciel après la mort. Tous les autres fidèles descendaient dans le *Sein d'Abraham*, lieu de repos et de rafraîchissement, de consolation et d'attente. Jésus-Christ déclare (Matth., ch. 16, v. 18) que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son église, c'est-à-dire que les fidèles ne seront pas détenus par *Môth*, assujétis à Satan, renfermés dans l'Abaddôn; mais que le Christ en sera le pasteur, comme il l'est des justes sur la terre, et comme il le devint plus tard des bienheureux dans le ciel. Suivant la doctrine Rabbinique, les âmes des justes, quoique béatifiées aussitôt après la mort, n'en conservent pas moins la liberté de descendre du ciel sur la terre, et de remonter de la terre au ciel pendant les douze mois qui suivent le décès, de même que les âmes souffrantes ont le droit, durant le même temps, de remonter du chéol sur la terre et de redescendre de la terre dans le chéol (Basnage, hist. des Juifs, t. 5, liv. 5, ch. 18, § 5).

Nota. Le lecteur est prié de corriger lui-même les fautes de ponctuation.

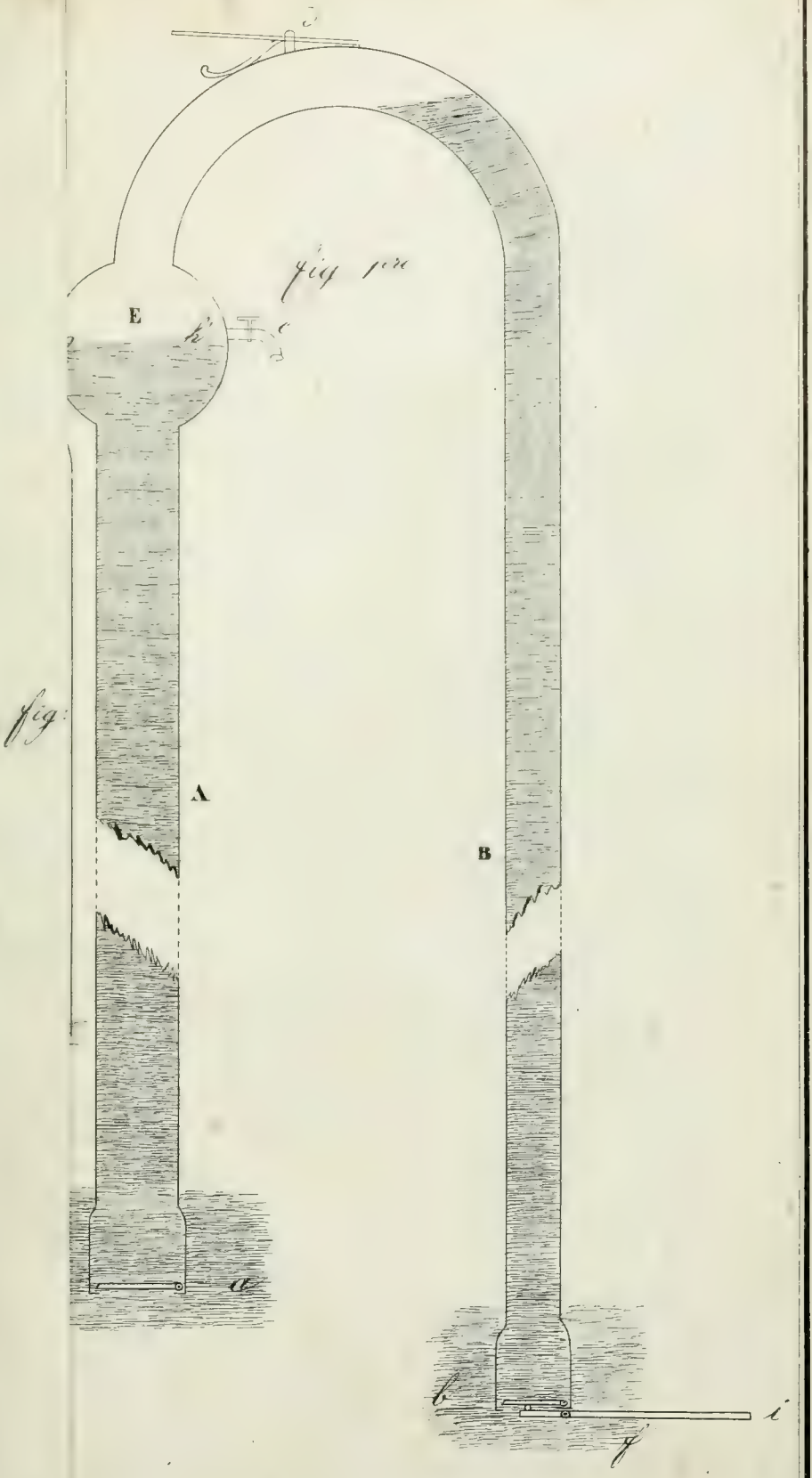
fig 1re
E
A
B

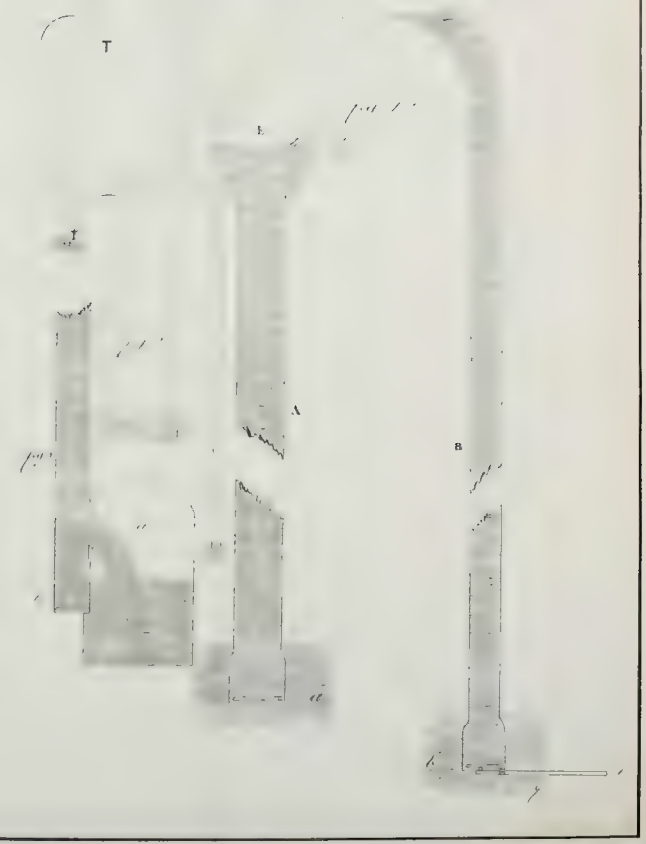
T
A
B

TABLE

DES MATIÈRES.

Pages.

RAPPORT analytique des Travaux de l'Académie, du 1.er novembre 1836, au 1.er novembre 1837, par M. Anselin, *Secrétaire* . . . 5.

RAPPORT sur le concours ouvert pour le prix de Poésie à décerner en 1837, par M. Machart, Père . . . . . 21.

RAPPORT sur le Mémoire envoyé au concours en 1837, pour le prix de l'Agriculture, par M. J.en Dewailly . . . . . 41.

MÉMOIRE sur les Antiquités de Poix et de ses environs, et sur l'origine du nom de Picardie, par M. Bresseau, propriétaire à Poix, associé correspondant . . . . . 53.

CORRESPONDANCE relative à Gresset, communiquée par M. S.t-A. Berville . . . . . 69.

LE SOLDAT VOYAGEUR, par M. N. Delamorlière . . . . . 77.

Pages.

DISCOURS sur le caractère dominant de l'époque actuelle en France, par M. Caresme . . . 91.

RÉSUMÉ des Travaux de l'Académie pendant l'année 1838 — 1839, par le Secrétaire-Perpétuel . . . . . 103.

RAPPORT sur le concours pour le prix d'Agriculture, par M. Spineux . . . . . 125.

RAPPORT sur le concours de Poésie, par M. Creton . . . . . 141.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS sur la Chimie Organique, précédées de l'analyse chimique de deux concrétions arthritiques, par M. Pauquy, Docteur en Médecine . . . . . 155.

NOTE sur les caractères généraux des corps naturels, minéraux, végétaux et animaux, par M. Barbier, Médecin . . . . . 175.

CONSIDÉRATIONS sur la théorie de la chaleur, par M. Pollet . . . . . 189.

RÉSUMÉ des recherches de M. Melloni, sur la chaleur, par M. Pollet . . . . . 207.

MÉMOIRE sur le Sang, considéré comme cause primitive des maladies, par le D.r Routier . 223.

NOTE sur le mélange du sel marin aux aliments de l'homme, par M. Barbier, Médecin . . 233.

OBSERVATIONS sur la possibilité et les avantages de l'établissement de la navigation sur les cours d'eau secondaires, par M. Machart fils, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées . . . . 239.

Pages.

NOTE sur l'extraction de la racine cubique des nombres entiers, par M. Delorme, professeur au Collége . . . . . 249.

PROPOSITION relative à l'établissement d'un Musée Départemental d'histoire naturelle à Amiens, par M. Pauquy, Docteur en Médecine . . . . . 259.

RAPPORT sur l'établissement d'un Musée Départemental, par M. Cocquerel, Ingénieur en chef des Mines du Département. . . . . 273.

NOTICE Statistique sur l'Industrie Agricole du Département de la Somme, par M. Mallet . 277.

MACHINE destinée à élever l'eau, par M. Martial Roussel . . . . . 285.

RAPPORT fait au nom de la Commission chargée d'examiner le mode de distribution des primes accordées par le Conseil Général, pour l'encouragement de la culture de la Garance, par M. Pauquy, Docteur en Médecine . . . . . 293.

RAPPORT sur l'état actuel de la Culture du Murier Blanc dans le Département de la Somme, et sur l'emploi des huit cents francs alloués par le Conseil-Général, dans sa Session de 1837, pour son encouragement et sa propagation, par M. Riquier . . . . . 299.

RAPPORT sur la demande de M. le Préfet relativement au cours des Graines Oléagineuses sur le marché d'Amiens, par M. Riquier . . . 311.

PAGES.

NOTICE sur la Charrue qui a remporté le premier prix au concours du 2 juillet 1837, établi par le Comice Agricole de l'arrondissement d'Amiens, par M. Julien DEWAILLY. . . . 315.

MÉMOIRE sur les longs baux, par M. SPINEUX . . . . . 321.

CONSEILS sur un cours de lecture pour un jeune homme qui veut se livrer à l'étude de l'éloquence, par M. Ch. J. HUBERT, Inspecteur de l'Académie universitaire d'Amiens, docteur ès-lettres, membre de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, etc . . . . . 329.

SUR LA GRAVITÉ des devoirs d'une Académie, par rapport à l'esprit et aux besoins de l'époque actuelle, par M. DAMAY . . . . 355.

DISCOURS sur l'avantage des corporations savantes, par M. TAVERNIER, docteur en Médecine, professeur à l'école secondaire de Médecine d'Amiens . . . . . 369.

UNE SCÈNE de l'Amphitryon de Plaute, par M. Léonor JOURDAIN . . . . . 377.

MES VOYAGES, par M. S.t-A. BERVILLE . . 403.

LA RENTRÉE, adieux à la campagne, par M. S.t-A. BERVILLE. . . . . 409.

MÉMOIRE sur les Monumens Religieux et Historiques du Département de la Somme, (en réponse à une circulaire de M. le Ministre

PAGES.

de la Justice et des Cultes), par M. J. GARNIER . . . . . 415.

DE L'IMMORTALITÉ de l'âme selon les Hébreux, par M. J.-B.-F. OBRY, Introduction . 471.

§. I. Du Monde souterrain des morts . . . . 479.

§. II. Demeures distinctes de l'enfer Hébraïque. 504.

§. III. Système de l'anéantissement des âmes. . 524.

§. IV. Métempsycose et palingénésie spéciale. . 537.

§. V. Palingénésie universelle; résurrection des corps . . . . . 560.

§. VI. Délivrance anticipée; palingénésie spirituelle . . . . . 585.

§. VII. Résumé sommaire . . . . . 626.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS sur l'ouvrage de M. Michelet, intitulé: Origines du Droit Français cherchées dans les symboles et formules du droit universel, lues à la séance de l'Académie d'Amiens, tenue le 28 Avril 1838, par M. HARDOUIN . . . . . 647.

ÉTABLISSEMENT d'un cours de Droit Commercial, par M. Louis ROUSSEL, avocat. . . . 665.

RAPPORT présenté à l'Académie d'Amiens, au nom de la Commission chargée de rédiger le programme sommaire d'un Cours élémentaire de Droit Commercial, par M. HARDOUIN. . . 669.

PRÉFACE ou exposé du plan d'un ouvrage qui sera intitulé: Etudes sur l'histoire des origines du Droit Français, adressé à l'Académie

Pages.

d'Amiens, en Mai 1837, par M. H. Hardouin . . . . . 675.

NOTICE Biographique sur M. Reynard, par M. N. Delamorlière . . . . . 687.

PROGRAMME du Concours de 1839 . . . . 695.

LISTE chronologique des Membres résidans de l'Académie . . . . . 700.

ADDITIONS, corrections et notes supplémentaimentaires (au Mémoire sur l'immortalité de l'âme chez les Hébreux), par M. J.-B.-F. Obry . . . . . 703.

Imprimerie de DUVAL et HERMENT, Place Périgord, 1.
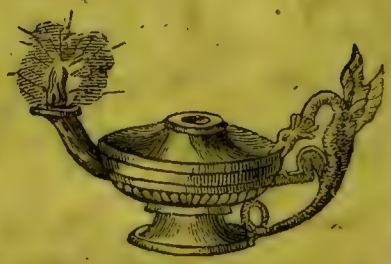
ID
Eb 1